









SOMMAIRE

Inti	oduction	4
Glo	ssaire 1	2
Parti	e 1 Le patrimoine naturel1	7
1.	Le cadre physique des milieux naturels1	8
2.	Les caractéristiques écologiques de Gâtine2	7
3.	Synthèse - Caractéristiques écologiques6	4
4.	Les composantes forestières en gâtine6	6
5.	Synthèse - Composantes forestières7	8
Parti	e 2 La Gâtine, Château d'eau du Poitou7	9
1.	Le cycle de l'eau8	0
2.	La ressource en eau9	0
3.	Les usages liés à l'eau11	0
4.	Synthèse - L'eau, ressources et usages12	7
Parti	e 3 Le patrimoine paysager12	9
1.	Les paysages de bocage denses14	1
2.	Les paysages de transitions15	9
3.	Les paysages de plaines17	0
4.	Les paysages de vallées boisées17	7

5.	Les paysages urbains185
6.	Synthèse - Les paysages de Gâtine205
Parti	e 4 Une agriculture basée sur l'élevage207
1.	La vie rurale et agricole en Gâtine208
2.	Une production diversifiee217
3.	Une constante adaptation aux enjeux de société235
4.	Synthèse – L'agriculture de Gâtine242
Parti	e 5 Le patrimoine historique et culturel244
	Le patrimoine architectural, marque de l'histoire des hommes Gâtine245
2.	Le patrimoine bâti rural et vernaculaire, l'art de vivre en Gâtine 253
3. cor	Le patrimoine culturel et immatériel, un heritage à mieux naitre et faire connaitre267
4.	La vie culturelle, un foisonnement à cultiver280
5.	Synthèse - Le Patrimoine de Gâtine290
Parti	e 6 Habiter la Gâtine292
1.	La démographie en Gâtine293
2.	Le logement en Gâtine306
3.	L'analyse de l'artificialisation des sols312

4. 5. 6.	Synthèse - Logements et articificialisation des sols				
7.	Synthese - Mobilite et risques331				
	2 7 Les activités économiques et ressources du poire				
1.	Activités économiques et équipements354				
2.	Tourisme et hébergement378				
3.	Synthèse – économie et tourisme394				
4.	Ressources minérales et biosourcées396				
5. de g	5. Les ressources énergétiques, les consommations et émissions le gaz à effets de serre413				
6.	Synthèse - Les ressources424				
Partie territe	2 8 Le territoire administratif et son contexte supra				
1.	L'organisation administrative du territoire427				
2.	Les documents cadres430				
3.	Les Documents d'urbanisme439				

Table des matières	441
Liste des illustrations	447
Liste des tableaux	452
Annexe bibliographique	453

INTRODUCTION

UN PARC NATUREL REGIONAL

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère néanmoins fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Il a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

En 2021, il y a 58 Parcs naturels régionaux en France, qui représentent plus de 16,5 % du territoire français et plus de 4,4 millions d'habitants concernés.

Tous poursuivent cinq grandes missions formalisées par le décret du 24 janvier 2012 (R333-1 du Code de l'environnement) :

- 1. Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une maîtrise de la consommation foncière des terres agricoles ;
- 2. Contribuer à l'aménagement du territoire, particulièrement dans le cadre du rapport de compatibilité entre la Charte du PNR et les documents d'urbanisme ;
- 3. Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- 4. Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- 5. Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.



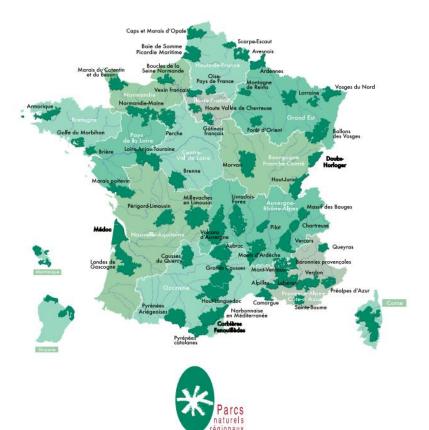


Figure 1. Les 58 parcs naturels régionaux de France – source : parcs-naturelsrégionaux.fr

Les Parcs étant par définition des territoires remarquables, on ne peut pas multiplier leur nombre à l'infini. En 2015, plus d'une vingtaine de Parcs sont mis sur les rails par les Régions (la moitié en étude de faisabilité, l'autre moitié en projet). Le projet du PNR de Gâtine poitevine fait partie de cette dynamique.

Territoire rural, essentiellement bocager, la Gâtine poitevine a été façonnée par la main de l'homme au fil des siècles. Quelques sites archéologiques attestent d'une occupation humaine dès l'Antiquité mais c'est véritablement le patrimoine médiéval qui marque le paysage de Gâtine. La Gâtine s'est développée au fil des siècles autour de sa ville centre, Parthenay. Le bocage a été progressivement mis en place à partir du Moyen Âge jusqu'au XIXème siècle. A cette époque, l'activité principale est l'élevage extensif de bovins et d'ovins.

La Gâtine poitevine a une position toute particulière dans le territoire français puisqu'elle se situe à une charnière géographique pour les pelouses calcicoles et les landes calcifuges, ce qui est source d'une importante diversité floristique. La Gâtine présente un enjeu national en tant qu'une des dernières zones de bocage à haute densité sur le territoire métropolitain.

En parallèle de cette biodiversité, la Gâtine présente également un remarquable maillage d'acteurs et événements directement liés à son patrimoine naturel et à ses paysages.

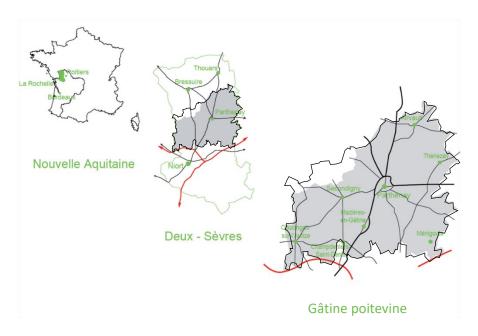


Figure 2. Localisation du projet de PNR dans la région Nouvelle-Aquitaine

A noter, les paysages de Gâtine et les enjeux liés au maintien de l'activité agricole d'élevage et au développement d'un tourisme rural peuvent se retrouver dans des Parcs existants parfois éloignés géographiquement. Par exemple, le PNR de l'Avesnois, marqué par l'activité agricole et ses paysages de bocage, et dont la viande bovine bénéficie de la marque Parc. Le PNR du Gâtinais français que le nom rapproche spontanément de la Gâtine poitevine présente, au contraire, des paysages très distincts notamment liés à une nature du sol particulière.

Cependant, le territoire de la Gâtine poitevine représente un paysage bocager qui fait partie des paysages les plus menacés aujourd'hui à l'échelle nationale. Cette identité propre à la Gâtine poitevine provient aussi du sentiment d'appartenance des habitants du territoire à une même identité. Suite à un questionnaire lancé en 2020, les mots qui permette de décrire cette identité sont les suivants :



Figure 3. Nuage de mots des caractéristiques du territoire, lié à la question : COMMENT DÉCRIVEZ-VOUS L'IDENTITÉ DE LA « GÂTINE » ? Listez 3 mots qui permettent de décrire la « Gâtine »

La perception commune de ce territoire du projet de PNR se situe dans l'identification de la Gâtine poitevine comme un espace rural, de nature dont le bocage et l'élevage font partie intégrante.



A RETENIR

Le projet de PNR de Gâtine poitevine est donc le fruit d'une demande locale : des motivations multiples autour desquelles se sont d'abord réunis les élus du territoire.

A cette demande locale s'est ajoutée une volonté régionale. Peu après sa création, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place une politique dédiée aux Parcs et a souhaité accompagner les territoires de projet. A la fin de ce processus, ce sera le Premier ministre qui, par Décret, décernera au territoire une reconnaissance nationale.

HISTORIQUE DE LA PROCEDURE

Au début des années 2000, le Pays de Gâtine lance les premières réflexions sur l'opportunité de créer un Parc naturel régional.

En 2007, la Région Poitou-Charentes est sollicitée mais ne donne pas suite souhaitant concentrer ses efforts sur l'accompagnement du territoire du Marais poitevin. En 2014, le Parc naturel interrégional du Marais poitevin retrouve son label. Gilbert Favreau, Président du Pays de Gâtine de 2000 à 2015 relance le projet dans un contexte plus favorable. Un dossier d'intention est transmis à la Région Poitou-Charentes en juin 2015.

En octobre 2015, le Conseil Régional de l'ancienne Région Poitou-Charentes donne une réponse favorable au lancement des réflexions sur la création d'un nouveau Parc.

En juillet 2016, Nicolas Gamache, Conseiller Régional en charge de la mission PNR, organise une réunion avec les élus du Pays de Gâtine et les parlementaires du territoire donnant un premier cadre de travail pour ce projet. À la suite de cette première rencontre officielle, le Pays de Gâtine organise deux réunions, une première avec les maires des 82 communes du Pays de Gâtine, une seconde avec les acteurs locaux du territoire pour les informer et les mobiliser sur ce projet.

En décembre 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine adopte sa politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ainsi qu'une délibération permettant la signature d'une convention avec le Pays de Gâtine pour l'élaboration du dossier d'opportunité et apporte un soutien financier.

Le 17 décembre 2018, le dossier d'opportunité et le périmètre d'étude sont actés et transmis pour avis à l'état, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France et le Conseil National de Protection de la Nature. Leur avis est rendu en juin et octobre 2019 permettant d'identifier les compléments à faire dans le cadre du diagnostic du projet de PNR et d'échanger sur le périmètre proposé du projet.

LE PERIMETRE DU PROJET DE PNR

Le périmètre du projet de PNR est un sujet abordé à plusieurs reprises lors de la phase « étude d'opportunité ». Au regard de l'avis d'opportunité, les élus du Pays de Gâtine et le Comité de pilotage du projet de PNR ont requestionné le périmètre en maintenant l'ensemble des communes du Pays de Gâtine dans le périmètre d'étude du projet de Charte et en ajoutant six communes limitrophes (historiquement membres du Pays de Gâtine jusqu'en 2014 date à laquelle elles ont rejoint la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais) : Saint-Paul-en-Gâtine, Trayes, Largeasse, Neuvy-Bouin, l'Absie et Clessé.

Ainsi, le territoire du projet de PNR est constitué de 84 communes s'étendant sur un périmètre de 1 744,6 km² avec une population de 69 537 habitants en 2018 (INSEE), soit une densité de 39,9 hab/km².

Le territoire du projet de PNR est un territoire rural qui se caractérise par une occupation du sol majoritairement concernée par des espaces agricoles (142 148 ha), quelques espaces naturels (forestiers ou cours d'eau – 20 324 ha) et des surfaces bâties (11 988 ha).

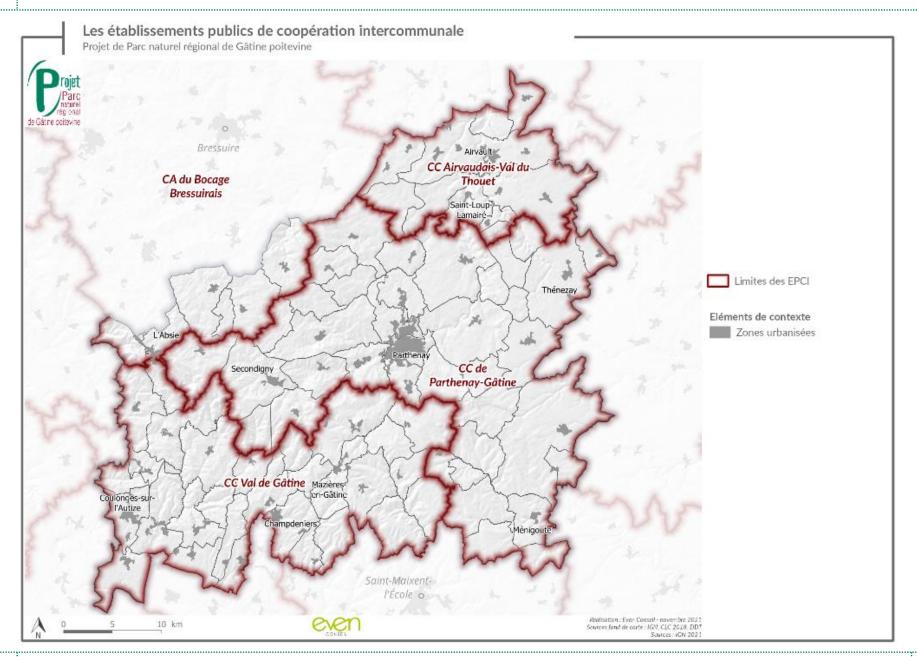
Communautés de communes	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Densité (hab/km²)
Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	38	37 381	42,5
Communauté de Communes de L'Airvaudais Val du Thouet	9	6 897	30,7
Communauté de Communes Val de Gâtine	31	21 480	38,9
6 communes du Bocage Bressuirais	6	3 779	31,4
Territoire du projet de PNR	84	69 537	39,9

ORGANISATION TERRITORIALE

Le périmètre d'étude du projet de PNR comprend :

- L'ensemble des communes du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Gâtine (78 communes) ;
- 6 communes limitrophes au PETR et appartenant à la Communauté d'Agglomération du bocage Bressuirais : Saint-Paul-en-Gâtine, Trayes, Largeasse, Neuvy-Bouin, l'Absie et Clessé.





OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce document constitue le diagnostic territorial élaboré dans le cadre de l'élaboration du projet de PNR Gâtine poitevine.

L'article R333-3 du code de l'environnement dispose en effet que « la Charte est établie à partir d'un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire ».

Ce diagnostic permettra, en concertation avec les élus et les acteurs du territoire, de définir « les orientations de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement » et, en particulier « les objectifs de qualité paysagère sur le territoire du Parc et les objectifs en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques » (art. R333-3 du code de l'environnement).

Il a pour but de:

- Dresser un état des lieux (richesses / fragilités / dynamiques / tendances d'évolutions / données disponibles / connaissances locales / inventaires / pressions existantes ou pressenties...)
- Analyser les documents de planification ou d'orientation en matière d'aménagement ou de développement du territoire compris dans le périmètre d'étude;
- Confirmer la qualité et la fragilité du territoire ;
- Répondre aux attentes exprimées par l'Etat ;
- Aboutir à un document complet offrant un support solide pour l'écriture de la Charte et la définition de la stratégie répondant aux enjeux du territoire;
- Rédiger un document accessible pour tous ;
- Alimenter l'état initial de l'environnement pour l'évaluation environnementale de la Charte ;

Mobiliser les acteurs du territoire.

A ce titre, il constitue donc un outil support pour la réflexion prospective. Sa vocation n'est pas de dresser une monographie du territoire, mais d'avoir une vision d'ensemble de son patrimoine, d'identifier les tendances à l'œuvre et les évolutions ainsi que de mettre en exergue ses forces, ses faiblesses et les grands enjeux.

L'analyse est centrée sur les enjeux du territoire dans la perspective de l'élaboration de la charte du Parc.

METHODE D'ELABORATION DU DIAGNOSTIC

L'élaboration du diagnostic de territoire s'est appuyée sur :

- Les études existantes ;
- L'expertise des acteurs locaux.

Ce diagnostic territorial a été élaboré à partir de l'analyse et de la valorisation d'études et de données collectées sur le territoire, complétées par une série d'entretiens et d'ateliers.

Le diagnostic a été élaboré de décembre 2020 à janvier 2022, par un prestataire extérieur au Pays de Gâtine. Pendant cette année, il a été mis en place :

- 16 entretiens groupés ou individuels en fonction des acteurs locaux en janvier / février 2021;
- 4 ateliers thématiques: N°1: « Transition énergétique » 2 mars 2021/ N°2: « EAU et milieux aquatiques » 2 mars 2021 / N°3: « Dynamiques culturelles » 5 mars 2021 / N°4: « Agriculture » 5 mars 2021;
- Un questionnaire en ligne lancé pendant un mois entre avril et mai 2021 ;

- Un atelier participatif avec les élus du territoire du projet de PNR le 8 juillet 2021;
- Et une présentation du diagnostic lors du Grand Conseil du 16 septembre 2021.

Ce diagnostic aborde différentes thématiques complétées par une synthèse en fin de partie reprenant les principaux constat et enjeux. L'ordre des thématiques n'est pas priorisé mais permet une lecture cohérente du diagnostic.

Ce découpage thématique permet une présentation intelligible des axes de réflexion soulevés. Il ne doit cependant pas faire oublier l'interdépendance des enjeux et le croisement nécessaire de ceux-ci.

Pour chaque thème sont abordés :

- Les principaux éléments d'état des lieux, les évolutions constatées ;
- Les forces et les faiblesses ;
- Les enjeux du territoire.

Un diagnostic synthétique (document annexe) a été réalisé et permet de croiser l'ensemble des enjeux et résume ceux-ci sous la forme d'une analyse transversale.

GLOSSAIRE

GLOSSAINE		BASIAS	Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de
Sigle	Développement		Services
AB	Agriculture Biologique	BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués
AAC	Aires d'Alimentation de Captage	BIBE	Bois d'Industrie et Bois Energie
ABC	Atlas de la Biodiversité	BioGNV	Bio Gaz Naturel Véhicule
ABF	Architecte des Bâtiments de France	BoGaJe	Association BOcage GAtine Jeunesse
ADDCP	Association de Défense et de Développement de la Chèvre	BNLC	Base Nationale des Lieux de Covoiturage
	Poitevine	BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	ВТР	Bâtiment Travaux Publics
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line ou Ligne Numérique à Paire Asymétrique	BTS	Brevet de Technicien Supérieur
AEP	Alimentation en Eau Potable	CA	Communauté d'Agglomération
AFOM	Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces	CA 79	Chambre d'Agriculture 79
АМІ	Appel à Manifestation d'Intérêt	CARUG	Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine
ANC	Assainissement non collectif	CBPS	Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée	CC	Communauté de Communes
AOP	Appellation d'Origine Protégée	CEN	Conservatoire des Espaces Naturels
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	CERDO	Centre d'Etudes, de Recherches et de Documentation sur l'Oralité
AREC	Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat	CES OSO	Centre d'Expertise Scientifique Occupation des Sols
ARS	Agence Régionale de Santé	CET	Centres d'Enfouissement Techniques
AVAP	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine		

ΑZI

Atlas des Zones Inondables

CIAP	Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du	EnR	Énergie Renouvelable
	Pays d'Art et d'Histoire	ENS	Espace Naturel Sensible
CLC	Corine Land Cover	EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
CNRTL	Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales	EPT	Etablissement Public Territorial
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	ERC	Eviter Réduire Compenser
CREN	Conservatoire Régional des Espaces Naturels Poitou- Charentes	FIFO	Festival International du Film Ornithologique
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière	FLIP	Festival Ludique International de Parthenay
CSC	Centres Socio-Culturels	FNSEA 79	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
CSP	Catégorie Sociaux Professionnel	GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
CTMA	Contrat Territorial Milieux Aquatiques	GES	Gaz à Effet de Serre
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole	GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (ou D3E)		Climat
DDRM	Dossier des Risques Majeurs du département des Deux-Sèvres	GODS	Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles	GR	Grande Randonnée
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et	ICE	Indice de Concentration de l'Emploi
	du Logement	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique	IFFCAM	Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée		Ménigoute
ECIF	Echanges ou Cessions d'Immeubles Forestiers avec périmètre	IGN	Instit Géographique National
EH	Équivalent Habitant	IGP	Indication Géographique Protégée
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes	INAO	Institut National de l'Origine et de la Qualité
		INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et
ISDND	Installation de stockage des déchets non-dangereux		Randonnée
JA	Jeunes Agriculteurs	PDMF	Plan de Développement de Massif Forestier
LEMA	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques	PDU	Plan de Déplacements Urbains
LGV	Ligne Grande Vitesse	PEAC	Parcours d'éducation artistiques et culturels
		PETR	Pôles d'Équilibre Territorial et Rural
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux	PGRi	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
LR	Label Rouge	PLH	Programme Local de l'Habitat
MAINATE	Ménigoute Animation Internationale Nature et Environnement		-
MDEE	Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de	PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
	Gâtine	PME	Petites et Moyennes Entreprises
MH	Monuments Historiques	PNR	Parc Naturel Régional
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle	PPC	Périmètre de Protection de Captage
MNT	Modèle Numérique de Terrain	PPE	Périmètre de Protection Eloignée
MSA	Mutualité Sociale Agricole	PPI	Périmètre de Protection Immédiate
NGF	Nivellement Général de la France	PPR	Périmètre de Protection Rapprochée
OFB	Office Française de la Biodiversité	PPR	Plan de Prévention des Risques
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles	PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	PSG	Plan Simple de Gestion
ONF	Office National des Forêts	PSMV	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
OUGC	Organisme Unique de Gestion Collective	RA	Recensement Agricole
PAC	Politique Agricole Commune	RIS	Relai d'Information Service
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial	RD	Route Départementale

RLP(i)	Règlement Local de Publicité (Intercommunal)	SMC	Syndicat Mixte Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
RN	Route Nationale	SMEG	Syndicat
RNA	Répertoire National des Associations	SMVT	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
RNR	Réserve Naturelle Régionale	SNB SPANC	Stratégie Nationale pour la Biodiversité Service Public d'Assainissement Non Collectif
ROE	Recensement d'Obstacles aux Écoulements	SPR	Sites Patrimoniaux Remarquables
RPG	Registre Parcellaire Graphique	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable
RTG	Règlement Type de Gestion	SKADDET	et d'Egalité des Territoires
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau	SRC	Schéma Régional des Carrières
SAS	Société par Actions Simplifiée	SRCAE	Schéma Régionaux Climat, Air, Énergie
SAU	Superficie Agricole Utile	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole	SRISET	Service Régional de l'Information Statistique, Économique et
SCOP	Société COopérative et Participative		Territoriale
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial	SVL79 STEP	Syndicat des eaux du Val de Loire STation d'Epuration
SDAEP	Schéma Départemental pour l'Alimentation en Eau Potable	TER	Transport Express Régional
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	THD	Très Haut Débit
SER	SylvoEcoRégions	TMB	Tri Mécano-Biologique
SEVT	Syndicat d'Eau du Val de Thouet	TPE	Très Petite Entreprise
SIAEP	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable		·
SIC	Site d'Intérêt Communautaire	TVB	Trame Verte et Bleue
SIL	Signalisation d'Information Locale	UGB	Unité de Gros Bétail
SIS	Secteur d'Informations sur les Sols	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture

DIAGNOSTIC - INTRODUCTION

UNICEM Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de

construction

UPCP Union pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes-Vendée

ZA Zone d'Activité

ZAN Zéro Artificialisation Nette

ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

ZPPAUP Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et

Paysager

ZPS Zone de Protection Spéciale

ZRE Zones de Répartition des Eau

ZSC Zone Spéciale de Conservation

PARTIE 1 LE PATRIMOINE NATUREL



1. LE CADRE PHYSIQUE DES MILIEUX NATURELS

LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

La majeure partie du territoire présente un socle granitique (affleurement du massif ancien) et schisteux (débris rocheux recouvrant le versant Sud-Ouest) qui sont des sols imperméables et froids. La nature de ces sols pauvres est largement héritée du plissement hercynien dans le prolongement du Massif armoricain. Toutefois, si les terrains anciens dominent, la Gâtine joue d'une diversité de sols à la rencontre des bassins aguitain et parisien.

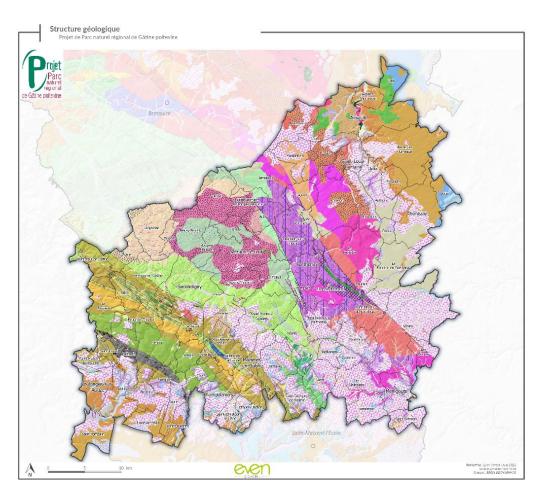
Concernant les sols des franges Sud-Ouest et Nord-Est recouvrant un socle sédimentaire, il s'agit des terres de groies (sol argilo-calcaire). La plaine calcaire de Niort rencontre les terrains anciens par l'intermédiaire de terres rouges. Tandis que la plaine de Thouars rencontre le bocage par l'intermédiaire de dépressions sableuses des bords du bassin parisien abordant la vallée du Thouet de Saint-Loup-Lamairé à Saint-Généroux (hors territoire).

Cette diversité de sols géologique structure encore aujourd'hui les paysages de la Gâtine, mais aussi son histoire et sa culture.

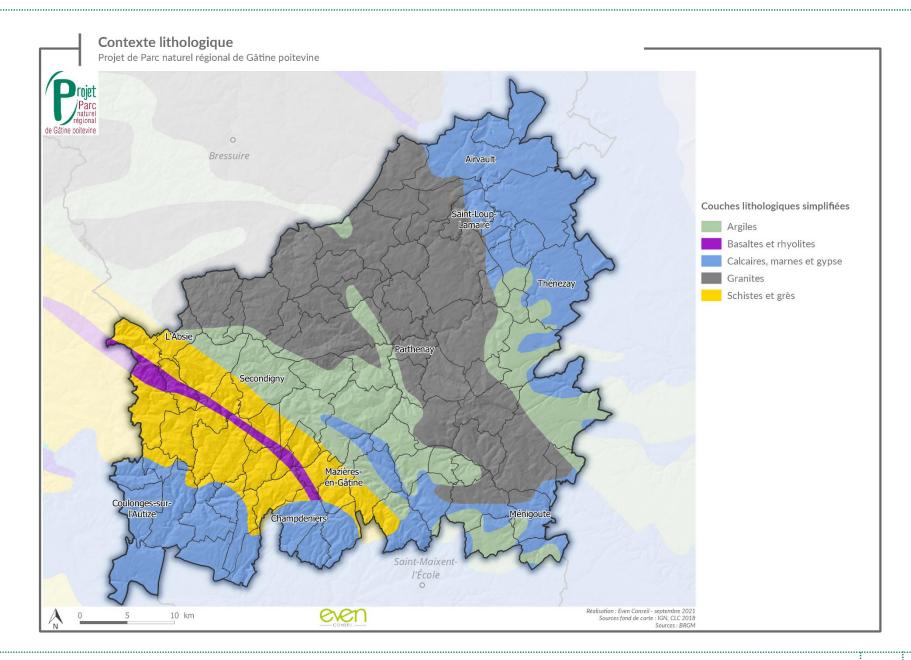


DEFINITION DE « GATINE »

La Gâtine tient son nom de la maigre qualité de ses terres, pauvres, gâtées : « le nom de « Gâtine » est dérivé de l'idée de gâter (...). La valeur étymologique du mot « gâtine » indique une région de « terres gâtées », peu productives, un pays de landes » (Bobin, 1926).



La carte et la légende sont à retrouver dans l'atlas cartographique annexé au Diagnostic



LE CLIMAT

Séparé de l'océan par le département de la Vendée, dit autrement « le bas Poitou », le territoire jouit encore d'un **climat océanique**, caractérisé par des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides. Les précipitations maximales se concentrent durant la saison froide. Ce climat est néanmoins altéré par des signes de continentalité, notamment du point de vue thermique. De plus, les hauteurs de Gâtine, malgré leur altitude modeste, provoquent quelques modifications du climat : augmentation de la pluviométrie, baisse de la température pour ces collines et diminution de la pluviométrie pour les régions situées à l'Est des hauteurs. Le relief induit par ailleurs un volume de précipitations différent entre les façades ouest et est de la Gâtine.

La moyenne des températures relevées s'élève quant à elle à 11,8 °C sur la période 1976-2005. Il est constaté une hausse de +0,9°C entre cette période et la décennie 2001-2010 et +1,4°C avec la décennie 2011-2020. Ces constats sont partagés par le GIEC à l'échelle nationale et internationale, avec sur le territoire de Gâtine, 2020 comme année la plus chaude (14,1°C) depuis 1999 et viennent ensuite dans l'ordre décroissant, les années 2018, 2011, 2019 et 2014.

Le record de chaleur a été constaté en 2003 avec 40,1°C. Une année marquante pour la société française tant la surmortalité a été importante auprès des personnes âgées. La température de 40°C a été constatée en 2019 et en 2020. La moyenne des pics de chaleur était de 37,4°C entre 2011 et 2020 soit +1,5°C de plus que celle constatée entre 2001 et 2010. Entre les deux décennies, on constate également moins de records de froid, il devient rare de descendre en dessous des -5°C.

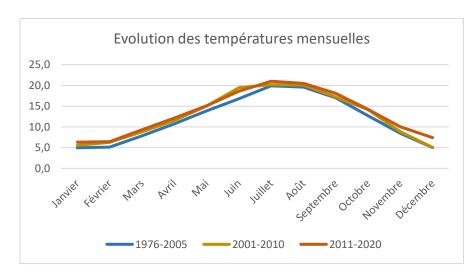


Figure 4. Evolution des températures mensuelles - Analyse Even Conseil sur la base des données Météo-France et Drias

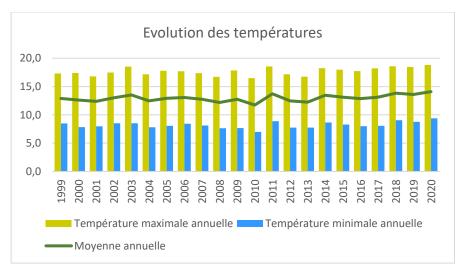


Figure 5. Evolution des températures - Analyse Even Conseil sur la base des données Météo-France et Drias

Les précipitations constatées sur la décennie 2011-2020, sur la station la plus proche du territoire du projet de PNR, située sur la commune de Niort, enregistrent une augmentation de l'ordre de 7% vis-à-vis de la normale (calculée entre 1976-2005). Particulièrement, on constate une augmentation de 16% des précipitations en automne et de 7% au printemps. Entre les périodes 1976-2005 et 2001-2010, il avait été constaté une stagnation du volume annuel de précipitations (+3%), une hausse des précipitations en automne (+19%) et une forte baisse au printemps (-13%). Ces tendances s'inscrivent dans les prévisions du GIEC qui démontrent en Europe le maintien du volume annuel de précipitations mais un changement dans les saisons. Le climat devient relativement imprévisible.

Depuis 1999, on observe 3 cycles de faibles précipitations sur une durée de 2 ou 3 ans (2003-2005, 2010-2011 et 2016-2017). A cela, se sont ajoutées de fortes chaleurs qui ont induit de fortes sécheresses, impactant populations, économie agricole et biodiversité.

Depuis plusieurs années, on observe de façon récurrente sur le département des Deux-Sèvres un déficit pluviométrique en hiver et/ou au printemps. Ceci induit une baisse importante des débits dans les cours d'eau, et ce quelquefois bien avant les périodes normales d'étiages.

Cette situation conduit régulièrement le préfet des Deux-Sèvres à limiter les prélèvements d'eau par arrêté préfectoral. Ces restrictions visent à préserver les usages prioritaires de l'eau, et notamment l'alimentation en eau potable. Ainsi les prélèvements pour l'irrigation des cultures, ainsi que l'utilisation de l'eau pour les usages domestiques (arrosage des pelouses, remplissage des piscines, lavage des véhicules etc.) peuvent être limités voire interdits au printemps et en période estivale.

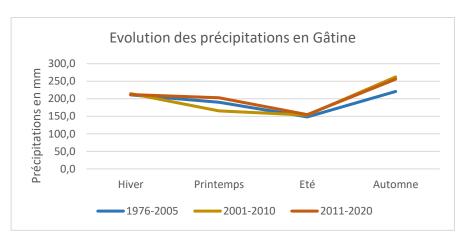


Figure 6. Evolution des précipitations - Analyse Even Conseil sur la base des données Météo-France et Drias

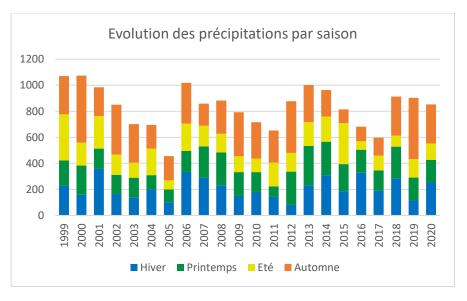
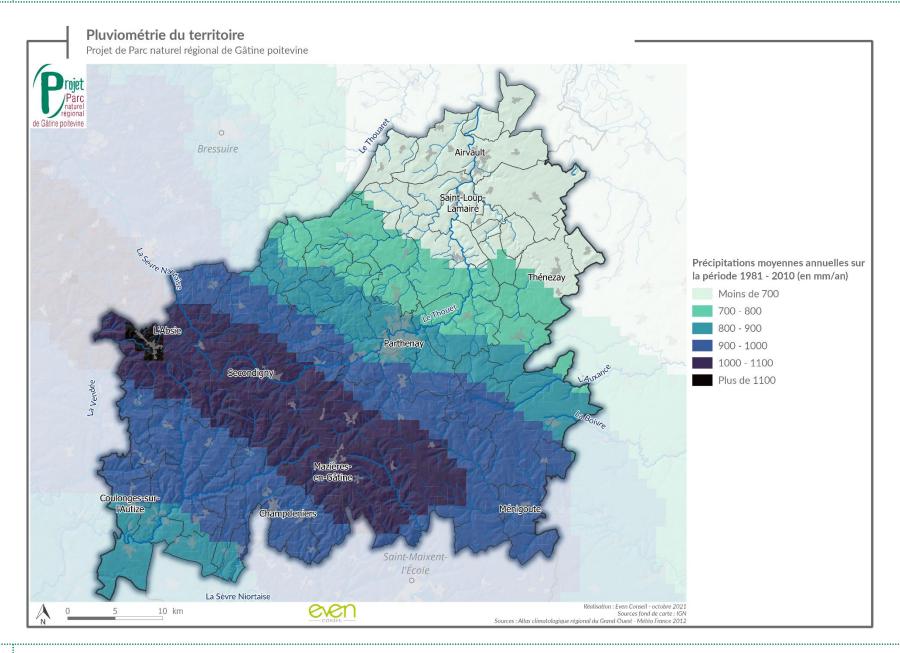


Figure 7. Evolution des précipitations par saisons - Analyse Even Conseil sur la base des données Météo-France et Drias



LA TOPOGRAPHIE ET L'HYDROGRAPHIE

Le relief du territoire s'organise sur un large relèvement granitique dessinant une large diagonale obéissant à un axe Nord-Ouest, Sud-Est, et entaillé en son centre par la vallée du Thouet et ses nombreux affluents.

Des points hauts ponctuent une ligne de crête qui s'étire de Vernouxen-Gâtine rencontrant le bocage bressuirais au Nord-Ouest (241m NGF) jusque sur la **commune de Mazières-en-Gâtine** occupant le centre Nord du territoire (225m NGF).

Plus à l'Est de cette ligne de crête, on relève quelques points culminants remarquables tel que **le Terrier du Fouilloux**, le plus élevé (271m NGF).

La ville de Parthenay et ses bourgs les plus proches de Châtillon-sur-Thouet et Le Tallud se positionnent en contrebas du massif élevé, au contact de la vallée du Thouet.

De plus, l'ensemble du territoire, à l'exception des plaines, est marqué par de **nombreuses vallées et vallonnements** du fait de la présence d'un réseau hydrographique dense. On retrouve notamment la **vallée du Thouet**, la plus impliquée et la plus étirée dans le massif granitique. Elle s'étire ainsi sur une distance de plus de 60 kilomètres, à partir du site dit Le Beugnon (commune de Beugnon-Thireuil) culminant à 248m (au Sud de Secondigny), jusque sur l'extrémité Nord du territoire sur les communes d'Irais.

Côté Sud-Ouest, **la vallée de l'Autize** s'écoule sur plus de 30 kilomètres de Mazières-en-Gâtine à Coulonges Sur L'Autize et Saint-Pompain qui marquent l'extrémité Sud-Ouest du territoire. L'Autize et

ses affluents dessinent un chevelu régulier qui érode le massif du Nord-Ouest au Sud-Est.



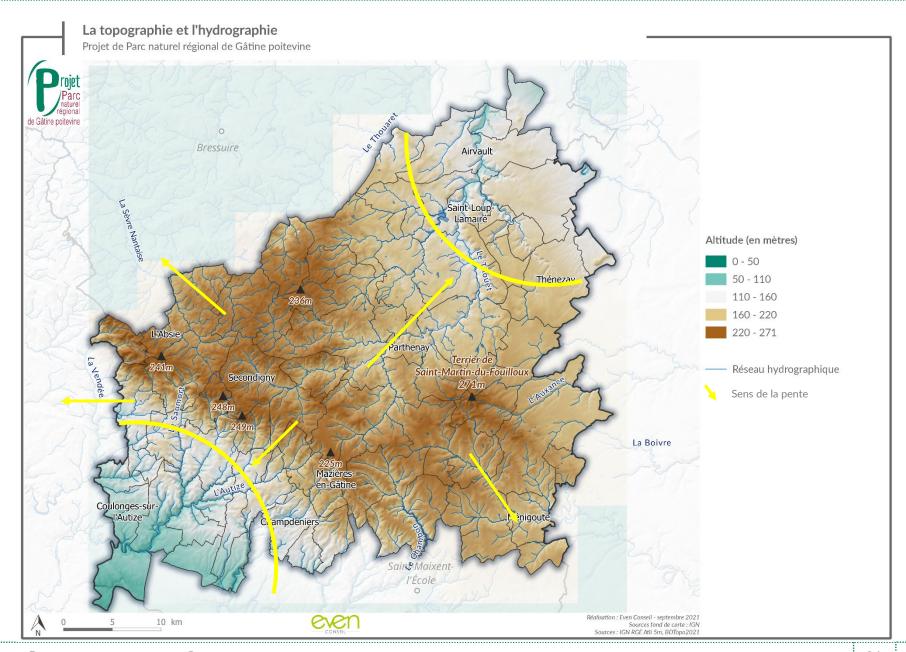


Figure 8. Tables d'orientation et d'interprétation au Terrier du Fouilloux





Figure 9. Vue du terrier, en direction du Nord-Est - Source : Charte Paysagère du Pays de Gâtine



L'OCCUPATION DU SOL

Le territoire du projet de PNR est un territoire rural qui se caractérise par une occupation du sol majoritairement concernée par des espaces agricoles (142 148 ha), quelques espaces naturels (forestiers ou cours d'eau – 20 324 ha) et des surfaces bâties (11 988 ha).

Cette occupation du sol est le résultat de caractéristiques géologiques, topographiques et hydrographiques illustrées précédemment.

La description de ces milieux et paysages est réalisée dans les prochaines parties de ce document.

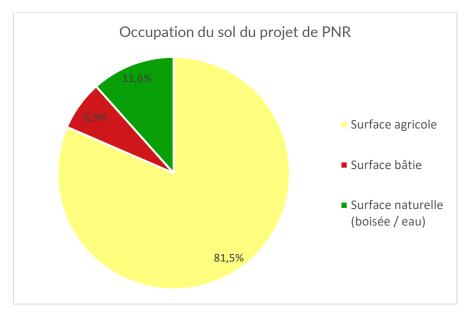


Figure 10. Occupation du sol du projet de PNR - Source : OSO 2018 (Cesbio)



ENJEUX DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

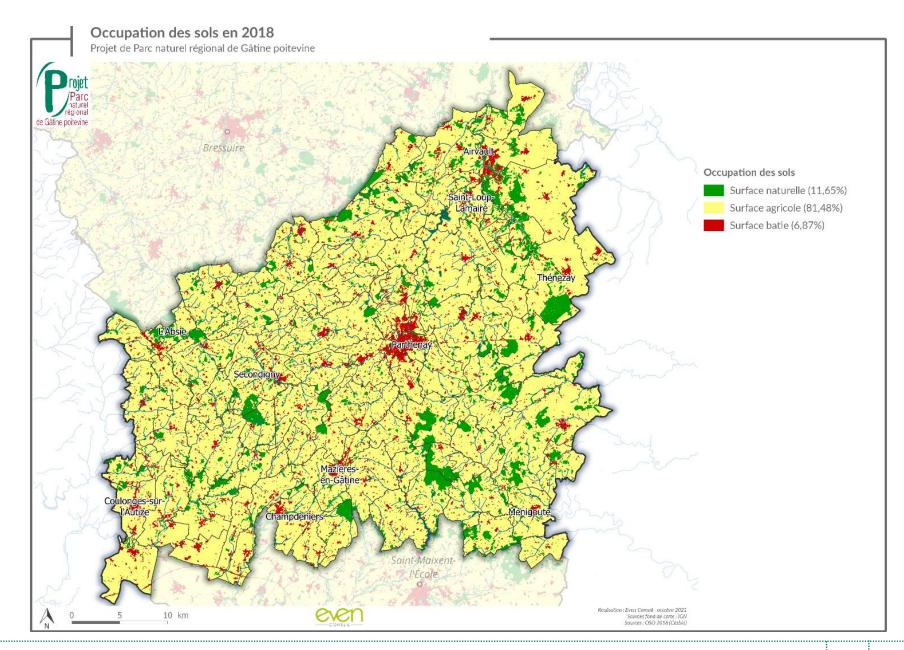
Les effets du réchauffement climatique se font déjà sentir sur le territoire avec des sécheresses en progression, un stress hydrique des sols mais aussi une incertitude du régime pluviométrique.

Dans l'avenir, il est attendu un maintien du volume pluviométrique en Gâtine voire une légère baisse dans le cas du scénario le plus pessimiste (mais aussi le plus réaliste). Cependant, il est attendu des périodes hivernales plus humides et des étés plus secs.

A ce titre, on peut craindre une grande difficulté pour le monde agricole. Les sécheresses et l'incertitude des précipitations fragiliseront le secteur agricole.

Le réseau hydrographique devrait connaître des assecs plus fréquents et plus intenses, induisant une dégradation de la qualité du réseau hydrographique et de la quantité d'eau disponible. Populations, économie agricole et industrielle mais aussi biodiversité pourraient subir le manque d'eau à certaines périodes.

Les pluies d'orage, dîtes méditerranéennes pourraient se renforcer. Le risque d'inondation sera plus soudain pour les populations et devrait les fragiliser même en période estivale. En période hivernale, la hausse du volume pluviométrique pourrait renforcer également les inondations.



2. LES CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES DE GATINE

Le territoire est majoritairement bocager et il recèle une diversité de milieux, abritant tout aussi bien des espèces végétales à affinité montagnarde que des espèces végétales à affinité méridionale. La Gâtine a une position toute particulière dans le territoire français puisqu'elle se situe à une charnière géographique pour les pelouses calcicoles et les landes calcifuges, ce qui est source d'une importante diversité floristique.

Ecologiquement parlant, l'enjeu est majeur puisque, situé à l'extrémité Sud du Massif Armoricain, le territoire se trouve au niveau d'un corridor d'intérêt national permettant la connexion des deux principaux espaces bocagers français que sont le Massif Armoricain et le Massif Central. Encadré à l'Est et au Sud par les plaines céréalières, la préservation du bocage de la Gâtine, mais aussi des bandes bocagères du Seuil du Poitou voisin, est essentielle aux échanges entre différentes populations végétales et animales

Les quelques zones de plaines ouvertes mais aussi les plans d'eau répartis dans le bocage de la Gâtine sont eux aussi considérés comme réservoirs de biodiversité et présentent un intérêt national de par leur proximité avec un couloir de migration aviaire. Il permet à de nombreuses espèces d'oiseaux vivant dans le Nord de l'Europe en été et voulant rejoindre l'Afrique pour passer l'hiver, de se reposer comme sur le lac du Cébron et la Plaine de Thénezay cités un peu plus haut.

Enfin, au niveau régional, l'importance des nombreux milieux humides, situés en amont de grands cours d'eau comme le Thouet ou le val d'Autize, est soulignée. Ils sont, d'ailleurs, désignés comme réservoirs d'une grande diversité écologique et les vallées sont reconnues comme corridors écologiques. Les quelques forêts ont

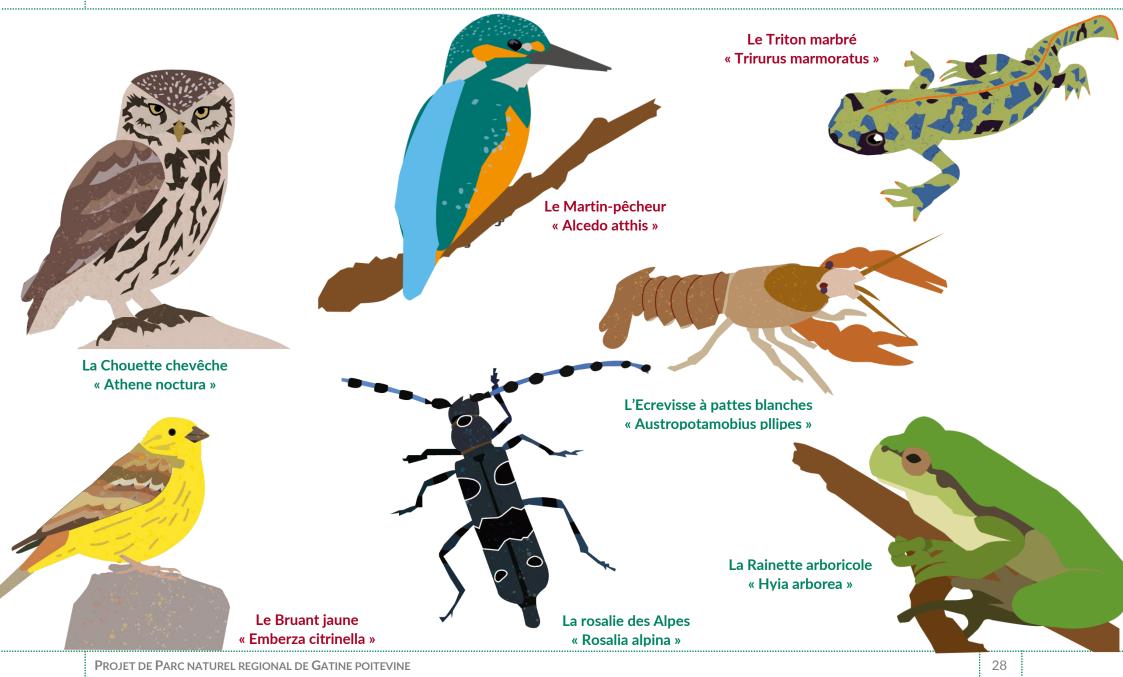
aussi leur importance dans la Trame Verte puisqu'elles participent, avec le bocage, à la connexion des grands ensembles forestiers régionaux.

Ce volet décline la richesse écologique retrouvée sur le territoire en fonction des différentes typologies de milieux (protégés ou ordinaires).

On retrouve un cortège d'espèces faunistiques et floristiques variées lié à la présence de milieux très diversifiés : milieux bocagers, plaines ouvertes, zones humides et plans d'eau, cours d'eau...

On retrouve notamment en Gâtine les espèces suivantes :

- L'écrevisse à pattes blanches, Austropotamobius pallipes
- Le triton marbré, *Triturus marmoratus*
- Le Bruant jaune, Emberiza citrinella
- La Rosalie des Alpes, Rosalia alpina
- Le Martin pêcheur, Alcedo atthis
- La Rainette arboricole, Hyla Arborea
- La Chouette chevêche, Athene noctua
- ..



LES MILIEUX PROTEGES

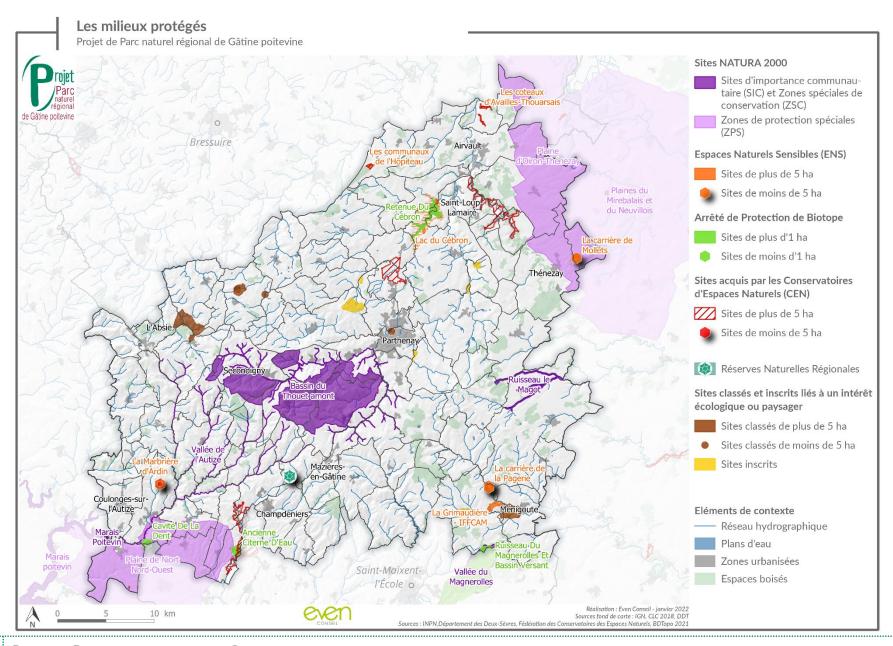
Le territoire d'étude comporte plusieurs sites protégés pour leur intérêt écologique :

- Sept Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont quatre sont aussi sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN). Tous ces espaces ont été classés pour leur valeur géologique (Carrières de Mollet, de la Pagerie ou de la Marbrière) ou encore écologique (Landes de l'Hopiteau, vallées sèches d'Availles-Thouarsais, Lac du Cébron).
- 13 sites Natura 2000 dont cinq Zones Spéciales de Conservation (ZSC), principalement pour des rivières comme l'Amont du Thouet ou la rivière Autize, et deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui recouvrent les espaces de plaines situés au Nord-Est et Sud-Ouest du territoire afin de préserver un oiseau emblématique : l'Outarde canepetière. Les zones couvrant le Marais Poitevin sont présentes de façon très marginale.
- Quatre Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) sont répertoriés sur le territoire d'étude dans le cadre de la préservation d'espèces de chiroptères et avicoles pour la plupart.
- Une Réserve Naturelle Régionale (RNR), celle du Bocage des Antonins, qui peut être soulignée, étant la seule de l'ancienne Région Poitou-Charentes.
- La majorité des cours d'eau du territoire est classée comme réserves de biodiversité car ils se situent à l'amont de rivières

importantes que sont le Thouet, la Sèvre Niortaise, le Clain et la Sèvre Nantaise.

- Les sites classés (4 sites classés sur 5 sont liés à un milieu naturel): les Chaos Granitiques de la Sèvre Nantaise situés à Vernoux-en-Gâtine, L'Absie et Largeasse, et ceux de Bois Pouvreau à Ménigoute, la Pierre branlante dite « Merveille d'Hérisson » à Pougne-Hérisson et le Rocher du Thouet à Parthenay.
- Les sites inscrits (7 sites inscrits sur 11 sont liés à un milieu naturel) : l'étang de Sunay à Châtillon-sur-Thouet et Adilly, l'étang des Châteliers aux Châteliers (commune nouvelle), la Forge à Fer de la Meilleraye à La Peyratte, l'étang de l'Orgère à La Chapelle-Bertand, le Parc du Château du Theil à Saint-Aubin-le-Cloud, le Parc du château de la Rochefaton à Lhoumois et le Chaos Granitique de Bois Pouvreau à Ménigoute.
- Les 7 sites acquis par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN).

Cela représente donc 23 330 ha, c'est-à-dire plus de 13,3% de la surface du territoire du PNR.



LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un outil de protection d'espace naturel destiné à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels remarquables. Les ENS sont ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu. Sur le territoire, on recense 7 espaces naturels sensibles :

- L'ENS La Marbrière d'Ardin

La carrière de la Marbrière permet d'observer des roches sédimentaires appartenant à une série, unique dans le Massif vendéen, dont l'extension géographique est limitée (environ 60 ha). Cette série se compose de formations fossilifères datées du Givétien (intervalle compris entre -388 et -383 millions d'années) qui témoignent de la présence dans le secteur de milieux variés, continentaux comme marins.



Figure 11. Périmètre de l'ENS La Marbrière d'Ardin (Source : Département 79)



- L'ENS Vallées sèches d'Availles-Thouarsais

Les vallées sèches d'Availles-Thouarsais présentent des coteaux à fortes pentes exposés au sud. Ces conditions particulières et la nature calcaire du sol ont permis le développement d'un habitat patrimonial, la pelouse sèche calcicole. Cet habitat aujourd'hui rare et menacé abrite un grand nombre d'espèces singulières à tendance méridionale. Ainsi, vous pourrez découvrir une flore méconnue comme l'Hélianthème des Appennins ou l'Astragale de Montpellier et une faune chatoyante tel l'Argus bleu céleste.

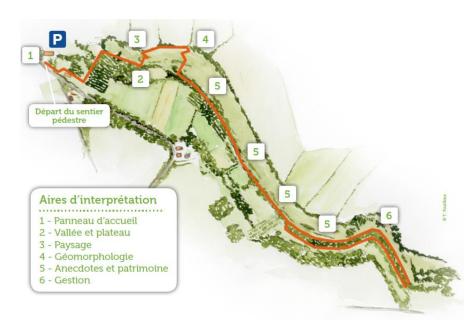


Figure 12. Fiche ENS Vallée sèches d'Availles-Thouarsais – Source : Département Deux-Sèvres

- L'ENS La Carrière de la Pagerie aux Châteliers (commune nouvelle intégrant Coutières)

La Carrière de la Pagerie malgré sa modeste taille héberge un concentré de biodiversité. **168 espèces végétales y ont été observées dans des milieux très différents**. Ainsi, le visiteur pourra découvrir des espèces de pelouse siliceuse comme la Scléranthe vivace ou des espèces qui apprécient d'avoir les pieds dans l'eau telles les élodées. Ce site peut aussi réserver des rencontres surprenantes avec des lézards à la robe verdoyante.



Figure 13. Fiche ENS La Carrière de la Pagerie à Coutières – Source : Département Deux-Sèvres

- L'ENS Lac du Cébron à Saint-Loup-Lamairé

Le lac du Cébron est le plan d'eau le plus vaste des Deux-Sèvres. Ses 180 ha accueillent de nombreux oiseaux migrateurs et ses eaux poissonneuses attirent toute l'année Grèbes huppés, Hérons cendrés ou Vanneaux. Ainsi l'hiver, Oies cendrées, Canards siffleurs et Sarcelles s'y donnent rendez-vous. Au printemps, ce sont les Sternes pierregarin qui nichent sur un radeau spécialement installé pour elles. Des espèces plus rares et plus discrètes encore résident ou visitent ses berges : Cigognes noires, Balbuzards pêcheurs, Plongeons, Harles ou encore Eiders à duvet ...



Figure 14. Fiche ENS Lac du Cébron à Saint-Loup-Lamairé – Source : Département Deux-Sèvres

- L'ENS Communaux de l'Hôpiteau à Boussais

Les communaux forment un des plus grands sites de landes des Deux-Sèvres. Ses 18 ha étant dominés par la Bruyère à balai et ponctués de plus de 300 mares, le site accueille une biodiversité exceptionnelle. Ainsi, bon nombre de mammifères, amphibiens, flore variée, insectes s'y croisent. Quelques exemples d'espèces à rencontrer : Leucorrhine à gros thorax, Utriculaire citrine, Busard Saint-Martin, etc.



Figure 15. Fiche ENS Communaux de l'Hôpiteau à Boussais – Source : Département Deux-Sèvres

 L'ENS La Grimaudière – IFFCAM aux Châteliers (commune nouvelle intégrant Coutières)

Par ses prairies, bois, landes, mares, friches... le tout connecté par un réseau de haies denses, le site de La Grimaudière révèle une diversité biologique importante : papillons, reptiles, amphibiens, insectes tels que les libellules ou les criquets. Les plantes ne sont pas en reste avec près de 300 espèces recensées dont l'Hottonie des marais ou encore la Pulicaire commune, espèces d'intérêt national.



Figure 16. Fiche ENS La Grimaudière – IFFCAM à Coutières – Source : Département Deux-Sèvres

L'ENS Carrière de Mollets à Doux

Cette carrière permettra au visiteur de remonter le temps et d'observer la biodiversité marine du Jurassique présente il y a 160 millions d'années. Il permet de découvrir le phénomène naturel de la transgression marine, c'est-à-dire l'envahissement du continent par la mer. Enfin, ce site offre une vue imprenable sur le paysage de la plaine du Haut-Poitou. Ainsi il est possible d'observer le vol des busards et d'entendre le chant atypique d'un autre oiseau emblématique des plaines céréalières : l'Outarde canepetière.



Figure 17. Fiche ENS Carrière de Mollets à Doux - Source : Département Deux-Sèvres



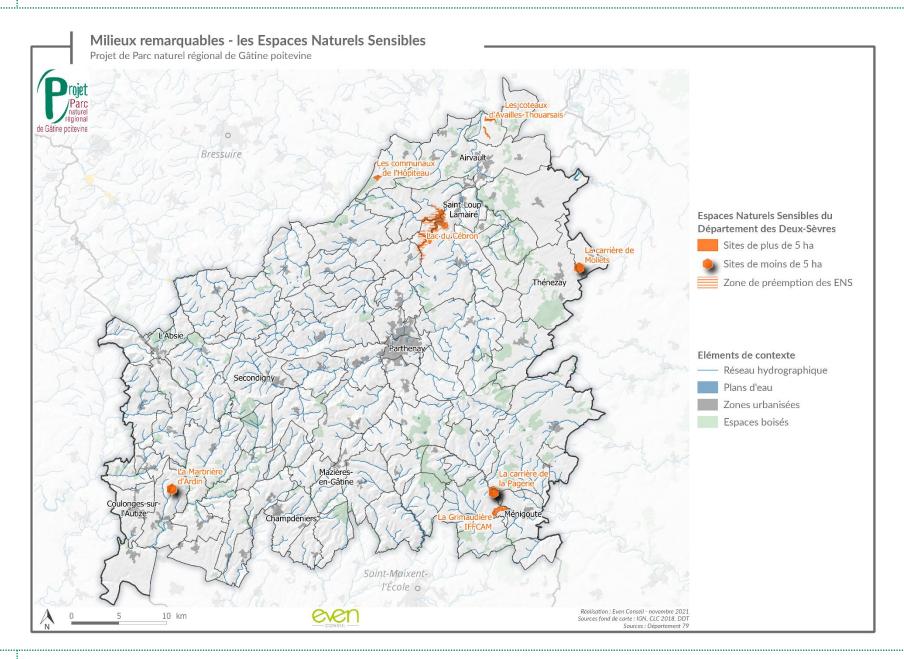
LES ACTIONS EN COURS

La révision du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensible est engagée en 2021.

Les acteurs de l'environnement et du tourisme sont rassemblés pour la création de ce nouveau schéma.

Il s'agit d'un schéma d'aide à la décision en matière d'espaces naturels sensibles, qui présente des grandes orientations de gestion et constitue ainsi la trame incitative de l'action de tous en matière d'ENS. Il se veut donc être un outil à disposition de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le département.

(Source : Département 79)



LES SITES NATURA 2000

Le territoire présente 7 Zones Spéciales de Conservation (ZSC), principalement pour des rivières comme le Thouet amont ou la rivière Autize, et 4 Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui recouvrent les espaces de plaines situés au nord est et sud-ouest du territoire afin de préserver notamment un oiseau emblématique : l'Outarde canepetière. Les zones couvrant le Marais poitevin sont considérées comme présentes de façon très marginale :

La ZSC de la « Citerne de Sainte-Ouenne » FR5402011

C'est une réserve d'eau circulaire construite en 1905, anciennement destinée à l'alimentation en eau des chevaux de l'école militaire de Niort. Elle se situe dans le bourg du village de Sainte-Ouenne, entre la vallée de l'Egray et celle du ruisseau du Tail. Ce site Natura 2000 depuis 2014, est un gîte de mise-bas pour deux espèces de chauve-souris considérées comme menacées en Europe : le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. Des travaux de conservation de la citerne ont été réalisés en 2019.

- La ZSC « Bassin du Thouet amont », FR5400442

Site Natura 2000 depuis 2009, elle comprend l'ensemble du réseau primaire et secondaire constitué par le bassin amont du Thouet formé par 8 ruisseaux. Ces petits ruisseaux acides aux eaux vives sont bien oxygénés et de bonne qualité, coulant dans le paysage de bocage caractéristique des terrains siliceux de la prairie armoricaine de la Gâtine. Le Chabot ou la Lamproie de Planer et, surtout, l'Ecrevisse à

pieds blancs peuplent l'ensemble du réseau concerné par cette protection.

- La ZSC « Ruisseau le Magot » FR5400441

Site Natura 2000 depuis 2008, elle comprend l'intégralité des 7 km du cours du Magot, un petit affluent de l'Auxance (bassin de la Loire). Il s'agit d'un ruisseau aux eaux courantes, de bonne qualité et bien oxygénées, coulant dans un vallon à pente modérée dont le fond et les versants sont encore occupés en majorité par le bocage caractéristique des terres cristallines de la marge sud du Massif Armoricain. L'Ecrevisse à pattes blanches ou encore la Lamproie de Planer et le Chabot, sont trois espèces menacées que l'on peut retrouver sur le site.

- La ZSC « Vallée de l'Autize » classée en 2015, FR5400443

Cette ZSC classée en 2015 est concernée par la totalité du réseau primaire et secondaire de la haute vallée de l'Autize. Ces ruisseaux aux eaux vives, acides et bien oxygénées coulent dans le paysage bocager caractéristique de la marge sud du Massif armoricain avant de rejoindre le bassin sédimentaire de la plaine niortaise. Ce site comporte un intérêt écosystémique puisqu'il présente des habitats aquatiques bien conservés et un bassin versant peu dégradé à dominante de prairies naturelles. On y retrouve de nombreuses espèces inféodées aux eaux vives de bonne qualité comme la Loutre, l'Ecrevisse à pieds blancs et la Lamproie de Planer.

- La ZSC « Vallée du Magnerolles » FR5400444

Cette ZSC a été classée en 2004. Elle concerne le Bassin versant d'un petit cours d'eau courant des collines bocagères de la Gâtine à la vallée alluviale de la Sèvre Niortaise. Jusqu'en 2001, ce ruisseau hébergeait la plus forte population régionale d'écrevisses à pattes blanches, avec de fortes densités sur un linéaire significatif.

Les deux ZSC « Marais Poitevin » FR5200659 et FR5400446

Ces deux sites Natura 2000 ne concernent qu'une petite partie du territoire du projet de PNR (14,7ha sur les 47 745 ha de ces deux sites).

Elles sont caractérisées par un vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes et s'étendent sur 2 régions administratives et 3 départements. Cet espace était autrefois continu, mais l'agriculture intensive a conduit à son morcèlement en 3 compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres parcourues par un réseau hydraulique important
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, basmarais et tourbières alcalines

Ce secteur contient une des grandes zones humides du littoral atlantique, c'est également une zone de résidence permanente de la Loutre. Pour finir, un cortège très riche d'invertébrés est présent.

- La ZPS « Plaine d'Oiron-Thénezay » FR5412014

Classée en 2003, elle concerne une plaine cultivée principalement développée sur des calcaires à silex du Bathonien et des calcaires argileux fossilifères du Callovien. Il est également possible de noter la présence de buttes témoins, c'est-à-dire des coteaux issus de l'érosion glaciaire et la vallée de la Dive, induisant une hétérogénéité des milieux et des pratiques agricoles favorables au cortège d'espèces remarquables. Ce site est particulièrement important puisque c'est l'une des quatre principales zones de survivance de l'Outarde canepetière dans le département des Deux-Sèvres et notamment le dernier site important de rassemblement post-nuptial.



Figure 18. Outarde canepetière (Tetrax tetrax) - Crédit photo : Louis-Marie Préau (Source : LPO)

La ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » FR5412013

Cette ZPS a été classée en 2003 du fait de sa mosaïque de culture attrayante pour l'avifaune. Malgré une uniformisation de la plaine depuis les années 2000, ce site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière désignées en ZPS en région Poitou-Charentes. Elle reste également un habitat majeur pour la population de Busards cendrés, d'Oedicnèmes criards de Gorgebleue à miroir.

- La ZPS « Plaines du Mirebalais et du Neuvillois » FR5412018

Cette ZPS est concernée par une vaste plaine agricole dominée par les grandes cultures. Elle est située dans un espace dont le relief est peu prononcé et composé de substrat calcaire du Jurassique. On y retrouve du vignoble AOC du Haut Poitou et un paysage d'openfield attirant diverses espèces d'affinités steppiques dont l'Outarde canepetière.

- La ZPS « Marais Poitevin » FR5410100

Caractéristiques identiques aux deux ZCS « Marais poitevin ».

LES ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Quarte Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope sont répertoriés sur le territoire :

- La retenue du Cébron (2010) - Communes de Louin, Saint-Loup-Lamairé, Gourgé et Lageon.



Figure 19. Localisation de l'arrêté de Biotope de la retenue du Cédron - Source : INPN

- Le Ruisseau du Magnerolles et Bassin versant (1995) - Fomperron



Figure 20. Localisation de l'arrêté de Biotope du Ruisseau du Magnerolles et Bassin versant - Source : INPN

- La Cavité de la Dent (2000) - Commune d'Ardin

Ce périmètre d'Arrêté de Biotope correspond aux parcelles situées au-dessus de la cavité (l'entrée de la cavité est au Sud-Ouest). Cela représente une surface de 1 800m². Cet arrêté a été mis en place pour la protection d'une colonie de chiroptères dont le Grand et le Petit Rhinolophe.



Figure 21. Localisation de l'arrêté de Biotope de La Cavité de la Dent - Source : INPN

- L'ancienne Citerne d'eau (2006) - Commune de Sainte Ouenne.



Figure 22. Localisation de l'arrêté de Biotope de L'ancienne Citerne d'eau - Source : INPN

LA RESERVE NATURELLE REGIONALE (RNR) DU BOCAGE DES ANTONINS

La RNR du Bocage des Antonins, classée en avril 2015, est l'un des rares espaces naturels consacré à la protection d'un paysage bocager en France.

L'association Deux-Sèvres Nature Environnement a été désignée, sous l'autorité de la Région Nouvelle-Aquitaine, en qualité de gestionnaire de la réserve.

Le Bocage des Antonins se compose d'un étang pauvre en matière organique de 2,5 hectares, de 8 mares, plusieurs sources, prairies de fauche plus ou moins humides ou de pâturage extensif, haies, boisements pluri-centenaires, fourrés, arbres têtards...

Cet ensemble forme sur 22,6 hectares, un écocomplexe particulièrement riche et représentatif d'un bocage de Gâtine en bon état de conservation. Le maillage des haies et lisières représente 5,7 km, soit plus de 250 mètres à l'hectare, ce qui est particulièrement dense.

Un peu plus de 200 arbres têtards ont été répertoriés ainsi que plusieurs arbres patrimoniaux du fait de leur âge, dimension, rareté ou originalité du traitement ou de la forme (Alisier torminal et Aubépine en têtard, Merisier et Peuplier noir de gros diamètre...).

Ainsi, plus de 500 espèces animales et 320 espèces végétales ont pu y être observées sur 23 ha.



LES ACTIONS EN COURS

Un sentier d'interprétation, inauguré en novembre 2021, permet au grand public de découvrir les richesses de la réserve tout en préservant le milieu naturel et l'activité agricole.



LES SITES ACQUIS PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE (CEN)

Pour protéger un site, les Conservatoires d'espaces naturels ont recours à la maîtrise foncière (acquisition) et à la maîtrise d'usage (location et convention de gestion) qui permet d'assurer une protection pérenne aux sites menacés à l'échelle de la France.

C'est le premier réseau privé de protection des milieux naturels en France.

Ce réseau vient compléter les mesures de protection réglementaire existantes comme les Réserves naturelles nationales (RNN) et Réserves naturelles régionales (RNR). Plus du tiers des sites se situe dans un site protégé réglementairement : Espaces naturels sensibles (ENS), Arrêtés préfectoraux de protection Biotope (APPB), Parcs nationaux, Conservatoire du littoral.

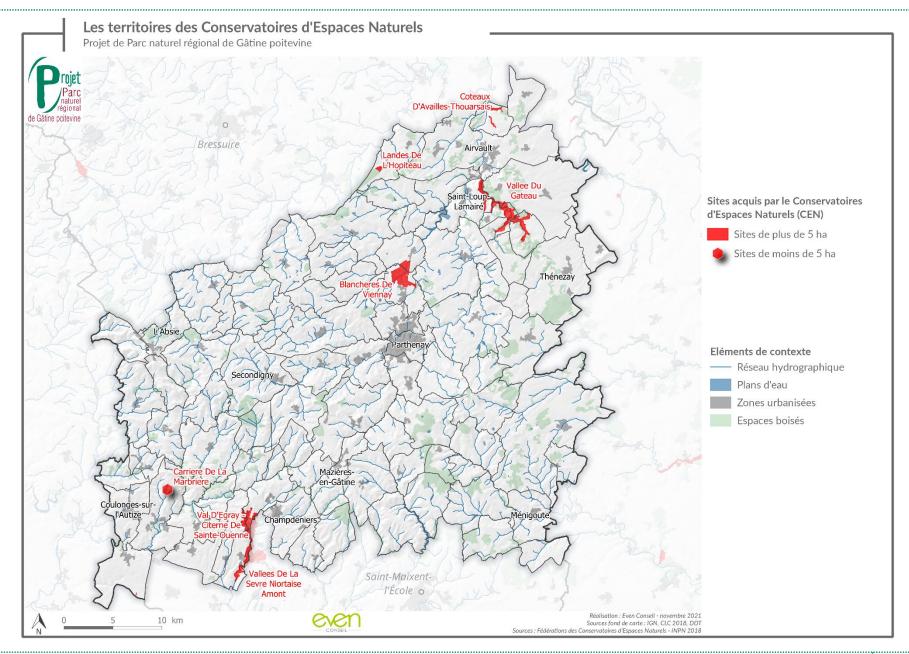
Sur le territoire du projet du PNR, on retrouve 7 sites acquis par le CEN :

- Blanchères de Viennay;
- Carrière de La Marbrière ;
- Coteaux d'Availles-Thouarsais;
- Landes de L'Hôpiteau;
- Val d'Egray Citerne de Sainte-Ouenne ;
- Vallée du Gateau ;
- Vallée de la Sèvre Niortaise Amont.

Identifiant	Nom du site	Caractéristiques	Périmètre d'intervention	Surface en maitrise foncière ou d'usage
FR1504606	Blanchères de Viennay	Ancienne carrière d'extraction d'argile en Deux Sèvres, 40 hectares du site des Blanchères de Viennay sont gérés par le CEN via un bail emphytéotique depuis 2015. Les anciennes mares laissées par l'exploitation centralisent les enjeux naturalistes.	333.7 ha	40 ha
FR1504586	Carrière de La Marbrière	La carrière de la Marbrière permet d'observer des roches sédimentaires appartenant à une série, unique dans le Massif vendéen, dont l'extension géographique est limitée (environ 60 ha).	0,7 ha	0,7 ha
FR1501676	Coteaux d'Availles- Thouarsais	L'intérêt du site repose en partie sur la présence d'habitats de pelouses sèches calcicoles. Les conditions particulières de ces coteaux (pentes fortes, substrat calcaire, exposition sud et faible pluviométrie) permettent l'installation d'espèces à tendance méridionale.	32.51 ha	15.7 ha
FR1501613	Landes de L'Hôpiteau	Les Landes ou Communaux de l'Hôpiteau, présentent un milieu naturel à présent rare et relictuel en Poitou-Charentes, la Brande du Poitou, dominé par la Bruyère à balais (Erica scoparia). L'autre particularité du site réside dans la présence de près de 300 mares dont l'origine est due à l'extraction d'argile pour la fabrication de tuiles et de briques.	21.73 ha	17,6 ha
FR1504620	Val d'Egray - Citerne de Sainte-Ouenne	La citerne à eau est aussi un site Natura 2000 (FR5405011) anthropique : le bâtiment abrite des chauves-souris tout au long de l'année, mais cela ne représente qu'une petite partie du périmètre du CEN.	604.3 ha (dont 320 ha sur le territoire)	300 m²

FR1504613	I Vallee dii (aateaii	Cette Vallée comprend les coteaux et pelouses sèches sur le cirque de Seneuil	494.9 ha	26.7 ha
FR1501674		Cette vallée est intéressante pour la présence de certaines plantes, insectes et chiroptères.	11,74 ha (dont 2,4 ha sur le territoire)	11.5 ha

Tableau 1. Lise des sites acquis par le conservatoire d'espace naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) - Source : CEN Nouvelle-Aquitaine, CREN Poitou-Charentes, INPN



LES MILIEUX INVENTORIES

En dehors des milieux protégés, le territoire possède également plusieurs milieux ordinaires où les enjeux écologiques sont connus grâce aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Les 47 ZNIEFF sont réparties sur tout le territoire avec dix ZNIEFF de type II et 37 ZNIEFF de type I et concernent majoritairement les zones humides.

On peut citer par exemple le Val de Thouet (ZNIEFF type II) avec ses sources (ZNIEFF type I) ou encore le Bois de Pichenin (ZNIEFF type I) situé dans la vallée de l'Autize (ZNIEFF type II). Les inventaires comptent aussi des zones reconnues pour leur richesse en espèces avicoles ou encore pour leurs milieux singuliers comme les pelouses sèches calcicoles. La proximité avec le Marais poitevin peut être soulignée, la vallée de l'Autize entrant dans le Marais poitevin à l'extrémité sud-est du territoire.

Certaines ZNIEFF se recoupent avec des espaces naturels sensibles ou des sites Natura 2000. Pour certaines, elles sont aussi gérées ou acquises par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Les ZNIEFF étant concernées par ces doubles protections sont en gras dans le tableau suivant.



DEFINITION DES ZNIEFF

On distingue deux types de ZNIEFF:

- Les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- Les ZNIEFF de type II: espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

Source: INPN

LISTE DES ZNIEFF DU TERRITOIRE

ZNIEFF de type I

- 1. Vallée de l'Autize
- 2. Motte de Puy Taille
- 3. Pelouses Sèches de la Vallée du Gateau
- 4. Coteau du Puyrouleau
- 5. Les Sources du Thouet
- 6. Vallée de l'Arche
- 7. Bois des Cheintres

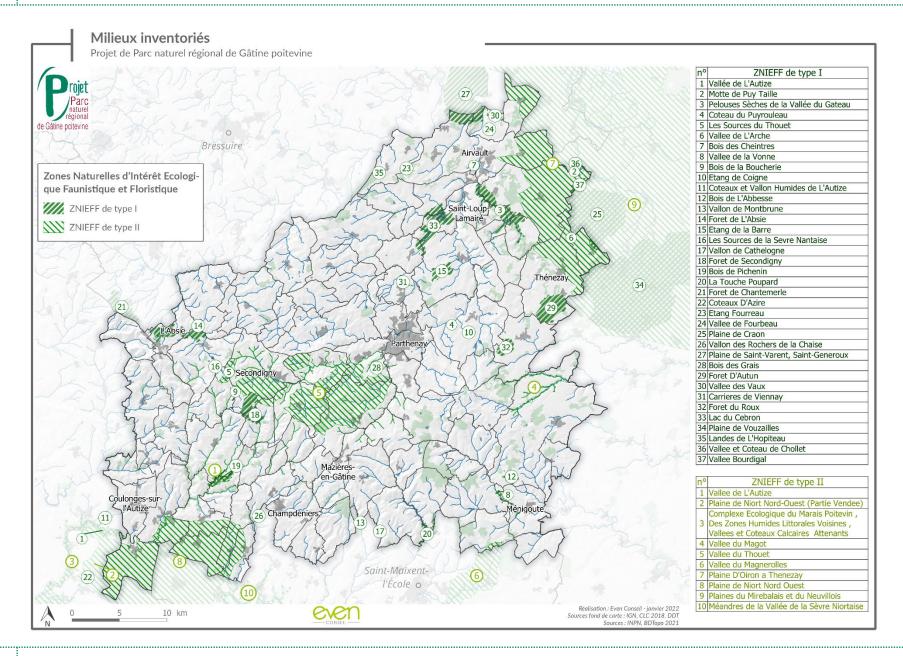
•	8. Vallée de la Vonne				
•	9. Bois de la Boucherie				
•	10. Etang de Coigne				
•	11. Coteaux et Vallon Humides de l'Autize				
•	12. Bois de l'Abbesse				
•	13. Vallon de Montbrune				
•	14. Forêt de l'Absie				
•	15. Etang de la Barre				
•	16. Les Sources de la Sèvre Nantaise				
•	17. Vallon de Cathelogne				
•	18. Forêt de Secondigny				
•	19. Bois de Pichenin				
•	19. Bois de Pichenin20. La Touche Poupard				
•					
•	20. La Touche Poupard				
•	20. La Touche Poupard 21. Forêt de Chantemerle				
•	20. La Touche Poupard 21. Forêt de Chantemerle 22. Coteaux d'Azire				
•	20. La Touche Poupard 21. Forêt de Chantemerle 22. Coteaux d'Azire 23. Etang Fourreau				
•	20. La Touche Poupard 21. Forêt de Chantemerle 22. Coteaux d'Azire 23. Etang Fourreau 24. Vallée de Fourbeau				
•	20. La Touche Poupard 21. Forêt de Chantemerle 22. Coteaux d'Azire 23. Etang Fourreau 24. Vallée de Fourbeau 25. Plaine de Craon				
•	20. La Touche Poupard 21. Forêt de Chantemerle 22. Coteaux d'Azire 23. Etang Fourreau 24. Vallée de Fourbeau 25. Plaine de Craon 26. Vallon des Rochers de la Chaise				
•	20. La Touche Poupard 21. Forêt de Chantemerle 22. Coteaux d'Azire 23. Etang Fourreau 24. Vallée de Fourbeau 25. Plaine de Craon 26. Vallon des Rochers de la Chaise 27. Plaine de Saint-Varent, Saint-Generoux				

- 30. Vallée des Vaux
- 31. Carrières de Viennay
- 32. Forêt du Roux
- 33. Lac du Cébron
- 34. Plaine de Vouzailles
- 35. Landes de l'Hopiteau
- 36. Vallée et Coteau de Chollet
- 37. Vallée Bourdigal

ZNIEFF de type II

- 1. Vallée de l'Autize
- 2. Plaine de Niort Nord-Ouest (Partie Vendée)
- 3. Complexe Ecologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, Vallées et Coteaux calcaires attenants
- 4. Vallée du Magot
- 5. Vallée du Thouet
- 6. Vallée du Magnerolles
- 7. Plaine d'Oiron à Thénezay
- 8. Plaine de Niort Nord-Ouest
- 9. Plaines du Mirebalais et du Neuvillois
- 10. Méandres de la Vallée de la Sèvre Niortaise

Tableau 2. Lise des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)- Source : INPN





L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DU PAYS DE GATINE (ABC)

Le PETR travaille depuis 2020 sur un Atlas de la Biodiversité Communale à l'échelle du projet de PNR. L'Atlas de la Biodiversité Communale est une démarche qui permet à un territoire de mieux connaître, pour mieux préserver et valoriser son patrimoine naturel : milieux, espèces présentes, animales et végétales, allant de la biodiversité ordinaire à la biodiversité remarquable. En Gâtine, l'objectif est de valoriser la biodiversité (extra)ordinaire pour prouver que ce qui est ordinaire peut être remarquable.

L'ABC est un appel à manifestation d'intérêt de l'Office français de la Biodiversité, pendant 3 ans (2020 à fin 2022) le Pays travail en partenariat avec 3 associations locales : le CPIE de Gâtine poitevine pour le volet sensibilisation aux enjeux de la biodiversité - DSNE / GODS pour le volet inventaires naturalistes. Les inventaires sont menés sur 3 taxons : chiroptères/oiseaux/amphibiens et 2 milieux : forêts et bocage.

En mars 2021 a été formalisé l'Etat initial des connaissances sur la biodiversité de Gâtine, rassemblant les données naturalistes du territoire.

Sur l'ensemble du territoire, de nombreux inventaires faunistiques et floristiques sont réalisés par des bureaux d'études ou des associations.

L'association Deux-Sèvres Nature Environnement a récolté, à ce jour, près de 2005 données chiroptérologiques.

14 sites majeurs sont suivis annuellement dont 8 sont d'intérêt régional et 6 d'intérêt national ; et enfin 43 signataires ont rejoint le réseau « Refuge pour les chauves-souris ». Le bocage gâtinais est donc relativement bien connu et suivi par l'association en ce qui concerne les populations de Chiroptères. Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres a observé de nombreuses espèces d'oiseaux sur le territoire.

Les données acquises montrent l'importance de la richesse écologique du territoire du fait des nombreux milieux qui la composent et en lien direct avec sa diversité paysagère.

Les objectifs de ces inventaires conduits depuis 2020, dans le cadre du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) du Pays de Gâtine sont les suivants :

- Améliorer la connaissance générale sur 3 taxons (oiseaux, chiroptères, amphibiens) et 2 milieux (forêts et bocage)
- Formaliser un état initial des connaissances sur la biodiversité
- Créer les bases d'un observatoire de la biodiversité commune à l'échelle du projet de Parc naturel régional
- Etudier les liens entre peuplement avifaunistique et les entités paysagères de Gâtine.

Les premiers résultats sont synthétisés dans le paragraphe page suivante.

Premiers résultats sur le suivi des oiseaux

Au cours de ces inventaires, 7446 données d'observation ornithologiques concernant 93 espèces ont été recueillies sur 195 points d'écoute. Quatre-vingt d'entre elles ont fait l'objet d'observations liées à la reproduction, sachant qu'en réalité, 91 de ces oiseaux sont des nicheurs effectifs du territoire. Ces premiers chiffres démontrent l'importante diversité spécifique du territoire, en lien direct avec sa diversité paysagère.

Grâce à la comparaison avec une étude antérieure réalisée en 2014 et 2015 par le GODS, quelques éléments sur l'évolution du cortège avifaunistique de Gâtine ont pu être mis en évidence. Elles corroborent pour la plupart des phénomènes qui sont largement documentés et aujourd'hui bien connus, comme la disparition des espèces spécialistes des milieux agricoles ou celle des insectivores.

Plusieurs espèces patrimoniales ont également été observées, même si ce n'est pas l'objectif premier de ce type d'inventaire. Quelques raretés nicheuses des bocages (Pie-grièche à tête rousse), des plaines ouvertes (Cailles des blés), des forêts (Mésange huppée) ou des zones humides (Grèbe huppé) ont ainsi pu être mises en avant et confirment tout l'intérêt de cette mosaïque paysagère pour les oiseaux.

Premiers résultats sur le suivi des Chiroptères

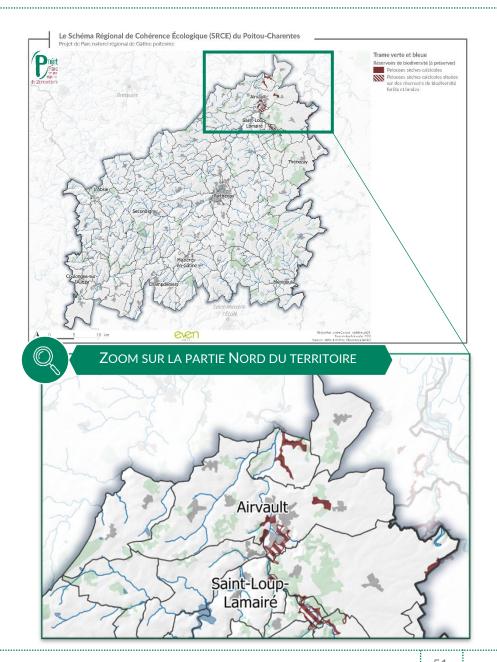
Les 2 passages réalisés sur les 3 transects ont permis de recenser uniquement 5 espèces différentes, or près de 20 espèces sont connues par l'association dans le secteur. Parmi ces 5 espèces, 2 sont classées Annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore (Barbastelle d'Europe et Murin à oreilles échancrées), 3 sont classées « quasi menacées » sur la Liste Rouge des Mammifères de Poitou-Charentes (Sérotine commune, Pipistrelle de Kuhl et Pipistrelle commune) et 4 sont prioritaires dans le Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine (Sérotine commune, Pipistrelle commune, Barbastelle d'Europe et Murin à oreilles échancrées). Malgré cette faible richesse spécifique mesurée, 3 cortèges ont pu être identifiés : bocager, forestier et ubiquiste.

LES PELOUSES SECHES CALCICOLES

Sur une petite partie du territoire on trouve des pelouses sèches calcicoles. Cet habitat naturel remarquable, est présent sous forme relictuelle dans tout le Poitou-Charentes, et possède une faune et une flore remarquables.

C'est le cas des vallées sèches d'Availles-Thouarsais (ZNIEFF de type I, ENS géré par le CEN) qui présentent une flore méridionale comme l'Astragale de Montpellier ou encore des espèces d'orchidées comme l'Orchis Homme Pendu. Le territoire compte d'ailleurs près d'une trentaine d'espèces d'orchidées différentes, l'Orchis mâle étant une des plus représentées.





LES SITES IDENTIFIES DANS L'INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE

Tout comme l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), l'inventaire du patrimoine géologique est avant tout un outil de connaissance, d'alerte et non de protection.

L'inventaire du patrimoine géologique a donc pour objectif d'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique *in situ* et *ex situ*, de collecter leurs caractéristiques, de hiérarchiser les sites à vocation patrimoniale et d'évaluer leur vulnérabilité et besoins en matière de protection.

En Nouvelle-Aquitaine, l'inventaire comprend 479 géotopes (sites) et collections. Toutefois le programme d'inventaire étant continu, cette liste est susceptible d'évoluer.

Sur le territoire, il existe **16 secteurs d'intérêt géologique** identifiés dans l'inventaire national du patrimoine géologique piloté régionalement par la DREAL.



LES ACTIONS EN COURS

Une Réserve Naturelle Nationale du Haut-Poitou (multisites) est en cours de création. Pilotée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, quatre sites présents sur le territoire de la Gâtine poitevine sont pressentis pour faire partie de la RNN : marbrière d'Ardin, carrière du Breuil (Beugnon-Thireuil), carrière de Mollets (Doux) et Blanchères de Viennay. La RNN devrait voir le jour en 2023.



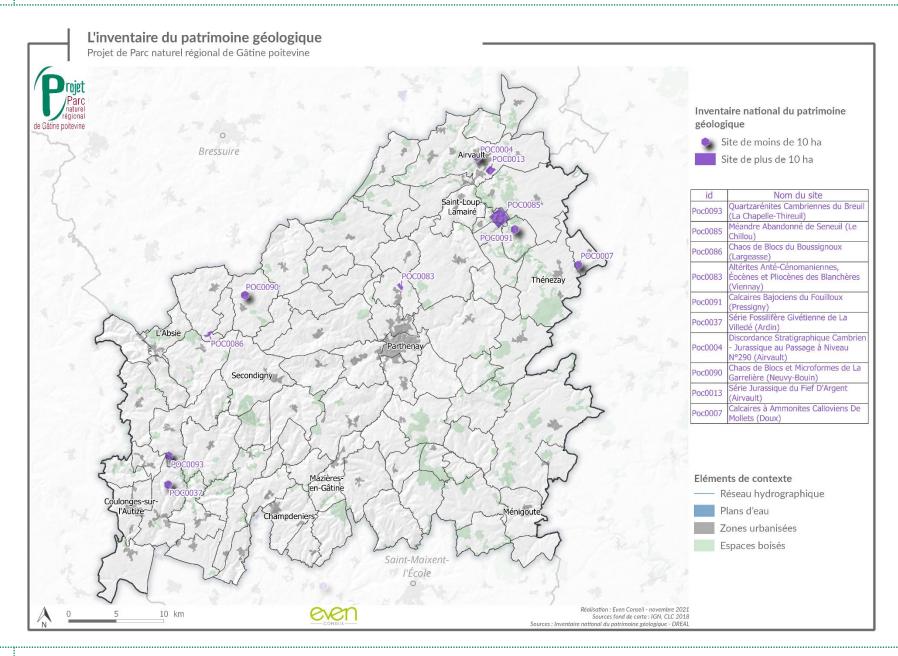
DEFINITION DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE

La géodiversité représente l'ensemble des éléments des sous-sols, sols et paysages qui, assemblés les uns aux autres, constituent des systèmes organisés, issus de processus géologiques. Elle peut témoigner autant des phénomènes passés de la Terre (traces de vie, d'écosystèmes et d'environnements), que de phénomènes courants actuels (biologiques, climatiques, atmosphériques) qui agissent sur ces sous-sols, sols et paysages.

Les objets géologiques (roches, fossiles, minéraux...) illustrent ces phénomènes qui ont gouverné l'évolution de la Terre, de la Vie et constituent à ce titre la mémoire de nos origines, ils structurent aujourd'hui l'organisation du territoire. Ils participent ainsi du développement des sociétés humaines qui ont besoin de ressources minérales et énergétiques, de sols fertiles ou d'eau.

Mais, au même titre que la faune, et la flore, les objets géologiques sont fragiles. Non renouvelables, ils sont soumis à l'érosion, à une exploitation pas toujours raisonnée, aux travaux d'aménagement, parfois au pillage qui amènent leur destruction irréversible.

L'étude des objets géologiques sur le terrain ou conservés en collections permet d'identifier ceux qui présentent un intérêt particulier, voire exceptionnel.



Identifiant	Nom du site	Superficie	Caractéristiques	Etat actuel
POC0037	Série fossilifère givétienne de la Villedé (Ardin)	6 500m²	Trois carrières à ciel ouvert abandonnées, dénommées la Marbrière, Bois Blanc et la Terrière.	Bon - Bon état général
POC0004	Discordance stratigraphique Cambrien - Jurassique au passage à niveau n°290 (Airvault)	1 200m²	Carrière à ciel ouvert abandonnée, partiellement embroussaillée et occupée par une maison d'habitation et son jardin. Le front de taille, de 10 à 11 m de haut, se développe sur près de 70 m de long.	Dégradé - Dégradation variable
POC0090	Chaos de blocs et microformes de la Garrelière (Neuvy-Bouin)	1,7 ha	Ensemble de blocs granitiques de taille relativement importante disséminés sur le versant droit boisé de la vallée d'un petit cours d'eau permanent, la Ruisseau de la Garrelière,.	Dégradé - Envahi par la végétation
POC0093	Quartzarénites cambriennes du Breuil (La Chapelle-Thireuil)	3,0 ha	Carrière à ciel ouvert abandonnée. Cette carrière qui s'inscrit dans un massif boisé d'environ 3 hectares expose un front de taille subvertical partiellement végétalisé (arbres, arbustes) de 10 à 12 m de haut. Le carreau est couvert de végétation herbacée et une zone humide s'y est développée. Vers l'ouest, une autre zone d'extraction, moins étendue et plus superficielle (2-3 m), est visible.	Dégradé - Envahi par la végétation
POC0013	Série jurassique du Fief d'Argent (Airvault)	0,4 km²	Carrière à ciel ouvert en activité située à 1,5 km au sud du centre- ville d'Airvault, sur la rive droite du Thouet. Le secteur de la Bertonnelle expose un front de taille structuré en gradins ayant environ une cinquantaine de mètres de hauteur. 1 700 000 t de calcaires et de marnes destinés à la fabrication de ciment y sont extraits annuellement.	Bon - Bon état général
POC0007	Calcaires à ammonites calloviens de Mollets (Doux)	4,4 ha	Carrière à ciel ouvert abandonnée située en contrebas d'un relief, le Pied de Doux, à 2,5 km au nord-ouest du centre-bourg de Thénezay. Le front de taille d'environ 4 à 5 m de hauteur se développe sur près de 60 m de long, dans un paysage très ouvert de plaine agricole céréalière.	Bon - Bon état général
POC0085	Méandre abandonné de Seneuil (Le Chillou)	0,5 km²	Dépression subcirculaire à fond plat, de 35 à 40 m de profondeur, située en marge de la vallée du Gâteau, sous-affluent rive droite du Thouet, occupée en son centre par une petite hauteur (105 m NGF). Selon leur déclivité, les versants de cette dépression sont cultivés ou abandonnés à la végétation spontanée.	Bon - Bon état général

POC0086	Chaos de blocs du Boussignoux (Largeasse)	0,15 km²	Amoncellement spectaculaire de blocs sphériques ou ovoïdes, de taille métrique à plurimétrique, dans la vallée du Ruisseau des Brandes. Cet amoncellement s'étire le long du ruisseau, au sein du Bois du Boussignoux, sur près de 150 m et se poursuit au-delà, vers la ferme de l'Écochardière où des blocs émergent dans des prairies naturelles.	Bon - Bon état général
POC0083	Altérites anté-cénomaniennes, éocènes et pliocènes des Blanchères (Viennay)	0,2 km²	Carrière à ciel ouvert abandonnée, subdivisée en deux parties distinctes: - au nord-ouest, une ancienne zone d'extraction profonde, remplie d'eau, limitée par des talus relativement pentus (45°) et envahis par la végétation; - au sud-est, une ancienne zone d'extraction, peu profonde (10 m au maximum), à fond plat, avec ça et là des mares temporaires et une végétation plus ou moins dense (ajonc, brande, bouleau).	Dégradé - Envahi par la végétation
POC0091	Calcaires bajociens du Fouilloux (Pressigny)	8,0 ha	Carrière à ciel ouvert abandonnée située dans la vallée du Ruisseau des Échasses, le long de la D134. Partiellement comblée, elle expose plusieurs fronts de taille dont la morphologie (longueur, hauteur, forme) est variable et qui ménagent entre eux de vastes terrains plats, unis et découverts (gradins). Un bâtiment en bon état y est conservé.	Dégradé - Dégradation variable

Tableau 3. Liste des sites identifiés dans l'inventaire national du patrimoine géologique - Source : INPN

LES MILIEUX ORDINAIRES

LES MILIEUX AQUATIQUES

De par le relief, la position en tête de bassins versants confère à la Gâtine une responsabilité forte sur les bassins versants du Thouet, de la Sèvre Niortaise, de la Vienne, de la Sèvre Nantaise, et du Clain.

Ces milieux présentent une richesse écologique importante, on y observe des espèces sensibles à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques comme une des écrevisses endémiques de France : l'Ecrevisse à pieds blancs. Cette dernière, très menacée (liste rouge mondiale), ne se retrouve que dans quelques cours d'eau des Deux-Sèvres comme le ruisseau du Magot, la vallée de l'Autize ou encore dans le bassin Amont du Thouet (ZSC, ZNIEFF type 2).

Des espèces de poissons protégées se retrouvent dans ces eaux comme la Lamproie de Planer ou le Chabot mais aussi des mammifères comme la Loutre d'Europe ou le Castor européen.

Le rare Agrion de mercure, petit odonate très sensible à la qualité de l'eau des sources et ruisseaux qu'il fréquente, et le Martin pêcheur d'Europe peuvent aussi se rencontrer le long des cours d'eau.

Les nombreux étangs et les lacs artificiels comme celui du barrage du Cébron offrent aussi des lieux de repos pour les oiseaux migrateurs comme le Balbuzard pêcheur ou l'Oie cendrée.



LES ACTIONS REALISEES

Les mammifères aquatiques font l'objet d'un suivi régulier assuré dans le cadre du **réseau castor/loutre** coordonnée par l'Office National de Chasse et de la Faune Sauvage.

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) assure ce suivi et intègre l'enjeux de ces deux mammifères aux prescriptions et actions de son contrat territorial (CTMA). Par exemple, la préservation de ces espèces passe par une gestion des embâcles au cas par cas sur le site Natura 2000 du Bassin du Thouet amont. De plus, l'aménagement d'une rampe en enrochement été réalisé en 2021 par le SMVT dans Parthenay. Cette rampe devrait faciliter le passage des castors au niveau du barrage présent sur le Thouet pour éviter que les individus ne contournent l'obstacle et soient en danger.









LES ZONES HUMIDES

Ces zones abritent des espèces protégées, rares, et aujourd'hui menacées par la détérioration de leur habitat telles que des Orchidées, l'Osmonde royale, la Bruyère des marais...

D'autres espèces d'amphibiens y sont aussi recensées telles que la Grenouille rousse et la Grenouille agile.

Le pâturage et la fauche sont essentielles pour éviter la dégradation de ces milieux.









ZOOM SUR LA FLORE DE GATINE

Les prairies humides caractéristiques du bocage, renferment une flore remarquable. Sur 6 162 observations, ce sont plus de 440 espèces qui ont été relevées avec 136 plantes bioindicatrices¹.

17% de la flore bioindicatrice française a été recensé en Gâtine

des changements environnementaux dans un écosystème, une communauté ou des écosystèmes ou en indiquant la diversité d'autres espèces.

¹ Plantes bioindicatrices : Elles contiennent une partie de l'information environnementale qui les entoure. Un bioindicateur peut être une espèce animale ou végétale (ou un groupe d'espèces) qui reflète l'état abiotique ou biotique de l'écosystème en représentant l'impact

LES MILIEUX BOCAGERS

Le bocage est une association de milieux agricoles et semi-naturels, composés d'un réseau de haies plus ou moins important, mais aussi de mares et prairies. En cela, il présente des habitats variés qui sont des refuges pour de nombreuses espèces.

Avec 14 677 km de haies sur le territoire (source : linéaire total de haies selon l'inventaire 2020 – Université d'Angers), et des secteurs présentant une densité supérieure à 200 mètres linéaires par hectare, le bocage de la Gâtine poitevine offre un habitat pour une quinzaine d'espèces de chauves-souris protégées comme le Grand Rhinolophe, l'Oreillard roux ou le Murin à moustaches.

Les chiroptères trouvent aussi des abris et lieux de reproduction dans des cavités comme celle de la grotte de la Dent d'Ardin ou de façon plus insolite, dans l'ancienne citerne à eau de Sainte-Ouenne.

D'autres espèces protégées nationalement comme la Genette (petit mammifère du sud-ouest), la Rainette arboricole ou la Couleuvre à collier se retrouvent dans les haies et bosquets du bocage gâtinais.

Les insectes y trouvent aussi un refuge comme la Rosalie des Alpes qui se nourrit de bois mort, le Pique-Prune ou le Grand Mars changeant.

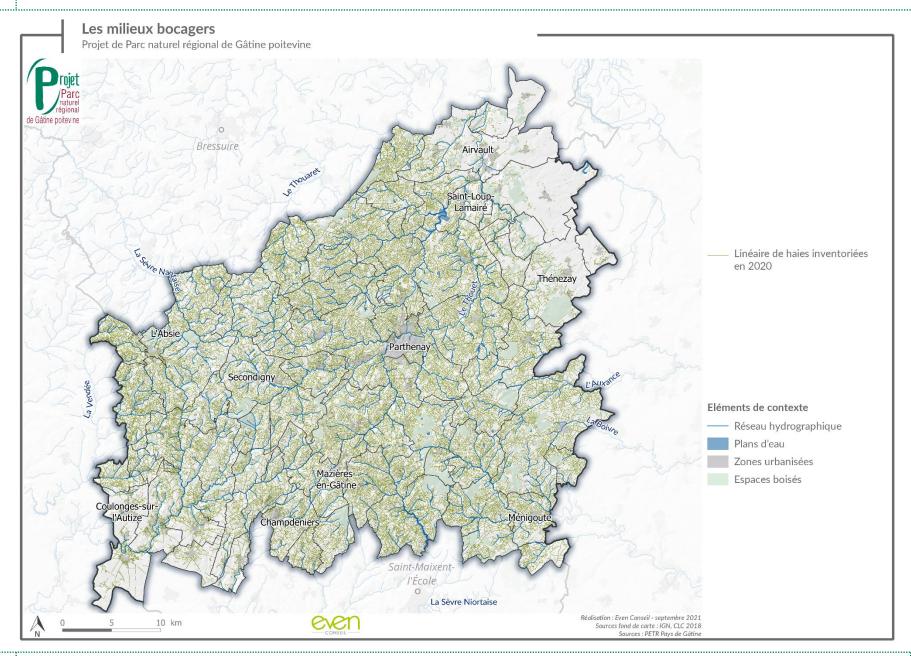
Dans ce milieu, au pied des haies, c'est une flore à la tonalité atlantique qui s'y retrouve avec la Jacinthe des bois, la Digitale pourpre et l'Euphorbe d'Irlande.











LES MILIEUX FORESTIERS

Les espaces forestiers occupent 12% du territoire. Un seul massif est à gestion domaniale, il s'agit de la forêt de Secondigny couvrant près de 500 ha et concernée par une ZNIEFF de type I.

Une partie spécifique (partie suivante) est dédiée à la forêt dans ce présent document.

On note la présence de plusieurs plantes répandues dans les forêts de basses montagnes ou du nord de la France mais extrêmement rares en Poitou, c'est le cas du Pain de coucou ou de la Lysimaque des bois.

Autre massif identifié par une ZNIEFF de type I, la forêt d'Autun à Thénezay se situe le long d'une trame boisée allant du Sud-Est au Nord-Est de la Gâtine. Malgré une tendance à l'artificialisation des peuplements, elle possède une valeur biologique renforcée pour l'avifaune dont l'Autour des palombes, espèce des grands massifs forestiers.

D'autres massifs de plus petites tailles présentent des habitats remarquables, comme le bois de Pichenin à Béceleuf autour de la vallée de la Miochette où l'on retrouve l'Ecrevisse à pattes blanches. On compte dans ce bois un cortège de plantes typiques des forêts fraiches ainsi que le Polystic à aiguillons, une espèce de fougère très rare dans les plaines atlantiques.





LES PLAINES

Aux franges sud-ouest et nord-est du territoire, les plaines ouvertes de Niort et de Oiron-Thénezay abritent une richesse avicole remarquable avec la plus importante population d'Outardes canepetières migratrices de France. Cette espèce fait partie d'un plan national d'actions. D'autres espèces comme l'Œdicnème criard, le Busard Saint-Martin ou encore l'Alouette calandrelle se retrouvent en Gâtine.





LES MENACES ET ENJEUX PESANT SUR LA BIODIVERSITE ET LES HABITATS NATURELS

Le nombre de mesures de protections et les inventaires présentés attestent des enjeux écologiques du territoire. Fortement présents, ils sont soumis à de nombreuses pressions et menaces auxquelles il est nécessaire de prêter attention.

UNE POLLUTION DES COURS D'EAU

Les cours d'eau de Gâtine sont dans un état écologique peu satisfaisant entrainant un déclassement de la quasi-intégralité des cours d'eau du territoire en état global « non atteinte du bon état ». Leur qualité écologique va d'un état moyen à mauvais en passant par médiocre exception faite de l'Auxance et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Clain en bon état écologique.

Ce constat peut s'expliquer par différents facteurs :

- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes comme le Ragondin, les écrevisses exotiques, la Balsamine de l'Himalaya ou encore la Jussie qui provoque une dégradation des milieux aquatiques et menace les espèces endémiques.
- Les tendances d'évolution des pratiques agricoles, avec les risques de pollutions des milieux aquatiques par les produits phytosanitaires.
- La destruction des milieux naturels comme les zones humides, les ripisylves, les haies etc. qui jouent un rôle majeur dans l'épuration des eaux.
- La présence massive d'ouvrages sur les cours d'eau de Gâtine, facteur majeur de déclassement de l'état. L'ensemble des

cours d'eau de Gâtine est impacté avec une mention toute particulière pour le Thouet.

UNE DESTRUCTION DES MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS

L'évolution des pratiques agricoles est principalement liée au contexte économique actuel : les exploitations s'agrandissent, les pratiques d'élevage en prairie sont parfois remplacées par des pratiques plus intensives en hors sol, les cultures de céréales sont de plus en plus présentes sur le territoire. Les haies, mares, cours d'eau et prairies naturelles, tendent à disparaitre : les surfaces de prairies naturelles diminuent au profit de prairies temporaires ou plus souvent de grandes cultures, les mares sont souvent comblées, les haies arrachées et les terrains drainés.

Les chiffres relatifs aux surfaces de prairies (permanentes et temporaires) analysées sur les dernières années permettent d'illustrer ces tendances et évolutions de pratiques qui peuvent avoir un impact indirect sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire.

La tendance à la disparition des prairies commence à se stabiliser autour de 54 000 ha sur ces dernières années (depuis 2015). Cependant, entre 2010 et 2019, 11 000 ha de prairies (permanentes et temporaires) ont disparu (c'est-à-dire 17% des prairies sur 9 ans).



Figure 23. Répartition des prairies par rapport aux surfaces agricoles en gâtine poitevine entre 2010 et 2019 - Source : RPG

Les milieux liés au bocage, pourtant soulignés comme étant des espaces à forte valeur patrimoniale tant paysagère que naturelle, sont considérés comme des espaces agricoles et habitats naturels ordinaires et donc peu protégés en tant que tel. L'absence d'espèces emblématiques forte est un des facteurs de ce manque de protection.

La perte d'espaces semi-naturels liés au bocage menace directement certaines espèces : la population de Tourterelle des bois, oiseau nichant dans les haies, a vu son effectif chuter en quelques décennies (moins 50% entre 1970 et 1990 selon les estimations françaises).

De même, l'entretien appliqué sur les haies est souvent inadapté (notamment broyage) et ne permet pas de garantir la fonctionnalité de ces habitats et leur pérennité

Le bocage n'est pas le seul milieu touché par l'évolution des pratiques agricoles : beaucoup d'habitats recelant une biodiversité rare comme les pelouses sèches ou les landes, sont aujourd'hui menacés, sont souvent réduits à l'état d'îlots relictuels, souffrant d'un enfrichement lié à une déprise agricole ou à un mitage par les cultures intensives.

Dans la Plaine de Thouars, les murets en pierres sèches, les arbres isolés, les petites vignes ou vergers et les haies encadrant les reliefs (vallées sèches ou les buttes témoin) ont une valeur patrimoniale forte mais ont aujourd'hui également presque tous disparus.

Les coteaux des vallées sont de moins en moins exploités et se ferment tandis que dans les fonds de vallées, autrefois pâturés, les prairies sont progressivement remplacées par des peupleraies.

Cette destruction d'habitats peut également induire une rupture des continuités écologiques qui peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la biodiversité.



ENJEUX DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les fonctionnalités écologiques de la Gâtine sont issues de la combinaison entre un climat et un socle géologique avec les activités humaines, particulièrement agricoles. La crise climatique qui induit un nouveau climat, plus sec en été et plus humide en hiver, devrait conduire à une adaptation des milieux naturels et de la biodiversité.

La trame bleue de la Gâtine devrait être particulièrement fragilisée. Les changements de la pluviométrie annuelle devraient induire un risque d'eutrophisation majeure des cours d'eau, des mares et des étangs. La qualité de l'eau s'en retrouvera dégradée tandis que sur certaines périodes, les milieux pourraient être asséchés. Aussi, une part non négligeable des zones humides pourrait être fragilisée par les asséchements successifs.

Les milieux boisés : bocage et espaces forestiers seront également menacés par les nouvelles conditions climatiques. Certaines essences d'arbres comme le néflier ne pourraient survivre sans gel tandis que les essences liées aux milieux humides : saules, frênes, ne pourraient résister à plus deux degrés. D'autres essences comme le chêne ou le pommier pourraient être également inadaptés à une hausse de +2°C des températures moyennes. Les espaces forestiers pourraient être quant à eux fragilisés par le risque de feux de forêt.

Tous ces milieux seraient par ailleurs soumis à la pression migratrice des espèces venant du Sud, particulièrement la faune et les agents pathogènes « tropicaux » tandis que les milieux agro-naturels subiraient des changements profonds induits par la refonte du système agricole, lui-même fragilisé par la crise climatique.

3. SYNTHESE - CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES



CHIFFRES CLES

- 7 ENS
- 13 sites Natura 2000
- 4 APPB
- 1 RNR du Bocage et création d'une RNN sur les sites géologiques

- 47 ZNIEFF (37 de type I et 10 de type II)
- 10 sites d'intérêt écologique
- 14 677 km de haies et 84 ml/ha en moyenne
- 4 sites classés sur 5 sont liés à un milieu naturel
- 7 sites inscrits sur 11 sont liés à un milieu naturel

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Un territoire concerné par des corridors écologiques d'intérêt national
- Une grande diversité de milieux sur le territoire lié à un contexte géologique, hydrographique et topologique riche
- Une majorité d'espaces agricoles ou naturels qui favorisent la présence de biodiversité
- Une richesse écologique remarquable
 Des dynamiques d'inventaires et de connaissances liés à des espèces, habitats ou sites présents sur le territoire
- Un maillage bocager très dense
- Des acteurs investis sur les enjeux liés à la biodiversité (associations naturalistes, acteurs de l'éducation à l'environnement...)
- Des documents d'urbanisme en cours qui intègrent ou devront intégrer des protections (haies, zones humides...)
- Des actions de plantations de haies grâce aux associations et fédération de chasse, soutenues par les collectivités locales.

FAIBLESSES / MENACES

- Une érosion de certains milieux naturels et semi-naturels
- Une absence d'espèces emblématiques sur le bocage
- Une nature considérée comme ordinaire impactée par les activités humaines mais peu protégée
- Un recul du bocage
- Des difficultés liées au maintien de l'élevage
- Une disparition des arbres têtards (perte d'usage et de savoir-faire)
- Une qualité et quantité de haies en diminution pour stockage carbone sur les zones de transition
- Une dégradation de la biodiversité peu prise en compte
- Des cours d'eau pollués dont l'état écologique est peu satisfaisant
- Une fermeture des ripisylves

ENJEUX

- Freiner la fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels
- Amélioration des connaissances naturalistes et de l'accès aux informations
- Restauration du bocage et affirmation de son intérêt
- Préservation du patrimoine naturel, facteur de la qualité de vie et de l'attractivité sans devenir un sanctuaire
- Maintien du système polyculture-élevage et élevage à l'herbe avec des pratique durables
- Conservation de la diversité des paysages liés à l'identité de la Gâtine
- Valorisation et rayonnement de l'activité sylvicole locale
- Renforcement du rôle de la biodiversité, marqueur de l'identité de notre territoire et force motrice de son développement
- Intégration des habitants en tant qu'acteurs de la protection du patrimoine naturel

Enjeux de vulnérabilité climatique :

- Disponibilité moindre de la ressource en eau pour les activités humaines
- Fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels aquatiques
- Fragilisation du secteur agricole face à l'incertitude de la saisonnalité des pluies
- Risques d'inondation renforcés notamment en période estivale
- Asséchement des zones humides et de certains plans d'eau
- Renforcement de l'intensité des périodes d'étiage et de l'eutrophisation des cours d'eau et plans d'eau
- Renforcement du risque de feux de forêts et de cultures
- Inadaptation des essences culturelles (pommiers, chênes, saules, néfliers...) au scénario le plus optimiste du GIEC
- Pression de la faune migrant depuis le Sud de l'Europe
- Développement de nouveaux agents pathogènes
- Renforcement de la mortalité des essences non adaptées à une hausse des températures et à des sécheresses récurrentes

4. LES COMPOSANTES FORESTIERES EN GATINE

LA RESSOURCE FORESTIERE SUR LE TERRITOIRE

Le territoire national dispose d'en moyenne 31% de surface boisée, avec de grandes disparités entre les départements. Le département des Deux-Sèvres dispose d'une ressource forestière bien plus faible que la moyenne nationale avec environ 9% de surfaces boisées.

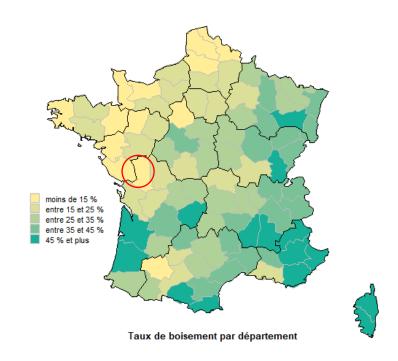


Figure 24. Taux de boisement par département à l'échelle de la France - source : https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique11

Le territoire de Gatine est au-dessus de la moyenne départementale puisqu'il affiche une surface boisée moyenne de 10,9%, soit 27,9% de la surface boisée du département.

Les communes les plus arborées se situent dans les paysages de bocage dense (53% des boisements du territoire) tandis qu'à l'inverse, les paysages de plaines affichent des surfaces boisées les plus faibles (7% du territoire). Il convient de noter la forte concentration de boisements au niveau de l'unité paysagère de transition « Les contreforts de la Gâtine ».

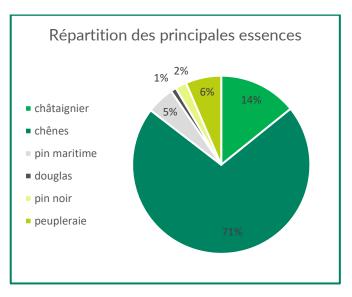
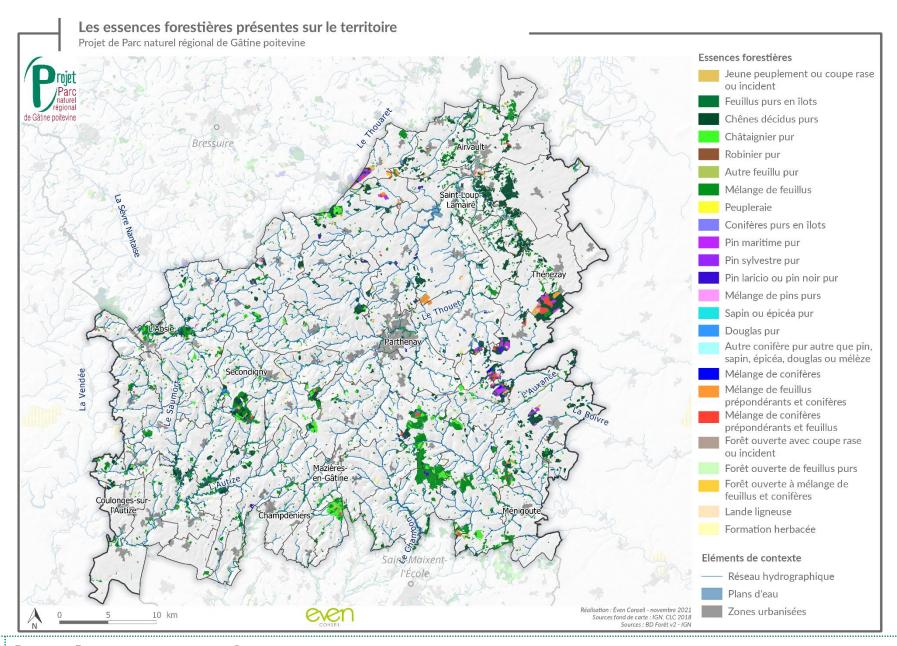


Figure 25. Répartition des principales essences d'arbres dans les forêts du projet de PNR - source : BD TOPO



Les forêts du territoire sont riches dans leur diversité avec :

- 5827 ha de chênes décidus purs (31% de la surface totale)
- 1160,5 ha de châtaignier pur (soit 6%)
- **528,23** ha de peupleraie (2,8%)
- **411,8 ha** de **pin maritime** pur (2%)
- **167,48 ha** de **pin noir** pur (0,9%)
- **81,76 ha** de **douglas** pur (0,4%)
- **5,87 ha** de **sapin** ou **épicéa** (0,03%)
- **4,6 ha** de **robinier** pur (0,02%)
- 2,52 ha de pin sylvestre pur (0,01 %).

A cela, s'ajoutent des forêts d'autres feuillus purs, d'autres conifères purs mais également les forêts mixtes.

Ceci est notamment rendu possible du fait du socle granitique favorable aux feuillus ainsi que par la pluviométrie intéressante.

Cette grande diversité d'essences fait l'objet de divers documents de gestion durable tels que :

- Les plans simples de gestion (PSG), obligatoires pour toutes les forêts privées de plus de 25 hectares qui permettent, pour le propriétaire, une meilleure connaissance de sa forêt et un suivi de la gestion de ses parcelles, grâce à l'échéancier annuel des coupes et travaux, sur 10 ou 20 ans. 65 sont recensés sur le territoire
- Les règlements type de gestion (RTG), destiné aux propriétaires n'ayant pas l'obligation d'avoir un PSG, comportent des itinéraires sylvicoles par type de peuplement et par essence. 1 seul est déployé sur le territoire

Les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), sont à l'attention des propriétaires de petites surfaces forestières.
 Ces documents contiennent des recommandations essentielles, par région naturelle ou groupe de régions naturelles, pour permettre aux propriétaires de réaliser des opérations sylvicoles conformes à une gestion durable. 1 seul est appliqué sur le territoire.



CHIFFRES CLES SUR LA FORET

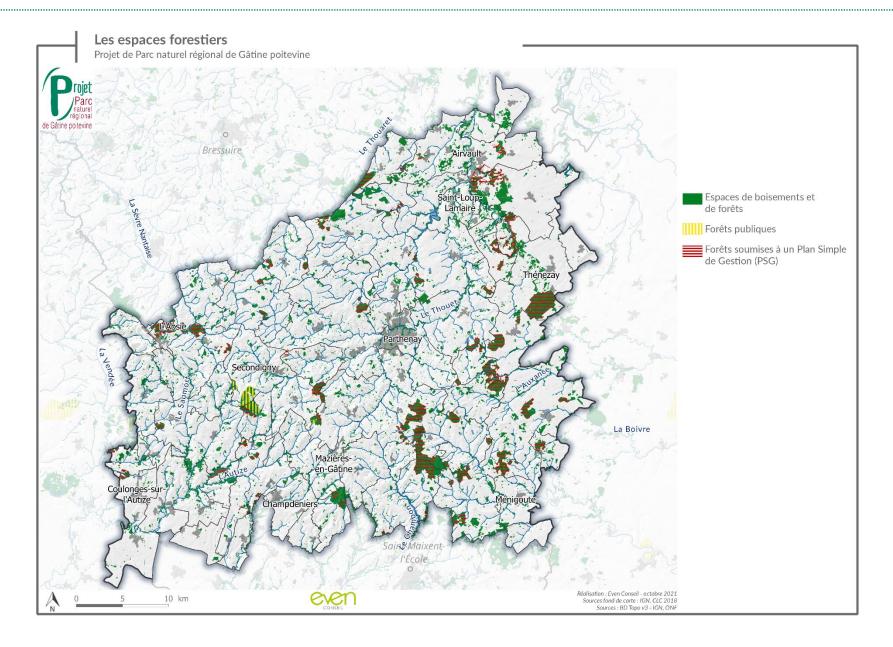
Au total environ 6805 ha de forêts sont dotés d'un document de gestion

Soit:

49% des forêts du territoire

La présence de peupliers constitue une spécificité puisqu'il s'agit de boisements particuliers à faible rotation et faible densité. Elle est prise en compte dans le code forestier (réglementation des coupes d'arbres).

Enfin, sur l'ensemble du territoire seulement 1 forêt est d'ordre public : la forêt domaniale de Secondigny d'une surface de 437 ha. 13 961 ha de forêts sont gérés par des propriétaires privés, ce qui représente 6 736 propriétaires. La moyenne des superficies des propriétés est donc d'environ 2ha.





LES ACTIONS ET DEMARCHES EN COURS

- **Fibois**: interprofession régionale. Elle a pour vocation de représenter et fédérer tous les acteurs de la filière forêt bois papier régionale dans un dialogue ouvert et au service d'une vision d'avenir commune et ambitieuse. En 2020, FIBOIS Nouvelle-Aquitaine a mis en place un observatoire régional de la filière Forêt Bois Papier dont l'objectif est de disposer de données permettant de caractériser et de qualifier toute la filière de l'amont à l'aval.
- Projet de Charte Forestière: Le Pays de Gâtine lancera, en 2022, la réalisation d'une charte forestière de territoire sur le périmètre du projet de PNR. La charte forestière est un outil d'inventaire, de qualification, de gestion, d'adaptation et de valorisation des forêts de Gâtine qui permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires.

Actions forestières (source : CRPF)

- Les Martéloscopes de Champdeniers, Vernoux-en-Gâtine et Vasles. Il s'agit de supports pédagogiques destinés à l'apprentissage de la gestion forestière. Cet outil permet de gérer une forêt réelle de manière virtuelle (enregistrement de tous les arbres...).
- Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) VALORIBOIS:
 Il s'agit d'un projet permettant de mobiliser plus de bois dans les forêts peu exploitées ou en impasse sylvicole tout en améliorant les peuplements forestiers.
- Plan de Développement de Massif Forestier (PDMF) de Champdeniers, de Thénezay, d'Allone, de Pamproux, de Moncoutant, d'Ardin et de Vasles-Ménigoute: Il s'agit d'une action d'animation auprès des propriétaires forestiers pour dynamiser la gestion forestière et intégrer davantage la forêt dans l'aménagement du territoire.
- Echanges ou Cessions d'Immeubles Forestiers avec périmètre (ECIF) d'Airvault : Il s'agit d'une procédure permettant aux propriétaires d'échanger, d'acquérir ou de regrouper leurs parcelles dans la mesure où cette opération favorise la gestion sylvicole.

LA VALORISATION DE LA FORET

Les forêts présentes sur le territoire peuvent apporter des plus-values non négligeables comme :

- Leur utilisation pour la chasse : Les forêts constituent des réservoirs de biodiversité intéressants pour le gibier notamment. Cependant certaines forêts clôturées ne permettent pas le déplacement des espèces.
- Leur valorisation à travers une filière touristique locale, de loisir: Les projets ou actions en cours participent à la valorisation du territoire. On peut citer par exemple le développement de chemins de randonnées traversants les espaces forestiers ou encore le développement d'activités telles que l'accrobranche.
- Le développement d'une filière bois-énergie: Les boisements publiques et privés français (mais également les haies) permettent la production de bois. Il est possible de l'exploiter via différentes filières: construction, industrie, mais également le bois-énergie. La filière bois-énergie permet par exemple la mise en place de chaufferies collectives, ou peut-être exploitée pour du chauffage individuel (cheminées, poêles, chaudières, etc.).

LES ENJEUX FORESTIERS DU TERRITOIRE

Le territoire bénéficie d'un potentiel sylvicole qui se traduit par une diversité des essences d'arbres déployées mais également par la présence du bocage. Ces différentes entités sont favorables au développement de la sylviculture sur le territoire. Cependant ce potentiel est peu valorisé, notamment pour le bocage.

Le bois est un élément qui peut être exploité de nombreuses manières. Le potentiel sylvicole développé dans le paragraphe précédent peut donc être valorisé sous différentes formes. En effet, la filière bois dispose de plusieurs finalités :

- Bois énergie, utilisé pour le chauffage ;
- Bois d'œuvre, utilisé pour la construction et l'artisanat ;
- Bois industrie, non utilisable en bois d'œuvre.

Les différents espaces boisés (ou bocagers) du territoire, n'ont pas les mêmes fonctions. Certains sont utilisés pour la chasse, d'autres comme espace d'agrément (loisirs, randonnée), d'autres encore pour la production.

C'est la raison pour laquelle, la gestion du bois ne peut être homogène sur l'ensemble du territoire et doit s'articuler autour de ces spécificités. Ainsi, le plan de gestion des boisements se doit d'être adapté à son utilisation. De même, pour une même fonction, des boisements peuvent avoir des plans de gestion différents, favorisant ainsi la diversité sur le territoire.

UN FUTUR ROLE ECONOMIQUE EN LIEN AVEC LE STOCKAGE CARBONE

En France, le Label Bas Carbone permet à des agriculteurs (mais également à des propriétaires de forêts), de générer des crédits carbones en fonction de leurs pratiques agricoles et notamment de la quantité de carbone qu'ils stockent. Ces crédits carbones peuvent par la suite être source de revenu sur le marché de la compensation volontaire.



LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Tout comme l'activité agricole, l'activité sylvicole pourrait être durablement impactée par le changement climatique. Certaines essences historiques telles que le châtaignier ou le chêne pédonculé seront fragilisées par une hausse des températures de +2°C.

De plus, les forêts et bois de Gâtine seront plus sévèrement touchées par le risque de feux de forêts. Les espaces forestiers devraient être soumis à un renforcement de la durée d'activité des agents pathogènes connus mais aussi par l'arrivée de nouveaux agents pathogènes, mieux adaptés aux nouvelles conditions météorologiques.

Le choix des essences et leurs diversités seront des facteurs à même de renforcer ou non ces risques dans les années à venir.

UN ENFRICHEMENT DE LA GATINE

Certaines prairies de fond de vallées ou sur les coteaux calcaires tendent à s'enfricher ou à faire l'objet d'un boisement (peupleraie).

Cet enfrichement montre une déprise de l'activité d'élevage sur les parcelles difficiles d'accès ou peu productives.

Ce phénomène d'enfrichement est également visible dans les plaines. A cet endroit, la forêt prend la place de parcelles agricoles.

Ceci peut avoir comme conséquence une diminution de la surface agricole utile du territoire induisant ainsi une diminution de l'activité agricole, pouvant impacter l'économie locale.

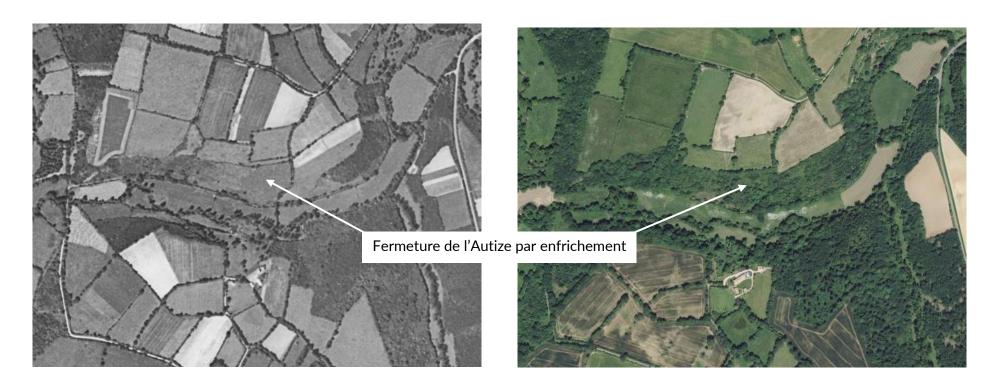


Figure 26. Photographies aériennes des abords de l'Autize à Béceleuf en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des boisements le long du cours d'eau - source : IGN

Quelques forêts actuelles se sont renforcées, issues d'un enfrichement depuis l'après-guerre. On peut noter l'exemple de la Forêt d'Autun (l'une des plus grandes du territoire) sur Thénezay et le Bois de Magot (Saint-Martin-du-Fouilloux).

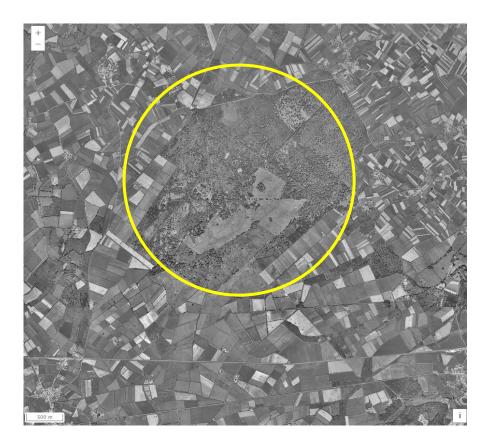


Figure 27. Photographies aériennes de la Forêt d'Autun sur Thénezay en 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite) - source : IGN



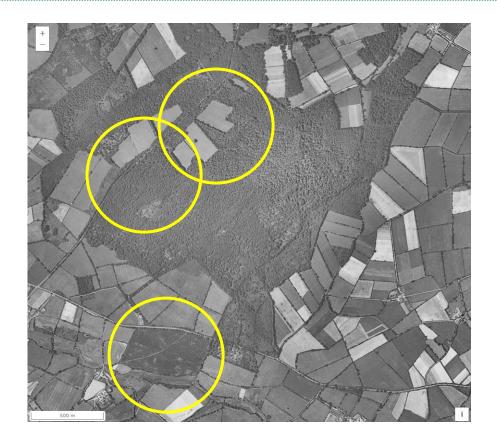




Figure 28. Photographies aériennes du Bois de Magot (Saint-Martin-du-Fouilloux) en 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite) - source : IGN

L'ECONOMIE SYLVICOLE

Dans la commune de Pamplie, il y a plusieurs petites scieries grâce auxquelles les menuisiers et charpentiers travaillent le bois local.

De même, à Airvault, la scierie Bernier exploite le bois local qui peut être utilisé sur place ou exporté à l'échelle de toute la France.

« Les bois du Poitou » constitue également une exploitation de bois située à la Ferrière-en-Parthenay.

Enfin une activité sylvicole liée aux peupleraies se développe notamment dans les vallées, à proximité des cours d'eau.

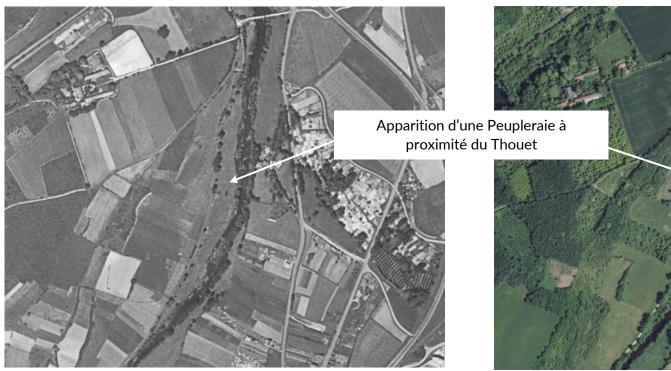




Figure 29. Photographies aériennes des abords du Thouet à proximité d'Airvault en 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite), montrant la création d'une peupleraie à proximité du cours d'eau, à gauche - source : IGN

Dans la plaine d'Airvault : beaucoup d'arbres isolés étaient présents dans les champs autrefois (souvent des noyers ou châtaigniers). Aujourd'hui, ils ont disparu par un enfrichement sur certains endroits ou une suppression au sein des champs.

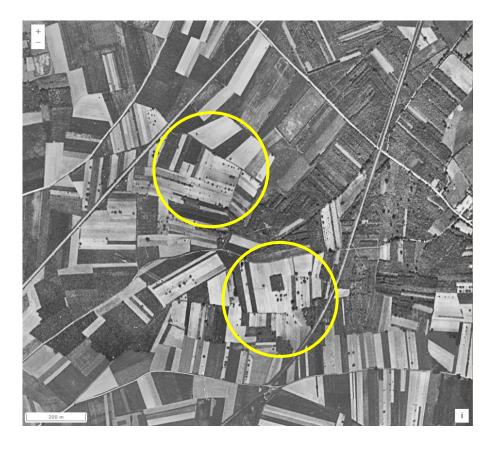


Figure 30. Photographies aériennes dans la plaine d'Airvault en 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite) - source : IGN



5.SYNTHESE - COMPOSANTES FORESTIERES



CHIFFRES CLES

- 10,9% de surface boisée
- **1** forêt publique
- 65 Plans Simples de Gestion (PSG)
- 1 Règlement Type de Gestion (RTG)

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Une diversité des essences
- La moitié des forêts est dotée d'un document de gestion
- Des acteurs locaux impliqués dans la valorisation forestière

- 1 Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)
- 49% des forêts du territoire dotés d'un document de gestion
- 31% de forêts composées de chênes décidus purs

FAIBLESSES / MENACES

- Une activité sylvicole en perte de vitesse
- Un enfrichement des ripisylves, notamment dans les paysages de vallées
- La disparition et le non-renouvellement d'arbres remarquables et d'essences du fait d'un mauvais entretien
- Les effets du réchauffement climatique se font sentir sur certaines essences
- Des peupleraies qui s'installent sur des prairies humides

ENJEUX

- Valorisation et rayonnement de l'activité sylvicole locale
- Gestion durable des taillis
- Accompagnement des replantations (choix des espaces, mélange des essences) en intégrant les enjeux du changement climatique
- Encadrement de plantation de « boisements compensateurs » (liés à des projets d'infrastructures de grandes envergures)

Enjeux liés à la vulnérabilité climatique

- Un renforcement du risque de feux de forêt et des cultures
- Un renforcement de la mortalité des essences non adapté à une hausse des températures et à des sécheresses récurrentes (exemple des châtaigniers)
- Un renforcement des risques pathogènes.

PARTIE 2

LA GATINE,

CHATEAU D'EAU

DU POITOU



1. LE CYCLE DE L'EAU

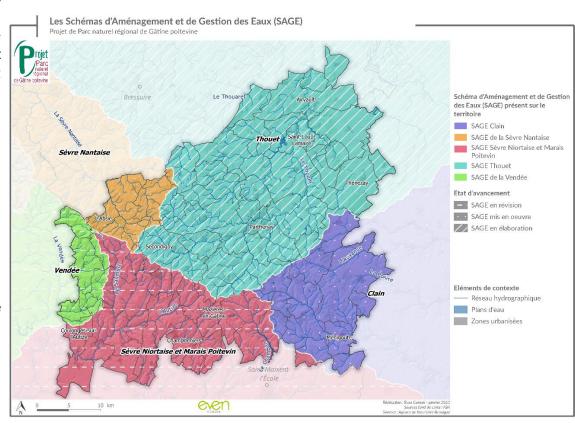
PAYS DE SOURCES ET DE COURS D'EAU

La position du territoire de la Gâtine poitevine sur un relief granitique lui confère une forte responsabilité en termes de gestion de l'eau, tant sur la qualité que sur la quantité. De nombreux cours d'eau trouvent en effet leur source au niveau de la ligne de crête qui traverse le territoire en direction Nord-Ouest/Sud Est de l'Absie à Verruyes.

Le territoire se localise ainsi en amont de cinq bassins versants :

- Le bassin versant du Thouet :
- Le bassin versant du Clain :
- Le bassin versant de la Sèvre Nantaise ;
- Le bassin versant de la Vendée ;
- Le bassin versant de la Sèvre Niortaise.

Cette situation géographique, combinée au réseau hydrographique dense qui parcoure le territoire amène à qualifier la Gâtine de « château d'eau du Poitou ».



LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le territoire est recouvert d'un chevelu hydrographique dense principalement concentré au cœur de la Gâtine. C'est notamment grâce à cette richesse en eau que le territoire a pu se développer sous la forme d'une agriculture de polyculture-élevage, maillant le paysage de bocage. Le territoire est sillonné par 1340 km de cours d'eau, dont les principaux sont décrits brièvement ci-après.

Il présente également de nombreuses **sources**, témoins de la situation de tête de bassin versant du territoire. La Gâtine constitue ainsi un véritable « **Château d'eau** » pour le Poitou et la Vendée, c'est un lieu déterminant pour la qualité des eaux localement comme en aval.

Le territoire présente une mosaïque de plans d'eau dont la taille moyenne est de 0,28 ha. Les deux plus grands plans d'eau du territoire sont le plan d'eau de la retenue du barrage du Cébron, créé en 1982 (171,8 ha) et le plan d'eau de retenue du barrage de la Touche Poupard, créé en 1995 (143 ha).

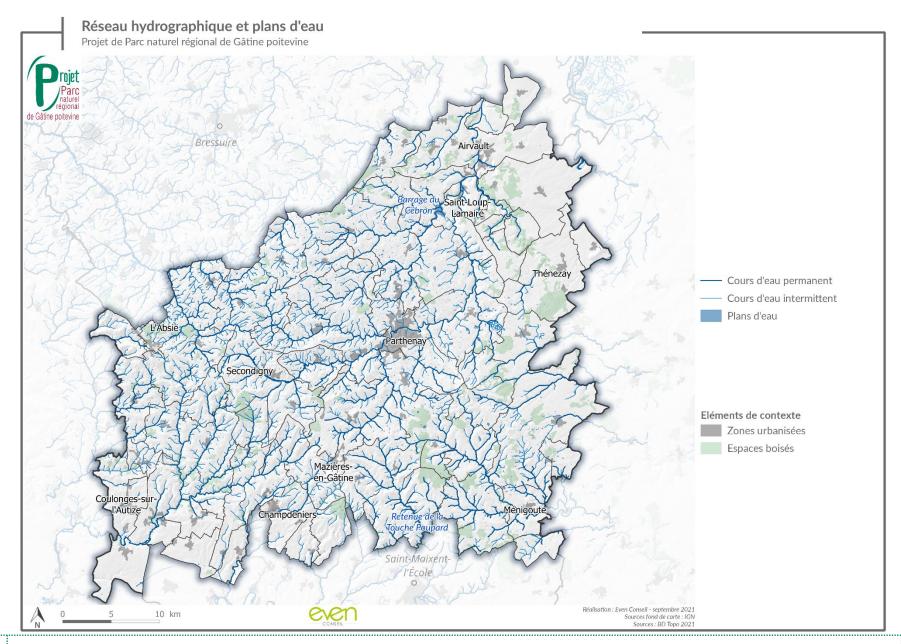
Les plans d'eau se concentrent sur les paysages de bocage dense et de transition, sur lesquels ils sont les plus nombreux.

66% des plans d'eau sont connectés au réseau hydrographique, que celui-ci soit permanent ou temporaire (à l'échelle du Pays de Gâtine), ce qui est directement lié à l'importante densité de cours d'eau du territoire.

Ce constat peut représenter une menace pour la qualité des cours d'eau, par un ralentissement des débits, entrainant par la suite de nombreuses conséquences sur la biodiversité aquatique.







LE THOUET

Le Thouet s'écoule sur un linéaire de 152 km à partir de la commune de Beugnon-Thireuil où il prend sa source à 225 mètres d'altitude. Il quitte la Gâtine après avoir parcouru 71,3 km sur le territoire du projet de PNR.

Son bassin versant est composé d'un système hydrographique dense qui totalise 414 km de rivières, sur une superficie de 3 396 km².

Son affluent le Thouaret forme la limite nord du périmètre d'étude pour le projet de PNR de la Gâtine poitevine.

Il achève sa course à Saumur où se trouve sa confluence avec la Loire dans le périmètre du PNR Loire-Anjou-Touraine.

La rivière parcourt deux entités géologiques très différentes qui expliquent les multiples aspects que présente son cours.

Le Thouet est une rivière de deuxième catégorie piscicole.

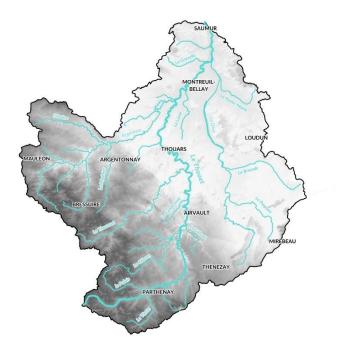


Figure 31. Bassin versant du Thouet – source : valleeduthouet.fr

LE THOUARET

Issu de la confluence du ruisseau de Lavaud et du ruisseau du Coudray, le Thouaret prend naissance sur la commune de Chanteloup (hors territoire PNR). Son parcours suit une direction Nord-Est sur près de 52 kilomètres avant de se jeter dans le Thouet à Maulais (hors territoire PNR). Le Thouaret est une rivière de faible débit qui présente des fluctuations saisonnières très marquées.

LE CEBRON

Le Cébron naît à la limite entre les communes de Fénery et de Clessé, vers 230 mètres d'altitude. Son cours est globalement orienté Sud-Ouest/Nord-Est. Le Cébron se jette dans le Thouet en rive gauche en face de Saint-Loup-Lamairé.

Son cours est barré d'un important barrage (le barrage de Cébron-Puy Terrier) établi en limite des communes de Louin et Saint-Loup-Lamairé.

LA SEVRE NANTAISE

La Sèvre Nantaise est un grand affluent de la Loire.

Les sources de la Sèvre Nantaise, localisées sur les communes de Beugnon-Thireuil et de Neuvy-Bouin, se situent à 215 mètres d'altitude sur une ligne de crête.

Cette rivière parcourt 136 km depuis ses sources en Deux-Sèvres jusqu'à la confluence avec la Loire. Son bassin versant couvre une superficie de 2350 km, avec un réseau hydrographique long de 314 km.

LA VENDEE

La Vendée prend sa source sur la commune de Saint-Paul-en-Gâtine et quitte directement le territoire du projet de PNR de la Gâtine poitevine. Elle parcourt 82,5 km à travers le département vendéen avant sa confluence avec la Sèvre Niortaise au niveau de la commune de l'Ile d'Elle en Charente-Maritime.

L'AUTIZE

L'Autize prend sa source entre Saint-Marc-de-la-Lande et Saint-Pardoux-Soutiers à 186 mètres d'altitude. Elle parcourt 67,4 km en direction du sud-ouest avant sa confluence avec la Sèvre Niortaise.

Son affluent principal sur le territoire est le Saumort, qui prend sa source sur la commune de Vernoux-en-Gâtine et rejoint l'Autize sur la frontière que les deux cours d'eau forment entre Ardin et Béceleuf.

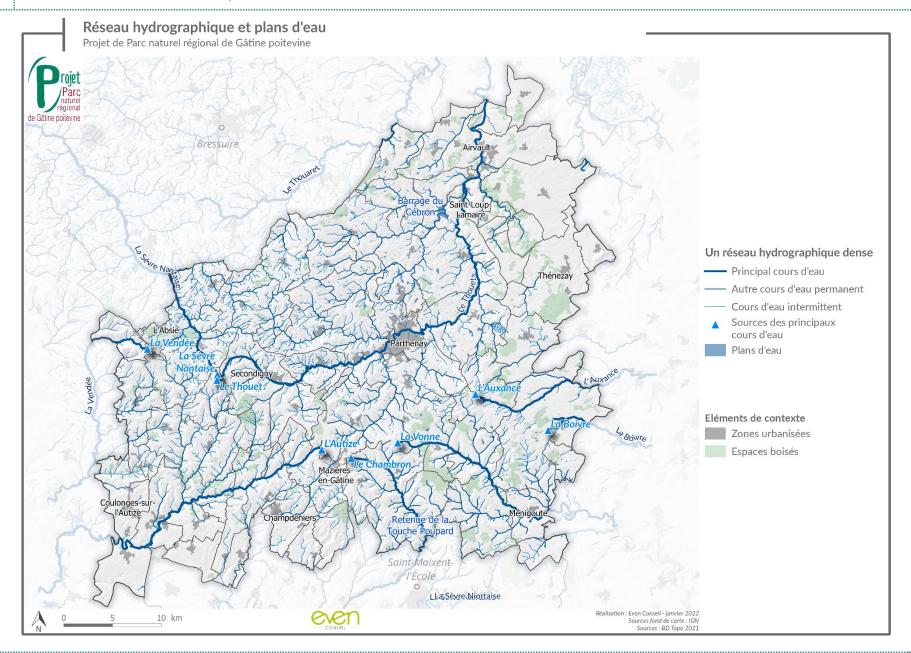
LE CHAMBON

Le Chambon prend sa source sur la commune de Verruyes et se jette dans la Sèvre Niortaise après avoir parcouru une distance de 36 km selon un arc de cercle dessiné par ses orientations successives : sudest, sud, sud-ouest. Sa confluence avec la Sèvre Niortaise se trouve sur la commune de François, en amont de la ville de Niort.

Le barrage de la Touche Poupard est installé sur le cours de cette rivière. Il constitue une retenue d'eau de 15 millions de m³ d'eau sur une surface de 143 hectares. Il est positionné en limite sud de la commune de Saint-Georges-de-Noisné. Le barrage de la Touche-Poupard forme une chute d'eau d'une hauteur de 35 mètres.

De multiples usages et activités sont associés à la retenue d'eau de la Touche-Poupard : alimentation en eau potable, soutien d'étiage, irrigation des terres agricoles et loisirs sur le lac et à ses abords (pêche, promenade) :

- 7 millions de m3/an pour l'alimentation en eau potable ;
- 5 millions de m3/an pour le soutien d'étiage (restitution d'eau à la rivière en été pour maintenir le débit de la Sèvre Niortaise)
- 3 millions de m3/an pour l'irrigation.



L'AUXANCE

Affluent en rive gauche du Clain, l'Auxance prend sa source sur la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux. Cette rivière s'écoule d'Ouest en Est et rejoint le Clain sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou, au niveau de Grand Pont.

L'Auxance et ses affluents sont classés en première catégorie piscicole (cours d'eau salmonicoles), notamment du fait de la présence de la truite fario.



LA BOIVRE

La Boivre est un affluent du Clain, qui prend sa source sur la commune de Vasles, elle s'écoule d'Ouest en Est sur environ 45 km jusqu'à rejoindre la rivière du Clain au niveau de la gare de Poitiers.

Tout comme l'Auxance, la Boivre est un cours d'eau salmonicole, du fait de la présence de la truite fario dans ses eaux.

LA VONNE

La Vonne prend sa source à une altitude de 223m à cinq kilomètres environ du Terrier du Fouilloux, qui est le point culminant du Département avec ses 272 mètres. Après avoir creusé des vallées encaissées dans le socle granitique, son cours devient plus sinueux au niveau des plaines calcaires où elle rejoint le Clain. Ses principaux affluents sont le Chilleau, la Valouze, le Saint-Germier.

Son débit est relativement important, mais fluctue de façon assez marquée en fonction des saisons.

Cette partie ne décrit ici que les principaux cours d'eau du territoire, mais celui-ci tire sa richesse aquatique, au-delà de ses cours d'eau structurants, à la multitude de ruisseaux qui le traverse.



ZOOM SUR LES ENJEUX ECOLOGIQUES

Les cours d'eau du territoire sont supports d'une importante biodiversité. La plupart d'entre eux est classée réserve de biodiversité et certains font l'objet de protection au titre de Natura 2000, comme la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Bassin du Thouet amont (FR5400442) ou la ZSC Vallée de l'Autize (FR5400443).

LES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Un inventaire des zones humides a été réalisé sur l'ensemble des communes du périmètre d'étude entre 2012 et 2019. La dernière mise à jour de cet inventaire date de 2019.

D'après les données de cet inventaire, les zones humides représentent une surface de 12 021 ha à l'échelle du territoire du projet de PNR (soit 7,07% surface du territoire). Parallèlement ont été recensés plus de 2300 ha de plans d'eau (soit 1,34% de la surface du territoire).

Ces milieux présentent une richesse écologique importante qui est développée dans la partie « Les caractéristiques écologiques de la Gâtine ».

Les zones humides jouent de nombreux rôles **écosystémiques** à l'échelle du territoire :

- La régulation des flux d'eau permettant l'écrêtement des pointes de crues comme le soutien d'étiage (relargage des eaux) en période estivale;
- L'action de **filtre naturel** des eaux des zones de captage et d'épuration des boues et des polluants de l'eau ;
- Le patrimoine naturel, culturel et économique : véritables réservoirs de biodiversité, les zones humides forment aussi des lieux de loisirs et d'activités économique.

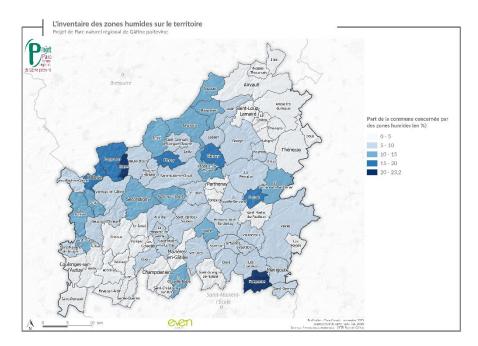
La densité locale des zones humides n'est pas continue et uniforme à l'échelle du territoire.

On les retrouve principalement dans les paysages de bocage dense ou de transition. Il existe d'ailleurs un gradient entre les paysages de bocage et les paysages de plaines concernant le taux de recouvrement de zones humides (plus important sur les paysages de bocage). Au sein même du paysage de bocage dense, il est possible d'observer une grande variation de ce taux, par rapport aux paysages de plaine où il est plus stable :

	Taux de recouvrement en zones humides de l'unité paysagère	Répartition des zones humides par unité paysagère
Paysage de bocage	9,3 %	71,6 %
Paysage de transition	6,9 %	21,8 %
Paysage de vallées	4,3 %	4,9 %
Paysage de plaine	0,4 %	0,7 %

Tableau 4. Répartition des zones humides par unités paysagères

Cette distinction géographique est essentiellement dû à une nature de sol différente entre ces deux secteurs, la présence de calcaire dans les plaines étant moins favorable aux zones humides.



Dans la majorité des cas, les zones humides de la Gâtine se situent en fond de vallée (54% des surfaces). Du fait de la position topographique récoltant les eaux de ruissellements de l'amont et des points hauts alentours, ces zones humides jouent un rôle majeur de filtre naturel (captage et épuration des eaux), permettant de protéger la qualité des cours d'eau.



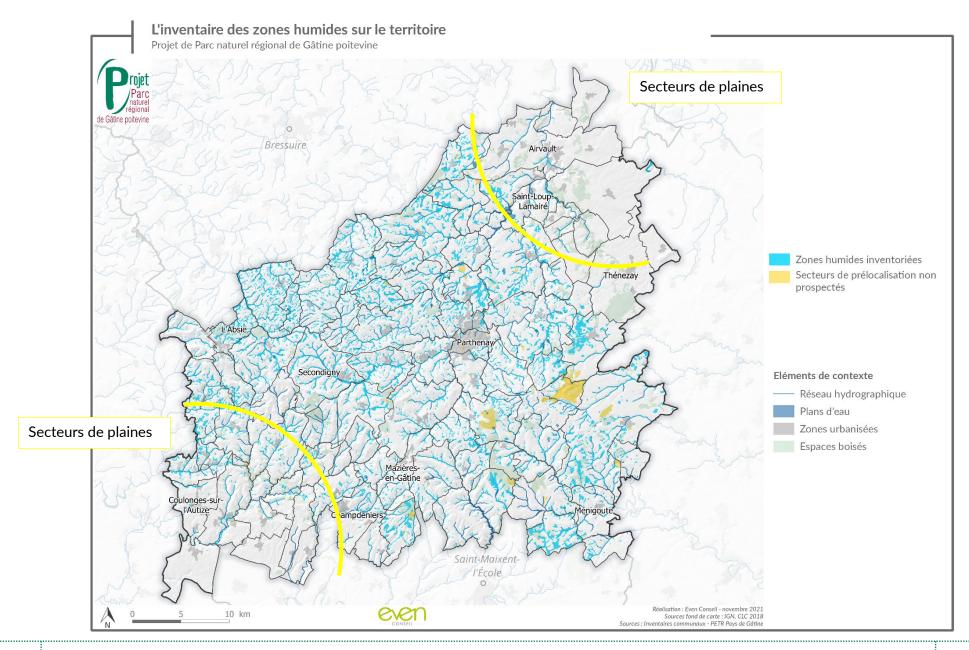
LES ACTIONS EN COURS ET REALISEES

Sur proposition du Pays de Gâtine et de l'Agglomération du Bocage du Bressuirais, des inventaires communaux des zones humides ont été effectués sur l'ensemble des communes par un bureau d'études spécialisé. Le Pays de Gâtine a travaillé à l'élaboration du marché public, le suivi administratif et l'accompagnement technique des inventaires auprès des communes.

Sur le territoire du Pays de Gâtine, les inventaires des Zones Humides (IZH) ont été réalisés en 3 phases pour un coût total de 988 942,39 €. Cette organisation en groupement de commandes a permis au Pays de Gâtine de solliciter des subventions publiques qui ont couvert 60 % à 100 % des coûts d'étude pour les communes.

L'étude a été réalisée à une échelle 1/7000e pour chaque commune, selon la méthodologie des SAGE qui préconise une démarche de concertation singulière avec les élus, les agriculteurs, propriétaires fonciers et les représentants institutionnels.

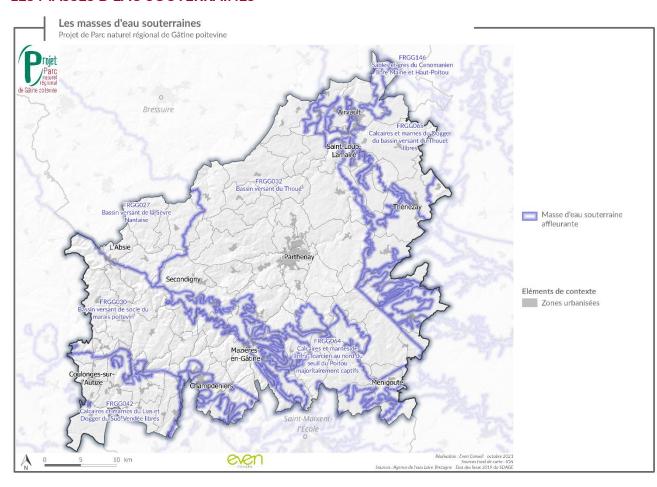
L'IZH est un outil de compréhension du territoire, indispensable pour élaborer les documents d'urbanisme.



2. LA RESSOURCE EN EAU

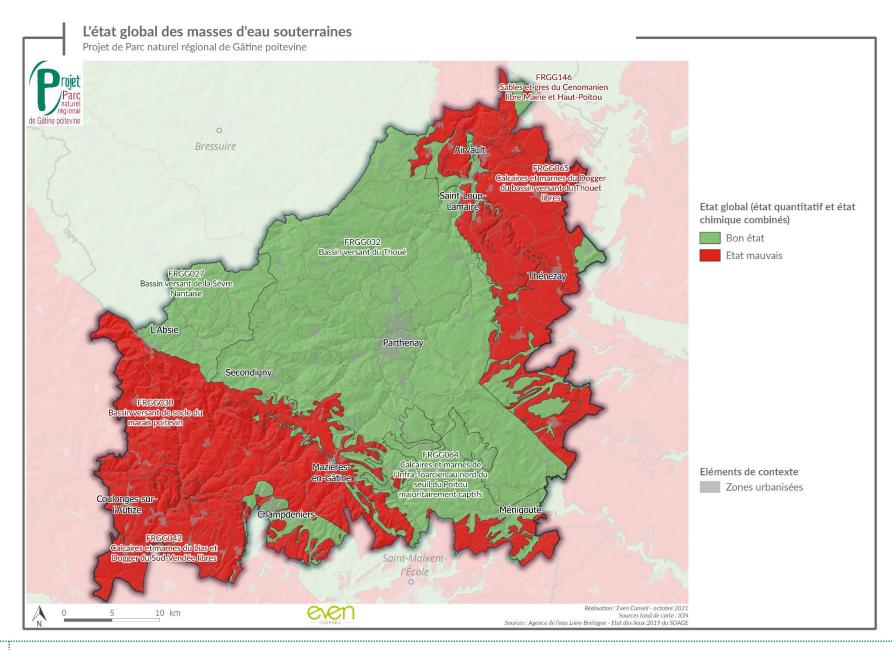
LA QUALITE DES MASSES D'EAU

LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES



Les masses d'eau souterraines affleurantes affichent globalement une mauvaise qualité chimique (7 masses d'eau sur 11). Les masses d'eau du bassin versant du Thouet, du bassin versant de la Sèvre Nantaise et la masse d'eau « calcaires et marnes de l'infratoarcien au nord du seuil du Poitou majoritairement captifs » ainsi que la masse d'eau « Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien » sont les quatre seules masses d'eau souterraines présentant un bon état chimique en 2017.

D'un point de vue quantitatif, l'état général des masses d'eau souterraines parait moins problématique, quatre masses d'eau présentent cependant un mauvais état quantitatif en 2017.



Etat des masses d'eau souterraines sur le territoire du projet de PNR

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Surface (ha)	Part du territoire (%)	Etat chimique 2017	Etat quantitatif 2017	Etat global
FRGG042	Calcaires et marnes du Lias et Dogger du Sud-Vendée libres	103464	7,5	mauvais	mauvais	non atteinte du bon état
FRGG146	Sables et grès du Cenomanien libre Maine et Haut-Poitou	122217	0,9	mauvais	mauvais	non atteinte du bon état
FRGG062	Calcaires du Dogger du bassin versant amont de la Sèvre Niortaise	66427	0,9	mauvais	mauvais	non atteinte du bon état
FRGG027	Bassin versant de la Sèvre Nantaise	233527	5,5	bon	bon	bon état
FRGG083	Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres	401999	11,7	mauvais	bon	non atteinte du bon état
FRGG032	Bassin versant du Thouet	168339	37,4	bon	bon	bon état
FRGG064	Bassin versant de socle du marais poitevin	89999	15,2	mauvais	bon	non atteinte du bon état
FRGG030	Calcaires et marnes de l'Infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou majoritairement captifs	200757	11,7	bon	bon	bon état
FRGG065	Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Thouet libres	35312	8,1	mauvais	bon	non atteinte du bon état
FRGG063	Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Clain libres	50773	0,2	mauvais	mauvais	non atteinte du bon état
FRGG067	Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien	53907	0,7	bon	bon	bon état

Tableau 5. Etat des masses d'eau souterraines sur le territoire du projet de PNR - source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

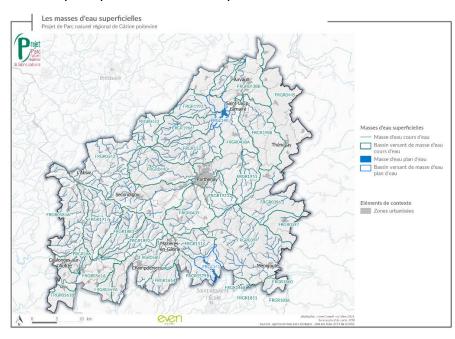
Pressions sur les masses d'eau souterraines

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	pression significative nitrate	pression significative pesticides	pression prèlèvement tout usage 2013
FRGG042	Calcaires et marnes du Lias et Dogger du Sud-Vendée libres	1	1	élevée
FRGG146	Sables et grès du Cenomanien libre Maine et Haut-Poitou	0	1	moyenne
FRGG062	Calcaires du Dogger du bassin versant amont de la Sèvre Niortaise	1	0	peu élevée
FRGG027	Bassin versant de la Sèvre Nantaise	0	0	peu élevée
FRGG083	Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres	1	1	peu élevée
FRGG032	Bassin versant du Thouet	0	0	peu élevée
FRGG064	Calcaires et marnes de l'Infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou majoritairement captifs	0	0	non concernée
FRGG030	Bassin versant de socle du marais poitevin	0	1	peu élevée
FRGG065	Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Thouet libres	1	1	élevée
FRGG063	Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Clain libres	1	0	élevée
FRGG067	Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien	0	0	non concernée

Tableau 6. Pressions sur les masses d'eau souterraines - source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLE

Le sous-sol de la Gâtine étant majoritairement granitique, le territoire est ainsi principalement concerné par des eaux de surface.



Les masses d'eau plan d'eau

Masse d'eau	Etat chimique 2017	Etat écologique 2017
Retenue du Cébron	Bon	Médiocre
Retenue de la Touche Poupard	Bon	Moyen

Tableau 7. Etats chimique et écologique des masses d'eau – plan d'eau – source : Agence de l'Eau – SDAGE

Ces deux masses d'eau, qui constituent entre autres des réserves d'eau potable pour le territoire, présentent un bon état chimique d'après les données de l'état des lieux 2019 du SDAGE Loire Bretagne.

En revanche, leur état écologique n'est pas satisfaisant et ce malgré les actions mises en place par chacun des syndicats producteurs d'eau potable et gérant cette ressource.

Les masses d'eau cours d'eau

Les masses d'eau superficielles liées aux cours d'eau de la Gâtine présentent globalement un état écologique non satisfaisant, oscillant entre moyen et mauvais. Seule la masse d'eau « le Chambon et ses affluents, retenue de la Touche Poupard jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise » présente un bon état écologique.

Les continuités écologiques liées au cours d'eau sont de plus fortement altérées par la présence massive d'ouvrage, en particulier le long du Thouet. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes (tel que le ragondin, les écrevisses exotiques, la Balsamine de l'Himalaya, ou encore la Jussie) est également une cause de dégradation des milieux aquatiques, du fait de la mise en concurrence des espèces endémiques pour les ressources et l'habitat.

Par ailleurs, la forte présence d'étangs a une incidence non négligeable sur la qualité des cours d'eau, affectée par les travaux hydrauliques, la perte de vitesse de circulation de l'eau, l'eutrophisation, l'augmentation de la température, etc. Le nombre d'étangs a considérablement augmenté à partir des années 1980. Généralement implantés au niveau des sources, ils constituent une cause de dégradation de la qualité des milieux aquatiques situés en aval.

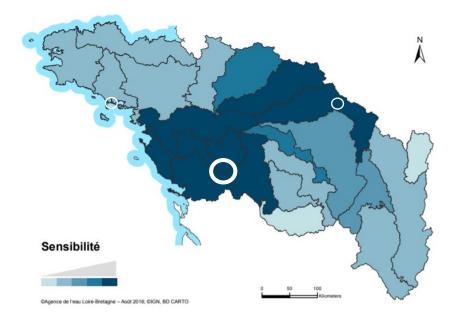
En revanche du point de vue de la qualité chimique, les cours d'eau du territoire présentent des résultats plus variables : seuls 7 cours d'eau sont affichés comme n'ayant pas atteint l'objectif de bon état.

Pour autant, les masses d'eau du territoire sont quasiment toutes concernées par des pollutions diffuses, notamment des pollutions liées aux pesticides (30 masses d'eau sur 38) – voir tableau des pollutions diffuses et ponctuelles.

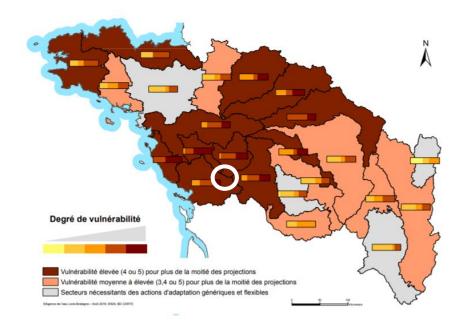
L'ensemble du territoire est classé en zone de vulnérabilité aux nitrates.

L'aspect quantitatif n'est pas évalué sur les masses d'eau (cours d'eau) selon les paramètres définis par la Directive Cadre sur l'Eau. Cependant, les différents acteurs du territoire s'accordent à dire que les étiages sont généralement plus précoces et plus longs.

Le SDAGE Loire Bretagne a établi un plan d'adaptation au changement climatique. D'après ce document, le territoire de la Gâtine poitevine fait partie des secteurs présentant la plus haute sensibilité du bassin Loire-Bretagne concernant la disponibilité en eau. Cette sensibilité devrait par ailleurs être accentuée à l'avenir du fait du dérèglement climatique.



→ Sensibilité actuelle des territoires du bassin pour la disponibilité en eau, avec le climat d'aujourd'hui.



→ Vulnérabilité obtenue en appliquant 14 évolutions possibles du climat et de l'hydrologie à la sensibilité actuelle.

Figure 32. Sensibilité et évolution de la disponibilité en eau sur le bassin Loire Bretagne – source : Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire Bretagne, SDAGE Loire Bretagne. Localisation du territoire du PNR avec le rond blanc.

L'état global des masses d'eau superficielle est donc non satisfaisant.

Le tableau et les cartes des pages suivantes détaillent et illustrent les caractéristiques des différentes masses d'eau du territoire.



DEFINITION D'UN ETAT ECOLOGIQUE ET CHIMIQUE D'UNE MASSE D'EAU

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau). Il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.

L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). Il est calculé sur la base d'une liste de 53 substances prioritaires ou prioritaires dangereuses : métaux, solvants, pesticides, plastifiants et HAP...

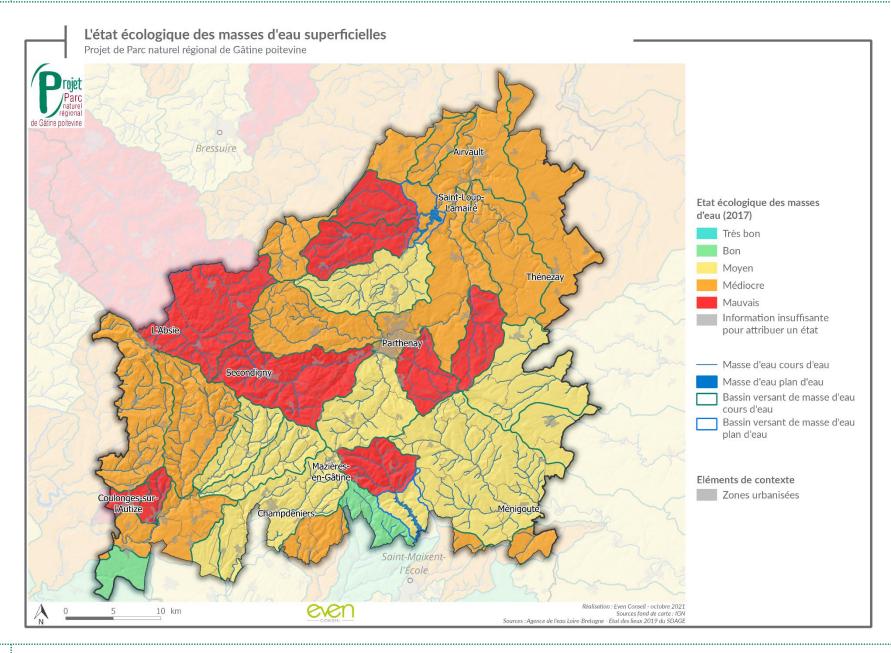
Source: eaufrance.fr

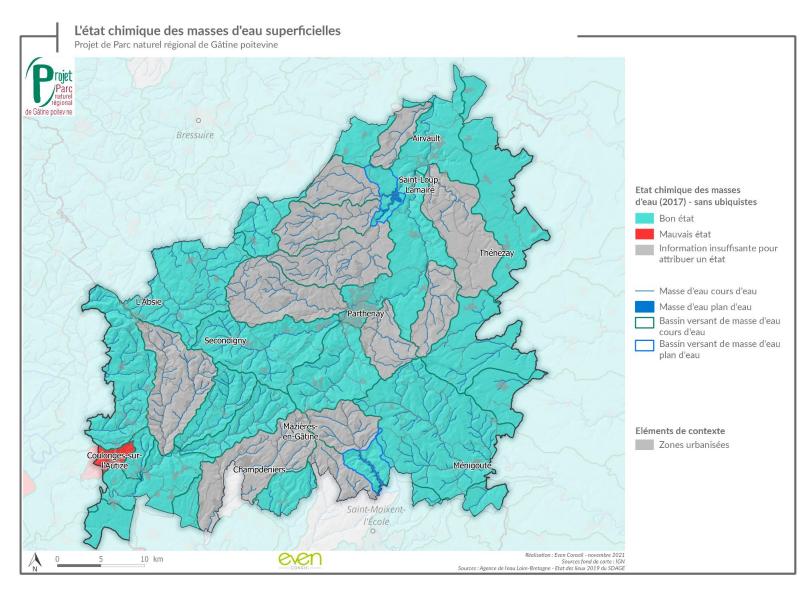
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique 2017	État écologique 2017
FRGR0397	LA BOIVRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN	bon	moyen
FRGR2005	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	Non classé	médiocre
FRGR1860	LA CHAUSSEE OU RUISSEAU DE SAINT GERMIER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VONNE	bon	médiocre
FRGR0445	LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PAS-DE-JEU	bon	médiocre
FRGR1966	LA RACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	Non classé	mauvais
FRGR0543	LA SEVRE NANTAISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MALLIEVRE	non atteinte du bon état	mauvais
FRGR1993	LA TACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	Non classé	mauvais
FRGR0585A	LA VENDEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE MERVENT	non atteinte du bon état	médiocre
FRGR0439	LA VIETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	bon	moyen
FRGR0394	LA VONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN	bon	moyen
FRGR0561A	L'AUTISE DEPUIS LA MIOCHETTE JUSQU'A SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	bon	médiocre

FRGR1892	L'AUTISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE MIOCHETTE	bon	moyen
FRGR0396	L'AUXANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN	bon	moyen
FRGR1527	LE CEBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	Non classé	moyen
FRGR1514	LE CHAMBON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE LATOUCHE-POUPART	Non classé	mauvais
FRGR0579B	LE CHAMBON ET SES AFFLUENTS RETENUE TOUCHE POUPARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	Non classé	bon
FRGR1862	LE CHANTEGROS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE	non atteinte du bon état	mauvais
FRGR1861	LE DORE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE	bon	mauvais
FRGR1988	LE GATEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	Non classé	médiocre
FRGR1923	LE GERSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	Non classé	mauvais
FRGR1851	LE MAGNEROLLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	non atteinte du bon état	médiocre
FRGR1854	LE MARCUSSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	non atteinte du bon état	médiocre
FRGR1883	LE MIOCHETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE	bon	moyen

FRGR0440	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	Non classé	médiocre
FRGR1951	LE PONT BURET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	Non classé	mauvais
FRGR1468	LE PUITS D'ENFER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	bon	médiocre
FRGR1917	LE SAUMORT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE	Non classé	médiocre
FRGR0442	LE THOUARET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	bon	médiocre
FRGR0438B	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS	non atteinte du bon état	médiocre
FRGR0438A	LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON	non atteinte du bon état	médiocre
FRGR0437	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE TALLUD	bon	mauvais
FRGR0580	L'EGRAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	Non classé	moyen

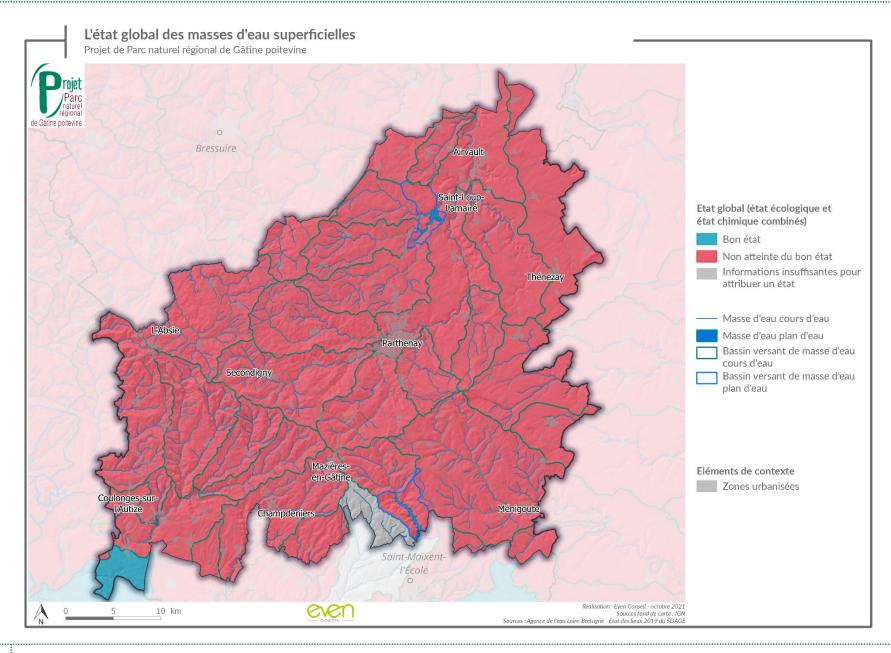
Tableau 8. Etats chimique et écologique des masses d'eau – cours d'eau – source : Agence de l'Eau – SDAGE





L'état chimique est présenté sans les substances ubiquistes : le mercure, le TBT (tributylétain), les HAP lourds, les produits chimiques bromés (PBDE, HBCDD), le PFOS, l'héptachlore, les dioxines et le PCB de type dioxine.

Les ubiquistes sont des substances à caractère persistant, bioaccumulables et sont présentes dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale. De ce fait, elles dégradent régulièrement l'état des masses d'eau et masquent les progrès accomplis par ailleurs.



			Pollutions diffuses		Pollutions ponctuelles		
Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Surface bassin versant (ha)	pollution nitrates	pollution pesticides	pollution phosphore	micropolluants sans ubiquistes état écologique	micropolluants sans ubiquistes état chimique
FRGR0397	LA BOIVRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN	203,3	0	1	0	0	0
FRGR2005	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	22,8	0	0	0	0	0
FRGR1860	LA CHAUSSEE OU RUISSEAU DE SAINT GERMIER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VONNE	29,2	0	1	0	0	0
FRGR0445	LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PAS-DE-JEU	450,6	1	1	0	0	0
FRGR1836	LA LONGERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VONNE	113,1	0	1	0	0	0
FRGR0586	LA MERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE MERVENT	102,4	0	1	1	1	0
FRGR1966	LA RACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	45,9	0	1	0	0	0
FRGR0543	LA SEVRE NANTAISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MALLIEVRE	534,9	0	1	0	1	1
FRGR0559A	LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS LA CONFLUENCE DU CHAMBON JUSQU'A NIORT	145,7	0	1	0	0	0

FRGR0559B	LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS NIORT JUSQU'A L'OUVRAGE DE BAZOIN A DAMVIX	244,7	0	1	0	1	0
FRGR1829	LA SEVRE NIORTAISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NANTEUIL	171,7	0	0	0	0	1
FRGR1993	LA TACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	32,9	0	1	1	0	0
FRGR0585A	LA VENDEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE MERVENT	162,3	0	1	0	1	0
FRGR0439	LA VIETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	64,9	0	1	0	0	0
FRGR0394	LA VONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN	312,4	0	1	0	1	0
FRGR0561A	L'AUTISE DEPUIS LA MIOCHETTE JUSQU'A SAINT- PIERRE-LE-VIEUX	119,4	0	1	0	0	0
FRGR0561B	L'AUTISE DEPUIS SAINT-PIERRE-LE-VIEUX JUSQU'AU MARAIS MOUILLE DE LA SEVRE	147,2	1	1	0	0	0
FRGR1892	L'AUTISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE MIOCHETTE	40,5	0	1	0	0	0
FRGR0396	L'AUXANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN	326,4	1	1	0	0	0
FRGR1527	LE CEBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	66,9	0	1	1	0	0

FRGR1514	LE CHAMBON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE LATOUCHE-POUPART	34,1	0	0	0	0	0
FRGR0579B	LE CHAMBON ET SES AFFLUENTS RETENUE TOUCHE POUPARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	85,3	0	0	0	0	0
FRGR1862	LE CHANTEGROS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE	13,7	0	1	0	0	0
FRGR1861	LE DORE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE	12,2	0	1	0	0	0
FRGR1988	LE GATEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	75,3	0	1	0	0	0
FRGR1923	LE GERSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	33,3	0	0	0	0	0
FRGR1851	LE MAGNEROLLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	19,0	0	1	0	0	0
FRGR1854	LE MARCUSSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	46,5	0	1	0	0	0
FRGR1883	LE MIOCHETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE	39,0	0	1	0	0	0
FRGR0440	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	70,3	0	0	0	0	0
FRGR1951	LE PONT BURET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	36,4	0	0	0	0	0

FRGR1468	LE PUITS D'ENFER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	27,7	0	1	О	0	0
FRGR1917	LE SAUMORT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE	75,3	0	0	0	0	0
FRGR0442	LE THOUARET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	309,4	0	1	0	0	0
FRGR0438B	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS	126,2	0	1	0	0	0
FRGR0438A	LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON	93,0	0	1	0	1	1
FRGR0437	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE TALLUD	87,4	0	1	0	0	0
FRGR0580	L'EGRAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	90,6	0	1	1	0	0

0 : non concerné et 1 : concerné par une pollution

Tableau 9. Pollutions diffuses et ponctuelles des cours d'eau – source : Etat des Lieux 2019 du projet de SDAGE 2022 - 2027 - Agence de l'eau Loire Bretagne

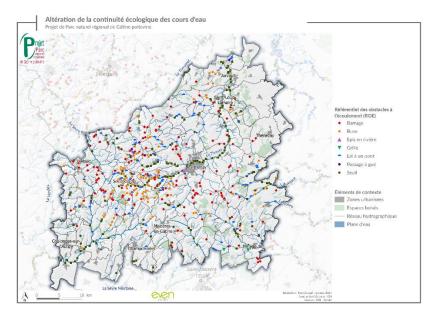
LES CONTINUITES ECOLOGIQUES LIEES A L'EAU

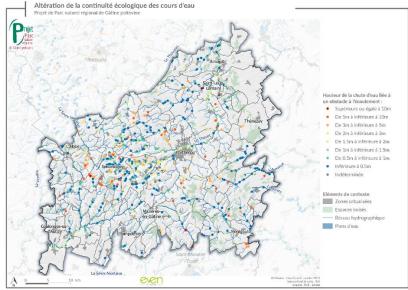
Les milieux humides, situés en amont de grands cours d'eau comme le Thouet ou le Val d'Autize sont désignés comme réservoirs d'une grande diversité écologique et les vallées sont reconnues comme corridors écologiques.

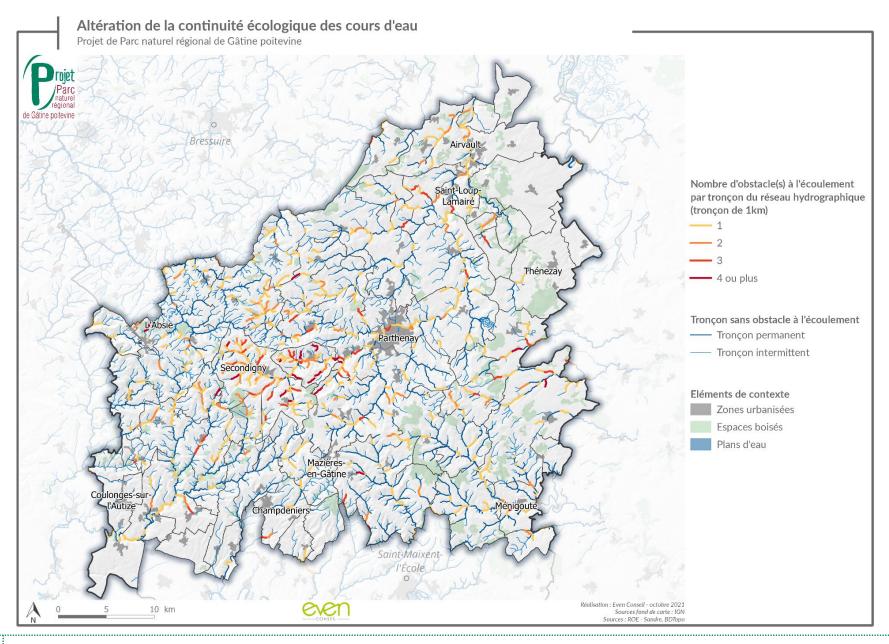
Les continuités écologiques liées au cours d'eau sont cependant mises à mal par la présence de très nombreux obstacles à l'écoulement, de formes et de hauteurs différentes, comme illustré sur les cartes des pages suivantes.

La plupart des cours d'eau structurants sont soumis à cette problématique des obstacles à l'écoulement, de façon plus ou moins importante. Le réseau hydrographique du Thouet est particulièrement concerné, avec la présence d'ouvrages tout au long du tracé de la rivière et certains tronçons présentant une forte densité (4 obstacles ou plus par tronçon de 1 kilomètre de rivière).

Les cartes sont aussi présentes dans l'atlas cartographique pour une meilleure lisibilité.







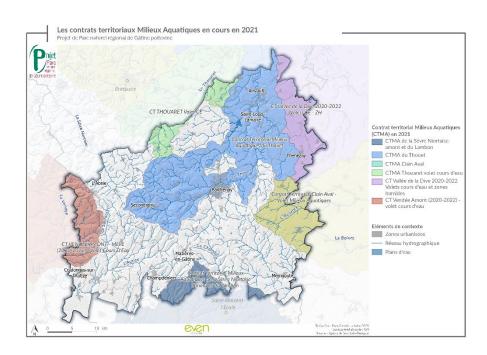


ZOOM SUR LES CTMA

Le contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) est un outil contractuel qui a été proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de son 9ème programme d'interventions (2007-2012) pour remplacer les contrats de restauration et d'entretien et sont reconduits (actuellement le 11ieme programme est en cours). Il a pour objectif de réduire les sources de pollutions ou de dégradations physiques des milieux aquatiques.

Il est conclu pour une durée de 5 ans entre l'Agence de l'eau, le maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

Sur le territoire le bassin du Thouet, le bassin de l'Autize et de l'Egray, le bassin du Clain et le bassin de la Sèvre Nantaise sont concernés par des CTMA.



3. LES USAGES LIES A L'EAU

PRINCIPAUX USAGES DE L'EAU ET ORIGINE DES PRELEVEMENTS

La ressource en eau peut être source de conflits d'usages sur le territoire entre fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, usages pour l'irrigation, consommation humaine ou encore usages de loisirs et valeur patrimoniale.

La gestion de l'eau en Gâtine doit jongler entre ces différents paramètres pour trouver un équilibre viable pour ces usages. On peut prendre pour exemple la problématique épineuse des ouvrages sur cours d'eau qui sont souvent au cœur de crispations locales. Un équilibre doit être trouvé au cas par cas pour chaque ouvrage entre la valeur d'usage, l'enjeu patrimonial, l'enjeu écologique et les moyens à déployer pour l'intervention.

Les données de la banque nationale des prélèvements quantitatifs (BNPE) distinguent trois types d'usage de l'eau :

- L'usage domestique (alimentation en eau potable);
- L'usage agricole (irrigation);
- L'usage industriel.

Les eaux prélevées sur le territoire sont très majoritairement issues des masses d'eau superficielles, ce qui constitue une certaine fragilité.

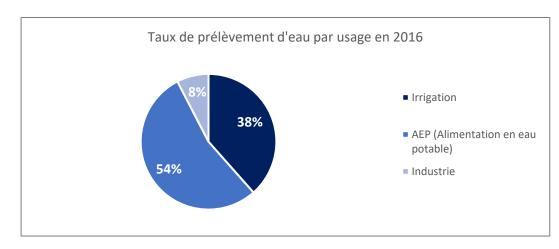
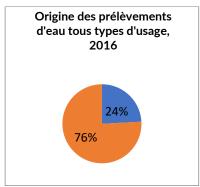


Figure 33. Taux de prélèvement d'eau par usage en 2016 - source : PCAET du Pays de Gâtine



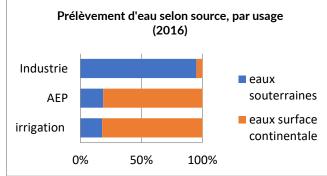


Figure 34. Origine de l'eau et usages - source : PCAET Pays de Gâtine

La quasi-totalité du territoire est concerné par les Zones de Répartition des Eaux liés aux bassins hydrographiques du Thouet, du Clain et de la Sèvre Niortaise

Une zone de répartition des eaux se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource en ZRE (bassin hydrographique ou système aquifère) permet à l'Etat d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements. Elle impose aussi l'obligation de mise en place d'une gestion collective via un OUGC (organisme unique de gestion collective). L'objectif est de garantir les usages prioritaires de l'eau, grâce à des mesures de restriction, voire d'interdiction d'autres usages (notamment l'irrigation agricole).

Une valeur seuil, le DCR (Débit de Crise) est défini comme valeur de référence en dessous de laquelle seules les exigences de santé, de salubrité publique, de sécurité civile et d'alimentation en eau potable et les besoins de milieux naturels peuvent être satisfaits.

L'alimentation en eau potable a pu être préservée mais la survie d'espèces a été mise en péril par plusieurs événements d'assecs. Lorsqu'un assec survient sur un cours d'eau, son impact dure plusieurs années, sachant que certains secteurs ont connu des assecs récurrents ces dernières années.

A noter, les syndicats de rivières ont intégré cet enjeu de quantité de la ressource dans leurs réflexions pour les nouveaux CTMA et SAGE.

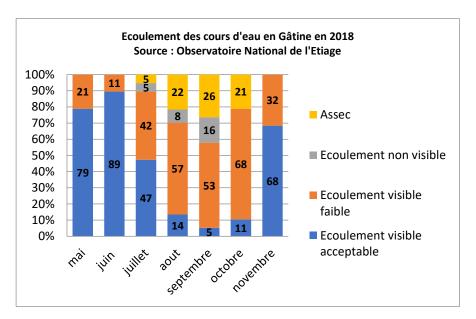
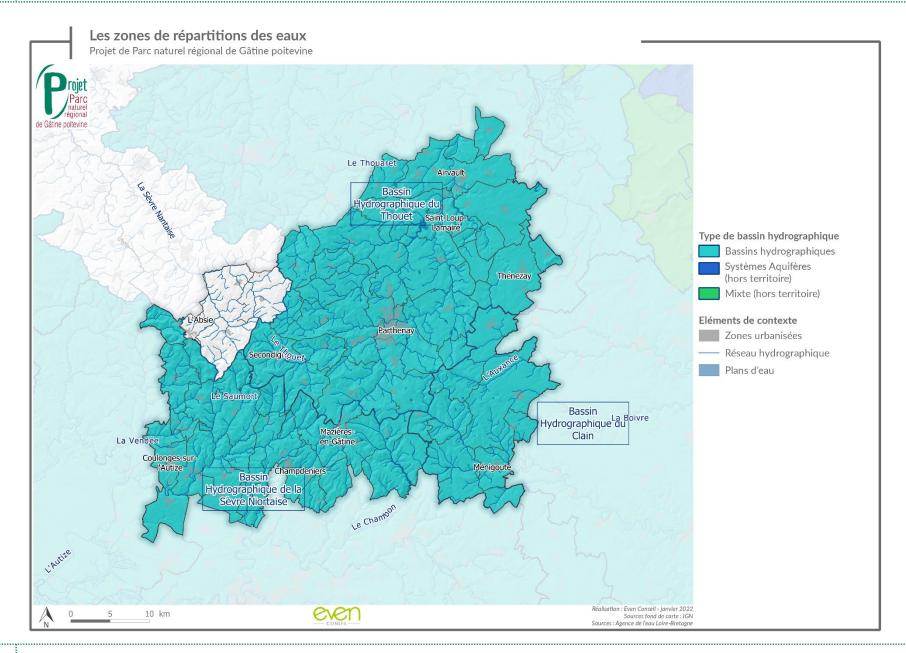


Figure 35. Ecoulement des cours d'eau en Gâtine en 2018 - Source : Observatoire National de l'Etiage / PCAET du Pays de Gâtine

Le PCAET porte comme conclusion à ces données une alerte sur la probable augmentation du phénomène, notamment sur les mois de juillet à octobre, avec une baisse des écoulements visibles acceptables qui peut entrainer également une diminution de la qualité de l'eau et une dégradation de la qualité des écosystèmes et une baisse des réserves en eau dans le sol.



LA GESTION DE L'EAU POTABLE

En tant que château d'eau du Poitou, la Gâtine joue un rôle prépondérant dans l'alimentation en eau potable des habitants des Deux-Sèvres. Le territoire comporte 8 bassins d'alimentation et possède 10 captages en eau potable.

LES OUTILS DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Du fait des diverses pressions anthropiques, la qualité des ressources en eau pour l'alimentation humaine s'est dégradée à partir des années 1980. Jusqu'aux années 2000, les concentrations en nitrates dans les eaux superficielles ou souterraines régionales étaient en constante augmentation, approchant les limites de potabilité.

Pour pallier à la contamination de l'eau potable par les pollutions diverses auxquelles la ressource est soumise, plusieurs outils ont été mis en œuvre.

Ainsi, en 1992, la loi sur l'eau a rendu obligatoire l'outil « périmètre de protection de captage » (PPC).

Il constitue la limite de l'espace réservé règlementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollution ponctuelle ou diffuse sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine. Ils sont rendus officiels par Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Pour protéger la ressource, la règlementation instaure des périmètres de protection : le périmètre de protection immédiate (PPI), le périmètre de protection rapprochée (PPR) et le périmètre de protection éloignée (PPE).

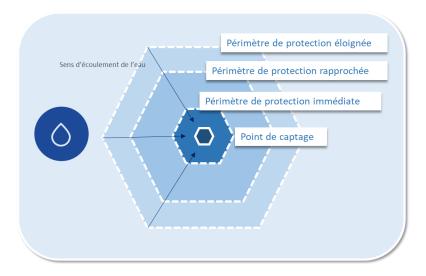


Figure 36. Schéma de principe des périmètres de protection de captage

En complément de ces périmètres de protection, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) a introduit les Aires d'Alimentation de Captage (AAC), qui ont pour rôle de protéger les points de captage d'eau potable de toute pollution diffuse pouvant les atteindre. Pour cela, l'Aire d'Alimentation de Captage couvre l'ensemble des surfaces contribuant à l'alimentation du captage.

Au-delà de ces périmètres règlementaires, la France a désigné 1000 captages prioritaires à protéger par des actions volontaires.

Les Deux-Sèvres est le département français qui compte le plus grand nombre de captages prioritaires. L'ensemble de ces captages du département font l'objet de contrats territoriaux de reconquête de la qualité de l'eau dans le cadre du programme régional Re-sources. Celui portant sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) du Cébron est l'un des principaux du territoire. Les actions menées sont portées par la Société Publique Locale des Eaux du Cébron.

LES STRUCTURES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Société Publique Locale des Eaux du Cébron, en charge du captage de Cébron.

La SPL des eaux du Cebron est une société publique gérée par un conseil d'administration regroupant différents élus représentant les syndicats (SVL79, SMEG et SEVT) acheteurs de l'eau potable. En effet, l'eau potable produite au sein de l'usine est achetée par ces syndicats qui se chargent ensuite de la distribution aux particuliers.

Le bassin versant du Cébron ; situé en Gâtine, a une superficie de 16 300 hectares et couvre entièrement ou en partie 13 communes : Louin, Saint-Loup-Lamairé, Maisontiers, Amailloux, Adilly, Lageon, Viennay, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Fénéry, Saint-Aubin-le-Cloud, Châtillon-sur-Thouet, Gourgé, Boussais. La retenue est alimentée par 4 affluents principaux : Le Cébron, La Taconnière, La Raconnière et le Marais Bodin, soit un réseau hydrographique ramifié de 150 km.

Ce bassin versant possède un linéaire de haies bien conservé, associé à de nombreuses prairies. Les sols imperméables formés sur des granites influent sur les débits des cours d'eau : débits hivernaux très élevés et débits estivaux extrêmement faibles. Durant quatre mois de l'année, de juin à septembre, la retenue n'est presque plus alimentée. Cela provoque un marnage saisonnier important : le volume en eau de la retenue passe de 11,5 millions de m³ (saison humide) à 5-6 millions de m³ (saison sèche).

L'activité principale caractérisant ce bassin d'alimentation est représentée par l'agriculture, et plus précisément l'élevage de bovins (viande) et ovins. La surface agricole utile (S.A.U), de 12 800 hectares rassemble 140 sièges d'exploitation agricole.

Le point de captage du Cébron est protégé par des périmètres de protection de captage établis par une Déclaration d'Utilité Publique crée en 1979 et dont la version la plus récente date de 2017.

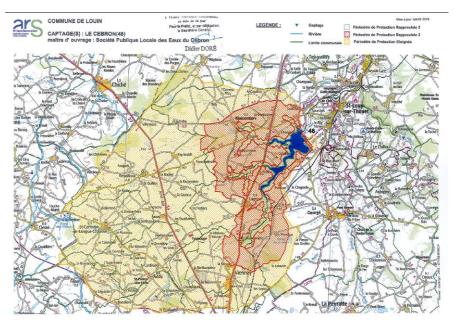


Figure 37. Protection du captage d'eau potable du Cébron- source : arrêté préfectoral du 24 février 2017 rectificatif de l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection révisés de la prise d'eau du Cébron.

Syndicat des eaux du Sertad, en charge du captage de la Touche Poupard.

La SPL des eaux de la Touche Poupard assure l'exploitation du barrage du même nom. A noter, le Département des Deux-Sèvres est propriétaire des 2 plans d'eau (Cébron et La Touche Poupard).

Le Bassin d'alimentation du Barrage de la Touche Poupard s'étend sur 55 km². Il concerne 7 communes du département des Deux-Sèvres (dont 6 sur le périmètre du projet de PNR) pour une population totale de 3 100 habitants : Exireuil, Saint-Georges-de-Noisné, Clavé, Verruyes, Saint-Lin, Mazières-en-Gâtine et Vouhé.

La Surface Agricole Utile (SAU) occupe 76% de la surface du bassin versant soit 4 145 hectares en 2011. Cette activité concerne environ 60 sièges d'exploitation.

L'eau brute du barrage présente une bonne qualité de l'eau : faibles concentrations en nitrates et pas de signe d'eutrophisation. Cependant l'étude sur les risques d'eutrophisation, menée dans le cadre de l'Evaluation de fin de Contrat en 2012, démontre qu'il existe des risques avérés d'eutrophisation du plan d'eau. Néanmoins des produits phytosanitaires sont détectés régulièrement (valeurs toujours très inférieures à la norme eau brute, les deux usines sont équipées de filtres à charbon actif).

Le bassin de la Touche Poupard est concerné par deux zones sensibles :

- Une zone de 806 hectares, représentant une zone tampon de 50 mètres aux abords du plan d'eau et des cours d'eau ;
- Une zone de 1589 hectares, correspondant à la surface du périmètre de protection rapproché.

Les installations de pompage d'eau brute sont en fonctionnement depuis septembre 2000.

La ressource principale du SERTAD provient du barrage de la Touche Poupard, mais l'usine a également possibilité de produire de l'eau potable à partir d'autres captages situés en dehors du territoire du projet de PNR: la Sèvre Niortaise, la source de La Chancelée sur la commune de Saint-Martin-lès-Melle et la source de la Roche Ruffin sur la commune de Pamproux.

L'eau est acheminée du barrage jusqu'au centre de potabilisation par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre de soixante centimètres. Le barrage de la Touche Poupard a une capacité de stockage de quinze millions de m³. L'usine a un potentiel de production de 800m³/h. Elle peut produire jusqu'à 850m³/h en marche exceptionnelle.

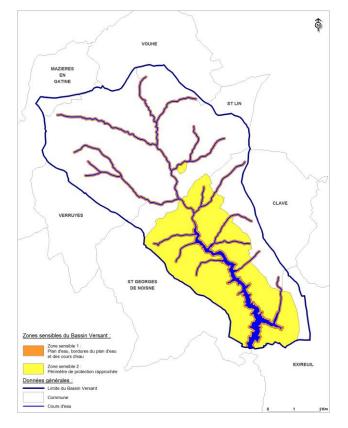


Figure 38. Zones sensibles du bassin versant – source : sertad.fr

En complément de ces deux réserves principales, le territoire du projet de PNR compte plusieurs autres points de captage d'eau potable.

Syndicat d'eau du Val du Thouet (SEVT)

Le syndicat d'eau du Val du Thouet porte la compétence eau potable sur la partie nord du territoire. Il assure la production d'eau potable par captage et par pompage. Il a également pour mission de protéger les points de prélèvement et s'occupe du transport, du traitement, du stockage et de la distribution de l'eau potable.

Syndicat des eaux du Centre-Ouest (SECO)

Le syndicat des eaux du Centre-Ouest dispose de deux usines de potabilisation dont une se trouve sur le territoire : l'usine du Tallud.

L'usine d'eau potable du Tallud est alimentée directement par la source de la Cadorie, sur la commune d'Allonne, qui est une émergence naturelle. L'eau captée subit un traitement permettant de la rendre potable et visant à réduire la turbidité naturelle de la ressource. La bactériologie et la présence de pesticides sont également corrigées avant que l'eau ne puisse être distribuée.

Le bassin d'alimentation et de captage de la Cadorie est intégrée au nouveau contrat Re-sources du SECO 2022-2027.

La seconde usine est l'usine de Beaulieu : implantée hors territoire, elle assure néanmoins une partie de l'alimentation en eau potable sur le secteur Sud-Ouest.

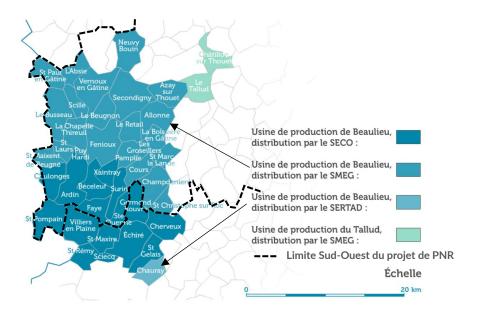


Figure 39. Production et distribution de l'eau potable du syndicat des eaux du Centre-Ouest - source : syndicat-seco.com

QUALITE DE L'EAU DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

D'après le Schéma départemental de l'eau potable de 2021, la qualité des ressources en eau sur le département des Deux-Sèvres est dégradée, ce qui a conduit à reporter les objectifs de reconquête du bon état à 2021 ou 2027 pour la plupart des masses d'eau et à la fermeture de nombreux captages, conséquences réglementaires de ces problèmes qualitatifs (Nitrates, MO, pesticides...).

Les ressources en eau sont largement impactées par les nitrates, l'ensemble du département est d'ailleurs classé en zone vulnérable aux nitrates. Cette fragilité a conduit au classement de certains captages dans les référentiels Grenelle ou prioritaires SDAGE des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne, soit en tout 44 captages sur les 84 du département.

Sur le territoire du projet de PNR, les captages d'eau potable sont tous des captages prioritaires du SDAGE 2016-2021.

Ces dégradations de la qualité peuvent être accrues en période de sécheresse, par la prolifération de cyanobactéries, ainsi que par la pluviométrie et les ruissellements automnaux.

La présence de pesticides est également un facteur de dégradation de la qualité des eaux brutes. Pour être utilisées à des fins de production d'eau potable, les eaux brutes doivent présenter des concentrations en pesticides inférieures à 2 μ g/l par molécule et 5 μ g/l pour la somme des molécules. On retrouve une grande variété de pesticides sur de nombreuses ressources du département, qu'elles soient souterraines ou superficielles.

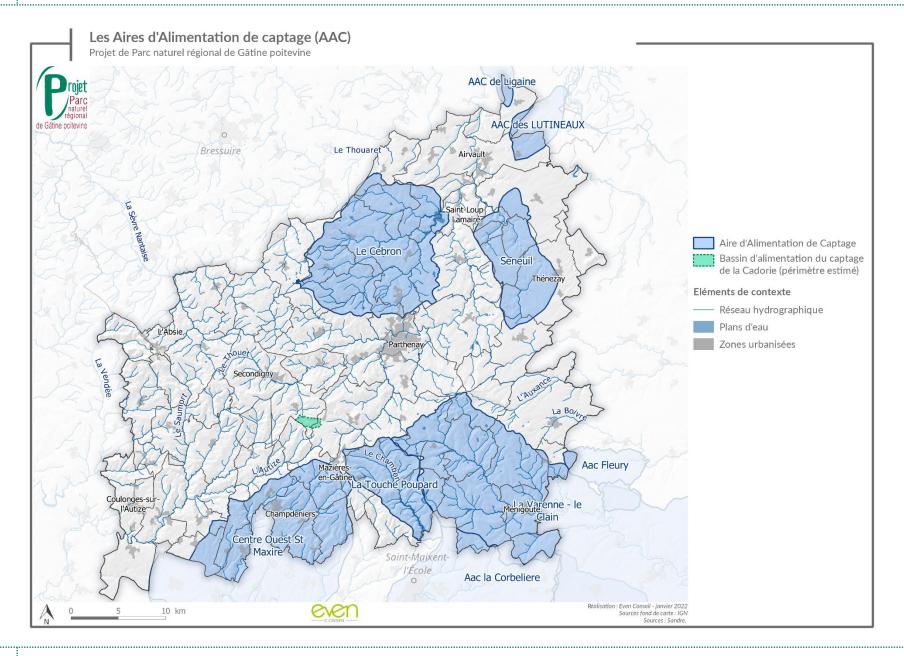
Les concentrations de pesticides retrouvées sont plus fortes dans les eaux de surfaces, à l'exemple du Cébron qui présentaient des pointes à $1.91 \mu g/l$ en 2017.

En outre, l'amélioration de la recherche et de la détection des molécules pourrait conduire à l'avenir à mettre en évidence des contaminations plus significatives et mettre en avant d'autres polluants émergents (perturbateurs endocriniens, substances médicamenteuses et autres substances dangereuses pour l'environnement).

Ces fragilités, en plus des actions de prévention nécessaires, souligne l'importance des traitements mis en œuvre ou à venir. Ces capacités techniques, pour la réalisation puis le fonctionnement, ont un coût économique qui peut être important, et qui augmente avec la dégradation de la qualité de l'eau brute. C'est un facteur important à prendre en compte car il impacte notablement le prix de l'eau.

Captage	Problématiques rencontrées		
Le Cébron	Pesticides		
Seneuil	Pesticides, Nitrates		
Les Lutineaux	Nitrates		
Ligaine	Nitrates		
Fleury	Pesticides, Nitrates		
La Varenne – Le Clain	Pesticides, Nitrates		
La Touche Poupard	Pesticides		
La Corbelière	Pesticides, Nitrates		
Centre Ouest St Maxire	Nitrates		

Tableau 10. Qualité et problématiques des captages d'eau potable en 2021, source : https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/centre-ouest-st-maxire



LES STRUCTURES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

La distribution de l'eau potable est majoritairement assurée par le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, qui gère le transport et la distribution de l'eau potable sur près de 80% des communes du territoire.

Deux autres syndicats gèrent également cette tâche: le syndicat d'eau du Val de Thouet sur le Nord du territoire et le syndicat du Val de Loire sur les communes de Largeasse et Trayes. Ce dernier syndicat, en plus de la gestion et la distribution, a la production d'eau potable à sa charge.

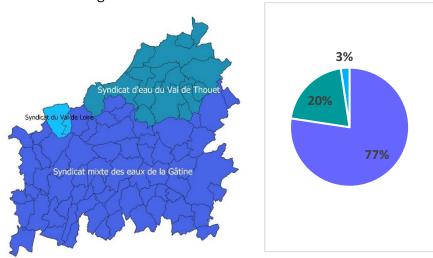


Figure 40. Structures gestionnaires de la distribution en eau potable sur le territoire du PNR

La qualité de l'eau est appréciée au travers de deux paramètres :

- Le taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité microbiologique ;

- Le taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité physico-chimique.

	Unité de distribution	Qualité bactériologique	Qualité physico- chimique	Part de prélèvements conformes
SMEG SPL des Eaux du Cébron	Ménigoute	Bonne	Momentanément hors norme	95,7 %
	Vasles Bourg	Bonne	Momentanément hors norme	80 %
	Gâtine Cerbon- Mervent-Centre O	Bonne	Momentanément hors norme	97,4 %
	Gâtine Cerbon	Bonne	Momentanément hors norme	95,4%
	Parthenay Cadorie	Bonne	Momentanément hors norme	95,45%

	Gâtine Centre Ouest	Bonne	Bonne	100%
	Parthenay Cebron	Bonne	Momentanément hors norme	95%
SEVT SPL des Eaux du Cébron	Pays Thouarsais	Bonne	Bonne	100%
	Seneuil	Bonne	Bonne	100%
SVL79 SPL des Eaux du Cébron	Val de Loire Cébron	Bonne	Bonne	100%

Tableau 11. Qualité et conformité des unités de distribution d'eau potable - Source : rapport annuel ARS 2019 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur l'unité de gestion et d'exploitation de la Gâtine et fiches de synthèse du rapport ARS 2020

L'eau potable apparait ainsi globalement de bonne qualité : les paramètres bactériologiques sont bons sur l'ensemble des stations de distribution, en revanche, la qualité physico-chimique est jugée momentanée hors norme sur un nombre important de stations (6/10), du fait de certains prélèvements non conformes, qui restent cependant largement minoritaires.



ZOOM SUR LE PROGRAMME RE-SOURCES

Le programme Re-Sources a pour but de restaurer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ainsi, les collectivités productrices d'eau potable s'engagent à développer des solutions de prévention des pollutions afin d'assurer la qualité des eaux brutes de manière durable. Le suivi du programme Re-Sources y est assuré par l'intermédiaire d'un animateur local au sein de chaque bassin de captage.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un contrat territorial de deux fois 3 ans, financé par le Département des Deux-Sèvres, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Europe via le FEDER et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les captages du Cébron, de la Touche-Poupard et de Seneuil sont concernés par le programme Re-Sources ainsi que les bassins d'alimentation du Centre-Ouest, de Ligaine, des Lutineaux et de la Sèvre Niortaise Amont.

Pour le captage du Cébron, le Département intervient également par action foncière (outil préemption ENS notamment). Il acquiert des parcelles agricoles sensibles, en assure la restauration (plantation de haies, mise en prairies) puis contractualise des baux ruraux environnementaux avec des exploitants agricoles.



Les programmes Re-sources se concentrent actuellement à créer du lien avec les agriculteurs sur les zones prioritaires mais aussi sur les AAC. Les 4 syndicats d'eau potable du territoire travaillent sur la fonction et le rôle de l'élevage à l'herbe pour la qualité de l'eau, notamment par la création d'une plaquette de communication avec le Pays.

Les programmes Re-sources en cours sur le territoire ont la temporalité suivante :

- SERTAD Touche Poupard 2020-2022;
- SPL des eaux du Cébron 2020-2025 :
- SEVT 2020-2025 :
- SECO 2022-2027.

LA GESTION DES EAUX USEES

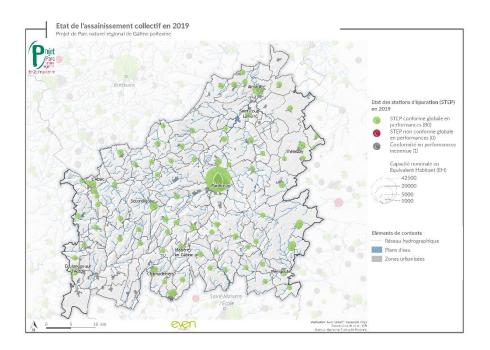
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les gestionnaires du parc épuratoire

La gestion des eaux usées est répartie entre quatre acteurs différents sur le territoire : les communautés de communes de l'Airvaudais-Val du Thouet, de Parthenay-Gâtine et la communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais portent la compétence avec une gestion en régie, tandis que la communauté de communes du Val de Gâtine a délégué la gestion de l'assainissement collectif au syndicat mixte des eaux de la Gâtine.² 81 stations d'épuration traitent les eaux usées du territoire. Dans l'ensemble, les stations d'épuration présentent un bon fonctionnement et une conformité en performance et en équipement en 2019.



Figure 41. Structures gestionnaires des eaux usées sur le territoire du PNR en 2021



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel, désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Ce système est la solution la mieux adaptée en milieu rural.

² La Communauté de communes de Parthenay Gâtine transfère sa compétence assainissement au SMEG, au 1 er janvier 2022.

La loi sur l'Eau de 1992 a imposé aux communes la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), qui a pour mission de contrôler les installations autonomes. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, complétée par la loi Grenelle II de 2010 a renforcé cette obligation en exigeant que toutes les installations d'assainissement non collectif existantes soient contrôlées au moins une fois par an avant le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité ne pouvant excéder 10 ans.

Sur le territoire, la compétence « assainissement non-collectif » est majoritairement exercée par le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG), seules quelques communes au nord-ouest du territoire sont concernées par une gestion à l'échelle de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Le SPANC est chargé de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler ces installations.

En milieu rural, un très grand nombre d'habitations ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif. Le bon fonctionnement des installations individuelles est donc un enjeu primordial pour la qualité des différentes masses d'eau du territoire.



Figure 42. Structures gestionnaires de l'assainissement non collectif sur le territoire du PNR

Les installations d'assainissement autonome font l'objet de contrôles réguliers. Ci-dessous est présentée la synthèse des contrôles du SPANC effectués sur le territoire de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine en 2020 :

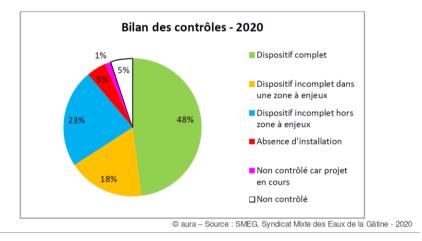


Figure 43. Synthèse des contrôles de fonctionnement du SPANC sur le territoire de la CCPG - Source : PLUi Parthenay-Gâtine

On pourra noter, qu'à peine la moitié des dispositifs contrôlés sont en conformité avec les attentes du SPANC.

L'amélioration des systèmes épuratoires autonomes représente un enjeu de taille, au vu du caractère rural du territoire. A titre d'ordre de grandeur, à l'échelle du Syndicat mixte des eaux de la Gâtine ce sont 14500 habitations qui sont concernées par ce système d'assainissement.

L'USAGE AGRICOLE

En 2016, sur le territoire d'étude du PCAET du Pays de Gâtine, plus d'un tiers des prélèvements était à usage agricole. Cette proportion varie néanmoins d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques et des mesures de restrictions mises en œuvre.

L'utilisation de l'eau pour l'agriculture est hétérogène sur le territoire en fonction des communes et du type de culture ou d'élevage qui y sont pratiqués.

La céréaliculture, l'élevage bovin et l'arboriculture sont les principaux acteurs agricoles consommateurs d'eau sur le territoire. En ce qui concerne les grandes cultures, les surfaces de maïs sont celles qui sont le plus irriguées, devant les céréales à paille et les cultures maraîchères.

Les plus hautes parts de Surface Agricole Utile irriguées sur le territoire se retrouvent sur les communes du Vernoux-en-Gâtine, de Clessé et d'Assais-les-Jumeaux.

Si l'agriculture est un des principaux consommateurs d'eau sur le territoire, elle porte aussi une forte responsabilité en termes de qualité de cette eau. En effet, du fait de son importance sur le département, elle constitue la principale source de pollution des ressources en eau du territoire. Pour cela, le programme Re-Sources prévoit des actions pour orienter l'agriculture vers un mode de fonctionnement plus durable. Ces actions passent notamment par la mise en œuvre de partenariats et d'accompagnements techniques et financiers des agriculteurs.

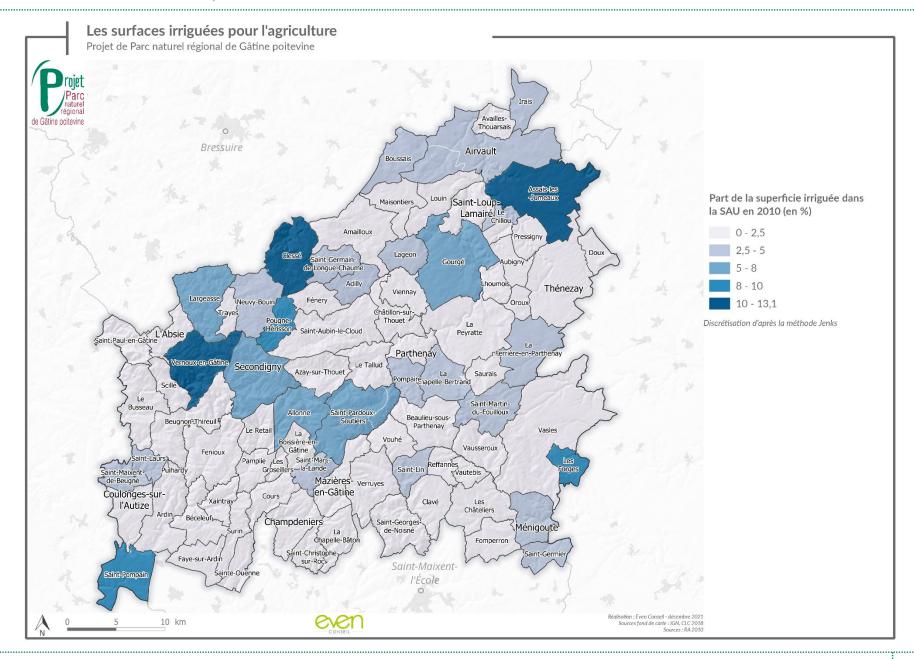
Elles visent à la fois la réduction des intrants, l'augmentation de la couverture végétale des sols et l'encouragement des pratiques alternatives à l'agriculture conventionnelle.



LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des prévisions ont été réalisées à l'horizon 2050, en France métropolitaine sur les effets du changement climatique et l'évolution quantitative de la ressource en eau douce. Selon ces prévisions, le débit annuel moyen des cours d'eau diminuera de 20 à 30%. Le niveau moyen des nappes souterraines serait également touché.

Les risques de conflits d'usage de la ressource en eaux vont potentiellement s'accroitre avec l'augmentation du nombre de jours de sécheresse entrainant potentiellement un manque d'eau, accompagné de la baisse de sa qualité. Les activités économiques, et notamment agricoles risquent de solliciter d'avantage la ressource afin de répondre à la demande.



4. SYNTHESE - L'EAU, RESSOURCES ET USAGES



CHIFFRES CLES

- 5 bassins versants
- 1340 km de rivières
- Plus de 2 300 ha de plans d'eau
- 8 aires de captage d'eau potable et 10 captages en eau potable

- 81 stations d'épuration
- 150 000 habitants desservis en eau potable grâce à l'eau produite en Gâtine
- 7 masses d'eau souterraine d'état médiocre sur 11
- 1 seule masse d'eau superficielle en bon état globale

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Un réseau hydrographique dense
- Un territoire entièrement couvert par des SAGE
- Une position en tête de bassin versant, qui permet au territoire d'être garant de la qualité de son eau
- Des milieux aquatiques supports d'activités de loisir et de tourisme
- Des continuités humides maintenues dans les vallées grâce à la préservation des prairies humides et un enfrichement limité
- Un nouveau SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration
- Un réseau dynamique d'acteurs de l'eau, des moyens financiers et une interconnexion entre les différents syndicats d'eau à mettre à profit
- Une présence encore importante d'élevage et de bocage qui participe à la qualité de l'eau.

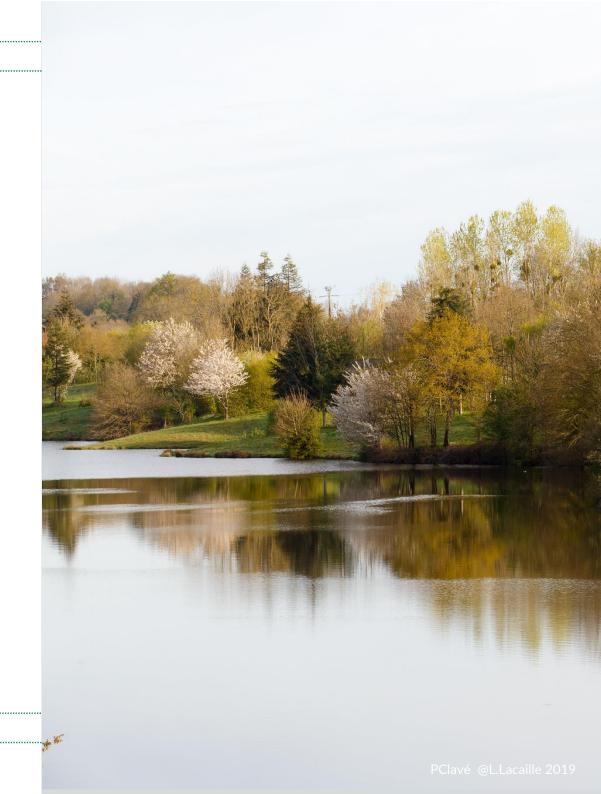
FAIBLESSES / MENACES

- Une qualité de l'eau des masses d'eau non satisfaisante et des objectifs non atteints sur les actions à mener pour la protection des cours d'eau
- Une ressource en eau polluée, notamment par les nitrates
- Une eau et un réseau hydrographique rarement limpide
- Un nombre important de plans d'eau connectés aux cours d'eau du territoire, ce qui augmente la présence de cyanobactéries et les risques d'eutrophisation.
- L'ensemble des bassins versants du territoire sont soumis à un risque phytosanitaire
- Des assecs plus fréquents et intenses depuis les années 1990, liés à la gestion des cours d'eau et au climat
- De micro-artificialisation de cours d'eau, qui en se cumulant induisent une dégradation de la qualité et de la quantité des eaux (busage, bétonnage ponctuel au niveau des moulins, aires de stationnement ...)
- Diminution de l'élevage herbagé et manque de solidité des exploitations agricoles, qui sont pourtant support du bocage ;
- Piétinement de bovins le long des cours d'eau
- Disponibilité de la ressource au regard de l'évolution des cultures et de leur besoin en eau

ENJEUX

- Préservation des cours d'eau et des zones humides (herbicides, qualité, berges, état écologique...)
- Préservation de la ressource en eau (qualité et quantité)
- Adaptation au changement climatique notamment en lien avec la ressource en eau pour les activités humaines
- Anticipation des conflits d'usage de la ressource en eau (irrigation, consommation humaine, loisirs et valeur patrimoniale) dans un contexte de changement climatique
- Protection des têtes de bassins versants (qualité de l'eau en aval, céréaliculture...)
- Une gestion transversale et globale de la trame aquatique (synergie des acteurs de l'eau, des acteurs agricoles...)

PARTIE 3 LE PATRIMOINE PAYSAGER



Comme mentionné dans la partie précédente, bien que le socle géologique de la Gâtine soit majoritairement constitué de roches anciennes, le territoire jouit également d'une diversité de sols à la rencontre des bassins sédimentaires aquitain et parisien. C'est cette diversité géologique qui, conjuguée aux pratiques agricoles et à la forte présence de l'eau, dessinent les différentes entités paysagères qui le composent.

A partir de données telles que l'Atlas des paysages (Collin M. et Minier JP., 1999) du CREN (Ancien Conservatoire Régionale des Espaces Naturels Poitou-Charentes aujourd'hui CEN Nouvelle-Aquitaine) et la Charte Paysagère du Pays de Gâtine (2012-2014), il a été possible de mettre en avant 5 unités paysagères.

- Les **paysages de bocage dense**, au cœur (55% du territoire dissocié en 3 sous-unités paysagères);
- Les paysages de plaine, aux extrémités (12%);
- Les paysages de transition, ces paysages intermédiaires viennent faire la liaison entre les paysages de plaine et de bocage dense (22%);
- Les paysages de vallées concernent la vallée de l'Autize à l'Ouest et la vallée du Thouet à l'Est; leur présence est plus particulièrement frappante dans le contexte des plaines, où elles jouent un rôle de corridor de biodiversité majeur (8%);
- Les **paysages urbains**, ils sont représentés par les pôles de centralités du territoire : au niveau de Parthenay, imbriquée au cœur du paysage de bocage mais également sur l'ensemble des unités paysagères du territoire (3%).

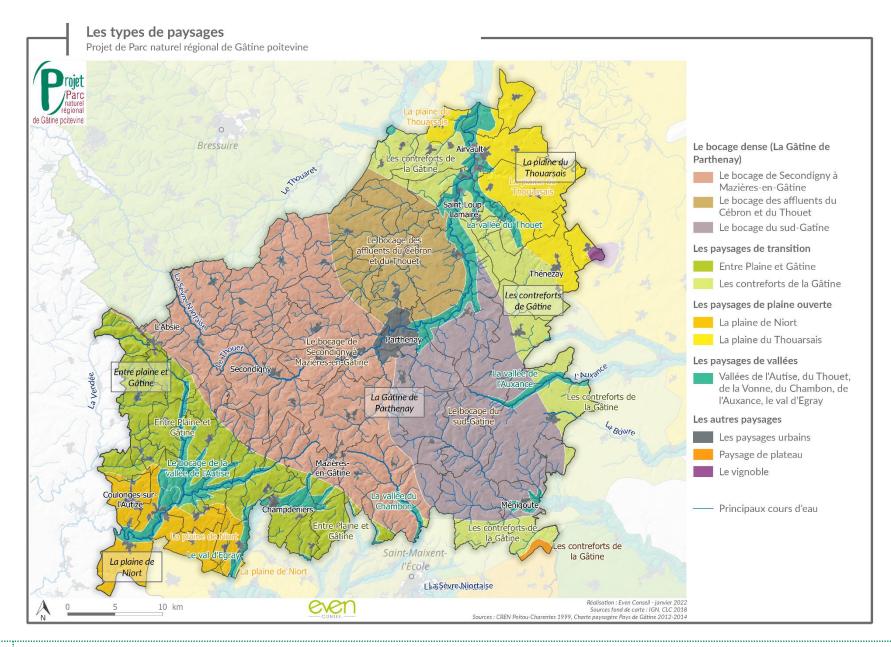


ZOOM SUR LE PLAN PAYSAGE EN COURS

Priorité du projet de PNR, les paysages - et en particulier les paysages agricoles - que nous traversons quotidiennement font l'objet d'une démarche particulière accompagnée par un financement de l'Etat.

Déployé sur 2 ans (2021-2023), le Plan de Paysage consiste à mobiliser habitants, agriculteurs, élus et professionnels afin d'élaborer un plan d'actions pour agir concrètement sur leur cadre de vie. Allant du cœur bocager à la plaine en passant par les vallées, la première phase de concertation s'est ouverte début octobre. Les ateliers ont été animés par une équipe nantaise de 3 paysagistes concepteurs et d'une artiste plasticienne travaillant sur le son avec pour thème « les objectifs pour le paysage de demain ».

Le Plan Paysage du Pays de Gâtine est voué à devenir un document de référence avant d'entreprendre des projets d'aménagement. Ainsi, la concertation permettra aux acteurs de s'approprier l'outil en ayant une vision globale des dynamiques paysagères du territoire.





DEFINITION

« On appelle bocage, un type de paysage où les terres et les prairies sont encloses par des levées de terre plantées d'arbres, de haies vives et où l'habitat est dispersé. » Définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) « Le terme de bocage désigne un type de paysage agraire, résultant des évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale »

D'après J-C. Tourneur et S. Marchandeau (ONCFS, 1996) – OFB (Office Française de la Biodiversité)

D'une manière générale ce maillage bocager tend à se resserrer à l'approche des vallées ou sur des secteurs où le support est plus chahuté ainsi que sur les pentes marquées.

Il s'agit d'un héritage dont la trame s'est constituée sur plusieurs siècles et dont la densité contemporaine est fonction de sa persistance.



Source: Urban Hymns 2014

Lorsque l'on porte le regard à l'échelle nationale, on constate que les territoires couverts par un bocage d'une densité supérieure à 125 ml de haies par hectare sont limités à quelques espaces du centre de la France et qu'ils se concentrent principalement sur le Massif armoricain.

Le bocage d'une densité supérieure à 200 ml de haies par hectare présente un caractère presque exceptionnel.

Le territoire du projet de PNR présente au niveau de certains îlots cette densité de bocage. Cela explique sa singularité et son importance à l'échelle locale et nationale.

A noter, la densité de la trame bocagère témoigne d'une certaine préservation du parcellaire.

La particularité de la Gâtine tient de sa localisation entre le bocage du Massif central et le bocage du Massif armoricain, représentant une poche de densité de haies entre ces deux secteurs.

Cartographie de la densité de haies en France métropolitaine

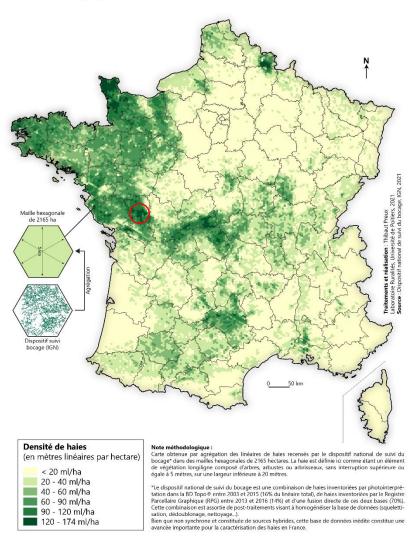
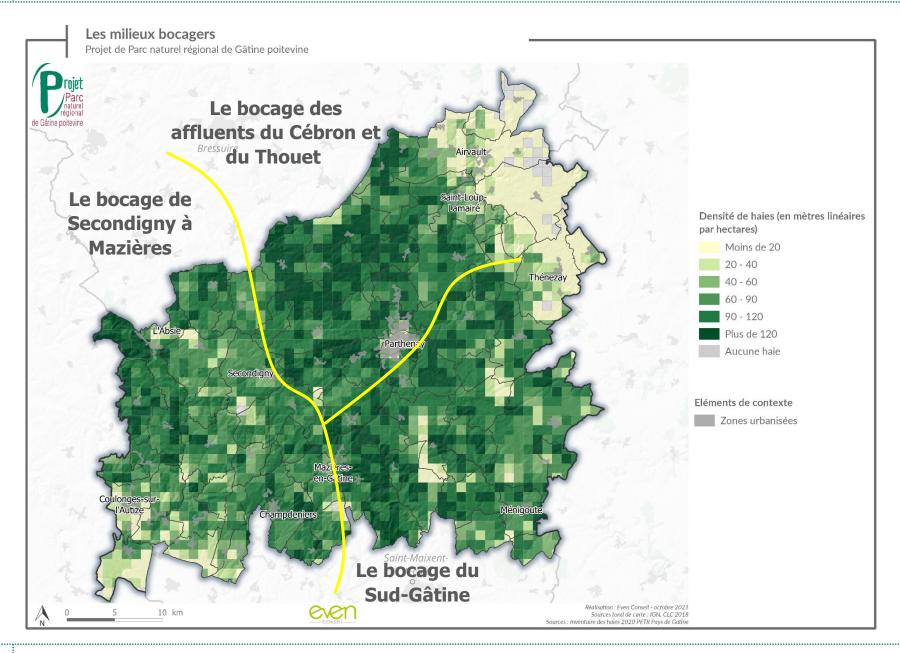


Figure 44. Cartographie de la densité de haies en France Métropolitaine



L'HISTOIRE DU BOCAGE EN GATINE

La construction des paysages bocagers s'est échelonnée au cours de l'histoire. Ils sont avant tout le fruit d'une longue co-évolution entre l'homme et la nature, fortement en lien avec les progrès de l'agriculture.

A l'origine, la Gâtine poitevine n'était pas un territoire marqué par la présence du bocage. En effet, à la fin du XVe siècle, le paysage se présente sous l'aspect d'un véritable « openfield », du moins comme une région de champs très vastes et sans clôtures parsemée de boisements de plus ou moins grandes tailles. Les terres labourables et les prés, dont la récolte est faite en commun, sont soumis à la « vaine pâture ». Ce droit d'usage permet de faire paître gratuitement le bétail en dehors de ses terres, sur les bordures de chemins, les friches, les terres nues de leurs cultures, etc.

Le **remembrement**, opéré suite à la guerre de Cent ans, s'est poursuivi pendant le XVIe siècle, et a profondément modifié la structure agraire de la région de Gâtine avec notamment le développement du **métayage**. Dans les baux à ferme des métairies, figurent des clauses concernant la mise en œuvre de fossés plantés et la mise en place de plantations chaque année (futaies, fruitiers, etc.).

Chaque métayer participait donc à la mise en place des linéaires de haies. Le plus souvent constituées d'aubépines, ces haies viennent clôturer les parcelles; c'est ainsi que la « vaine pâture » tend à disparaître. Le travail se fait maintenant par charrues et les rendements augmentent avec le fumier fourni par les animaux. Progressivement, la Gâtine s'est couverte d'un réseau de haies, et c'est au milieu du **XIXe** que ce dernier est achevé.



LE ROLE DES METAYERS

Ce sont les métayers qui sont à l'origine des paysages bocagers de la Gâtine. C'est d'ailleurs au XIXe que le bocage atteint son essor sur le territoire.

La haie prend tout son sens en marquant la limite de propriété foncière et la division du parcellaire pour l'exploitation des terres. L'importance grandissante de l'élevage est à l'origine du développement des haies vives, composées de buissons épineux, non comestibles pour le bétail. De nombreuses mares sont créées à cette époque dans les parcelles.

La haie offre également une production de fruits qui vient en complément de l'élevage. La demande croissante de bois de chauffage et de bois d'œuvre offre à la haie un rôle de production. Ressource alimentaire, financière et matérielle, la haie est gérée et entretenue.

La **révolution industrielle** est à l'origine de modifications dans la structuration des campagnes gâtinaises qui se vident de leurs habitants. Durant la période des « Trente Glorieuses » près d'**un tiers** des haies disparaissent et la taille du parcellaire évolue considérablement. Les cultures céréalières qui ne concernaient que les plaines calcaires se répandent sur l'ensemble du territoire depuis les années 2000 et les pratiques d'élevages en prairie sont parfois remplacées par des **pratiques plus intensives**.

Aujourd'hui, ce bocage, au maillage de haies reste encore dense dans certains secteurs. Il est caractérisé par un habitat dispersé, ensemble de petits villages, hameaux et fermes isolées, reliés entre eux par un réseau dense de routes et de chemins bordés de haies. L'élevage reste très présent. Des chemins creux entourés de végétation peuvent encore se rencontrer sur cet espace.

Dans ces haies, qui délimitent le parcellaire et dont il existe plusieurs types, se retrouvent parfois des **pommiers de plein vent de variété Clochard** (variété locale) mais aussi des arbres émondés appelés ici « **Têtards** ». Ces arbres (frênes ou chênes) dont les branches sont taillées pour la production de bois de chauffe sont une composante esthétique et culturelle prégnante du bocage. La présence de ces arbres partiellement exploités aujourd'hui, structure de nombreuses perspectives paysagères.

Les entrées de champs sont fermées par des barrières en châtaignier dites « gâtinaises ». Ces champs sont des petites cultures, des vergers de pommiers ou bien des prairies naturelles, plus ou moins humides, qui sont fauchées ou servent de pâture pour les animaux. Des races emblématiques de la Gâtine peuvent d'ailleurs s'y rencontrer comme la race bovine Parthenaise ou encore le Baudet du Poitou.

Le chêne est un élément important du paysage de la Gâtine, mais il tend à disparaitre de plus en plus des paysages. L'enjeu est à la fois écologique mais également culturel puisqu'il s'agit d'un marqueur identitaire du territoire. En effet, cette essence apparaît sous la forme de haies, notamment dans les paysages de bocage. Cette disparition est à la fois due à de mauvaises pratiques de gestion mais également aux sécheresses. Ces dernières touchent également les frênes qui tendent à disparaitre aussi du fait de maladies comme la chalarose, mais aussi de la perte de savoir-faire concernant la gestion de ces espèces lorsqu'ils sont travaillés en « têtard ».





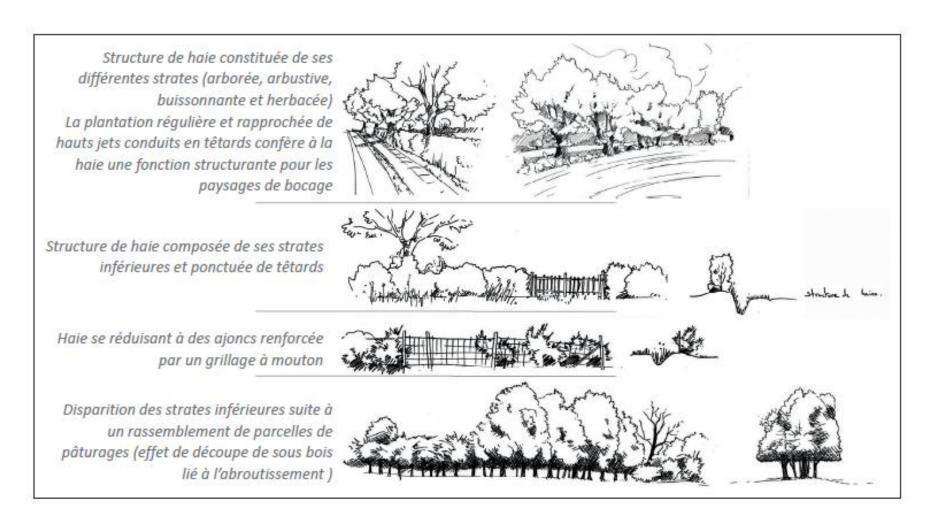


Figure 45. Les formes de haies - source : Charte Paysagère du Pays de Gâtine 2012-2014

De nombreux **micro-éléments** identitaires viennent compléter et renforcer cette unité paysagère bocagère.

Comme le souligne la partie précédente, l'eau est un élément très présent sur le territoire. Elle a permis la formation des différents vallonnements, mares, zones humides on encore points d'eau que l'on retrouve au sein même du bocage. Au sein des vallons encaissés, au cœur de l'unité paysagère de la Gâtine Poitevine, on retrouve **Chirons** et **Chaos granitiques**.

Ces structures rocheuses, d'origine naturelle, sont liées à l'érosion du socle granitique qui finit par affleurer dans les prairies ou les ruisseaux. Elles forment des paysages singuliers, classés au sein du même site mais à de multiples endroits du territoire, comme au Bois Pouvreau, près de Ménigoute. Des falaises granitiques peuvent aussi se retrouver le long du Thouet, offrant des panoramas comme à Parthenay mais aussi des paysages intimistes comme à la Forge à Fer à la Peyratte. Des étangs offrant des paysages bocagers pittoresques sont aussi classés comme l'étang de Sunay à Châtillon-sur-Thouet ou l'étang des Chateliers à Chantecorps.



PAROLES D'ACTEURS DU TERRITOIRE

« La Gâtine commence quand on voit de gros rochers ronds dans les champs » (Un agriculteur)

Figure 46. Formation des chaos granitiques - Laurent Morin - CPIE de Gâtine poitevine

En Gâtine, les "chaos granitiques" (empilement de blocs) proviennent de la désagrégation du granite due essentiellement à l'eau et à la température.



Formation des blocs et des boules par arénisation (désagrégation en arène) du granite (Tertiaire)



Transport des blocs et des boules dans les arènes granitiques (Quaternaire)



Déblaiement des arènes granitiques (à partir de - 10 000 ans)

DIAGNOSTIC - PARTIE 3 - LE PATRIMOINE PAYSAGER













Le mode de perception des paysages de bocage est fortement conditionné par la **compartimentation** des vues et l'effet de cloisonnement lié à la densité du réseau des haies. Ainsi, le bocage présente difficilement des vues d'ensemble. Suivant leur disposition topographique et végétale, certains secteurs réservent toutefois des fenêtres paysagères, comme au niveau de la commune de l'Absie, à l'Ouest du territoire, qui offre de nombreuses vues sur les paysages alentours. Ces ouvertures gagnent en intensité dans ce contexte où les vues sont en générale brèves.

Le maillage bocager se déploie suivant un réseau de **densité variable** avec une nette tendance au resserrement autour des vallées. Les plateaux ondulent au rythme des vallées, les points hauts présentent des parcelles plus larges parfois très grandes lorsqu'elles ont fait l'objet d'importants regroupements parcellaires.

Le **déplacement** de l'observateur est nécessaire pour une appréhension spatiale dépassant les limites visuelles des points de vue statique. À travers le déplacement par exemple, le caractère ajouré des haies, plus affirmé en hiver, permet une perception en transparence des haies qui défilent au premier plan.

A noter, le point le plus haut du territoire se situe au Terrier du Fouilloux, à 271m d'altitude. Cette topographie singulière permet d'observer le paysage bocager au sein d'un panorama et d'une ouverture paysagère de qualité.



DESCRIPTION REGIONALE

« La notion de parcours gagne aussi en intérêt pour la découverte de ce paysage qui se livre par petites unités et perspectives ».

(Extrait de l'Atlas des paysages du Poitou-Charentes)

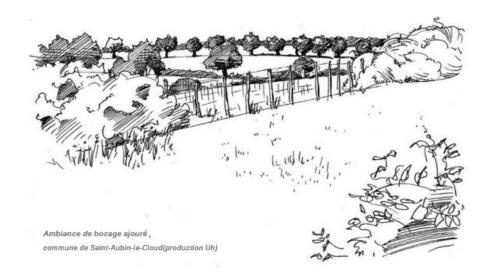
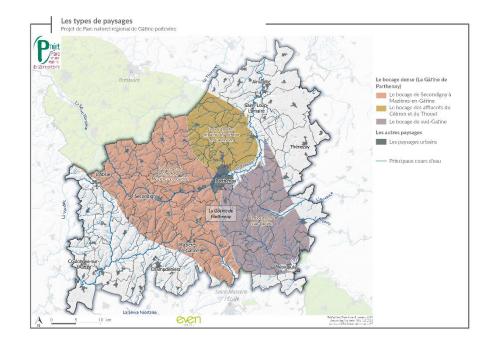


Figure 47. Ambiance de bocage ajouré - source : Charte Paysagère du Pays de Gâtine 2012-2014

1.LES PAYSAGES DE BOCAGE DENSES

Bien que l'unité bocagère reste assez homogène sur l'ensemble du territoire, quelques petites disparités se font ressentir. De ce fait, **3 sous-unités paysagères** sont décrites par la Charte Paysagère du Pays de Gâtine (2012-2014) au sein de cette unité de bocage :

- Le bocage des affluents du Cébron et du Thouet (au Nord): il s'étire du bocage de Boussais au Nord et recoupe une série de cours d'eau se jetant dans le Lac du Cébron avant de rejoindre Parthenay. Marqué par les cours d'eau qui le traversent, le bocage y est dense et organisé avec la ripisylve des cours d'eau. Le relief est moins marqué que sur le reste de l'entité.
- Le bocage de Secondigny à Mazières (à l'Ouest) : cette entité recoupe les points les plus élevés du territoire. Le maillage y est plus serré que sur les autres sous-unités paysagères.
- Le bocage du Sud-Gâtine (au Sud-Est): dont le Terrier du Fouilloux culmine au centre. Le boisement y est plus développé et il y a également la présence de plusieurs cours d'eau.



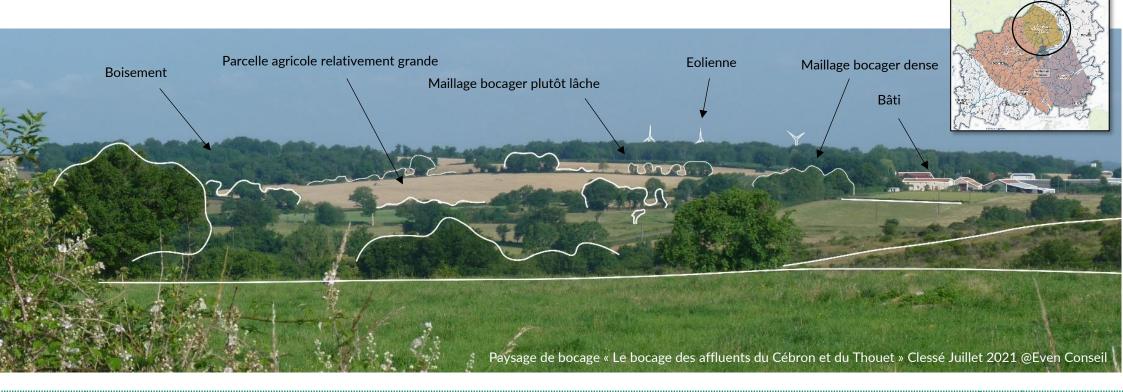
LE BOCAGE DES AFFLUENTS DU CEBRON ET DU THOUET

Cette sous-unité paysagère du bocage dense est située dans la partie Nord-Ouest.

Elle est principalement caractérisée par les **cours d'eau** qui la traversent. Le **maillage bocager** est **dense** et organisé avec la **ripisylve** des cours d'eau. Enfin, le relief y est moins marqué que sur les autres sous-unités paysagères du bocage.

L'analyse des photographies aériennes de la page suivante explique la taille relativement importante des parcelles, résultat de **remembrements** et de la **disparition** de certaines **haies**. Cela se traduit par un **bocage** plus **aéré** et des parcelles plus grandes.

Cependant, il est également possible de remarquer l'apparition de **nouvelles haies** sur la zone d'étude.



Evolution du bocage dans la sous-unité paysagère « Le bocage des affluents du Cébron et du Thouet »



Figure 48. Photographies aériennes à proximité de Lageon en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution du bocage - source : IGN

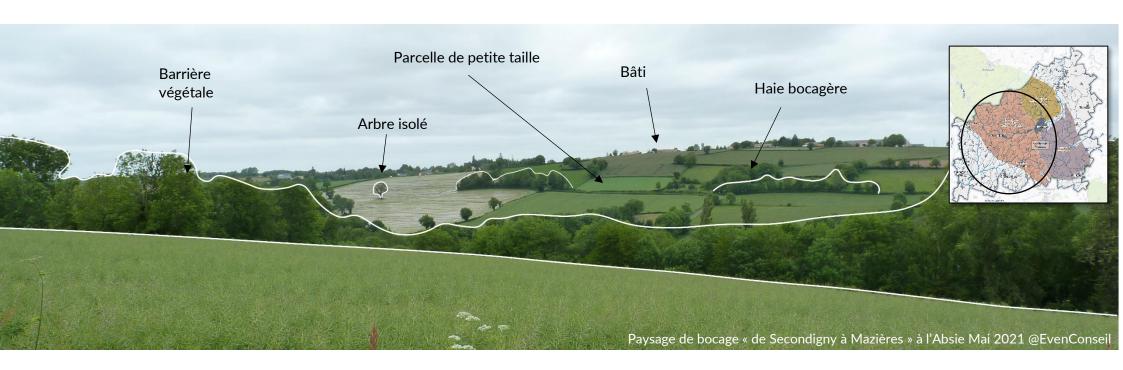
LE BOCAGE DE SECONDIGNY A MAZIERES

La sous-unité paysagère « Le Bocage de Secondigny à Mazières », située à l'Ouest, affiche un maillage bocager serré, accompagné de quelques boisements comme à Vernoux-en-Gâtine ou à l'Absie par exemple.

Cette partie du territoire est marquée par les origines du **Thouet**, car II prend sa source sur la commune de Beugnon-Thireuil, à proximité de Secondigny, justifiant ainsi de la présence des zones urbaines de Secondigny, Azay-sur-Thouet et le Tallud et du **bocage** de ces communes.

L'analyse des photographies aériennes nous montre que dans cette sous-unité de bocage, le **remembrement** a également opéré, se traduisant par une **augmentation de la taille des parcelles**. Cependant, la topographie de cette portion du territoire est moins favorable à ce remembrement, c'est la raison pour laquelle les parcelles, bien qu'agrandies, restent plus petites que sur les autres sous-unités du bocage. De même, les **haies bocagères** y semblent plus **denses**.

Cependant, c'est à cet endroit que les parcelles étaient les plus resserrées à l'époque, ce qui implique un changement bien plus conséquent.



Evolution du bocage dans la sous-unité paysagère « Le bocage de Secondigny à Mazières »

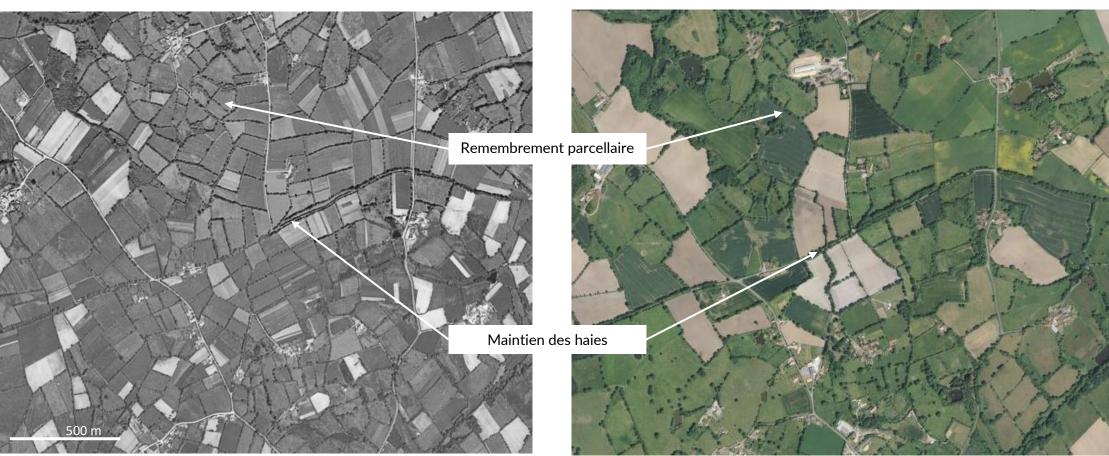
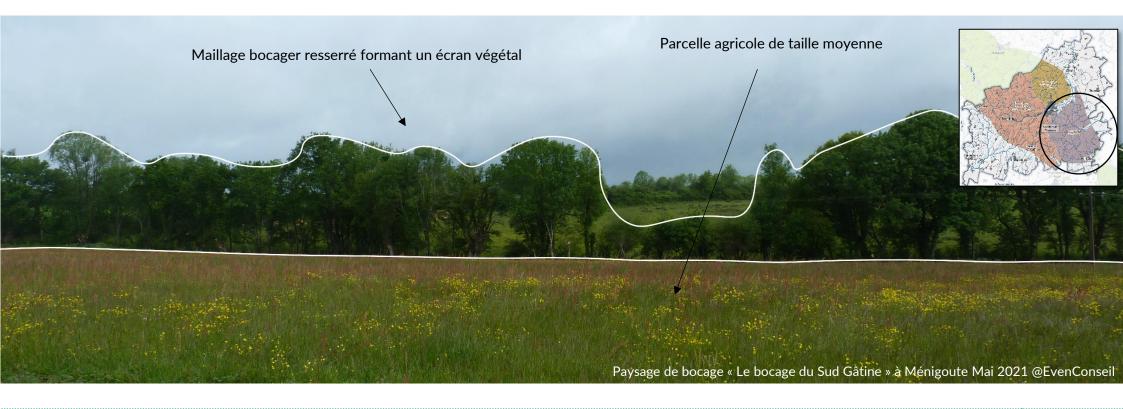


Figure 49. Photographies aériennes à proximité de Azay-sur-Thouet en 1959 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution du bocage - source : IGN

LE BOCAGE DU SUD-GATINE

Enfin, la dernière sous-unité paysagère « Le Bocage du Sud-Gâtine » est située au Sud-Est. Dans cette dernière, les **boisements** sont les plus développés comme à Saint-Martin-du-Fouilloux ou à Reffannes.

L'analyse des photographies aériennes montre que les haies liées à ces boisements, ont pour certaines disparues ou ont été réduites en taille, par rapport aux images de 1958, du fait du remembrement parcellaire. Le **maillage bocager** de cette partie est également **lâche**, mais la composition des haies est plus dense qu'au nord. La proximité avec les boisements favorise la **présence arborée**.



Evolution du bocage dans la sous-unité paysagère « Le bocage de Sud-Gâtine »

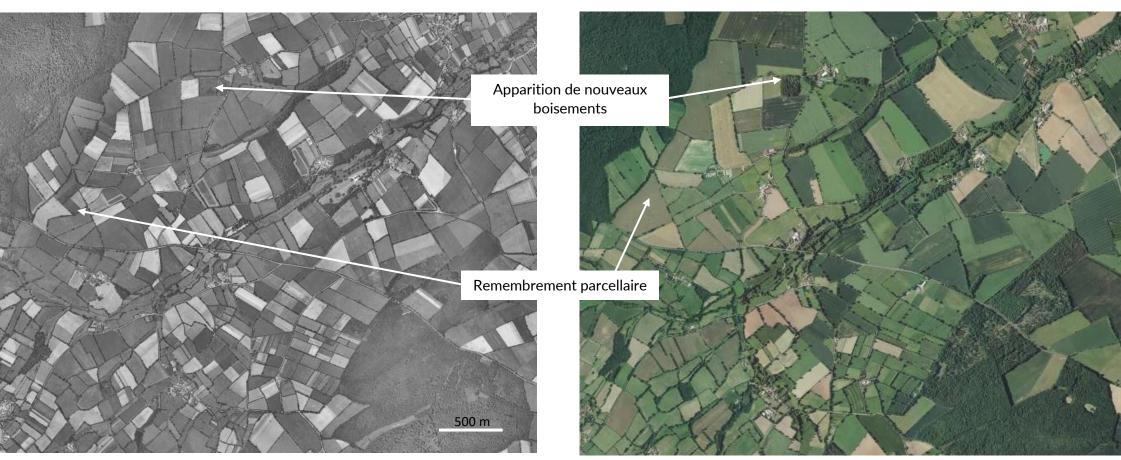


Figure 50. Photographies aériennes à proximité de Saint-Martin-du-Fouilloux en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution du bocage - source : IGN

ENJEUX ET EVOLUTION DES PAYSAGES DE BOCAGE

Les milieux liés au bocage, pourtant soulignés comme étant des espaces à forte valeur patrimoniale tant paysagère que naturelle, sont considérés comme des espaces agricoles et habitats naturels ordinaires et sont peu protégés en tant que tel. L'absence d'espèces emblématiques fortes ayant un effet « parapluie » (espèce permettant la protection d'un grand nombre d'autres espèces si cette dernière est protégée) est un des facteurs de ce manque de protection.

L'évolution des pratiques agricoles est principalement liée au contexte économique actuel : les exploitations s'agrandissent, les pratiques d'élevage en prairie sont parfois remplacées par des pratiques plus intensives, les cultures de céréales sont de plus en plus présentes sur le territoire. Il est d'ailleurs possible de remarquer une disparition des animaux, et notamment des caprins, sur le territoire qui se retrouvent dans des bâtiments.

Les haies, mares, cours d'eau et prairies naturelles, qui renferment une biodiversité remarquable, sont impactés : les surfaces de prairies naturelles diminuent au profit de prairies temporaires ou plus souvent de grandes cultures, les mares sont en partie comblées, les haies arrachées et les terrains drainés.

L'évolution des pratiques a aussi un impact sur les paysages, marqueurs de l'identité locale. La disparition des haies entraîne une ouverture des paysages et le bocage devient de moins en moins présent.

La perte de valeur d'usage de ces espaces dans le fonctionnement de l'exploitation (chauffage bois, abreuvement, clôtures naturelles, etc.)

est également un des facteurs explicatifs de ce désintérêt amenant à un entretien inadapté. De ce fait, les arbres Têtards ne sont plus renouvelés et sont vieillissants. Si rien n'est mis en place pour les maintenir, ils pourront disparaitre dans une cinquantaine d'années. De même, bien que les haies soient de moins en moins arrachées, leur **entretien** est souvent défavorable à la fonctionnalité de ces habitats et leur pérennité : elles sont broyées ou encore taillées avec excès.

Enfin, les pommiers sont aujourd'hui principalement exploités sous forme de vergers, en opposition à leur présence historique dans les haies bocagères.



ENJEUX DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Dans les années à venir, l'impact du réchauffement climatique sera de plus en plus marqué. Celui-ci peut se traduire dans les paysages bocagers de Gâtine par un assèchement des cours d'eau, des mares et une modification de la végétation locale. Par exemple, le chêne (arbre principalement utilisé pour la formation des haies bocagères) peu résistant aux sécheresses verrait sa population décliner drastiquement.

Indirectement, l'adaptation attendu des productions agricoles aux nouvelles conditions climatiques pourraient fragiliser les paysages de bocage, inhérents à certaines pratiques agricoles. En termes d'évolution de ce réseau de haies, une étude spécifique sur le périmètre d'étude du projet de PNR a été réalisée par l'Université d'Angers en 2020 dans le cadre d'une convention de recherche avec le Pays de Gâtine.

Deux sources de données ont été utilisées pour l'analyse des haies anciennes : la BD TOPO (2007) et le RPG (2011). Les chiffres présentés sont donc une estimation, qui a été simplifiée (BD Bocage) dans cette partie pour l'année 2011. Pour la donnée de 2020, il s'agit d'une étude faite à partir de photographies aériennes de 2018, mise à jour en 2020. Cette dernière année est donc retenue.

Ainsi, sur la base de données de la BD Bocage (2011), on retrouve 16 833 km de linéaire de haies alors que l'inventaire 2020 donne 14 677 km, soit une diminution de 2 156 km, c'est-à-dire une diminution de -12,8 %.

NB: Compte tenu des méthodologies différentes de création des bases de données « haies » essentiellement pour la BD Bocage (provenant de deux bases de données très différentes), ces chiffres peuvent présenter des marges d'erreur.



CHIFFRES CLES SUR LES HAIES

2011 (estimation)

16 833 km de haies 96 ml/ha en moyenne 2020

14 677 km de haies 84 ml/ha en moyenne

Comparaison de la densité de haies par commune entre 2011 (estimation) et 2020

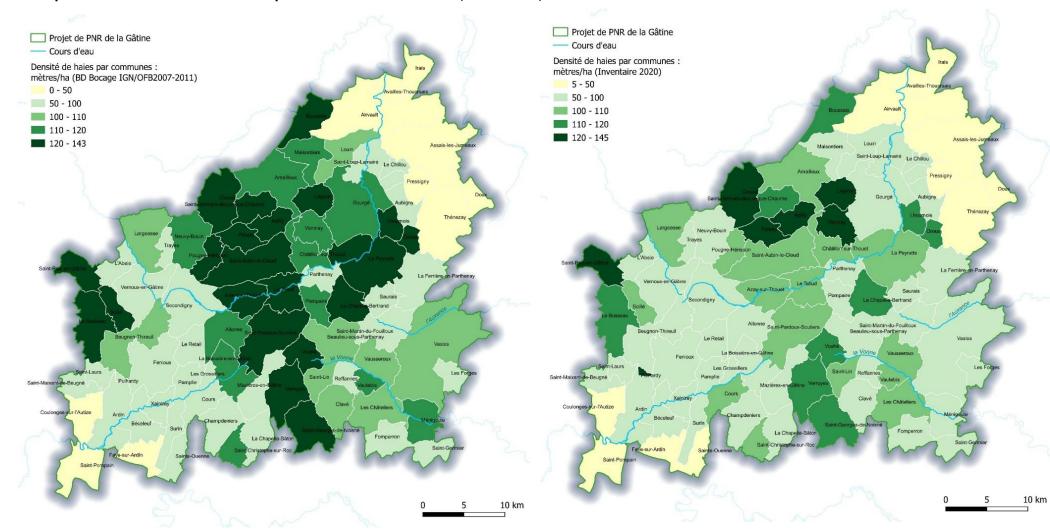


Figure 51. Comparaison de la densité de haies par commune entre 2011 (estimation) et 2020 - Source : université d'Angers, photographie aérienne 2018

Disparition conséquente de linéaires de haies



Figure 52. Photographies aériennes à proximité du Tallud en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant la disparition des haies sur le territoire - source : IGN



DES PROTECTIONS ET OUTILS EXISTANTS

- **4 sites classés** et **7 inscrits** en tant que monuments naturels ou paysages évolutifs
- Présence d'une réserve naturelle régionale (RNR) du bocage des Antonins, la seule des Deux-Sèvres pour la protection des paysages de bocage.
- Un label haie un dispositif national à encourager sur le territoire :

Ce label est un dispositif de certification des pratiques de gestion des haies et des filières de distribution du bois issu du bocage. L'enjeu est d'endiguer l'érosion bocagère en France en appuyant le développement de filières durables. Le Label Haie repose sur deux cahiers des charges, un système de contrôle mixte (intervention d'un organisme certificateur indépendant et audits internes) et un outil informatique de traçabilité.

Il assure:

- Des haies pérennes, en bon état écologique et à la maille fonctionnelle grâce au réapprentissage des pratiques de gestion adaptées ;
- Du bois durable, local et éthique grâce à une filière contrôlée de la haie à la chaufferie.





ETUDE SUR L'IMPACT PAYSAGER DES EOLIENNES EN GATINE

Les étudiants du Master 2 de Géographie (Paysage, Environnement, Participation, Société) de l'Université d'Angers et Agrocampus Ouest, ont travaillé collectivement sur un projet visant à mesurer l'intérêt et l'impact du développement de l'énergie éolienne au sein du Pays de Gâtine. Une analyse au sein des trois unités paysagères les plus concernées par cet impact a été réalisée. Il est présenté ici la synthèse de cette étude.

Impacts paysagers des parcs éoliens dans le bocage

Le mode de perception des paysages de bocage est fortement conditionné par la compartimentation des vues et l'effet de cloisonnement lié à la densité du réseau des haies.

Dans ce paysage, la présence de haies le long de certains chemins ou routes constitue un véritable patrimoine paysager. En particulier, la présence de vieux arbres est un atout paysager.

La D743 et D748 sillonnent l'aire d'étude du nord au sud et présentent une sensibilité modérée.

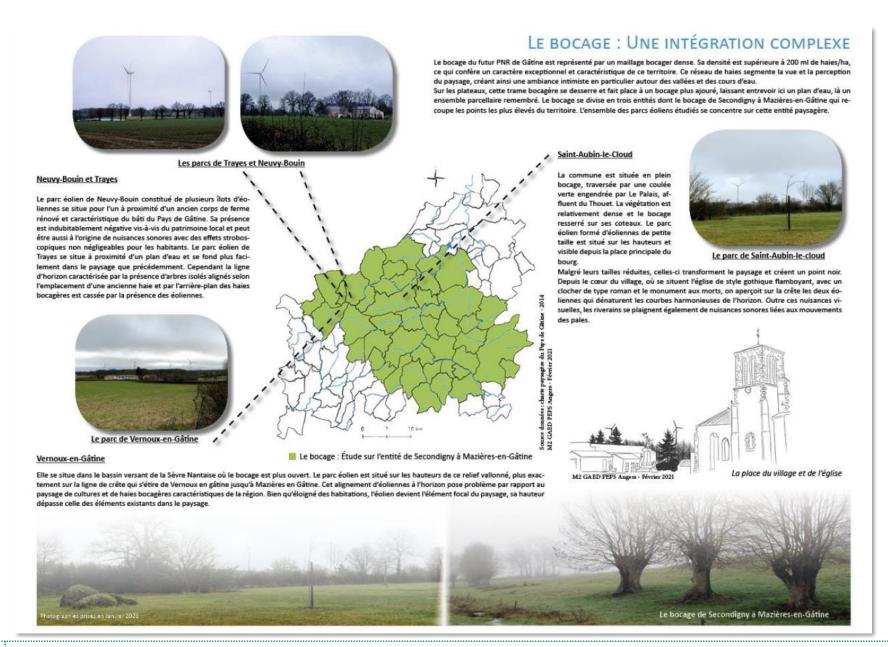
Dans l'analyse paysagère, il est important de tenir compte des effets de filtre visuel de la trame végétale. Les haies basses, en vue proche comme en vue lointaine, ne jouent pas de rôle de filtre visuel, ou alors ponctuellement en présence d'arbres.

Comme cela a pu être constaté sur le terrain, les pratiques agricoles sont très soutenues et modèlent le paysage bocager. Ce qui se traduit par des haies bocagères entretenues et taillées parfois à 1 m du sol.

A l'inverse les haies hautes, qu'elles soient arborescentes ou arbustives, peuvent avoir un rôle très efficace de filtre visuel, total ou partiel. Leur efficacité est maximale en vue proche, lorsque la haie accompagne une route par exemple. De même l'effet de masque de la haie sera d'autant plus efficace que le projet est éloigné. Les boisements jouent également un rôle de masque visuel, à l'échelle locale et à l'échelle du grand paysage.

C'est pourquoi l'implantation d'éoliennes sur cette unité doit prendre en compte les sensibilités propres au bocage : habitat dispersé, risque de rupture d'échelle avec les éléments composant le bocage, création d'effet de surprise par la découverte soudaine des éoliennes. Les vues de ces parcs seront donc le plus souvent tronquées ou partielles.

Les relations visuelles entre les trois parcs de Neuvy-Bouin, Vernoux-en-Gâtine et Trayes sont renforcées étant donné la proximité de ces derniers. Le contexte bocager permet de réduire cet impact. Cette sensibilité sera accentuée avec l'implantation dans le futur du parc éolien de Largeasse (parc autorisé) et celui des « Trois sentiers » qui est en cours d'instruction.



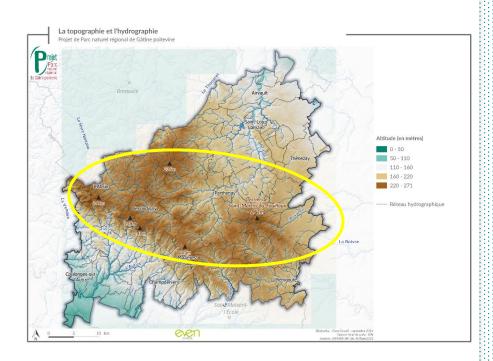
Les deux points culminants du territoire sont présents sur cette unité paysagère : L'Absie à l'Ouest (262 m d'altitude) et le Terrier du Fouilloux à l'Est (272 m d'altitude). Reliant ces deux points hauts, on retrouve des reliefs marquants des Deux-Sèvres, accentués par la Faille de Saint-Maixent l'Ecole.

Cette portion centrale du département, de 10 à 20 kilomètres de largeur et de 50 kilomètres de longueur, correspond au sud de la Gâtine poitevine, du département de la Vendée à l'ouest à celui de la Vienne à l'est.

La présence de cet ensemble de paysages remarquables à l'échelle du département soulève un enjeu de protection afin de le maintenir en « espace de respiration visuelle ».

Ce secteur est donc un site à enjeux en termes d'impact des éoliennes sur les paysages de la Gâtine poitevine mais aussi à l'échelle du département.

Des compléments d'informations sur le développement des énergies renouvelables (dont éoliennes) sont à retrouver dans la partie 7.4. du présent document.



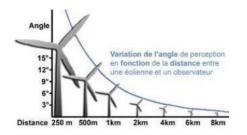
155

En analysant le territoire de manière cartographique, il est possible de localiser ces espaces de respiration visuelle cités cidessus. A partir du Modèle Numérique de Terrain (MNT) d'une précision de 25m, des données cartographiques de la BD TOPO (2021 – hauteur du bâti et de la végétation) et de la localisation (et hauteur) des éoliennes présentes sur le territoire, il est possible de déterminer les zones de visibilité de ces dernières. Cette étude reste théorique et ne peut être dissociée d'une vérification terrain si l'étude vient à être utilisée pour un secteur plus fin que l'échelle d'étude du projet de PNR.

Pour cela, deux modalisations ont été faites à partir :

- Des éoliennes en fonctionnement : hauteur, intégrant les mâts, disponible dans BD TOPO ;
- Des éoliennes autorisées : hauteur, intégrant les mâts, disponible dans les pièces descriptives du projet (source : site de la DDT 79);
- Et des éoliennes en cours d'instruction : hauteur disponible dans les pièces descriptives du projet (source : site de la DDT 79).

A noter : Il a été retenu la distance de visibilité jusqu'à 10 km à partir de l'éolienne, ce qui équivaut à considérer qu'à une distance supérieure ou égale à 10 km, les éoliennes ne sont plus visibles. Cette extrapolation n'est pas strictement juste, mais il a été considéré que l'impact visuel d'une éolienne à plus de 10 km était réduit et donc n'était pas matérialisé sur la carte proposée.



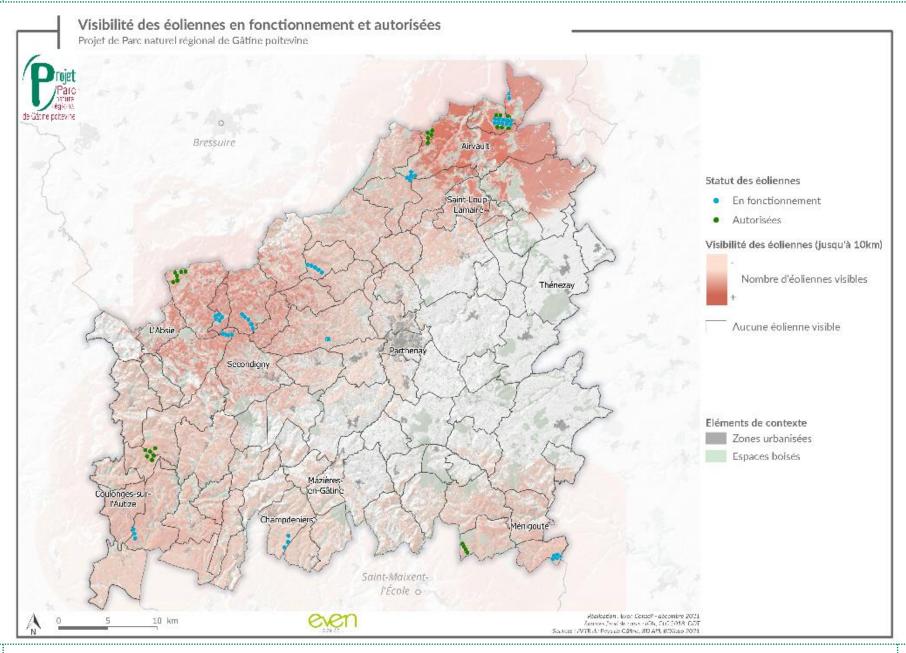
Courbe de variation de l'angle de perception en fonction de la distance pour une éolienne de 150 m

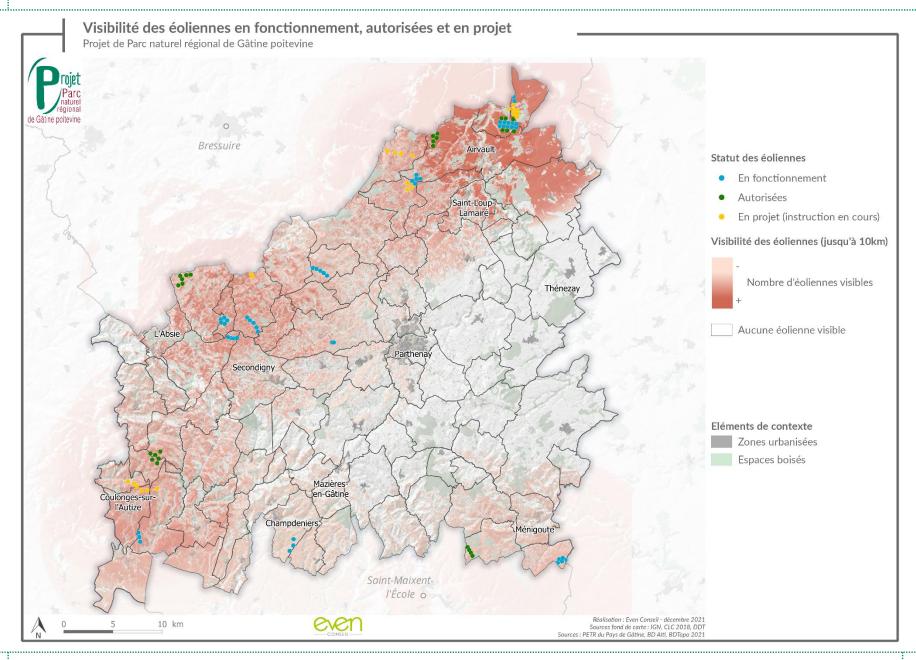
Les résultats obtenus (première carte page suivante) permettent de confirmer les espaces de respiration visuelles présents sur la partie Est du territoire, entre Vasles/ Thénezay et Secondigny. Cet espace correspond dans sa grande majorité à l'unité paysagère liée au bocage.

L'impact visuel le plus important se trouve au Nord du territoire, autour d'Airvault. C'est aussi le secteur où l'on retrouve le plus d'éoliennes, ce qui conforte les résultats obtenus.

Cette étude montre aussi que le secteur Ouest, entre L'Absie et Secondigny, identifié comme faisant partie d'un ensemble de paysages remarquables à l'échelle du département (points culminants) est actuellement impacté visuellement par des éoliennes et ne peut être caractérisé comme un espace de respiration visuelle aussi marqué que la partie Est du territoire.

Enfin, en extrapolant l'analyse par l'intégration des éoliennes en cours d'instruction (seconde carte pages suivantes), on peut remarquer que l'impact visuel est moindre. En effet, les secteurs de projet sont dans des espaces où des éoliennes sont déjà visibles.





2. LES PAYSAGES DE TRANSITIONS

Le territoire du PNR présente des variations paysagères notables. L'effet **d'ouverture** des plaines rencontrant l'effet de **cloisonnement** du bocage s'opère de façon **graduée** et n'est pas toujours nettement perceptible.

Ces transitions apparaissent sur les franges Nord-Est, Sud-Ouest et dans une moindre mesure au Sud-Est du territoire du PNR. Elles s'opèrent le plus souvent par l'intermédiaire de **vallées** qui conservent des bocages denses aptes à afficher des contrastes avec les paysages de plaines.

Il s'agit de « Entre Plaine et Gâtine » et des « Contreforts de la Gâtine ». Ces deux entités de l'Atlas des paysages du Poitou-Charentes (1999) présentent des composantes paysagères qui s'apparentent largement aux traits du cœur du bocage avec quelques nuances : une moindre densité de la trame bocagère, une topographie qui s'apaise progressivement vers la plaine et une modification des pratiques agricoles.

Dans ces paysages de transitions, les habitations se regroupent et les chemins se font de plus en plus rares. Les prairies cèdent progressivement leur place aux **grandes cultures** et le maillage de haies se fait de plus en plus **lâche**.





PAROLES D'ACTEURS DU TERRITOIRE

« Quand je vois Saint-Paul et Doux, on est aux deux extrémités, l'une à la limite de la Vendée et l'autre de la Vienne. On a vraiment les deux facettes de la Gâtine, puisque la zone de Doux est céréalière, avec un peu de vignes, et nous [sur la commune de Saint-Paul-en-Gâtine] on est en polyculture-élevage et c'est très vallonné, c'est complètement différent. » (Point de vue d'un agriculteur)

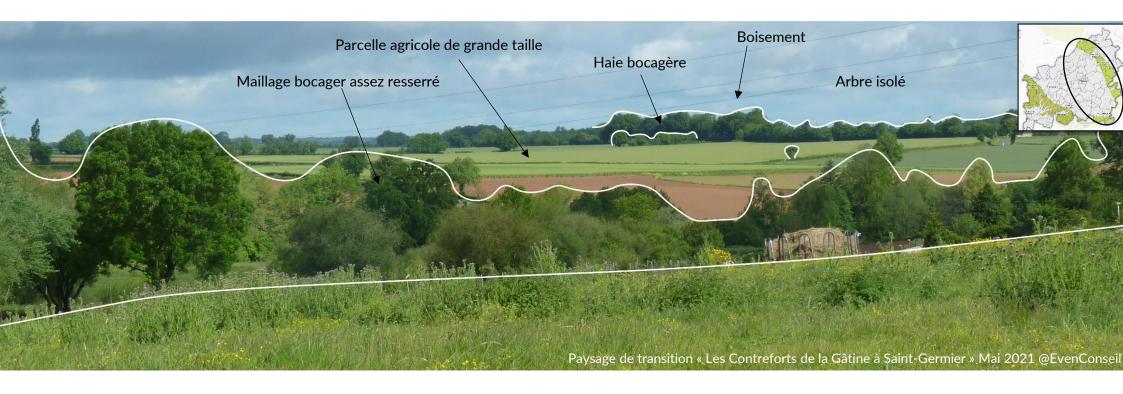
LES CONTREFORTS DE LA GATINE

Les contreforts de la Gâtine sont situés à l'Est ainsi qu'au Sud-Est de l'unité paysagère liée au bocage.

De manière générale, cette espace recoupe les différents marqueurs présents dans les paysages de bocage et dans les paysages de plaine. L'extrémité Ouest de ce paysage de transition, proche des paysages de bocage, est plutôt marquée par des haies (dont le maillage est plutôt lâche) qui accompagnent les **champs** ou alors qui sont présentes le long des cours d'eau, comme à Lhoumois.

A l'inverse, l'extrémité Est, proche des paysages de plaine reprend ses caractéristiques, avec des parcelles agricoles de plus grandes envergures. Leur organisation est plus aléatoire qu'au niveau des plaines et elles sont également distinguables de ces dernières par la présence de haies ponctuelles, éparses, ou d'arbres isolés, comme au Nord de Vasles. Pour terminer, la présence de boisements est également caractéristique de cette unité paysagère.

Contrairement au paysage de transitions « Entre Plaine et Gâtine », la transition s'opère ici de manière plus brutale, ce qui vient renforcer les contrastes paysagers.



ENJEUX, EVOLUTION DES PAYSAGES DES CONTREFORTS DE LA GATINE

Les contreforts de la Gâtine ne sont pas tout à fait homogènes. En effet, on peut distinguer deux zones, séparées par la Vallée du Thouet, dont les marqueurs sont assez différents.

La partie au Nord du Thouet s'apparente beaucoup à des territoires de plaines, globalement plats, composés de grandes parcelles, parfois ponctuées d'arbres isolés et bien souvent dénuées de haies. La présence de nombreux grands boisements, de ripisylves denses, servent d'éléments structurants au paysage. La proximité de la Vallée du Thouet offre des vues sur un paysage lointain, vallonné.

L'analyse par cartographie aérienne nous montre cependant que ce territoire était à l'origine peu concerné par le bocage.

La partie au Sud du Thouet (comprenant également la portion de territoire concernant les communes de Saint-Germier et Fomperron) s'apparente également à des paysages de plaines du fait de la présence de grandes parcelles. Ici aussi, de nombreux boisements et cours d'eau viennent ponctuer le paysage. Mais à proximité de ces derniers, le maillage bocager reste présent. Il est plus ou moins lâche en fonction des différentes parties du territoire étudié et il tend à s'effacer par éloignement de ces entités.

La comparaison avec les photographies aériennes, visibles ci-dessous, nous montre l'évolution frappante de cette unité paysagère. C'est pourquoi il est possible que ces paysages, à forte dominante de plaines, deviennent à leur tour des paysages de plaines, s'il n'y a pas de changement dans les dynamiques d'évolution à l'œuvre aujourd'hui.

Par la suite, la plaine pourrait également venir s'étendre sur les paysages de bocages actuels, induisant ainsi un recul toujours plus important, du bocage.

Remembrement parcellaire important



Figure 53. Photographies aériennes à Louin en 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN

Remembrement parcellaire et recul du bocage



Figure 54. Photographies aériennes à proximité de Vasles et de l'Auxance en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN

ENTRE PLAINE ET GATINE

Entre Plaine et Gâtine est située à l'Ouest de l'unité paysagère liée au bocage, il constitue un territoire de transition à la fois par sa composition **géologique** (cette entité se développe sur des roches métamorphiques et calcaires ce qui en fait un socle de transition entre les roches anciennes et sédimentaires), mais également par la présence de plusieurs vallées de petites tailles qui appartiennent à l'Autize et ses affluents.

La transition entre la plaine et le bocage se fait progressivement. Il n'y a pas de délimitation stricte mais une série d'indicateurs qui permet d'apprécier les nuances jusqu'aux contrastes : un resserrement de maillages bocagers vers le Nord avec un desserrement vers le Sud ; les tonalités de la pierre dans les parements des constructions qui passent des tons rouille des débris granitiques aux tonalités calcaire de l'extrémité Sud.

Du Sud vers le Nord, en passant de la commune de Coulonges-surl'Autize à Puy-Hardy et Fenioux, le **parcellaire** et sa trame végétale se resserrent progressivement en même temps que le **relief** recouvre un aspect de plus en plus onduleux.



ENJEUX, EVOLUTION DES PAYSAGES ENTRE PLAINE ET GATINE

Comme pour l'unité paysagère de transition précédente, on remarque tout de même des variations entre le Nord et le Sud.

Sur les deux grands tiers Nord de l'entité, le bocage, plus lâche qu'en bocage de Gâtine, se concentre le long des cours d'eau et autour des zones bâties. Comme pour les autres secteurs, la proximité des haies avec les cours d'eau s'explique par la présence des ripisylves boisées créant une continuité avec les haies des parcelles proches. L'organisation bocagère autour des bourgs est cependant caractéristique de cette zone. Elle pourrait témoigner du maintien de l'activité d'élevage sur cette portion du territoire.

En ce qui concerne le tiers sud de l'entité, au-delà de l'Egray, le bocage est plus diffus. Les haies sont très présentes sur tout cet espace, cependant elles semblent moins denses qu'au Nord. Les linéaires sont plus épars, et on ne peut parler parfois que d'arbres isolés en bords de parcelles ou de haies arbustives.

Bien que cette sous-unité paysagère ait été soumise à des remembrements parcellaires (voir photographies aériennes cidessous), le contexte vallonné est un avantage pour cette partie du territoire, car elle est plus favorable au bocage qu'à la mise en place de grandes parcelles agricoles. Ceci explique le maintien des haies.

L'enjeu principal sur cette sous-unité paysagère est de conserver ce contexte favorable au bocage et de le renforcer, afin d'y valoriser les pratiques qui y sont liées, sans porter atteinte au maillage présent, du fait d'un entretien moins durable.



Figure 55. Schématisation de l'évolution des paysages entre plaine et Gâtine – source : Diane Delgado, Pays de Gâtine, 2020

Remembrement parcellaire et recul du bocage

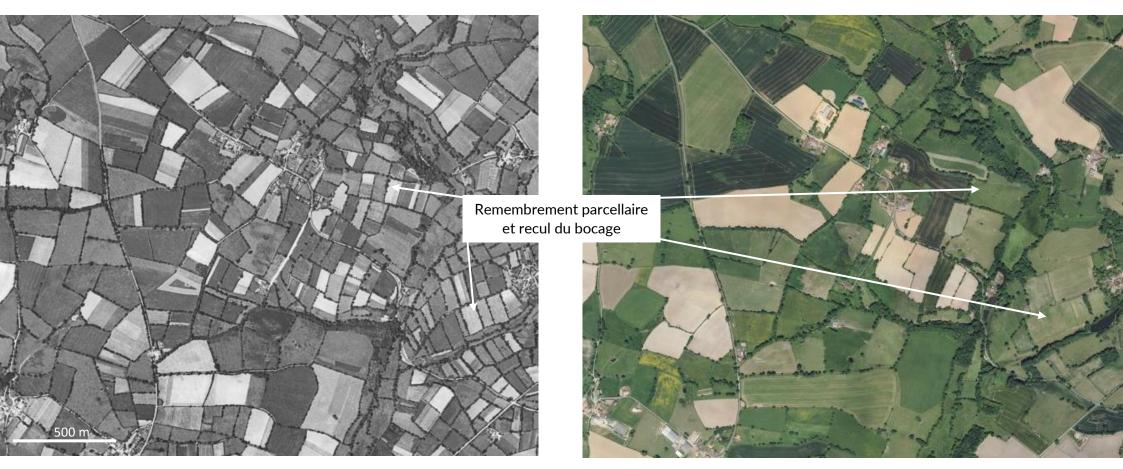


Figure 56. Photographies aériennes à proximité de Saint-Christophe-sur-Roc en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN

Remembrement parcellaire et recul du bocage



Figure 57. Photographies aériennes à Fenioux 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN



ETUDE SUR L'IMPACT PAYSAGER DES EOLIENNES EN GATINE

Cette unité paysagère présente des enjeux contradictoires entre le Nord, l'Est et le Sud-Ouest des limites du projet de Parc naturel régional. A la fois, elle est source de vie agricole, de développement de villages et zone d'activité du territoire, de valorisation d'un patrimoine bâti particulier en continuité avec le paysage de l'unité bocagère. Ces contradictions se caractérisent par des limites au niveau environnemental dans le développement éolien et aussi sur le plan paysager. Du fait du remembrement des parcelles agricoles, de l'élargissement des perspectives visuelles, des voies de circulation, le champ de vision s'ouvre et les franges de transition se découvrent alors un réel potentiel de développement de l'éolien, plus que dans l'espace bocager.

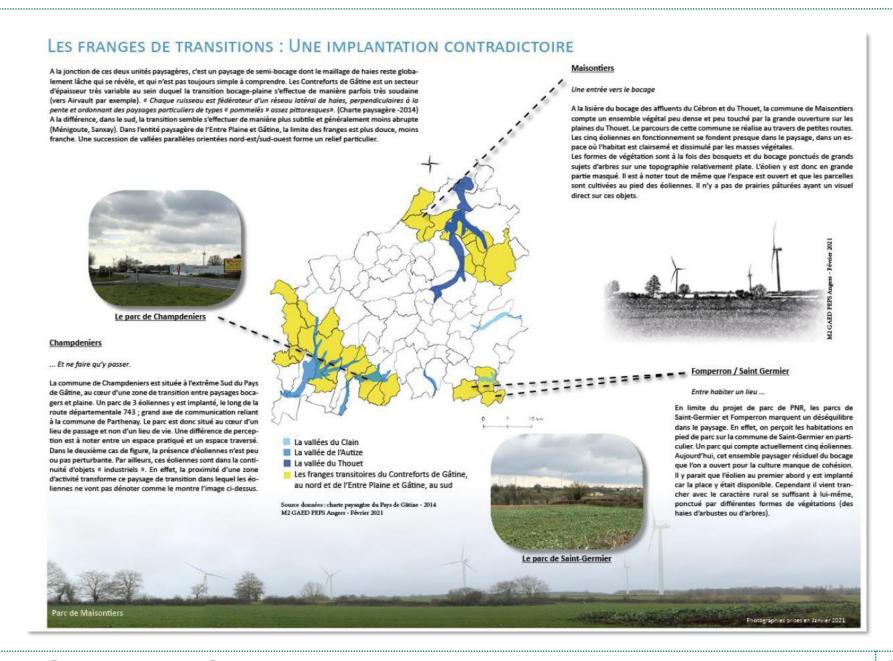
Impacts paysagers des parcs éoliens dans les espaces de transition

La vallée de l'Autize au Sud-Ouest se découpe en quatre cours d'eau vers le bocage de Secondigny à Mazières-en-Gâtine. Avec le projet autorisé de Saint-Laurs et la Chapelle-Thireuil, il est observable que l'éolien se développe densément sur cette partie en complément du parc d'Ardin. Une attention doit être portée aux paysages de vallées qui sont toujours très sensibles à l'éolien. La présence de monuments historiques est à prendre en considération (Château de la Roussière, Eglise Saint-Pierre à Fenioux...) ainsi que la topographie qui démontre une emprise visuelle importante dans ce type de paysage.

Un peu plus au nord de ces communes, à Fenioux, la vallée du Saumort à 1km entre en conflictualité avec le développement éolien puisque caractérisée comme sensible du point de vue environnemental (zone humide...) et paysager. La prégnance visuelle des éoliennes sera très faible vis-à-vis du parc d'Ardin. L'éloignement entre les parcs existants et le projet de Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil permet de larges respirations visuelles ainsi que des rapports d'échelles entre les parcs conduisant à percevoir des éoliennes de manière très lointaines tandis que d'autres sont plus proches. La lecture des formes est donc facilitée et les parcs sont très distinguables les uns des autres. Surtout, le bocage encore très présent dans l'aire d'étude limite fortement les possibilités de covisibilité.

Au Nord, les éléments paysagers du parc de Maisontiers alternent entre habitats humides, zones boisées et espaces ouverts (grandes cultures et prairies). L'importance de la trame végétale limite la profondeur des vues.

Au Sud-Est, le parc éolien de Saint-Germier en lien avec le projet de Fomperron et le futur projet de deuxième parc sur cette même commune se lisent dans un paysage localement ouvert et dominant, mais bordé de zones bocagères (au nord et à l'est), de la vallée du Saint-Germier à l'ouest et de boisements (au sud). L'enjeu d'intégration paysagère du projet de Saint-Germier passe notamment par une bonne lisibilité de son implantation et un éloignement suffisant vis-à-vis des autres projets éoliens. De cette manière, il offre une perception équilibrée avec l'ensemble des parcs avoisinants dans le but de favoriser l'acceptation de la transformation du paysage par la population. Cependant, avec la lecture totale de l'ensemble des parcs visibles dans l'aire paysagère proche, cette densité doit être maitrisée pour ne pas encombrer le champ de lecture du paysage qui s'ouvre au fur et à mesure.



3. LES PAYSAGES DE PLAINES

Les paysages de plaines sont caractérisés par les **grandes cultures** occupant de larges parcelles et un support plat.

Les pratiques agricoles intensives renforcent le caractère uniforme de l'espace. Des évènements visuels ponctuent la ligne d'horizon épurée: les châteaux d'eau, les lignes à haute tension, des arbres isolés ou des boisements, des éoliennes, mais également de grands bâtiments agricoles. Bien que relativement uniforme, ce paysage présente des variations à travers son patchwork de couleurs vives qui évolue au fil des saisons. L'implantation des villages et des bourgs s'est opérée au contact des points d'eau de manière compacte ce qui contraste encore une fois avec les dispositions du bocage. Le desserrement du réseau hydrographique dans la plaine induit un rassemblement bâti aggloméré autour de puits.

Sur les abords de certains villages on relève encore aujourd'hui quelques témoins d'usages anciens basés sur la polyculture (arbres domestiques, puits communs, micro-parcellaires ceinturés de murs en pierres sèches...) qui tendent à disparaitre du fait des pratiques agricoles intensives. Celles-ci trouvent leur pleine expression dans ce contexte plat et ouvert et sur un sol plus riche (plus propice à la culture) que dans le bocage.

La plaine présente tout de même quelques reliefs car, en plus des vallées, des buttes-témoin comme celle de Doux (situées au nord du territoire) créent des repères paysagers singuliers avec de petites parcelles cultivées de vignes.







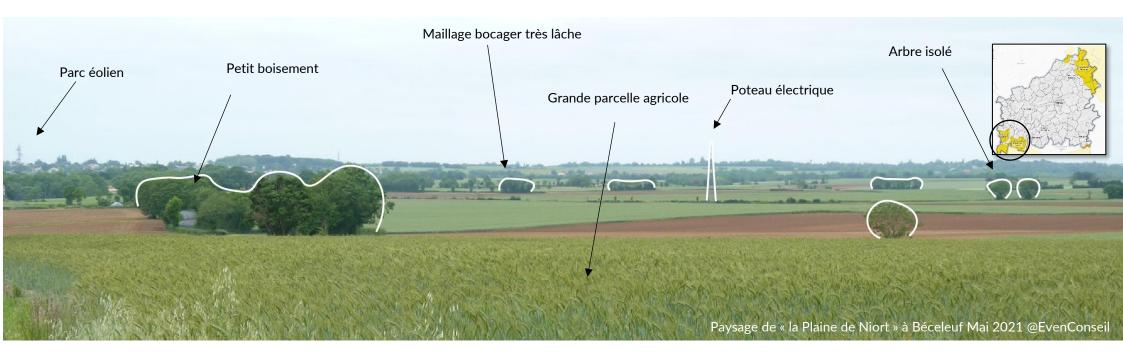
LA PLAINE DE NIORT

Le paysage de la plaine de Niort est caractérisé par sa topographie, plane. Les parcelles agricoles y sont très grandes et l'horizon est ponctué par des éléments verticaux : boisements, arbres isolés, bâti, ou encore parc éolien.

Les microéléments typiques tels que les petits murets en pierre sèche entourant les parcelles, ont quasiment tous disparu.

Il est possible de distinguer la plaine de Niort de la plaine du Thouarsais de par la typologie du bâti, qui se traduit par des matériaux différents. En effet, le sud du territoire est caractérisé par l'utilisation de pierres calcaires.

Il est intéressant de remarquer que les communes et les routes à proximité immédiate de ces dernières, semblent déconnectées de ce contexte de plaine. En effet, elles sont bordées de boisements et des haies sont encore présentes. Ce n'est qu'en s'éloignant un peu plus, que l'horizon se dévoile et donne une impression de grands espaces dégagés.



ENJEUX, EVOLUTION DES PAYSAGES DE LA PLAINE DE NIORT

La comparaison des photographies aériennes montre un héritage conservé de haies et boisements bordant les communes avec tout de même une diminution du linéaire de haies.

Bien qu'un remembrement parcellaire soit visible, les boisements semblent avoir été maintenus, voire renforcés.

Les enjeux sont complémentaires à ceux des paysages de transition. Les quelques éléments ponctuels de végétation qui structurent les paysages sont à maintenir.

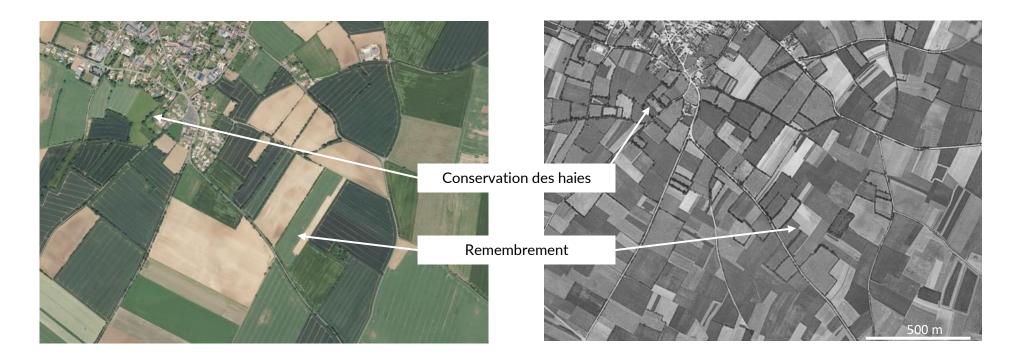


Figure 58. Photographies aériennes à Faye-sur-Ardin 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN

LA PLAINE DU THOUARSAIS

La plaine du Thouarsais s'étire de la vallée du Thouet à l'Ouest à la vallée de la Dive qui en dessinent ainsi les contours.

Tout comme la plaine de Niort, au Sud du territoire, elle est caractérisée par ses grandes parcelles agricoles et son paysage ouvert, ponctuée d'éléments verticaux : parc éolien, quelques boisements, arbres isolés, bâti, etc. Bien que de moindre mesure, la végétation est également plus présente aux abords et au sein des communes.

Elle se distingue néanmoins de cette dernière par les nombreux boisements et cours d'eau faisant office de limite entre les paysages de plaines et de transition. Cette limite, se fait ressentir dans le paysage avec une frange arborée à l'Ouest et un paysage ouvert à l'Est.

Ici aussi, les quelques **murets** en pierres sèches, les **arbres isolés** et les **haies** encadrant les reliefs (vallées sèches ou les buttes-témoin) ont aujourd'hui presque tous **disparu**. En revanche, il est tout de même possible de noter la présence de **vergers** et de **vignes** qui se distinguent de ce paysage de champs ouverts.



ENJEUX, EVOLUTION DES PAYSAGES DE LA PLAINE DU THOUARSAIS

La comparaison des deux photographies aériennes montre que l'évolution majeure de cette sous-unité paysagère concerne le **remembrement parcellaire** induisant une augmentation de la taille des parcelles.

A l'Ouest, il est aisé de voir la limite entre les paysages de plaines de transition « Les Contre-forts de la Gâtine » grâce au boisement.

Comme pour la plaine de Niort, les enjeux concernent le possible agrandissement des paysages de plaines, venant impacter les paysages de transitions, notamment au niveau de la barrière végétale.

A noter, les paysages de plaines ne sont pas toujours des paysages de bocage dégradé.

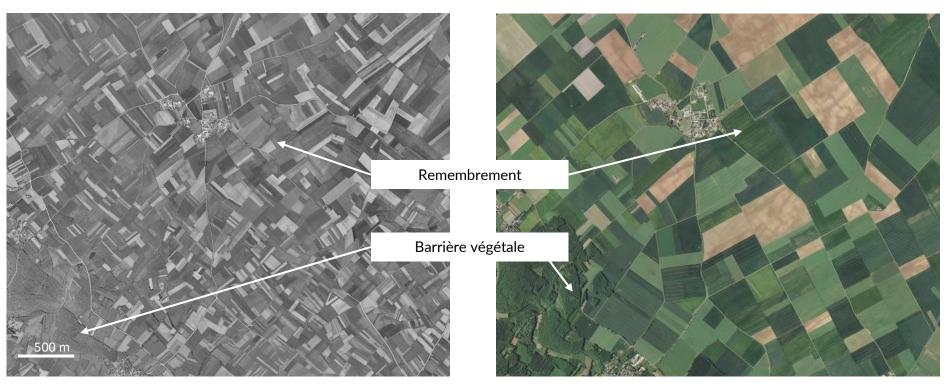


Figure 59. Photographies aériennes à Thénezay 1959 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN



ETUDE SUR L'IMPACT PAYSAGER DES EOLIENNES EN GATINE

Les plaines du Thouarsais, d'Airvault au Nord et celles de Coulonges, Ardin Béceleuf et de Niort au Sud sont des plaines calcaires, de type openfield et constituent des zones de production de grandes cultures. Malgré une certaine uniformité du paysage, celui-ci présente des variations de couleurs au fil des saisons.

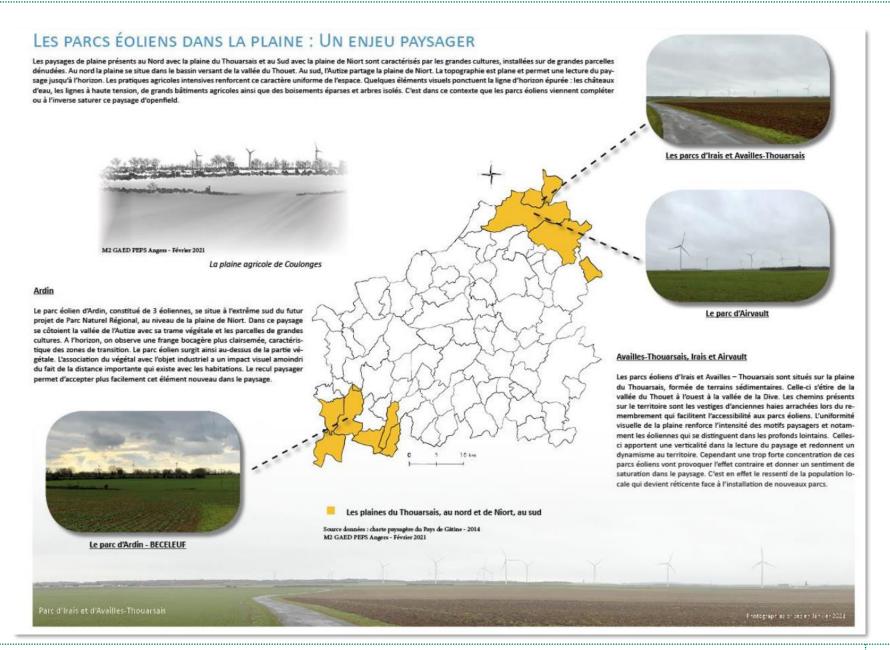
Le desserrement du réseau hydrographique a provoqué un regroupement du bâti autour de puits ou points d'eau. A l'horizon, certains éléments ou sujets ajoutent une touche supplémentaire au paysage : silos agricoles, lignes à haute tension, peupleraies et boisements éparses et depuis quelques années les parcs éoliens.

Impacts paysagers des parcs éoliens dans la plaine

Le contexte de plaine agricole dans lequel s'inscrit les parcs éoliens constituent un paysage dont l'échelle de perception est généralement considérée comme favorable à l'intégration paysagère des éoliennes, contrairement aux paysages bocagers, plus intimes, où les rapports d'échelle paraissent parfois plus disproportionnés. L'implantation des éoliennes en appui sur la vallée du Thouet constitue un élément indéniable qui vient surligner la principale ligne de force du paysage sur le secteur sud de Thouars. Le projet d'Irais conforte cette perception paysagère dont la ligne est perceptible depuis la D938 reliant Thouars à Parthenay.

Les relations visuelles avec l'habitat sont très limitées. En effet, la situation des projets au cœur d'une zone agricole entourée parfois de boisements et suffisamment à l'écart des petits bourgs ruraux est une opportunité en matière d'implantation. Cette localisation peut permettre une acceptation sociale facilitée.

Les éoliennes participent à une certaine valorisation paysagère de la plaine agricole, donnant un attrait paysager supplémentaire à un type de paysage relativement plat, dont les horizons dégagés paraissent parfois monotones.



4.LES PAYSAGES DE VALLEES BOISEES

La particularité du territoire du projet de PNR est de rassembler les sources de nombreux cours d'eau du Poitou. Ceux-ci s'écoulent bien souvent sur un socle de transition entre les roches anciennes et sédimentaires.

Les vallées se composent de versants plus ou moins abrupts dont la perception reste limitée du fait des dénivelés et de la présence du bocage alluvial et de ses franges boisées. D'après l'Atlas régional des paysages du Poitou-Charentes (CREN, 1999), « les vallées occasionnent des modulations qui révèlent le bocage sur leurs flancs à moins que les fonds ne soient inondés de végétation ». De l'intérieur, elles renferment ainsi des scènes paysagères très variées, parfois très intimes dans le rapport à l'eau. De l'extérieur, le contexte bocager conditionne les possibilités d'accès visuel et les vues d'ensemble sont rares alors que dans le contexte de plaine elles se signalent nettement par leur végétation : boisements des coteaux, peupliers visibles depuis la plaine.

Les implantations rurales anciennes entretiennent de subtiles relations aux vallées, adaptées aux spécificités du milieu physique et naturel (mise à profit des reliefs, des cours d'eau, de la roche : présence de Chirons, des expositions et de la végétation). Les relations qu'entretiennent les vallées avec la vie des villes et des bourgs leur donnent une importance dans la qualité du cadre de vie. Elles sont des espaces de nature attractifs recevant bien souvent des pratiques de loisirs et de randonnées.



Les coteaux des vallées sont de moins en moins exploités et se ferment tandis que dans les fonds de vallées, les prairies sont progressivement remplacées par des peupleraies ou des parcelles enfrichées.

Les paysages de vallées boisées sont représentés sur le territoire par la « Vallée du Thouet » et la « Vallée de l'Autize ».

LA VALLEE DU THOUET

Le Thouet, rivière affluente de la Loire, concentre le long de son lit une grande diversité de paysages et d'ambiances. Lieu privilégié pour l'implantation des villages, il est riche de vestiges historiques et ses rives sont aussi jalonnées de lavoirs, de moulins, de gués notamment dans sa traversée du territoire (tel que le gué de Lambert sur la commune de Fenioux ou bien le gué de Flais à Lhoumois).

C'est d'Availles-Thouarsais à Saint-Loup-Lamairé que les contrastes paysagers s'expriment le plus fortement entre ses deux rives. Sur cette séquence avale, la vallée dessine une frontière naturelle entre les paysages de la plaine du Thouarsais et les premières amorces du bocage de la Gâtine. Son cours dessine de larges méandres bordés de part en part de coteaux abrupts et boisés et de larges versants agricoles offrant des points de vue privilégiés.

La vallée s'insérant dans un contexte de plaine, à l'Est, offre des vues sur certains éléments comme les éoliennes.

Au point de confluence du ruisseau du Gâteau en amont d'Airvault, la rivière s'incise dans le support granitique, son lit majeur se referme progressivement et ses méandres s'atténuent jusqu'à Gourgé. Audelà, la vallée du Thouet se fait plus discrète par son inscription dans les paysages du bocage. Toutefois, à Parthenay, là où la rivière longe les remparts de la citadelle, la rivière présente des scènes remarquables. Le cours d'eau rejoint ensuite Secondigny en amont vers l'Ouest où il trouve sa source à Beugnon-Thireuil.

Plusieurs communes construites le long de cette vallée arborent des éléments bâtis d'intérêt paysager comme la commune d'Airvault, ancienne ville médiévale construite autour de l'Abbaye Saint-Pierre, classée Monument historique ou encore la commune de Saint-Loup-Lamairé qui est, quant à elle, particulièrement remarquable par son château du XVII_e et ses nombreuses maisons à pans de bois, datant des XV_e et XVI_e siècles longeant la rue principale.

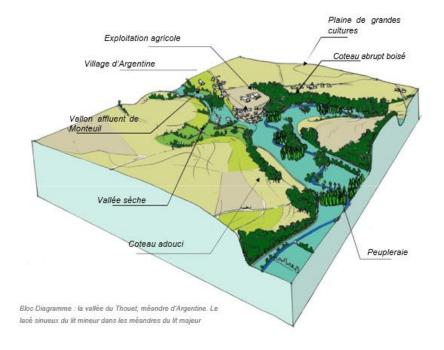
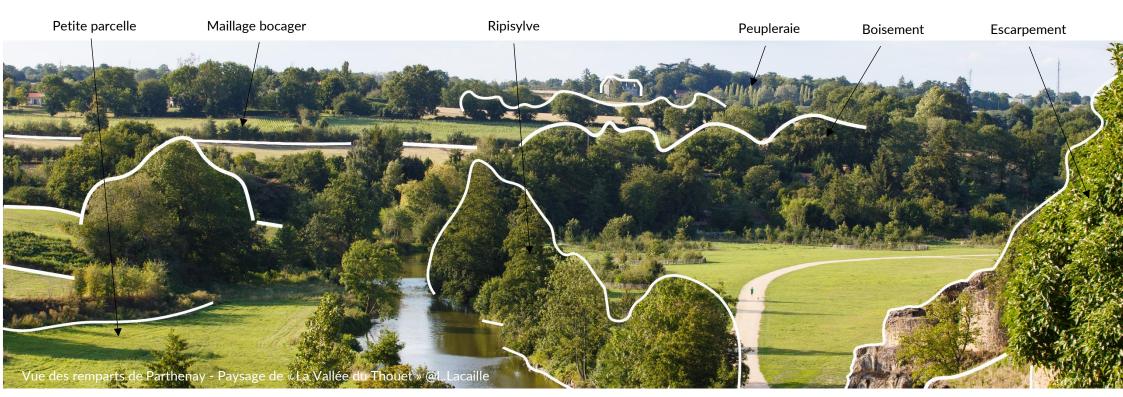


Figure 60. Bloc diagramme de la Vallée du Thouet - source : Charte paysagère du Pays de Gâtine 2012-2014

















ENJEUX, EVOLUTION DES PAYSAGES DE LA VALLEE DU THOUET

L'évolution des paysages de la Vallée du Thouet est majoritairement concentrée au niveau des ripisylves. Comme le montrent les photographies aériennes ci-dessous. Les **prairies permanentes** (et dans une moindre mesure, les parcelles agricoles) se sont refermées pour laisser place à de la **végétation** ou encore une activité **sylvicole**.

Enfin, un remembrement des parcelles est également visible.

L'enjeu principal de ces paysages concerne **l'évolution** de **l'occupation** du **sol** à proximité des cours d'eau. En effet, la **fermeture** et la **densification** des **ripisylves** tend à masquer ces derniers.

De plus, un enjeu concerne le maintien et la protection des **motifs** en lien avec **l'eau** : passage à gué, chemins, moulins, etc.

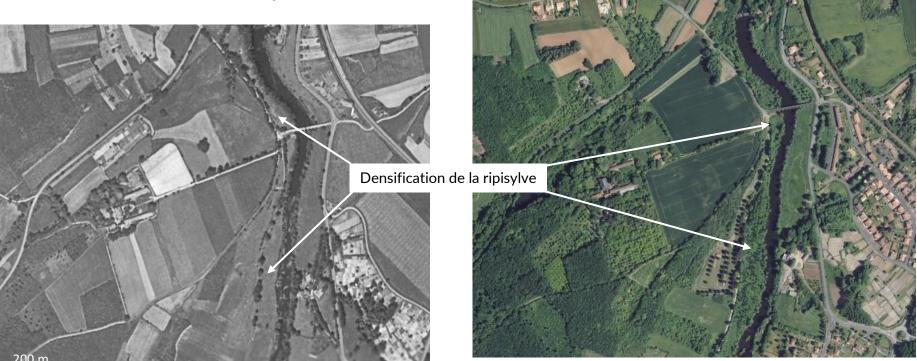


Figure 61. Photographies aériennes du Thouet à Airvault 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages de vallées boisées - source : IGN

LA VALLEE DE L'AUTIZE

La vallée de l'Autize constitue un marqueur fort des paysages du Sud-Est du territoire. Ce cours d'eau, ponctué par de nombreuses retenues (barrages ou obstacles) prend sa source dans les contreforts granitiques par un chevelu dense et régulier. Il rejoint ensuite successivement (le Saumort, Miochette et le Doré à Ardin) pour former le lit principal de l'Autize. C'est à partir du bourg d'Ardin que la vallée de l'Autize s'inscrit véritablement dans le contexte de la plaine de Niort. Traversant le socle calcaire, son lit majeur s'élargit et son lit mineur dessine un lacé sinueux. Il s'agit des premières grandes ouvertures, vers un paysage de plaines qui gagne en amplitude en direction du Sud, vers l'agglomération de Niort.

La végétation accompagne densément la vallée de l'Autize dans la traversée d'une courte séquence de plaine que comporte le territoire du PNR. Cette coulée verte se différencie ensuite de son cours en aval où le fond de son lit alluvial se voit recouvert par les grandes cultures (l'entité vallée se réduit alors à son lit mineur). Tout comme la vallée du Thouet, les fond de vallées sont constituées de peupleraies de plus en plus présentes.

A la rencontre de la plaine de Niort, la vallée de l'Autize en détoure les limites.

Sur cette vallée, s'est construit un maillage bocager qui conserve une certaine densité sur les fonds et les pentes des versants. La vallée a également pour effet d'étirer le bocage à l'intérieur de la plaine.

De même, du fait de la topographie de cette sous-unité paysagère, il est possible d'avoir des vues sur les paysages de plaines et donc sur certains de ses éléments : éoliennes, boisements isolés, lignes et poteaux électriques.

Un élément permettant de distinguer cette vallée de la vallée du Thouet concerne la typologie de bâti, qui au niveau du Sud du territoire, se traduit par l'utilisation de pierres calcaires.

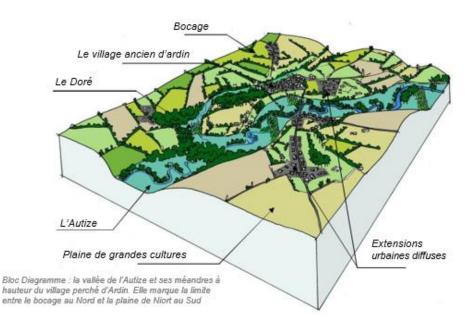


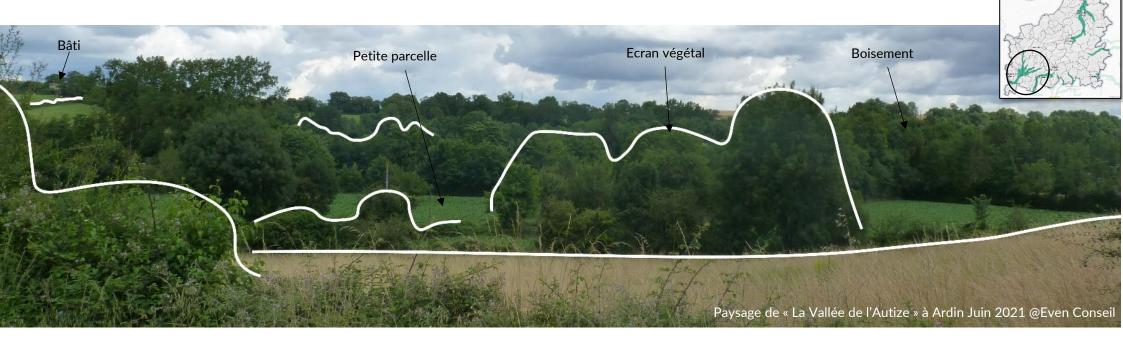
Figure 62. Bloc diagramme de la Vallée de l'Autize - source : Charte paysagère du Pays de Gâtine 2012 - 2014











ENJEUX, EVOLUTION DES PAYSAGES DE LA VALLEE DE L'AUTIZE

Les photographies aériennes montrent que la Vallée de l'Autize a été soumise, comme tout le territoire du PNR, à des remembrements parcellaires. En revanche, le contexte de vallée, se traduisant par une topographie pouvant être forte par endroits, a permis de conserver des parcelles de tailles relativement faible Le réseau bocager est donc semblable au réseau historique, à la différence des paysages de bocage dense.

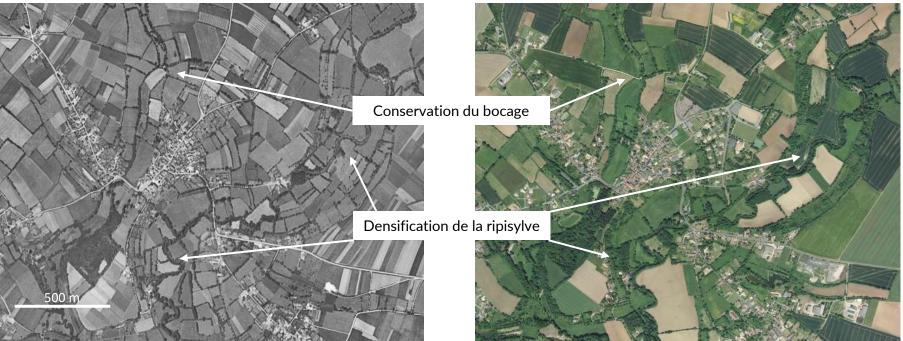
Les ripisylves semblent s'être densifiées autours de l'Autize, tout comme certains boisements. Enfin, on peut voir que certaines prairies ont été transformées en peupleraies.

Les enjeux sont les mêmes que pour les paysages de la Vallée du Thouet, à savoir :

- L'évolution de l'occupation du sol à proximité des cours d'eau.
 En effet, la fermeture et la densification des ripisylves tend à masquer ces derniers.
- Le maintien et la protection des motifs en lien avec l'eau : passages à gué, chemins, moulins, etc.

Un dernier élément vient compléter ces enjeux : assurer une cohérence dans la typologie du bâti avec l'utilisation de matériaux adaptés (pierres).

Figure 63. Photographies aériennes de l'Autize à Ardin en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages de vallées boisées - source : IGN



5. LES PAYSAGES URBAINS

La dernière unité paysagère du territoire correspond aux « Paysages Urbains » représentés par l'ensemble des enveloppes urbaines du territoire comme celle de Parthenay, Coulonges-sur-l'Autize, Airvault, etc.

Ces paysages urbains sont logés au cœur des différents paysages du territoire et interagissent avec ces dernières.

De manière générale, les entrées d'agglomérations et les grands axes de circulations sont très fréquentées par les habitants et les visiteurs car elles concentrent les zones d'activités commerciales et industrielles et renvoient une certaine image du territoire.

C'est pourquoi il est intéressant d'étudier

- L'évolution des **formes urbaines** de cette unité paysagère, en s'appuyant sur des exemples concrets
- L'insertion de ces enveloppes urbaines au sein de leur contexte paysager (entrées de villes et franges urbaines)
- L'insertion des **zones d'activités** au sein de ces enveloppes urbaines et avec le paysage alentours
- La place de la **publicité** sur le territoire

Par exemple, la ville de Parthenay s'inscrit au cœur de l'unité paysagère liée au bocage et au Nord-Est, elle est située à proximité immédiate de La Vallée du Thouet. C'est une ville du Moyen-âge initialement implantée à proximité du Thouet. Elle présente un fort patrimoine architectural (le château et ses fortifications, les maisons à pans de bois, etc.) mais c'est également un paysage sensible, dont les franges côtoient un bocage dense, pouvant être menacé par des extensions pavillonnaires ou économiques peu qualitatives.



Si le Thouet est à l'origine de l'établissement de la ville, il subit aujourd'hui un phénomène de pression urbaine. Autrefois tenaillé sur deux points de franchissement (quartiers Saint-Paul et Saint-Jacques), les extensions urbaines de la seconde moitié du XXème siècle enserrent aujourd'hui la rivière sur un linéaire conséquent. La rivière est ainsi soustraite de son contexte bocager. Ce phénomène engendre des occultations paysagères et des interruptions écologiques entre le cours d'eau et son contexte bocage. De manière générale, les franges comprennent des limites naturelles (haies bordant la voie ferrée, vallons boisés). A l'inverse, il n'y a parfois aucune transition végétale entre l'espace urbain et naturel, ce qui peut poser un problème de lisibilité paysagère et de conflit d'usage avec l'agriculture.

Les caractéristiques patrimoniales et architecturales seront traitées dans la partie 5.

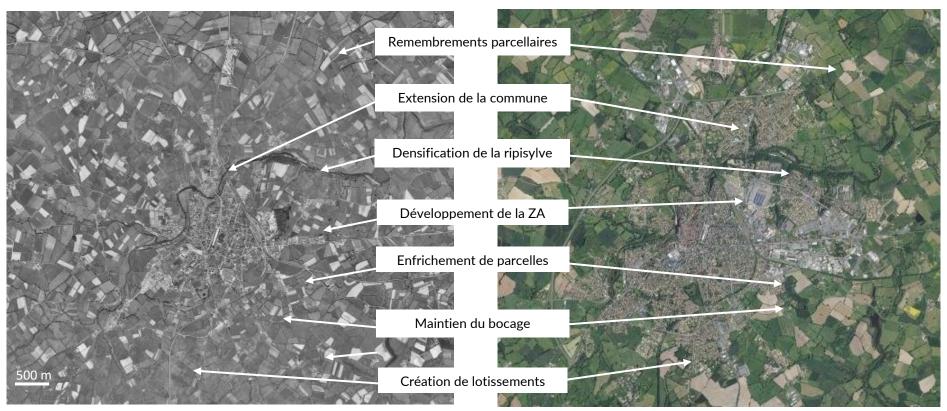
LES FORMES URBAINES

PARTHENAY

La commune de Parthenay mais également les communes voisines de Pompaire, Le Tallud et Châtillon-sur-Thouet, sont situées au centre du territoire, au cœur de l'unité paysagère du bocage dense.

Initialement développés en village étoile, l'organisation actuelle des bourgs est plus typique d'une urbanisation groupée. Leur évolution a été très rapide dans le temps avec une consommation importante d'espace pour la construction de lotissements, de Zones d'Activités etc. Néanmoins, il est possible d'affirmer que la place du bocage est toujours assez présente aux abords de la commune, malgré des remembrements parcellaires.

Figure 64. Photographies aériennes de Parthenay en 1959 (à gauche) et en 2018 (à droite) - source : IGN



COULONGES-SUR-L'AUTIZE

La commune de Coulonges-sur-l'Autize est située au Sud-Ouest du territoire, au sein du Paysage de La Plaine de Niort.

Initialement construite autour de l'Autize elle arborait une urbanisation plus caractéristique des villages étoile. Cette caractéristique a été maintenue et renforcée au fil du temps.

L'arborescence en étoile a été renforcée par extension de la commune au niveau des axes routiers principaux. Le contexte agricole de plaine est resté fortement ancré sur la commune, malgré de nombreux remembrements. De même, les haies, caractéristiques au sein de la commune, ont été conservées.

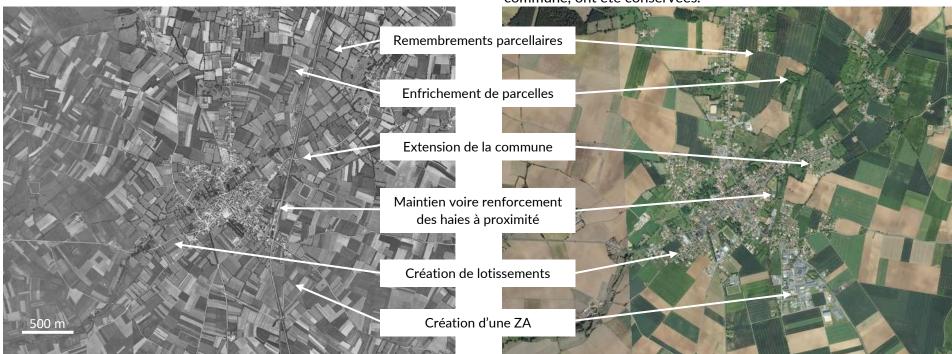


Figure 65. Photographies aériennes de Coulonges-sur-l'Autize à en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) - source : IGN

AIRVAULT

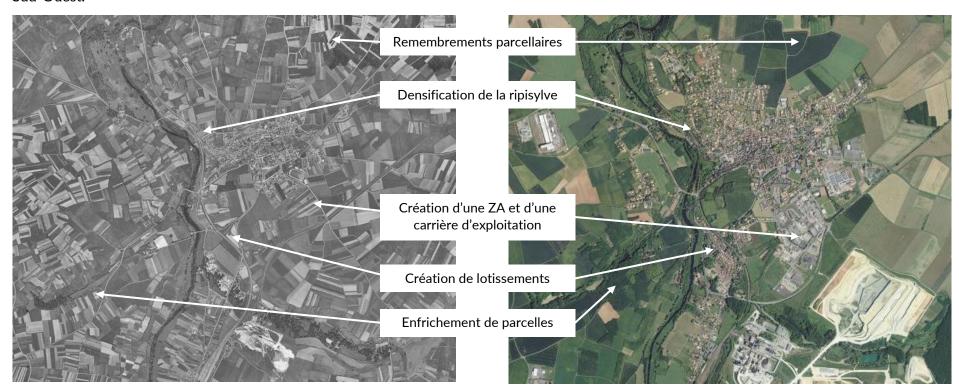
La commune d'Airvault est située au Nord du territoire et s'insère au cœur de la Vallée du Thouet. Son organisation s'est faite à l'Est du Thouet de manière groupée et son développement s'est fait principalement au Nord et au Sud. Le Thouet agit ici comme une barrière géographique limitant l'étalement urbain à l'Ouest.

Dans ce contexte topographique, où les parcelles étaient de très petites tailles, le remembrement est bien visible. Comme pour la commune de Parthenay, une fermeture de la ripisylve est observable. De même, les boisements sont de plus en plus présents comme au Sud-Ouest.

Enfin, cette centralité s'est beaucoup développée, notamment au Sud.

Présente depuis 1921 la cimenterie d'Airvault (initialement usine de chaux) s'est largement développée au Sud de la commune. Elle couvre aujourd'hui une centaine d'hectares et exploite une carrière de calcaire et de marne en proximité directe de l'usine. Un projet de modernisation est actuellement à l'étude avec la création d'une nouvelle cheminée visant à réduire l'impact environnemental des émissions.

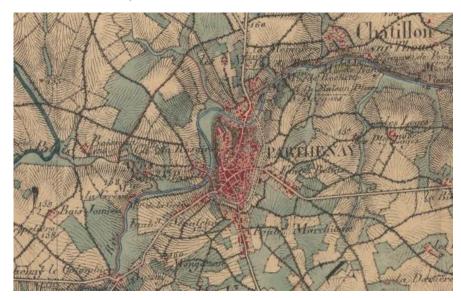
Figure 66. Photographies aériennes d'Airvault en 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite) - source : IGN





CARTES DE L'ETAT MAJOR

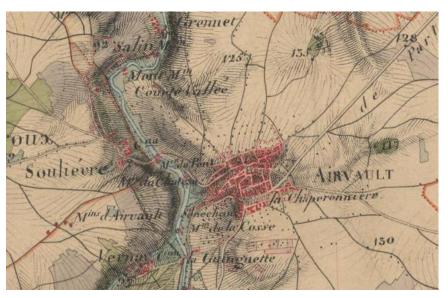
Carte de l'Etat Major de la commune de Parthenay (Source : IGN)



Carte de l'Etat Major de la commune de Coulonges-sur-l'Autize



Carte de l'Etat Major de la commune d'Airvault



LES TRANSITIONS URBAINES

Les zones de transitions entre le paysage urbain et le paysage rural se font par le biais des franges urbaines et des entrées de ville.

Ce sont ces espaces de transitions qui sont appréhendés en premier depuis le paysage extérieur, et qui constituent de ce fait, la première image faite sur une commune. C'est pourquoi, un enjeu important concerne ces espaces.

De manière générale, les communes situées dans les paysages de bocage et de transition bénéficient d'un maillage bocager plutôt dense, jouant facilement le rôle de frange urbaine (photographie 1). A l'inverse les communes ancrées dans des paysages de plaines ont moins tendance à bénéficier de cette barrière végétale de transition, comme à Thénezay (photographie 2).

Cependant, il n'est pas rare de voir que certaines franges urbaines des paysages de bocage et de transition ne soient pas réalisées en harmonie avec le paysage existant comme à Pompaire sur la zone de la Maladrerie (photographie 3). A l'inverse, certaines communes des paysages de plaines ont néanmoins travaillé l'intégration paysagère des éléments bâtis comme c'est le cas pour Faye-sur-Ardin (photographie 4).

Les franges urbaines



Photographie 1 : Frange urbaine à Secondigny – Frange urbaine qui permet de maintenir un aspect végétalisé et rural grâce à une barrière végétale en entrée de ville



Photographie 2 : Frange urbaine à Thénezay - Frange urbaine marquée par l'urbanisation et le bâti



Photographie 3 : Frange urbaine à La Maladrerie – Frange urbaine hétérogène entre la partie droite de la route et sa partie gauche



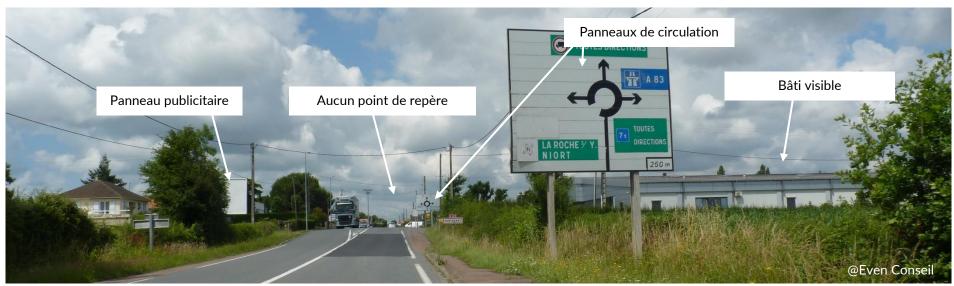
Photographie 4 : Frange urbaine à La Faye-sur-Ardin - Frange urbaine qui permet de limiter les vues sur le bâti et maintenir un aspect bocager du secteur

LES ENTREES DE VILLE

L'enjeu principal concernant les entrées de ville est la lisibilité de ces dernières. En effet, le développement des zones d'activités et des panneaux (directionnels, publicitaires, etc.) viennent très souvent perturber la lisibilité avec un surplus d'informations. Ceci est d'autant plus vrai au niveau des communes au plus fort développement comme Parthenay par exemple.

A l'inverse, dans les petites communes, c'est plus généralement le paysage naturel qui se dévoile.

En revanche, ces conclusions ne sont pas systématiques et la commune de Parthenay dispose également d'entrées de ville soignées, comme il est possible de le voir sur la photographie ci-après.



Entrée de ville depuis la route de Poitiers N149 à l'Ouest Parthenay - Exemple d'une entrée de ville très marquée par des panneaux et du bâti, ce qui limite sa qualité visuelle.



Entrée de ville de Parthenay – Exemple d'entrée de ville aménagée au sein d'un lotissement de logements sociaux dont la perspective vers l'église est maintenue



Entrée de village de Saint-Paul-en-Gâtine – Exemple d'entrée de ville très végétalisée qui laisse sous-entendre l'accès à un espace urbanisé, uniquement via la vue ponctuelle vers le clocher.



Entrée de ville d'Airvault – Exemple d'entrée de ville sur un bâtiment industriel qui est masquée ponctuellement par de la végétation



Entrée de ville de Scillé - Exemple d'entrée de ville végétalisée et accompagnée de plantation et d'aménagements légers le long de la route

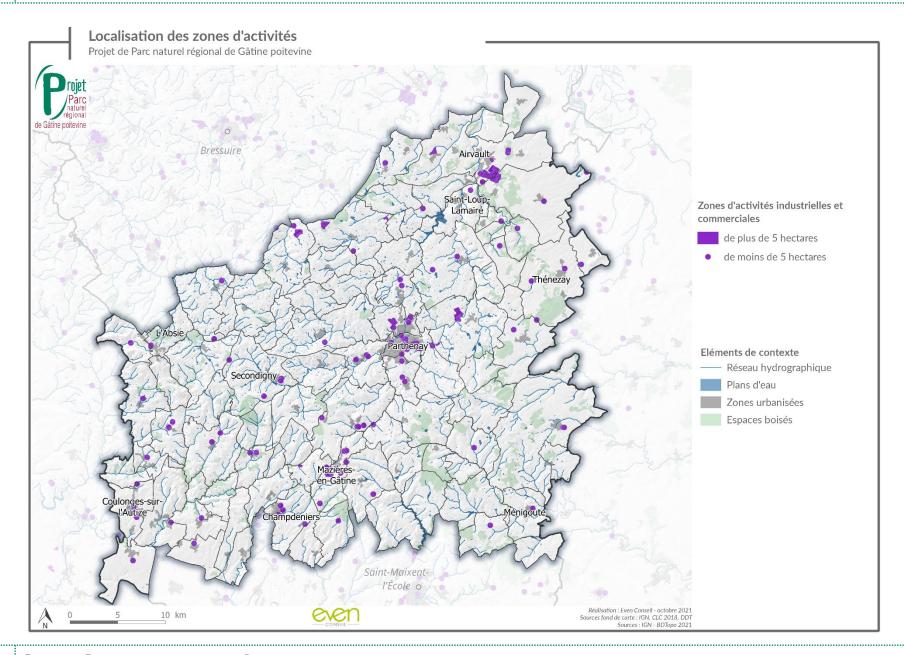
LES ZONES D'ACTIVITES

Ce sont généralement les grandes centralités du territoire qui disposent de zones d'activités. On en retrouve par exemple à Parthenay, Pompaire, Secondigny, Coulonges-sur-l'Autize, etc.

Les enjeux principaux concernant ces ZA sont en lien avec leur intégration paysagère par rapport au paysage environnant, mais également leur intégration paysagère au sein même de la commune concernée. D'autant plus qu'elles sont généralement situées en périphérie de commune et jouent donc le rôle d'interface.

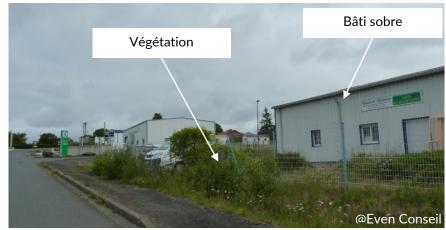


Perceptions de la zone d'activité à Châtillon-sur-Thouet depuis la N149 – Présence de végétation arborée qui masque partiellement les bâtiments de la zone d'activités (frange urbaine qualitative)

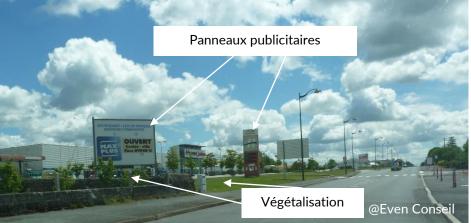




Perceptions de la zone d'activités à Secondigny – Exemple de zone d'activités qui n'est pas intégrée paysagèrement à son environnement (aucun travail sur les aménagements en long de l'axe, ni des bandes de reculs le long de la voie)



Zone d'activités de Secondigny - Exemple d'entrée de zone d'activité non aménagée avec quelques éléments de végétation



Zone d'activités de Pompaire – exemple d'entrée de zone d'activités avec quelques points noirs visuels liés à de la publicité

LA PLACE DE LA PUBLICITE

Les parties précédentes démontrent à quel point la publicité peut avoir un impact sur le paysage dans le cas des entrées de villes ou des ZA par exemple, où elle brouille la lisibilité.

En dehors de ces applications, elles peuvent également avoir un impact sur la perception du patrimoine bâti.

Sur l'ensemble du territoire, la publicité accompagne plus particulièrement les plus grands pôles urbains qui bénéficient de Zones d'activités à proximité comme à Pompaire ou à Champdeniers. Cependant elle est également présente dans de plus petites communes pour les enseignes des commerces ou la vente à proximité.



DEFINITIONS

- Constitue une **PUBLICITE**, à l'exclusion des enseignes et des préenseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositions dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités (*Art. L. 581-3 du CE*).
- Constitue une **PRÉENSEIGNE**, toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée (Art. L. 581-3 du CE).
- Constitue une **ENSEIGNE** toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce (Art. L.581-3 du CE).
- Les **SIL**, ou « Signalisation d'Information Local ». Il s'agit d'un nouveau mode de signalisation qui ouvre des possibilités supplémentaires pour guider l'usager de la route vers les services et équipements susceptibles de l'intéresser dans son déplacement et situés à proximité de la voie sur laquelle il se déplace. Elle est soumise aux règles fondamentales de la signalisation routière.
- Les **RIS**, ou Relais d'Information Service. « Un RIS est un mobilier urbain, implanté en ou hors agglomération sur le domaine public, ou privé de la commune, comportant une cartographie et une nomenclature des voiries et des activités présentes sur le territoire de la commune ».

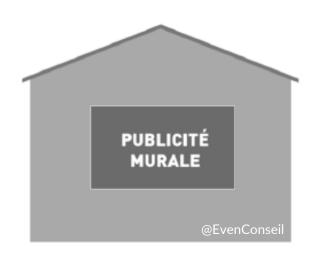
Les différentes formes que peuvent prendre les affichages publicitaires :































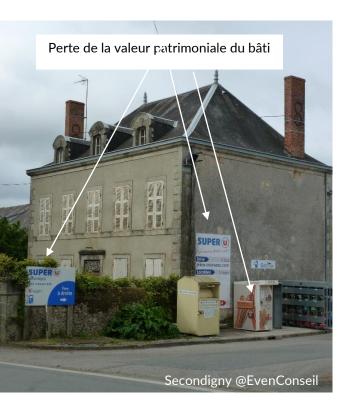


L'IMPACT VISUEL DE L'AFFICHAGE EXTERIEUR SUR LE TERRITOIRE













LES AUTORISATIONS, INTERDICTIONS DANS LE CADRE D'UN PNR

Dans un PNR, la publicité est interdite en et hors agglomération. Il existe cependant des exceptions.

Les préenseignes sont interdites sauf :

- Préenseignes dérogatoires. Elles sont autorisées en dehors des agglomérations, dans la mesure où elles permettent la promotion de produits du terroir, activités culturelles, monuments historiques classés ou inscrits.
- Préenseignes temporaires. Elles sont autorisées en et hors agglomérations dans la mesure où elles signalent des manifestations à caractère culturel ou touristique de moins de trois mois, ou alors pour des affichages de plus de trois mois concernant des opérations d'aménagement public, immobiliers, etc.

LES ACTIONS EN COURS

Un projet de RLPi est actuellement en cours d'élaboration sur la Communauté de commune de Parthenay-Gâtine. Un RPLi ou Règlement Local de Publicité Intercommunal, est un document d'urbanisme qui permet de fixer, par zones, les obligations en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes. Il permet ainsi de maitriser le développement de la publicité sur un territoire.

A noter, un RLPi est le moyen d'encadrer la publicité de façon maitrisée pour aller plus lois sur règles strictes établies dans les PNR.

La signalisation d'information locale (SIL) est plus équitable puisqu'elle permet de mettre en place des affichages hors agglomération si la commune ne bénéficie pas d'une activité permettant cet affichage (monument historique, activité culturelle, produits du terroir) et en agglomération (pour les activités mentionnées ci-dessus). Elle permet de guider l'usager de la route vers les services et équipements susceptibles de l'intéresser dans son déplacement et situés à proximité de la voie sur laquelle il se déplace. Elle est régie par le code de la route.

Ci-dessous, un exemple de SIL.



Les enseignes ne peuvent être comparées à de la publicité. Elles sont donc autorisées au sein des parcs naturels régionaux. En revanche, elles y sont également réglementées puisque seules les **enseignes non lumineuses sont autorisées**, elles peuvent toutefois être éclairées par projection ou par transparence (**cf**. Décret no 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes). Par ailleurs elles peuvent être soumises à certaines réglementations particulières comme la charte qualité des enseignes et devantures par exemple.



L'ESSENTIEL SUR LES PUBLICITES

Les affiches publicitaires sont interdites dans toutes les communes situées à l'intérieur d'un PNR (les enseignes ne sont pas considérées comme de la publicité). En revanche, il existe des exceptions :

- Préenseignes dérogatoires / temporaires ;
- Signalisation d'information locale (SIL);
- Relai d'Information Service (RIS).

Ces exceptions sont cependant soumises à des contraintes de tailles, de nombre, etc. Il est également important de rappeler que dans le cadre d'un parc naturel régional, l'intégration paysagère est un sujet important qui peut être lié à la publicité sur certains aspects.

A noter, la mise en place d'un RLPi au sein d'un PNR a un régime dérogatoire.

6. SYNTHESE - LES PAYSAGES DE GATINE



CHIFFRES CLES

- **200 ml** de haies **par ha**, c'est la densité qui est atteinte par certains ilots bocagers
- 1 inventaire des haies sur le territoire
- Un observatoire du bocage

- **4 sites classés** et **7 inscrits** en tant que monuments naturels ou paysages évolutifs
- 14 677 km de haies
- 272m : le point haut des Deux-Sèvres
- 1 RLPi en cours d'élaboration sur la plus grande Communauté de communes

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Une grande diversité de paysages
- Un lien fort entre les paysages, l'eau et le bocage
- Des éléments identitaires (haies en châtaigniers, murs de pierres, la vache Parthenaise, chirons, arbres têtards, vergers)
- Un patrimoine bâti riche
- Une pression faible de l'extension urbaine pour l'habitat
- Des ambiances paysagères protégées
- Un travail mené par les élus du Pays de Gâtine pour proposer une réflexion concertée et cohérente sur l'éolien
- Elaboration d'une stratégie quant à l'évolution des paysages à l'échelle du territoire en concertation avec les acteurs (Plan de Paysage)

FAIBLESSES / MENACES

- Des paysages de bocage qui se dégradent laissant place à des paysages de plaines
- Fermetures de certains paysages
- Une qualité disparate des entrées de villes et franges urbaines du territoire
- Des transitions urbaines parfois mal maîtrisées (frange urbaine et entrée de ville)
- Une publicité non maîtrisée

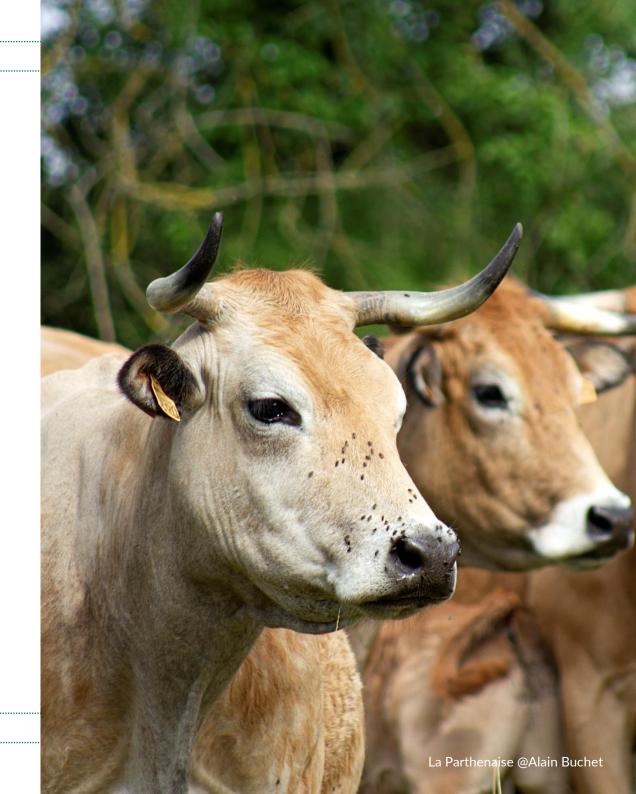
ENJEUX

- Maintien des marqueurs identitaires des différentes unités paysagères
- Amélioration des transitions urbaines
- Préservation de la diversité paysagère, en lien avec la diversité biologique
- Maintien et renforcement du bocage sur le territoire
- Reconquête globale des rôles du bocage : économique, énergétique, arboricole, hydraulique, écologique et paysager
- Maintien de la présence de l'arbre, sous toutes ses formes, dans le paysage (en fonction des unités paysagères)
- Limitation des secteurs d'enfrichement (fond de vallées...)
- Amélioration de l'intégration paysagère des franges bâties et de la qualité des entrées de villes
- Limitation de l'uniformisation des aménagements des villages et lotissements
- Amélioration de la prise en compte des publicités dans les paysages
- Maîtrise et régulation des projets d'énergies renouvelables (éolien et solaire)
- Identification de la définition de l'identité de la Gâtine (bocage, haie, étang, plan d'eau, ruisseau, rivière)
- Maintien de l'élevage herbagé la majeure partie de l'année
- Maintien de l'élevage herbagé avec de bonnes pratiques écologiques
- Accompagnement des hommes et des femmes du territoire qui protègent et valorisent notre paysage (Agriculteurs, associations de protection de l'environnement, associations de chasseurs)
- Protection des paysages bocagers en maintenant et en développant l'élevage et les circuits courts
- Préservation et renforcement de la qualité paysagère du territoire (bocage et plaine) favorisant la biodiversité

Enjeux de vulnérabilité climatique

- Fragilisation des éléments arborés et aquatiques par une possible mutation des pratiques agricoles
- Résilience des paysages de plaine moins vulnérables au dérèglement climatique du fait de marqueurs arborés ou aquatiques moins prononcés
- Mutation des paysages de vallée par des assecs plus prononcés, induisant un renouvèlement des ripisylves et des zones humides

PARTIE 4
UNE AGRICULTURE
BASEE SUR
L'ELEVAGE



1. LA VIE RURALE ET AGRICOLE EN GATINE

Avant-propos: Le diagnostic agricole s'appuie sur des données issues principalement des statistiques agricoles: AGRESTE. Les données viables sont celles issues du recensement 2010, mais des données ponctuelles, plus récentes ont pu être récupérées via des études agricoles spécifiques (données 2017), l'Insee (données 2018) ou le SRISET Nouvelle-Aquitaine, DRAAF (données 2000, 2010 et 2020). Enfin quelques données proviennent des diagnostics agricoles effectués dans le cadre des PLUI en 2019. Ainsi, le diagnostic s'appuie préférentiellement sur les données récentes, mais pour assurer sa complétude, il s'appuie ponctuellement, sur les données 2010. Un recensement agricole issu de l'AGRESTE devait être publié en 2021. Cependant, au moment de la finalisation de l'actuel diagnostic en janvier 2022, les données n'ont pu être réceptionnées.

UNE DYNAMIQUE AGRICOLE DE PLUSIEURS SIECLES

D'après « La Gâtine poitevine au XVIIIe siècle : essai de définition d'un pays » de Jacques Péret (2001), l'histoire agricole de la Gâtine s'est forgée il y a 600 ans à la suite de la guerre de 100 ans où anglais et français s'affrontaient. Face aux coûts de la guerre, les nobles de Gâtine voient leur fortune se raréfier. Ils décident alors de mener une révolution agraire à l'origine même de cette région, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

À cette époque, les nobles récupèrent leurs terres données amplement au clergé et réalisent un véritable remembrement afin que chacun dispose de ses parcelles à proximité. Ces ensembles d'une centaine d'hectares redéfinissent l'habitat. Certains hameaux sont détruits et d'autres construits afin d'accueillir les métayers qui auront l'autorisation d'exploiter les parcelles.

Mais cette exploitation est permise sous réserve de répondre à une condition primordiale : la création et l'entretien de haies pour distinguer les propriétés les unes des autres puis à l'intérieur des exploitations, pour préserver les productions céréalières des animaux domestiques. Par la suite, les nobles ont voulu en faire une source de revenus plus appréciable. Ils ont ainsi, selon un cadre réglementaire, demandé aux métayers de conduire les haies de façon à produire des fruits, du bois de chauffage et du bois d'œuvre. Ce modèle perdure encore dans certaines exploitations. Le bocage de la Gâtine poitevine connaît son apogée au XIXème siècle. Des secteurs à fortes densités peuvent être davantage aperçus dans le pays ménigoutais où les chirons granitiques sont fortement présents.

Au regard des conditions d'exploitation formatées par la noblesse et les caractéristiques géologiques, climatiques et hydrauliques, le type d'agriculture dominant, pratiqué jusqu'à nos jours, est l'activité polyculture-élevage. Contrairement à d'autres régions poitevines telles que les bassins calcaires, la Gâtine pouvait à la fois produire du lait et de la viande et cultiver des céréales, des protéagineux et des fourrages. De la sorte, cette richesse a permis à la Gâtine jusqu'à la révolution verte, qui a fortement bénéficié aux plaines agricoles, d'exporter ses produits dans le reste du Poitou faisant de la Gâtine, un territoire reconnu et relativement riche, tout du moins par rapport aux autres régions poitevines.

Le sol et le sous-sol ont jusque dans les années 1960 maintenu ce paysage dessiné pour l'élevage et l'arboriculture bocagère. Mais ils ont freiné le développement économique de la Gâtine au profit, cette foisci, des plaines céréalières au moment de la révolution verte. La production y a fortement crû. En conséquence, le maintien de l'activité d'élevage (surtout bovin, ovin et caprin) a été permis néanmoins par de nombreuses mutations agricoles : spécialisation de la vache parthenaise dans le secteur viande, labellisation, réorganisation des modèles de production et de vente, mécanisation, intensification... En effet, si la Parthenaise est une viande dont le cours se maintient à des niveaux supérieurs à la moyenne du fait d'une demande locale soutenue, les filières bovin hors parthenaise, ovines et caprines souffrent respectivement de la concurrence néozélandaise et hispano-néerlandaise.

Le développement des coopératives laitières a contribué au dynamisme de la filière agricole et à la modernisation, voire à la spécialisation, des exploitations. Le modèle d'agriculture familiale avec plusieurs ateliers d'élevage est resté dominant jusqu'au XXème siècle. Depuis 2000, les actifs familiaux sont beaucoup moins nombreux. Le salariat s'est développé et les agriculteurs ont investi dans des outils de productions pour améliorer les conditions de travail.

L'arboriculture, particulièrement représentée par le pommier a également dû s'adapter. Les pommiers de plein vent plantés dans les années 60-70 remplacent peu à peu les haies magnifiées de tâches roses ou blanches au printemps. Cependant, une nouvelle fois, l'arboriculture est durement touchée ces dernières années par la concurrence, mais voit sa situation se stabiliser.



LE MARCHE AUX BESTIAUX



Le marché aux bestiaux de Parthenay retrace la dynamique agricole de la Gâtine. Implanté au cœur de la ville de Parthenay à proximité du quartier Saint-Laurent, celui des bouchers et à proximité de la rue de la Saunerie où est stocké le sel, le marché déménage sur la place du 11 novembre au XVIIème siècle pour répondre aux besoins de développement et devient au XIXème siècle le premier marché de l'Ouest.

Il déménage une seconde fois en 1973, en périphérie de la ville où il connait ses grandes heures avec 30 000 ovins et entre 28 000 et 32 000 bovins proposés à la vente.

Les crises s'accumulent dans les années 90 et en 2000. La société gérante se retire face au déclin des ventes et des difficultés financières de la société et des éleveurs. Mais en 2008, une grande partie des éleveurs et des acheteurs appuyés par la ville de Parthenay décident alors de se rassembler en association pour faire perdurer le marché. Les innovations introduites sont probantes, particulièrement la mise en place d'un marché au cadran ovin et bovin.

Un monde agricole lie aux gatinais et inversement

L'activité agricole est étroitement liée au territoire de Gâtine et ses habitants. L'agriculture joue un rôle prépondérant tant au niveau socio-économique que de la structuration de l'espace et des paysages.

AU FONDEMENT DES FAMILLES

Au sein de la structure familiale, chaque famille gâtinaise ou presque, a un membre, agriculteur ou travaillant dans les filières agroalimentaires ou connexes. Particulièrement, les générations des retraités sont fortement liées à l'activité agricole, que ce soient les hommes, anciens agriculteurs, que les femmes d'agriculteurs, qui malgré leurs aides considérables dans les exploitations n'ont pas ou peu été reconnues.

Il est indéniable que cette population, fortement liée au monde agricole, tend à disparaître au fur et à mesure que des générations disparaissent. Et avec eux, disparaissent les langues, les traditions et les coutumes directement liées au monde agricole. Mais au travers d'une dynamique culturelle et associative riche, celles-ci perdurent et sont partagées à la population gâtinaise d'origine ou non.

UNE ACTIVITE ECONOMIQUE MAJEURE

En 2018, environ 2900 emplois sont comptabilisés dans l'agriculture représentant 12,1 % des emplois du périmètre d'études. Il s'agit principalement de chefs d'exploitation, mais avec 15 % des emplois agricoles, les salariés permanents sont relativement nombreux. Ces salariés se retrouvent surtout en arboriculture ou en aviculture. On retrouve de nombreux emplois dans les secteurs d'élevage et de travaux agricoles (entrepreneurs ruraux ou Cuma).

Les emplois saisonniers sont également importants en nombre de contrats et de personnes, mais pèsent peu en termes d'ETP (équivalent temps plein) à l'année (2 % des actifs). Cette caractéristique est particulière à la Gâtine.

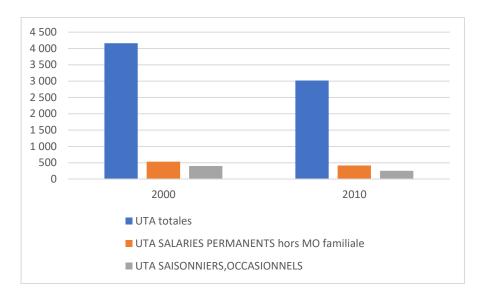


Figure 67. Evolution des Unité Travail Annuel – source : SRISET Nouvelle Aquitaine

En complément, des chantiers d'insertion étaient recensés en Gâtine poitevine : production fruitière et maraichage... Les jardins du cœur avec 11 salariés et Parenthèse au Jardin avec 20 salariés. Ils ont pour objectif de donner les moyens à chaque salarié de se reconstruire et devenir ou redevenir autonome tant sur le plan social que professionnel, au travers d'une activité manuelle, mais également grâce à un accompagnement socioprofessionnel de proximité.



ZOOM SUR LA PARENTHESE AU JARDIN

Parenthèse au Jardin, porté par le Centre Socioculturel du Pays Ménigoutais, est un chantier d'insertion employant 20 personnes à temps partiel sur la commune de Vasles. Depuis 2009, ce sont près de 8 ha et 1800 m² de serres qui sont exploités sur les terrains mis à disposition par la commune de Vasles. Ce développement a permis un auto-financement en augmentation en moyenne de 20 % ces deux dernières années. Près d'une centaine de variétés sont cultivées. Les plus gros volumes sont vendus à des grossistes en légumes biologiques tandis que le reste de la production est écoulé en circuit court auprès de magasins d'alimentation proches, des restaurateurs et en vente directe auprès des particuliers, au prix du marché.



La part des emplois liés au secteur de l'agriculture se renforce d'année en année. Elle était de 11,4 % en 2008 et 11,7 % en 2013 sans pour autant que le nombre d'emplois progresse (2920 emplois en 2008 et 2880 en 2013). Il s'agit donc d'un secteur qui se maintient économiquement.

L'activité agricole constitue généralement un rempart sociétal dans les zones où la densité de population est très faible comme en Gâtine poitevine. Son rôle va volontiers au-delà de sa seule activité : elle assure la survie du maillage des commerces et des services ruraux du territoire, d'autant que ces emplois ne sont pas délocalisables.

Enfin, elle induit de nombreuses activités connexes que l'on retrouve émaillé sur le territoire. L'activité agricole a permis et permet encore d'assurer la dynamique de l'activité agro-alimentaire du territoire gâtinais avec plus de 150 établissements implantés en 2015. Elle induit des activités connexes telles que la MSA, les écoles de formation, le commerce agricole, les filières agroalimentaires, les activités touristiques telles que Mouton Village à Vasles...

Les principaux acteurs qui gravitent autour de l'agriculture sont les suivants :

- Syndicats d'exploitants : la FNSEA 79, Les Jeunes Agriculteurs, la Coordination Rurale et la Confédération Paysanne sont présents en Gâtine à la fois par leurs responsables professionnels mais aussi par les activités et manifestations qui y sont organisées (permanences, manifestations, soirées conviviales, événements grand public...)

- Organismes des filières: qu'il s'agisse de coopératives ou d'opérateurs privés, le tissu est dense grâce notamment à la présence des élevages et des productions végétales. Ces acteurs sont présents en amont et/ou en aval de la production.
- Groupes de développement, d'échange de pratiques: ces collectifs souvent anciens répondent à des besoins d'appui technique distillé entre pairs. Ils sont de taille et sur des thématiques variées. La contribution à l'animation d'acteurs du conseil favorise la qualité des échanges et la dynamique. A titre d'exemple la Chambre d'agriculture accompagne un certain nombre de groupes tels qu'un groupe d'agricultrices, un collectif orienté sur l'agro écologie, des groupes intéressés par un type de production, des agriculteurs souhaitant réduire l'usage de pesticides...
- Notons également le rôle et l'implication des collectivités locales dans le domaine agricole : dans la mesure où la multifonctionnalité de l'agriculture s'affirme, il existe des problématiques locales qui relèvent de portage territorial. Dans le domaine de la qualité de l'eau, en effet, les collectivités locales organisées en syndicat intercommunal par exemple, mobilisent des moyens pour obtenir des résultats à l'échelle de bassins versants ou de zones de captage d'eau potable (programmes Re-sources). Cela vaut également pour la biodiversité avec les documents d'objectifs Natura 2000 par exemple, ou encore pour des démarches de valorisation du cadre de vie (intégration paysagère de sièges d'exploitations).

De fait, le nombre d'acteurs satellites de l'agriculture tend à peser de façon de plus en plus importante si nous dressons le rapport au nombre d'actifs agricoles en production, qui est en baisse.

L'AGRICULTURE, PILIER DU CADRE DE VIE

Le monde agricole est naturellement présent au travers du paysage dit naturel puisqu'il a été entièrement remanié et géré par l'activité agricole : de vastes landes plus ou moins arborées à un système bocager, relativement dense, enfermant des prairies permanentes ou temporaires. Ce sont ainsi 80 % de l'espace qui peuvent être considérés comme agricoles.

Il est également présent dans le tissu bâti, qui entièrement caché par un bocage plus ou moins dense, émerge au sein des hameaux issus de fermes agricoles anciennes ou toujours en activité. Le CAUE 79 et des associations locales recherchent par le conseil aux particuliers et collectivités, le maintien des caractéristiques de l'architecture gâtinaise dans les projets de réhabilitation.

PAROLES DE GEOGRAPHE

La Gâtine de Parthenay offre un exemple parmi les meilleurs d'un pays entièrement modifié par le travail de l'homme. Lorsque du haut du Terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux, on embrasse l'ensemble de la Gâtine, on la sent vivre, avec ses pâturages clos de haies, ses troupeaux de vaches parthenaises, ses vergers, ses champs; on sent que la région se suffit à elle-même, et, lorsque, par la pensée, on la revoit telle qu'elle il y a un demi-siècle, avec ses immenses landes de genets et d'ajoncs, on ne peut s'empêcher d'admirer le travail opiniâtre du paysage gâtineau qui a fait de son pays, pauvre et inculte, une contrée aujourd'hui riche par endroits et toujours en voie de progrès. Vidal de la Blache, Annales de Géographie, 1926.

Le tissu bâti lié à l'activité agricole et agro-alimentaire : silos, laiteries, magasins agricoles, hangars, bergeries ou encore écuries, marque grandement la Gâtine comme un territoire où l'agriculture perdure et où elle est reine. Les bâtiments, parfaitement visibles par leur volume, leur hauteur et leur localisation à proximité directe des axes de communication constituent des marqueurs fort de la Gâtine.

Et puis, comme l'eau, fortement présente, mais peu visible, il existe un phénomène de fond où le bétail malgré un cheptel majeur tend à être invisibilisé. Plusieurs justifications ont tendance à contenir de plus en plus les troupeaux au sein des bâtiments, particulièrement les cheptels caprins voire ovins aux dires des acteurs locaux :

- Une diminution du nombre des sites d'exploitation ;
- Leur éloignement des lieux d'habitations ;
- La nature des modes de production.

Il est cependant essentiel de noter que la labélisation, la montée en qualité des productions d'élevage et le développement de certaines activités a introduit l'obligation d'une durée minimale des animaux dans les champs.

UNE POPULATION AGRICOLE NOMBREUSE MAIS EN DECLIN

Le périmètre du projet du PNR de Gâtine poitevine comptait en 2018 environ 1950 exploitants agricoles soit 3,3 % de la population. Un taux relativement élevé puisque la population agricole ne représente que 2,0 % de la population départementale et 1,3 % de la population régionale.

Cependant, la population agricole tend à baisser nettement en Gâtine poitevine, de l'ordre de 0,8 % alors que la population globale progresse légèrement à hauteur de 0,1 % sur la période 2008-2018. De ce fait, la part de la population agricole ne cesse de décroître passant de 3,6% à 3,3% en 10 ans. Ce sont en conséquence 15 exploitants agricoles qui disparaissent chaque année en Gâtine.

Cette baisse est relativement limitée par rapport aux évolutions observées aux échelles départementales et régionales où la population agricole a décru de 2,0 % et de 2,8 % respectivement entre 2008 et 2018.

Au sein du périmètre d'études, les secteurs de l'Airvaudais Val du Thouet (au Nord) et du Val de Gâtine (au Sud) possèdent une population agricole, relativement importante de l'ordre de 3,7 % et 3,8 % respectivement, des taux qui sont inférieurs au reste du territoire. Le déclin de la population agricole s'avère cependant plus élevé dans le Val de Gâtine (-2,6 %) mais également dans les 6 communes du Bocage bressuirais (-1,8 %).

La pyramide des âges réalisée dans le cadre du diagnostic agricole des EPCI Val de Gâtine et de Parthenay-Gâtine indique une moyenne d'âge d'environ 50 ans, cet âge moyen est confirmé par l'étude statistique agricole de 2010. Ces graphiques montrent qu'il existe un déséquilibre dans la pyramide des âges des exploitants agricoles. La répartition par âge laisse entrevoir le risque de non-renouvellement des actifs agricoles si le nombre d'installations (création ou reprise d'entreprise) reste à un niveau comparable à celui de ces dernières années.

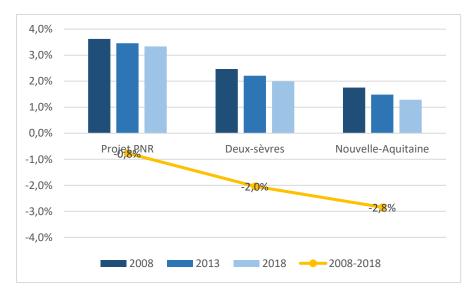


Figure 68. Part de la population agricole en 2008, 2013 et 2018 et évolution de la population agricole sur la période 2008-2018 – source : INSEE, Analyse Even Conseil

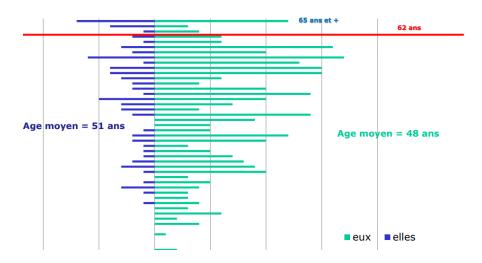


Figure 69. Diagnostic agricole du Val de Gâtine (CA79) - 2019

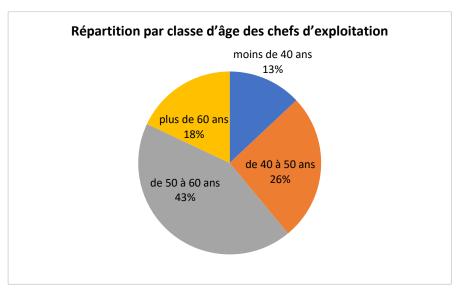


Figure 70. Répartition par classe d'âge des chefs d'exploitation - source : CA79, 2016-2017

En 2018, le recensement INSEE confirme ces tendances de la population agricole. À l'échelle d'études du projet de PNR, la catégorie d'âge de plus 55 ans est surreprésentée (28 %) alors que les moins de 24 ans ne représentent que 7 % de la population. Ces taux sont aggravés notamment dans les secteurs de l'Airvaudais – Val du Thouet et du Val de Gâtine où les moins de 24 ans ne représentent que 0 % et 3 % respectivement.

Les chefs d'entreprise agricole sont nombreux à envisager la retraite dans les cinq à dix prochaines années : de l'ordre de 25 % (400 actifs). Particulièrement, dans les zones d'élevages, certains exploitants conservent leur activité agricole au-delà de l'âge légal de la retraite. C'est également le cas dans les territoires d'élevage voisins : Bocage Bressuirais, communes orientées vers l'élevage du Haut Val de Sèvre, secteur vendéen, où les densités d'exploitations sont plus fortes. A contrario, dans les zones où les cultures dominent, la rétention foncière est plus importante : des agriculteurs conservent plus fréquemment leurs terres, mais cessent de les travailler eux-mêmes. Dans ce cas, ils ont recours à des sous-traitants (travail à façon par des entreprises prestataires) tout en conservant leur statut d'exploitant. Cela se retrouve notamment dans l'augmentation conséquente des terres mises en fermage avec une hausse de 13 % entre 2000 et 2010 (échelle du Pays de Gâtine).

La problématique de succession est majeure. En 2010, il apparait que 60 % des exploitants de plus 50 ans n'ont pas identifié de successeurs et 14 % estiment que leur exploitation disparaîtra (SRISET Nouvelle Aquitaine).

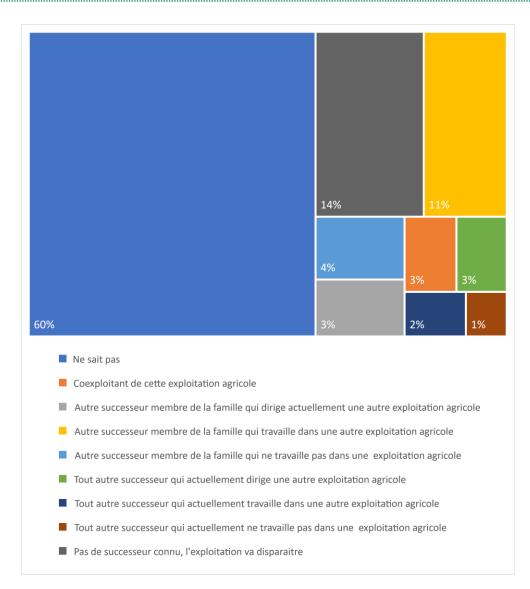


Figure 71. Sucession du chef d'exploitatins de plus 50 ans en 2010 - source : SRISET Nouvelle Aquitaine

La population agricole est largement masculine. Les femmes représentent 41 % des salariées agricoles, mais seulement 22 % des exploitants agricoles. De ce fait, si 5,4 % de la population masculine possède une activité d'exploitant agricole, seulement 1,4 % de la population féminine réalise ce métier. On remarquera une proportion plus importante de femmes exploitantes agricoles dans le secteur de Parthenay-Gâtine (26%). Cela peut éventuellement s'expliquer par une pratique plus importante de l'élevage. À noter que ces tendances de féminisation des emplois agricoles progressent légèrement depuis 2010.

Plusieurs formations agricoles sont proposées. Au sein du périmètre du projet de PNR, la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Saint-Loup-Lamairé propose des formations de la 4ème au BAC Pro et assure une formation de technicien agricole en maraichage et arboriculture. À proximité de la Gâtine, trois lycées agricoles publics proposent des formations de seconde au BAC+2 à Rouillé, Bressuire et Melle. Ces structures diverses évoquent une hausse des demandes de formations aux métiers de l'agriculture. Cependant, si cette tendance existe depuis plusieurs années, elles mettent en garde sur le fait que toutes les formations n'aboutissent pas à un emploi dans les métiers agricoles ou à la création d'exploitants agricoles. En complément, elles précisent qu'une partie des personnes formées issues de familles nonagricoles, ayant fait des études supérieures dans le domaine agricole ou ayant fait des études dans les domaines éloignés de l'agriculture viennent avec des valeurs et idées hardies qui leur sont propres et vont parfois requestionner les modèles établis. Ces personnes peuvent être à l'origine de nouvelles productions, de nouveaux modes de production et de nouveaux systèmes d'organisation du travail.

2. UNE PRODUCTION DIVERSIFIEE

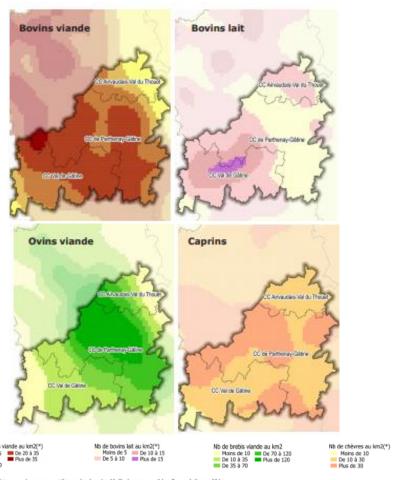
UNE PRODUCTION AGRICOLE DIVERSE

La Gâtine poitevine est presqu'exclusivement couverte de parcelles agricoles, imbriquées où se côtoient des prairies temporaires et permanentes et des cultures céréalières, de fourrages, d'oléagineux ou de protéagineux. Dans les espaces périphériques au niveau des plaines du bassin parisien au Nord et du bassin aquitain au Sud, les cultures céréalières dominent. De façon plus ponctuelle, apparaissent des vergers, principalement à l'ouest. Dans la plaine de l'Airvaudais, quelques vignes sont cultivées, elles sont suffisamment exceptionnelles pour être soulignées.

La lecture de l'occupation des sols fait émerger le réseau hydrographique où se concentrent les prairies dans les secteurs de relief et de vallées, tandis que la proportion des cultures se renforce au fur et à mesure que les plaines se dessinent. Plus précisément, les céréales tendent à remplacer les cultures fourragères ou liées à la production des aliments pour animaux en se rapprochant des plaines.

A l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Gâtine poitevine ressort comme un territoire à forte présence d'herbivores, située entre des bassins de productions plus spécialisés (volailles en Bocage Bressuirais, plaines céréalières à l'est et au sud). Un zoom sur le territoire fait apparaître une coexistence, au sein des communes de Gâtine, des différentes espèces herbivores avec des spécialisations plus ou moins importantes selon les communes: bovins au Sud-Ouest, autres herbivores au centre, granivores à l'ouest et polyculture et polyélevage en périphérie Sud-Est et au centre, système jugé performant et résilient par les acteurs agricoles locaux face aux aléas

des marchés financiers. Cela souligne une présence plus dense d'élevages hors-sol souvent associés dans les fermes à des ateliers herbivores.



4) Densité obtenue après corroyage et lissage des données. Maille de carroyage 1 km. Rayon de lissage 10 km.

Figure 72. La Gâtine, terre d'élevages selon des données 2010 - Agreste Nouvelle Aquitaine, 2020

En 2010, l'élevage en Gâtine conserve un poids conséquent, comme le montrent les données suivantes. Pour 29% des exploitations du département, on y trouve :

- 27,5 % de la surface agricole utile (SAU) des Deux-Sèvres,
- 63 % des ovins des Deux-Sèvres,
- 48 % des vaches allaitantes des Deux-Sèvres,
- 40 % des chèvres des Deux-Sèvres.

Les installations en élevage sont dominantes et concernent différentes productions : en premier lieu, l'élevage bovin viande spécialisé ou en association avec des ovins ou des vaches laitières. Le cheptel est composé de 118 000 Unité Gros Bétail (UGB) en 2010, en baisse de 7 % depuis 2000. Le cheptel d'ovins est en baisse accentuée avec une perte de 25% d'UGB en 10 ans.

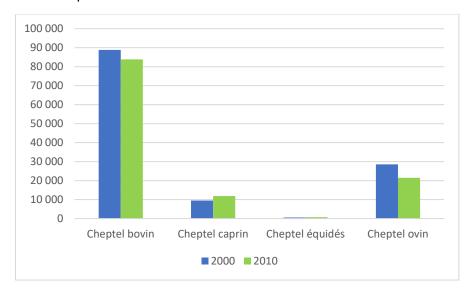


Figure 73. Evolution du cheptel en Gâtine poitevine (en UGB) -source : SRISET Nouvelle Aquitaine

Les cheptels en têtes de bétail en production laitière (vaches et dans une moindre mesure chèvres) et en production ovins ont cédé du terrain, mais restent présents de façon majoritaire sur le territoire. Le hors-sol (porcs, poules pondeuses) gagne de son côté de l'intérêt pour les jeunes et leurs financeurs. Il prend également le pas sur d'autres productions hors-sol historiques tels que la production de lapins ou de poulets de chair.

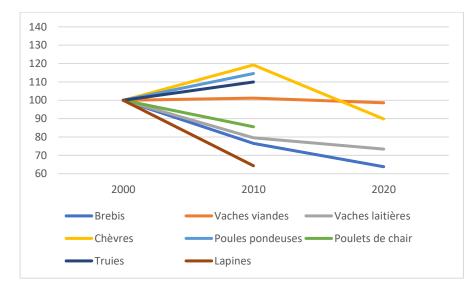


Figure 74. Evolution du cheptel en Gâtine poitevine (en têtes) – source : SRISET Nouvelle Aquitaine

En 2020, les surfaces dédiées aux prairies (permanentes ou temporaires) sur le territoire du projet du PNR restent inférieures à celles dédiées aux grandes cultures. On retrouve ainsi 56 389 ha de prairies (dont 35 741 ha de prairies permanentes et 20 647 ha de prairies temporaires) contre 67 552 ha de surfaces dédiées aux cultures (céréales, oléagineux, protéagineux...). Cette proportion est plus importante qu'à l'échelle du département qui ne dénombre de

22% de prairies permanentes et 10% de prairies temporaires contre respectivement 26% et 15% sur le territoire du projet de PNR. A l'échelle de la région, la proportion est de 30 % en prairies permanentes et 7% en prairies temporaires (source : RPG 2020).

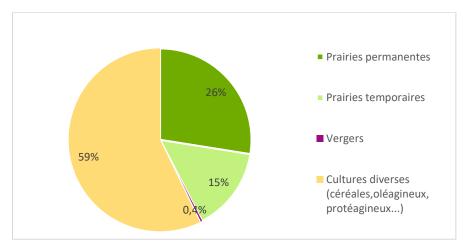
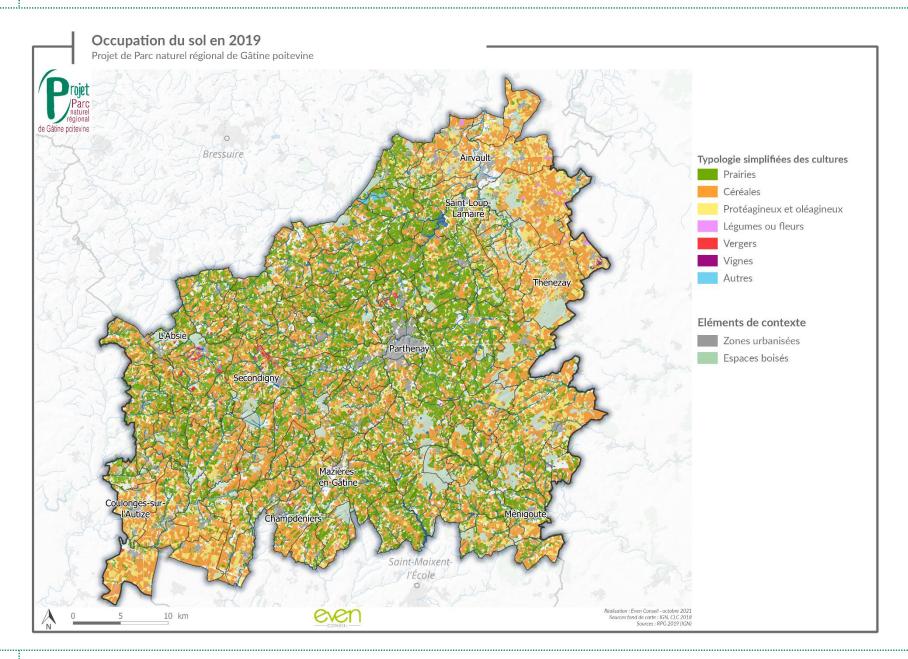


Figure 75. Occupation du sol - source : RPG 2020

La Gâtine poitevine dispose d'un écosystème agricole et agroalimentaire majeur, permettant de maîtriser les filières agricoles de l'élevage jusque-là transformation. Cependant, il reste moins

performant (plus de transformation, gagnant en indépendance) que dans les territoires voisins comme le Bocage Bressuirais et le Pays Mellois. Par ailleurs, la totalité des écosystèmes agricoles ne sont pas maîtrisés pour toutes les filières de production laissant la valeur ajoutée à d'autres acteurs économiques et d'autres territoires (exemples des sites de transformation en dehors du territoire).

En complément, les acteurs agricoles font le constat que l'organisation par filières des productions agricoles en Gâtine poitevine, limite les opportunités économiques à saisir en matière de production, de valorisation et de communication. Pourtant, la Gâtine dispose d'un panel de productions riche dont certaines renommées. Il s'agirait de créer des liens entre filières pour faciliter la promotion auprès des consommateurs locaux et nationaux, de filières émergentes ou moins renommées.



LA STRUCTURATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

En 2020, plus de 1479 exploitations dont le siège est situé sur le territoire ont effectué une déclaration à la PAC. Plus de la moitié sont sous le statut d'exploitation individuelle, mais elles regroupent moins du tiers de la sole agricole. EARL et GAEC représentent les formes sociétaires les plus fréquentes. Elles regroupent respectivement 17 % et 22 % des exploitations et 35 % et 25 % de la surface exploitée.

En 2020, la SAU moyenne est de 86 hectares, soit dix hectares de moins que dans le reste du département. Mais 36 % d'entre elles dépassent 100 hectares et valorisent les deux tiers de la SAU déclarée. Les exploitations de 140 hectares, et plus, représentent près du cinquième de l'effectif et regroupent 44 % de la SAU. À l'opposé, le cinquième des exploitations ne dépassent pas 20 hectares, mais elles n'occupent que 2 % de la SAU. Ces petites exploitations se répartissent de la façon suivante :

- Une majorité sont des exploitations de subsistance : retraités ayant conservé moins de 6 ha, et même désormais moins de 3 ha de terres agricoles. La plupart ont quelques bovins ou ovins. Certains ont conservé des pommiers.
- Des pluriactifs possèdent un élevage souvent ovin voire équin, de taille modeste. Ce sont des gens passionnés d'élevage ou désireux de réaliser l'entretien de leur propriété (étang, pré) au moyen d'animaux pâturant.
- Quelques structures en émergence (équins, maraichage, plantes aromatiques, volailles...) complètent cet effectif de petites exploitations. On parle parfois pour ces publics d'agriculteurs en installation progressive.

Dans l'ensemble du territoire de la Gâtine, les terres exploitées par ces exploitations modestes sont le plus souvent en prairies, pour 80 % de la surface. Ces terres, au total, représentent moins de 0,5 % de la superficie agricole utile de Gâtine. Les faibles besoins en rentabilité, le caractère récréatif de ces productions, en font des systèmes rustiques et résilients.

Entre 2000 et 2020, le territoire a perdu – tout statut confondu – environ 1534 exploitations alors que les surfaces déclarées se sont maintenues. En moyenne, la SAU a augmenté de 23 hectares par exploitation, mais ce sont essentiellement les grandes exploitations qui ont progressé au détriment des autres. Les exploitations de plus de 140 hectares progressent de 20 % en effectif et en surface exploitée alors que les autres perdent 16 % en effectif et 13 % en surface exploitée.

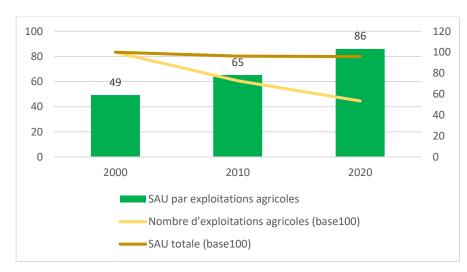


Figure 76. Evolution de la SAU par exploitations agricoles - source : SRISET Nouvelle Aquitaine

Sur la même période, les GAEC progressent nettement, tant en effectif (+25 %) qu'en surface exploitée (+27 %), au détriment des autres statuts qui enregistrent un assez net recul, notamment les entreprises individuelles qui perdent 20 % de leur effectif et 15 % de leur surface. Cette évolution peut s'expliquer par l'évolution réglementaire qui, depuis 2010, permet la constitution de GAEC entre époux et, depuis 2014, de bénéficier de la transparence fiscale et sociale. Au-delà de ces avantages, les GAEC sont des groupements de chefs d'exploitation qui s'engagent autour d'un projet commun en regroupant leurs moyens de production pour mieux les optimiser. Cela permet notamment un aménagement plus confortable du temps de travail et des congés, très appréciables au niveau des exploitations d'élevage.

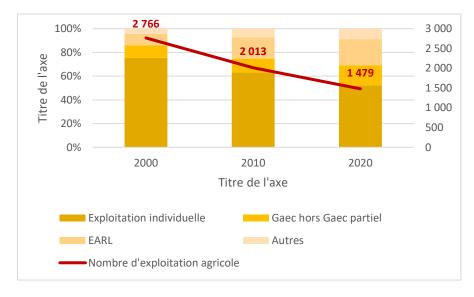
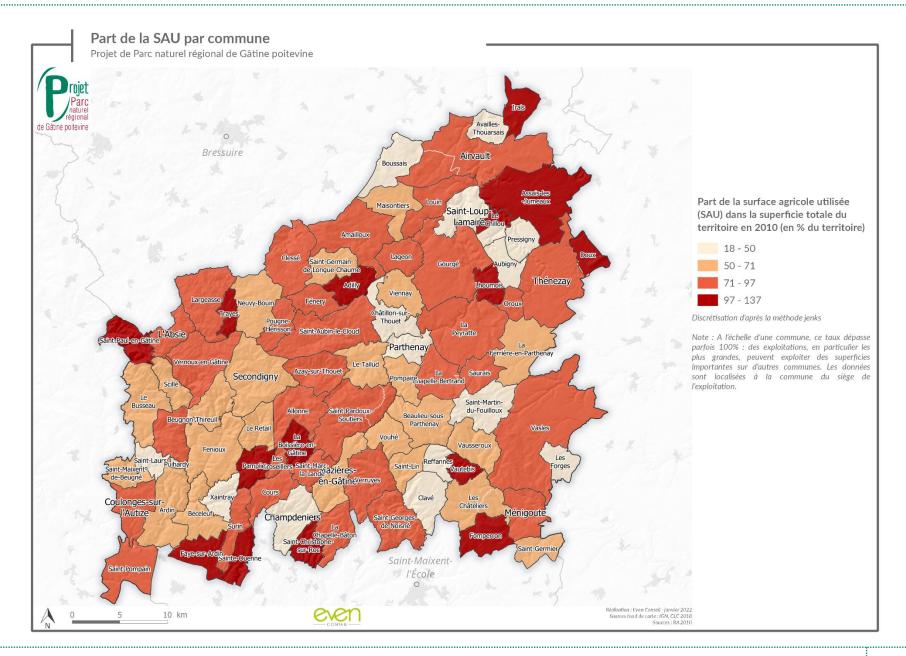


Figure 77. Evolution du nombre d'exploitations et de leur statut juridique – source : SRISET Nouvelle Aquitaine



UNE FILIERE BOVINE FORTE

L'élevage constitue un pilier de l'économie agricole de la Gâtine poitevine. En 2010, l'élevage d'herbivores contribuait pour plus de la moitié de la valeur de la production agricole, les grandes cultures 22 % et l'élevage de volailles 17 %. Le reste se répartissant essentiellement entre l'élevage porcin et les cultures permanentes. Par ailleurs, en 2018, près de 60 % des déclarants à la PAC détenaient un élevage bovin, ovin ou caprin, et regroupaient au total plus de 70 % de la SAU déclarée.

Avec plus de 35 500 vaches allaitantes et 118 000 têtes, la filière bovine viande est bien ancrée dans la Gâtine poitevine. Elle occupe la première place en termes de nombre d'entreprises agricoles, productrices et de volume de production. La Parthenaise représente environ 40 % du nombre de vaches de Gâtine (ce taux est de 16 % à l'échelle du département.). Cette race, emblématique du territoire est donc plus présente que la Charolaise, la Blonde d'Aquitaine et la Limousine. Comme à l'échelle du département, le cheptel de vaches s'est quasiment maintenu entre 2010 et 2018.

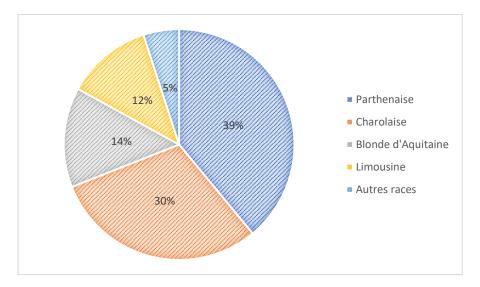


Figure 78. Composition du cheptel de vaches mères dans la Gâtine Poitevine – source : Déclaration PAC, 2017

La Gâtine poitevine maintient sur son territoire les filières de valorisation de la production viande. Sur les 750 exploitations détenant des bovins, 90 % possèdent au moins dix bovins viande. Parmi ces élevages, 40 % sont naisseurs-engraisseurs, 37 % naisseurs, 4 % sont spécialisés en production de veaux, 4 % sont des engraisseurs. Les autres sont des ateliers mixtes commercialisant des broutards et des veaux de boucherie.

En 2017, environ 33 000 bovins ont été produits sur le territoire à des fins de boucherie, ce qui représente 30 % des effectifs produits en Deux-Sèvres. Ce sont prioritairement des taurillons de 12 à 24 mois (37 % des effectifs) ou des vaches de réformes (35 %). Viennent par la suite les génisses de plus de 2 ans (10 %) et les veaux de 4 à 8 mois (8 %). Plus de 80 % de ces bovins sont de race à viande.

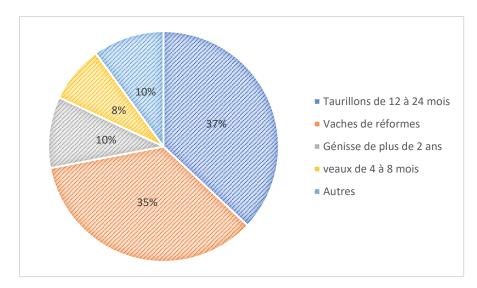


Figure 79. Typologies des bovins de boucheries - source : Déclaration PAC, 2017

Parallèlement, la Gâtine poitevine produit des broutards. 17 000 bovins de race à viande ont été commercialisés en vif. Près de la moitié d'entre eux, sont des broutards mâles de moins d'un an. 20 % sont des vaches ou des génisses de plus de 2 ans, le reste étant soit des mâles de plus de 12 mois (7 %), soit des génisses de moins de 24 mois. Au niveau des bovins lait, plus des deux tiers des 12 740 animaux commercialisés en vif sont des veaux de 8 jours. Le reste étant des vaches adultes (13 %) ou des génisses. À noter que les acteurs locaux estiment que la Gâtine garde de moins en moins les veaux pour engraissement, limitant ainsi une plus-value possible de la filière bovine.

La Gâtine poitevine et plus globalement les Deux-Sèvres ont conservé des outils de production assurant la valorisation des productions d'élevage. Plus de 40 % des bovins abattus le sont dans les Deux-Sèvres, notamment au travers l'abattoir de Châtillon-sur-Thouet qui

abat entre 18 000 et 19 000 bêtes par an, soit plus de 7 000 tonnes (90 % provenant d'un rayon de 50 km et 35 % issus de race parthenaise).

En complément de la production de viande, la Gâtine dispose d'une filière bovine lait. En 2020, près de 120 éleveurs soit environ 10 % des déclarants de la PAC produisent du lait collecté auprès de plus de 10 000 vaches. Le cheptel de vaches laitières regroupe près de 30 % de l'effectif départemental. La quasi-totalité de la production est livrée à l'industrie laitière. En 2015, trois entreprises se partageaient plus de 90 % de la collecte : TERRA LACTA (42 %), GPML Région Charentes-Poitou (27 %) et EURIAL (22 %). Entre 2011 et 2017, on constate une diminution de 10 % du cheptel laitier, similaire à celle constatée dans le département, mais nettement inférieure à celle observée au niveau régional (-23 %).

Cette filière est reconnue notamment par la renommée de la laiterie de Pamplie, le plus petit transformateur de la région, qui allie une production de qualité en lien avec le terroir et propose des produits relativement remarquables en France comme le beurre cru. Le lait est collecté auprès d'une soixantaine d'éleveurs associés à la laiterie. Le beurre, notamment la Fontaine des Veuves, dispose ainsi d'une AOP : Beurre Charentes-Poitou.



ZOOM SUR LA PARTHENAISE



Emblème de la Gâtine et berceau de la race, la vache Parthenaise est issue de l'ancienne population bovine de l'ouest de la France, elles-mêmes issue de races rustiques comme l'Aubrac que l'on distinguait à sa robe de teinte gris brun, à ses extrémités noires et à ses longues cornes. Ancienne race mixte, autrefois utilisée pour son travail, son lait et sa viande, elle est aujourd'hui exclusivement utilisée comme race allaitante.

Troisième race française en termes d'effectif en 1893 lors de la création du Herd Book, ses effectifs n'ont cessé de décroître durant le XXème siècle jusqu'en 1980 où l'on comptait moins de 8 000 vaches reproductrices. Grâce à un plan de relance ambitieux et un programme de sélection rationnel, la race a connu un nouvel essor qui se poursuit aujourd'hui.

À ce jour, le cheptel de vaches Parthenaises en France est estimé à plus de 50 000 vaches. Plus de 40 % sont dans le département des Deux-Sèvres et le quart en Pays de Gâtine poitevine. Entre 2010 et 2019, le cheptel a augmenté de 35 % au niveau français. La zone centrale de développement demeure le Poitou-Charentes et les Pays de la Loire, mais, à l'international, les pays anglo-saxons, le Canada et les États-Unis sont également grandement intéressés par cette race.

La Parthenaise représente près de 40 % du nombre de vaches de Gâtine (ce taux est de 16 % à l'échelle du département.).

La race Parthenaise bénéficie depuis 2006 d'un Label Rouge dont le cahier des charges a été conçu de manière très proche des pratiques d'élevage des éleveurs. Outre l'appartenance des animaux à la race, ce dernier requiert, au niveau des éleveurs, une durée de pâturage des troupeaux de six mois minimum, l'élevage des veaux sous leur mère pendant au moins quatre mois, une finition des animaux de six mois minimum et le contrôle de l'alimentation.

OVINS ET CAPRINS, DES PRODUCTIONS IMPORTANTES EN GATINE

LA FILIERE OVINE

La production ovin-viande présente sur la Gâtine poitevine, demeure l'une des principales productions avec le bovin allaitant lié au contexte pédoclimatique, valorisant au maximum la production d'herbe, et les céréales produites pour l'autoconsommation pour les animaux.

En 2020, environ 350 élevages déclarent près de 100 000 brebisviande éligibles à l'aide ovine, soit en moyenne 288 brebis par élevage contre 250 en Nouvelle-Aquitaine. Regroupant 57 % des élevages et 62 % du cheptel ovin des Deux-Sèvres, la Gâtine poitevine constitue le cœur du bassin de production ovine du département et l'un des deux pôles de la région Poitou (Vienne et Deux-Sèvres) avec le bassin montmorillonnais. Cependant, les effectifs de brebis sont très variables allant de 10 brebis jusqu'à plus de 1000 brebis. Beaucoup d'exploitations sur le territoire possèdent au moins deux productions avec en majorité une production bovin-allaitant/ovin, mais aussi ovin/caprin, ovin/bovin lait et ovin/volailles. Les exploitations spécialisées exclusivement en production ovine possèdent un effectif moyen de 600-700 brebis. À l'échelle départementale, 56 % des exploitations ovines possèdent plus de 50 brebis.

En nombre d'UGB (Unité Gros Bétail alimentation grossière), le cheptel ovin a baissé de 25 % entre 2000 et 2010. En nombre de têtes de brebis, il a baissé de 23 % sur la même période puis de 17 % entre 2010 et 2020.

La production est majoritairement orientée sur des races allaitantes, pour la production de viande de boucherie. Les principales races élevées par les producteurs locaux, sont issues de races présentes depuis plusieurs siècles sur le territoire. Avec le travail des croisements et le travail de la génétique, la filière a pu renforcer la qualité de la viande des agneaux, les qualités maternelles des brebis et valoriser le système herbager. Les principales races présentes sont le mouton vendéen, la Rouge de l'Ouest, le mouton charollais, le Suffolk, le texel et la charmoise.

En matière de système et de conduite, la filière ovine essaie de produire des agneaux de boucherie sur l'ensemble de l'année avec un volume conséquent d'agneaux commercialisés sur les deuxième et troisième trimestres.

En fonction du nombre de brebis et de la disponibilité des bâtiments d'élevage, les périodes d'agnelage sont réparties sur une majeure partie de l'année. Cependant, beaucoup d'éleveurs les réalisent de septembre à fin mai. De la sorte, la majorité est réalisée en bâtiment. Durant cette période, plusieurs lots d'agnelages sont répartis de façon à assurer une production régulière, mais également une gestion plus confortable pour les éleveurs. Les agneaux sont engraissés soit en bâtiment avec une majorité d'aliments de l'exploitation (foin, paille, céréales, méteil...) soit à l'herbe principalement pour les agneaux nés en fin d'hiver et au printemps.

Le degré élevé d'autonomie alimentaire des élevages limite l'impact environnemental des transports d'aliments et l'impact économique lié aux fluctuations des prix. À ce titre, les exploitants produisent majoritairement l'alimentation de leur cheptel, particulièrement du blé tendre et du triticale. Avec 1 UGB par ha de surface fourragère (source RA 2010), les élevages spécialisés en ovins viande sont particulièrement extensifs (par comparaison, le taux de chargement moyen en Nouvelle-Aquitaine est de 1,7 en ovins lait, 1,4 en bovins lait, 1,2 en bovins viande, 1,4 en caprins.).

Le renouvellement générationnel représente un enjeu pour la filière. Au-delà même des tous petits troupeaux souvent élevés par des retraités, 29 % des chefs d'exploitation de Nouvelle-Aquitaine détenant au moins 50 brebis mères avaient au moins 55 ans en 2010. C'est quatre ans de plus que les exploitants ayant au moins 10 vaches. 70 % d'entre eux ne savaient pas qui reprendrait leur exploitation. L'élevage ovin-viande offre donc de nombreuses opportunités d'installations, en atelier unique ou complémentaire.

En matière de commercialisation, plusieurs opérateurs sont présents sur la Gâtine poitevine avec deux coopératives : CAVEB et TERRENA, une association d'éleveurs (ELVEA 79), le marché de Parthenay, et plusieurs négociants/commerçants privés. Les abattoirs spécialisés dans l'abattage ovin sont assez proches du territoire avec SOVILEG à Thouars (79), la Société BICHON-CHARAL à la Chataigneraie (85), et le SODEM au Vigeant (86).

Les agneaux sont aussi valorisés par plusieurs démarches qualité SIQO : label rouge Le Diamandin, IGP Agneau du Poitou-Charentes ou encore filière BIO. De même, des marques commerciales assurent et permettent le traçage de la qualité des agneaux de boucherie.

Les éleveurs, souvent en statut juridique individuel (74 % en 2010) peuvent prétendre au suivi technique que proposent les organisations de producteurs et Chambre d'agriculture pour les conseiller et les orienter dans leurs choix de production. De nombreux cabinets vétérinaires sont aussi présents, ainsi que des nutritionniste-conseillers appuyés par la présence de nombreuses entreprises alimentaires. Par ailleurs, de nombreuses entreprises de vente de matériel et d'équipement-aménagement des bâtiments d'élevage sont présentes sur le territoire.

LA FILIERE CAPRINE

Le Poitou historique (Vendée, Deux-Sèvres et Vienne) représente la région où le cheptel caprin est le plus important en France avec une concentration massive en Deux-Sèvres et particulièrement dans les régions du Bocage, du Mellois puis de Gâtine poitevine. Les races privilégiées sont les races à fort rendement laitiers : Alpines et Saanen. Quelques élevages privilégient la race locale : la chèvre poitevine.

En 2020, environ 120 exploitations en Gâtine Poitevine déclarent près de 42 000 chèvres éligibles à l'aide caprine soit 350 chèvres par exploitation, un taux supérieur à celui observé à l'échelle départementale (environ 250 chèvres par exploitation). Cela représente plus du quart des élevages et du cheptel du département et 14 % des effectifs caprins de la région Nouvelle-Aquitaine. Le cheptel en nombre d'UGB a progressé de 25 % entre 2000 et 2010 et de 19 % en nombre de têtes sur la même période. En revanche, il a régressé de 25 % en nombre de têtes entre 2010 et 2020 du fait d'une crise à la surproduction de lait de chèvre. Le cheptel régional a baissé de 18 % entre 2010 et 2017 et de 11% à l'échelle nationale sur la même période. Si le cheptel régional tend à progresser entre 2017 et 2019, seul le cheptel des Deux-Sèvres continue de régresser (-2% contre +2 % en Nouvelle-Aquitaine, +7% dans la Vienne).

Parmi les 120 exploitations possédant des chèvres, il existe une forte disparité entre celles qui transforment le lait à la ferme et celles qui produisent du lait à destination des coopératives. Ainsi, la filière est peu homogène selon la nature du modèle économique et les modes de production : hors-sol ou en pâture. Les exploitations qui possèdent quelques chèvres pour l'autoconsommation ou pour les loisirs ne sont pas comptabilisées. Elles représentent pourtant à l'échelle régionale une part conséquente puisque seulement 44 % des exploitations

possédant des chèvres, bénéficient de l'aide caprine et 38 % ont fourni du lait à l'industrie.

Contrairement aux autres filières agricoles, la filière caprine est moins sujette au souci de renouvellement des exploitations avec une moyenne d'âge de 45 ans en 2010 à l'échelle régionale contre 52 ans pour l'ensemble des exploitations. 23 % des exploitants caprins ont moins de 40 ans contre 16 % pour l'ensemble des exploitants.

À l'échelle régionale, la superficie moyenne des élevages de chèvres est de 75 ha. À la différence de la filière ovine, elles produisent davantage de céréales, oléagineux et protéagineux. La moitié de leur SAU y est dédiée, l'autre moitié est dévolue à la production fourragère, principalement sous forme d'herbe. Afin de s'affranchir des aléas des cours des aliments et répondre aux attentes grandissantes des consommateurs, l'autonomie alimentaire et protéique représente un véritable enjeu pour l'élevage caprin. Par ailleurs, les éleveurs caprins se distinguent par une préférence pour les exploitations à statut de sociétaires (66 % contre 30 % en ovin viande et bovin).

La production de lait a baissé fortement après la crise de 2010, mais tend à se stabiliser depuis 2013. A l'échelle régionale, 93 % du lait est livré à l'industrie en 2019, mais la part de fabrication fermier progresse régulièrement passant de 4.5 % en 2010 à 6.8 % en 2019. La vente directe de lait et l'autoconsommation sont très marginales avec 0,4 %. Le département des Deux-Sèvres assure plus de la moitié de la production laitière de la région Nouvelle-Aquitaine : 51 % de la production totale et 53 % de celle livrée à l'industrie provient de ce département. C'est également dans ce territoire que l'essentiel de la production est livré à l'industrie (95 %). La production dans les Deux-Sèvres a légèrement diminué depuis 2017 (-3 %) de même que ses

livraisons (-5 %), tandis que la fabrication de produits fermiers a augmenté de 41 %.

L'industrie de transformation de lait de chèvre est extrêmement concentrée à l'échelle régionale et particulièrement au sein du périmètre de la Gâtine poitevine ou à proximité. 3 groupes coopératifs structurent cette industrie agroalimentaire :

- Eurial, coopérative Agrial dont un site à Beugnon-Thireuil;
- La fromagerie Lescure à Saint-Loup-Lamairé, appartenant au groupe Savencia ;
- La Fromagerie de Riblaire à Saint-Varent (hors du PNR, secteur du Thouarsais), rattachée à Lactalis.

Ces trois entités exportent une part croissante de leur production hors de France et les flux interrégionaux font partie de l'économie laitière du territoire (la moitié de la production laitière est exportée dans les autres régions françaises). Les autres établissements régionaux qui produisent des fromages de chèvre, parfois en complément de fromages de vache ou de brebis, sont plus dispersés sur le territoire. Des laiteries plus modestes émaillent le territoire du projet de PNR.

Les productions principales sont les fromages issus des laiteries industrielles. Particulièrement, 91 % des buchettes proviennent des Deux-Sèvres et 97 % de Nouvelle-Aquitaine. De même, la région contribue pour 57 % de la production nationale de ces fromages frais.

Malgré un nombre conséquent de fromages locaux, seule le Chabichou bénéficie d'une AOP. La moitié des élevages de Gâtine poitevine (partie Ouest) est situé dans l'aire d'AOP Chabichou du Poitou. Ils regroupent 45 % de l'effectif de chèvres déclarées. Une seconde AOP est en cours d'instruction : l'AOP Mothais sur feuille qui concerne le Sud de la Gâtine poitevine. D'autres labels permettant de

faire valoir une reconnaissance territoriale, sont mis place par des producteurs, comme le label fermier « signé Poitou-Charentes ».

De même que pour les autres types de lait (vache et brebis), la production de lait de chèvre sous le cahier des charges en Agriculture Biologique connaît un essor important. Ainsi, le nombre d'éleveurs engagés en agriculture biologique néo-aquitains est en progression constante depuis 2015, ainsi que le nombre de troupeaux. La production en bio est souvent couplée avec la transformation à la ferme, à ce titre, le volume reste limité par rapport à la production totale.



ZOOM SUR LA CHEVRE POITEVINE

Après avoir connu un fort déclin à partir des années 1920 à cause d'une violente épidémie de fièvre aphteuse, déclin qui s'est poursuivi jusque dans les années 80 (le troupeau étant passé de 60 000 à moins de 1000 têtes recensées), la chèvre poitevine revient sur le devant de la scène, notamment dans son bassin d'origine : le Poitou. Si ces chèvres à la robe noire et au ventre blanc, avec de longs poils bruns sur le dos, étaient connues comme de fortes productrices laitières avec 587 litres par chèvre en 1984, contre 481 et 526 litres respectivement pour les chèvres Alpines et Saanen, ces deux dernières races ont fait l'objet, à partir des années 60, d'une sélection génétique importante contrairement à la Poitevine.



La chèvre poitevine a donc été remplacée progressivement dans les élevages pour des raisons de rentabilité économique d'autant plus que sa pleine production arrive plus tard que les deux autres races (3-4 ans). Une triste évolution pour cette chèvre qui a fait la renommée du Chabichou à ses belles heures, le fromage emblématique de la région.

Grâce à l'ADDCP (association de défense et de développement de la chèvre poitevine) fondée en 1986, ainsi que plusieurs acteurs de la filière dont le lycée agricole de Melle et de plus en plus d'éleveurs passionnés, un travail de reconquête de la race a été mené, et porte ses fruits. Désormais, le cheptel dépasse les 4 000 têtes, contre seulement 600 au lancement de l'ADDCP. Rustique, la chèvre poitevine est appréciée des éleveurs pour ses très bonnes capacités à valoriser les pâturages et les fourrages grossiers et résiste bien au parasitisme. Son lait typique, doux, aux qualités fromagères indéniables, en fait une référence chez les consommateurs avertis. Si la chèvre poitevine produit en moyenne 500 à 550 kg par lactation, certains systèmes de production en pâture atteignent des moyennes de production de l'ordre de 750 kg. La production annuelle pour certaines chèvres dépasse même 1000 kg dans plusieurs troupeaux, précise l'ADDCP.

Pour toutes ses qualités, cette chèvre locale est de plus en plus choisie par des éleveurs fromagers de la région mais aussi au-delà. À noter que le projet de PNR ne compte pour l'heure aucun éleveur professionnel, bien que des chèvres poitevines y sont présentes, notamment sur les remparts de la vieille ville de Parthenay et chez plusieurs éleveurs amateurs. Ces producteurs optent pour un modèle d'élevage avec accès des animaux au pâturage, répondant à des questions d'autonomie alimentaire, de durabilité des systèmes et de protection des paysages, bien souvent en optant pour le cahier des charges de l'agriculture biologique. En parallèle, la majorité des chèvres dont le lait est destiné aux laiteries restent en bâtiment de janvier à décembre à ce jour. Du fait de la transformation fromagère fermière, c'est-à-dire directement à la ferme, les fermes de chèvres poitevines possèdent généralement un cheptel réduit, de l'ordre de 50 à 100 chèvres par exploitant, contre 350 en moyenne à l'échelle du projet de PNR de Gâtine poitevine.

L'IMPORTANCE DES CULTURES ET DU FOURRAGE

En 2020, les déclarations PAC regroupent 130 643 hectares de SAU soit 27 % de la SAU du département. Ils se partagent essentiellement entre prairies et fourrages (54 %) et grandes cultures (43%).

Les vergers (essentiellement de pommiers) et la culture de melons regroupent respectivement 570 ha et 129 ha. Cela représente au total moins d'un pour cent de la surface déclarée sur le territoire, mais plus de 70 % des surfaces en melons des Deux-Sèvres et 60 % du verger départemental.

A noter, les arrêts ou baisse d'activité des entreprises Rouge-Gorge et Soldive devraient marquer le déclin de la filière melon à court terme.

Entre 2000 et 2020, les surfaces déclarées à la PAC se maintiennent. Toutefois, les grandes cultures progressent fortement (+14 %) alors que les prairies et fourrages perdent 12 % de leur surface au total. La composition de la sole des grandes cultures évolue également : le triticale et le tournesol enregistrent une importante réduction de surface au profit de l'orge et du maïs grain qui progressent nettement et, pour une moindre part, du blé et du tournesol. Côté ressources fourragères, on constate une diminution importante des prairies artificielles et temporaires au profit des prairies naturelles et des fourrages annuels.

Culture		Nbre en ayant	Surfaces 2017	% dans le département	Variation 2017/2010
		(effectif)	(hectare)	(%)	(%)
Céréales		1 362	42 370	23	5
dont	Blé	1 019	24 313	22	3
	Orge	558	5 828	25	20
	Maïs grain	424	5 657	20	17
	Triticale	493	4 648	41	-28
Oléagineux	-	638	12 304	21	-4
dont	Colza et navette	455	7 542	27	5
	Tournesol	368	4 334	16	-19
Protéagineux	-	218	2 013	18	75
Plantes à fibre	-	3	25	10	303
Culture industrielles	-	6	25	5	8
Jachères	-	316	721	17	-30
Fourrages annuels	-	646	11 059	34	56
dont	Maïs fourrage et ensilage	490	8 781	35	26
Prairies artif. et temp.		1 281	23 597	36	-37
Prairies permanentes	-	1 327	28 089	31	40
Légumes frais	-	70	270	35	21
dont	Melons	18	148	71	28
Plantes aromatiques	-	8	61	22	1 836
Fruits	-	47	532	53	29
dont	Vergers	43	528	59	30
Vignes	-	27	40	5	5
Autres			659	19	-56
Surface totale déclarée	-	1 800	121 764	27	0

Source: ASP - déclarations PAC

Figure 80. Répartition des surfaces déclarées à la PAC par culture en 2017 en Pays de Gâtine – source : Agreste Nouvelle Aquitaine, 2020

	2000	2010	2020	Variation 2010/2000	Variation 2020/2010	Variation 2020/2000
Céréales	34941	41579	38634	19%	-7%	11%
Oléagineux, Protéagineux	14868	14337	18094	-4%	26%	22%
Fourrages et prairies	80984	73166	70929	-10%	-3%	-12%
Légumes, Fruits et Fleurs	286	283	129	-1%	-54%	-55%
Vignes	64	32	34	-50%	6%	-46%
Vergers	1122	702	570	-37%	-19%	-49%
Jachères	3835	1165	844	-70%	-28%	-78%
Total	136305	131302	130643	-4%	-1%	-4%

Figure 81. Répartition des surfaces déclarées à la PAC par culture entre 2000 et 2020 en Gâtine en Gâtine poitevine – source : SRISET Nouvelle Aquitaine

Les modes de cultures des productions céréalières et fourragères ont également évolué : 28 % des surfaces cultivées sont drainées soit une progression de 17 % entre 2000 et 2010. En revanche, la superficie de cultures irrigables a baissé de 25 % en 10 ans. Cela représente encore 10 % des surfaces cultivées en 2010. Mais seulement 72 % des surfaces irrigables ont été irriguées en 2010. Enfin, 77 % des surfaces cultivées ont été labourées en 2010, une pratique requestionnée par le monde agricole au regard des enjeux d'amendement naturel de sols et de séquestration carbone.

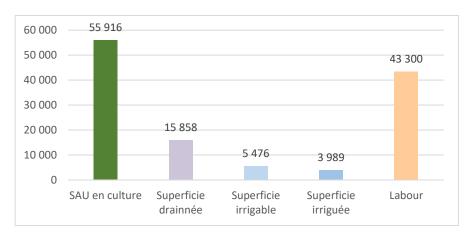


Figure 82. Techniques de production sur les surfaces agricoles mises en culture en 2010 (en ha) – source : SRISET Nouvelle Aquitaine

LA GATINE, TERRE DE VERGERS

Les surfaces fruitières du territoire sont constituées pour l'essentiel de pommiers. À côté des variétés Golden et Gala majoritaires (45 % des surfaces), on trouve une production confidentielle (15 % des surfaces) de la pomme Reinette Clochard (autrement appelée Reinette de Parthenay, Rochelle ou encore Clochard). Cette pomme rustique, à peau rugueuse, d'un bel aspect doré, est un fruit traditionnel de la Gâtine poitevine. On compte plus d'une trentaine de producteurs de Reinette Clochard. Les deux tiers sont spécialisés en culture fruitière et regroupent 95 % des surfaces. L'arbre a la particularité de produire chaque année et de fleurir tardivement, évitant en conséquence les gelées.

Les organisations de producteurs mettent sur le marché 90 % des volumes commercialisés. La vente directe est marginale avec 4 % des volumes commercialisés. Le volume produit est en nette baisse depuis 2000, puisque la surface dédiée aux vergers a baissé de 49 %.

Une partie de la valeur ajoutée de la production de pomme est maintenue sur le territoire. Par ailleurs, dans le fief de la pomme Clochard, à Secondigny, un atelier de pressage ouvert aux arboriculteurs et aux particuliers, est mis à disposition.



Figure 83. La pomme Clochard – Source : produits-de-nouvelle-aquitaine.fr

3. UNE CONSTANTE ADAPTATION AUX ENJEUX DE SOCIETE

MONTEE EN QUALITE DES PRODUCTIONS

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs et les acteurs des filières ont entrepris une montée en qualité des productions passant par des labels reconnus nationalement pour la valorisation des lieux de production :

Agneau du Poitou Charentes	IGP		
Chabichou du Poitou	AOC-AOP		
Mothais sur feuille	AOC-AOP en cours d'instruction		
Beurre Poitou-Charentes	AOC-AOP		
Beurre des Deux-Sèvres	AOC-AOP		
Melon du Haut-Poitou	IGP		
Volailles du Val de Sèvres	IGP		

La vache Parthenaise et l'agneau Diamandin bénéficient du label rouge pour les modes d'élevage du bétail.

L'ensemble de ces appellations et labels ne communique pas forcément autour du nom de la Gâtine poitevine privilégiant souvent des entités plus vastes et reconnues comme l'ancienne région, le département ou l'ancienne province du Poitou.

En complément de ces démarches de labellisation d'envergure nationale, des initiatives locales existent en vue de faire reconnaître certains modes de production.

D'ailleurs, une marque Poitou est en cours de développement à l'initiative des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Elle vise à promouvoir les produits locaux. Ainsi, seule la vache

parthenaise dispose d'un nom rappelant l'origine gâtinaise de la race bien que la « marque » utilise seulement le nom de la capitale de cette région.

L'ADAPTATION AUX EXIGENCES DES CONSOMM'ACTEURS

Depuis de nombreuses années, les consommateurs revendiquent certaines valeurs dans leur mode d'alimentation : environnementales, climatiques, bien-être animal ou encore économiques. Certains privilégieront le local, le bio, le régime sans viande ou encore le régime sans produit animal. Le premier confinement de la crise sanitaire de 2020 a permis aux consommateurs de tester véritablement leur volonté d'acheter « mieux ». Revenant à leur mode de vie antérieur, tous les consommateurs n'ont pas fait perdurer leurs actes d'achats. Cette expérience constitue une prise de conscience pour les populations, mais également pour les filières agricoles.

En conséquence de ces évolutions, le monde agricole s'est adapté et continue de le faire. Les labels en sont un des exemples majeurs exprimant la volonté des producteurs à monter en qualité leurs productions tant sur le produit fini que sur le mode de production et la prise en compte des aménités.

Une part des produits est vendue en circuits courts, directement de la ferme aux consommateurs. Par ailleurs, des agriculteurs parfois en lien avec les supermarchés, créent des magasins de producteurs en Gâtine, mais également dans les territoires voisins. Cette dynamique reflète une reconnaissance réelle des savoir-faire des producteurs par le consommateur, et se traduit par un nombre croissant d'initiatives

collectives où les intermédiaires dans la chaîne de production sont limités.

Cette dynamique concerne l'ensemble du territoire et pas uniquement le secteur de Parthenay, on trouve donc plus de 110 producteurs en vente directe soit 1/4 des producteurs deux-sévriens. Les canaux de ventes directes sont multiples :

- Associations d'Aide au Maintien de l'Agriculture Paysanne à Parthenay et à Ardin;
- Une Ruche Qui Dit Oui à Vasles ;
- Plusieurs magasins de producteurs à Parthenay, La Ferrière-en-Parthenay, Mazières-en-Gâtine ou encore aux Forges;
- Au moins 6 gîtes à la ferme (référencés sur le site Tourisme en Gâtine).

Le développement de ces modes récents de vente est parfois à l'origine du développement de certaines filières agricoles locales qui jusque-là manquaient. En Gâtine, depuis 2009, une vingtaine d'entreprises produisent des légumes variés et assurent la vente directe. La plupart sont engagées en production biologique. Bien que balbutiante, le développement de cette filière s'appuie sur une demande et complète la gamme de production alimentaire de la Gâtine.

Les fermes de Gâtine, riches de la variété de leurs productions, le tout inséré dans un cadre paysager emblématique, présentent, dans certains cas une diversification de leurs activités portée vers l'accueil à la ferme en gîtes ruraux voire des ateliers de transformation/vente.

Bien que méconnue, la Gâtine poitevine et plus globalement le bassin du Poitou produisent bien plus d'aliments que les besoins de la population locale. C'est particulièrement exact en viandes ovines, bovines et en lait (vache et chèvre). Dès lors, la combinaison des différents modes de commercialisation est un enjeu déterminant pour conserver la valeur ajoutée par l'agriculture sur le territoire. Cette méconnaissance à la fois d'un marché exportateur et de la Gâtine voire du Poitou, représente un enjeu pour les filières agricoles qui ne peuvent valoriser leurs produits auprès d'une population abondante et auprès des touristes.

Il importe enfin de souligner que l'agriculture de Gâtine contribue à la vie locale également sous l'aspect festif, comme l'a démontré le festival de l'élevage et de la gastronomie dont la dernière manifestation a eu lieu en 2019 : le succès de cette manifestation souligne l'attachement des habitants de Gâtine à l'agriculture et l'élevage.



Figure 84. Extrait de l'affiche du festival de l'élevage et de la gastronomie de Parthenay, 2019

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX PAYSAGERS ET ECOLOGIQUES

DES INITIATIVES POUR MAINTENIR LES PATURES ET DES HAIES

Depuis des siècles, en Gâtine, le monde agricole a façonné le paysage bocager. Apres un pic de densité de haies dans les années 1800, cette dernière a baissé notamment à la suite de la révolution verte de la mi-XXème siècle.

Des initiatives portées par les agriculteurs, par les filières agricoles ou les institutions publiques s'inscrivent dans une démarche de reconquête du paysage bocager et de ses fonctionnalités écologiques. Le label « Pâtures et papilles » est un exemple récent regroupant 6 éleveurs. Il vise à maintenir les pâtures, valoriser un élevage en agriculture biologique 100% à l'herbe, tout en assurant un revenu digne aux exploitants. Plus largement, le projet Life PTD (voir encadré) participe indirectement au maintien des pâtures.

Un certain nombre de labels d'envergure nationale disposent d'engagements environnementaux visant à maintenir les animaux une partie de l'année dans les champs. Ils intègrent également des modes de production plus respectueux de l'environnement visant à lutter contre les pollutions notamment et à améliorer la santé des producteurs. Le futur label AOC Mothais sur feuille prescrira la mise en pâture des chèvres une partie de l'année, un mode de production rare dans la filière caprine.

D'autres labels comme « Meilleurs de nos éleveurs » visent à mettre en exergue la production alimentation animale au sein même des exploitations d'élevage que ce soit pour les vaches, les moutons ou les chèvres. Un tel système polyculture-élevage, historique en Gâtine, participe au maintien des paysages bocagers pluriels (une mosaïque de prairies, fourrages, céréales...).



ZOOM SUR LIFE+ PTD

Le projet européen LIFE+ PTD (pâturage tournant dynamique) coordonné par la CAVEB, coopérative agricole située à Parthenay vise, par une expérimentation à grande échelle sur 5 ans (de 2014 à 2019), l'évaluation de la performance environnementale des systèmes herbagers gérés avec la méthode « Herby ». De la réflexion à la mise en œuvre du projet, le Pays de Gâtine intervient notamment sur le volet communication / diffusion et sur la création d'un observatoire du PTD. Le pâturage Herby est une méthode de pâturage tournant dynamique qui garantit la longévité des prairies tout en préservant les performances animales. Le stade physiologique des graminées est l'indicateur à suivre pour le piloter. Cette méthode est aujourd'hui suivie dans 120 exploitations de la région Nouvelle-Aquitaine en bovins allaitants, laitiers, ovins et caprins.

Il semblerait que les consommateurs soient prêts à acheter des aménités environnementales et sanitaires au moment de l'achat, il est donc pertinent pour la Gâtine de renforcer la promotion de telles initiatives. La Région Nouvelle-Aquitaine au travers de la certification « Haute Valeur Environnementale » s'inscrit dans également cette démarche, puisqu'elle permet d'identifier les exploitations engagées dans des pratiques dites respectueuses de l'environnement en prenant en compte la biodiversité, la ressource en eau, les produits phytosanitaires, etc.



CREATION DU FONDS DE DOTATION OHE LA TERRE

Le 24 juin 2021, la coopérative CAVAC entourée d'une vingtaine d'entreprises mécènes a lancé le fonds de dotation Ohé La Terre. Une démarche collective qui permet de financer des actions portées par les agriculteurs en faveur de la biodiversité et du stockage du carbone. Pour cette première année, quatre actions principales sont mises en place : les semis de fleurs mellifères à la volée sous-couvert de céréales, les sursemis de trèfles dans les prairies naturelles, les plantations de haies ou l'agroforesterie.

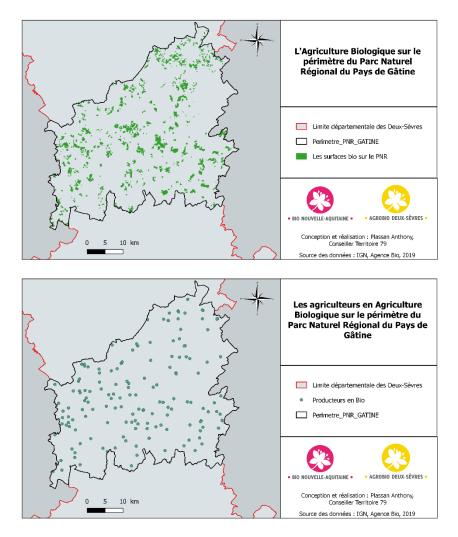
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans la dynamique de prise en compte des enjeux environnementaux, 161 exploitations agricoles du périmètre d'études ont converti 7 629 ha de SAU en agriculture biologique, soit 47 ha par exploitations agricoles bio (données de 2019).

Les 161 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique représentent 26 % des exploitations agricoles départementales bio et 17 % de la surface bio du département. La surface concernée par des

modes de culture biologique au sein du PNR est inférieure à l'échelon départemental (5,7 % de la SAU du PNR contre 9 % à l'échelle départementale). Le nombre moyen d'exploitations agricoles concernées par cette démarche est également inférieur (8,2 % à l'échelle du PNR contre 9,5 % au niveau du département.).

Il s'agit principalement de productions de céréales, de fourrages et d'oléoprotéagineux liées plus particulièrement à la conversion des exploitations spécialisées dans la culture, le maraichage ou les volailles en Deux-Sèvres. Mais quelques initiatives plus ponctuelles portent sur les élevages, notamment laitiers, parfois en appui d'un modèle économique visant la transformation à la ferme et/ou à la vente directe. Cependant, une attention doit être portée aux statistiques portant sur la conversion des élevages de ruminants puisque les exploitants optent pour une conversion non-simultanée qui leur permet d'engager en AB d'abord les terres, et 18 à 24 mois après, de convertir les animaux. Il y a une augmentation des surfaces fourragères conduites en AB sans forcément une augmentation concomitante d'animaux bio. À l'échelle régionale, on note ainsi que les Deux-Sèvres se démarquent dans la conversion des exploitations notifiées en ruminants (lait/viande) et en surfaces fourragères, montrant une dynamique à venir.



Bien que la conversion des exploitations agricoles en agriculture biologique soit exponentielle en Deux-Sèvres (466 exploitations en 2018 et 92 en conversion en 2019, soit +19 % en un an), comme l'ensemble des filières agricoles, le secteur de la bio est confronté à la

crise du renouvellement des générations. En Deux-Sèvres, 40% des exploitants bio cesseront leur activité dans 10 ans ce qui représente dans le département, 5 500 hectares de cultures de vente, 100 hectares de maraîchage, 5 500 hectares de surfaces fourragères, 1 700 vaches allaitantes, 700 vaches laitières, 1 500 chèvres, 2 000 brebis. Il faudrait 45 à 50 % d'installation en plus, hors cadre familial, pour maintenir la production en bio, car les 2/3 des exploitations bio n'ont pas de repreneurs identifiés selon la Chambre d'Agriculture.

L'EMERGENCE DES ENJEUX DE STOCKAGE CARBONE ET DE FILIERES BOIS-ENERGIE

Un autre enjeu est soulevé par le monde agricole. Il concerne la prise en compte du dérèglement climatique et la transition énergétique. Au travers des PCAET en cours d'élaboration, les acteurs agricoles s'inscrivent dans un objectif de transition énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies-renouvelables, mais aussi de stockage carbone. À l'heure actuelle, cette dynamique vise plus précisément à diversifier les sources de revenus des exploitations agricoles, mais au travers la construction de politiques publiques du développement des énergies renouvelables ; cependant, les acteurs agricoles et agro-alimentaires se mobilisent à l'échelle nationale et locale pour la construction d'un nouveau modèle, compatible avec les impératifs de la crise climatique.

Bien que les décideurs politiques et les acteurs du territoire, notamment agricoles, travaillent à définir les modalités d'installations des énergies renouvelables d'ici 2050, il est d'ores et déjà établi que le potentiel de production issue d'énergie solaire et de méthaniseurs est important. Des projets s'appuyant sur les haies ont été lancé au travers le développement du bois-énergie.

L'INCERTITUDE INDUITE PAR LA CRISE CLIMATIQUE



PAROLES D'ACTEURS DU TERRITOIRE

« Si l'agriculture va bien tout va bien : c'est ce qui façonne les paysages » (Un agriculteur)

Cette phrase, énoncée par un agriculteur dans le cadre d'atelier de concertation, fait état de la corrélation entre l'agriculture et le paysage gâtinais. En ce sens, le terme de paysage aborde ou induit la culture et les modes de vie de la Gâtine poitevine et donc les spécificités de ce territoire.

La régularité des saisons, de l'ensoleillement, des températures et des précipitations depuis des siècles a été favorable au développement d'un modèle agricole : polyculture-élevage avec des variétés et races parfois locales, adaptées aux spécificités du territoire gâtinais et adaptées aux mutations agricoles.

Mais depuis quelques années, la forte concentration de gaz à effet de serre émise dans l'atmosphère par l'Homme commence à avoir des effets visibles sur la régularité du climat : les canicules, les sécheresses et l'évolution des volumes de précipitation s'intensifient. Les agriculteurs gâtinais en subissent directement les effets, qui touchent dans un second temps les populations et les consommateurs. En 2003, la sécheresse fragilise les exploitations agricoles, particulièrement les élevages qui voient leur stock de fourrage diminuer. S'en suivent d'autres périodes de sécheresse et canicules qui fragilisent une nouvelle fois les élevages et les céréaliculteurs irriguants ou non dont les rendements baissent. Par ailleurs, les

acteurs agricoles font état d'une baisse de rendement des filières laitières en période estivale caniculaire. En 2021, bien que l'été soit aussi chaud que les périodes passées, l'humidité est si intense, que les rendements céréaliers sont compromis. La même année, les gelées tardives fragilisent le secteur agricole même la pomme Clochard réputée pour fleurir après les dernières périodes de gel.

Dans un système agricole mondialisé, les conséquences pour les consommateurs et les agriculteurs sont tout autant importantes : le coût des produits alimentaires pour l'Homme et les animaux, et leur indisponibilité, tend à se renforcer. D'autres facteurs de fragilités émergent. Même si la Gâtine travaille à maintenir certaines races locales, la perte de diversité des productions animales et végétales est visible. Par ailleurs, la fragilité de la biodiversité rend plus complexe la lutte contre de nouveaux agents pathogènes ou ravageurs.

Quel sera l'évolution climatique des années à venir et quelles conséquences auront-elles sur les productions agricoles ?

En Gâtine poitevine, le modèle polyculture-élevage constitue jusqu'à présent un facteur majeur de résilience qui a prouvé son efficacité vis-à-vis du climat, mais également vis-à-vis d'autres crises agricoles ou économiques. La moindre dépendance aux marchés financiers et la diversité des productions ont permis de maintenir les revenus des exploitations. Les exploitations agricoles de production spécialisées qui ont tendance à être plus nombreuses chaque année, sont quant à elles plus fragiles face aux évolutions climatiques. Les arboriculteurs ont jusque-là su s'adapter avec par exemple des systèmes d'aspersion qui couvrent trois quarts des vergers pour éviter les conséquences du gel. Les arbres, bien que de moins en moins nombreux dans le paysage de Gâtine, apportent de l'ombre au bétail et certains agriculteurs ont intégré cette menace dans l'architecture des bâtiments de façon à faciliter l'aération naturelle. D'autres pistes d'actions sont soulevées

comme l'utilisation du plein potentiel de l'herbage en vue de répondre aux périodes de sécheresse à venir. Enfin, des études portées par les partenaires institutionnels des filières agricoles travaillent d'ores et déjà à améliorer les connaissances sur l'influence des climats futurs sur les productions actuelles.

Bien que depuis 600 ans, le monde agricole a modelé les paysages au regard d'un modèle agricole reposant sur le bocage, la densité de haies a évolué continuellement jusqu'à un pic au XIXème siècle. Cette évolution progressive, permise par une connaissance fine d'un climat relativement stable, a conduit à un mode de vie et une identité d'un pays, particulier et identifiable dans le Poitou. L'incertitude climatique pour les quelques décennies à venir pourrait être un facteur de perte d'identité majeur. C'est pourquoi les acteurs des filières agricoles proposent de définir une stratégie locale d'adaptation à la crise climatique qui s'appuie sur plusieurs pistes d'actions au cas où, un certain nombre d'entre elles ne serait pas suffisamment adapté.



ENJEUX DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

L'activité agricole subit depuis plusieurs années les conséquences des bouleversements climatiques. Les rendements et les modes de production sont perturbées et deviennent imprévisibles. L'incertitude climatique induit une incertitude pour la production alimentaire à destination des populations et fragilise les revenus des exploitants agricoles.

Dans les décennies à venir, l'évolution du climat devrait induire une baisse de rendements des productions céréalières et fourragères à cause principalement des sécheresses et du stress hydrique des sols. De plus, un éventuel renforcement de l'humidité pourrait fragiliser la culture des variétés actuelles : maladies, germination sur pied... Par ailleurs, les fortes chaleurs pourraient réduire la productivité du bétail que ce soit la production laitière ou de viande.

Ainsi, la filière agricole et agro-alimentaire sera sans doute conduite à modifier les modes de production (aération des bâtiments, irrigation...) voire à modifier les productions locales vers des races et variétés plus adaptées au climat plus chaud : adaptation de la race locale ou préférence pour des races du Sud de l'Europe, préférence pour des productions céréalières et fourragères plus adaptées aux sécheresses et à une ressource en eau moins disponible, arrêt de certaines productions végétales et remplacement par de nouvelles...

4. SYNTHESE - L'AGRICULTURE DE GATINE



CHIFFRES CLES

- 12% des emplois en agriculture
- Environ 2900 emplois, en stagnation
- 3 AOC-AOP
- 3 IGP
- 2 Labels rouges

- 12 % des emplois du territoire
- Un âge moyen des exploitants d'environ 50 ans
- 150 établissements dans la filière agricole
- 1950 exploitants agricoles
- Environ 1400 exploitations agricoles
- 86 ha en moyenne par exploitations agricoles

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Diversité des productions et développement de la filière légumière
- Résonnance de produits locaux, races et variétés locales
- Présence de races et variétés locales faisant l'objet de reconquête et promotion
- Complétude de la filière agricole avec présence d'équipements et installations nécessaires à la transformation des produits (en complément des territoires voisins)
- Montée en qualité de produits vendus et intégration des enjeux sociétaux et environnementaux dans les modes de production
- Dynamisme dans les filières de formation agricole
- Adaptation des entreprises agricoles vers des modèles offrant une meilleure qualité de vie aux exploitants agricoles
- Féminisation des emplois agricoles
- Un système polyculture-élevage majoritaire, offrant une certaine résilience économique et climatique
- Développement de la vente directe
- Volonté des consommateurs à privilégier le local et la qualité des produits
- Partage d'une vision vers un modèle énergétique locale et renouvelable
- Volonté des consommateurs d'avoir une agriculture durable

FAIBLESSES / MENACES

- Evolution des modes de production ayant conduit à une dégradation du dynamisme du marché aux bestiaux
- Souffrance des populations agricoles à la retraite dont les veuves
- Diminution des exploitations agricoles et agrandissement de leur surfaces exploitées
- Spécialisation renforcée des exploitations agricoles
- Fragilité des prairies temporaires et permanentes face à un enfrichement
- Difficulté économique des exploitants agricoles
- Mauvaise santé des exploitants agricoles
- Cloisonnement des filières agricoles
- Vieillissement de la population agricole
- Risque de baisse de la production lié au bouleversement climatique

ENJEUX

- Maintien d'une diversité des productions agricoles pour préserver le paysage et la ressource en eau
- Maintien, valorisation et restauration du bocage lié à l'élevage extensif, en intégrant les enjeux du changement climatique
- Evolution du métier d'éleveur (revenu, temps de travail)
- Intégration des enjeux de l'eau sous toutes ses formes : Qualité / ressource / disponibilité / accès et en lien avec les changements climatiques
- Montée en gamme des produits (amélioration / Label / démarcation / Label Parc)
- Développement de la vente directe et de la production directe (circuits courts)
- Diversification et création de liens entre les filières
- Accompagnement de la transmission des exploitations
- Evolution des parcelles difficiles à exploiter
- Disparition des prairies permanentes
- Harmonisation de la protection des haies (documents d'urbanisme...)
- Maintien du bien-vivre en Gâtine et de la la fierté d'y vivre

Enjeux de vulnérabilité climatique

- Adaptation des races locales au changement climatique
- Evolution des pratiques agricoles plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques
- Pression sur la ressource en eau
- Baisse des rendements agricoles (céréales, fourrage, lait, viande...)

PARTIE 5
LE PATRIMOINE
HISTORIQUE ET
CULTUREL



1.LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, MARQUE DE L'HISTOIRE DES HOMMES EN GATINE

L'occupation humaine de la Gâtine est ancienne, comme en attestent les découvertes archéologiques datant du néolithique et de l'antiquité: entre objets divers (monnaies, tuiles, haches), vestiges d'occupation protohistorique, sanctuaires antiques. Certaines communes, localisées aux croisements d'anciennes voies galloromaines sont particulièrement riches en vestiges antiques (Ardin, Louin).



Ces traces d'occupation ancienne restent cependant rares sur le territoire de la Gâtine Poitevine, terre de landes aux sols pauvres. La population du territoire augmente véritablement au Moyen-Âge, à partir du Xlème siècle sous l'influence de Parthenay sa capitale. C'est alors que le patrimoine bâti s'étoffe, avec la construction de nombreux édifices. Le château de Parthenay et ses fortifications constituent un

ensemble particulièrement représentatif de l'époque médiévale. C'est à cette époque également que se développe le bocage, qui structure le territoire au fil des siècles en même temps qu'il se développe.

L'existence du château de Parthenay est attestée dès l'an 1000. Certains de ses éléments constitutifs sont d'une richesse historique remarquable, comme la porte Saint-Jacques et la Tour de l'Horloge, datant tous deux du XIIIème siècle. Les maisons à pan de bois et les venelles sinueuses de Parthenay participent également au patrimoine de cette époque.





Cette richesse patrimoniale et la dynamique de valorisation associée ont valu en 1993 l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire à Parthenay-Gâtine, sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes. La commune de Parthenay a en effet engagé très tôt des mesures de protection de son patrimoine et ainsi affirmé une politique exemplaire de valorisation, avec la mise en place d'un service de conservation du patrimoine, puis d'un poste d'archéologue en 1985.



ZOOM SUR LE LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le label implique l'existence d'un service du patrimoine garant de la qualité des actions menées.

Il est déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, formalisé, après attribution du label, par la signature d'une convention renégociable tous les dix ans.

Ce label offre des avantages multiples (conseils de la DRAC, réseaux d'échanges, aide aux subventions, etc...) et est garant d'une visibilité accrue pour le territoire labellisé.

La présence locale d'associations ou d'entreprises très dynamiques dans le domaine du patrimoine bâti (SCOP Atemporelle) et du patrimoine immatériel participe à la mise en valeur du territoire et traduit l'implication des habitants sur ces sujets.

Un projet d'extension du label à l'intercommunalité actuelle et à la commune de Saint-Loup-Lamairé est aujourd'hui en réflexion, en collaboration avec la DRAC.





Périmètre actuel du label Pays d'art et d'histoire

Périmètre si label élargi

À ce jour, le réseau national compte 190 Villes et Pays d'art et d'histoire : 119 Villes d'art et d'histoire et 71 Pays d'art et d'histoire.



Le label décerné par l'association des « Petites Cités de Caractère » permet également de mettre en avant les efforts de valorisation du patrimoine des communes d'Airvault et de Saint-Loup-Lamairé, situées au nord du territoire.



Nichée au cœur de la vallée du Thouet, Airvault est une ancienne ville médiévale construite autour de l'abbaye Saint-Pierre, classée Monument Historique et dominée par la citadelle médiévale du château d'Airvault également classée Monument Historique. Ce dernier, datant du XIIème siècle a repris la position stratégique d'un castrum gallo-romain.



A Airvault, on retrouve aussi des Halles, édifiées dès la fin du Moyen Age qui ont pris leur aspect actuel en 1846. Elles abritaient les marchés hebdomadaires qui ont contribué à l'essor économique de la ville dès le XIVe siècle. Longues de 40 mètres, larges de 10, leur toiture en ardoise repose sur une charpente en chêne apparente. Elles accueillent toujours un marché hebdomadaire, le samedi matin.

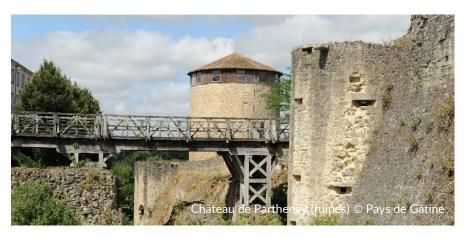


Saint-Loup-Lamairé est quant à elle particulièrement remarquable pour son château du XVIIIème siècle et ses nombreuses maisons à pans de bois, datant des XVème et XVIème siècles longeant la rue principale, parmi lesquelles trois sont protégées au titre des Monuments Historiques.

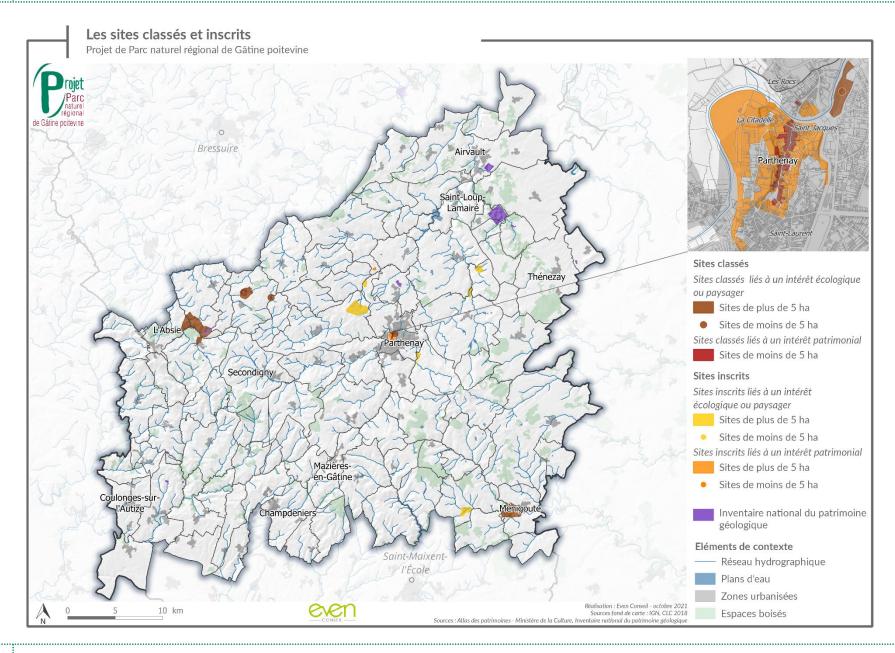


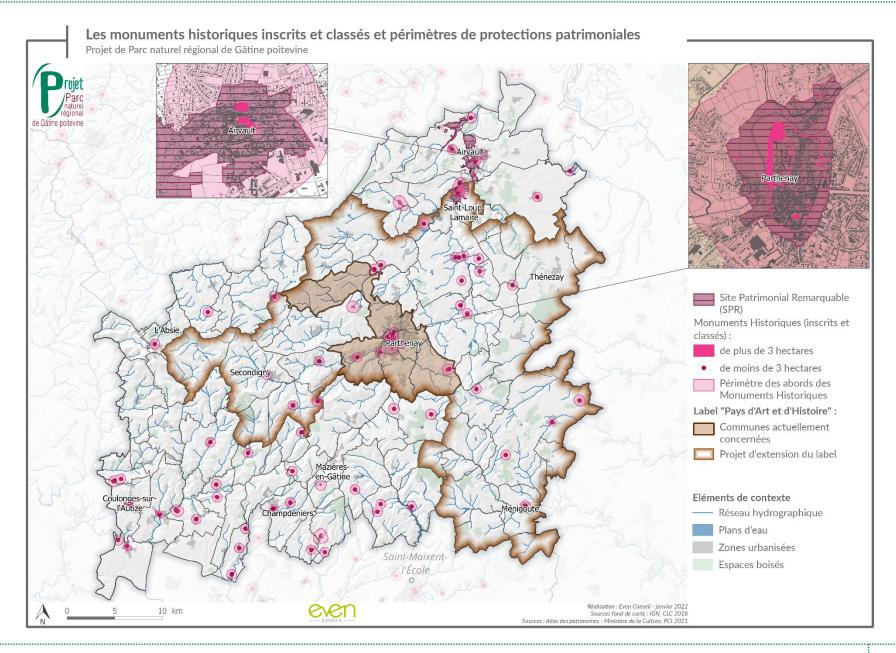
Le patrimoine de la région est également constitué de tout un réseau de châteaux seigneuriaux plus modestes. La plupart ont été construits au Moyen-Âge et ont gardé certains traits de leurs fonctions militaires, tels que les tours, les douves, l'enceinte fortifiée, malgré de nombreuses reconstructions au XVème siècle.

Les domaines seigneuriaux, organisés autour d'un château ou d'une maison noble marquent profondément le paysage. Certains de ces édifices ne sont aujourd'hui plus que des ruines, à l'image du château de Parthenay, dont il ne reste que quelques vestiges de tours et de murs.



Ces différents exemples de monuments sont révélateurs de la richesse patrimoniale du territoire. Le territoire du projet de PNR est concerné par un nombre important d'édifices classés et inscrits au titre des Monuments Historiques (98). Ceux-ci sont majoritairement des édifices religieux (44 Monuments renseignés dans la catégorie architecture religieuse), des châteaux ou des logis (40 Monuments renseignés dans la catégorie architecture domestique).





Dans la poursuite de cette dynamique de protection et valorisation du patrimoine, un secteur sauvegardé a été établi sur les cœurs historiques de Parthenay et Châtillon-sur-Thouet. Celui-ci a été approuvé par arrêté ministériel en 2002.

La loi n°2016-925 du 7 Juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (Loi LCAP) transforme les secteurs sauvegardés, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Le périmètre du SPR (ex- secteur sauvegardé) a été délimité à partir du tracé des fortifications médiévales. Il regroupe une centaine de maisons médiévales à pans de bois en un ensemble exceptionnel à l'échelle du centre-ouest de la France. Le périmètre du SPR intègre les glacis défensifs avec la vallée du Thouet. Il comprend aussi les faubourgs Saint-Jacques, Saint-Paul, du Sépulcre ainsi que l'église de la Maison Dieu, classée Monument Historique, sur la commune de Châtillon-sur-Thouet. Depuis une trentaine d'années, les projets de mise en valeur du patrimoine architectural ont permis de nombreuses réalisations telles que le programme de restauration des monuments, la réhabilitation des constructions privées ou bien encore la mise en place d'une signalétique patrimoniale et des parcours de visites adaptés aux malvoyants et malentendants.

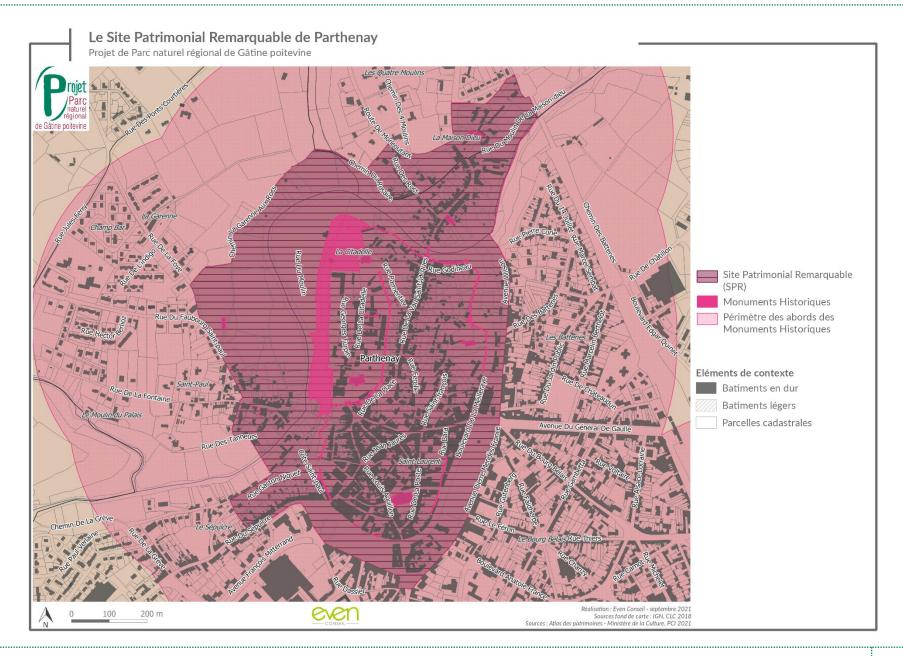
Le SPR (ex-secteur sauvegardé) est une démarche d'urbanisme qualitatif dont l'objectif est autant de conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne que d'en permettre l'évolution harmonieuse au regard des fonctions urbaines contemporaines et en relation avec l'ensemble de la ville. Son règlement se substitue à celui du document d'urbanisme en vigueur.

Le SPR se caractérise par son site, un éperon rocheux dominant la boucle de la rivière du Thouet, propice à l'établissement d'une forteresse sur les falaises rocheuses que l'on admire depuis la Prée. Lles jardins s'étagent en terrasses successives, le profil des toits suit fidèlement celui du relief, le quartier de la citadelle surplombe l'ensemble. On retrouve au sein des rues de ce périmètre des commerces qui commencent à refleurir comme la Gargante.



Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (SPR) de Parthenay et Châtillon-sur-Thouet a été rendu public par arrêté préfectoral le 1er avril 1997.

Enfin l'arrêté ministériel du 18 février 2002 a approuvé le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé (SPR) de Parthenay et Châtillon-sur-Thouet.



2.LE PATRIMOINE BATI RURAL ET VERNACULAIRE, L'ART DE VIVRE EN GATINE

REPARTITIONS ET IMPLANTATIONS TRADITIONNELLES

La morphologie du territoire et son occupation traditionnelle ont mené à la dispersion de l'habitat, classiquement associée aux paysages de bocage. L'implantation du bâti est également étroitement liée à la recherche de la ressource en eau. Ainsi, la vallée du Thouet a été un secteur privilégié d'implantation des premiers villages.

Les terres granitiques et bocagères bénéficient de la présence abondante de sources, ce qui facilite la dispersion de l'habitat. A contrario, sur les plaines calcaires où l'eau est plus rare, les maisons se regroupent autour d'un puit collectif.



Typologies et materiaux

La typologie du bâti traditionnel est liée au socle géologique du territoire, les caractéristiques de l'habitat sont donc encore une fois distinctes au sein du bocage ou sur la plaine. Le granite et le schiste des vallées bocagères sont utilisés pour les constructions, alors que les pierres calcaires dominent au niveau des plaines. Les tuiles canal sont traditionnellement utilisées en toiture. L'ardoise fait son apparition à partir du XIXème siècle, grâce au développement du chemin de fer. La tuile reste cependant majoritaire, l'ardoise étant surtout utilisées pour les grandes maisons bourgeoises, reflétant la condition sociale du propriétaire.



Utilisation de pierres calcaires pour l'habitat dans la plaine à Coulonges-sur-l'Autize



Maisons enduites ou en pierre apparente sur les secteurs de Gâtine granitique à Fenioux.

Les principaux matériaux employés pour les encadrements des portes et des fenêtres sont la pierre (granite, calcaire), le bois (principalement pour les ouvertures secondaires) et la brique (essentiellement lorsque la pierre de qualité fait défaut).

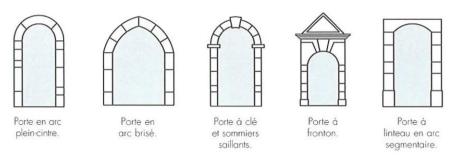


Figure 85. Typologie de porte en fonction des époques - Source : Habiter la Gâtine, CAUE

Pour décrire l'habitat de la Gâtine, il est possible de distinguer plusieurs typologies d'habitation en fonction de leur plan d'ensemble et de leur destination :

- Maison composée d'un ou plusieurs modules, uniquement destinée à l'habitation : maison bourgeoise, maison mitoyenne de bourg, pavillon...
- Maison composée d'un ou plusieurs modules, destinée à habiter et à travailler : maison d'artisan ou de commerçant avec une boutique incluse dans le rez-de-chaussée...
- Maison composée de plusieurs modules dispersés où existent une séparation effective entre les fonctions résidentielles et professionnelles : la ferme, la maison de maître...

LES MAISONS DE BOURG

Les maisons de bourg sont souvent constituées d'un ou deux étages et parfois de combles aménagés. La maison mitoyenne est un type de maison de bourg qui est représenté sur l'ensemble du territoire de la Gâtine, dans les agglomérations (bourg, ville).



En général, la maison de bourg borde la rue et suit l'alignement de la voie publique. Dans certains cas, elle peut être implantée en léger retrait, séparée par un espace clos, une courette ou un jardinet. En raison de la densité de l'habitat, elle est construite en mitoyenneté, créant ainsi un front bâti linéaire.

Leur implantation mitoyenne caractéristique crée le sentiment d'unité et de continuité urbaine propre aux bourgs. L'un des enjeux majeurs de cette typologie de logements concerne la rénovation de ce bâti pour maintenir les caractéristiques de maisons de bourgs mais aussi pour réduire de la vacance des centre-bourgs.



Du fait de leur usage passé ou présent, liant unité d'habitation aux étages et activités économiques au rez-de-chaussée, on retrouve souvent des maisons avec boutique autour de la place principale des bourgs, le long des rues centrales et le long des axes de communication les plus fréquentés dans les hameaux.





La maison bourgeoise est un type d'habitation qui se rencontre sur l'ensemble du territoire de la Gâtine, dans les bourgs. De plan proche du carré, cette maison possède une élévation à plusieurs niveaux : un rez-de-chaussée, un étage et un grenier éclairé par des lucarnes ou des œils-de-bœuf³. La façade est ordonnancée en trois ou cinq travées régulières. Les ouvertures sont alignées et rigoureusement agencées. La porte, placée dans l'axe de la construction, est parfois précédée d'un petit escalier ou d'un perron. La toiture, généralement à quatre versants (à croupes), est couverte d'ardoises ou de tuiles creuses.







³ Œils-de-bœuf: petite ouverture ou lucarne de forme circulaire

LE BATI RURAL



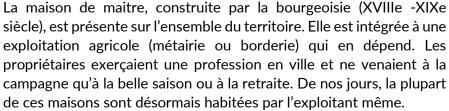
Les maisons rurales se composent d'une volumétrie simple et sont construites de murs en moellons de granite irréguliers provenant souvent de l'épierrage des champs environnants, liés et enduits au mortier de chaux. Les toits peu pentus sont recouverts de tuiles canal.

Au niveau des plaines, ce sont des pierres calcaires blondes qui sont davantage utilisées dans les constructions. On trouve cependant une certaine unité dans la simplicité des volumes et les toitures à double pente en tuiles creuses.

La ferme s'organise sur un espace important, c'est pourquoi elle se situe presque exclusivement en milieu rural, sur l'ensemble du territoire. Les bâtiments sont, en règle générale, dispersés dans un espace libre et présentent leur façade sur la cour. Ils peuvent aussi former un ensemble et s'organiser autour d'une cour fermée, accessible par un portail. L'habitation peut, selon les cas, être comparée à celle de la maison de maître.

La réhabilitation qualitative de ces éléments bâtis constitue un enjeu important sur le territoire, afin de permettre leur conservation et leur valorisation. Il s'agira de trouver le bon équilibre, pour éviter l'abandon de ce bâti typique du fait de contraintes trop importantes et donc une dégradation de l'existant, ce qui aurait l'effet inverse de celui escompté.

LA MAISON DE MAITRE





De plan proche du carré, la maison est à plusieurs niveaux : un rez-dechaussée, un étage et un grenier éclairé par des lucarnes ou des œilsde-bœuf. La façade s'ouvre sur la cour dans laquelle donnent également les autres constructions à vocation agricole. Elle est régulièrement agencée : trois à cinq travées. La toiture est bien souvent à croupes et ornée d'épis de faîtage. La couverture peut être en matériaux locaux ou importés (ardoise).









Le paysage rural de la Gâtine se caractérise également par les éléments de ceinture et de limitation, qui sont à part entière des objets caractéristiques et identitaires du territoire. Les collines bocagères, propices à l'élevage sont cernées de barrières en châtaigniers, dont la facture identique en fait un motif paysager symbolique. Sur les plaines, les parcelles sont traditionnellement ceinturées de murets de pierres sèches, mais ces éléments tendent à disparaître. L'utilisation de pierres sèches sert aussi à l'édification de cabanes de bergers





Muret en pierres sèches au jardin du Gué - source : https://www.jardinsdugue.eu/

LE PATRIMOINE VERNACULAIRE

Composé d'un réseau hydrographique particulièrement dense, le paysage de Gâtine est ponctué d'un important patrimoine vernaculaire lié à l'eau : puits, fontaines, lavoirs, moulins ou encore gués et passerelles.

Les ponts, passerelles et gués sont des éléments récurrents dans le paysage de Gâtine. Les plus anciens, construits selon des techniques ancestrales, datent des XIIème et XIIIème siècles. Le pont de Gourgé en est un exemple, situé sur l'ancienne voie romaine reliant Poitiers à Nantes. Son architecture est simple, elle est constituée d'une série d'arches de plein cintre d'une longueur de quinze mètres et supporte une chaussée étroite ou des refuges ont été aménagés. Ce pont médiéval sur le Thouet est l'un des plus ancien du département.







Les franchissements de cours d'eau peuvent également prendre la forme de passages à gué, qui sont soit aménagés de grandes pierres plates calcaires ou granitiques portées par des piliers verticaux, soit par de grosses pierres rapprochées (dénommés pierrés). Les passages à gué sont encore nombreux dans la vallée du Thouet, on peut citer en exemple le gué de Lambert sur la commune de Fenioux ou encore le gué de Flais à Lhoumois. Les plus anciens ponts datent pour la plupart des XIIe et XIIIe siècles, construits selon des techniques ancestrales.

Les moulins hydrauliques sont également des éléments patrimoniaux omniprésents sur le territoire de la Gâtine poitevine, preuves d'une importante économie liée à l'eau. L'un des plus connus est l'ancien moulin de la commune de La Peyratte qui était la forge à fer du duc de la Meilleraye au XVIe siècle.



Les lavoirs de la Gâtine, implantés à proximité d'une source ou en bordure de rivière sont de formes très diverses : heptagonales (lavoir de la Bazinière à Saint-Maixent-de-Beugné), octogonale (Coulonges-sur-l'Autize), ou plus simplement rectangulaires. Ils peuvent être couverts ou non.





L'importante présence de l'eau en Gâtine se retrouve ainsi dans différents éléments patrimoniaux : lavoirs, moulins, puits, fontaines ou bien encore ponts et gués : ce sont plus de 200 éléments bâtis associés à l'eau qui ont pu être recensés.

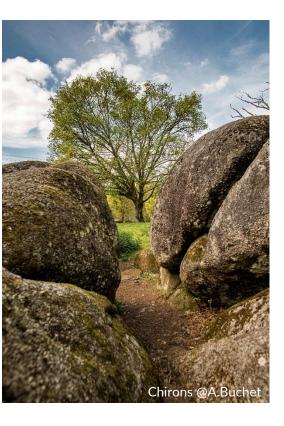
Ainsi, de nombreuses fontaines sont présentes sur le territoire, avec par exemple la fontaine de Saint-Girault à Chantecorps, ou encore la fontaine souterraine à Airvault.

Enfin, la présence de **chirons** est largement représentée sur le territoire. Issus de l'érosion du socle granitique, principalement due à l'action de l'eau, ils constituent également un marqueur important des motifs de l'eau sur le territoire.



PAROLES D'ACTEURS DU TERRITOIRE

« Je suis en Gâtine quand je commence à mettre le pied dans une prairie très humide, pas loin d'une rivière même si elle est parfois secrète, c'est finalement la présence discrète de l'eau. » (Un élu local)



















PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE GATINE POITEVINE

Chirons @C.Lambert



Plus discrètement qu'avec les châteaux et les églises, le passé féodal et clérical du territoire a également été marqué par la présence de nombreuses croix. Les plus anciennes datent du Moyenâge et sont formées d'un bloc de pierre massif d'où émerge une représentation souvent naïve du Christ en croix, comme la Croix Chabot à Saint-Loup-Lamairé ou la croix des Trois Pouces à Louin.

Les croix de carrefour constituent un patrimoine souvent menacé, car placées en bordure de chemins peu empruntés et disparaissant sous la végétation.

Certaines de ces croix sont des édifices funéraires, que l'on appelle croix hozannières. Certaines de ces croix datent des Xlème et Xllème siècles et quelques-unes sont protégées au titre des Monuments Historiques. Si le patrimoine vernaculaire du territoire bénéficie d'un intérêt certain de la part des habitants, il reste peu protégé d'un point de vue règlementaire.

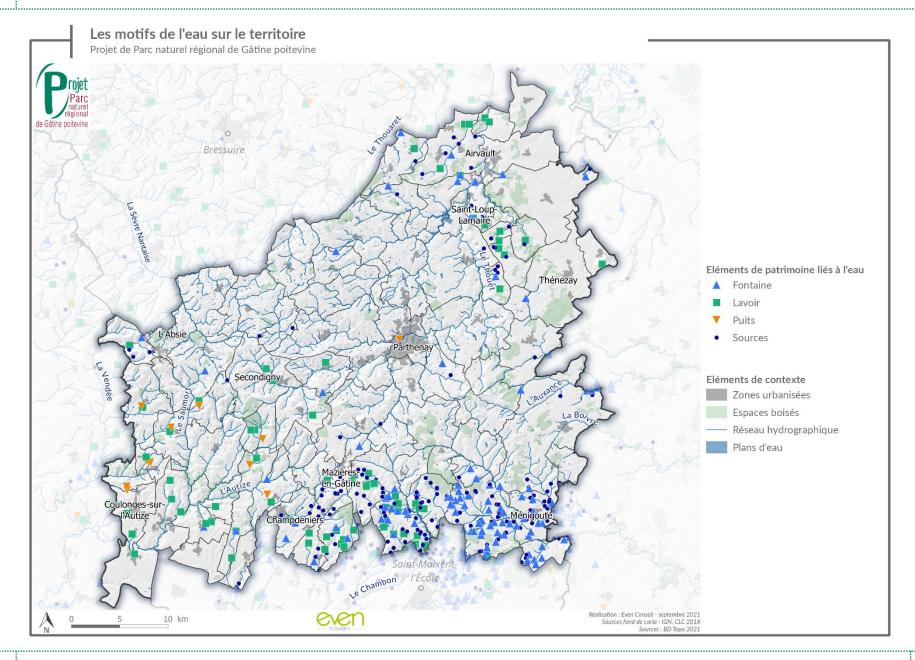


ZOOM SUR LA VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE

Le territoire de la Gâtine Poitevine possède une très grande richesse patrimoniale, avec de multiples sujets liés à la diversité des usages sur le territoire : patrimoine agricole, artisanal, industriel, patrimoine de l'eau...

Les acteurs locaux sont conscients de la préciosité de ces éléments qui font l'identité de leur territoire et sont engagés dans leur valorisation.







LES ACTIONS REALISEES OU EN COURS

Les communes et les associations locales dédiées au patrimoine se mobilisent de plus en plus pour sauvegarder et valoriser les lavoirs du territoire, qui sont de précieux témoins de savoir-faire locaux.

Certains moulins, comme le Moulin de Vernoux en Gâtine, ont bénéficié de travaux de restauration.

Les soirées du patrimoine de Gâtine sont des événements estivaux organisés par le CARUG mêlant culture et architecture. Chacune des soirées a lieu dans une commune de la Gâtine afin de mettre en avant la richesse du patrimoine gâtinais.

L'un des objectifs du dispositif Terra Aventura (Géocaching), présent sur le territoire est de faire découvrir le patrimoine de la Région Nouvelle Aquitaine et le mettre en valeur.







ENJEUX DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le patrimoine monumental et vernaculaire de la Gâtine se situe, pour une grande partie, dans des secteurs connus pour le risque de retraitgonflement des argiles ou des mouvements de terrain.

A ce titre, il est sensible aux effets du dérèglement climatique. En effet le bâti ancien, pourrait être fissuré et détérioré par les mouvements du sol, du fait du renforcement des écarts de pluviométrie entre les périodes estivales et hivernales, comme on le voit déjà dans certains départements bocagers en France.



ZOOM SUR LES STRUCTURES DE VALORISATION DU PATRIMOINE

La Maison du Patrimoine, installée dans la Commanderie des Antonins à Saint-Marc-la-Lande, propose de nombreuses activités, qui animent la commanderie, mais aussi la collégiale et les jardins attenants.

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Pays d'art et d'histoire est installé dans une ancienne minoterie. Il permet de découvrir l'histoire du territoire à travers une exposition permanente et propose des visites avec des guides conférenciers. Le CIAP propose une exposition permanente et une exposition temporaire (cette dernière change tous les ans).

Des musées à différents endroits du territoire complètent l'intervention de ces structures que ce soit des structures labellisées ou des initiatives d'animations locales : musée municipal Georges Turpin à Parthenay, musée Jacques Guidez à Airvault, musée du Charronnage et de la Tonnellerie à Coulonges-sur-l'Autize, etc.







3.LE PATRIMOINE CULTUREL ET IMMATERIEL, UN HERITAGE A MIEUX CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE

Les territoires ruraux sont riches de savoirs, de savoir-faire, de traditions populaires, de langues, etc. Ce patrimoine dit immatériel perdure dans le temps mais s'avère fragile. La Gâtine poitevine s'inscrit dans cette dynamique et, au travers un milieu culturel et associatif riche et dynamique, valorise ses spécificités remarquables qui méritent d'être mieux connues auprès des populations du territoire et bien au-delà.

LA PREGNANCE DES SAVOIR-FAIRE AGRICOLES

En fonction de leur besoin et des ressources de leur territoire, les habitants de la Gâtine ont développé différentes activités qui se mettent en place à partir du Moyen-Âge et connaissent leur pleine expansion au XIXème siècle. L'histoire de l'industrie et ses savoir-faire en Gâtine poitevine est marquée par l'évolution de son agriculture au travers du secteur agroalimentaire (laiteries, minoteries...) mais également des activités liées aux techniques agricoles (usines de chaux pour l'amendement des terres, usines de matériel agricole...) et aux productions (tanneries, filatures de laine...).

LE TRAVAIL DU CUIR

L'importance de l'élevage et des foires en Gâtine poitevine explique la forte densité des tanneries, regroupées autour des principales villes marchandes. Le traitement des peaux de mammifères (bovins, caprins, équidés, ovins et porcins) rend la peau imputrescible, souple et résistante ; il permet leur transformation en cuir et leur utilisation dans l'habillement, la sellerie et la bourrellerie (pièces de harnais pour les

animaux de trait et articles de cuir). Cette activité s'industrialise à la fin du XIXème siècle puis périclite au XXème du fait de l'arrivée de matières synthétiques puis de normes sanitaires et environnementales strictes.

La diversité des peaux (l'épaisseur du derme notamment), ainsi que la variété des produits fabriqués (selles, courroies, chaussures, gants, fourrures, reliures.) conduisent à la spécialisation des métiers : tanneurs, mégissiers, chamoiseurs, pelletiers, etc. Les peaux qui approvisionnent les établissements proviennent généralement des boucheries et, à partir du XIXème siècle, des abattoirs de la région. Au début du XXème siècle, les peaux d'origine étrangère sont de plus en plus utilisées pour satisfaire les demandes croissantes en cuir.

Le savoir-faire des artisans, transmis de génération en génération, est jalousement gardé au sein de corporations formées depuis le XIIIème siècle et évolue peu. Ce n'est qu'au tournant des XIXème et XXème siècles que les procédés s'industrialisent par la mécanisation et l'utilisation de produits chimiques ; de nombreux petits ateliers disparaissent alors au profit de quelques grands établissements.

En 1811, on compte dans le département des Deux-Sèvres, 66 tanneries, qui emploient 200 ouvriers et qui possèdent en moyenne deux fosses (le plus grand des établissements en compte dix). Ces dernières mesurent environ 2,20 mètres de diamètre sur 1,60 mètre de profondeur et consomment annuellement 2 500 kg de tan (écorce de chêne moulue), qui provient de la région. Une fosse de grandeur moyenne peut contenir 50 peaux de bœuf ou 100 peaux de vache, 600 peaux de veau ou encore 1800 peaux de mouton.

A Champdeniers, à la fin du XVe siècle, le bourg compte une trentaine de bouchers auprès desquels les tanneurs peuvent aisément s'approvisionner en peaux. L'activité nécessite l'usage de l'eau de rivière en abondance soit pour le lavage, soit pour le trempage des peaux.



Vestiges des tanneries à Champdeniers-Saint-Denis

Dans la commune de Coulonges-sur-l'Autize, l'activité des tanneries est en plein essor au début du XIXe siècle et pour accompagner le développement commercial du bourg, de nouvelles halles sont construites. Ce marché couvert présente les caractéristiques propres au style Baltard à l'image de son ossature métallique et de ses grandes verrières. L'édifice, inscrit Monument Historique, figure parmi les cinq constructions de ce type conservées en Deux-Sèvres.



Les halles de style Blatard à Coulonges sur l'Autize

A Parthenay, au bord du Thouet, les activités de tanneries et de boyauderies se développent sous l'égide du baron de Parthenay au sein du quartier Saint-Paul, à l'extérieur des remparts pour réduire les nuisances olfactives et pollutions. Dynamique et économiquement attractif avec sa dizaine de tanneries, ce quartier s'est constitué en espace de vie indépendant du reste de la ville allant jusqu'à se porter « commune libre » disposant, avec l'appui de structures associatives, d'un maire, de fêtes, voire même de célébrations de mariages. En 2017, les Saint-Paulais recevaient une délégation de la commune libre de Montmartre à Paris. Parmi les tanneries connues, la tannerie Girard est répertoriée dans l'inventaire du patrimoine industriel de Nouvelle-Aquitaine. Construit en 1884 en moellon de granite, c'est aujourd'hui une habitation après avoir été un café.

67. - PARTHENAY. - Le Faubourg St-Paul



Figure 86. La tannerie Girard à Parthenay, Vue du quartier Saint-Paul, quartier des tanneries : établissement Girard au premier plan (c) Région Nouvelle Aquitaine, Inventaire du patrimoine culturel

A proximité du périmètre d'études du projet de PNR, des activités de valorisation du savoir-faire sont proposées par la Cité des Tanneurs à Lavausseau, village de tanneurs. Un cluster Cuir en Nouvelle-Aquitaine s'est également constitué pour lequel une entreprise artisanale de fabrication de chaussures⁴ à Champdeniers adhère : FLOS, fleurs de souliers.

D'autres activités connexes se sont développées comme la production d'engrais à base de noir animal (carcasses d'animaux calcinées). Une seule a maintenu son activité en s'orientant vers les engrais minéraux, il s'agit de l'usine Aubrun⁵ à Parthenay, anciennement Pougnault, créée en 1865.



Figure 87. Carte publicitaire de l'usine d'Aubrun à Parthenay, (c) Région Nouvelle Aquitaine, Inventaire du patrimoine culturel Collection particulière).

⁴ <u>https://resocuir.fr/nos-adherents/carte-des-adherents/</u>

https://inventaire.nouvelle-aquitaine.fr/dossier/usine-d-engrais-pougnault-puis-aubrun/b759e15b-2f53-4539-be6f-ce9bd1b196f3#refdoc

LES METIERS DE LA LAINE

En parallèle du travail de la peau et du cuir, s'est développée une tradition de tissage et de travail de la laine sur le territoire depuis le XIIème siècle. Cette économie permet à deux quartiers de Parthenay de se développer: les quartiers Saint-Paul et Saint-Jacques: le premier grâce à ses tanneries et le second avec sa corporation de tisserands et de teinturiers. La quartier Saint-Jacques accueille en effet de nombreux fabricants et marchands. Grâce à l'omniprésence de la matière première en Gâtine, les tisserands et teinturiers représentent une véritable force économique pour le territoire, jusqu'à la chute de l'Ancien Régime. A la chute de ce dernier, l'artisanat textile traditionnel va progressivement décliner et évoluer vers des méthodes plus industrielles.

La matière première, en particulier la laine de mouton était omniprésente en Gâtine. Aujourd'hui encore, même si les fabriques ont été transformées, la trace de ces échoppes est encore visible. L'atelier avec son métier à tisser, était a priori installé dans l'arrièreboutique, un lieu sombre mais surtout humide : condition nécessaire pour le travail de la laine. Le premier étage constituait la partie privée de la maison : c'est là que résidait le marchand et sa famille. Enfin, les combles étaient réservés au stockage des matériaux ou des produits finis. Les tisserands et les teinturiers représentaient une véritable force économique au Moyen-âge. Ce sont d'ailleurs les boutiquiers qui contribuèrent à financer l'installation de l'horloge sur la porte de la Citadelle de Parthenay dans les années 1450. Entre le XVIIe et le XIXe siècle, émergent d'autres centres de production notamment dans les communes d'Airvault, Azay-sur-Thouet, Saint-Loup-Lamairé, Moncoutant et Secondigny. A la chute de l'Ancien Régime, l'artisanat textile traditionnel va peu à peu disparaitre : les matières vont progressivement changer et les techniques évoluer notamment à travers l'industrialisation.

Plusieurs filatures, dont la présence de l'eau est essentielle pour leur installation comme pour les tanneries, sont recensées sur le territoire par l'inventaire du patrimoine industriel :

La filature de laine Blot à Châtillon-sur-Thouet, Créée en 1821 par les frères Blot, anciens militaires originaires de l'Aisne. De vastes ateliers sont édifiés sur l'emplacement d'un ancien moulin à farine. Dans cette première filature mécanique du département, la laine est filée et cardée pour servir ensuite à la fabrication de châles et de flanelles. Un château est édifié auprès des ateliers dans les années 1860. Le château est agrandi une première fois en 1888, puis en 1898 par une orangerie. La filature décline et ferme ses portes vers 1900. Il ne subsiste de nos jours de cet établissement que le château et ses dépendances, transformés depuis une trentaine d'années en maison de retraite. Une machine à vapeur de la maison Cavet (Paris), de 12 ch, est mise en service en 1828 ; elle ne fonctionne que trois mois de l'année durant les basseseaux. En 1873, une machine à vapeur de 25 ch et une roue hydraulique de 30 ch entraînent 1800 broches. Vers 1855, la filature emploie 75 ouvriers. En 1873, 20 hommes, 20 femmes et 10 enfants y travaillent.

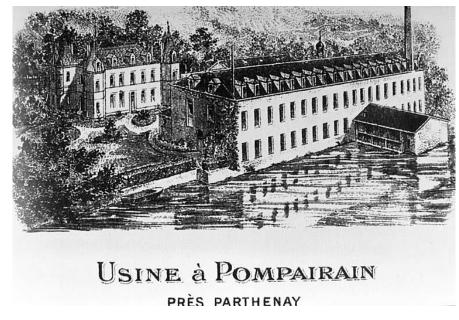


Figure 88. Filature de laine Blot, (c) Région Nouvelle Aquitaine, Inventaire du patrimoine culturel

- La filature de laine Cartier, Crespeau et Taffoireau à Largeasse. Crée en 1830, l'usine fonctionne à l'énergie hydraulique jusqu'à l'installation d'une machine à vapeur Wals, d'une puissance de 10 ch, dans un corps de bâtiment construit à cet effet en 1834. Cette machine est destinée à faire mouvoir les mécanismes en saison de basses eaux. En 1860, l'usine produit environ 60 000 kg de laine par an. En 1880, l'établissement est équipé de 840 broches à filer dont 240 sont inactives. L'activité semble cesser en 1884. Actuellement ne subsistent que les murs de l'atelier de fabrication, En 1861, 41 personnes y travaillent. En 1880, 9 hommes, 5 femmes et 4 enfants sont employés dans l'établissement.



Figure 89. L'atelier de fabrication de la filature et la chaufferie de la filature Cartier, (c) Région Nouvelle Aquitaine, Inventaire du patrimoine culturel

- La filature de laine dite du Pont, puis Rivière puis Sabiron à Azay-sur-Thouet. Cet établissement est édifié en 1829 et dispose d'une machine à vapeur et une chaudière Saulnier mais fonctionne également à l'aide de l'énergie hydraulique. L'usine est équipée d'une roue hydraulique de 3,80 m de diamètre et de 2,95 m de large. En 1852, environ 50 employés y travaillent et dans les années 1860, 60 000 kg de laine y sont filés par an. L'activité de la filature cesse en 1935 au profit d'une usine de confection que René Sabiron fonde près de la maison familiale, à la Trébesse.

- Tannerie Gannet, puis usine de préparation de produits textiles, puis usine de chaussons Dellezay à Champdeniers. Cet établissement lava et traita les laines.

En complément de Mouton Village, parc mettant en valeur l'élevage du mouton, l'école de la laine a été créée en 2006 à Vasles, pour sensibiliser et former aux activités de la transformation de la laine. Toutes les techniques de base de transformation artisanale de la laine, de la toison au produit fini, sont réunies dans un même lieu, avec tout le matériel et le mobilier nécessaires aux formations (cardeuses, rouets, métiers à tisser, tables, cuves à teinture...).



Figure 90. Ecole de la Laine

LA TRADITION LAITIERE

La Gâtine poitevine a une tradition ancienne de transformation du lait mais c'est au cours du XIXème siècle, avec l'amélioration des méthodes de culture, que l'élevage s'est intensifié et donc l'économie laitière. Dans les années 1880, la crise du phylloxéra provoque une mutation d'activité pour une partie du territoire spécialisé dans la viticulture qui se tourne dès lors vers la polyculture et l'élevage des vaches laitières. C'est à cette même époque que débute la fabrication du beurre de façon industrielle, suivie par celle du fromage. Le lait de chèvre sera bientôt lui aussi transformé dans des fromageries spécialisées. L'éclosion des laiteries a permis le désenclavement des campagnes, grâce à la densification du réseau routier et à la création du chemin de fer, qui facilitent notamment le transport du beurre vers des marchés plus lointains.



Figure 91. Bâtiments construits dans les années 1910 de la laiterie coopérative de Saint-Loup-Lamairé (Deux-Sèvres) © Région Poitou-Charentes, inventaire du patrimoine culturel / R. Jean, 2002

Dans l'ancienne région Poitou-Charentes et plus précisément, en Deux-Sèvres et Charente-Maritime, plus de 200 établissements industriels de produits dérivés du lait (beurre, fromage, caséine, poudre de lait) ont été créés entre 1880 et 1950. Le développement de l'industrie laitière en Poitou-Charentes repose essentiellement sur le dynamisme du mouvement coopératif, né en 1888 à Saint-Georges-du-Bois en Charente-Maritime. Ce mouvement conduit à l'élaboration, jusqu'en 1915, d'un modèle architectural de laiterie coopérative, qui sera suivi jusque dans les années 1930 et qui s'imposera même au-delà de la région. Cette industrie a par ailleurs entraîné d'autres activités locales telles que les activités métallurgiques puis aéronautiques actuelles : fabrication de paniers en bois pour le conditionnement du beurre, fabrication de bidons de ramassage de lait, de cuves en acier inoxydable ou encore de refroidisseurs à lait.



Figure 92. Unité de poudre de lait bâtie dans les années 1960 à Champdeniers-Saint-Denis (Deux-Sèvres). © Région Poitou-Charentes, inventaire du patrimoine culturel / A. Dagorn, 2002

La Gâtine poitevine a su préserver cette activité laitière en son sein pour fabriquer des produits reconnus au-delà de ses propres frontières. Sans toutes les citer, les laiteries suivantes participent ou ont participé au rayonnement de la Gâtine poitevine :

Désignation	Etat actuel		
Laiterie coopérative de Ardin	Activité terminée		
Laiterie industrielle du Marquis de	Transformée en		
Maussabré, puis laiterie coopérative à	logement		
Secondigny			
Laiterie coopérative de Mazières-en-	Activité terminée		
Gâtine			
Site historique de la Laiterie industrielle	Activité terminée		
de Pamplie	(uniquement pour ce		
	bâtiment)		
Laiterie de Verruyes du marquis de	Transformée en		
Maussabré créée en 1899	logement		
Laiterie et fromagerie industrielles du	Transformée en		
marquis de Maussabré à la Chapelle-	logement		
Bertrand, créée en 1901			
Laiterie coopérative de Saint-	Activité terminée		
Christophe-sur-Roc			
Minoterie Foureau devenue laiterie	Activité terminée		
industrielle à Saint Loup Lamairé			
Laiterie et fromagerie coopératives de	Activité terminée		
Ménigoute créée en 1913			
Laiterie et fromagerie industrielles	Activité terminée		
Saint-Roch de la Peyratte créée vers			
1917			
Laiterie et fromagerie industrielles du	Toujours en activité		
Gâteau à Saint Loup Lamairé			
Laiterie et fromagerie industrielles de la	Toujours en activité		
Viette à Soutiers			

Laiterie et fromagerie coopératives du	Transformée	en
Chillou, créée vers 1920	logement	
Laiterie et fromagerie industrielles de la	Toujours en activité	
Vallée du Rivault à la Chapelle-Thireuil		
Laiterie et fromagerie industrielles de la	Transformé en école	
Sté française des laits de chèvre à saint		
Loup Lamairé		





Figure 93. Ancienne et nouvelle laiterie de Pamplie. © Région Poitou-Charentes, inventaire du patrimoine culturel

Par ailleurs, d'autres ensembles industriels traduisent l'histoire agricole de la Gâtine poitevine avec notamment l'implantation de la première usine Panzani à proximité de la gare de Parthenay dont la marque a été inventée en 1946, par Jean Panzani, expert-comptable, jeune migrant italien, installé à Niort, qui disposait déjà d'un petit atelier dans sa ville d'accueil depuis 1940.

L'usine traduit à elle seule, un pan d'adaptation économique de la Gâtine. Cette usine de chemises a été créée en 1900 par le marquis de Maussabré. Ce dernier, également propriétaire de plusieurs laiteries dans les environs, fonde leur siège social à cette même adresse. L'usine est raccordée à la voie ferrée par une plaque tournante. Une usine de chaussures succède à la fabrique de chemises

puis en 1946, Jean Panzani y installe une usine de pâtes alimentaires. L'entreprise se développe rapidement grâce à une politique commerciale dynamique : conditionnement en papier cellophane et large publicité. De nouveaux ateliers sont construits sur le site et à l'extérieur de la ville dans les années 1960. En raison des difficultés pour s'approvisionner en semoule, l'usine ferme en 1967 au profit d'une nouvelle unité de fabrication bâtie à Marseille. Jusqu'en 1996, la société conserve un dépôt à Parthenay, agrandi de façon conséquente en 1985. En 1971, la société fusionne avec la société Millat frères, puis est intégrée au groupe BSN en 1974. L'usine emploie jusqu'à 250 personnes. Les bâtiments de l'avenue Victor-Hugo ont été rachetés par l'association « Un Toit en Gâtine » et font l'objet d'un projet de transformation en logements et ceux des Loges en entrepôts.



Figure 94. Usine de confection (chemises), puis usine de pâtes alimentaires Panzani © Région Poitou-Charentes, inventaire du patrimoine culturel

LE SAVOIR-FAIRE ARTISANAL ET INDUSTRIEL A CONSERVER

LA FABRICATION DE TUILES ET DE BRIQUES

La fin du XIXème siècle voit apparaître la plupart des tuileries et briqueteries du territoire. Elles fournissaient les matériaux indispensables aux constructions locales: tuiles creuses pour les toitures, briques et carreaux utilisés pour les souches de cheminées et les sols. Certains sites ont une origine plus ancienne, comme à Surin où la fabrication de tuiles est attestée depuis le début du XVIIIème siècle.

Les fours à tuiles servaient également à la fabrication de la chaux, utilisée dans la préparation du mortier de construction et dans le chaulage des maisons. La chaux servait également à l'amendement des sols acides et au défrichage des brandes de la Gâtine. La fabrication artisanale s'industrialise rapidement sur l'initiative de grands propriétaires, d'agriculteurs, ou de négociants, soucieux d'améliorer la rentabilité de leurs terres. Les plus grands centres de production étaient localisés en marge de la Gâtine granitique: le Coulongeois



La cheminée du four Hoffmann à Coulonges sur l'Autize

l'Airvaudais. Etablis à proximité des carrières, les fours à chaux étaient proches des voies de communication (route, chemin de fer) afin de limiter les coûts de transport et pouvoir commercialiser leur production efficacement. A Coulonges-sur-l'Autize, près d'une dizaine d'établissements sont ainsi construits par la Société civile des Houillères, exploitante des mines de Saint-Laurs. Au lieu-dit « la Grande Cheminée » subsiste le dernier vestige d'un four de type Hoffmann construit en 1870 par une société allemande. Il fonctionna jusqu'en 1898, date à laquelle il a été démoli, sauf la cheminée principale en briques, toujours visible dans le paysage coulongeois. A nouveau, le développement des briqueteries constitue une économie ancienne majeure de la Gâtine. L'inventaire du patrimoine industriel de Nouvelle-Aquitaine en dénombre un certain nombre :

- Tuilerie-briqueterie Roulet à La Peyratte ;
- Tuilerie et briqueterie Nouaille à Beaulieu sous Parthenay;
- Tuilerie et briqueterie Valethou à Saint Georges de Noisné ;
- Tuilerie et briqueterie Arnaud à Boussais ;
- Tuilerie et briqueterie Gaufreteau, puis Valade à Surin ;
- Tuilerie, briqueterie de la Fouquetière à Champdeniers ;
- Tuilerie et briqueterie Poinot, puis Frachet, puis Boulat à Gourgé.



Tuilerie et briqueterie Valethou -Intérieur du four de 1952



Tuilerie et briqueterie Nouaille



Tuilerie et briqueterie Arnaud



Tuilerie et briqueterie Gaufreteau, puis Valade - Extraction de la terre à la pelle par des ouvriers du Limousin

L'EXTRACTION DE PIERRES

Des acteurs publics de la Gâtine et privés (exploitants de carrières, cimentiers...) se sont mobilisés autour d'un projet fédérateur, intitulé « l'Homme et la Pierre » visant une valorisation du patrimoine géologique et de la filière industrielle extractive en Deux-Sèvres, notamment en Gâtine.

L'association gestionnaire du projet réunit 5 géosites aménagés (anciennes carrières réhabilitées), 6 belvédères surplombant des sites industriels et 8 sites partenaires. Les carriers Kleber-Moreau à Mazières en Gâtine, Carrières et Matériaux du Grand Ouest à la Peyratte et Ciments Calcia à Airvault⁶ participent à ce projet.

Les objectifs de l'Homme et la Pierre sont les suivants :

- Sensibiliser le public local, scolaire et touristique à la découverte des ressources naturelles et du patrimoine géologique;
- Développer un nouvel axe de découverte des territoires ;
- Mettre en lumière le dynamisme de l'activité extractive et de transformation des matériaux;
- Proposer un accueil de qualité encadré par des professionnels de la profession, des scientifiques et des professionnels de la médiation.

 $^{^6}https://www.lhommeetlapierre.com/membres-actifs-associes-partenaires.html\\$

LE GESTE ET LA PAROLE EN GATINE POITEVINE

LE PARLANJHE, LE PATOIS POITEVIN

Le patrimoine immatériel, composante essentielle du patrimoine, regroupe les savoir-faire, traditions, langues ou bien encore musiques, souvent transmis de génération en génération par voie orale. En Gâtine, certains acteurs du territoire travaillent à sauvegarder et valoriser ce patrimoine.

Elément d'un patrimoine commun, celui de la famille des langues d'oïl, le poitevin-saintongeais figure dans la liste des 75 langues parlées par des ressortissants de la République française, en plus de la langue nationale, dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires signée par le gouvernement français en 1999.

Fondée en 1968, l'UPCP (Union pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes-Vendée) a pour but de défendre et de promouvoir la culture poitevine-saintongeaise entre Loire et Gironde. L'action de l'UPCP et de ses associations adhérentes prend en compte les diverses composantes de cette culture, comme la langue régionale, les savoirs et savoir-faire populaires, les coutumes, l'histoire, la vie sociale et économique. Afin de développer ses propres moyens d'actions, l'UPCP a créé Geste Editions en 1983. Spécialisé dans la littérature régionaliste, l'éditeur Geste relaie dans le grand public l'engagement militant de nombreuses associations soucieuses d'assurer la permanence d'une langue poitevine, en publiant notamment les poètes et conteurs contemporains dans leur « Parlanjhe » et aussi le Dictionnaire du Poitevin-Saintongeais.

Les habitants de la Gâtine sont appelés Gâtinais, terme qui n'est pas d'origine poitevine mais parisienne et qui fait directement référence à la Gâtine autour de Paris. En reconnaissance de ces travaux de maintien de la culture, les habitants mériteraient d'être dénommés Gatinauds, Gâtineaux, Gâtinelles ou encore Gâtinèles et non des Gâtinais qui relève d'un abus de langage dû à la prédominance du français parisien/ligérien par rapport au patois local.

Quelques mots ou expressions perdurent cependant encore dans les jeunes générations : palisse (haie), chaille (pierre), luma/caguouille (escargot), ouaille (mouton), barrer la porte (fermer la porte).

Créée dans le prolongement des actions menées par l'UPCP, Métive est un réseau associatif, regroupant une soixantaine d'organismes en Poitou, Charentes et Vendée. Ces associations ont toutes pour objet de préserver et de valoriser la culture régionale et Métive constitue leur point de rencontre. Installé à la Maison des Cultures de Pays à Parthenay, le réseau travaille autour de quatre objectifs :

- Le collectage et la recherche ;
- La formation (cours de musiques et danses traditionnelles (Avant-Deux par exemple), ateliers et stages);
- La création et la diffusion artistique en particulier le spectacle vivant (festival de Bouche à Oreille, saison culturelle à la MCP ou décentralisée);
- La mise en réseau d'informations internes ou externes.

Métive fait également partie du pôle de recherches dans le domaine du patrimoine sonore régional associé à la Bibliothèque Nationale de France. A l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle qui a lieu tous les ans, l'UPCP-Métive organise diverses manifestations mettant à l'honneur le « Parlanjhe » par le biais d'ateliers, de contes, de chansons, de théâtre ou bien de films d'animations.

Réuni au sein de la structure UPCP-Métive depuis 1993, le Centre d'Etudes, de Recherches et de Documentation sur l'Oralité (CERDO)

est devenu une référence dans le traitement informatique des données documentaires. Il a en effet pour objet la valorisation du fonds d'archives collecté depuis 30 ans par les différentes associations membres de Métive. Véritable outil, le CERDO permet ainsi de découvrir et de comprendre un patrimoine transmis par la tradition orale.



Figure 95. Affiche des Êtres Légendaires en Gâtine, 2011

Le Poitou et en particulier la Gâtine, possède une tradition orale forte avec quelques figures légendaires qui ont modelé son histoire, à l'image de la fée bâtisseuse Mélusine, à qui la Gâtine doit un certain nombre de ses monuments. La légende raconte qu'elle aurait construit bon nombre d'édifices sur le territoire. Travaillant la nuit, elle pouvait laisser quelques constructions inachevées si elle était dérangée, en témoignent la flèche de l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux à laquelle il manque une pierre ou bien l'église de Ménigoute privée d'une fenêtre. La Gâtine doit aussi à Mélusine la construction du château de Parthenay, fief de la famille des Parthenay-Larchevêque, dont elle serait l'ancêtre ou encore l'église de Saint-Marc-la-Lande et le château de Béceleuf.

De nombreux autres êtres légendaires peuplent les récits et l'inconscient collectif du territoire. Le Pays de Gâtine en partenariat avec le CERDO Métive et sous la houlette de Frédéric Dumerchat a souhaité mettre en lumière les plus célèbres d'entre-eux. Un Poster a été édité en 2011. Cet outil diffusé dans toutes les communes et écoles de Gâtine est complété par un site internet administré par le CERDO.

La Gâtine est aussi la patrie de plusieurs personnages historiques parmi lesquels nous pouvons citer Jacques Du Fouilloux. Ce gentilhomme à la forte personnalité est encore connu de nos jours pour être l'auteur en 1561 d'un traité renommé de vénerie dédié à Charles IX, un vrai succès littéraire réédité à maintes reprises.

LA CUISINE INFLUENCEE PAR LE TERROIR

La cuisine gâtinaise repose sur une tradition influencée par les produits disponibles localement mais aussi sur l'influence des autres régions du Poitou. Ainsi, la cuisine de la « terre », fait la part belle aux produits issus de l'élevage : fressure poitevine (gigouri), boudin noir du Poitou, pâté de Pâques, jambon au cincarat, daube de boeuf, chevreau à l'ail vert, rillettes de canard, compote d'oie à la poitevine, confit de canard ou d'oie, tourtière au poulet, miget (boisson traditionnelle rafraîchissante à base de pain, de vin et de sucre), escargot au beurre d'ail, rouelle de porc aux pruneaux, pâté de lapin. Les spécialités fromagères ne sont pas en reste : cabri de Parthenay, bûchette, bonde de Gâtine, chèvre-boîte, caillebotte, crêpe aux lardons vendéenne ou encore fromaget.

De nombreuses recettes s'appuient sur les ressources des rivières (brochet, anguille, sandre, tanche) et étangs (carpe, écrevisse) : tanche à la poitevine, bouilliture d'anguille, friture de carpe, carpe farcie, écrevisses à la poitevine....

Enfin, la Gâtine et sa région propose des spécialités sucrées avec les merveilles et tourtisseaux, le broyé du Poitou, la dame blanche du Poitou, le pain perdu, la grimolle, le gâteau minute et le jus de pomme.

Quelques restaurant en Gâtine et dans le Poitou maintiennent cette cuisine au cœur de leur carte. Ce sont donc les produits et productions identitaires de Gâtine qui peuvent être mises à l'honneur : la viande de Parthenaise (label rouge), l'agneau de Gâtine (agneau IGP Poitou Charentes), le beurre de Pamplie et de la Viette, la pomme et la reinette clochard...





Pâté de Pâques - <u>www.tourisme-deux-sevres.com/la-recette-du-pate-de-paques /</u> Miget au vin www.boutique-terroir.com/miget-au-vin¶m=boissons



Cabri de Parthenay -

http://fromagedupoitou.canalblog.com/archives/2015/03/16/31686103.html

4. LA VIE CULTURELLE, UN FOISONNEMENT A CULTIVER

LE FOISONNEMENT CULTUREL DU TISSU ASSOCIATIF



Le festival De Bouche à Oreille - Parthenay

Une multitude d'associations et de bénévoles a impulsé depuis plusieurs décennies une dynamique donnant lieu à la création de manifestations et d'initiatives culturelles qui ont ainsi contribué à forger l'identité du territoire de la Gâtine poitevine. Les associations créent une véritable dynamique sur le territoire en mettant sur le devant de la scène les spécificités culturelles locales.

Avoir un chiffre exact du nombre de structures n'est pas évident même s'il est possible d'envisager leur nombre à une centaine. Il faut considérer que certaines peuvent être en dormance ou en arrêt. Cependant, des associations à vocation de développement culturel sont à mettre en avant notamment pour leur rôle dans l'animation du territoire mais également par leur longévité :

- Labellisée Centre de Musique et Danse Traditionnelle en Poitou-Charentes et Vendée au début des années 1990 par le Ministère de la Culture, l'association UPCP-Métive développe un projet autour de quatre axes: la mise en réseaux des acteurs associatif des cultures populaires, la documentation, la formation ainsi que la création et diffusion. Pour cela, l'UPCP-Métive s'est dotée de plusieurs outils comme la Maison des Cultures de Pays ou bien encore une saison culturelle, clôturée par le festival des nouvelles musiques traditionnelles De Bouche à Oreille, crée en 1987.
- Acteur culturel majeur dans le domaine du patrimoine immatériel, le Nombril du Monde œuvre pour le développement du conte et des arts de la parole. Cette structure associative a été créé à l'initiative du conteur Yannick Jaulin issu de la mouvance éducation populaire et de l'UPCP.

Il a contribué à médiatiser par le biais de spectacles vivants, disques et vidéos, la langue et la musique poitevines. Son travail de collecte du patrimoine oral auprès des anciens de la Gâtine vient nourrir son œuvre littéraire qu'il retravaille pour ses spectacles. En s'appuyant sur la création et l'imaginaire il

monte plusieurs spectacles dont la renommée nationale se confirmera au fil des années. C'est en 1986 que le conteur découvre la commune de Pougne-Hérisson et lance l'idée du festival du « Nombril du monde ». En 2004 l'association se dote d'un outil pour assurer son développement et créé le Jardin des histoires, où sont organisés des spectacles musicaux et contes autour des éléments patrimoniaux de la Gâtine (les chirons, le château de Hérisson, etc.), mais aussi des histoires et des contes du monde entier. Le village se présente comme étant un des « nombrils du monde » où les histoires de toute la planète viennent se régénérer.

Faire partager la richesse d'un territoire rural en créant du lien social à travers le conte et l'oralité constitue leur ligne de conduite.

Cet équipement unique en France, mélange de centre de formation, de site patrimonial, de centre de documentation et de lieu de spectacle va donner une dimension nouvelle au conte en favorisant la création, l'ambition, le métissage dans une vision résolument actuelle de cet art souvent sous-estimé.

• Les manifestations d'intérêt local sont particulièrement nombreuses en Gâtine. Au printemps, les « Commandos jazz » du festival « Le Jazz bat la campagne » sont menés partout en Gâtine avec une dizaine de concerts gratuits. Créé et organisé par le CARUG (Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine), le festival se clôture au mois de juillet sur les berges du Thouet à Parthenay. La période estivale est rythmée par les festivals de musiques et de danses à l'image de Musiques et Danses du Monde (organisé par le centre socio-culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet) ou bien le MM Festival, le festival des Eurochestries et Les Murs ont des Oreilles pour

les amateurs de musique classique, le festival « le rêve de l'aborigène » spécialisé dans la musique et la culture des peuples premiers accueille chaque année plusieurs milliers de spectateurs, le festival « Tous en scène » qui fait cohabiter le théâtre amateur et des compagnies professionnelles ou bien la saison culturelle du Centre socio-culturel du Pays Ménigoutais qui propose en milieu rural, une programmation artistique professionnelle en direction des familles et du jeune public. La peinture possède aussi son propre évènement avec le Festival de Peinture et de Sculpture à Saint-Loup-Lamairé, où les artistes peuvent exposer leurs œuvres dans les rues et participer à des concours. Les arts de la rue et le théâtre sont également mis à l'honneur lors de la saison culturelle et du festival « Ah? dans la rue » porté par l'association « Ah? ». Cette association s'est en effet donné depuis 2002 comme objectifs la diffusion de spectacles vivants et d'évènements artistiques, le développement culturel territorial, la médiation culturelle, la production et la formation artistiques. Par l'intermédiaire d'un théâtre populaire et de démarches artistiques, Ah? a vocation à rendre les publics acteurs, à aider à l'éducation globale de l'individu, à favoriser la transmission et la mixité sociale, à animer et rendre le territoire attractif.

Le Festival International du Film Ornithologique (FIFO) de Ménigoute, crée en 1985, est l'un des évènements les plus reconnus en Gâtine. Engagé dans la défense de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement, le festival constitue un outil de promotion du film animalier et du Ménigoutais. C'est l'association M.A.I.N.A.T.E (Ménigoute Animation Internationale Nature et Environnement) qui gère l'organisation du festival. Pendant 6 jours, une trentaine de films est projetée et plusieurs ateliers, conférences et sorties sont également proposés aux visiteurs. De cette aventure est né en 2003 l'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM). En partenariat avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et l'Université de Poitiers l'université de Poitiers, puis de La Rochelle, depuis 2019, il propose un diplôme universitaire en réalisation de film documentaire animalier.

Également de renommée internationale et rendez-vous incontournable de l'été à Parthenay, le Festival Ludique International de Parthenay (FLIP) a fêté ses 30 ans en 2016. Pendant 12 jours, le festival accueille plus de 160.000 visiteurs chaque été. Avec 150 animateurs, plus de 3000 jeux et jouets, des concours divers et variés, plus de 80 partenaires éditeurs, le FLIP est un lieu de rencontres, de convivialité, de promotion du jeu sous toutes ses formes ainsi qu'une véritable plateforme de tests. Organisé par le service des jeux de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, le FLIP représente le plus grand festival des jeux en extérieur d'Europe.



Le Festival Ludique International de Parthenay

Preuve de cette dynamique, de nouveaux évènements ont vu le jour tel que le festival de musiques actuelles *le Ouaille 'Note Festi-Vasles* ou bien Les Soirées du Patrimoine de Gâtine qui succèdent à l'évènement culturel régional Les Nuits Romanes. Coordonnées par le CARUG, les Soirées du Patrimoine de Gâtine allient évènements culturels et mise en valeur du patrimoine local, qu'il soit culturel ou naturel, dans une dizaine de communes de la Gâtine.

Le développement culturel et les pratiques artistiques, amateurs ou professionnelles, ont toujours eu une place très importante sur le territoire. La plupart des domaines sont représentés avec une prédominance du spectacle vivant, en particulier le théâtre et la musique.

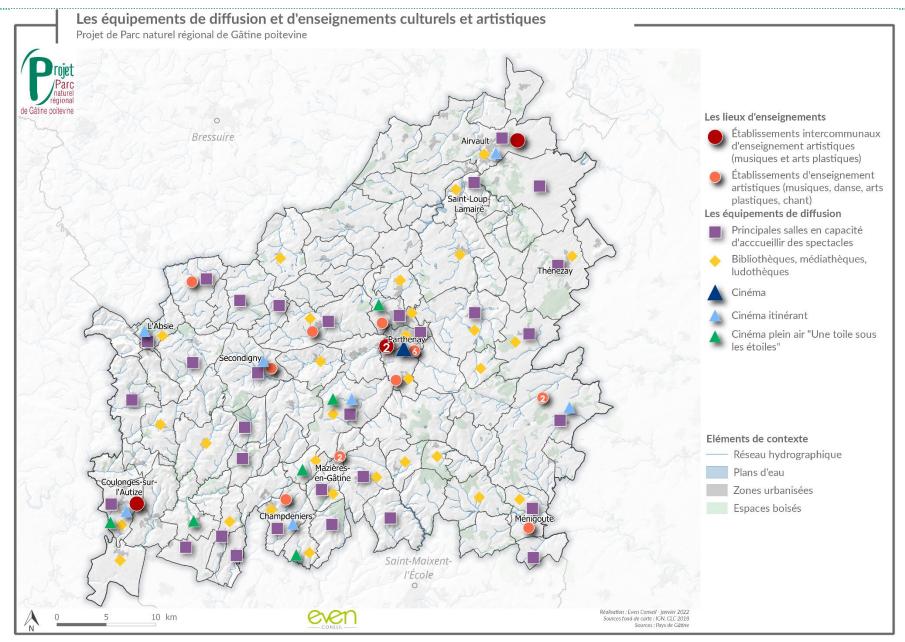
La Gâtine s'est ainsi forgée une véritable identité culturelle forte, portée par un tissu associatif particulièrement dense et dynamique couvrant l'ensemble des communes du territoire.

L'EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Que ce soit dans le domaine associatif ou bien public, l'éducation culturelle et artistique représente un élément central de la politique culturelle territoriale.

Sur le territoire du projet de PNR, on recense 15 établissements d'enseignement artistique parmi lesquels se trouvent des écoles de musique et d'arts plastiques mais aussi de danse et de chant. Un réseau de bibliothèques également très actif, est réparti sur l'ensemble du territoire. Il constitue souvent le principal équipement culturel du territoire par le nombre de structures et leur localisation dans de nombreuses communes. Un festival des bibliothèques « Histoire de lire en Gâtine » a lieu au printemps et une volonté de renforcer le réseau existe. Organisés par le CARUG en partenariat avec la Médiathèque des Deux-Sèvres, le Réseau des Bibliothèques de Gâtine ainsi que la librairie l'Antidote de Parthenay, plusieurs animations sont proposées : spectacles, lecture, théâtre, rencontres d'auteurs, expositions, conférences ou bien encore soirées jeux.

Les pratiques culturelles nombreuses en Gâtine sont favorisées par la présence d'équipements culturels. On compte en effet une vingtaine de salles de spectacles pouvant accueillir les représentations et les spectateurs. De plus en plus de privés ouvrent également leurs portes afin d'accueillir diverses représentations ou manifestations artistiques et culturelles dans des lieux atypiques comme par exemple « La Grange à Robert Le Chouan » située entre la commune du Tallud et de Saint-Pardoux.



Etablissements d'enseignements artistiques (musique, chant, danse, théâtre, arts plastiques)

N°	Nom	Enseignement	Commune	Communauté de communes
1	Foyer Rural section Musiclub	Danse, Chant	LARGEASSE	Agglomération du Bocage Bressuirais
2	Ecole de musique des cantons d'Airvault, Saint Loup Lamairé et Thénezay*	Musique	AIRVAULT	Airvaudais-Val du Thouet
3	CSC Maison pour Tous	Danse, Arts plastiques	CHATILLON SUR THOUET	
4	Ecole de musique cantonnale La Gâtine en musique	Musique	MENIGOUTE	
5	Association Ah ?	Théâtre	PARTHENAY	
6	Association Arc-en-ciel	Arts plastiques	PARTHENAY	
7	Association Vivre au Pays	Musique, Danse	PARTHENAY	
8	Compagnie Carna	Danse	PARTHENAY	
9	Ecole d'arts plastiques de la communauté de communes de Parthenay*	Arts plastiques	PARTHENAY	
10	Ecole de musique Georges Migot de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine*	Musique	PARTHENAY	Parthenay-Gâtine
11	La Rock School (Diff'art)	Musique	PARTHENAY	
12	UCPC-Métive	Musique, Peinture, Danse, Théâtre	PARTHENAY	
13	Amicale Laïque	Musique, Arts plastiques	POMPAIRE	
14	Maison pour Tous (Ecole de musique)	Musique, Danse, Arts plastiques	SAINT AUBIN LE CLOUD	
15	Association Courants d'Airs	Musique	SECONDIGNY	
16	Association Clair Obscur	Peinture	VASLES	
17	La Fraternelle de Vasles	Musique, Théâtre, Danse	VASLES	
18	Centre socioculturel du Val d'Egray	Musique, Chant, Danse, Théâtre, Arts plastiques	CHAMPDENIERS SAINT DENIS	
19	Centre musical – Ecole de musique de la communauté de communes du Val de Gâtine*	Musique	COULONGES SUR L'AUTIZE	Val de Gâtine
20	Club musical Maziérois	Musique	MAZIERES EN GATINE	
21	Réveil musical Gâtinais	Musique	MAZIERES EN GATINE	

^{*} établissements intercommunaux

Tableau 12. Etablissements d'enseignements artistiques (musique, chant, danse, théâtre, arts plastiques) - source : https://www.deux-sevres.fr/le-departement/carte-interactive, annuaire des associations des communautés de communes

Des associations du territoire se sont saisies de la guestion de l'éducation culturelle et artistique donnant lieu à la mise en place de différentes actions éducatives en lien avec la culture. Gestionnaire de la salle de musiques actuelles depuis 1988. l'activité de l'association Diff'Art est principalement concentrée sur la diffusion de concert à travers sa programmation annuelle et l'enseignement grâce à la Rock School Diff'Art. Créée en 2011, celle-ci propose un enseignement alternatif et complémentaire de celui offert dans les écoles de musique. La pratique collective, la rencontre et le jeu de groupe constituent les axes principaux de l'apprentissage. Dans son projet, l'association s'engage également à soutenir et donner une meilleure visibilité aux artistes et cultures émergents ou innovants lors de stages d'initiation et d'ateliers (slam, DJ, MAO...). Environ 700 élèves participent chaque année aux animations culturelles. Aussi, elle organise le festival « Qui sème le son » dans l'objectif de réunir et partager autour des arts et la musique.

Le *Nombril du Monde* assure également un rôle important dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Ce lieu unique mêlant pôle de ressource de création et de diffusion artistique, site touristique et jardin pédagogique, stimule l'imaginaire, réveille l'envie et la curiosité des enfants à écouter et raconter. Le jardin pédagogique permet un travail autour de l'oralité, en allant à la rencontre des arts plastiques, de l'écrit et du patrimoine. *Le Nombril du Monde* possède également un réseau de conteurs et conteuses professionnels qui interviennent en classe, en amont ou en aval des visites des établissements. Depuis 2014, la structure accueille les écoles du département des Deux-Sèvres. Ce sont plus de 3000 élèves qui viennent, chaque année, découvrir ce lieu de naissance de toutes les histoires.

Le CARUG plutôt connu du grand public pour son action de diffuseur culturel et de parc de matériel scénique est aussi un opérateur important de l'éducation artistique et culturelle. Le secteur pédagogique s'est considérablement développé depuis quelques années que ce soit en direction des pratiques artistiques amateurs (master class et ateliers jazz, théâtre amateur), du public scolaire et des publics empêchés (publics en situation de handicap, maisons de retraite etc...) soit dans le cadre de dispositifs institutionnels type PEAC (Parcours d'éducation artistiques et culturels) ou de projets associatifs ou locaux.



Atelier PFAC - Val de Gâtine

Le Foyer est le principal cinéma de la Gâtine. Situé à Parthenay, il a été créé en 1970 et a été géré jusque-là par une association mais depuis 2020, un projet de SCOP a été lancé avec les salariés. Au-delà d'un financement de certains postes par des subventions, le projet de la SCOP vise l'indépendance financière en renforçant la dynamique cinématographique et en ouvrant le lieu aux autres structures culturelles autour d'engagements partagés dont l'IFFCAM (Master universitaire du film animalier).

UN RESEAU EN MOUVEMENT

Les services institutionnels de la culture (notamment les services culture et tourisme des collectivités) contribuent également à renforcer la place prépondérante de la culture dans la Gâtine poitevine. De facon complémentaire au tissu associatif, les services de la culture et du tourisme des collectivités ont développé une offre portant sur la préservation et la valorisation du bâti notamment au travers le label Pays d'art et d'histoire en projet d'extension aux 38 communes de la communauté de commune de Parthenay-Gâtine et à la commune de Saint-Loup-Lamairé. Le Pays de Gâtine dispose d'un inventaire du patrimoine de Gâtine qui complète l'inventaire mené par l'ancienne région Poitou-Charentes répertoriant le patrimoine souvent oublié tel que le patrimoine économique et industriel. Aussi, les services des collectivités développent des propositions d'animation et de médiation artistique et culturelle à destination de tous les publics et gèrent les musées et autres lieux culturels relativement nombreux en Gâtine poitevine. Les sujets abordés sont vastes puisqu'ils permettent de valoriser le patrimoine bâti, le patrimoine culturel, les traditions ou encore les savoir-faire.

Également à l'initiative de l'association « culture et loisirs » du quartier des loges de Parthenay et sous l'impulsion du Service Culturel de la ville, l'université inter-âge a été lancée en 2011 et a pour but d'organiser des conférences et sorties à caractère culturel, accessibles à tous, sans limite d'âge, afin de contribuer à l'épanouissement de la

personnalité de ses membres. Par ailleurs, les collectivités soutiennent les centres socio-culturels qui ont un rôle majeur dans l'animation et la médiation à l'échelle locale des différents publics. Chaque CSC dispose de ses propres projets et offrent aux populations des activités qui souvent leur sont éloignées comme le cinéma itinérant, des activités évènementielles comme des concerts ou autres. Par ailleurs, ils ont un rôle important dans l'éducation des populations aux pratiques culturelles.

Ces activités culturelles et de médiation portées par les collectivités s'appuient sans nul doute sur un réseau vaste d'associations à qui on confie souvent un rôle de service public alors qu'elles reposent sur un bénévolat qui souvent s'essouffle. A cette fragilité humaine s'ajoute une précarité financière en raison de la difficulté à porter des projets d'envergure et à trouver des financements. Les associations sont principalement animées par des bénévoles et sont considérées comme le bras armé des municipalités et intercommunalités en termes d'animation culturelle locale, de mémoire et d'histoires

Si le réseau des associations, particulièrement des associations culturelles est difficile à estimer en Gâtine, une étude de 2020 de la dynamique associative en Deux-Sèvres, menée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports établit plusieurs constats. On recense entre 9 000 à 9 500 associations sur le département. Au cours d'une période significative récente, entre juillet 2017 et juillet 2020, il s'est créé en moyenne, chaque année, 8,5 associations nouvelles pour 10 000 habitants (10,4 à l'échelle nationale). Ainsi, environ 310 associations ont vu le jour dans le département au cours de la dernière année (2020). Ce nombre illustre la multiplicité des initiatives collectives prises par les habitants, sans oublier ceux dont les actions sont menées de façon informelle ou dans un autre cadre (mairies, écoles, églises...). Cette dynamique de

créations n'est pas forcément un reflet du dynamisme de la vie associative. En effet, un nombre élevé peut parfois cacher une certaine instabilité ou être lié à des spécificités locales.

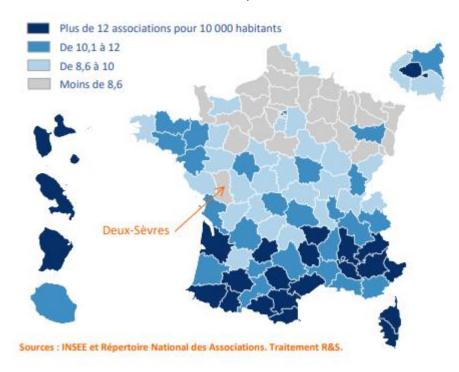


Figure 96. Créations d'association pour 10 000 habitants – source : L'essentiel de la vie associative des Deux-Sèvres – 2020

Dans le département, les créations sont proportionnellement plus nombreuses dans le sport (22%), la culture (20,8%), les loisirs (13,8%) et le secteur social (10,5%).

A noter, le rythme des créations est moins soutenu qu'au plan national, notamment depuis 2016-2017. Le repli est très net en 2018-

2019, mais celui qui a été engendré par la crise sanitaire au 1er semestre 2020 ne s'est pas produit que dans le département.

Dans le département, le nombre de bénévoles est estimé entre 80 000 et 85 000. Parmi eux, certains assurent la permanence de l'action associative et sont présents au moins une fois par semaine. Leur nombre est ici estimé entre 33 000 et 34 500. Il s'agit souvent comme le précise les associations locales de Gâtine poitevine de bénévoles de la première heure (parfois depuis plus de 30 ans) et donc une population vieillissante qu'il est difficile de renouveler et rajeunir.

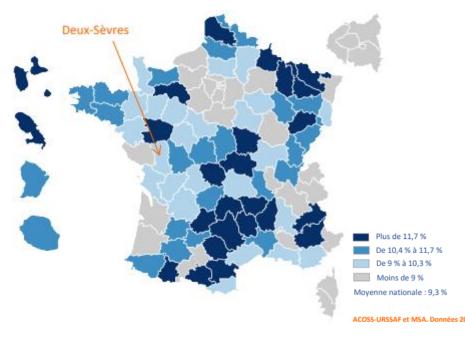


Figure 97. Pourcentage d'effectifs salariés liés à une association sur l'ensemble du secteur privé – source : L'essentiel de la vie associative des Deux-Sèvres – 2020

Ces associations sont appuyées par des emplois salariés qui en Deux-Sèvres représentent, 9.6% des emplois en 2020. 2,6% des emplois salariés en association sont liés au secteur de la culture et 0,7% au secteur des loisirs (le secteur du tourisme n'est pas mesuré spécifiquement). La présence des salariés est tout aussi essentielle que celle des bénévoles. Par exemples, le festival FLIP dispose d'1,5 emploi à taux plein et environ 200 bénévoles tandis que Diff'Art dispose de 3,2 EPT et 50 bénévoles. Aussi, venant parfois d'autres horizons, ils apportent de nouvelles compétences et un nouveau regard sur l'animation culturelle en Gâtine poitevine.

Il existe également des initiatives d'habitants en dehors du réseau des acteurs connus de la culture qui développent des propositions culturelles originales voire innovantes telles que « les Granges » qui le temps d'une soirée, développe un évènement culturel.



PAROLES D'ACTEURS DU TERRITOIRE

Le réseau associatif et institutionnel de la culture fait état de nombreux sujets à travailler voire à conquérir. Notamment, les sujets du numérique comme moyens d'accès à la culture, à la création mais aussi l'ouverture à des œuvres numériques sont identifiés ainsi que les sujets de la transition écologique et climatique. Plus largement, le renforcement de la science dans les pratiques culturelles semble être un axe à développer.

Le tissu associatif de la culture reconnait l'implication du monde culturel dans l'organisation et plus particulièrement dans le prêt de granges ou de champs. Cependant, il s'agit d'un sujet peu intégré dans les propositions culturelles. Il s'agirait d'en faire un thème complémentaire à ceux déjà identifiés.

Par ailleurs, le tissu associatif identifie la nécessité de disposer d'une approche à long terme et moins ponctuelles tant pour les propositions culturelles qui peuvent être faites et accompagner que pour les politiques publiques et financements.

Les associations identifient toutes la difficulté de maintenir voire renouveler les bénévoles. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène national, les idées d'implication et de mobilisation doivent être trouvées comme par exemple la reconnaissance du droit culturel.

5. SYNTHESE - LE PATRIMOINE DE GATINE



CHIFFRES CLES

- 3 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)
- 98 Monuments Historiques (MH) inscrits ou classés
- Un Pays d'art et d'histoire

- 7 communes couvertes par le label Pays d'Art et d'Histoire
- 2 Petites Cités de Caractère
- 20% d'associations créées chaque année en lien avec la culture
- Fréquentation du FLIP: 160 000 visiteurs chaque été

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Une identité forte marquée par une langue, une histoire et des savoir-faire
- Une grande richesse patrimoniale, aussi bien en édifices remarquables qu'en patrimoine vernaculaire porteur de l'identité du territoire
- Des acteurs locaux engagés dans la préservation du patrimoine
- Le patrimoine immatériel, composante essentielle du patrimoine, regroupe les savoir-faire, traditions, langues ou bien encore musiques, souvent transmis de génération en génération par voie orale.
- Une grande connaissance documentaire des pratiques anciennes (parlé, savoir-faire) mais sous-exploitée et peu partagée
- Une histoire de plusieurs siècles visible au travers les monuments mais aussi le patrimoine vernaculaire, industriel et agricole
- Un tissu associatif de la culture et de sa valorisation dense
- Richesse de programmation / Maillage important de troupes théâtrales / artistiques
- Festivals trentenaires
- Appropriation des outils numériques pour créer de nouvelles formes de propositions culturelles

FAIBLESSES / MENACES

- Peu de protection règlementaire du petit patrimoine
- Moyens d'entretenir et de faire vivre le patrimoine (église)
- Accentuation de la fragilité du patrimoine bâti et des savoir-faire
 Travailler sur la transmission
- Des édifices culturels, agricoles et industriels mal valorisés voire mal entretenu
- Pas de porteur reconnu : difficile d'être identifié et reconnu
- Associations qui vivent grâce aux bénévoles (enjeu : structuration du réseau professionnel)
- Manque de lieux pour créer, diffuser...
- Projets de territoire pourtant reconnu qui manquent de visibilité (IFFCAM et FIFO en lien avec le cinéma, FLIP...)
- Accompagnement des initiatives locales et ponctuelles portées par des habitants ou groupes d'habitants
- Erosion des bénévoles non renouvelés / un bénévolat vieillissant qui ne se renouvelle pas
- Des sujets culturels peu abordés : numérique, science, transition...
- Manque de lieux pour créer et diffuser la culture
- Manque de lieu pour héberger les artistes

ENJEUX

- Préservation et entretien du patrimoine vernaculaire et du patrimoine bâti (spécificités architecturales, petite hydraulique, petit patrimoine rural)
- Maintien de la dynamique associative
- Adaptation du patrimoine bâti traditionnel aux améliorations énergétiques du bâti sans le dénaturer
- Harmonisation des stratégies de valorisation du patrimoine bâti
- Renouvellement des bénévoles (développement du sens du mot « citoyen » : transmission, implication, engagement)
- Modernisation du tissu associatif et collectif
- Intégration des enjeux de la transition écologique dans les dynamiques culturelles
- Coordination des associations tout en préservant leur autonomie
- Mise en commun de la communication
- Maintien de la transmission des savoirs faire (langages, entretiens de haies...)
- Mixité nécessaire entre événementiel et propositions culturelles à l'année
- Développement des offres culturelles numériques
- Développement de l'identité gâtinaise pour faire connaître le territoire aux touristes mais aussi aux habitants

Enjeux de vulnérabilité climatique

• Fragilisation du patrimoine par des risques d'effondrement et de fissuration

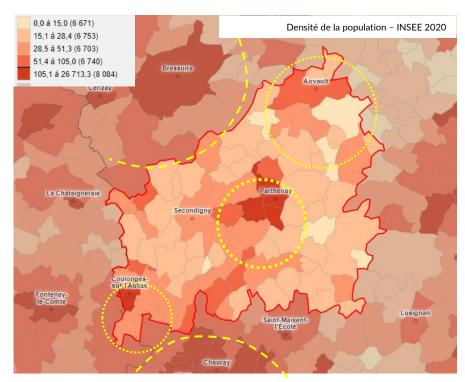
PARTIE 6 HABITER LA GATINE



1. LA DEMOGRAPHIE EN GATINE

Un territoire rural structure par le bassin de vie de Parthenay

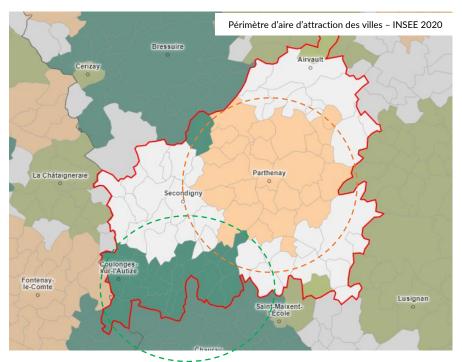
La densité de population et son volume participent à la structuration du territoire.



Le territoire est globalement peu dense : 40 habitants au km² en 2017 (moyenne du département des Deux-Sèvres : 62 habitants au km²). La

commune la plus densément peuplée est la commune de Parthenay, avec 902 habitants au km². En dehors du périmètre du projet de PNR, les communes les plus densément peuplées se retrouvent autour de Niort, au Sud du territoire, et dans une moindre mesure sur Fontenay-le-Comte et Bressuire. De plus, plusieurs communes exercent une aire d'attraction qui constitue des bassins de vie internes au territoire.

26 communes se trouvent dans l'aire d'influence de Parthenay, soit 45% de la population du territoire et 16 communes se situent dans l'aire d'influence de Niort, au Sud du territoire (20% de la population).



Quelques communes sont quant à elles influencées par l'aire d'attraction de Bressuire et de Thouars.

UN TERRITOIRE ATTRACTIF AU DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE RALENTI

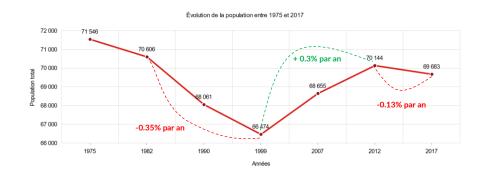


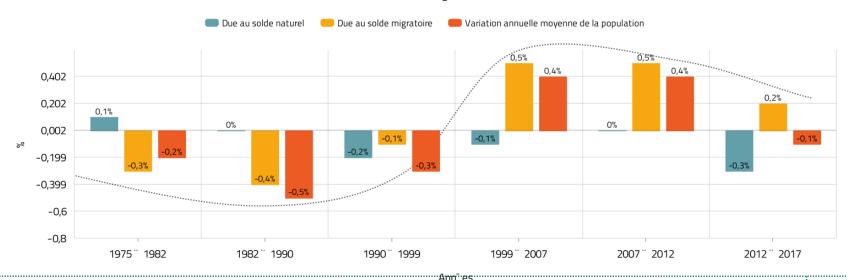
Figure 98. Evolution de la population entre 1975 et 2017 – source : INSEE

Le territoire compte 69 683 habitants en 2017. Le territoire connaît une évolution constante de sa population lors des années 2000, portée par un solde migratoire positif témoignant d'une attractivité résidentielle certaine. Le renouvellement par le solde naturel n'est plus acquis depuis plus de 30 ans et devient même de plus en plus bas avec -0.3% en moyenne annuelle depuis 2012. En conséquence, et depuis les dernières années, un tassement du rythme de croissance global est donc observé : une baisse de l'ordre de -0.13% par an marque les 5 dernières années.

La ville de Parthenay accueille 15% de la population du territoire, et connaît une baisse lente mais continue de sa population communale : depuis 1999, la commune a perdu 200 habitants, soit un rythme annuel moyen de -0.1%.

Figure 99. Evolution des soldes naturels et migratoires entre 1975 et 2017

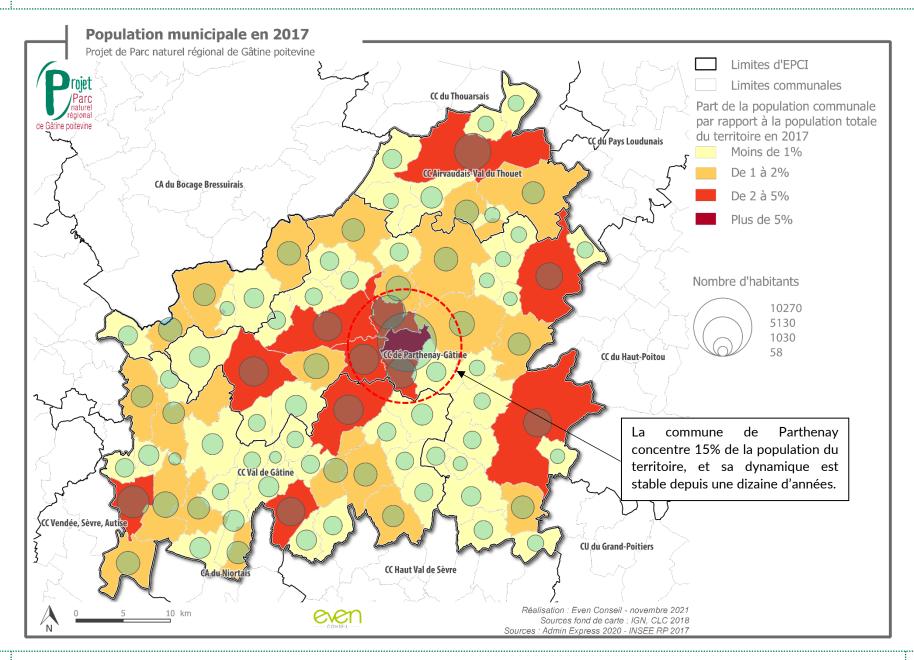


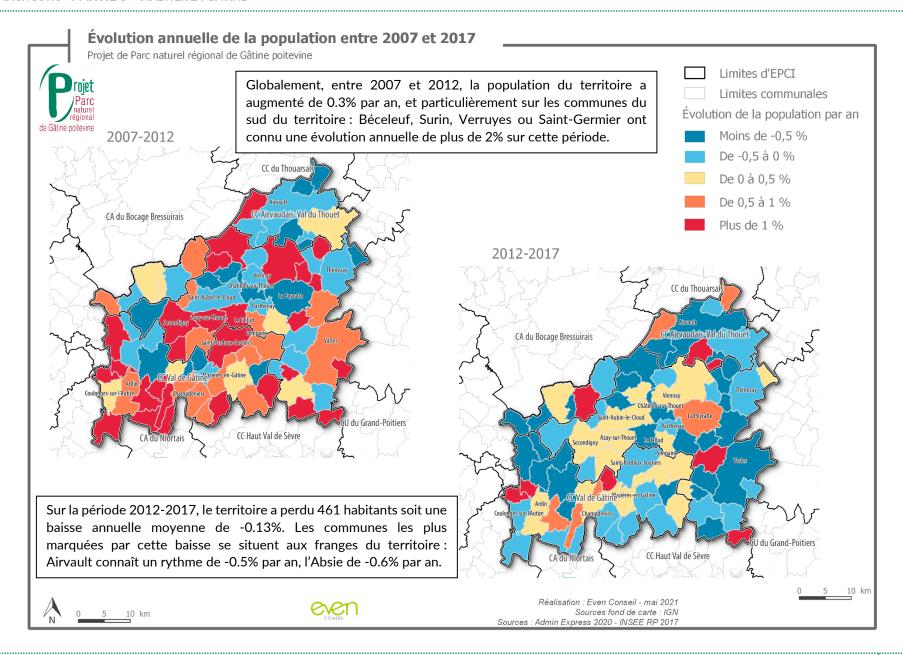


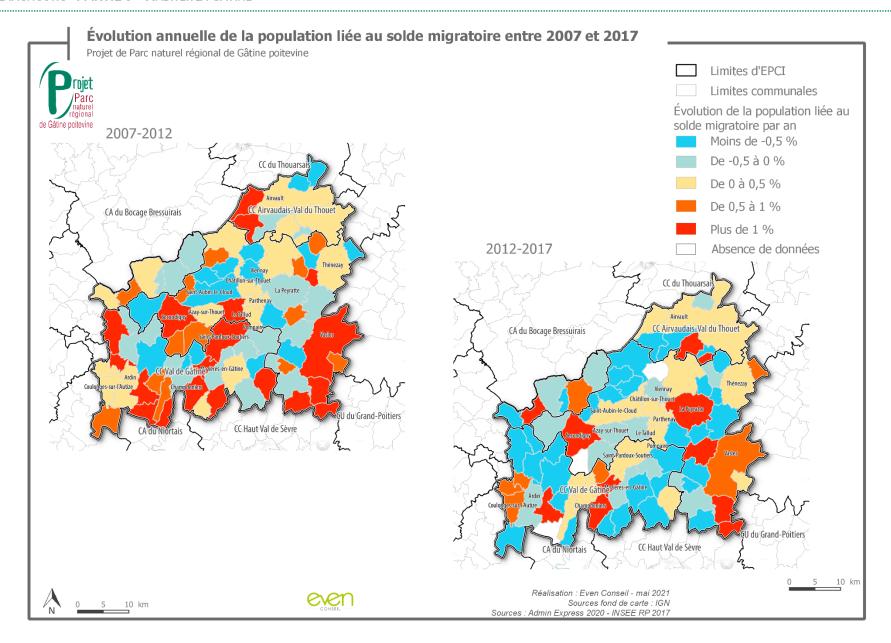
La carte ci-dessous illustre le ralentissement démographique de nombreuses communes. La baisse démographique est constatée sur 6 communes sur 10 à l'échelle du territoire. Parallèlement, les communes qui connaissent un accroissement de la population (globalement situées au centre du territoire et proches des axes routiers structurant tels que les RD748 et 743 et la RN149) possèdent un taux relativement faible (autour de 0.5%), ne permettant pas d'enrayer la perte de la population à l'échelle du territoire. Seules 5 communes sont en augmentation démographique selon un taux de croissance supérieur à 1%: il s'agit des communes rurales de Saint-Loup-Lamairé, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Germier, Saint-Maixent-de-Beugné et La Boissière-en-Gâtine.

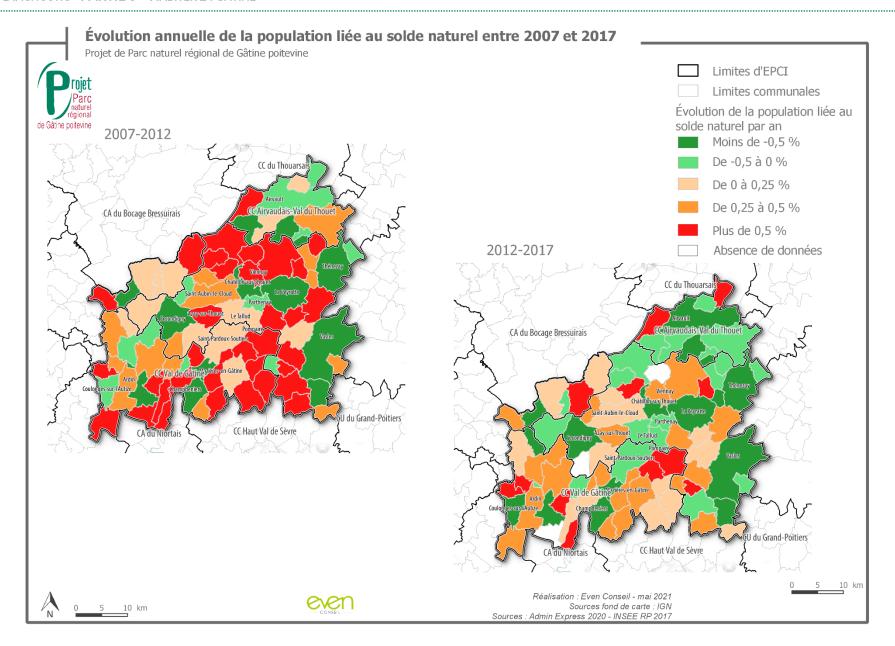
On constate enfin que les communes en accroissement démographiques à l'extérieur du territoire concernent principalement la première couronne niortaise et le bassin de vie de Bressuire. Cependant sur les 5 dernières années l'évolution ralentit fortement et les communes situées à proximité de ces agglomérations et incluses dans le périmètre du territoire du projet de PNR ne gagnent plus d'habitants.

De 2009 à 2017 l'évolution positive des années précédentes s'essouffle. Le ralentissement est général y compris pour les communes du sud du territoire qui voient leur progression fortement ralentir ou se stabiliser.









UN VIEILLISSEMENT PROGRESSIF DE LA POPULATION

Comme pour de nombreux territoires ruraux français, la dynamique démographique du territoire du projet de PNR comprend un vieillissement important de sa population. Les tranches d'âges les « plus jeunes » ne cessent de diminuer depuis 1968. Cette tendance s'est ralentie de 1999 à 2008 avec le sursaut démographique.

Les tranches d'âge des personnes les plus âgées (plus de 60 ans), connaissent, comme pour le reste de la France rurale, une augmentation importante : + 37% depuis 1968, (passant de 21% en 1968 à 31% en 2008). Les habitants âgés de plus de 75 ans représentent eux 13,6% de la population totale. Ce chiffre est supérieur de 2 points à celui des Deux-Sèvres (11,5%) et de la Région Nouvelle-Aquitaine (11,20%).

Le graphique ci-contre met en lumière les dynamiques migratoires par âge de la population. On constate sur le territoire une faible proposition de formations, d'unités d'enseignements après le baccalauréat. Cela peut impacter le départ de certains jeunes de la tranche d'âge des 15-25 ans.

De plus, le territoire est caractérisé par l'arrivée de jeunes retraités avec des effectifs marqués entre 55 et 65 ans. Cette caractéristique entraine une situation de vieillissement du territoire qui se constate sur la représentation de l'indice de jeunesse en 2017. Cependant, on voit aussi se renforcer légèrement l'arrivée de jeunes de 25-30 ans, même si leur nombre reste faible sur le territoire.

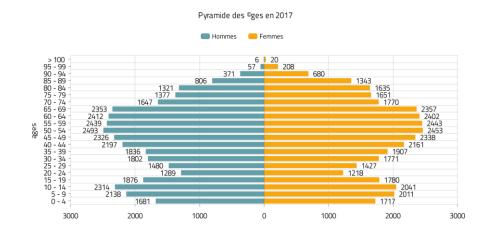


Figure 100. Pyramide des âges en 2017 - Source INSEE

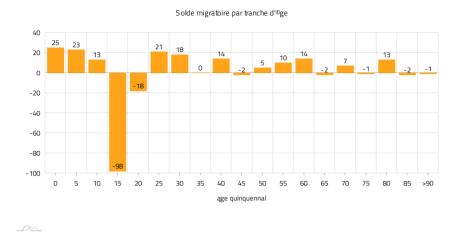


Figure 101. Solde migratoire par tranche d'âge – source : INSEE

L'indice de jeunesse est un indicateur qui affiche le niveau de vieillissement de la population. Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus. S'il est supérieur à 1, il témoigne de la prédominance d'une population jeune.

A l'échelle du territoire, l'indice est de 0,72 en 2017 et à tendance à diminuer : le vieillissement de la population est un phénomène constaté sur la quasi-totalité des communes du territoire. On constate que les communes où l'indice de jeunesse est le plus élevé sont situées en deuxième couronne de Niort : les communes de Surin, Faye-sur-Ardin ou Saint-Christophe-sur-Roc ont un indice entre 1,5 et 2.

A titre de comparaison, l'indice de jeunesse sur la CA du Niortais est de 0,8, et celui du Bocage Bressuirais est supérieur à 0,9.

La frange Ouest, la frange Nord et Parthenay sont plus impactées par le vieillissement de la population, et sont concernées par une attractivité résidentielle pour les séniors (présence d'équipements de santé à Secondigny par exemple).

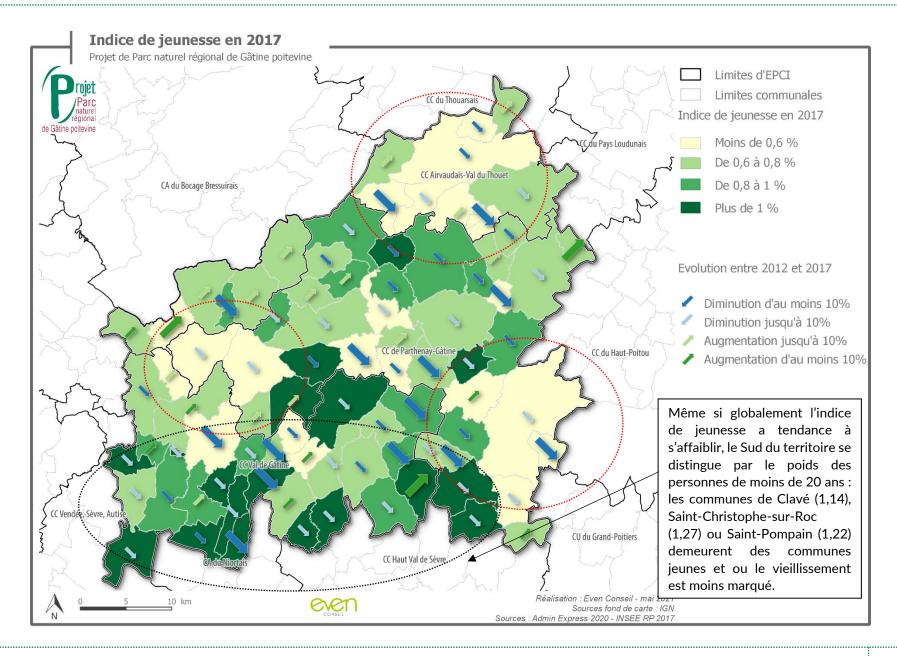
La frange Sud est globalement plus jeune, du fait de la proximité de l'agglomération de Niort, facilité par la présence d'axes structurants.



ENJEUX DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

En 2003, l'impréparation de la société aux canicules a démontré les risques encourus par les populations face aux changements climatiques. Depuis, les actions mises en place, principalement liées à l'adaptation des infrastructures et des plans d'actions menés par les services sociaux, ont permis de réduire la surmortalité des personnes fragiles, notamment les personnes âgées, à la hausse des températures.

Dans les décennies à venir, les canicules telles que celles connues ces dernières décennies devraient être plus fréquentes et plus intenses. En complément des actions menées, l'adaptation des modes de vie et des aménagements urbains tels que cela existe dans les sociétés méditerranéennes est une réflexion à avoir : matériaux clairs, rues ombragées continuellement, adaptation des



UNE DECOHABITATION DES MENAGES MARQUEE SUR LES COMMUNES URBAINES

La dynamique constatée en termes de structure des ménages suit une tendance lourde à l'échelle nationale : sur le territoire du projet de PNR, la taille moyenne des ménages est orientée à la baisse : 2,19 personnes par ménage en 2017 contre 2,4 en 1999, reflet du phénomène de desserrement des ménages (séparation, veuvage, décohabitation).

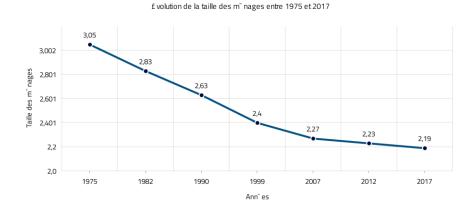
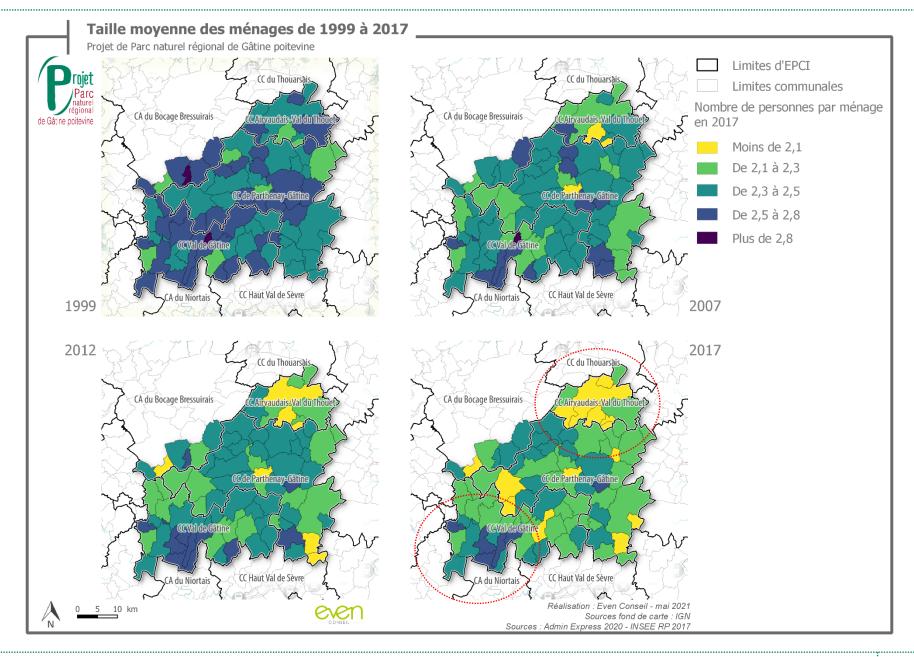


Figure 102. Evolution de la taille des ménages entre 1975 et 2017 – source : INSEE

La taille moyenne des ménages varie entre 1,9 personnes par ménage à Parthenay et 2,6 pour Béceleuf et Faye-sur-Ardin.

Les ménages les plus grands se situent principalement au Sud du territoire, sur les communes en augmentation démographique. A l'inverse, les plus petits ménages se situent dans les communes urbanisées de Parthenay, Secondigny et Airvault, ainsi qu'en frange Est.

L'évolution de la taille moyenne des ménages représentée ci-après donne à voir des dynamiques contrastées entre le Nord du territoire, autour d'Airvault, qui voit sa population vieillir et dont la taille des ménages diminue de façon marquée, et le Sud du territoire (Ardin, Béceleuf, Saint-Pompain...) qui accueille une population majoritairement familiale. La commune centre de Parthenay demeure caractérisée par une taille de ménage réduite (inférieure à 2 depuis une quinzaine d'années).



Les couples avec enfants ne représentent plus que 25 % des ménages du territoire du projet de PNR, contre 35 % en 1999.

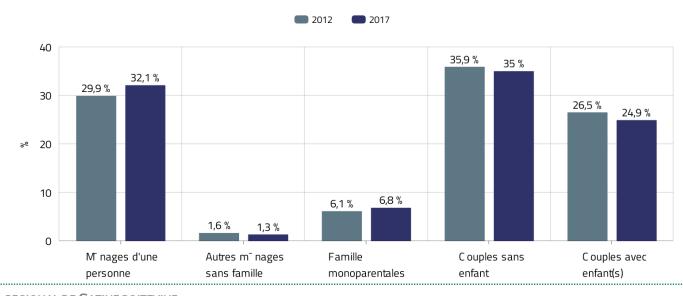
Près d'un tiers des ménages du territoire sont composés d'une seule personne. Leur part et leur effectif ne cessent de progresser depuis plus de vingt ans.

Le nombre de couples sans enfant diminue également mais à un rythme plus modéré : ils représentent toujours la principale composition des ménages.

Les familles monoparentales sont également en légère augmentation et représentent 7 % des ménages en 2017.

Figure 103. Evolution de la composition des ménages entre 2012 et 2017 – source : INSEE





2. LE LOGEMENT EN GATINE

LE LOGEMENT: UN HABITAT RURAL AU FORT POTENTIEL DE REHABILITATION

Le territoire compte plus de 37 450 logements en 2017 dont 10,7% de logements vacants (8,6% pour le Département des Deux-Sèvres et 8,4% pour la Région Nouvelle-Aquitaine) majoritairement situés dans les centre-bourgs. Dans un contexte de remise en cause du modèle pavillonnaire, la revitalisation des centre-bourgs et de ces logements vacants, souvent en mauvais état, est un défi pour chaque commune.

Si les résidences principales demeurent la catégorie de logement la plus représentée depuis toujours, le nombre de résidences secondaires n'évolue plus depuis dix ans. La catégorie des logements vacants augmente sensiblement : entre 2007 et 2017, près de 600 logements sont devenus vacants, soit une hausse annuelle de 5%.

Conçu comme un levier de



redynamisation territoriale au service des collectivités, Petites villes de demain porte une véritable ambition pour le renouveau des villes de moins de 20 000 habitants.

18 villes ont été identifiées en Deux-Sèvres dont 4 sur le territoire : Airvault, Parthenay, Secondigny, Coulonges-sur l'Autize.

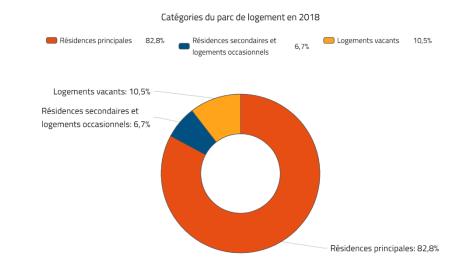


Figure 104. Catégorie du parc de logement en 2018 – source : INSEE

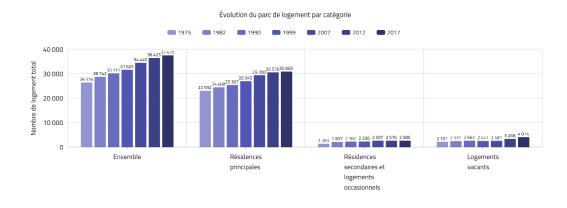
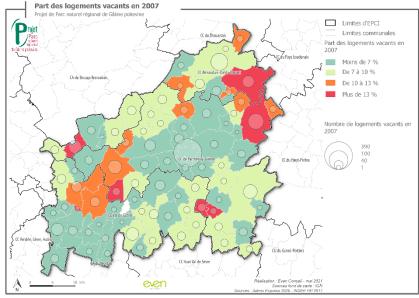
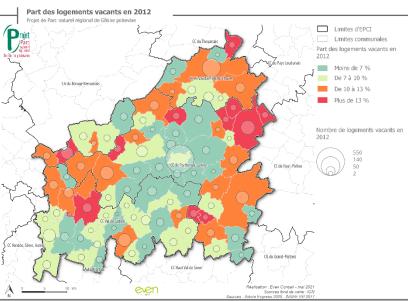
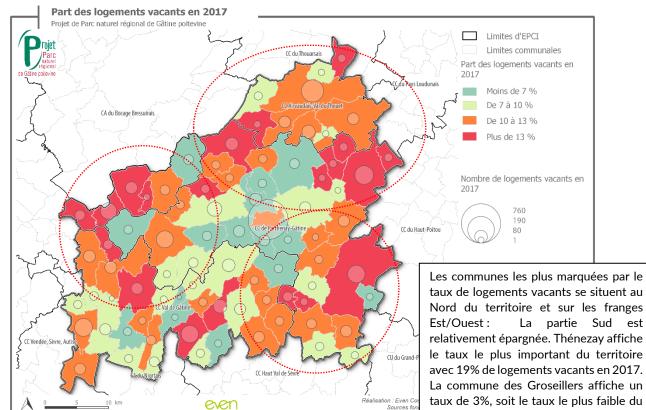


Figure 105. Evolution du parc de logement par catégorie - source : INSEE







taux de logements vacants se situent au Nord du territoire et sur les franges La partie Sud est relativement épargnée. Thénezay affiche le taux le plus important du territoire avec 19% de logements vacants en 2017. La commune des Groseillers affiche un taux de 3%, soit le taux le plus faible du territoire, mais est à relativiser par la taille de la commune (57 habitants en 2018).

En termes de typologies de logements, Parthenay concentre près de 70% des appartements qui ne représentent que 8% du parc de logements sur l'ensemble de la Gâtine poitevine. La part du locatif représente un quart des résidences principales, un rapport inférieur à celui des Deux-Sèvres (31%) et de la Nouvelle-Aquitaine (38%).

Rapporté au nombre de résidences principales, le parc locatif social du territoire est plutôt bas (5,2%), bien en dessous de la moyenne régionale (10%) et nationale (15%). Aucune commune n'est concernée par des obligations liées à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains concernant la création de logement social.

Seulement 20% des logements sont des logements de 3 pièces ou moins. En 2017, 80% des résidences principales comportent plus de 4 pièces alors que le nombre moyen de personnes occupant une résidence principale est de 2,1. La moitié du parc de logements du territoire s'est construite avant les années 70 et plus du quart est sorti de terre entre les années 70 et le début des années 90. Il s'agit majoritairement d'un habitat pavillonnaire, consommateur d'espace et qui, au-delà de la corrélation entre la taille des ménages et la taille de l'habitat, pose la question de la consommation énergétique et de l'isolation du bâti.

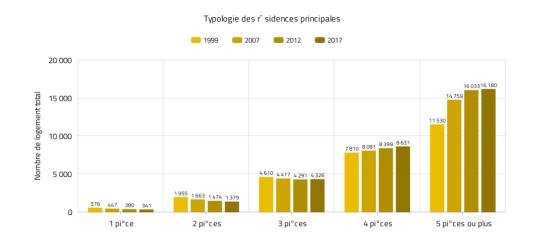
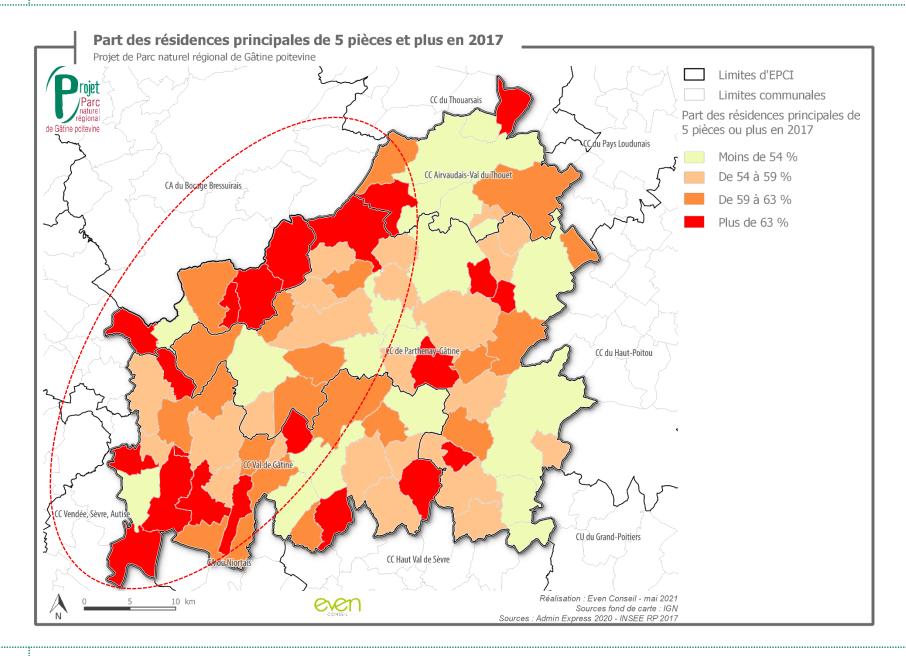


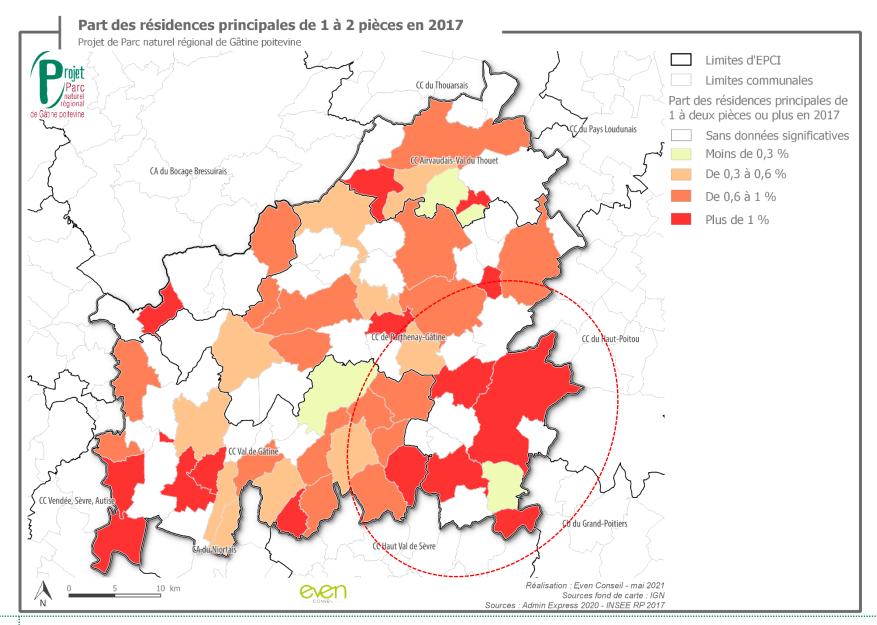


Figure 106. Typologie des résidences principales



Figure 107. Part de résidences principales par période d'achèvement de construction





Une grande partie du parc de logements du territoire de projet de PNR est sousoccupée. En effet, près d'un ménage sur trois (33%) est composé d'une seule personne. 67% des ménages sont composés de deux personnes au moins (famille monoparentale, couples sans ou avec enfants...). En parallèle, 80% du parc de logements est constitué d'au moins 4 pièces. Ainsi, 71 % des logements sont sous-occupés (et parmi ces logements, 45% des logements connaissent une sous-occupation accentuée. c'est-à-dire avec différentiel de 3 entre le nombre de pièces et la taille du ménage).

Ce constat est inhérent aux territoires ruraux et périurbains, en lien avec un marché immobilier peu tendu. Cette sous-occupation n'est pas forcément problématique pour l'intégralité des ménages et permet de faire face à des besoins parfois ponctuels (accueil d'enfant dans le cadre d'une garde alternée, retour au domicile familial...).

Cependant, cette sous-occupation peut s'avérer problématique pour des ménages seniors en perte d'autonomie (entretien difficile du logement avec des étages et peu adapté au vieillissement, coût de chauffage, charges d'entretien...) et peut être un facteur limitant pour l'installation de jeunes actifs et pour la mobilité dans le parcours résidentiel.

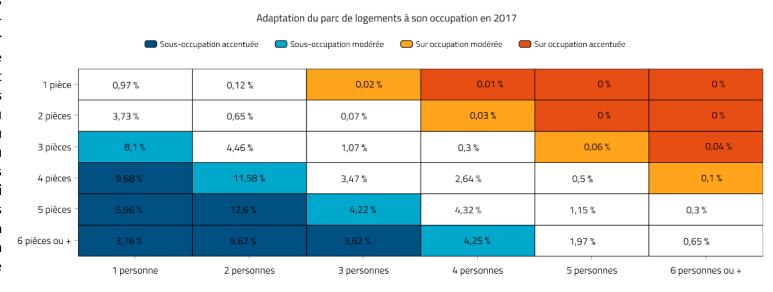


Figure 108. Adaptation du parc de logements à son occupation en 2017 – source : INSEE

L'offre de logements est donc globalement décalée par rapport à l'évolution des ménages. Si les zones rurales voient leur nombre d'habitants augmenter faiblement, elles restent attractives pour une certaine partie de la population ayant des exigences sur leur cadre de vie. L'enjeu est de réinvestir les centre-bourgs et de développer une offre de logements calibrée au parcours résidentiel de toutes les populations.

3. L'ANALYSE DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La réduction de l'artificialisation des sols est un enjeu majeur de l'aménagement du territoire dont les pouvoirs publics se sont emparés depuis le début des années 2000 avec un premier marqueur fort, celui de l'objectif de réduction de la consommation des espaces instauré par les lois Grenelles en 2010. Les dispositifs législatifs se sont succédés jusqu'à la Loi Climat et Résilience adoptée 2021 qui vise à atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050. Le ZAN est le solde entre l'artificialisation des sols et l'action de renaturation des sols constaté sur un périmètre et sur une période donnée. Le ZAN est un défi majeur pour les collectivités et réinterroge fortement leur modèle de développement particulièrement pour les territoires à dominante rurale.

La trajectoire permettant d'aboutir au ZAN d'ici 2050 : réduction d'artificialisation nette des sols par tranche de 10 années de $\underline{2031}$ à $\underline{2050}$:

- 2021/2031: diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observés entre 2011 et 2021 (création ou extension d'espaces urbanisés).
- 2031/2041: Baisse du rythme de l'artificialisation
- 2041/2050: Baisse du rythme de l'artificialisation jusqu'au ZAN.

Cet objectif va se décliner progressivement au sein de l'ensemble des documents d'urbanisme de l'échelle régionale au travers du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) à la commune au travers du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

La déclinaison des objectifs de la loi Climat et Résilience se fera à l'échelle des communes dans le SCoT et à l'échelle de la parcelle dans les PLUi.



DEFINITION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Altération durable de toute ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hybrides et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

A contrario, l'action de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, a pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non-artificialisé.

UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS PORTEE PRINCIPALEMENT PAR LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL

Sur la période 2009-2019 selon les données de l'observatoire national de l'occupation des sols produites par le CEREMA, 755 ha ont été artificialisés et étaient auparavant des espaces agricoles, naturels ou forestiers. Cela représente un rythme annuel de 75 ha par an soit une superficie équivalant à 100 terrains de football environ.

Le développement résidentiel c'est-à-dire essentiellement la construction de nouveaux logements ainsi que les équipements associés (route, stationnement, etc.) représente 76% de l'artificialisation observée. Le développement économique (artisanat, industrie, agriculture, etc.) représente 18% de l'artificialisation totale.

USAGE ET DESTINATION DES SOLS ARTIFICIALISÉS ENTRE 2009 ET 2019

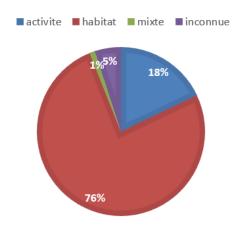


Figure 109. Usage et destination des sols artificialisés entre 2009 et 2019 - source : CEREMA

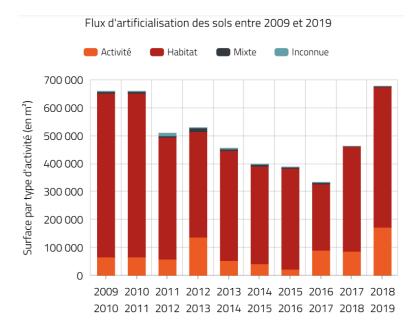


Figure 110. Flux d'artificialisation des sols entre 2009 et 2019 - source : CEREMA

ARTIFICIALISATION DES SOLS ET EVOLUTIONS SOCIODEMOGRAPHIQUES

Les communes du projet de PNR observent une augmentation de l'artificialisation de leurs sols depuis 50 ans environ quand la population diminue. Il existe donc une déconnexion entre l'évolution de la population et l'artificialisation. Cette déconnexion témoigne des limites et des conséquences du modèle de développement territorial adopté ces dernières années (développement de lotissement, de zones d'activités économiques). Les opérations d'urbanisation plus ou moins récentes impactent fortement l'artificialisation sans pour autant en tirer les bénéfices attendus : augmentation de la population et de l'emploi. En témoigne les graphiques ci-dessous.

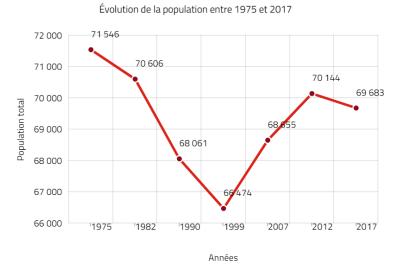


Figure 111. Evolution de la population entre 1975 et 2017 – source : INSEE

Évolution du nombre d'emplois entre 1975 et 2017

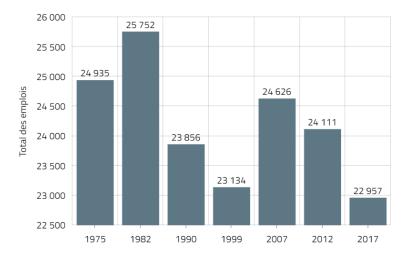


Figure 112. Evolution du nombre d'emplois entre 1975 et 2017 - source : INSEE

ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PRODUCTION DE LOGEMENTS

La comparaison entre les indicateurs de l'état du parc de logements existant et l'artificialisation des sols met en évidence le niveau d'efficacité de la production de logements. Cela permet de répondre à la question suivante : la production de logements répond-t-elle pleinement aux besoins des ménages et donc l'artificialisation des sols est-elle la conséquence d'une production de logements efficiente et viable ?

Le rythme de constructions neuves diminue progressivement ces dernières années et a permis une légère baisse de l'artificialisation des sols sur la même période, toutefois les taux restent élevés ramenés au nombre de logements produits par hectare artificialisé.

Nombre de logements commencés par an, selon le type de construction

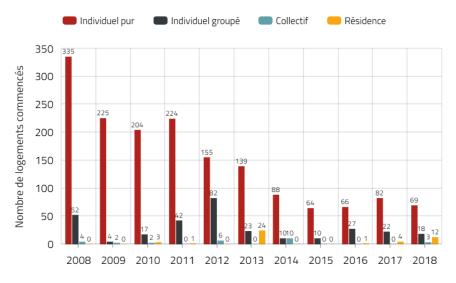


Figure 113. Nombre de logements commencés par an, selon le type de construction – source : SIT@DEL 2008-2018

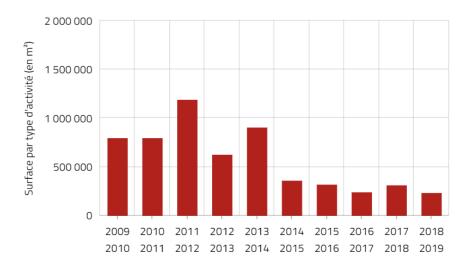


Figure 114. Flux d'artificialisation des sols lié à l'habitat entre 2009 et 2019 – source : CEREMA

Par ailleurs, sur la même période on observe une augmentation de la vacance, ce qui témoigne de l'incapacité actuelle du parc de logements à répondre pleinement aux besoins en raison de l'inconfort, de la taille, de la configuration, de l'absence de garage/jardin ou encore de la localisation des logements et du coup de la rénovation. En d'autres termes, les habitants achètent une maison neuve en lotissement faute de trouver des produits immobiliers en capacité de répondre à leur besoin dans le parc existant. Ainsi, le rythme annuel d'évolution du nombre de logements vacants est supérieur à celui des résidences principales ainsi qu'à celui des surfaces artificialisées du tissu urbain.

En outre, l'indicateur du point mort permet de mettre en évidence les besoins en logements sur une période donnée nécessaire pour maintenir la population de l'année de référence. Le point mort de la construction observé entre 2008 et 2018 absorbe environ 80% de la

part de la production neuve totale de logements. Le croisement de cet indicateur avec l'artificialisation des sols à destination résidentielle met en avant que l'artificialisation des sols passée est principalement engendrée pour répondre au seul besoin de maintien de la population, quand en parallèle la vacance augmente dans le parc existant. Une fuite des centralités vers les périphéries est donc bien en œuvre depuis 50 ans (étalement de l'urbanisation).

En somme, le parc de logements existant et sa valorisation (lutte contre la vacance, déconstruction, renouvellement, redynamisation des bourgs, etc.) représente un levier majeur pour lutter contre l'artificialisation des sols à l'échelle du projet de PNR et est susceptible de répondre bien mieux aux besoins des ménages. La construction neuve de logements sur des espaces naturels agricoles ou forestiers ne peut donc plus être le seul moyen de développement. Le parc de logements ne cesse de croître engendrant de l'artificialisation sans pour autant faire augmenter la population (graphique ci-dessous).

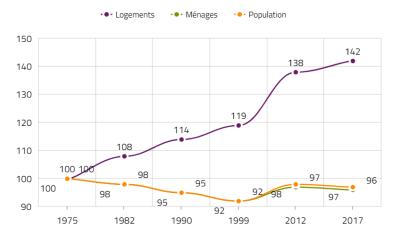


Figure 115. Evolution comparée en base 100 de la construction neuve, des ménages et de la population – source : INSEE

Enfin, la production de logements neufs se concentre sur de l'individuel pur (exemple pavillon) et sur de grands logements (5 pièces et plus) or la taille des ménages baisse progressivement et le profil des ménages se diversifie. La production de logements sous forme pavillonnaire ne répond donc plus à la diversité des besoins, sa maîtrise pourrait donc à terme permettre une meilleure maîtrise de l'artificialisation.

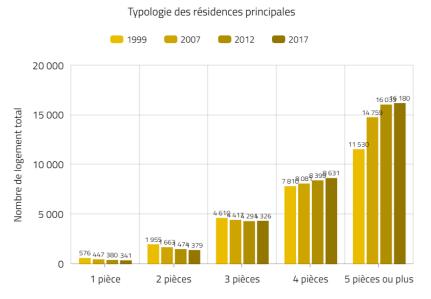


Figure 116. Typologie des résidences principales – source : INSEE

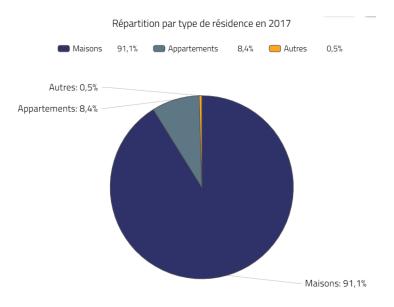


Figure 117. Répartition par type de résidence en 2017 - source : INSEE

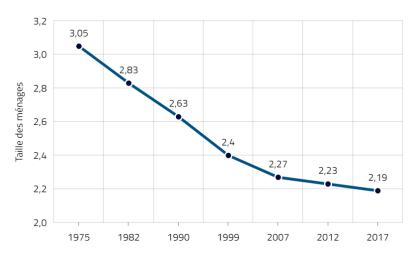


Figure 118. Evolution de la taille des ménages entre 1975 et 2017 - source : INSEE

ARTIFICIALISATION DES SOLS ET FORMES URBAINES

La comparaison des indicateurs de la construction d'habitations et de l'artificialisation résidentielle met en évidence les formes urbaines et la faible densité bâtie des opérations. La taille des parcelles, la typologie d'habitat privilégiée (l'habitat individuel de type pavillonnaire) et la faible densité des opérations, amènent une distorsion importante entre le nombre de logements construits et le nombre d'hectares artificialisés.

Les opérations sous forme pavillonnaire sont particulièrement concernées. Les densités bâties y sont faibles entre 9 et 13 logements par ha (observation sur les dernières opérations - 2020).

Au-delà de ces constats, l'artificialisation actuelle engendre une perte d'identité du tissu rural au profit d'une banalisation des formes de l'habitat et des entreprises. L'enjeu de diversification des formes urbaines en lien avec les typologies de logements (collectif, mitoyen, intergénérationnel, etc.) est donc significatif.

L'habitat n'est pas le seul domaine concerné, l'activité économique devra également faire preuve d'innovation afin d'optimiser l'usage des sols : espace de stockage, stationnement, retrait des voies, bâti de plein pied, etc. Le développement économique s'opère par ailleurs en entrée de ville et impacte également le paysage. L'artificialisation est d'autant plus importante qu'elle s'opère le long des axes routiers de manière linéaire (augmentation des espaces pris par les routes, les équipements associés, etc.).



Exemple opération d'habitat en cours de développement - Airvault



Exemple zone activité - Châtillon-sur-Thouet

UNE LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION ENGAGEE

Les communes rurales sont conscientes de la situation et de l'ampleur du défi que représente l'objectif de la Loi Climat et Résilience d'atteindre le ZAN, zéro artificialisation nette, en 2050.

Les opérations urbaines se densifient progressivement pour celles qui se situent en extension, les choix d'urbanisation s'opèrent de manière à limiter l'impact sur l'espace agricole, naturel ou forestier. La densification bâtie est également compensée par la création d'espaces communs plus qualitatifs et mieux intégrés à l'opération (parc, potager collectif, etc.). Les efforts doivent par contre s'engager sur le tissu économique toujours lâche et peu dense (observation des opérations récentes).

Par ailleurs, les communes tendent à valoriser leur bourg et à recentrer l'urbanisation ce qui est un levier majeur pour lutter contre l'artificialisation : lutte contre la vacance, valorisation des espaces publics, etc.

Les communes dotées de documents d'urbanisme récents sont bien plus efficientes en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, l'enjeu de couvrir le territoire du projet de PNR par des PLUi est donc important.

Exemple opération à Parthenay (et évolution dans le temps)



ZOOM SUR LE BILAN DU SCOT DU PAYS DE GATINE

Le SCoT doit faire l'objet d'une évaluation 6 ans après la délibération portant approbation de celui-ci. Le SCoT du Pays de Gâtine, approuvé le 5 octobre 2015, doit donc faire l'objet d'une évaluation portant sur l'analyse des résultats de l'application du schéma, et d'une délibération sur son maintien en vigueur ou sur sa révision.

Ce travail a été réalisé en interne sur la base des dernières données disponibles. L'analyse de la construction de nouveaux logements sur le territoire et de la consommation d'espace s'appuie sur les fichiers fonciers. Le dernier millésime date de 2020, actant des différents locaux construits au 31 décembre 2019 sur de nouvelles parcelles, selon leur destination principale (habitat, activité, dépendance ou mixte). Afin de compléter ces données, la base de données Sit@del permet de disposer des connaissances sur le nombre de logements autorisés au cours de l'année 2020, sans connaître leur localisation parcellaire.

La consommation d'espace a légèrement diminué entre 2016 et 2019 par rapport aux années précédentes. Elle s'élève à 101,8ha de parcelles nouvellement bâties sur cette période, contre 186,4ha sur la période de 4 années précédentes (2012-2015). La production de logements a également diminué.

Afin de permettre l'accueil des 4 800 nouveaux habitants, le SCoT prévoit la création de 3 840 nouveaux logements (à construire ou à réhabiliter) en 12 ans, soit une moyenne de 320 logements par an. Entre 2016 et 2019, ce sont 467 logements qui ont étés construits sur de nouvelles parcelles, soit environ 117 logements par an. En 2020, ce sont 142 logements qui ont été autorisés sur l'ensemble du territoire.

Sur une période plus longue, on constate une forte diminution du nombre de logements au cours des dernières années. Cela contraste avec les années 2000 ou la production de logement avait fortement augmenté. Aujourd'hui le taux de production de logements se rapproche de celui des années 1990.

Ainsi, l'évaluation du SCoT, sur la base des fichiers foncier 2020, a permis de constater une baisse du nombre de logements construits sur de nouvelles parcelles ainsi qu'une baisse de la consommation foncière parcellaire par logement, bien que n'atteignant pas encore les objectifs du SCoT d'une moyenne de 884m² par logement hors espace public.

Depuis la mise en œuvre du SCoT, peu de documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec celui-ci mais, ainsi qu'évoqué, la réalisation de PLUi sur l'ensemble du territoire nous invite à envisager une réduction de la consommation d'espace et à prioriser la densification.

4. SYNTHESE - LOGEMENTS ET ARTICIFICIALISATION DES SOLS



CHIFFRES CLES

- Parthenay = 15% de la population du territoire
- Un solde naturel négatif depuis plus de 30 ans
- Mais un solde migratoire important entre 1999 et 2012
- 37 450 logements en 2017 dont 10,7% de logements vacants
- Environ 50% de la superficie du territoire soumis à un aléa de retrait/gonflement des argiles moyen à fort
- Entre 2009 et 2019 : 75 ha par an soit une superficie équivalant à 100 terrains de football environ

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Un bassin de vie centré sur Parthenay (45% de la population)
- Un indice de jeunesse positif sur la partie Sud du territoire, influencé par la présence de Niort au Sud
- Des tailles de ménages très variés entre le Nord et le Sud, induisant la nécessité d'une diversité de typologie de logements
- 4 villes de moins de 20 000 habitants, identifiées comme « Petites villes de demain » (Airvault, Parthenay, Secondigny et Coulonges-sur-Autize).
- Des opportunités de valoriser le foncier existant significatives : dents creuses, parcelle bâtie de grande envergure divisible, stationnement inoccupé, etc.
- Les opportunités dans le parc de logements existant sont importantes : vacance, logement inoccupé, etc.
- Des efforts engagés à poursuivre notamment sur les opérations d'habitat
- Des PLU(i) en cours d'élaboration en faveur d'une stratégie de développement plus efficiente et viable

FAIBLESSES / MENACES

- Un ralentissement démographique sur de nombreuses communes : baisse annuelle moyenne de -0.13%
- Une situation de vieillissement global du territoire
- Un taux de logements vacants élevé (10,7%) par rapport à la moyenne départementale (8,6%)
- Un parc locatif social bas (5,2%) par rapport à la moyenne régionale (10%)
- Une consommation d'espaces pour l'habitat qui ne permet pas de maintenir la population sur le territoire
- Une artificialisation en augmentation malgré la baisse de population et de l'emploi
- Une banalisation des formes urbaines et du paysage
- Des formes urbaines qui engendrent la consommation d'espace
- Des logiques de marchés immobiliers et fonciers en défaveur d'opération plus denses

ENJEUX

- Réduction des risques de précarité liés au logement
- Rajeunissement de la pyramide des âges par des actions relatives à l'économie, à l'attractivité, à la qualité et la diversité des services adaptés aux jeunes et jeunes familles
- Anticipation du vieillissement de la population et des besoins d'équipements et services
- Encadrement de la consommation d'espaces et de l'artificialisation des sols
- Réhabilitation des logements vacants
- Evolution du modèle urbain (poursuivre les efforts de renouvellement urbain, de densité ou encore de revitalisation des centralités)
- Activation de leviers de sobriété foncière économique similaires à ceux mis en œuvre sur le logement.

5.LES MOBILITES

INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS EN VOITURE

Le territoire, situé entre Poitiers, Cholet et Niort est un lieu de transit important, en raison des flux routiers et ferroviaires (ligne Thouars-Niort et Parthenay-Poitiers).

Le mode dominant de déplacement est le mode routier comme dans toute zone rurale. Le réseau routier est principalement un réseau secondaire puisqu'une seule nationale (la RN 149) le traverse et que deux autoroutes (A 10 et A 83) ne font que l'effleurer au sud.

L'organisation de ces mobilités dans des territoires à faible densité se caractérise par des bassins d'emplois vastes, un niveau de services de la vie quotidienne assez modeste dans les bourgs et la nécessité de trajets relativement longs pour accéder à ces services qui se concentrent dans la ville centre de Parthenay ou les agglomérations voisines (Niort, Poitiers).

La population est dépendante de l'utilisation de la voiture individuelle ce qui induit des situations d'exclusion pour les personnes sans véhicule et des impacts environnementaux difficiles à faire diminuer.

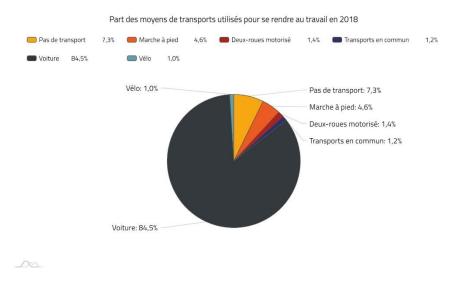
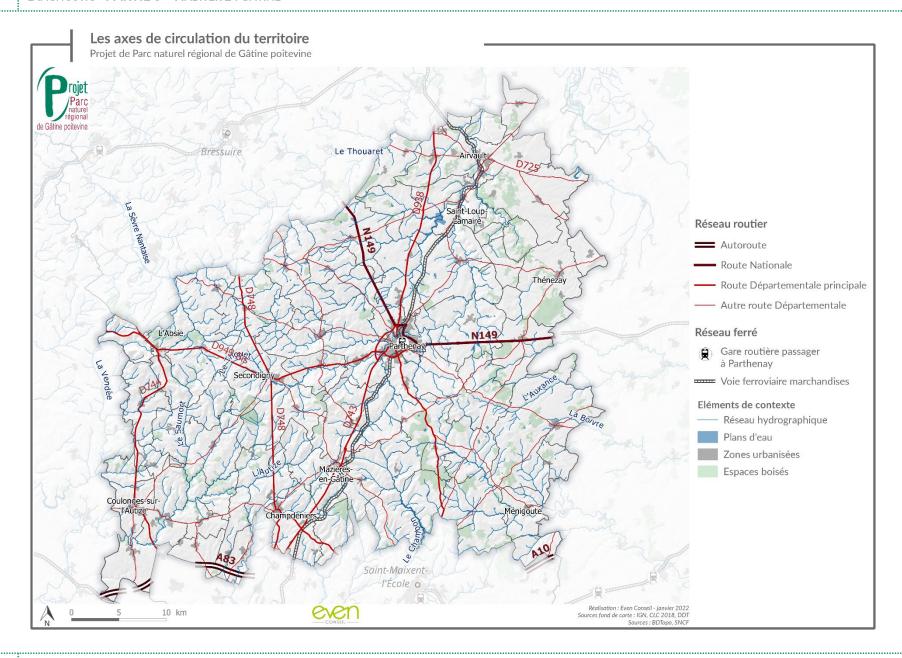


Figure 119. Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2018 - source : INSEE 2018

Ces flux de transport sont particulièrement visibles sur le plan routier avec 84% de la part modale consacrée à la voiture, taux supérieur à celui de la CA du Niortais (82%) et celui du département (80%). Ce taux est inférieur au territoire voisin du Bocage Bressuirais avec un taux de 85,6% de flux en voiture pour des déplacement domicile / travail.



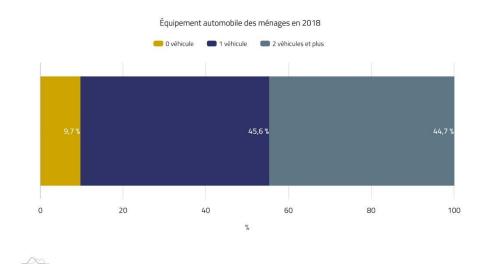
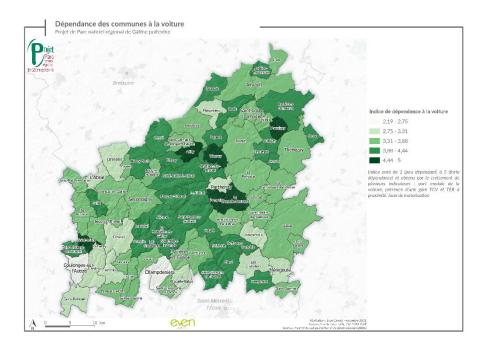


Figure 120. Equipement automobile des ménages en 2018 - Source : INSEE 2018

Le nombre de voiture par ménage est aussi un indicateur qui révèle la dépendance à la voiture sur un territoire. Actuellement, 90,3% des ménages du territoire du projet de PNR ont au moins une voiture, dont 44,7% en ont deux ou plus.

Cette proportion se situe entre des territoires voisins comme la CA du Niortais (87,3% ont au moins une voiture) et la CA du Bocage Bressuirais (91,8% ont au moins une voiture, dont 46,6% avec plus de 2 voitures par ménages).

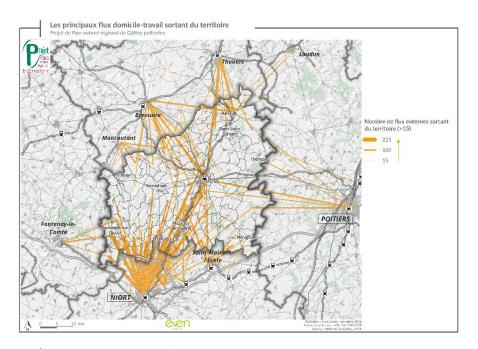


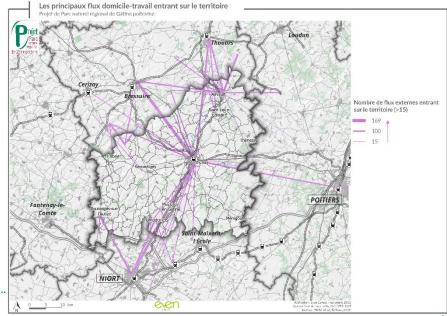
FLUX DOMICILE - TRAVAIL

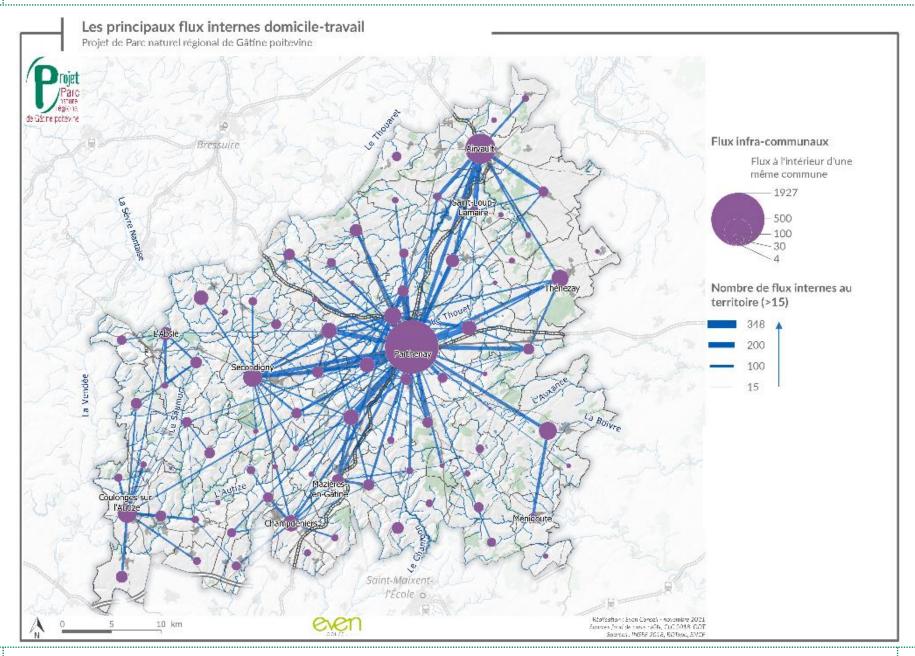
Parmi les 30 680 actifs du territoire recensés en 2017, on constate que la destination privilégiée en termes de flux domicile-travail est Parthenay au centre du territoire, qui polarise également des communes urbaines extérieures telles que Bressuire ou Niort. Ces polarités ont un rayonnement qui influe sur les communes en frange du territoire du projet de PNR: ainsi, sur la Communauté de Communes de Val-de-Gâtine, ce sont plus de 1100 actifs qui rejoignent Niort quotidiennement pour aller travailler, soit plus d'un actif sur 10. Les principales destinations extérieures au territoire sont: Niort, Saint Maixent l'Ecole, Fontenay le Comte pour la partie Sud et Moncoutant, Bressuire et Thouars sur la partie Nord. A noter, Poitiers est aussi une destination extérieure produisant des flux domicile travail à partir de Parthenay, Pompaire et Vasles.

Il existe tout de même des flux domicile-travail entrants sur le territoire. Au même titre que les flux sortants, les communes recevant des employés extérieurs au territoire sont Parthenay (en lien avec Bressuire, Thouars, Poitiers et Niort majoritairement), Airvault, Champdeniers, Coulonges sur Autize et Largeasse (en lien avec Bressuire, Moncoutant sur Sèvre et La Chapelle-Saint-Laurent).

Au sein même du territoire, les flux domicile-travail se focalisent sur les communes de Parthenay pour la majorité, Airvault, Secondigny, Coulonges-sur-l'Autize, Thénezay et Vasles.







OFFRE DE MOBILITE

Les services de transport collectif (lignes bus du Département ou transport à la demande) sont peu développés et distendus en raison principalement de la dispersion des usagers potentiels. Le réseau bus TER de la SNCF permet aux habitants de rejoindre Nantes et Poitiers via Parthenay.

Le territoire est aujourd'hui à l'écart d'une offre de transport ferré ; l'enjeu est donc de permettre le rabattement vers les gares TGV de Niort, Saint-Maixent ou Poitiers qui restent relativement proches. La gare de marchandises de Parthenay se compose de deux quais et de deux voies. Cette station se trouve sur une ligne allant vers Thouars en passant par Airvault (ancienne gare – ligne non électrifiée), et sur la ligne reliant Niort.

Cette gare a été fermée au service voyageur en 1981. Cependant, elle fait toujours office d'arrêt pour des autocars TER, qui permettent de rejoindre les destinations de Poitiers et de Nantes, ainsi que pour le réseau de transport interurbain des Deux-Sèvres (RDS), qui permet de rejoindre les destinations de Thouars et de Niort. A cet effet, le bâtiment voyageurs est toujours équipé de guichets accessibles à la clientèle du lundi au samedi, mais fermés les dimanches et les jours fériés. En-dehors des heures d'ouverture, il n'est malheureusement pas possible de se procurer un titre de transport via des distributeurs automatiques, sauf à l'entrée de bus.



Dans les Deux-Sèvres, le réseau de lignes routières est constitué de 18 lignes quotidiennes d'autocars dont la ligne 12 entre Parthenay et Niort avec 14 allers-retours par jour. Les liaisons Poitiers/Parthenay/Nantes sont assurées par le réseau TER et la ligne 11.

A noter, la desserte du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres est intégrée aux lignes 19 entre Thouars et Bressuire et 11 entre Parthenay et Bressuire. De plus, 16 véhicules au bioGNV, adaptés aux personnes à mobilité réduite sont en circulation sur les lignes régulières 10 (Thouars <> Parthenay), 11 (Bressuire <> Poitiers), 12 (Parthenay <> Niort) et 17 (Melle <> Niort).

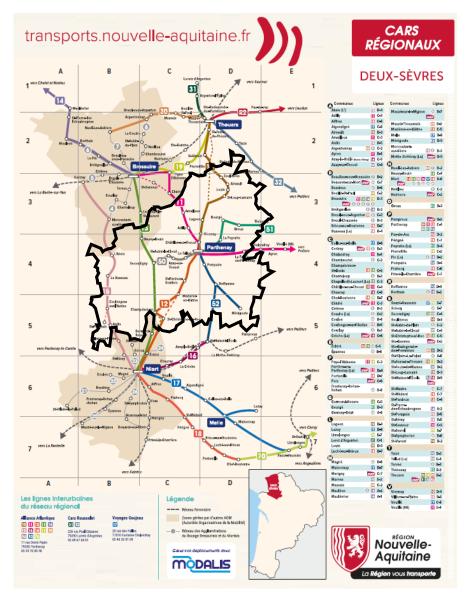


Figure 121. Plan des lignes de bus en Nouvelle Aquitaine – source : RNA 2020

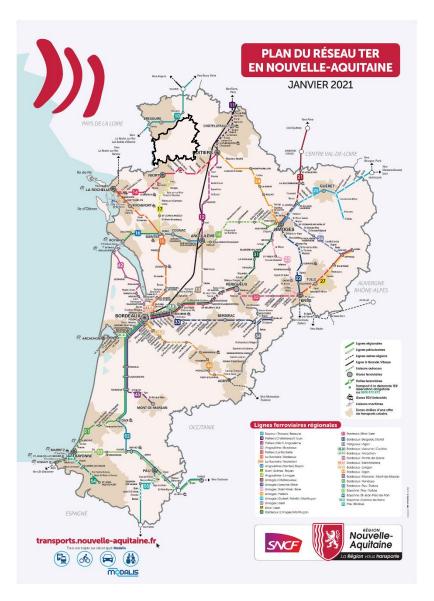


Figure 122. Plan du réseau TER ferré en Nouvelle Aquitaine, 2021



ACTIONS EN COURS

La ligne de fret Parthenay/Saint-Varent, c'est-à-dire le dernier tronçon de la ligne Niort/Thouars est en cours de chantier. Les travaux doivent débuter en octobre 2022 et les premiers trains devraient circuler de nouveau fin 2023. Ainsi, après la réouverture de la ligne Niort/Parthenay en juin 2019, la réhabilitation de la ligne Parthenay/Saint-Varent se précise de plus en plus.

La remise en service de la ligne Parthenay/Saint-Varent, suspendue depuis décembre 2015 "pour des raisons de sécurité", permettrait de "redynamiser le tissu économique et industriel du Nord des Deux-Sèvres". Cette réouverture présenterait également l'avantage d'éviter des détours par Nantes ou Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire). L'objectif des travaux est de pérenniser la ligne, non électrifiée et longue de 33 km, pour dix ans, avec un volume potentiel de six trains par jour. La vitesse d'exploitation est estimée à 60 km/h.

Outre SNCF Réseaux, la réhabilitation de cette section mobilise l'État, la Région, le Département ainsi que trois entreprises qui seront embranchées sur la ligne (Amaltis à Parthenay, la cimenterie Calcia à Airvault et les Carrières Roy à Saint-Varent).



Figure 123. Le tracé de la ligne de fret Parthenay - Saint-Varent © Infographie La Nouvelle République

LE COVOITURAGE : UNE SOLUTION ALTERNATIVE POUR LE TRANSPORT AU QUOTIDIEN

La question de la mobilité est, de fait, primordiale sur un territoire rural comme la Gâtine que ce soit pour les actifs, les personnes âgées isolées, les jeunes, les touristes mais également le transport de marchandises... C'est un des leviers du développement du territoire qui doit permettre de renforcer son attractivité tout en maintenant un paysage de qualité et en évitant de fragmenter les continuités écologiques existantes. Ainsi, un seul grand projet de développement d'infrastructures est aujourd'hui porté localement, il s'agit de l'aménagement de la RN 149 entre Nantes, Poitiers et Limoges.

Le nombre d'aires de covoiturage n'a fait qu'augmenter depuis les 5 dernières années. En 2015, on recensait 13 aires de covoiturage dans les Deux-Sèvres (dont 3 officielles – avec signalétique) sur le territoire du projet de PNR. En 2021, on recense 51 aires de covoiturage en Deux-Sèvres (dont 27 identifiées par la Base Nationale des Lieux de Covoiturage – BNLC) et 16 (dont 7 identifiées par la BNLC) sur le territoire du projet de PNR.

Ces sites ont été sélectionnés pour les raisons suivantes : l'importance du trafic, les besoins et la sécurité des pratiquants ainsi que l'intermodalité des transports.

A noter, le Schéma départemental arrêté en 2013 notait que les Deux-Sévriens avaient tout pour devenir des adeptes du covoiturage :

- Un habitat dispersé, une faible desserte en transports en commun dans les territoires ruraux et périurbains.

- Et la forte concentration des emplois sur Niort : L'agglomération niortaise capte une très grande partie des flux domicile-travail provenant du Haut Val de Sèvre, du Mellois et de la Gâtine, c'est-à-dire à une distance généralement comprise entre 20 et 30 km.

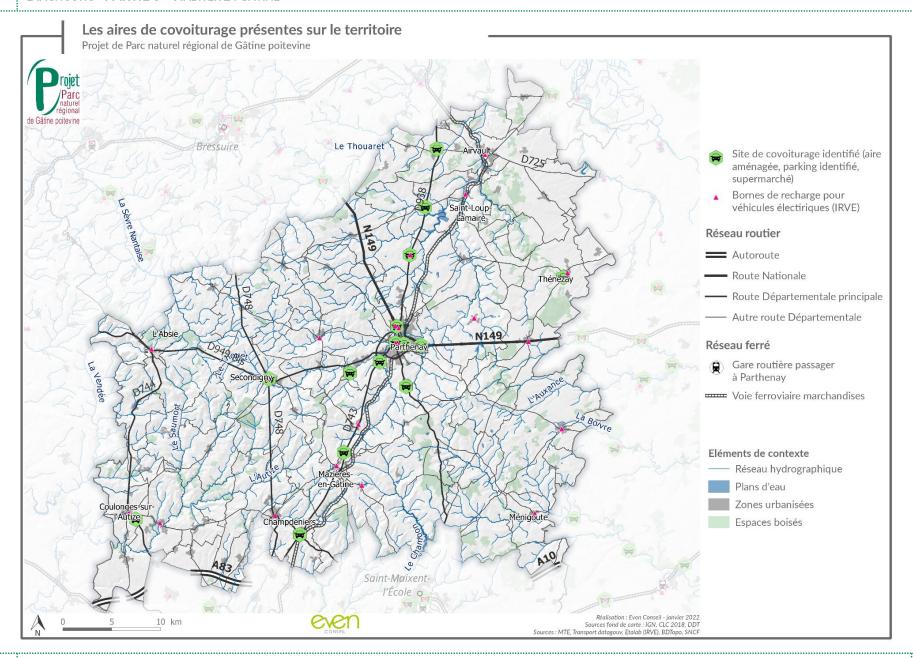
Une vingtaine de bornes de recharges pour les véhicules électriques sont réparties sur l'ensemble du territoire laissant entrevoir la possibilité de développer un transport individuel moins émetteur de CO2, voire des services d'auto-partage.



LES ACTIONS EN COURS

Le SIEDS travail à l'écriture d'un Schéma mobilité électrique en cours de réalisation par le syndicat départemental d'énergie (SIEDS).

Un projet de station BioGNV est en cours sur la Zone d'Activités de la Bressandière à Châtillon-sur-Thouet. Cette station sera alimentée par la Gaz produit par l'unité de méthanisation de Pompaire.



LES MOBILITES DOUCES ENCORE PEU DEVELOPPEES

En dehors de l'usage touristique du vélo, l'usage quotidien est encore peu présent sur le territoire de la Gâtine poitevine.

En Gâtine, l'itinéraire national cyclable « La Velo Francette » qui rejoint la côte Atlantique à la Rochelle depuis la Manche à Ouistreham, emprunte la vallée du Thouet puis continue vers le sud pour rejoindre Niort via Mazières-en-Gâtine et Champdeniers.

Des boucles vélos sont associées à l'itinéraire pour offrir aux cyclotouristes une pause gâtinaise et des itinéraires connexes permettent de sillonner d'autres secteurs du territoire.



LES ACTIONS EN COURS

Pour encourager et accompagner le développement de la pratique du vélo, la ville de Parthenay a lancé (en septembre 2020) une campagne de sensibilisation et une phase d'expérimentation du double-sens cyclable. Cette première action s'inscrit dans une réflexion plus globale sur la mobilité douce dans la ville. La ville rappelle l'intérêt de choisir le vélo : « pratique, utile et économique ». En réalisant cette campagne, la volonté est aussi de changer le regard des usagers sur la pratique cycliste, sensibiliser les automobilistes et rappeler que le vélo est désormais un moyen de déplacement intégré au paysage urbain.



Figure 124. Guide pratique plan vélo / Parthenay / Décembre 2020

Le Schéma cyclable touristique des Deux-Sèvres 2018-2023 identifie, au-delà des itinéraires touristiques, des infrastructures cyclables qui peuvent être le support de mobilités douces qui ne sont pas uniquement dédiées au loisir.

Ainsi, les routes « tranquilles » départementales sont des voies connaissant un trafic inférieur à 1 000 véhicules par jour où la mise en place d'itinéraires cyclables est conseillée et possible sans aménagements spécifiques sauf une diminution de la vitesse maximum des véhicules (70 km/h).

A noter que certaines routes tranquilles sont déconseillées en raison d'un taux de circulation de poids lourds trop élevé.

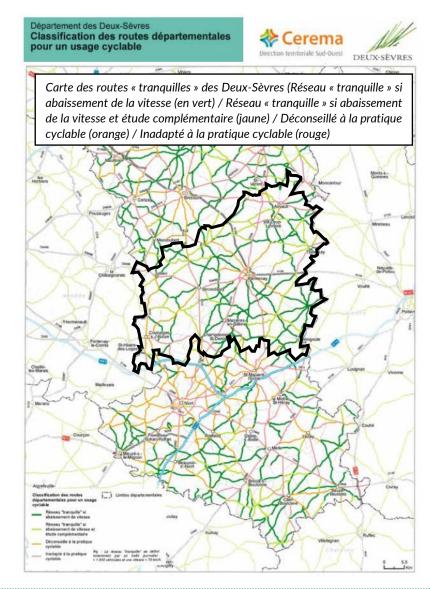
Les routes « tranquilles » se distinguent :

- D'un réseau où la pratique cyclable est déconseillée (trafic supérieur à 1 000 véhicules par jour et inférieur à 8 000) et qui nécessiteraient des aménagements spécifiques : bandes, pistes...
- D'un réseau inadapté à la pratique cyclable : trafic supérieur à 8 000 véhicules/jour rendant nécessaire des parcours alternatifs.

Le département dispose d'un réseau de routes « tranquilles » estimé à 1639 km.

Sur le territoire, les principales villes comme Parthenay, Coulongessur-l'Autize et Airvault sont peu accessibles via ces routes « tranquilles ».

Figure 125. Classification des routes départementales pour un usage cyclable - source : Schéma cyclable 2018-2023 des Deux-Sèvres - Etat des Lieux



L'ACCES AU HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE

Comme dans toute zone rurale l'accès à un réseau internet de qualité est devenu un enjeu majeur ces dernières années aussi bien en tant que service à la population que pour les entreprises présentes ou souhaitant s'installer sur le territoire.

La Gâtine peut s'appuyer sur un réseau 4G de qualité mais la topographie du territoire ne permet pas une couverture totale par ce réseau qui offre pourtant un accès à Internet pour les zones non desservies par le haut-débit. En effet, le taux d'équipement en haut débit (supérieur ou égal à 8 Mbits) n'est pas homogène sur le territoire (seule 1/3 des communes ont plus de 80 % des logements et locaux raccordés au haut débit). Pour les entreprises ce débit ne permet pas de développer sereinement une stratégie numérique.

Cet enjeu est repris par le Département des Deux-Sèvres et dans les documents d'urbanisme. Il est primordial pour le maintien et l'accueil des activités économiques notamment avec le développement du télétravail et des nouveaux espaces de travail collaboratifs (tiers-lieux, coworking).

Ainsi, le Département, via le Syndicat Mixte Ouvert Deux-Sèvres Numérique, s'engage dans le déploiement de la fibre optique. D'ici à 2025 tous les Deux-Sévriens pourront avoir accès au Très Haut Débit via la fibre.

Entre 2019 et 2021, le déploiement de la fibre a commencé sur le département. Cette première phase de déploiement permettra de desservir les communes du département les plus densément peuplées (hors une partie du Niortais qui est réalisée par un opérateur privé). Cette première phase concerne 52 492 prises sur 26 communes, dont la commune de Parthenay.

Dans une seconde phase, entre 2022 et 2025, le déploiement de la fibre se fera sur l'ensemble du territoire.

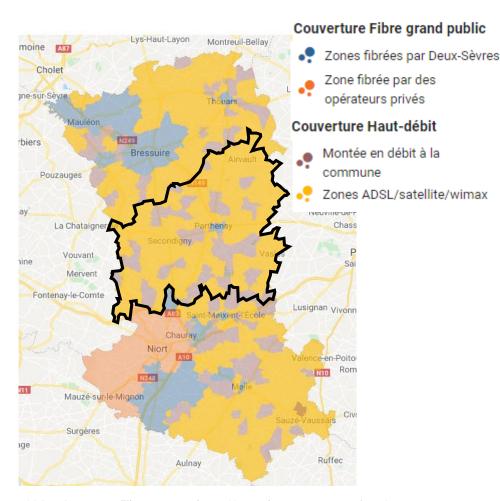


Figure 126. Couverture Fibre - source : https://www.deux-sevres-numerique.fr

6.LES RISQUES

LES RISQUES NATURELS

Les caractéristiques géologiques et hydrologiques du territoire le soumettent à divers risques naturels, dont le principal est le risque inondation, commun à l'ensemble des parties du territoire. Les risques sont particulièrement importants sur la période hiver-printemps, au cours de laquelle peuvent se dérouler inondations, coulées de boues, mouvements de terrain par réhydradation des sols, etc

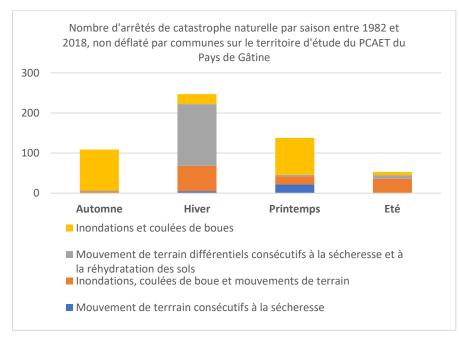


FIGURE 127. Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle par saison entre 1982 et 2018, non déflaté par communes sur le territoire d'étude du PCAET du Pays de Gâtine

LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU

Le risque inondation par débordement de cours d'eau

A l'échelle du département des Deux-Sèvres, les rivières de la Sèvre Nantaise, de la Sèvre Niortaise et le Thouet figurent parmis les cours d'eau portant le plus d'enjeux en termes d'inondation. Le Thouet a la particularité de subir des crues particulièrement rapides sur sa partie amont.

Pour le Thouet la plus forte crue historique connue est celle de 1911. Les crues de janvier 1961 et janvier 1995 sont également des évènements historiques à l'échelle du département des Deux-Sèvres, avec des périodes de retour de l'ordre de 50-60 ans pour la crues de 1961 sur la partie amont du Thouet (Secondigny à La Peyratte), de 40 ans pour la partie plus aval (à partir de Gourgé). La crue de janvier 1995 est quant à elle un évènement d'ordre décennal.

	Cotes (en m NGF) de la crue de 1961	Cotes (en m NGF) de la crue de 1995
Parthenay	5,35	/
Saint-Loup Lamairé	5,25	3,92

Tableau 13 Cote des crures de 1961 et 1995

Le risque d'inondation par débordement du Thouet est couvert par un PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) approuvé en 2008.

L'objet des PPR a été défini par la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et précisé par le Décret en Conseil d'Etat n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Pour ce qui concerne les inondations, les objectifs poursuivis et les principes de gestion des zones inondables qui en découlent sont précisés par deux circulaires interministérielles :

Circulaire interministérielle du 24 janvier 1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables

- interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où, quels que soient les aménagements, la sécurité des personnes ne peut être garantie intégralement, et les limiter dans les autres zones inondables;
- préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval;
- sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel des vallées concernées.

Circulaire interministérielle du 24 avril 1996 relative aux dispostions applicables au bâti et ouvrages existants en zone inondable

La circulaire du 24 avril 1996 précise que des adaptations pourront être apportées dans les « centres urbains » caractérisés par leur histoire, une occupation du sol de fait importante, une continuité bâtie et la mixité des usages entre logements, commerces et services.

Tableau 14. Circulaires interministérielles de 1994 et 1996 relatives à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables

Le PPRI du Thouet concerne 14 communes du PNR de Gâtine poitevine, il s'agit de :

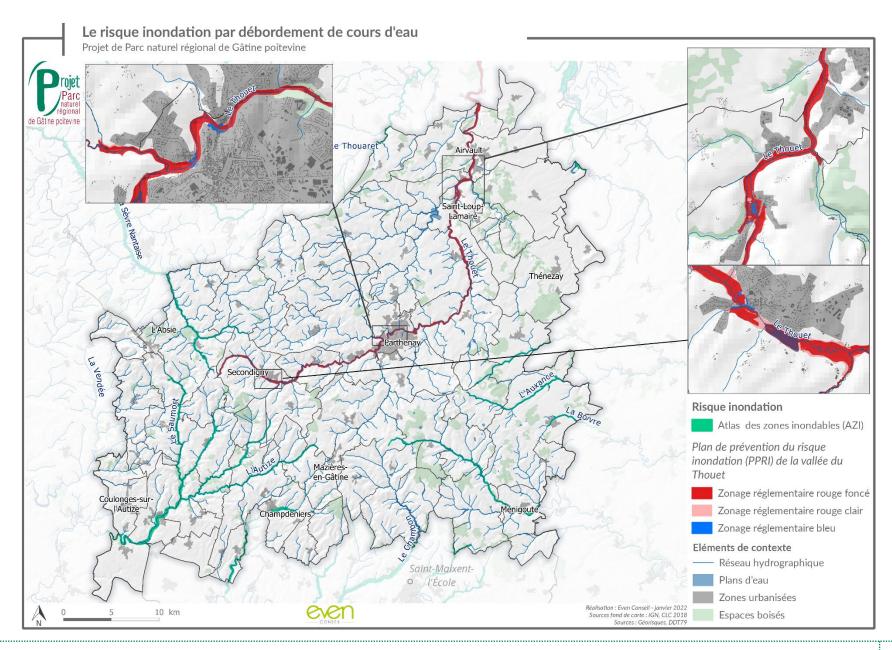
Airvault
Allonne
Availles-Thouarsais
Azay-sur-Thouet
Beugnon-Thirueil
La Peyratte
Le Tallud
Lhoumois
Louin
Parthenay

- Châtillon-sur-Thouet - Saint-Loup-Lamairé

Gourgé - Secondigny

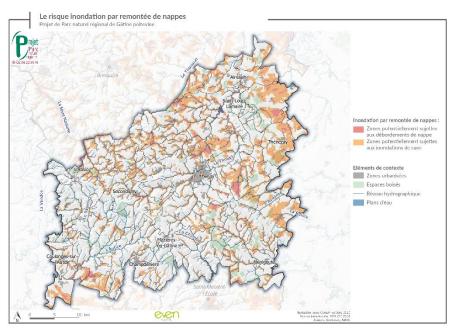
Le PPRI défini deux grandes zones :

- La zone rouge, globalement inconstructible;
- La zone bleue constructible sous réserve du respect d'un certain nombre de prescriptions techniques visant à réduire la vulnérabilité des constructions autorisées (premier niveau de plancher au-dessus de la cote de crue centennale, mise hors d'eau des équipements sensibles...)



Le risque inondation par remontée de nappe

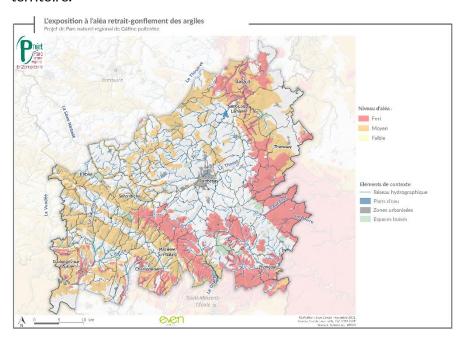
Par ailleurs, le territoire est soumis au risque d'inondation par remontée de nappe. Ce risque se concentre dans les vallées à proximité des cours d'eau, ainsi que de façon plus large dans les secteurs de plaine.



LES RISQUES NATURELS LIES AU SOL ET AU SOUS-SOL

Retrait/gonflement des argiles

En lien direct avec la nature du sol, le territoire de la Gâtine poitevine est partiellement soumis à un aléa de retrait/gonflement des argiles, qui varie de moyen à fort, avec certaines parties épargnées par le risque que cet aléa représente, notamment le cœur granitique du territoire.

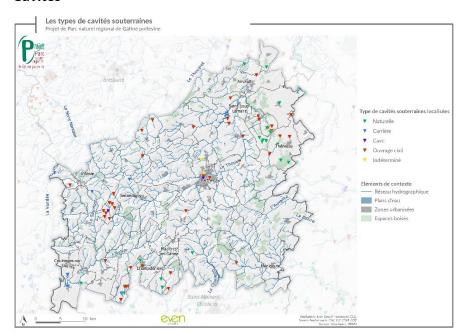


Tout niveau d'aléa confonfu, c'est un peu plus de la moitié du territoire de Gâtine poitevine qui est concerné par l'aléa retrait/gonflement des argiles (51,6 %).

Niveau d'aléa	Surface (en ha)	Part du territoire concerné
Fort	37185,08	21,26
Moyen	53022,63	30,32
Faible	13,46	0,01
TOTAL	90221,17	51,59

Figure 128. Part du territoire du projet de PNR concerné par un aléa retraitgonflement des argiles

Cavités

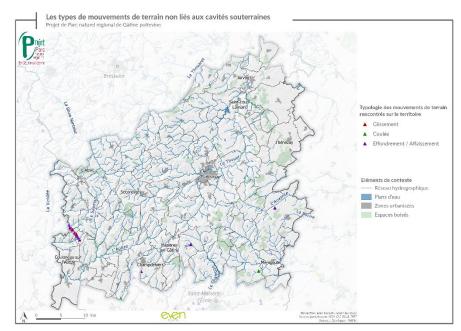


Un inventaire des cavités a été réalisé en 2014 par le BRGM à l'échelle du département des Deux-Sèvres. Cet inventaire (non exhaustif) recense les carrières souterraines abandonnées, les cavités naturelles et les ouvrages civils (tunnels, galeries, aqueducs, caves à usage

industriel, etc ...). Un total de 81 cavités a ainsi été recensé sur le territoire du projet de PNR.

Les cavités souterraines sont principalement d'origine anthropique (43 ouvrages civils ; 2 caves, 12 carrières). Les cavités naturelles se retrouvent davantage sur les secteurs de plaine. Ceci s'explique par la nature du sol, les cavités naturelles sont en effet généralement liées à la dissolution des roches sédimentaires par circulation de l'eau.

On pourra noter par ailleurs des mouvements de terrain de type effondrement, particulièrement concentrés sur la commune de Saint-Laurs, qui est également concernée par des glissements de terrain.



Risque sismique

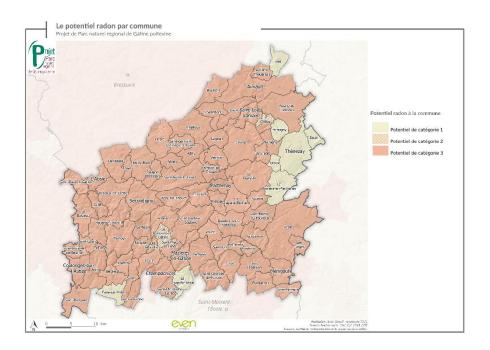
A l'image de l'ensemble du département, le territoire de la Gâtine poitevine est entièrement concerné par un niveau de sismicité modéré lié à l'existence de failles hercyniennes.

Risque Radon

Le risque radon est globalement assez élevé sur le territoire, bien qu'hétérogène en fonction des communes, le potentiel variant de 1 (8 communes) à 3 (74 communes).

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans la croûte terrestre, particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques naturellement riches en uranium et propices aux concentrations plus élevées de radon.

Le département des Deux-Sèvres fait partie des 31 départements prioritaires au niveau national pour la gestion du radon.

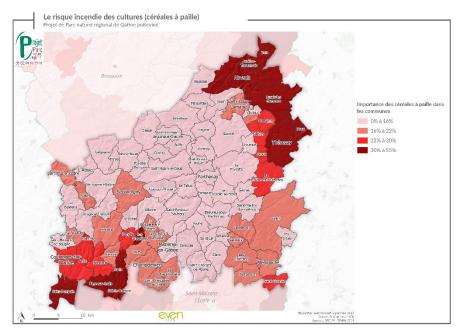


LE RISQUE INCENDIE

Le département des Deux-Sèvre est soumis au risque incendie de culture. Ce risque est défini par la probabilité qu'un incendie se déclenche dans les parcelles agricoles plantées de cultures facilement inflammables telles que les céréales à paille (blé, orge...).

Le territoire du Pays de Gâtine n'est pas le secteur du département le plus concerné par ce risque, les cultures céréalières étant moins dominantes que sur le reste des Deux-Sèvres.

Cependant les secteurs de plaine présentent des taux de cultures céréalières relativement élevés et sont donc potentiellement concernés par ce risque, particulièrement le secteur de l'Airvaudais. Le risque s'accroit en période de forte chaleur et d'extrême sécheresse. Les projections de l'augmentation de la sécheresse des sols sur le territoire augmentent ainsi sa vulnérabilité face à ce risque.





ENJEUX DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le réchauffement climatique renforcera considérablement les risques naturels. En matière d'inondation, les populations devraient subir, en plus des inondations hivernales, des inondations estivales liées à des pluies d'orages. Ainsi, ce ne sont pas plus nécessairement les populations des vallées qui seront touchées mais toutes les populations. En ville, la minéralisation du sol pourrait induire des inondations importantes tandis qu'en campagne, le ruissèlement des eaux voire l'érosion des sols pourraient perturber les populations jusque-là préservées.

Aussi, les risques de mouvements de terrain et liés à l'aléa retrait-gonflement des argiles augmenteront. Les logements anciens, nombreux en Gâtine et ne disposant pas, pour la plupart, de fondations pourraient se fissurer voire s'effondrer.

En matière de santé publique, les effets caniculaires pourraient fragiliser les populations les plus âgées. De même, il est attendu un renforcement des risques allergènes ainsi que le développement de nouveaux agents pathogènes dits « tropicaux ». La migration du moustique tigre en est un exemple.

LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

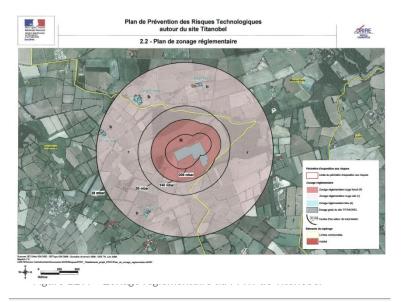
L'économie du territoire se caractérise par une activité industrielle relativement importante pour une région rurale telle que celle du territoire du projet de PNR. A cette activité sont liés plusieurs risques et nuisances.

LE RISQUE INDUSTRIEL

Deux établissements du territoire sont identifiés parmi les sites SEVESO seuil haut, qui sont les sites industriels portant les risques les plus importants. Il s'agit de deux entreprises de fabrication et de stockage d'explosifs situées sur les communes de Thénezay (Maxam Atlantique) et d'Amailloux (Titanobel). Des Plans de Prévention du Risque Technologique sont établis sur chacun de ces deux sites (approuvé respectivement le 5 août 2011 et le 7 décembre 2009).

La commune d'Airvault est quant à elle concernée par un site SEVESO seuil bas. Il s'agit de l'entreprise Scori qui s'occupe de la récupération et du traitement de déchets industriels.

A l'heure actuelle, aucun accident industriel majeur n'est à déplorer dans le département des Deux-Sèvres.



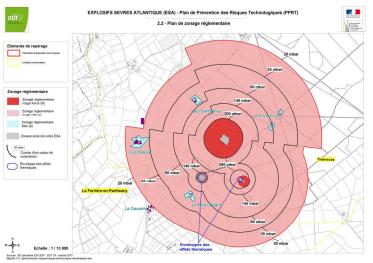


Figure 130. Zonage règlementaire du PPRT de Maxam Atlantique

Aux sites SEVESO s'ajoutent 192 Installations Classées pour l'Environnement, parmi lesquelles 166 relèvent du régime de l'enregistrement.

Ces ICPE sont majoritairement liées à des activités industrielles (61%).

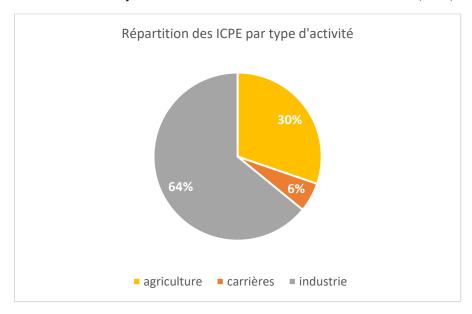


Figure 131. Répartition des ICPE par type d'activité

Les ICPE peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols...) et présenter des dangers (incendie, explosion...) sur l'environnement. Pour ces raisons, elles sont soumises à des réglementations spécifiques.

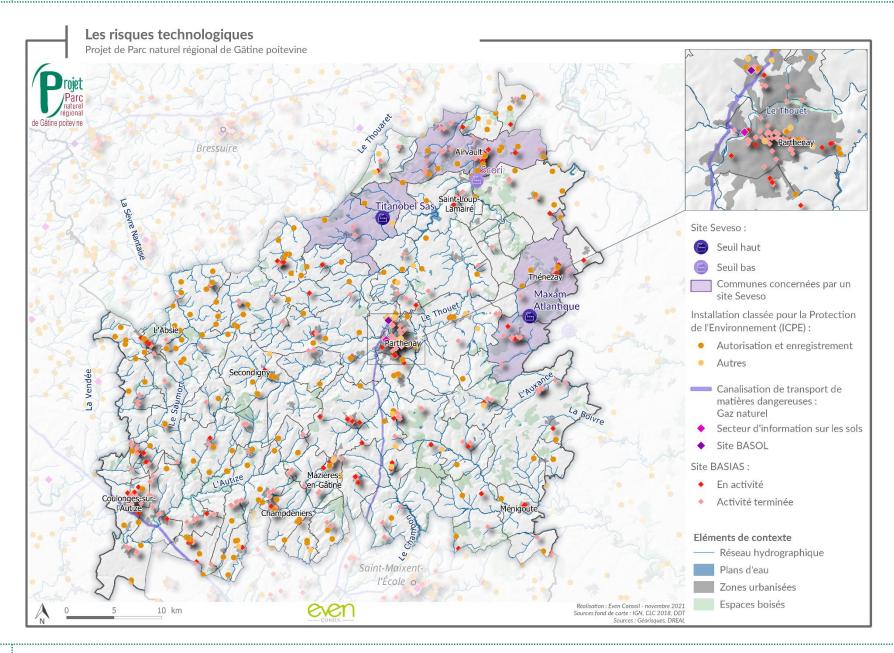
Par ailleurs, le territoire de projet de PNR regroupe plusieurs sites et sols pollués recensés dans les bases de données nationales présentées dans le tableau ci-après.

Base de données	Description	Sites sur le territoire
BASIAS	Recensement des sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement	351
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif	1
SIS	Secteurs d'Information sur les Sols	1
TOTAL		353

Tableau 15. Nombre de sites Basias, Basosl et SIS sur le territoire du projet de PNR

Ces secteurs sont à la fois potentiellement source de risques et de nuisances, du fait de la pollution entrainée par l'activité en cours ou passée sur ces secteurs.

Si les sites BASIAS sont répartis sur l'ensemble du territoire, on note tout de même une certaine concentration au niveau de Parthenay. L'agglomération formée par Parthenay et Châtillon-sur-Thouet accueille également de façon unique sur le territoire d'étude un site BASOL et un SIS.

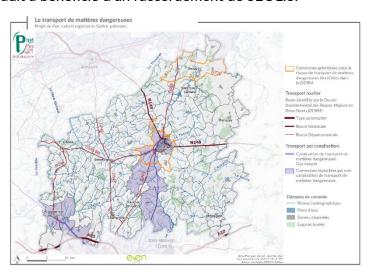


LE RISQUE LIE AU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque lié au transport de matières dangereuses par le réseau routier est particulièrement diffus et concerne potentiellement l'ensemble des routes du territoire. Il est cependant particulièrement concentré au niveau des axes structurants. Le Dossier des Risques Majeurs du département des Deux-Sèvres cible plus particulièrement la RN149, la RD948 et la RD743 pour les voies qui parcourent le Pays de Gâtine.

En ce qui concerne le transport de matière dangereuse par canalisation, on notera le passage de deux canalisations de gaz naturel entre Saint-Maixent-l'Ecole et Parthenay, ainsi qu'au Sud-Ouest du territoire au niveau de Coulonges-sur-l'Autize.

A noter, la commune de Champdeniers est raccordée au gaz depuis 2021 via la création d'un raccordement par le gestionnaire de réseau local SEOLIS, notamment pour la laiterie. Au même titre, la commune d'Airvault a bénéficié d'un raccordement de SEOLIS.



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Les deux barrages de classe A du département des Deux-Sèvres sont situés sur le territoire du Pays de Gâtine. Il s'agit du barrage de la Touche-Poupard et du barrage du Cébron.

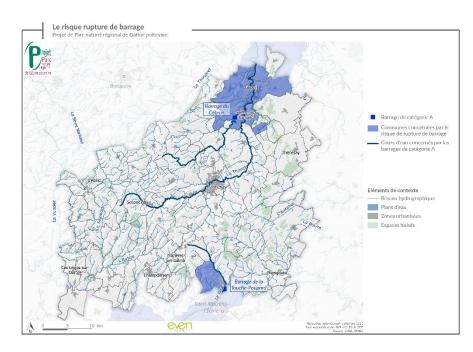
Les barrages de classes A sont ceux qui, par leurs dimensions, représentent les risques de rupture les plus importants.

Le barrage de la Touche-Poupard est implanté à cheval sur quatre communes : Saint-Georges-de-Noisné, Clavé, Saivres et Exireuil. Sa position en aval du Chambon par rapport au territoire du Pays de Gâtine limite l'exposition au risque à la commune de Saint-Georges-de-Noisné et la concentre sur les communes limitrophes du sud du territoire.

Mis en service en 1995, le barrage de la Touche-Poupard est un barrage rectiligne en béton compacté au rouleau. Il a une hauteur de 35 mètres, sa longueur de crète est de 200 mètres et sa capacité de stockage de 15 millions de m3.

En revanche, le risque lié au barrage du Cébron concerne davantage le Pays de Gâtine, les communes de Saint-Loup-Lamairé, Louin, Airvault et Availles-Thouarsais étant menacées.

Le barrage du Cébron est implanté sur les communes de Saint-Loup-Lamairé, Louin et Gourgé, sur le cours d'eau Le Cébron. C'est un barrage poids en terre et remblais mis en service en 1982. Sa hauteur est de 22 mètres et sa longueur de crète de 245 mètres. Il dispose d'une capacité de 11,5 millions de m3.



LE RISQUE MINIER

Deux communes du territoire sont concernées par le risque minier. Il s'agit de Saint-Laurs et Le Busseau comprise dans l'ancien bassin minier de Faymoreau, au sein duquel se trouvent six anciennes concessions de houille et une concession de schistes bitumées, qui furent exploitées de 1827 à 1958. Une étude d'évaluation des différents aléas a été menée concernant les problématiques de mouvement de terrain, d'inondation, d'émanation de gaz dangereux ou de rayonnements ionisants et de pollutions des sols et des eaux.

Cette expertise n'a mis en avant aucun risque important sur les deux communes concernées du côté des Deux-Sèvres.

LES NUISANCES

POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse définie la présence nocturne d'éclairage artificiel. Cet éclairage porte deux niveaux de nuisances :

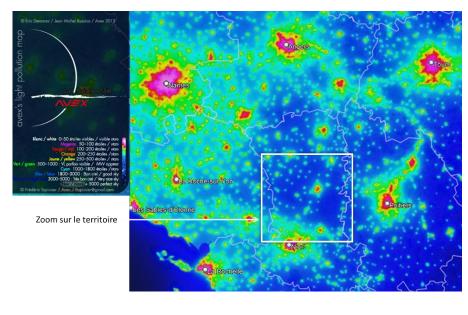
- Il porte de multiples impacts sur les milieux naturels, notamment en perturbant les déplacements d'espèces nocturnes mais aussi en créant une désynchronisation des horloges biologiques ou des relations interspécifiques
- Il porte des effets biologiques et physiologiques sur le cycle du sommeil, entre autres impacts sur la santé humaine

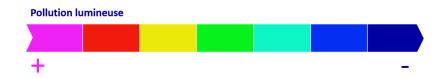
De plus, à la pollution lumineuse s'associe souvent du gaspillage énergétique.

La « loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » du 9 août 2016 fait part dans ses principes fondamentaux du « devoir de prise en compte et protection de l'environnement nocturne ».

La sensibilisation autour de la problématique de la pollution lumineuse est croissante et de nombreuses techniques existent et sont mises en œuvre aujourd'hui afin de diminuer les nuisances liées à l'éclairage nocturne, tel l'éclairage directionnel, le choix de lampes à faibles consommations d'énergie, l'installation de systèmes de détection de mouvements déclenchant l'allumage, l'extinction d'un lampadaire sur deux... voire l'extinction de l'éclairage public sur des plages horaires nocturnes définies.

La carte ci-après, réalisée par AVEX, met en évidence les secteurs du territoire impactés par la pollution lumineuse. Elle illustre le fait que le territoire soit relativement épargné par la pollution lumineuse sur de vastes secteurs, avec une couleur bleue assez rare sur les régions alentours. La pollution lumineuse s'intensifie autour des principales villes du territoire, notamment Parthenay et Airvault. On pourra remarquer qu'elle est plus importante sur l'extrémité Sud-Ouest sur le secteur de plaine en périphérie de Niort et Fontenay-le-Comte.





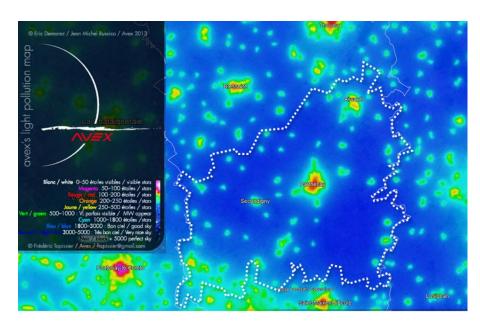


Figure 132. Carte de pollution lumineuse réalisée par Avex à l'échelle du département et du territoire

Magenta: L'astrophoto en Bande étroite est possible pour la majorité des objets du ciel profond de type h-alpha, sans filtre n'est possible qu'avec des poses courtes et donc avec un faible rapport signal / bruit/ fond de ciel

Rouge: la Photo du ciel profond est possible, toujours largement meilleure avec filtre que sans filtre. L'emploi de filtres très sélectifs n'est plus obligatoire,
les filtres à bande moyenne (UHC) sont en revanche encore largement recommandés. Les objets du continuum (galaxie, amas) sont atteignables, mais la encore le fond de ciel monte assez vite

Orange: Selon les conditions météo l'emploi de filtre à bande large (CLS) peut suffir la majorité du temps. L'astrophoto sans filtre est possible si les poses ne sont pas trop longues

Jaune: les filtres ne sont plus obligatoires sur les nébuleuses, le rapport signal/bruit/fond de ciel commence à sensiblement s'améliorer

Vert: les filtres ne sont plus du tout obligatoires, en toutes circonstances. Le fond de ciel apparaît sur certaines poses accentuées ou sur des secteurs précis de la sphère

Cyan: début des poses très longues sans montée excessive du fond de ciel. Attention les objets bas seront encore problématiques car entachés ici et là de dômes de pollution lumineuse

Bleu: plus de problème réel de pollution lumineuse, les SQM donnent de très bon chiffres; les poses longues donneront des très bon résultats sauf proche de l'horizon.

Bleu nuit - : plus aucun souci de pollution lumineuse (n'existe pas en France)

POLLUTION SONORE

L'excès de bruit a des conséquences sur la santé humaine, à la fois de façon directe sur les organes de l'audition et de façon indirecte sur l'organisme en général, notamment sur le sommeil ou le comportement.

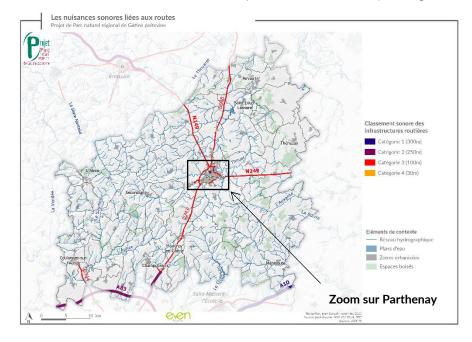
La pollution sonore sur le territoire du PNR de Gâtine poitevine est essentiellement liée aux voies de transport terrestre et se concentre sur les axes structurants qui parcourent le territoire et autour de Parthenay.

Les infrastructures de transport terrestre sont classées par le préfet en cinq catégories, la catégorie 1 étant la plus bruyante. A chaque catégorie est associée une largeur de secteur affecté par le bruit. La carte ci-dessous illustre les voies du territoire concernées par un classement sonores et les zones de bruit qu'elles génèrent. Ce sont principalement des voies de catégorie 2 à 4. Le territoire est également concerné par l'autoroute A10 de catégorie 1 en limite Sud-Ouest de son périmètre.

Nom de route	Nom du tronçon	Catégorie	Largeur de la zone de bruit
A10-1	A10	1	300m
A83-1	A83	2	250m
D743-13	D743	2	250m
D949-3	D949	2	250m
D6-1	D6	3	100m
D743-1	D743	3	100m
D743BIS-1	D743BIS	3	100m
D743TER-3	D743TER	3	100m

D744-21	D744	3	100m
D938-12	D938	3	100m
D949BIS-6	D949BIS	3	100m
RN149-1	RN149	3	100m
D6-2	D6	4	30m
D743BIS-2	D743BIS	4	30m
D743TER-1	D743TER	4	30m
D744-24	D744	4	30m
D938-1	D938	4	30m
D949-1	D949	4	30m
D949BIS-1	D949BIS	4	30m

Tableau 16. Liste des routes concernée par des nuisances sonores par catégorie



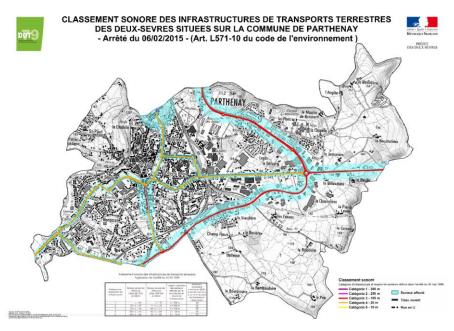


Figure 133. Classement sonore des infrastructures de transport terrestre sur la commune de Parthenay – source : département des Deux-Sèvres

POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Cette partie est basée sur le paragraphe relatif à la qualité de l'air du PCAET du Pays de Gâtine.

La loi sur l'air et l'utilisation de l'énergie défini la pollution atmosphérique dans son article 2 comme des "substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives".

Selon Santé Publique France, la pollution peut entrainer une perte d'espérance de vie pouvant dépasser 2 ans. Ce phénomène ne touche

pas seulement les grandes villes. Dans les zones entre 2000 et 100 000 habitants, la perte d'espérance de vie est estimée à 10 mois en moyenne. Les zones rurales ne sont pas épargnées puisque ce sont en moyenne 9 mois d'espérance de vie de perdus

D'après les données disponibles, la pollution atmosphérique totale sur le territoire du Pays de Gâtine s'élève à 10 420 t/an d'émissions (ATMO Nouvelle Aquitaine, 2014), les principales sources de pollution atmosphérique étant les émissions d'ammoniaque (NH3) à hauteur de 4612 t/an et l'oxyde d'azote (NOx) à hauteur de 2147 t/an (données 2014).

Ces polluants sont principalement issus du secteur agricole pour l'ammoniaque et des secteurs du transport routier et de l'industrie pour l'oxyde d'azote.

Ces constats sont en corrélation directe avec le caractère rural du territoire : l'agriculture occupe une part prégnante dans l'activité économique et les habitants sont fortement dépendant de la voiture individuelle pour leurs trajets quotidiens.

De plus le territoire est traversé (RN149) ou bordé (A83, A10) par des axes routiers structurants, support d'un flux important qui génère de fortes pollutions.

L'important tissu industriel présent sur la communauté de communes Airvaudais-Val de Thouet induit une part conséquente de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote

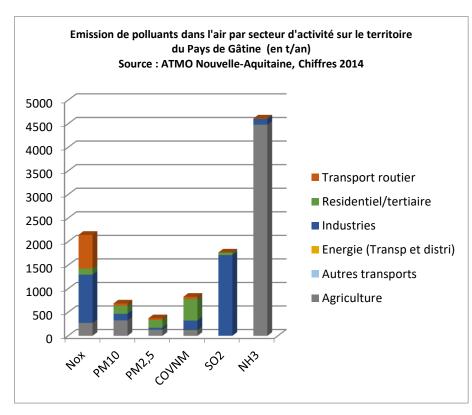
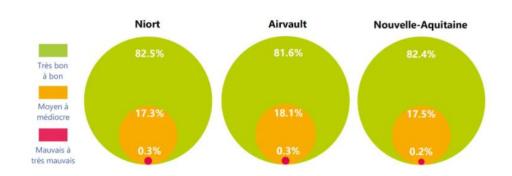


Figure 134. Emission de polluants dans l'air par secteur d'activité sur le territoire du Pays de Gâtine (en t/an) - Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine, Chiffres 2014 / PCAET Pays de Gâtine

Dans son ensemble la qualité de l'air reste relativement bonne. Les résultats d'analyse de la qualité de l'air en 2018 à Airvault (secteur particulier via la présence de la cimenterie) sont semblables à la moyenne régionale.



© Observatoire régional Atmo Nouvelle Aquitaine

Figure 135. Qualité de l'Aire à Niort, Airvault et en Nouvelle-Aquitaine - source : https://www.lanouvellerepublique.fr

7. SYNTHESE - MOBILITE ET RISQUES



CHIFFRES CLES

- 1 PPRI
- 195 ICPE dont 3 sites SEVESO (2 seuils haut, 1 seuil bas)
- 1 site BASOL, 1SIS, 351 sites BASIAS
- 2 barrages de classes A

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Quelques aires de covoiturage réparties sur le territoire
- Peu de risques industriels et technologiques présents sur le territoire
- Des risques liés aux sites SEVESO connus et encadrés
- Un document de prévention et de gestion du risque inondation autour du Thouet.
- Des nuisances qui restent faibles et localisées
- Un territoire relativement préservé de la pollution lumineuse

FAIBLESSES / MENACES

- Un réseau routier uniquement secondaire (une seule nationale)
- Une population captive de la voiture individuelle induisant des situations d'exclusion pour les personnes sans véhicule
- Des risques naturels susceptibles d'augmenter avec le dérèglement climatique
- Une augmentation des nuisances et des pollutions par augmentation de la population

ENJEUX

- Réduction des risques de précarité liés à la mobilité
- Prise en compte des risques naturels et industriels et de leurs évolutions dans les choix d'urbanisme
- Limiter les pollutions atmosphériques en travaillant avec les acteurs du territoire dont le monde agricole
- Proposition d'une offre de soins permettant le maintien à domicile et le développement du territoire
- Développement d'aménagement de voies cyclables / douces
- Réflexion sur les nouvelles formes de mobilité : transport solidaire, voies douces, plus de souplesse à demander aux lignes régulières

Enjeux de vulnérabilité climatique

- Renforcement du risque caniculaire à même de fragiliser les populations âgées et plus globalement, à même de requestionner les modes de vie en Gâtine
- Renforcement des risques allergènes
- Renforcement du risque d'inondation en période estivale et une population touchée plus nombreuses
- Fragilisation des bâtiments par le risque de fissuration et d'effondrement
- Augmentation des maladies dites « tropicales »

PARTIE 7
LES ACTIVITES
ECONOMIQUES ET
RESSOURCES DU
TERRITOIRE



1.ACTIVITES ECONOMIQUES ET EQUIPEMENTS

UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT DYNAMIQUE

Territoire central du département des Deux-Sèvres, le territoire du projet de PNR constitue un espace économique ouvert sur l'extérieur. A la connexion du Nord et du Sud Deux-Sèvres, le territoire se caractérise par une double richesse :

- La richesse des hommes et du terroir :
- La richesse des activités économiques : des savoir-faire reconnus.

L'économie du territoire du projet de PNR s'est structurée au fil du temps autour du secteur essentiel qu'est l'agriculture.

Parthenay, ville centre a pendant de nombreuses années été indissociable de son marché aux bestiaux qui lui a conféré une notoriété nationale. Véritable locomotive économique pour toute la Gâtine depuis le XIXème siècle jusque dans les années 1980, ce marché reste l'un des plus importants de France.

Ce sont ainsi développées autour de ce marché aux bestiaux des activités de commerces de détail de tout ordre sédentaire et nonsédentaires.

Ce marché aux bestiaux a permis de drainer une population venue des quatre coins du Département voire au-delà. Le commerce local pouvait alors s'enorgueillir d'être plus florissant que dans d'autres villes du Département.

Ainsi, le territoire du projet de PNR, terre d'élevage et de cultures, a vu se développer des entreprises dans le domaine de

l'agroalimentaire. Il existe aussi des TPE PME dans le secteur du BTP et de la métallurgie, activités nées pour répondre aux besoins des agriculteurs, ce à quoi il faut ajouter la forte dynamique commerciale autour du marché aux bestiaux de Parthenay.

La désaffection des marchés aux bestiaux, la perte de vitalité de l'activité d'élevage et de l'agriculture en général ont fortement impacté l'économie locale.

Néanmoins des entreprises industrielles nées pour répondre aux besoins du monde agricole, ont bien résisté et ont su réorienter leurs productions, voir essaimer leur savoir-faire pour développer des entreprises industrielles de tout premier plan, notamment dans le secteur de la métallurgie et/ou de l'aéronautique.

Si l'économie de Gâtine a pu être parfois considérée comme un point délicat au regard de ses voisins, elle a su largement sortir des différentes crises et s'adapter.

Une evolution de l'emploi a la baisse, une concentration sur 3 secteurs : Parthenay, Airvault et Secondigny

Le nombre d'emplois sur le territoire a baissé à la fin des années 2000, pour comptabiliser 22 957 emplois en 2017.

Depuis une quinzaine d'années, on observe une baisse du nombre d'emplois qui s'accentue sur la dernière période (-1154 emplois entre 2012 et 2017).

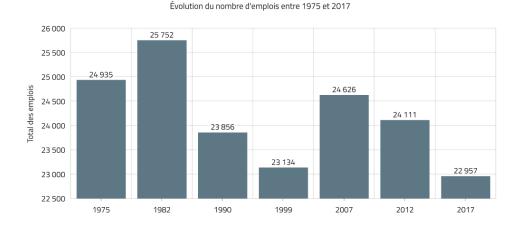


Figure 136. Evolution du nombre d'emplois entre 1975 et 2017

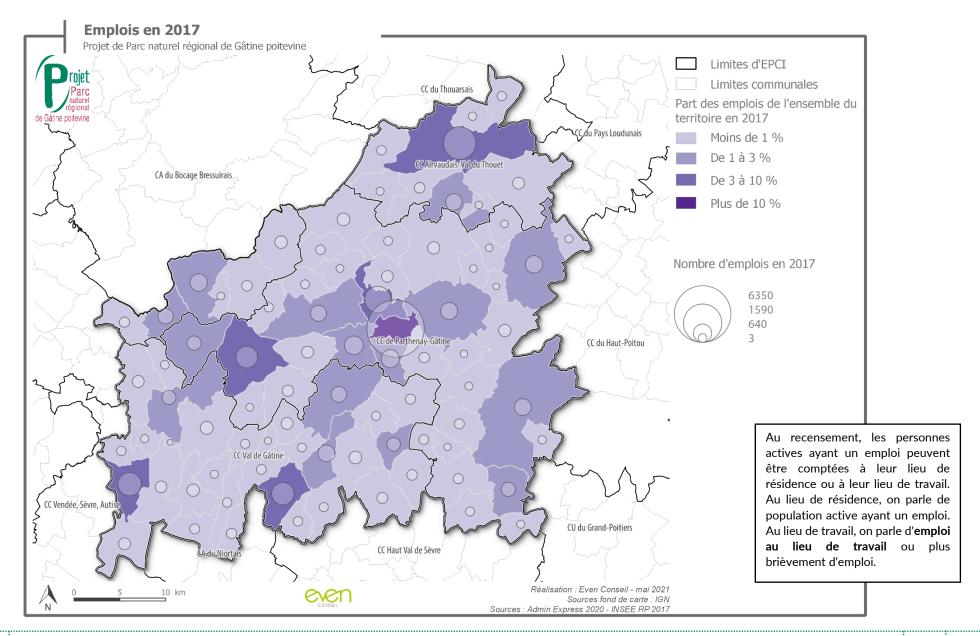
Avec 6337 emplois en 2017, la commune de Parthenay concentre près de 30 % des emplois recensés sur le territoire.

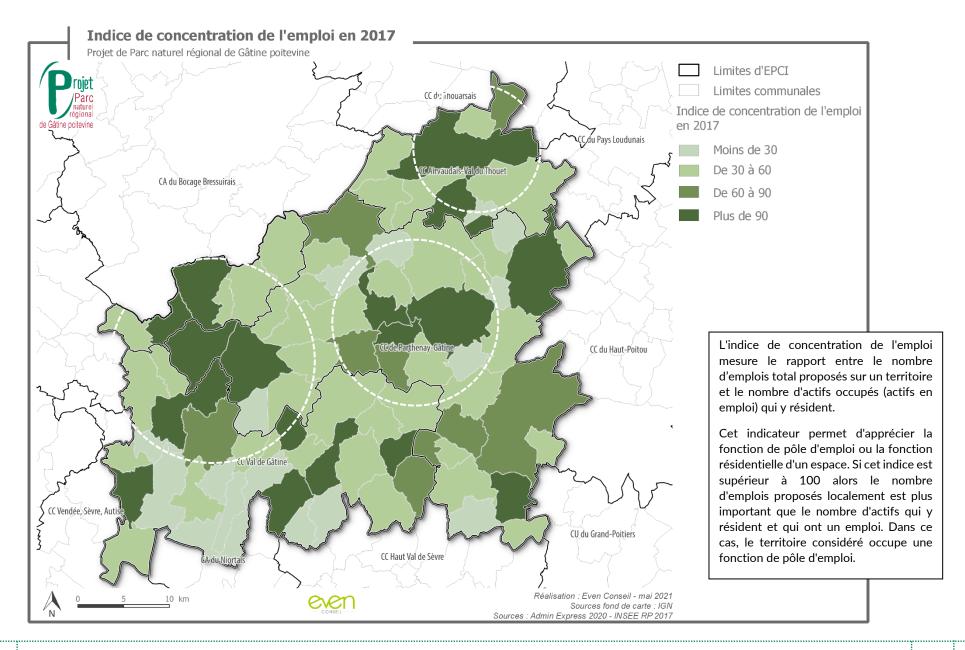
La carte présentée ci-après illustre l'importance des communes pôles dans le poids de l'emploi du territoire.

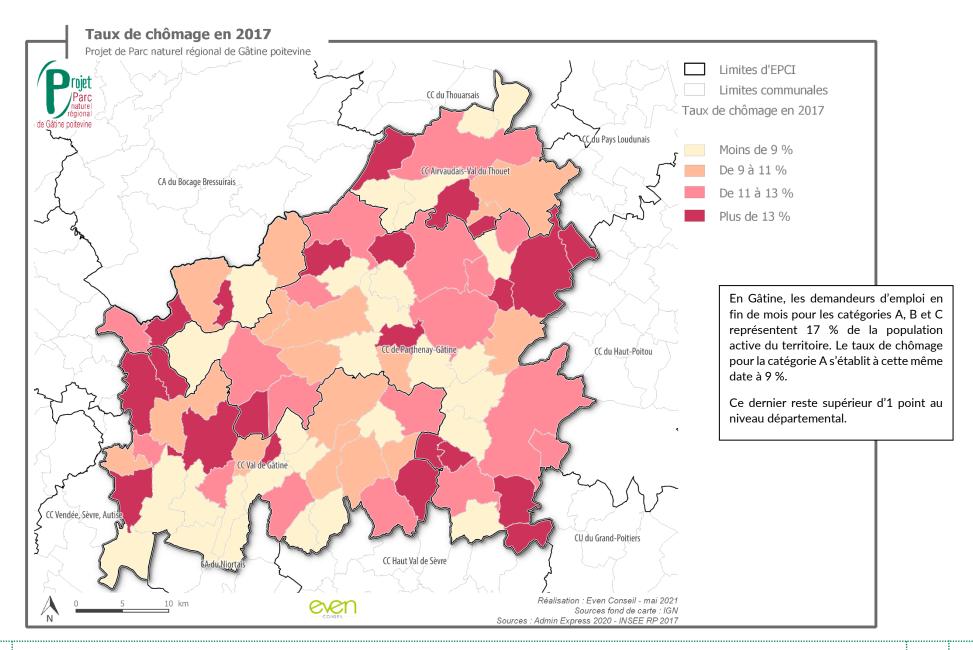
Le nombre d'actifs sur le territoire est plus important que le nombre d'emplois, en conséquence l'indice de concentration de l'emploi démontre une résidentialisation de l'économie du territoire en lien avec l'analyse des secteurs d'activités.

Au sens de l'INSEE, l'indicateur de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi et résident dans la zone.

L'indice de concentration de l'emploi est de 85 en 2017 sur le territoire du projet de PNR. La commune de Parthenay se distingue nettement avec un indice de 177, qui confirme le rôle de polarité économique de la commune à l'échelle du territoire. A titre de comparaison, la CC du Thouarsais affiche un ICE de 97, tandis qu'il est de 94 sur la CA du Bocage Bressuirais.







Les collectivités locales ont développé depuis 20 ans un ensemble d'outils pour contribuer aux côtés des services de l'Etat, aux politiques publiques de l'emploi. Le partenariat ainsi établi repose sur la complémentarité des compétences pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté et pour garantir la mise en synergie des interventions de chaque acteur dans le cadre de la territorialisation des politiques de l'emploi.



LES ACTIONS EN COURS

Créée en avril 2016, l'association BoGaJe (BOcage GAtine JEunesse) anime le projet jeunesse de territoire intitulé « Les jeunes s'en mêlent ». Lauréat du Programme d'investissement (PIA), ce projet sur 5 ans se donne pour ambition de favoriser de nouvelles pratiques en matière de politiques de jeunesse par la participation directe des citoyens de 16 à 30 ans aux décisions et actions qui les concernent. « Les jeunes s'en mêlent » représente la volonté forte et unanime des acteurs de jeunesse (élus, professionnels et jeunes) de couvrir le territoire d'espaces d'accueil et d'accompagnement des jeunes pour favoriser leur autonomie, leur créativité et leur engagement dans la vie. Le plan d'actions vise à soutenir les grandes étapes de construction de leur vie, de l'adolescence à la vie d'adulte, par la réalisation de leurs projets personnels ou professionnels, par la prévention des situations à risques d'ordre éducatif, familial, économique et de santé, et par un meilleur accès au logement et à la mobilité.



LES ACTIONS EN COURS

La Mission locale, regroupée au sein de l'association Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine (MDEE) développe un panel de solutions pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle oriente et conseille en termes d'emploi, de formation, de logement, de santé, de mobilité... La Mission Locale travaille également auprès des employeurs pour les accompagner dans leurs projets de recrutement, pour informer sur les dispositifs d'aides à l'embauche, de l'élaboration de la fiche de poste aux premiers jours dans l'entreprise...Chaque année plus de 1000 jeunes sont accompagnés.



LE SECTEUR DU COMMERCE COMME PRINCIPAL POURVOYEUR D'EMPLOIS, L'AGRICULTURE SE MAINTIENT

Les emplois sont principalement regroupés dans 5 secteurs d'activités. Le territoire de Gâtine concentre une large majorité d'emplois dans le secteur du commerce/transport/service qui représente un tiers de l'emploi recensé. Le poids du domaine de l'administration publique/enseignement/santé est équivalent, et démontre l'importance de la sphère présentielle dans l'emploi local.

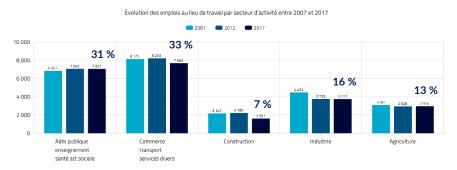


Figure 137. Evolution des emplois par secteur d'activité entre 2007 et 2017

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Si la part du tertiaire dans l'emploi local demeure majoritaire, il est essentiel d'observer les évolutions des emplois sur les dernières années selon le secteur d'activité : le secteur du commerce a baissé (-540 emplois sur les 5 dernières années), tandis que le secteur industriel se maintient, et celui de l'agriculture augmente légèrement.

Ces données sont caractéristiques du territoire de Gâtine : sur la Communauté de Communes voisine du Haut-Poitou, le secteur agricole perd 40 emplois sur les 5 dernières années, le secteur industriel environ 150. Il en est de même sur l'EPCI voisin de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais qui connaît une baisse significative du secteur industriel (-140 emplois par an depuis 2012), et où l'agriculture ne représente que 9 % de l'emploi total.

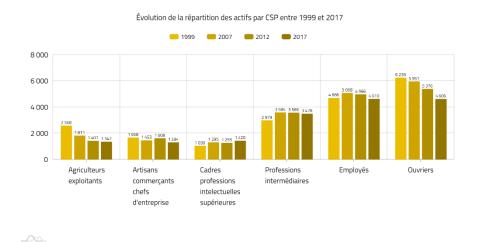
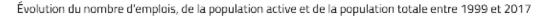
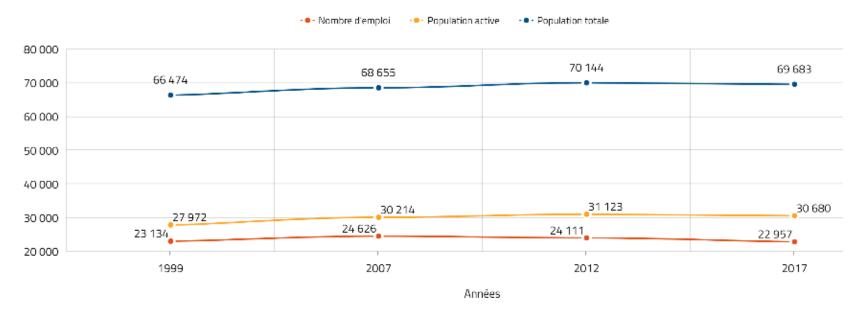


Figure 138. Evolution de la répartition des actifs par CSP entre 1999 et 2017

En 2017, la catégorie socio-professionnelle la plus représentée sur le territoire demeure celle des employés et des ouvriers, qui regroupent 55 % des actifs. Toutefois, la part d'actifs dans ces catégories à tendance à diminuer depuis plus de dix ans, alors que la catégorie des cadres/professions intellectuelles supérieures et celle des professions intermédiaires se stabilise voire augmente légèrement.

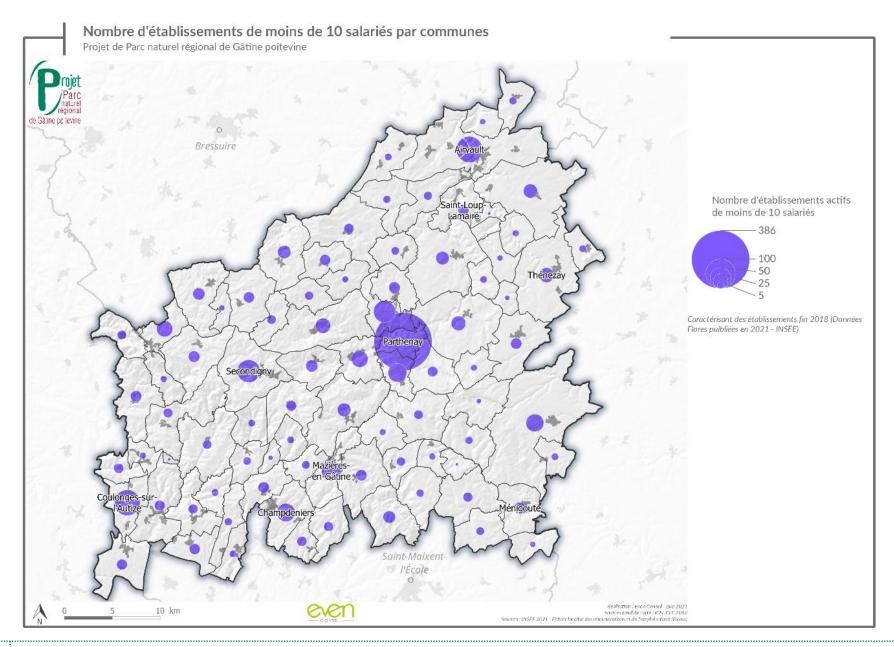


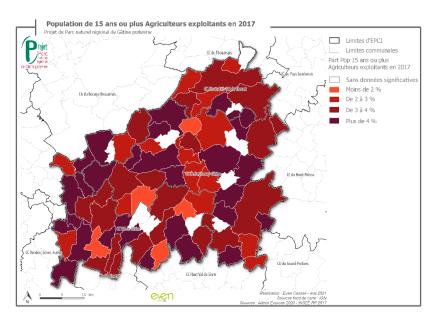


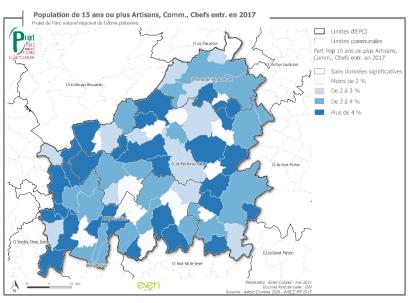
000

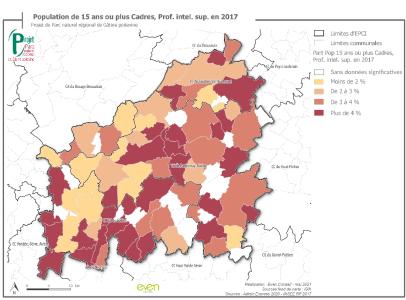
Figure 139. Evolution du nombre d'emplois, de la population active et de la population totale entre 1999 et 2017

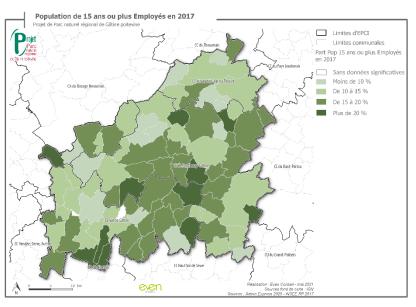
À noter, le territoire est concerné par une particularité liée aux territoires ruraux, 75 % des établissements actifs ont moins de 10 salariés. Cela représente ainsi 1 620 établissements de 1 à 9 salariés sur les 2 135 existants sur le territoire. On retrouve une concentration de ce type d'entreprises sur les communes de Parthenay, Airvault, Secondigny et Coulonges sur Autize.

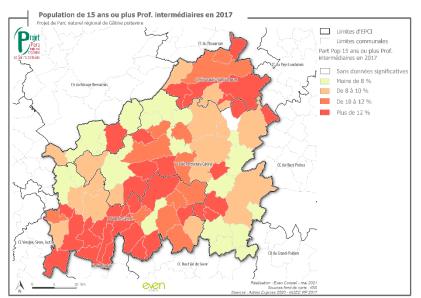


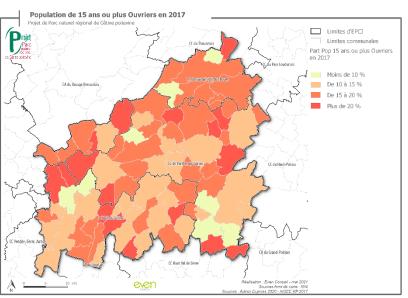


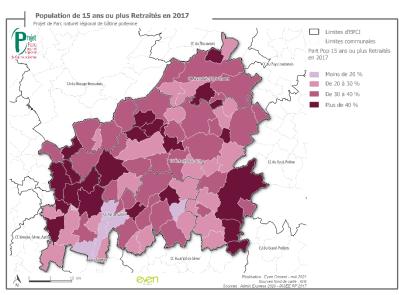












LA DIVERSIFICATION DES EMPLOIS ET ENTREPRISES

On retrouve les activités de biens intermédiaires et de biens d'équipement en tête des emplois, accompagnées des activités agroalimentaires. La particularité du territoire se situe dans le fait de retrouver des usines à la campagne. C'est-à-dire des entreprises de taille importante situées sur des communes rurales à faible densité de population.

C'est ainsi que plusieurs entreprises importantes sont recensées dans la filière aéronautique, que ce soit dans la fabrication de matériel de levage et de manutention, de composants et pièces comme les Forges de Bologne, Air Welding France, Ateliers de la Chaînette, TLD Europe...

Les Forges de Bologne, les Ateliers de la Chaînette ainsi que TLD sont des fleurons de l'économie du territoire. Les Forges de Bologne, filiale du groupe LISI AEROSPACE, est spécialisée dans l'usinage et la finition complète des produits en alliage de titane, pour la partie dite froide (avant) des réacteurs (aube de compresseurs, aube fan, pièces de structure). L'entreprise les Forges de Bologne est le sous-traitant privilégié pour la SNECMA et General Electric.

Les Ateliers de la Chaînette, filiale aujourd'hui du groupe FAYAT, est une entreprise qui s'est spécialisée dans la construction de charpentes métalliques, mais est aujourd'hui le premier fabricant français de matériel de levage et manutention. Cette entreprise créée en 1919, était à l'origine un atelier de ferronnerie d'art qui évoluera rapidement vers la serrurerie et la construction métallique. Dès 1929, l'entreprise crée un second atelier. En 1945, un atelier de mécanique se spécialise dans la fabrication des matériels de levage.

TLD EUROPE est un groupe leader sur le marché des matériels aéroportuaires de piste, grâce à un réseau mondial de vente, un contexte technologique innovant et une large gamme de matériels.

TLD Europe à Saint LIN est né de l'entreprise ERMA créée en 1984 par des salariés de l'entreprise SOVAM, entreprise implantée à Parthenay, et elle-même déjà leader sur le marché des matériels aéroportuaires.

Ces trois entreprises industrielles ont la particularité d'être issues d'entreprises artisanales locales implantées depuis de nombreuses années en Gâtine, ou d'être le produit d'essaimage d'entreprises existantes.

Les activités agroalimentaires, en particulier celles liées au travail du lait et de la viande, regroupent une trentaine d'établissements, dont certains valorisent les productions locales. Ce sont les laiteries, les entreprises de la filière viande et l'établissement Marie Surgelés, qui expliquent ce poids dans les effectifs salariés.

Dans les entreprises de l'agro-alimentaire, il est à noter une forte représentation des laiteries bien réparties sur l'ensemble du territoire qui développent des produits de première qualité. On a ainsi répertorié 5 laiteries de premier plan sur les 12 que compte le département des Deux-Sèvres.

Ces entreprises nées du mouvement coopératif agricole au 19ème siècle, sont aujourd'hui rattachées pour la plupart à de grands groupes et produisent des beurres et fromages de renommée nationale voire internationale.

La Laiterie Coopérative de Pamplie propose une gamme de beurres pour la grande consommation, les crémiers-fromagers, ainsi qu'une gamme dédiée aux professionnels de la restauration, de la boulangerie et de la pâtisserie. Le beurre de Pamplie bénéficie de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) beurre Charentes-Poitou. Fortement ancrée dans le terroir de la Gâtine, la Laiterie Coopérative de Pamplie a également rejoint le Collège Culinaire de France en 2015.

La laiterie de Saint-Loup, entreprise du groupe SAVENSIA, fabrique essentiellement du fromage de chèvre reconnaissable à sa forme en bûche parfaitement identifiée par les consommateurs.

Les établissements produisant des biens de consommation courante ont moins de poids en termes d'emplois car ce sont majoritairement des activités artisanales, de plus petite taille.

Parmi les activités de production spécifiques du territoire, on peut noter la présence de 8 sites d'exploitation de carrières (à Mazières en Gâtine, Airvault, La Peyratte, Verruyes, Viennay et Irais), dont la cimenterie Calcia à Airvault qui exploite également une carrière.

Ces carrières sont des creusets pour l'emploi où se cotoient des métiers divers et variés et offrent ainsi aux nouvelles générations des perspectives intéressantes.

La volonté des exploitants de ces carrières est de se faire connaître, faire connaître leur savoir faire et leur attachement au territoire de Gâtine. Cela les a conduits à créer une association avec des représentants des collectivités territoriales : « L'homme et la Pierre ». Cette association travaille sur la mise en valeur touristique et pédagogique des sites d'extraction et notamment de Mazières-en-Gâtine, d'Airvault ou de Thenezay.

Le territoire présente enfin un tissu diversifié d'artisans spécialisés dans la fabrication de bijoux, de meubles, de vêtements, de chaussures et maroquinerie....

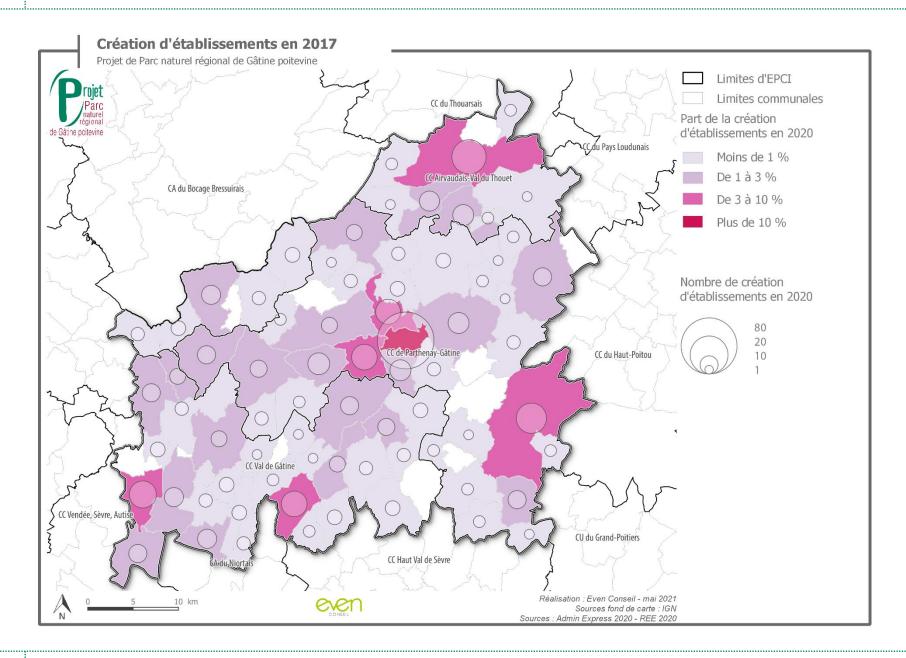
- les établissements du commerce sont, pour 79 % d'entre eux, des commerces de détail, qui occupent 70 % des salariés du secteur commercial.

Dans les activités de commerce de gros (21 % des établissements de commerce), les entreprises de négoce de matériel agricole, de céréales et aliments du bétail, d'animaux vivants, liées aux activités agricoles, représentent une quarantaine d'établissements et près d'1 établissement de commerce de gros sur 3.

Les établissements de négoce de bois et matériaux sont aussi parmi les principaux employeurs du commerce de gros du territoire.



TLD EUROPE / Commune de Saint-Lin - source : TLD group



UNE OFFRE DE PROXIMITE QUI REPOND AUX BESOINS QUOTIDIENS

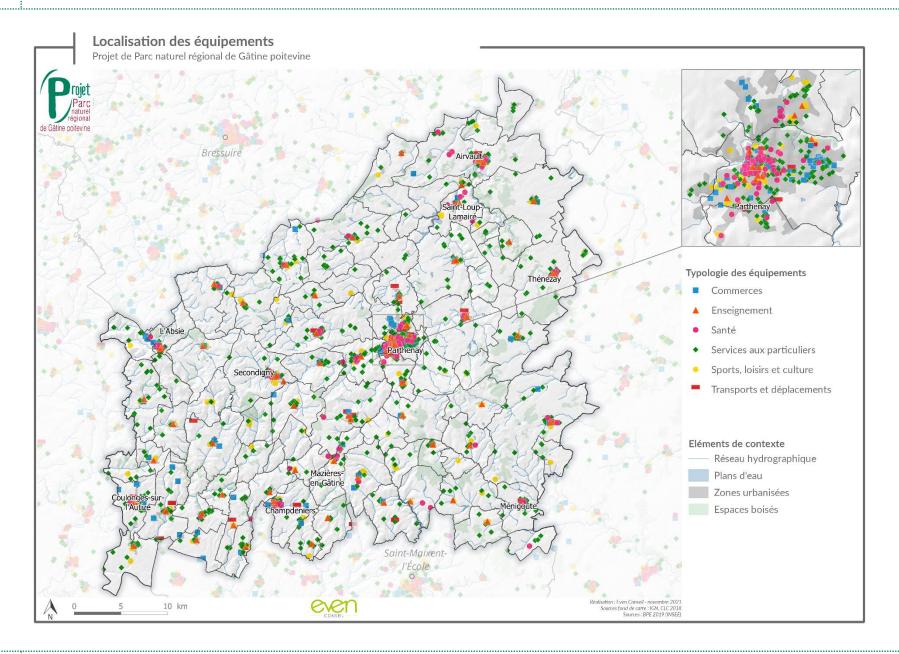
Le territoire de projet du PNR connait une diversité de services, commerces et équipements de proximité qui au fil du temps a évolué au gré des mutations économiques et territoriales et des modes de vie.

Malgré tout, la Gâtine poitevine a su maintenir une offre du quotidien diverse dans l'ensemble des communes et une structuration géographique de cette offre en adéquation avec les pôles du territoire.

Les évolutions majeures perçues depuis plusieurs décennies :

- Une concentration des offres commerciales autour des centres commerciaux majeurs implantés au sein des principaux pôles, notamment à Parthenay et des commerces maintenues au sein des villages offrant une diversité de produits et de services;
- Un déplacement des pôles commerciaux majeurs au sein des pôles des centres-villes vers les périphéries au détriment des rues commerçantes et au projet des hypermarchés. On notera cependant, le choix suffisamment rare pour être mis en avant, de l'installation d'un hypermarché dans le centre-ville de Parthenay;
- Le maintien des services publics au sein des communes sous l'égide des politiques de soutien des élus locaux communaux et intercommunaux et appuyé par un réseau associatif sportif, culturel et de convivialité dense :

- Une offre de santé soumises au vieillissement des professionnels de santé mais soutenue par une adaptation des équipements vers des maisons de santé ;
- Le maintien d'une offre d'enseignement correcte jusqu'au BAC principalement.



LES COMMERCES

Le territoire de Gâtine poitevine est plutôt bien maillé en termes d'établissements de services de proximité, mais peu en commerces. En effet, 50 % des communes possèdent au moins un commerce sur leur territoire et 94% des communes (79 sur 84) ont au moins un service aux particuliers. 20 communes de Gâtine n'ont plus qu'un seul commerce ou service. Il s'agit, la plupart du temps, de bars-restaurants, qui peuvent aussi proposer des activités d'épicerie.

Les entrepreneurs de Gâtine ont su s'adapter aux nombreuses mutations, et leur dynamisme n'est plus à démontrer. Ils ont su former, il y a 40 ans, le premier Club des Entrepreneurs en France, club toujours actif puisqu'il compte encore aujourd'hui, pas moins de 280 adhérents. Ils s'organisent pour venir en appui des nouveaux entrepreneurs tant en amont qu'en aval et se servent, pour le faire, du levier financier de la plateforme Gâtine Initiatives. Cette plateforme, qui permet aux nouveaux entrepreneurs de trouver un appui financier à leur projet, a été créée en 1978 sous l'impulsion d'un groupe de chefs d'entreprises du territoire qui voulaient venir en aides aux futurs entrepreneurs. Ce fond a été initié par la ville de Parthenay mais le Pays de Gâtine gère les fonds depuis 2009. Le comité local d'engagement des prêts travaille sur une charte d'accompagnement en amont et un suivi en aval des futurs entrepreneurs révélant ainsi leur volonté de participer activement au développement économique collectif du territoire.

Des initiatives locales renforcent les réseaux d'entrepreneurs. Notamment les associations de commerçants qui constituent des leviers économiques majeurs à l'échelle locale mais aussi des clubs locaux comme le club interprofessionnel du Val d'Autize ou le CJE (Cercle des Jeunes Entrepreneurs Niort/Bressuire/Parthenay).

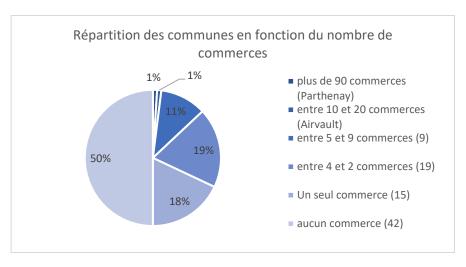


Figure 140. Répartition des communes en fonction du nombre de commerces - source : INSEE 2019

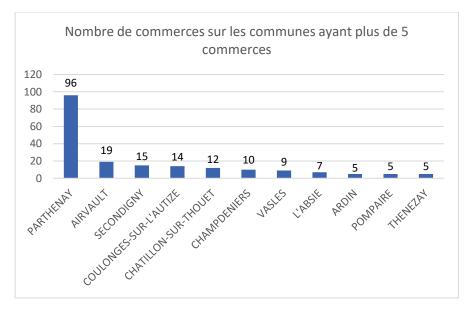
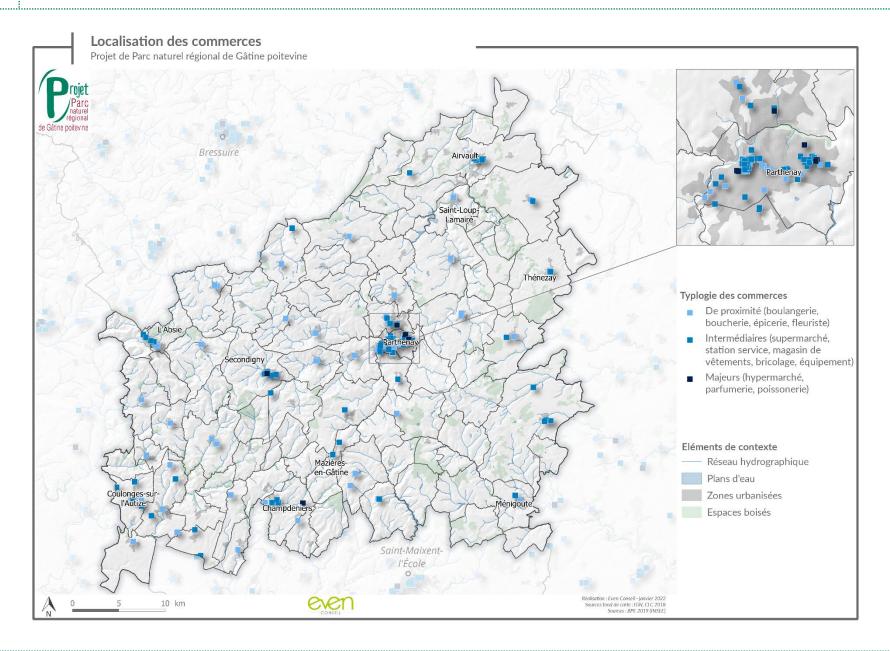


Figure 141. Nombre de commerces sur les communes ayant plus de 5 commerces



LES SERVICES AUX PARTICULIERS

Le territoire du projet de PNR s'est construit et organisé autour de la ville de Parthenay, 2^{ème} sous-préfecture du département des Deux-Sèvres.

Les dernières recompositions territoriales sont entrées en application au 1^{er} janvier 2018 en redéfinissant les arrondissements de Niort, Parthenay et Bressuire.

L'organisation administrative du territoire reflète encore fortement les périmètres des anciens cantons, puisque les services de gendarmerie, les centres de secours y sont toujours localisés. En ce qui concerne le service postal, le département des Deux-Sèvres se situe à la limite des 90 % d'accessibilité. Le territoire possède 27 points de contact (agence postale ou bureau de poste) sur les 131 que compte le département. Sur ces 27 points de contact, 9 sont des bureaux de poste. Ils sont localisés à Parthenay (2 bureaux) et dans les anciens chefs-lieux de canton. Deux centres de tri sont présents en Gâtine, un à Parthenay et l'autre à Secondigny (source : INSEE).

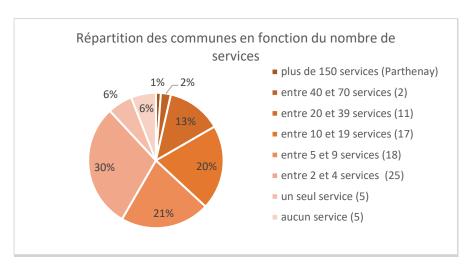


Figure 142. Répartition des communes en fonction du nombre de services - source : INSEE 2019

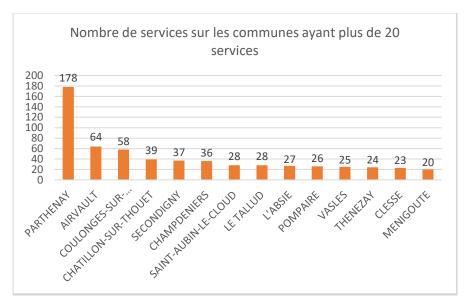
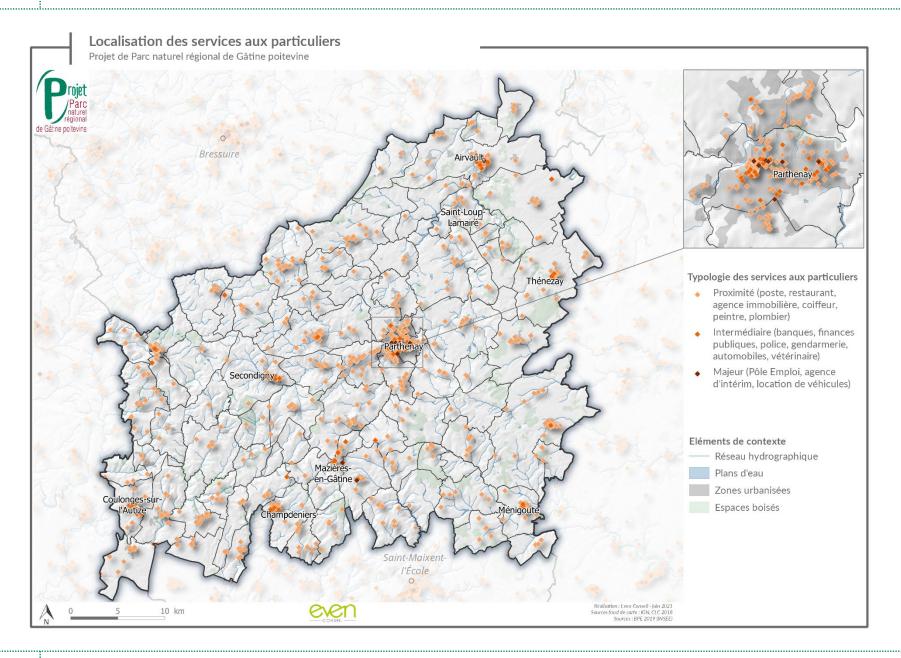


Figure 143. Nombre de services sur les communes ayant plus de 20 services



UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT LIMITEE

Le territoire du projet de PNR dispose d'une offre de formation complète jusqu'au niveau du baccalauréat. Le territoire est maillé par un réseau de 61 écoles maternelles et primaires publiques et/ou privées. Plusieurs regroupements pédagogiques ont permis de maintenir des écoles de proximité au sein des communes rurales les plus petites.

14 collèges permettent d'irriguer le territoire. Chaque ancien chef-lieu de canton dispose de son établissement à l'exception de Saint-Loup-Lamairé qui dépend d'Airvault, commune qui comme Parthenay et Secondigny, dispose de plusieurs établissements.

Deux lycées sont présents à Parthenay. Un établissement d'enseignement général et technologique : Ernest Perochon et un établissement professionnel : Les Grippeaux, spécialisé dans les filières Restauration, Industrie et Télécommunication, Commerce et Vente, Sanitaire et Social. En comparaison, la région compte 137 lycées généraux et 174 lycées professionnels, soit 1 lycée général pour environ 43 500 habitants et 1 lycée professionnel pour environ 34 400 habitants. Ainsi, l'équipement en lycée dans le périmètre du projet de PNR peut sembler sous doté mais les élèves bénéficient des lycées des pôles urbains voisins du département et des départements voisins.

L'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM) situé sur la commune de Coutières propose une formation supérieure dédiée au cinéma animalier. Cet institut est né dans la continuité du Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute à la suite du constat d'un besoin d'accès aux différentes techniques que nécessite le cinéma animalier. La première session de formation a eu lieu en 2004 après l'élaboration d'un partenariat entre

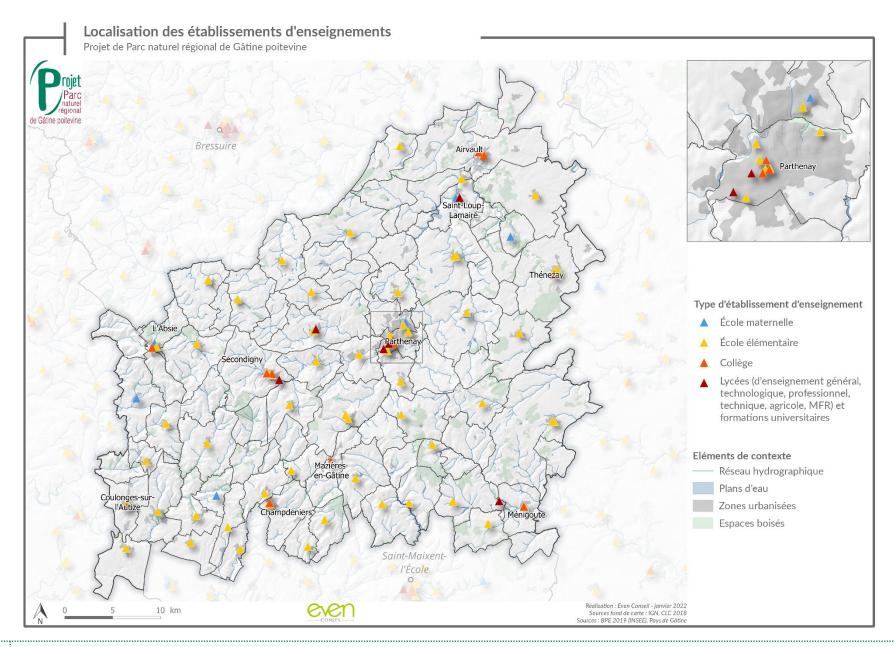
l'université de Poitiers puis de La Rochelle (depuis 2019), l'Association MAINATE et le Département des Deux-Sèvres. La formation est accessible à des étudiants ayant validé une licence (bac+3) et se déroule sur 2 ans. A l'issue de la formation, les étudiants valident un diplôme universitaire intitulé "Techniques et méthodes de réalisation du film documentaire animalier". En complément, un BTS MCO (Management Commercial Opérationnel) est proposé par le lycée général et technologique.

Le taux de scolarisation des 6-14 ans du territoire est équivalent à celui de la région Nouvelle-Aquitaine (98,7 %). Pour la tranche, 15-17 ans le taux de scolarisation constaté en Gâtine est légèrement supérieur au niveau régional, 96,9 % contre 96 %.

Il n'existe pas de lycée d'enseignement agricole sur le territoire du projet de PNR. Les deux établissements de référence du département sont situés à Bressuire et à Melle. Cependant, deux établissements de Maisons Familiales Rurales sont présents, un à Secondigny et un à Saint-Loup-Lamairé.

La MFR de Saint-Loup complète l'offre en enseignement avec des formations de la 4^{ème} au BAC Pro dans les domaines agricoles, équins et environnement.

La MFR de Secondigny intervient dans les domaines des services aux personnes, vente en espace rural et secteur canin et félin.



DES PROFESSIONNELS DE SANTE PLUS AGES ET MOINS NOMBREUX

Le vieillissement progressif de la population a amené depuis plusieurs dizaines d'années une structuration de l'offre de service à la population. Les acteurs publics et privés ont développé des équipements et services afin de répondre aux attentes de la population.

En ce qui concerne la population âgée, le territoire dispose d'un nombre important de structures. 11 villages pour retraités permettent aux personnes de bénéficier d'un logement adapté avec la possibilité d'avoir recours à des services particuliers. Les 16 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) participent à la prise en charge de la dépendance au côté des 6 services d'aide et d'accompagnement à domicile. L'ensemble de ces acteurs peuvent s'appuyer sur une coordination globale assurée par le Centre Local d'Information et de Coordination de Gâtine.

En 2017, 49 médecins généralistes libéraux dits « actifs » (ayant réalisé des actes) exerçaient au sein du Pays de Gâtine dont 62 % étaient âgés de 55 ans et plus (54 % dans l'ensemble du département). Au cours des 5 dernières années, 8 omnipraticiens se sont installés sur le territoire contre 13 cessations d'activité. La densité du territoire est de 74 généralistes libéraux pour 100 000 habitants, ce qui est inférieur au département des Deux-Sèvres (103) et à la région Nouvelle-Aquitaine (77).

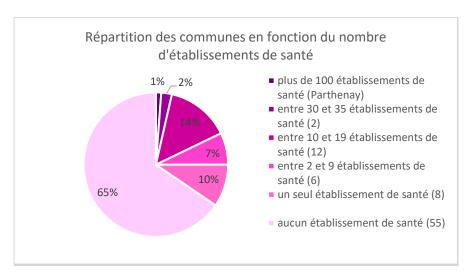


Figure 144. Répartition des communes en fonction du nombre d'établissements de santé - source : INSEE 2019

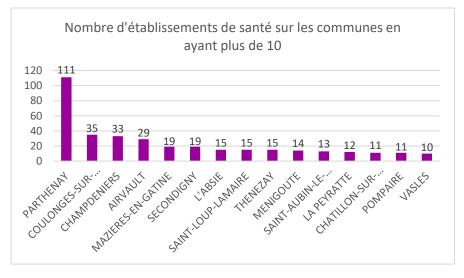
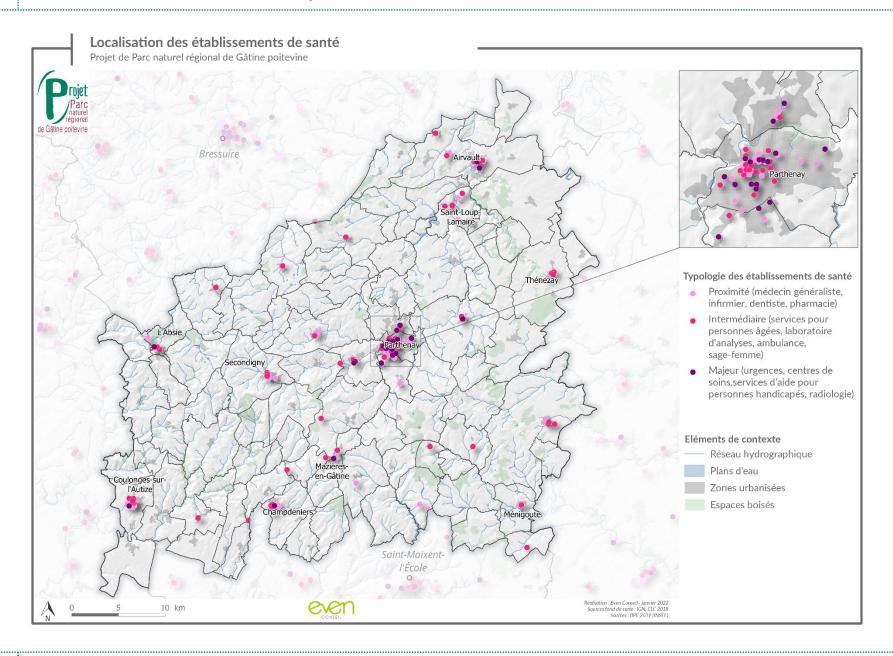


Figure 145. Nombre d'établissements de santé sur les communes en ayant plus de 10



2. TOURISME ET HEBERGEMENT

L'activité touristique tire son développement des cadres environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire. Le tourisme est donc une activité transversale. C'est l'aboutissement d'un travail de fond sur l'identité et le bien-vivre d'un territoire.



DEFINITION DU TOURISME

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le secteur se définit par les « activités déployées par les personnes au cours de leur voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas l'année, à des fins de loisirs, pour affaire ou autres motifs ».

Le tourisme emprunte donc à la culture, l'agriculture, l'environnement, l'économie. Il est aussi le fait de vacanciers en séjour, de professionnels en déplacement, d'excursionnistes et randonneurs de passage ou encore de festivaliers.

L'économie touristique n'est donc pas le reflet d'un secteur à part entière, identifié par les entreprises qui le composent, mais plutôt une économie aux facettes multiples qualifiée par ses « clients » et leurs modes de consommation. Il est donc souvent difficile d'extraire des données précises en termes de chiffre d'affaires ou de fréquentation.

Les retombées sociales du tourisme, à l'échelle du département, peuvent être estimées à 7600 emplois directs, indirects et induits, salariés et non-salariés.

POTENTIEL TOURISTIQUE

Comme 70% du territoire national, la Gâtine poitevine se situe en zone rurale. Le tourisme rural, par opposition aux tourismes littoral, de montagne ou urbain, ne représente que 30% de la fréquentation nationale. La Gâtine se situe donc dans une catégorie de territoire en voie de développement. Son potentiel reste à exploiter.

Bien que la Gâtine poitevine ne soit pas une destination reconnue, elle est entourée de grands sites dont l'attractivité n'est plus à démontrer : deux parcs d'attractions d'ampleur internationale, le Puy du Fou en Vendée et le Futuroscope dans la Vienne et deux espaces naturels remarquables, le Val de Loire (couvert par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO) et le Parc naturel régional du Marais Poitevin. Chacun d'eux se situe à une distance de moins de deux heures :

Parthenay/ Futuroscope: 55 min;
Parthenay / Puy du Foy: 1h10;
Parthenay / Saumur: 1h10;
Parthenay / Coulon: 55 min.

Cette situation fait de la Gâtine poitevine un point de chute remarquable pour les vacanciers en séjour qui souhaitent découvrir la région et ses principaux attraits.

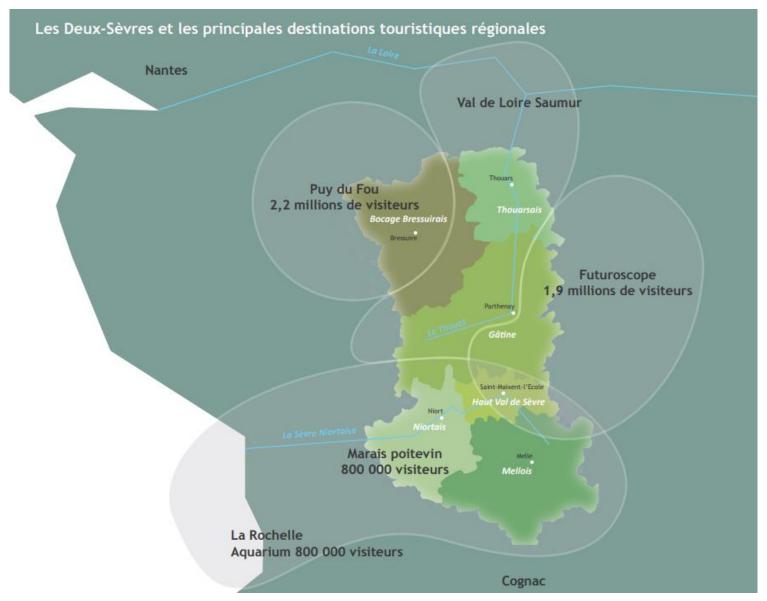


Figure 146. Les Deux-Sèvres et les principales destinations touristiques régionales – source : www.pole-implantation-tourisme.org f

ENTRE PETITE BALADE ET GRANDE ITINERANCE

La préservation de l'environnement et de la qualité paysagère du territoire a permis, depuis plusieurs années, le développement de nombreux circuits de randonnée pédestre, équestre et cyclable.

En matière de grande randonnée pédestre, la Gâtine, traversée du Nord au Sud par le GR36, voie secondaire des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, et d'Est en Ouest par le GR364, se trouve directement connectée aux départements de la Vendée et de la Vienne, mais aussi à la Charente-Maritime via le Sud du département et au Maine-et-Loire via le Pays Thouarsais.

En complément de ces grands itinéraires, de nombreuses randonnées ont été créées et inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des Deux-Sèvres et 3 GRP existent sur le territoire : GRP des marches de Gâtine, GRP du Thouet et GRP Sud Gâtine. Aujourd'hui on assiste à l'essor du géocaching, chasse aux trésors interactive et ludique. De nombreuses caches sont à découvrir en Gâtine (geocaching.com).

Le dispositif Tèrra Aventura, créé par la Région Limousin en 2011, est développé aujourd'hui sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine par le Comité Régional du Tourisme. Il s'agit d'un jeu familial : une chasse au trésor interactive et ludique gratuite qui allie balades et découvertes des richesses patrimoniales et naturelles d'un territoire. En 2021, ce dispositif proposait plus 500 parcours sur toute la Région et regroupait une communauté de plus de 2 000 000 joueurs dont 80% de famille. En Gâtine, 7 circuits permettent de découvrir des pépites du territoire. Ils se situent sur les communes d'Ardin (la marbrière), Airvault (cité médiévale), Gourgé (bourg et Thouet), Ménigoute (Bois-

Pouvreau), Parthenay (cité médiévale), Pougne-Hérisson (circuit vélo, Voie Verte et Nombril du Monde), St-Loup-Lamairé (lac du Cébron). Ces parcours ont totalisé 3 910 découvertes de caches (environs 18 000 joueurs estimés) en 2020.



LES ACTIONS REALISEES

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) possède un volet tourisme ayant œuvré notamment pour la mise en place de l'itinérance à vélo avec les parcours du Thouet à Vélo dont une grande partie a été intégré à la Vélo Francette.

Il développe également le label Accueil Vélo et valorise le Thouet et son environnement à travers une programmation d'animations sur les territoires de la Gâtine, du Thouarsais et du Saumurois.

Si des services adaptés d'hébergement et de restauration se développent progressivement à destination des cyclotouristes via le label Accueil Vélo, il n'en est pas encore de même pour les randonneurs à pied et pour les cavaliers. Cette dernière catégorie reste sous-exploitée par rapport au potentiel du territoire.

Concernant les pratiques cyclables et plus particulièrement la pratique de loisirs, elle concerne principalement les familles, les amis pour des balades locales, lentes, de 5 à 30 km par sortie généralement

organisées en week-end ou pendant des vacances. Ce public utilise de préférence les pistes cyclables et voies vertes et recherche une sécurité généralisée et des services : jalonnement, aires de repos, point d'information...

La pratique sportive comprend les cyclotouristes, les cyclosportifs et les VTTtistes. Les cyclotouristes pratiquent sur une ou plusieurs journées et découvrent des territoires en empruntant des réseaux secondaires et communaux. Les sorties sont individuelles ou en petits groupes pour des distances importantes (50 à 150 km par sortie). Ces pratiquants apprécient des revêtements roulants, des parcours variés et une sécurisation des entrées de ville.

La pratique touristique concerne également les familles, les amis pour des balades lentes de 5 à 30 km par sortie.

Plusieurs catégories sont distinguées :

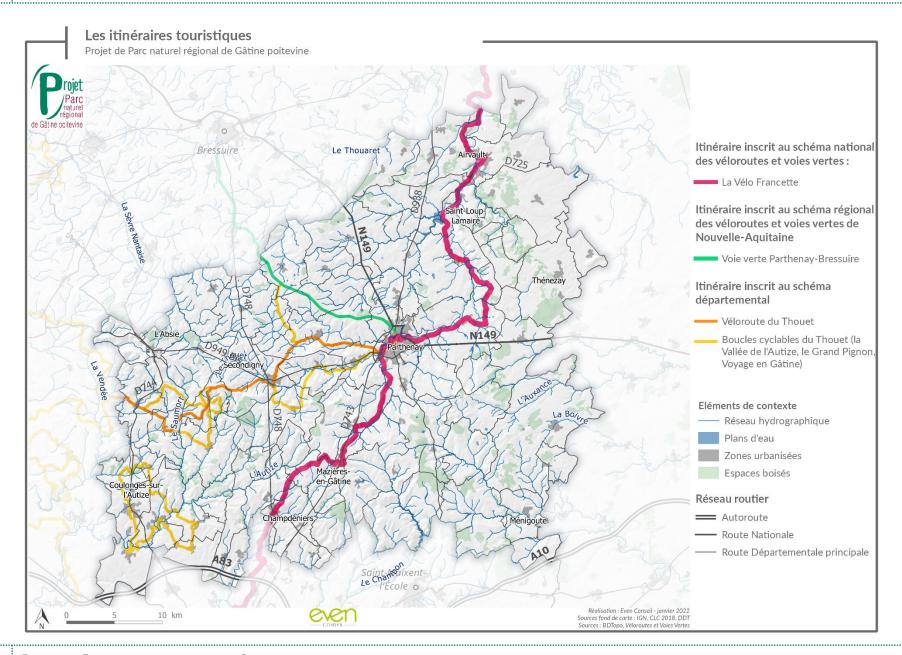
- La clientèle loisir sur le lieu de vacances : elle recherche des itinéraires en boucles de 30 à 70 km environ à proximité des hébergements et des sites touristiques. Les clients recherchent des voies vertes, pistes cyclables, en site propre, voies à faible trafic mais également des prestations de location, de réparation et des documents de présentation des itinéraires aménagés.
- La clientèle itinérante : elle effectue des circuits sur plusieurs jours, d'une distance de 300 à 500 km par semaine. Pour l'instant d'origine plutôt nord européenne, elle utilise surtout les grands axes structurants. Elle est en attente de voies vertes, d'aires de repos, de voies à faible trafic, de services et d'hébergements adaptés.

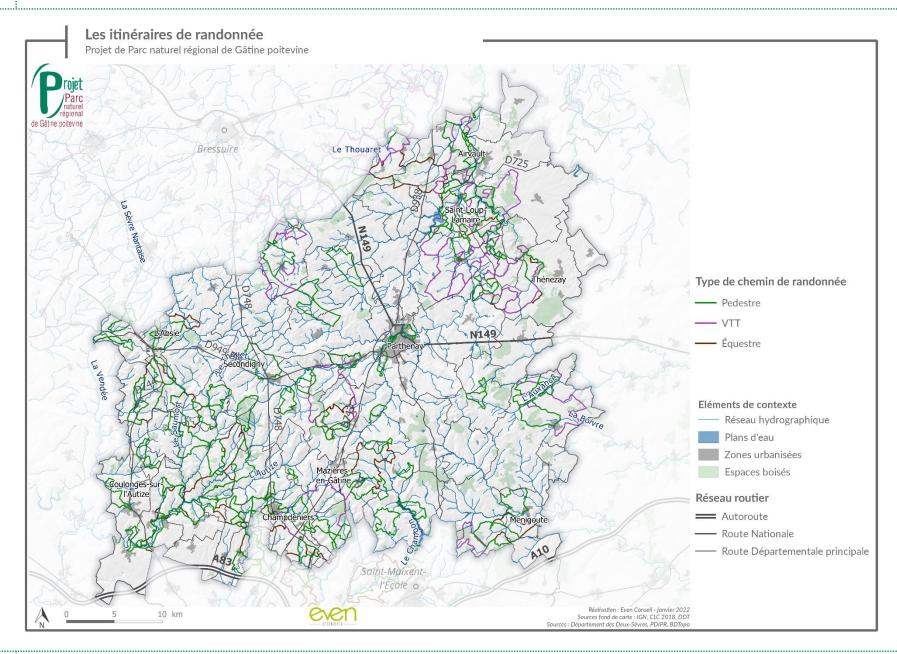
Ainsi, la pratique des activités de loisirs et touristiques constitue l'usage principal des voies vertes et véloroutes.

Le territoire du projet de PNR est traversé par :

- La vélo Francette (ou V43) du Nord au Sud en passant par Airvault, La Peyratte, Parthenay, Saint-Marc-La-Lande vers Champdeniers;
- La Voie verte V1 (inscrite aux schémas régional et départemental) qui relie Bressuire à Chatillon-sur-Thouet / Parthenay en passant par Clessé (32km jusqu'à Bressuire);
- Des itinéraires VTT et boucles cyclables ;
- Itinéraires cyclables d'intérêt départemental reliant Parthenay au Busseau en passant par Secondigny (rejoint la Vendée).

A noter, l'achèvement, en cours, des infrastructures du schéma départemental (liaisons Nueil Les Aubiers > La Vendée et le Maine et Loire) permettra une liaison cyclable touristique (via Parthenay/La Gâtine) entre Niort et Cholet et Niort > La Vendée > Nantes.





Le Département dispose en 2017 de 15 dispositifs de comptage de la fréquentation permettant d'identifier les fréquentations sur 4 grands axes dont deux se trouvant sur le territoire du projet de PNR :

FREQU	FREQUENTATION DES VOIES VERTES ET DE LA VELO FRANCETTE DE 2013 À 2017								
ITINÉRAIRES	2013	2014	2015	2016	2017				
Voie verte 1 Châtillon-sur-Thouet	30 362	31 890	28 468	27 869	27 970				
Voie verte 2 Nueil-les-Aubiers	22 467	36 179	29 866	24 849	22 220				
Voie verte 3 Moutiers-sous-Chantemerle	23 273	26 945	26 729	27 088	26 552				
Vélo Francette Saint-Marc-la-Lande	700	1 011	1 357	1 957	2 447				

Figure 147. Fréquentation des voies vertes et de la vélo Francette de 2013 à 2017 - source : Schéma cyclable touristique des Deux-Sèvres

<u>A noter :</u> Des voies du réseau ferroviaire français sont neutralisées mais ne sont pas encore déclassées comme celle de Parthenay > Poitiers : 16 km en Deux-Sèvres. Les voies Benet > Faymoreau via St-Pompain, Coulonges-sur-l'Autize et St-Laurs et Melle > Ruffec sont déclassées. La majorité des emprises est à présent privée.



DEFINITIONS

Les Voies vertes sont des voies exclusivement réservées à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers. Elles sont généralement constituées d'anciennes voies ferrées déclassées. Elles comprennent une plate-forme d'environ 3 m de largeur et de larges accotements (1,5 m).

Les itinéraires cyclables d'intérêt départemental sont les parcours aménagés pour la pratique du vélo et non reconnus dans des schémas nationaux ou régionaux. L'itinérance permet la liaison entre des agglomérations et les bassins de vie et garantit des connexions avec des boucles touristiques et d'autres itinéraires de même importance. En Deux-Sèvres, plusieurs itinéraires cyclables de moyenne distance, ont été réalisés.

Les parcours VTT sont des itinéraires empruntant essentiellement des chemins et sont destinés à la pratique sportive ou de loisirs. La mise en œuvre mobilise les communes, EPCI et les associations VTT concernées. 22 circuits labellisés « Rando Deux-Sèvres VTT » sont identifiés en Deux-Sèvres. Le label « Rando Deux-Sèvres VTT » est une reconnaissance de la qualité d'un itinéraire : configuration, diversité, jalonnement, service... Il existe aussi un label "Base VTT" obtenu par Parthenay-Gâtine, avec 2 bases d'accueil dont une à Gourgé et une à Vasles.



LE SCHEMA CYCLABLE TOURISTIQUE DES DEUX-SEVRES

Le schéma cyclable 2018-2023 porte des ambitions multiples et transversales :

- Permettre un renforcement et une diversification de l'offre touristique et de loisirs répondant à une demande croissante de la part des clientèles françaises et internationales ;
- Faire découvrir ou redécouvrir aux Deuxsévriens les curiosités touristiques ;
- Développer et valoriser les territoires traversés par les grandes infrastructures ;
- Promouvoir l'ensemble des usages du vélo.

Co-construit avec les acteurs partie de la filière vélo et en étroite collaboration avec les EPCI, le Parc naturel régional du Marais poitevin Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, ce schéma cyclable doit permettre d'accroître l'attractivité de la destination Deux-Sèvres.

L'état des lieux du schéma départemental cyclable est construit à partir des données recueillies lors d'un diagnostic territorial établi en 2014, pour le compte du Département, par la direction territoriale Sud-Ouest du CEREMA. Les données recueillies ont été mises à jour pour le schéma cyclable 2018-2023.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE PRATIQUES LOISIRS / TOURISM CARACTÉRISTIQUES · Clubs FFC, • ≈ 300 km · Domicile / travail · Résidents, FFCT... familles - école / voyage • De 3 à 5 km · De 50 à 150 km / · De 5 à 30 km / étrangers / traiet sortie · Rapide, · Rapide, · Lent. week-end. quotidien week-end, soirée vacances BESOINS · Sécurité en · Sécurité en ville Sécurité Services milieu urbain sécurisée généralisée Hébergements - agrément, Stationnements Entretien Topoquides cartes: Intermodalité TC Intermodalité - ialonnement : aménagements - Services (RIS...). **AMÉNAGEMENTS** TYPES · Bande de pistes Bande cyclables · Pistes cyclables, Véloroute cyclables voie verte...

Différentes formes de pratiques - Source : Schéma cyclable touristique

Ce schéma cyclable décrit les différentes pratiques (utilitaire, sportif, loisirs / tourisme et itinérant), les infrastructures associées... mais aussi les grandes orientations sous forme de 3 enjeux et 17 actions.

L'OFFRE D'HEBERGEMENT

Le département des Deux-Sèvres a réalisé un bilan de saison touristique en 2020. Cette étude permet de décrire les types d'hébergements sur le département. Cette analyse est complétée par l'étude des clientèles touristiques 2019-2020 des Deux-Sèvres.

Le département des Deux-Sèvres compte un peu plus de 71 000 lits touristiques, dont 21 000 lits marchands⁷, soit 29% de la capacité totale. Les visiteurs séjournent donc principalement dans leur famille ou chez des amis. Les modes d'hébergements les plus plébiscités sont l'hôtellerie (11 % des séjours) suivie de la location de meublés (10% des séjours) et du camping (9 % des séjours).

Avec une capacité d'accueil de 13 317 lits touristiques en 2018, la Gâtine se situe en seconde position devant le Bocage Bressuirais et derrière le Pays Niortais-Marais Poitevin, première destination touristique du département. A l'instar du reste du département, le territoire possède un parc d'hébergement majoritairement constitué de lits non-marchands (95%).

Ces lits, disponibles dans des résidences secondaires ou chez l'habitant, témoignent de l'attachement d'un bon nombre de deux-sévriens qui reviennent régulièrement pour des séjours en famille ou entre amis dans leurs résidences familiales.

Les 5% de lits marchands, quant à eux, sont répartis au sein d'unités d'hébergements diffuses et relativement bien réparties sur le territoire. Les 17 campings représentent la majorité des lits disponibles (42% de la capacité du territoire). Si l'on assiste à un renouvellement régulier de l'offre des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, il n'en va pas de même pour l'hôtellerie. Le secteur est exclusivement constitué d'établissements indépendants qui peinent à développer leurs activités en secteur rural. Cela pose aussi la question de la rénovation et la qualification de l'offre existante.

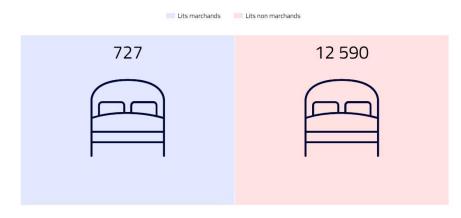


Figure 148. Lits marchands / non marchands sur le territoire du projet de PNR - Source : INSEE - 2018

⁷ Lit marchand : Somme des lits dans les hôtels, campings, villages vacances, résidences tourisme, auberges de jeunesse / Lit non-marchand : lits par résidence secondaire et chez la famille ou les amis

A l'échelle du département, pendant l'année 2020, chamboulée par le covid, une baisse de fréquentation dans les hôtels est recensée mais elle n'est que de seulement – 14,3 % pour les mois de juillet, août et septembre cumulés, au regard de ces 3 mois de l'année 2019.

Il est à noter que la fréquentation dans les hôtels est quasi stable pour les clientèles françaises au mois d'août 2020, comparativement à août 2019 : une stabilité en nombre de nuitées françaises (-0,5 % août 2020 vs août 2019) et une légère baisse du nombre de nuitées totales, françaises et étrangères, pour ce mois (-4,1 %).

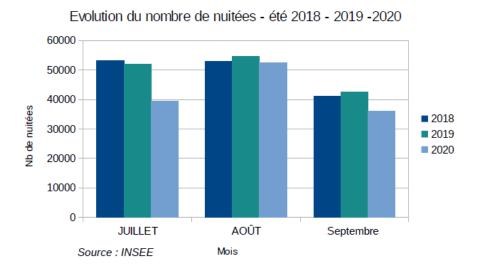


Figure 149. Evolution du nombre de nuitées - été 2018-2019-2020

Une diminution plus nette de la fréquentation des campings est perceptible, avec une baisse de fréquentation d'environ 25 % au regard de la saison précédente, les mois de juillet et d'août, bien fréquentés, n'ayant pas compensé la fermeture des établissements au printemps.



ZOOM SUR LES CONSEQUENCES DU COVID

Les hébergements locatifs au sein des campings ont été privilégiés par les clientèles au détriment de l'emplacement nu.

Les campings-caristes ont été plus nombreux qu'à l'accoutumée cette saison 2020, et a fortiori les touristes circulant en van ou en combi.

Les campings proposant des snacks ou des restaurants ont été privilégiés par les clientèles en séjour ainsi que les clientèles locales.

La présence de clientèle itinérante a été soutenue dans les hébergements de plein air situés le long des itinéraires vélo.

On peut aussi identifier une baisse du chiffre d'affaires pour les gîtes et chambres d'hôtes labellisés " Gîtes de France " de 23,8 % par rapport à l'année dernière : il convient de relever que le nombre de contrats est en légère baisse en août 2020 par rapport au mois d'août de l'année 2019 (-10%) mais qu'il est en hausse assez nette pour le mois de juillet de cette année (+ 17%).

Avec 128203 nuitées comptabilisées dans les hébergements collaboratifs (airbnb, homeaway, abritel), une baisse de – 18 % au regard de l'année précédente est à noter.

LES CLIENTELES

L'étude des clientèles touristiques dans les Deux-Sèvres permet d'avoir quelques informations sur la clientèle du territoire du projet de PNR. Cette étude a été publiée en janvier 2021 et retrace les chiffres de l'année 2019-2020. L'objectif de cette étude est de connaitre le profil de la clientèle mais aussi le comportement et les caractéristiques des voyages réalisés, à partir de plus de 600 réponses lancées par l'enquête.

Sur la durée de l'enquête (une année), le département des Deux-Sèvres comptabilise 1,1 millions de séjours et 4,7 millions de nuitées. L'importance des actions de communication départementales (spots TV, support escapades, affichage...) visant les clientèles familiales et de courts séjours ont permis de maintenir un bon niveau de fréquentation.

Une saisonnalité est peu marquée en terme du nombre de séjours. En revanche, on note un pic de fréquentation en hiver sur l'ensemble des nuitées. Cependant, sur l'ensemble des séjours étrangers, plus de la moitié (soit 58%) sont effectués durant la saison estivale.

Cette tendance sur le territoire du projet de PNR se traduit par une fréquentation marquée sur la période estivale mais aussi sur les vacances scolaires de la Toussaint, de Noël et les ponts du printemps.

La fréquentation touristique fonction des saisons Année 2019 / 2020 - Deux-Sèvres

1800000 1600000 1200000 1000000 800000 600000 400000

200000

Printemps

Figure 150. Fréquentation touristique en fonction des saisons – source : Etude des clientèles touristiques dans les Deux-Sèvres

Automne

Hiver

La saisonnalité des séjours français et étrangers Année 2019 / 2020- Deux-Sèvres

Eté

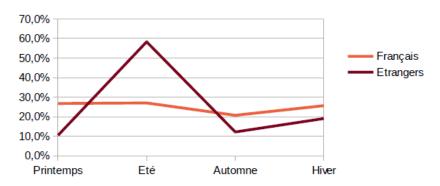


Figure 151. Saisonnalité des séjours français et étrangers - source : étude BVA - Etude des clientèles touristiques en Deux-Sèvres - Année 2019-2020

La destination est privilégiée pour les courts séjours avec une moyenne de 4,3 nuits. Néanmoins, la durée moyenne des séjours en 2019 - 2020 connaît une augmentation par rapport aux années 2017-2018 où la durée moyenne des séjours était de 3,4 nuits. La durée moyenne de séjour dans le département diminue à 2,2 jours si on ne prend en compte que les hébergements marchands.

Concernant les séjours étrangers, les longs séjours sont privilégiés : la durée moyenne de plus de 40 % des séjours étrangers est comprise entre 8 et 15 nuits.

La durée des séjours français et étrangers

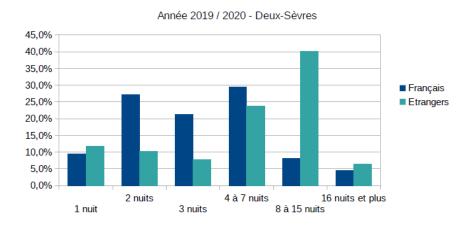


Figure 152. Durée des séjours français et étrangers - source : étude BVA - Etude des clientèles touristiques en Deux-Sèvres - Année 2019-2020

Le tourisme de proximité est majoritaire dans les Deux-Sèvres. Plus d'un touriste français sur deux qui vient dans les Deux-Sèvres est issu du Grand-Ouest (Nouvelle-Aquitaine, Pays de Loire et Bretagne).

Les visiteurs de Nouvelle-Aquitaine représentent à eux seuls 38 % des séjours français effectués dans les Deux-Sèvres.

La région parisienne est bien représentée avec 19 % des séjours français.

Les étrangers sont peu présents : 5 % du total des séjours dont les espagnols sont les plus représentés (25 % des séjours des étrangers).

A l'échelle du territoire du projet de PNR, les trois grandes régions émettrices sont la Nouvelle Aquitaine, les Pays-de-la-Loire et l'Île de France, comme à l'échelle du département.

Du côté des clientèles étrangères sur le territoire du projet de PNR, on retrouve majoritairement des visiteurs britanniques qui séjournent souvent en résidence secondaire au cœur de la Gâtine ou sont hébergés chez des prestataires d'hébergement eux aussi d'origine britannique. Ces chiffres sont à nuancer depuis 2020 en raison du COVID et du Brexit.

La famille et amis (22%) et la campagne (20%) sont les principales motivations de la venue dans la région. Cela se traduit comme évoqué précédemment par une part importante de lits non marchands.

Les activités les plus pratiquées sont le farniente et le vélo qui représentent respectivement 53% et 33% des nuitées réalisées dans le département des Deux-Sèvres. Les personnes interrogées manifestent également un intérêt pour la randonnée, les sites naturels, le patrimoine et la baignade.

Ces constats permettent de comprendre le taux élevé de visiteurs ayant déjà séjournés dans le département qui est de 86%. Ainsi, les primo visiteurs ne représentent que 14% des séjours et 11% des nuitées réalisés dans le département.

A noter, les visiteurs dépensent en moyenne 220 € / séjour ce qui est inférieur à la moyenne régionale qui s'élève à 418 €/séjour.

L'ACCUEIL DES VISITEURS

Le territoire du projet de PNR est couvert par 4 offices de tourisme à Parthenay, Airvault, Coulonges-sur-l'Autize et Saint-Loup-Lamairé. Il existe un point relais touristique du Val de Gâtine à Saint-Marc-La-Lande.

Les sites internet de ces offices de tourismes sont rattachés aux sites internet des Communautés de communes, mais il existe un site commun de promotion touristique « Osez la Gâtine » (osezlagatine.com) qui recense toute l'offre touristique du territoire.

En parallèle, des producteurs s'organisent depuis plusieurs années autour de réseaux tels que Bienvenue à la Ferme et Accueil Paysan (uniquement 3 adhérents en Gâtine pour ce dernier) afin de promouvoir leurs produits et développer l'accueil des visiteurs dans leurs exploitations. L'association Gâtin'émois fédère les acteurs privés du tourisme autour de projets innovants ayant pour vocation de promouvoir l'offre du territoire, de développer l'économie locale et de faire du visiteur un « consom'acteur ». Ces initiatives sont à l'origine de la Gâtine Box et de la monnaie locale la Gâtinelle.

Le site « Osez la Gâtine » identifie les parcs et jardins ouverts au public sur le territoire du Pays de Gâtine. On peut donc recenser 10 parcs ou jardins accessible aux visiteurs et qui participent à l'identité de la Gâtine.

C'est également sur ce site Internet que sont référencées les richesses architecturales qui font la renommée du territoire avec notamment le Pays d'art et d'histoire de Parthenay Gâtine (cité médiévale de Parthenay), les Petites Cités de Caractère d'Airvault et St-Loup-

Lamairé, le Château Renaissance de Coulonges-sur-l'Autize, La Commanderie des Antonins de St-Marc-la-Lande et sa collégiale pour ne citer que les éléments les plus importants. Tous ces sites sont ouverts à la visite selon un calendrier donné avec un programme d'animations annuel ou saisonnier. Différents musées, souvent liés à l'histoire locale, sont présents sur le territoire dont le musée Gorges Turpin de Parthenay labellisé Musée de France.

Par ailleurs, le territoire offre également différentes activités de loisirs ludiques à ciel ouvert essentiellement accessibles en haute saison comme les bases de loisirs de Verruyes et St-Christophe-sur-Roc, la base canoës/pédalos de St-Loup-Lamairé, l'activité voile au Cébron ou la location de trottinettes électriques sur Parthenay.

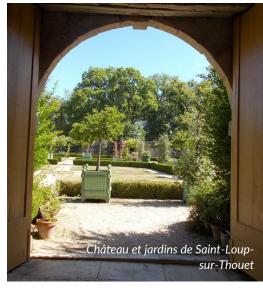
2 sites de visites sont également identitaires du territoire : Mouton Village à Vasles lié à l'histoire de la commune et à l'élevage ovin important en Gâtine et Le Nombril du Monde à Pougne Hérisson lié à la culture et la tradition orale. Ce dernier est également un lieu d'expression artistique puisqu'il accueille des artistes en résidence et propose une programmation culturelle annuelle. En 2020, Mouton Village se situe à la 9ème des sites les plus visités en Deux-Sèvres (en nombre d'entrées payantes) et le Nombril du Monde se trouve à 14ème place.

Enfin l'une des richesses touristiques du territoire est ses différents festivals dont certains ont une renommée nationale et internationale comme le Festival Ludique International de Parthenay (FLIP début juillet) ou le Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute (FIFO fin octobre).







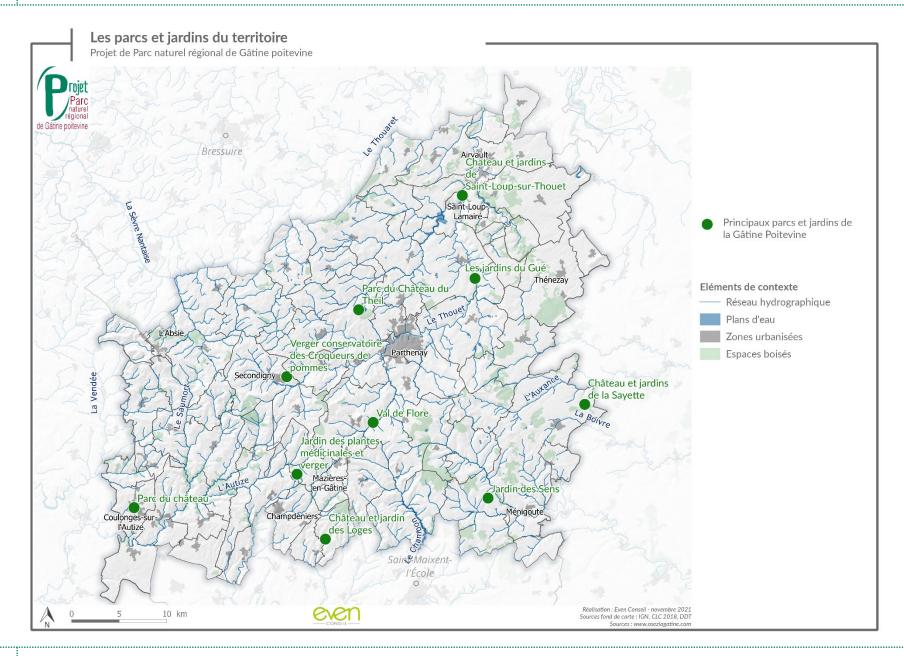






Parc ou jardin	Description
Château et jardin de la Sayette - Vasles	Propriété familiale, ancienne maison forte du XVè siècle comportant un logis central cantonné de deux tours. Les jardins sont constitués de quatre clos: une cour-jardin avec boulingrin central ombragé par des arbres remarquables âgés de 150 ans, un jardin classique du XVIIè siècle comportant des grilles et des cadrans solaires, une charmille taillée de plus d'un hectare et un potager-verger agrémenté d'un grand pédiluve. Le château, la chapelle et les jardins sont inscrits au titre des Monuments Historiques.
Val de Flore - Soutiers	Le jardin au naturel : un foisonnement étonnant de divers milieux, de plantes, d'insectes, d'oiseaux, et, au détour d'un sentier, une œuvre d'art. Différents espaces et ambiances paysagères s'y côtoient. Différentes méthodes y sont utilisées selon les milieux pour favoriser toutes les formes de vie.
Verger Conservatoire des Croqueurs de Pommes – Secondigny	
Jardin des sens – Coutières	Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Gâtine Poitevine, en terre de bocage, sillonnée de nombreux ruisseaux, apportent douceur et fraîcheur à ce pays L'association dispose d'un jardin des Sens de 7000m², outil pédagogique, espace écologique incontournable Des animations encadrées par des professionnels sont proposées : développement durable, jardin, eau, imaginaire
Château et jardins de Saint- Loup-sur-Thouet	Le château de Saint-Loup-sur-Thouet a été construit au XVIIe siècle à la demande de Claude de Gouffier, marquis de Carabas, personnage connu grâce au roman "Le Chat botté" de Charles Perrault. On y trouve un jardin aux fleurs, une orangerie, un pavillon du canal et une collection exceptionnelle de 1000 fruitiers (avec des techniques de culture du XVIIIe siècle).
Parc du Château de Theil - Saint-Aubin-Le-Cloud	Château du XIIe siècle remanié au XVIe siècle et XIXe siècle, il est entouré de douves et d'un parc à l'anglaise de 200 ha composé de prairies, forêts, étangs dans un environnement préservé.
Les Jardins du Gué – Lhoumois	Parc floral de 4 hectares. Sur les berges du Thouet, on y retrouve 7 espaces thématiques allant du jardin de l'Amour au jardin Gourmand. La poésie des lieux et l'accueil réservé aux visiteurs lui ont valu d'obtenir le label national « Jardin Remarquable » en 2013.
Jardin des Plantes médicinales et verger – Saint-Marc-La- Lande	Ces jardins de création sont un lieu de détente et de découverte, où l'on peut visiter un verger et un jardin médicinal.
Château et jardin des Loges - La Chapelle-Baton	Au cœur d'un vaste domaine boisé se dresse la silhouette élégante et imposante des Loges. Véritable potager nourricier qui devait répondre aux besoins des maîtres et des domestiques du château, on y trouve un jardin aménagé et entretenu depuis toujours par les propriétaires dans le respect des traditions.
Parc du château de Coulonges- sur-L'Autize	Au cœur du centre-ville, le parc du château est un écrin de verdure agrémenté d'arbres centenaires, d'orangers, de citronniersOn y trouve aussi une aire de pique-nique, une boîte à livres, une aire de jeux

Tableau 17. Descriptions des parcs et jardins présents sur le territoire du projet de PNR



3. SYNTHESE - ECONOMIE ET TOURISME



CHIFFRES CLES

- 72 % des communes possèdent au moins un commerce ou service
- 19 communes n'ont plus qu'un seul commerce ou service
- 4 offices de tourismes
- 3 grandes randonnées pédestres et plusieurs circuits vélos

- 75 % d'établissements actifs de moins de « 10 » salariés
- 22 957 emplois en 2017
- 49 médecins généralistes libéraux
- 16 EHPAD
- 13 317 lits touristiques
- 17 campings

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Secteur du commerce/transport/service qui représente un tiers de l'emploi recensé
- Les activités agroalimentaires, en particulier celles liées au travail du lait et de la viande, regroupent une trentaine d'établissements, dont certains valorisent les productions locales ce sont les laiteries, les entreprises de la filière viande et l'établissement Marie Surgelés, qui expliquent ce poids dans les effectifs salariés.
- Le territoire de Gâtine est plutôt bien maillé en termes d'établissements commerciaux, de services de proximité et équipements culturels
- 4 pôles touristiques autour du territoire qui peuvent attirer des touristes (Puy du Fou, Futuroscope, Val de Loire (UNESCO) et le PNR du Marais Poitevin)
- Une organisation des acteurs du tourisme à l'échelle de la Gâtine
- Un cadre rural de plus en plus recherché par les touristes
- Un nombre de lit non marchants assez implorants qui reflète l'attachement au territoire
- FLIP / FIFO : de grands évènements qui font effet localement

FAIBLESSES / MENACES

- Une évolution de l'emploi à la baisse
- Une concentration sur 3 secteurs : Parthenay, Airvault et Secondigny
- La commune de Parthenay concentre près de 30 % des emplois recensés sur le territoire
- Un taux de chômage pour la catégorie A établi à 9 %
- Une offre de service au soin secotrisée
- Des séjours courts (moins de 3 jours en moyenne)
- Besoin d'hébergements de qualité sur la Vélo Francette et sur l'ensemble du territoire (saturation en juillet et en août, en lien avec des festivals)

ENJEUX

- Maintien des commerces de proximité
- Consolidation des savoir-faire locaux
- Conservation d'un tissu économique diversifié
- Développement des secteurs économiques ayant un effet moteur sur le territoire
- Elargissement et croisement des publics des différents évènements du territoire
- Développement des filières courtes en lien avec le tourisme vert et la valorisation des produits locaux
- Développement de formations en lien avec les besoins de main-d'œuvre
- Développement de la fibre sur le territoire
- Attractivité du territoire pour les jeunes (formations, logements, emplois)
- Mutualisation d'espaces pour répondre à des besoins nouveaux (co-working)
- Développement d'une dynamique alliant environnement et activités économiques (notamment agricole) pour rendre le territoire attractif en s'appuyant sur l'identité gâtinaise
- Améliorer la « communication » sur le territoire pour augmenter son attractivité auprès des travailleurs et des touristes
- Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs
- Maintien de l'aide à domicile
- Reconquête d'une offre de soins locale

Enjeux de vulnérabilité climatique

 Adaptation des activités économiques dépendantes de ressources locales et fragilisées par la crise climatique : eau, produits alimentaires...

4. RESSOURCES MINERALES ET BIOSOURCEES

LES RESSOURCES MINERALES

L'EXPLOITATION DU GISEMENT DU SOUS-SOL

Centrée sur le Seuil du Poitou, la Gâtine poitevine est au carrefour de trois grandes régions géologiques naturelles : un massif ancien, le Massif Armoricain (axe Parthenay-Bressuire) sur lequel viennent se biseauter deux grands bassins sédimentaires : le bassin parisien au nord-est (Airvaudais) et le bassin aquitain au Sud (plaine de Niort et de Melle).

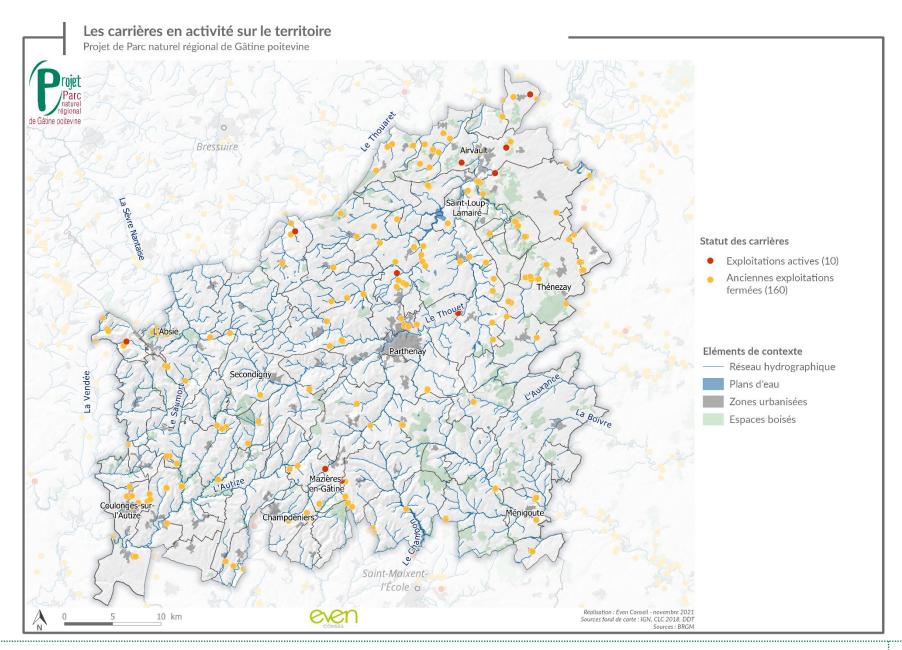
Le socle armoricain est constitué essentiellement de séries antécambriennes et paléozoïque, injectées de roches magmatiques intrusives (diorites, gabbros...) et de roches magmatiques effusives (amphibolites, schistes siliceux...).

La bordure avec le bassin parisien, dont le secteur de l'Airvaudais fait partie, est réputée pour une exploitation relativement active : calcaires-gréseux, grès, argiles, marnes, marno-calcaires, calcaires argileux, calcaires lacustres, sables, graviers ou encore tourbes.

On dénombre 10 carrières en activité sur le territoire d'étude qui extraient des matériaux variés : microgranite, diorite, matériaux éruptifs, calcaire et argile. Une nouvelle carrière d'argile est prévue dans les années à venir à Amailloux pour soutenir la production d'agriles de l'entreprise Ciment Calcia. Le dépôt du dossier est prévu d'ici fin 2022.

Etablissement (raison Sociale)	Site	Ville	Echéa nce	Matéri aux	Produc tion annuel le max.	Station de transit	Présen ce de site de concas sage	Surfac e
					t/an	m²	kW	ha
CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST	Le Pont	LA PEYRAT TE	10/12 /2026	Microg ranite	1 500 000	80000	2490	77,91
MOREAU (CARRIERES KLEBER) sa	Les Roulea ux	MAZIER ES EN GATINE	06/07 /2036	Diorite	2 000 000	10000	4395	121,18
CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST SA	La Tardiviè re	VERRU YES	04/07 /2022	Amphi bolites	250 000	18000	560	88,52
CIMENTS CALCIA sas	Les Echalan s	VIENNA Y	27/05 /2051	Argiles	60 000	30000		58,91
CIMENTS CALCIA sas	Les Planton s	AIRVAU LT	28/07 /2030	Argiles	60 000		34,22	34
THIOLLET sarl	Les Gruges	AIRVAU LT	27/04 /2035	Calcair e	4 000	6000	350	28,05
THIOLLET sarl	Le Parnay Est	IRAIS	27/05 /2036	Calcair e	9 000	9000	350	4,44
SAS LAUCREÇAIS GRANULATS	Champ Chétif	CLESSE	23/01 /2033	Amphi bolite	/	/	/	52,84
CIMENTS CALCIA	Fief d'Argen t	AIRVAU LT	23/01 /2033	calcair e, marne	/	/	/	315
CARRIERE DU SAUVAGET	Le Sauvag et	ST PAUL- EN-G.	15/03 /2025	Schiste	/	/	/	4,2
BILAN Table 2014 Continue de constitue de co					3 883 000	153000	8179,2 2	785,05

Tableau 18. Liste des carrières sur le territoire du projet de PNR



Autrefois, le nombre de carrières était important mais avec des superficies et des volumes d'extraction bien plus limités. Les ressources minérales diverses : calcaires, granites et argiles permettaient de construire des maisons et bâtiments typiques de la Gâtine poitevine. Communément, les carrières étaient situées à proximité directe des hameaux existants et bien souvent, elles se sont transformées en mares.

Aujourd'hui encore, les mêmes matériaux sont extraits, mais dans des proportions bien plus considérables et sur des sites peu nombreux. Ce sont donc 3 883 000 tonnes maximum de matériaux extraits chaque année du sous-sol de la Gâtine poitevine sur une surface d'environ 410 hectares. Ainsi, cette production correspond à plus de la moitié de la production des Deux-Sèvres et représente environ 55 tonnes de matériaux extraient par habitant, un taux relativement important, puisque les besoins par habitants sont généralement estimés autour de 6 à 10 tonnes selon les régions françaises. Ainsi, la Gâtine poitevine du fait de sa diversité géologique a forgé une activité économique exportatrice reconnue, mais les matériaux extraits et produits n'étant pas considérés comme nobles, ils sont peu compétitifs pour être exportés trop loin de leur région d'origine. En effet, le coût du transport est un enjeu essentiel de la rentabilité économique du secteur.

Sans connaître l'évolution du tonnage extrait annuellement, il est établi une baisse des volumes extraits si l'on se réfère à l'évolution départementale où environ 7 millions de tonnes ont été extraits en 2017 et en 2018 contre une moyenne de 10,5 Mt sur la période 1987-2000 selon l'UNICEM et le Schéma Départemental des Carrières des Deux-Sèvres.

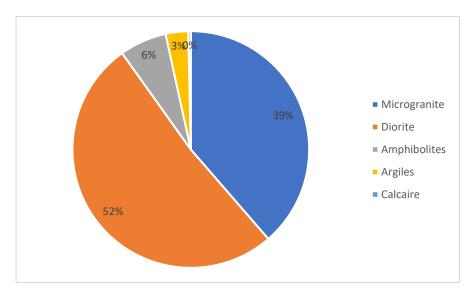


Figure 153. Extraction de matériaux en Gâtine poitevine - source : Géorisques

Les matériaux argileux et calcaires servent principalement à la cimenterie d'Airvault. Celle-ci utilisait également des farines animales dans la fabrication du ciment. Pour faire fonctionner l'usine, la cimenterie est autorisée à traiter thermiquement des déchets dangereux et non-dangereux à hauteur de 65 000 et 62 000 tonnes/an. Ainsi, c'est près de 4100 tonnes de ciment, chaux ou pâtres autorisés à être produits chaque jour. Autrefois, l'argile était utilisée exclusivement ou presque pour la production de briques et de tuiles, les briqueteries présentes sur le territoire en sont le reflet.

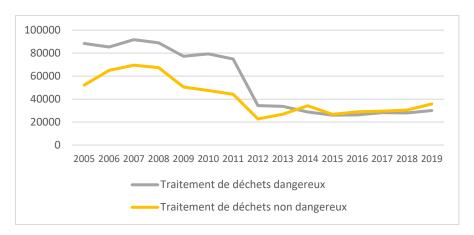


Figure 154. Traitement de déchets par l'usine de ciment Calcia – source : Données IREP

Les entreprises d'extraction de matériaux de la Peyratte et de Mazière en Gâtine qui extraient de la diorite et du microgranite produisent du bitume pour former le revêtement routier et autoroutier et dans une moindre mesure du balastre de haute qualité notamment pour les lignes LGV. Les carriers produisent à hauteur de 2700 tonnes/jour induisant un stockage de 210 tonnes de bitume sur des sites dédiées à proximité des carrières. L'amphibolite, roche métamorphique, sert principalement à la production de granulat.

Aussi, bien qu'une usine de béton n'extrait pas de matériaux et ne peut être considérée comme une carrière, l'UNICEM référence en complément des carrières de Gâtine poitevine, une usine de production de béton, un matériau de construction et d'aménagement de plus en plus prégnant pour l'aménagement des villes.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les exploitations de carrières sont à l'origine d'un certain nombre d'impacts sur l'environnement (directement ou indirectement). Ces nuisances sont principalement dues à l'exploitation et au transport (circulation des poids lourds, émission des poussières, pollution de l'air, saturation des voies routières et sécurité routière).

Les installations de traitement (concassage-criblage) peuvent également générer des nuisances dans le voisinage proche du site industriel.

Les impacts liés au transport et au trafic induit

Les carrières n'étant pas situées en majorité à proximité d'infrastructures ferroviaires ou fluviales, le transport par camion est important et entraîne différentes nuisances : sonores, pollution, risque.

Les trajets permettant de rejoindre directement des axes à forte circulation sont privilégiés.

L'accès aux exploitations, la circulation des véhicules de chantiers peuvent présenter des risques pour la sécurité des usagers. L'état de la chaussée (parfois inadapté au transport de véhicules lourds) peut accentuer, notamment, les nuisances sonores.

Les retombées de poussière

La production et la mise en suspension de poussière sur une carrière peuvent avoir lieu à différents niveaux de la chaîne de production :

- Lors du chargement,
- Lors du déchargement des matériaux,
- Lors du traitement des matériaux (concassage, broyage),
- Lors du transport et de la circulation des engins sur les pistes.

Les exploitants doivent prendre des mesures permettant de limiter l'envol des poussières et selon l'importance de l'exploitation. Une mesure régulière des retombées de poussières devra être réalisée.

Des solutions simples et pratiques ont été trouvées, elles consistent à arroser les voiries de communication pour éviter la poussière, la réglementation stricte des tirs de mine, les changements d'itinéraire pour les poids lourds afin de désengorger les axes de communication.

Les nuisances sonores

On peut distinguer trois sources de bruit :

- Les installations de traitement ;
- Les moteurs des engins en circulation ;
- Les avertisseurs de recul des engins indispensables à la sécurité du personnel.

L'impact sonore d'une exploitation dépend également fortement du sens du vent et du relief du terrain. Le bruit est d'autant plus ressenti par les riverains que les carrières se trouvent bien souvent dans des zones rurales, relativement calmes.

Il existe différentes méthodes permettant de limiter le niveau sonore. Elles consistent généralement à mettre en place un obstacle entre la source de bruit et le voisinage à protéger :

- Installation d'un bardage autour d'une installation de traitement fixe ;
- Mise en place de merlons végétalisés aux alentours du site ;
- Déplacement des installations de traitement vers le fond de l'excavation.

L'impact paysager

La création d'une carrière, sa présence sur le territoire et son exploitation modifie la perspective paysagère à différents niveaux de perception en fonction de sa situation topographique. Cet impact est donc à considérer avant de définir un site d'exploitation potentiel, et également dans le processus de dossier de réaménagement des carrières. Un réaménagement judicieusement pensé, en amont de l'exploitation, peut parfois apporter une « plus-value » paysagère dans un territoire.

Également, un certain nombre de carrières sont également référencées dans l'inventaire national du patrimoine géologique (Voir Partie 1).

L'impact sur les milieux naturels, la faune et la flore

L'exploitation peut modifier notablement le milieu sur lequel elle est implantée. L'enlèvement de la végétation, le décapage des sols, la modification du sous-sol, ou encore la migration des espèces sont alors des problématiques à prendre en compte. Cette transformation ne doit donc concerner que des milieux naturels « banals », afin d'éviter la disparition d'une biodiversité exceptionnelle, d'espèces ou d'association d'espèces peu communes. Il convient alors de ne pas laisser le site à l'abandon à la fin de l'exploitation et d'assurer son suivi. Plusieurs anciennes carrières sont identifiées comme ayant aujourd'hui un fort intérêt écologique comme la carrière de la Marbrière d'Ardin, celle de Mollets et celle de la Pagerie protégées au titre des ENS (Voir Partie 1).

Prise en compte par les carriers

Afin de répondre aux préoccupations en matière de protection de l'environnement, certains carriers mettent en place des mesures de d'évitement et de réduction sur ces impacts environnementaux potentiels.

LE DEVENIR DES CARRIERES APRES EXPLOITATION

La question de l'implantation d'une nouvelle carrière est désormais systématiquement liée à celle de son réaménagement. Une carrière réaménagée est à présent perçue par les élus locaux comme une opportunité.

Plusieurs exemples sur le territoire le montrent :

Ancienne carrière des Mollets à Doux

Comblée au début des années 1990, la carrière de Mollets exposait, lorsqu'elle était en exploitation, deux principaux fronts de taille composés de calcaires. Le caractère patrimonial de la carrière des Mollets a amené la Communauté de Communes du Pays Thénezéen et le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels Poitou-Charentes à assurer la maîtrise d'ouvrage d'un projet visant principalement à réhabiliter et à valoriser l'ancien front de taille en assurant :

- La création d'une aire de stationnement,
- La construction d'un bâtiment d'accueil,
- La réalisation d'un parcours d'interprétation.

Ancienne carrière du Fief d'Argent à Airvault



Une partie de cette ancienne carrière a été rénaturalisée, permettant notamment le développement d'une zone humide.

Un parcours de santé et différents lieux de promenade et

de découverte botanique ont également vu le jour sur l'ancienne butte du Fief-d'Argent. Ancienne carrière La Pleige à Germond-Rouvre.

Cette ancienne carrière, dont la fin de son exploitation a eu lieu en 2003, a été réhabilitée en Centre de Stockage des Déchets Inertes.

LES DECHETS, RESSOURCES DU FUTUR

La planification de la gestion et de la prévention des différents types de déchets relève de la compétence des départements pour les déchets ménagers et déchets du BTP dits non-dangereux ou des régions pour les déchets dangereux. Sur le territoire d'étude, il existe donc 2 plans qui ont pour objectif d'orienter et de coordonner l'action des structures de gestion, de collecte et de traitement des déchets et de définir des stratégies de prévention.

La collecte primaire des déchets ménagers et la gestion des déchetteries sur le territoire sont assurées par les 4 secteurs en régie reprenant parfois les limites des EPCI :

- Communauté de communes du Bocage Bressuirais ;
- Communauté de communes de l'Airvaudais-Val de Gâtine ;
- Secteur Parthenay-Gâtine;
- Secteur Val de Gâtine.

49 communes dont certaines appartiennent aux communautés de communes de Parthenay-Gâtine et Val de Gâtine, adhèrent au syndicat SMC Haut Val de Sèvres et Sud Gâtine. L'ensemble de ces collectivités et syndicat adhère au SMITED 79 pour le traitement des déchets. Les déchets collectés sont regroupés dans des centres de transit permettant ultérieurement d'acheminer des volumes plus conséquents vers les centres de traitement. On parle alors de collecte secondaire.

Ces intercommunalités et syndicats sont également gestionnaires des déchetteries. 13 sont présentes sur le territoire :

- 3 dans la communauté de communes de Val de Gâtine (Champdeniers, Ardin et Beugnon-Thireuil)
- 7 dans la communauté de communes de Parthenay-Gâtine (Parthenay, Vasles, Ménigoute, Thenezay, Amailloux, Saint-Aubin-le-Cloud et Secondigny
- 2 dans la communauté de communes d'Airvaudais-Val du Thouet (Airvault et Louin)
- 1 à l'Absie ouverte aux 6 communes de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (l'EPCI en compte 7 au total pour 33 communes).

Plusieurs équipements présents au sein du périmètre du projet de PNR permettent d'organiser la gestion des déchets à l'échelle départementale et interdépartementale :

- L'usine de Tri Mécano-Biologique (TMB) à Champdeniers qui sépare, prépare, stabilise et conditionne les ordures ménagères d'une capacité totale de 60 000 tonnes/an;
- Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux SITA Centre Ouest à Amailloux avec un apport de 2893 tonnes en 2018
- Plusieurs Installations de Traitement des Ordures Ménagères : Centre de Broyage à Pompaire, les Centres d'Enfouissement Techniques (CET) à Viennay et Maisontiers, l'Installation de stockage des déchets non-dangereux (ISDND) d'Amailloux, le centre de compostage d'Ardin, l'usine de Broyage de Plastiques avant recyclage du plastique à Saint-Christophesur-Roc
- Des méthaniseurs qui traitent les déchets issus des animaux comme à Pompaire et Airvault ;
- La STEP de Pompaire qui accueille les déchets d'assainissement.

En moyenne un habitant de Gâtine poitevine a produit en 2019, 469 kg/an de déchets et 425 kg/an sans considérer les gravats et déblais, un taux intérieur à ceux constatés à l'échelle départementale (587 kg/an et 507 kg/an respectivement). A noter que les taux départementaux intègrent les déchets dangereux.

Dans le détail de chaque structure de collecte de déchets, les communes adhérentes au SMC produisent seulement 366 kg/an contre 568 kg/an pour le secteur de Parthenay-Gâtine. Parmi les 5 structures de collecte, seule, la plus performante, dispose du label « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » attribué par l'ADEME.

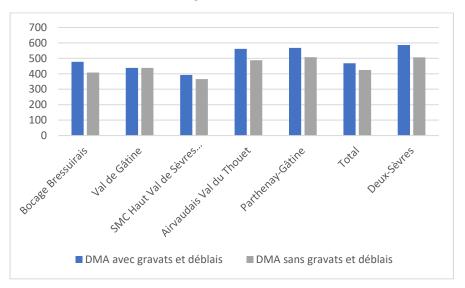


Figure 155. Production de déchets par habitant et par an – source : SINOE, 2019

Parmi les déchets produits, 21 % sont collectés et 46 % mis en déchetteries. Le reste des déchets constituent les ordures ménagères résiduelles. Les taux sont similaires à ceux observés à l'échelle départementale. On retrouve également une répartition similaire dans

chaque structure de collecte à l'exception notable du SMC du Haut Val de Sèvres et Sud Gâtine. 41 % des déchets constituent des ordures ménagères résiduelles, 28 % sont collectés et seulement 31 % mis en déchetterie. Cela est lié à la politique de moindre production de déchets passant notamment par le développement d'alternatives à la mise en déchetterie via des systèmes de réemploi par exemples. Depuis 2017, la production de déchets avec remblais et gravats a baissé de 4 % et de 5 % sans remblais et gravats. C'est le secteur du Bocage Bressuirais qui a connu une baisse notable avec respectivement -10 % et -11 % alors que les secteurs du Airvaudais-Val de Thouet et de Parthenay-Gâtine ont connu une hausse de +4 % et +5 % de déchets avec gravats respectivement (et +1 % et 4 % hors gravats).

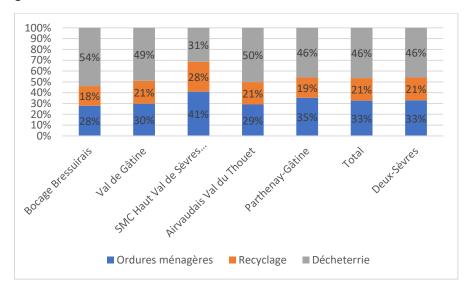


Figure 156. Répartition des déchets - source : SINOE, 2019

La part de déchets valorisés selon les dispositifs « matière et organique » est importante puisqu'elle atteint les 82 %, un taux

supérieur à l'échelon départemental avec 60 %. Seul le secteur de l'Airvaudais-Val du Thouet se distingue avec un taux de valorisation « matière et organique » de seulement 59 %.

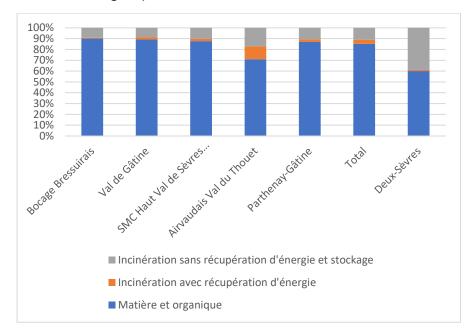


Figure 157. Valorisation des déchets - source : SINOE, 2019

Si les données à disposition ne permettent pas de connaître les modes de valorisation de chaque déchet à l'échelle locale et pour chacune des structures de collecte, les données départementales montrent que le premier mode de gestion des déchets est le stockage (50 %) puis vient de la valorisation matière (46 %). 1 % des déchets sont incinérés et 3 % font l'objet d'autres modes de gestion.

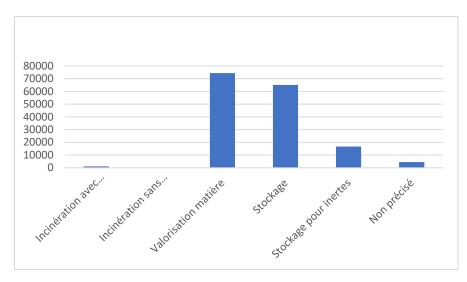


Figure 158. Mode de valorisation des déchets en Deux-Sèvres - source : SINOE, 2019

Les déchets disposant d'une valorisation matière sont :

- Les matériaux recyclables à hauteur de 66 %. Le reste est principalement stocké ;
- Les encombrants à hauteur de 24 %. La majorité est stockée (65 %)
- Les déchets verts et biodéchets à hauteur de 89 %. La valorisation de la part restante n'est pas précisée ;
- Les déchets dangereux dont les DEEE à hauteur de 93 %
- Les déblais et les gravats à hauteur de 34 %. La majorité de ces déchets sont stockés.

Également, une part limitée des déchets produits est incinérée pour produire de l'énergie. Les données ne permettent pas de connaître le type de déchets concernés. Cependant, le Plan Déchets National définit comme objectif l'arrêt de ce mode de valorisation à terme.

Aussi, le Plan National Déchet vise à collecter les biodéchets actuellement majoritairement intégrés à la catégorie : Ordures Ménagères Résiduelles. Or, les OMR sont en Deux-Sèvres 100 % stockés et donc non valorisés. La part de valorisation matière et organique devrait donc progresser dans les années à venir.

Plusieurs structures de réemploi sont référencées dans la base de données de l'ADEME : SINOE. Il existe un vide-grenier et brocante à Béceleuf : la Grange Saint Giraud, un magasin de dépôt-vente à Secondigny et des structures associatives comme Loca-Récupérer à Pompaire et Emmaüs et le Vestiaire à Parthenay. Ces structures visent à favoriser le réemploi des déchets et complètent ainsi les initiatives portées par les collectivités et les syndicats mixtes en matière de valorisation matière des déchets et plus particulièrement à la réduction de la production de déchets.

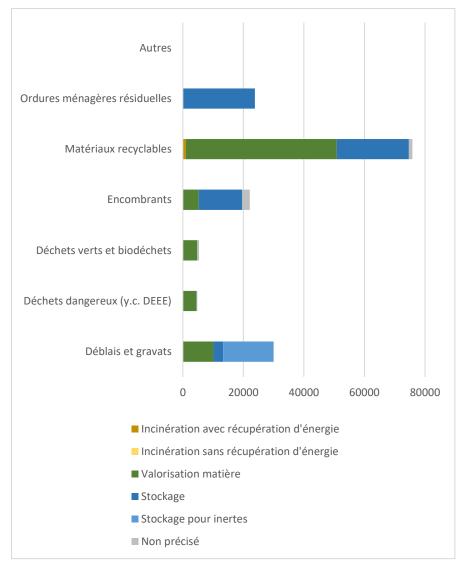


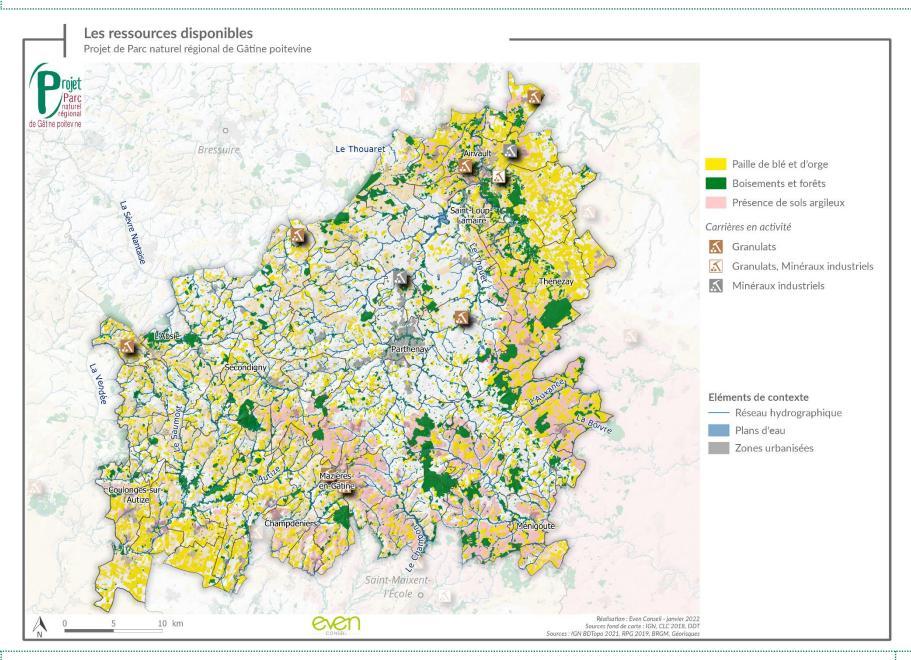
Figure 159. Valorisation de chaque type de déchets dans les Deux-Sèvres - source : SINOE. 2019

LES RESSOURCES BIOSOURCEES

Les ressources biosourcées constituent les matériaux de fabrication et de construction issus de matières organiques animales ou végétales par opposition aux matériaux géosourcés issus des minéraux, pierres et énergies fossiles.

Historiquement, pour répondre aux besoins des modes de vie locaux en matériaux, les habitants utilisaient majoritairement les ressources disponibles à proximité. Les constructions en sont un bon exemple qu'elles sont dites patrimoniales du fait de l'usage matériaux locaux et d'une organisation des bâtiments spécifiques. La présence de pierre de taille et minerais locaux (granite, calcaire et argile), de bois et de paille reflète le patrimoine géologique local. Si la paille n'était pas à proprement parler un isolant des maisons anciennes, les maisons de Gâtine étaient construites de façon que le stock paille assure l'isolation du logement. Le stock était donc en hauteur, dans le dernier étage du logement. Aussi, la paille constituait un élément essentiel à la fabrication de torchis ou autre procédé de mélange terre-paille à même de fabriquer isolants et murs. L'écurie ou la bergerie se situait systématiquement à proximité des pièces de vie de façon à favoriser l'échange de chaleur d'un bâtiment à l'autre. Enfin, le bois assurait la charpente et la menuiserie des maisons, permettait le chauffage et était l'élément essentiel des meubles. Cette dernière ressource constituait la ressource biosourcées majoritaire du quotidien des Gâtinais.

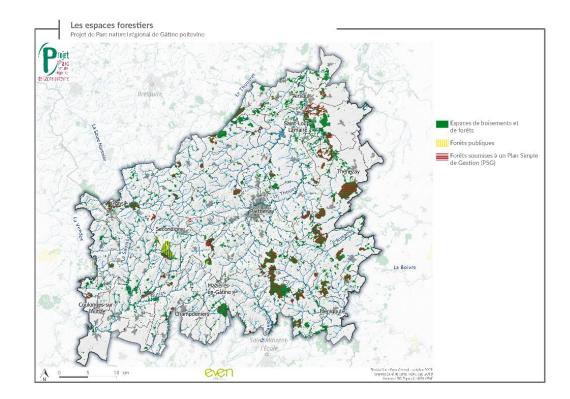
L'urgence climatique et l'urgence écologique ont remis au goût du jour les matériaux biosourcés, car ils permettent de stocker du carbone et sont facilement valorisables. Par ailleurs, le process industriel de fabrication est moins polluant et carboné que les matériaux minéraux ou fossiles.



Le bois constitue la matière biosourcée historique et majeure en Gâtine poitevine. Avec 19 627 ha de forêts et boisements, l'espace boisé de Gâtine poitevine représente environ 12% de la superficie du périmètre du projet de PNR. Avec le Pays Mellois, il concentre 70 % de la forêt départementale.

L'espace boisé de la Gâtine poitevine est composé d'une forêt publique : la forêt domaniale de Secondigny. La forêt de Secondigny est constituée de 3 massifs et s'étend sur environ 430 ha. Historiquement, elle servait à la marine royale pour la mâture des voiliers. Les arbres étaient transportés jusque Rochefort : par chariots jusque Coulon puis via les canaux du Marais Poitevin jusque La Rochelle et enfin la destination finale. Les charbonniers, bûcherons, sabotiers et fendeurs de lattes (pour les barrières ou pour les douelles de barriques) l'ont également exploitée.

Cependant, la majorité de l'espace forestier de Gâtine poitevine est de gestion privée et concerne 14 000 ha dont la moitié dispose d'un Plan Simple de Gestion.



Le projet de PNR appartient à 6 sylvoécorégions (SER – défini par l'IGN) illustrant la diversité du système forestier en raison des conditions climatiques et géologiques variées :

- G11: Chataigneraie du Centre et de l'Ouest issu de l'écorégion Massif Central; bien que déconnecté, ce SER intègre également la région centrée sur Limoges-Brive-la-Gaillarde. Les parties des régions poitevine et limousine de cette région constituent toutes deux les premiers reliefs soumis aux vents océaniques dominants du nord-ouest ; elles sont donc relativement bien arrosées (900 à 1 000 mm par an en moyenne). Leur sous-sol cristallin, d'origine essentiellement métamorphique mais aussi granitique, a donné naissance à des sols bruns acides et à des sols lessivés, à texture limoneuse souvent plus ou moins mêlée de sable. Dans la partie poitevine, La forêt y est principalement composée de petits ensembles (bosquets épars et boisements morcelés) et de rares massifs essentiellement feuillus, avec une présence prépondérante des chênes rouvres ou pédonculés et un accompagnement de châtaigniers. Les reboisements, naguère subventionnés par le Fonds forestier national (FFN), sont principalement constitués de douglas, de pins sylvestres, d'épicéas communs, et accessoirement de pins maritimes en peuplements relativement âgés à l'ouest. D'autres essais d'essences ont été tentés avec plus ou moins de réussite : sapins (pectiné, de Vancouver, de Nordmann), épicéa de Sitka, pins laricio et Weymouth, mélèzes d'Europe et du Japon;
- A30: Bocage vendéen issu de l'écorégion Grand Ouest Cristallin et océanique. Elle est influencée par une large façade océanique assez arrosée (moyenne de 600 à 900 mm avec de fortes pluies dans les terres). Elle est essentiellement agricole : élevage à l'Est ainsi que des grandes cultures. Les sols, assez

- souvent riches en schistes avec des roches métamorphiques et plutoniques induisant un sol profond, acide et à texture limoneuse... Les mélanges de futaies de feuillus et de taillis, dont une partie est en évolution vers des futaies régulières ou irrégulières constituent près de la moitié des forêts de production de la SER A 30, le plus généralement privées. Les reboisements en conifères, principalement en pins maritimes, occupent localement une surface importante.
- B82 : Brennes et Brandes issue de l'écorégion Centre Nord semi-océanique. La SER « Brenne et Brandes » est une région au climat doux, résultant de dépôts de sables et argiles sidérolithiques provenant de l'érosion du Massif central venus recouvrir le substratum calcaire Jurassique. Les sols, hydromorphes pour un tiers d'entre eux, ont une texture variée, quoique à dominante argileuse ou limoneuse. Le niveau trophique, variable, est mésoacidiphile à 40 %, le niveau hydrique étant majoritairement mésophile. Dans le secteur de la vallée de l'Auxance de la SER, on distingue un pôle riche : chênaie neutrophile de fond de vallon et un pôle acide pauvre : chênaie / pineraie dégradée à végétation de lande. Les chênes pédonculés et rouvres - pubescents dans une moindre mesure - représentent les deux tiers de la surface forestière. mais leur répartition dépend des conditions de station. Le chêne pédonculé ne supporte pas les longues périodes de sécheresse sur les sols à faible réserve utile en eau tandis que le chêne rouvre craint l'engorgement prolongé des sols. Cependant, les deux espèces sont souvent en mélange dans les formations boisées, avec généralement un sous-étage de charme. Le chêne pubescent est fréquent sur les terrains calcaires ou plus secs. Des plantations de robinier, feuillu originaire d'Amérique du Nord qui présente un intérêt

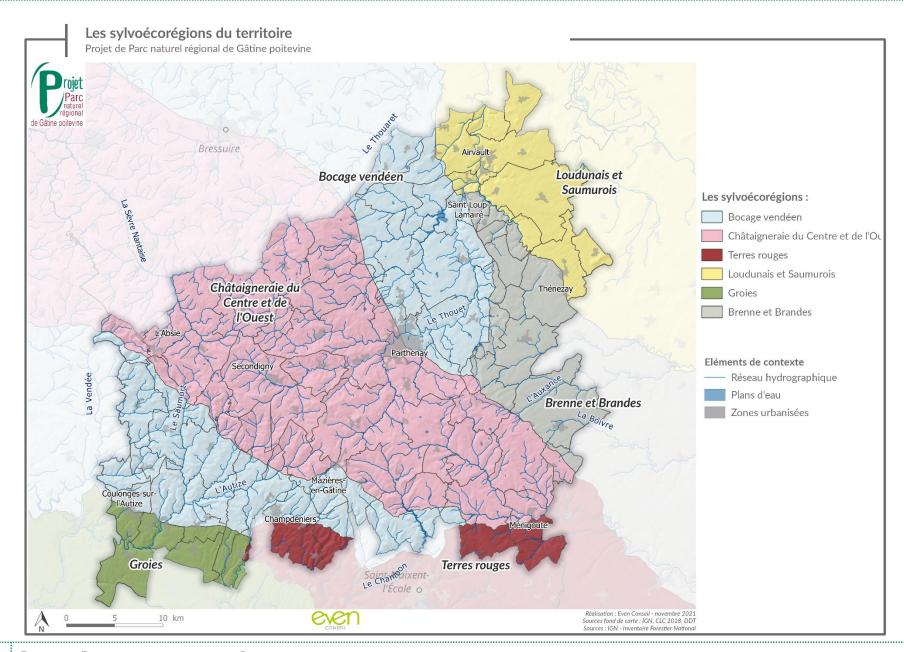
économique certain pour remplacer le teck (mobilier de jardin, dalles de terrasse), ont été effectués assez récemment. Sa faculté de propagation par drageonnage en fait une espèce invasive si son développement est incontrôlé. Des enrésinements (en pins maritimes, pins sylvestres et pins laricio) ont été réalisés sur les sols sableux, pauvres chimiquement.

B81 : Loudunais et Saumurois issue de l'écorégion Centre Nord semi-océanique. La SER « Loudunais et Saumurois » est une région au climat doux et relativement peu humide. Sur un substratum de craie du turonien affleurant sur les versants, les sols présentent une texture variée, quoique à dominante sableuse et à l'argilo-sableuse à l'argilo-sableuse. Le niveau trophique est variable, de neutrocalcicole (8 %) à mésoacidiphile (37 %), le niveau hydrique étant majoritairement mésophile. Elle présente des paysages variés, tantôt constitués d'importants vallonnements agricoles tournés vers les céréales, parsemés de noyers ou de petits îlots boisés, tantôt formés de vastes ensembles forestiers occupant les dépôts tertiaires localisés sur les parties élevées. Dans les plaines de Thouars, d'Airvault et de Moncontour, les forêts s'éparpillent en une nuée de bosquets, boqueteaux et boisements morcelés mêlés, dans les thalwegs et les dépressions, de plantations de peupliers. C'est le domaine de la chênaie acidiphile, principalement sous la forme de taillis et de mélanges assez pauvres de futaie de chêne. Le chêne pubescent est fréquent sur les terrains calcaires (groies des plaines de Thouars, d'Airvault et de Moncontour). Ils sont accompagnés de châtaignier, de robinier, d'alisier et, dans les zones argileuses plus fraîches, de frênes. Les résineux (pin sylvestre, pin maritime et pin laricio), surtout présents sur les

sols sableux, sont fréquemment sous forme de peuplements clairs ou d'éléments dispersés dans l'étage dominant, voire de futaies pures ou de reboisements.

Deux autres sylcoécorégions sont présentes en marges du territoire : Terres rouges (F11) et Groies (F12). Les Terres Rouges, au substratum constitué d'argiles rouges de décalcification riches en silex, se distinguent nettement des terrains cristallins de la Gâtine au nord et du Limousin au sud-est, des terrains calcaires (groies) à l'ouest et au sud et des terres blanches des Brandes au nord-est. Les Groies sont quant à eux constituées de plaines et de plateaux au substratum jurassique et de faible altitude. À l'exception des vallées, les sols sont des « terres de groies », sols argilo-calcaires secs, souvent caillouteux, peu favorables à la production forestière en général.

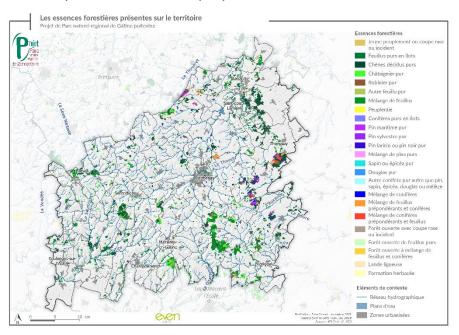
Ainsi, les 6 sylcoécorégions illustrent la diversité des essences implantées en Gâtine. Cette diversité est plus riche qu'autrefois puisqu'elle était composée essentiellement de 3 essences : le chêne pour les poutres, le châtaignier pour les clôtures et le pin pour les planches.



Cette richesse des milieux et des essences se reflète dans la filière économique locale. La Gâtine poitevine, malgré le morcellement de l'espace forestier, dispose d'une filière économique très structurée au point que le département des Deux-Sèvres qui malgré un espace boisé limité (9 % contre 32 % à l'échelle nationale) constitue l'un producteur important de bois en France et répond à trois filières majeures : menuiserie, charpente puis scierie. Plusieurs raisons expliquent cette position inattendue : la proximité et la spécialisation des ports de la Rochelle et de Rochefort (Bois, pâte à papier, Grumes, sciages résineux...), la proximité des axes de communication, les besoins locaux pour satisfaire la filière bois et les filières agroalimentaires reconnues et qui nécessitent des produits bois : cagettes pour les huîtres du bassin de Marennes, Tonneaux pour le bassin viticole de Cognac... De même, les Deux-Sèvres disposent d'une production abondante de contreplaqués.

La filière bois de Gâtine poitevine est représentée par d'importantes entreprises telles que les Bois du Poitou, basée à La Ferrière-en-Parthenay (20 salariés environ) et présente sur les marchés de la Belgique et les Pays-Bas, les scieries Migeon à Secondigny qui fabriquent notamment des isolants pour Saint-Gobain et la scierie Bernie à Airvault. Mais la majorité du tissu économique de la filière bois est composée de nombreuses entreprises de taille plus modestes (scierie de Pamplie, Scierie Miot Alain, Scierie Chausseray Jean-Luc, Bats SARL...) qui sont présentes sur tout le territoire et qui satisfont les besoins régionaux, mais aussi locaux en matière de menuiseries et charpentes. Dans le secteur de Parthenay-Gâtine qui a mené une étude de la filière bois, environ 40 % des entreprises emploient entre 1 à 5 salariés et 40 % répondent au marché local et 34 % au marché régional. 89 % des entreprises travaillent en direct et 11 % en sous-

traitance. Enfin, 64 % des entreprises jouissent d'un accès aux marchés publics et deux tiers y répondent.



Depuis quelques années, il existe une réelle volonté régionale, nationale, mais aussi locale dans le renforcement de la filière bois. Des stratégies régionales sont en cours de développement notamment le Schéma Régional de Gestion Forestière. Au-delà de conforter et améliorer la gestion des boisements et de structurer les filières existantes, elles visent à développer de nouveaux débouchés : fibre, chimie verte, construction, bois-énergie... De nombreux propriétaires de parcelles nues indiquent leur souhait de planter ou replanter des espaces boisés, cela concerne notamment les espaces agricoles en friche et jugés comme pauvres. Le CRPF ou encore l'ONF accompagnent ses porteurs de projets ainsi que l'interprofession FiBois Nouvelle-Aquitaine et le pôle de compétitivité XyloFutur.

Aussi, ces replantations répondent à des enjeux émergeants tels que la compensation carbone en plus de la compensation écologique. Deux projets d'envergure ont induit ou continuent à favoriser de nouvelles plantations en Gâtine poitevine : la LGV Paris-Bordeaux et le Center Parcs dans la Vienne.

Enfin, comme le soulignent les analyses de chaque sylvoécorégion, les replantations se font préférentiellement pour des essences non-culturelles pour le territoire comme les résineux par exemples. La production de chênes et de châtaigniers étant exigeante et coûteuse, les choix se portent sur des essences plus rentables et faciles à gérer : pins au Sud de Parthenay, peupleraies dans les vallées, ... En complément, les agriculteurs sous l'impulsion publique veillent à renforcer le rôle économique de la haie. Ainsi, les CUMA se structurent de façon à faire émerger une filière bois-énergie à destination des chaufferies de particulier ou de collectivités. Notamment, la FDCUMA des Deux-Sèvres a créé en lien avec la CUMA Bocage la SARL Bocage Energies Locales en 2010.

En complément, des matériaux biosourcés liés au bois, des initiatives en Gâtine et à proximité émergent sur le développement des filières paille et chanvre. Notamment, la région Nouvelle-Aquitaine structure une filière autour du chanvre de façon à multiplier les produits fabriqués : textile, paillage, corderie, bâtiment, papeterie...). À proximité, la région récence CAVAC Biomatériaux, en Vendée, qui exploite 3 000 ha pour la fabrication d'isolants et du paillage et Chanvre Melois qui exploite 80 ha pour faire notamment du paillage. De même, elle mène un plan d'actions avec le cluster Odéys, le réseau Résonnance Paille et l'association d'éco-rénovation Alter Amazones pour stimuler les professionnelles du BTP et engager des initiatives collectives, à assurer l'approvisionnement en paille et à fabriquer des

isolants conformes. Les constructions en paille se multiplient en Gâtine poitevine pour la construction et l'extension de maison individuelle.







Logements individuels en paille à Saint-Martin-du-Fouilloux, Parthenay, Assay les Jumeaux et Ménigoute (Crédits photo : entreprise Bois et Paille)

5. LES RESSOURCES ENERGETIQUES, LES CONSOMMATIONS ET EMISSIONS DE GAZ A EFFETS DE SERRE

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Sur le territoire du Pays de Gâtine (78 communes concernées par le Plan Climat Air Energie Territoire), la consommation énergétique totale s'élève à 2 635 GWh en 2015. La consommation par habitant s'élève à 40 MWh sur le territoire avec de fortes disparités entre les EPCI puisque Airvaudais-Val du Thouet est autour des 160MWh/hab. Cela explique que cette consommation à l'échelle du Pays de Gâtine soit fortement plus élevée qu'au niveau du département (31 MWh/hab) et de la région (29MWh/hab). Au sein de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais à laquelle appartiennent les 6 communes supplémentaires au Pays de Gâtine, le PCAET fait état d'une consommation énergétique de 31.5 MWh/hab, un taux dans la moyenne départementale.

Au sein du Pays de Gâtine, les consommations énergétiques sont issues de 3 secteurs principaux :

- Le secteur de l'industrie (37 %);
- Le secteur du bâtiment (30 %);
- Le secteur des transports (27 %).

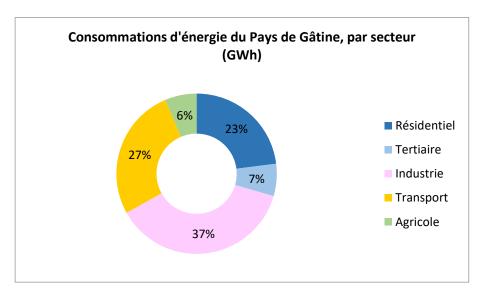


Figure 160. Consommations d'énergie du Pays de Gâtine, par secteur (GWh) - Données issues du PCAET Pays de Gâtine

Le parc de logements de Gâtine se caractérise par des logements anciens dits patrimoniaux présentant une inertie thermique forte, mais une isolation faible. Par ailleurs, un nombre de logements pavillonnaires construits avant les années 2000 est relativement énergivore du fait des réglementations thermiques. Les formes urbaines choisies peuvent aussi être relativement énergivores : logement de plain-pied non-mitoyen.

De plus, la Gâtine dispose de peu d'alternatives à la voiture thermique. Territoire rural, les populations sont donc fortement dépendantes pour tous leurs déplacements à leur voiture. De même, les flux de marchandises dépendent quasi-exclusivement des véhicules thermiques.

Le secteur industriel est très énergivore. Cela est lié principalement à la présence d'une industrie de fabrication de plâtre et de ciment.

La majorité des consommations énergétiques est issue d'énergies fossiles (les produits pétroliers et le gaz naturel notamment). En outre, l'électricité d'origine nucléaire est le deuxième poste d'énergie consommée sur le territoire. Viennent enfin, le bois-énergie qui représente l'essentiel des énergies renouvelables thermiques puis les réseaux de chaleur dont l'usage est quasi-exclusif aux industries.

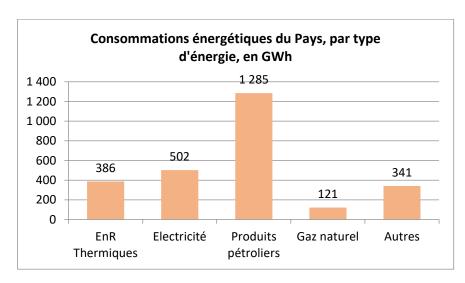


Figure 161. Consommations énergétiques du Pays, par type d'énergie, en GWh - Données issues du PCAET Pays de Gâtine

LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Ces consommations énergétiques sont responsables d'une partie des émissions de gaz à effet de serre émis en Gâtine, soit 627 tCO2éq. Cependant, d'autres sources d'émissions de gaz à effet de serre non-énergétique émettent une grande part de ses émissions et représentent 1080 tCO2éq. Il s'agit du secteur agricole avec les émissions de méthane par le bétail et l'utilisation d'engrais, la gestion des déchets et le secteur industriel avec principalement la fabrication de plâtre, de chaux et de ciment.

Sur ce territoire d'Airvaudais-Val du Thouet, l'industrie à l'origine de la majeure partie des émissions d'origine énergétique est une industrie de fabrication de plâtre, chaux et ciment (236 ktCO2éq soit 97 % des émissions du secteur sur son territoire).

En 2014, selon l'inventaire du registre des émissions polluantes (IREP), la cimenterie Calcia à Airvault serait à l'origine d'un certain nombre de CO2, à hauteur de 600 000 tonnes/an, en baisse de 24 % entre 2009 et 2019 selon une moyenne lissée sur 5 ans.

De plus, un projet de renouvellement du site industriel Calcia (projet Calcia 2025) est en cours (2021) pour tendre vers une décarbonation du site.

Le second secteur d'activité émetteur sur le territoire est celui de l'industrie agro-alimentaire.

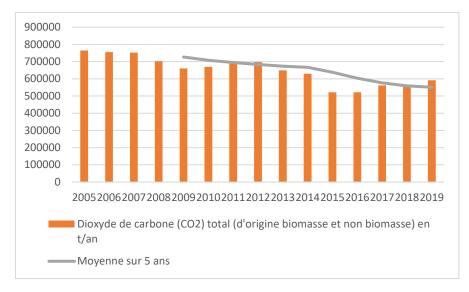


Figure 162. Evolution des émissions de CO2 de la cimenterie – source : IREP

Ainsi, rapporté au nombre d'habitants du Pays de Gâtine, cela représente 28 tCO2éq, un taux considérable par rapport aux 8 tCO2éq par chaque Français.

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, les principaux secteurs émetteurs sont donc :

- L'industrie avec 42 %;
- Le secteur agricole avec 37 %.

Les secteurs du bâtiment et des transports représentent dans ce cadre, une faible part des émissions.

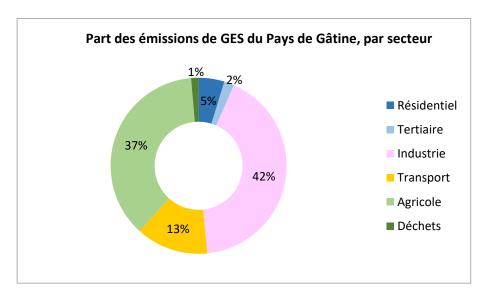


Figure 163. Part des émissions de GES du Pays de Gâtine, par secteur - Données issues du PCAET Pays de Gâtine

Seul 95 tCO2éq sont stockés sur le territoire, un taux relativement bas par rapport aux émissions de gaz à effet de serre émis chaque année en Gâtine. 59 % des gaz à effet de serre stockés le sont via les prairies, principalement les prairies humides. 27 % sont liés aux espaces forestiers. Leurs superficies progressant par enfrichement principalement, il est attendu un renforcement de la capacité du territoire à stocker du carbone. Les haies ne permettent de stocker que 7 % du carbone émis. Ce taux pourrait baisser à terme du fait de la réduction du maillage bocager et la disparition de la strate arborée.

Dans le secteur du Bocage Bressuirais, chaque habitant émet environ 14 tCO2eq/an, un taux important qui s'explique majoritairement par les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole (63 %).

LES ENERGIES RENOUVELABLES

En 2016, à l'échelle du Pays de Gâtine, 459 GWh d'énergies renouvelables étaient produites, 364 GWh produisant de la chaleur et 95 GWh d'électricité, soit 17 % de la consommation d'énergie actuelle, un taux relativement important en comparaison de l'échelle nationale.

La répartition des énergies renouvelables est la suivante :

Usage	Filière	Production GWh	Total
	Bois particulier	178,00	
	Bois industrie/collectif	154,15	
	Solaire thermique	1,77	
	PAC particuliers	29,50	
Thermique	Biogaz thermique	0,09	363,52
	Eolien	77,39	
	Photovoltaïque	17,38	
Electrique	Autres biomasses électriques	0,35	95,12
Total		458,64	

Tableau 19. Production d'énergie renouvelable par filière - AREC

Situation 2016 PETR Pays de Gâtine : 459 GWh (324 GWh sans l'installation de la cimenterie)

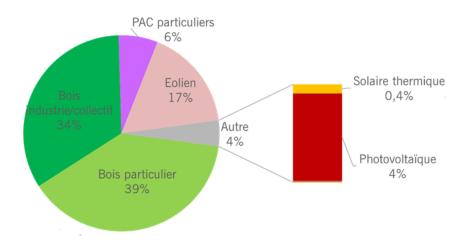


Figure 164. Situation de la production d'énergie renouvelable en 2016 - AREC

La première source d'énergie chaleur est le bois-énergie. Bien que la ressource locale existe, le bois utilisé n'est pas nécessairement local. En effet, la matière première vient souvent d'autres régions françaises voire de pays européens ou américains. C'est particulièrement le cas pour alimenter les chaudières collectives et industrielles.

La première source de production d'électricité est l'éolien terrestre avec 77GWh. Vient ensuite la production d'électricité solaire. Ces deux sources de production énergétiques sont amenées à se développer rapidement du fait des nombreux permis accordés récemment.

Dans le détail, la comparaison entre consommation globale d'énergie et la consommation d'énergies renouvelables permet de mettre en lumière que :

- 25 % de la consommation thermique d'énergie est couverte par une production d'énergies renouvelables locales (bois-énergie, solaire et PAC particuliers);
- 24 % de la consommation électrique d'énergie est couverte par la consommation d'EnR électrique (éolien et photovoltaïque);
- Les consommations de carburant d'origine renouvelables (biocarburants) ne représentent que 5 % des consommations finales d'énergies de l'usage mobilité.

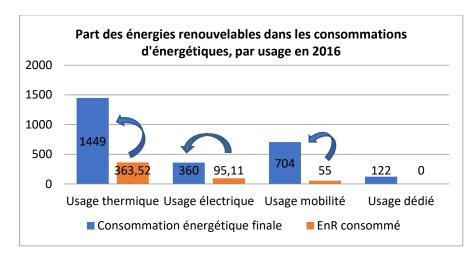


Figure 165. Comparaison des consommations énergétiques et production d'énergie renouvelable par usage en 2016 – AREC

LE BOIS-ENERGIE

La production de bois sur le Pays de Gâtine représente 332 GWh en 2016, soit 91 % de la production d'énergie renouvelable à usage thermique. Cette production de bois représente 23 % des consommations à usage thermique du Pays de Gâtine.

Ainsi, en 2016, sur le territoire du Pays de Gâtine, 61 933 tonnes par an de bois d'industrie et bois énergie (BIBE) étaient mobilisés, soit 71 % de la ressource mobilisable. Ce bois étant principalement issu de l'exploitation de feuillus, la ressource était majoritairement utilisée comme bois bûche pour le chauffage des habitations.

En termes de bois d'œuvre, en 2016 ce sont 6 798 tonnes/an mobilisées. Cela représente 35 % de la ressource mobilisable. Ces gisements sont essentiellement issus de l'exploitation de peupliers.

LA METHANISATION

Sur le territoire du Pays de Gâtine, il existe déjà plusieurs unités de méthanisation opérationnelles ou en projet :

- Un projet Metharcenciel en injection directe sur le réseau de SEOLIS à Airvault, inauguré en décembre 2021;
- SAS Metha Bressandière, Injection, P= 1,86 MW, en service depuis juin 2020 à Pompaire;
- SCEA La Gruzardière, Cogénération, P=0,11 MW, en service à Vasles :
- CUMA l'Indépendante, Cogénération, P=1 MW, en projet à La Chapelle-Thireuil;
- SARL Plein Gaz, Cogénération, P= 0,37 MW, permis accordé à Fenioux.

La puissance totale générée par ces installations de méthanisation au 1^{er} mars 2019 sur le Pays de Gâtine est de 4,04 MW.

Les projets d'unités de méthanisation commencent à se développer sur le territoire. En 2021, trois unités sont en fonctionnement. De nouveaux projets ont émergés et certains sont donc sur le point de voir le jour.

LE SOLAIRE

En 2016, selon les données de l'AREC, 22 installations photovoltaïques de capacité moyenne à forte étaient mises en services sur le territoire du Pays de Gâtine, représentant une production de 17 GWh d'électricité.

Selon la Direction Départementale des territoires des Deux-Sèvres, la situation photovoltaïque au sol au 1^{er} janvier 2018 est la suivante :

- Maisontiers, La Chare aux Loups, Favorable (en projet);
- Viennay, L'Hermitage, en cours (projet de création d'un parc d'environ 7 700 panneaux pour une production annuelle d'environ 2 700 MWh).

De nombreux bâtiments à usage d'habitation sont recouverts par des panneaux photovoltaïques. Les toitures sont un potentiel important de développement du photovoltaïque solaire, que ce soit pour les bâtiments privés ou les bâtiments publics. À ce titre, le marché aux bestiaux a bénéficié d'un aménagement visant à déposer 8 500 panneaux photovoltaïques sur une surface de 17 000 m² pour une production de 2.1 MWc soit la consommation en électricité de 800 foyers.

En 2016 selon l'AREC, la production d'énergie renouvelable totale issue du solaire thermique était évaluée à 2 GWh. 15 nouvelles

installations ont été mises en service en 2016. Ces mesures n'intègrent pas les installations de faible capacité, chez les particuliers.

L'EOLIEN

Sur le territoire, en 2021, 11 parcs éoliens sont en exploitation, 5 parcs sont autorisés et 6 parcs sont en cours d'instruction, on peut ainsi constater que les projets en termes d'éolien continuent à se développer.

Commune concernée	Nb d'éoliennes	Puissance totale	Etat d'avancement
Saint Genéroux et Irais	2	21 MW	En exploitation
Availles-Thouarsais et Irais	10	20 MW	En exploitation
Maisontiers et Tessonnière	5	15 MW	En exploitation
« Le colombier », Saint-Germain- Longue-Chaume	5	10 MW	En exploitation
Saint-Aubin-le-Cloud	3	2,55 MW	En exploitation
Vernoux-en-Gâtine	4	8 MW	En exploitation
Saint Germier	5	10 MW	En exploitation
Ardin	3	9 MW	En exploitation
« Les Taillées », Champdeniers	3	9 MW	En exploitation

Trayes	5	10 MW	En exploitation
Neuvy-Bouin	5	12 MW	En exploitation
« Pâtis aux Chevaux » à Airvault, Glénay et Tessonière	5	25,2 MW	Autorisé
« Le Champvoisin », Fomperron	4	13,2 MW	Autorisé
Saint-Laurs et La Chapelle Thirieul	6	25 MW	Autorisé
Largeasse	6	18 MW	Autorisé
« Terres Lièges » Availles- ThouarsaisAvailles- Thouarsais et Airvault	6	21 MW	Autorisé
« Picoud », Coulonges sur Autize, Saint- Maixent-de-Beugné, Ardin	6	21 MW	En cours d'instruction
Pamproux	/	/	En cours d'instruction
Chapelle Saint- Laurent	/	/	En cours d'instruction
« Commandeur » sur Boussais	4	17 MW	En cours d'instruction

Irais/Availles- Thouarsais	7	23 MW	En cours d'instruction
Maisontiers	/	/	En cours d'instruction

+ Projets éoliens en cours sur Mazières en Gâtine et Les Châteliers

Tableau 20. Etat des lieux des installations éoliennes novembre 2020 - PETR Gâtine

En 2019, la capacité de production du territoire, en considérant la puissance des parcs qu'ils soient en exploitation ou encore en projet, s'élève à environ 210 MW. Elle est donc supérieure avec les projets qui ont vu le jour entre 2019 et 2021.

On remarque un développement important des projets au cours des dernières années. Le territoire a su intégrer cette ressource tout en se préservant du mitage, en développant l'éolien dans les extrémités (Nord-Sud et Ouest) de la Gâtine, tout en préservant l'intérieur du territoire et les paysages.

Selon les données de l'AREC en 2016, la production d'électricité issue de l'éolien représente 77 GWh pour une consommation d'électricité de 502GWh, ce qui représente 81 % de la production d'énergie renouvelable électrique et environ 15 % de la consommation électrique du Pays de Gâtine.

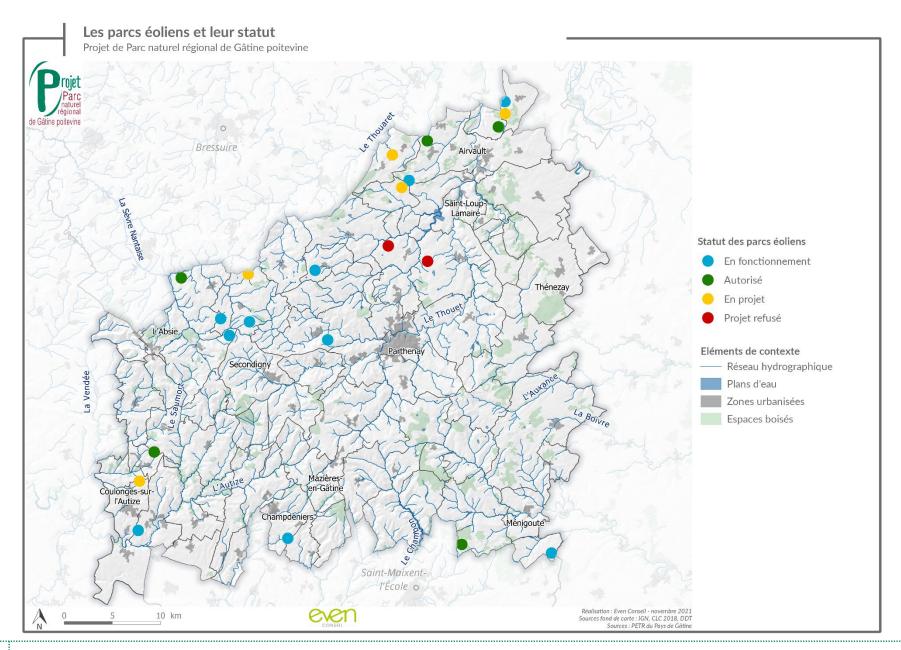
LES AUTRES ENERGIES RENOUVELABLES

Difficile à mesurer et à identifier, d'autres sources d'énergies renouvelables existent sur le territoire de Gâtine. Il existe assurément un potentiel géothermique sur le territoire particulièrement dans les secteurs de plaine. Par ailleurs, certains habitants se sont appropriés les pompes à chaleur. Il est probable que le gisement soit important d'autant que potentiellement chaque logement puisse avoir la capacité d'en installer une.

L'industrie n'est pas en reste en matière de développement des énergies renouvelables. Il apparaît déjà un usage des réseaux de chaleur et de froid dans le secteur industriel. Il est probable qu'à l'échelle de chaque industrie, un potentiel de développement des énergies fatales⁸ existe.

0

⁸ Energie fatale : L'énergie de récupération ou énergie fatale est la quantité d'énergie inéluctablement présente ou piégée dans certains processus ou produits, qui peut parfois être partiellement récupérée ou valorisée.





LES ACTIONS EN COURS

Délibération du Comité syndical du Pays de Gâtine du 5 juillet 2021

Face aux nombreux projets de parcs éoliens autorisés, en instruction ou en réflexion, le Pays de Gâtine souhaite anticiper l'élaboration d'une stratégie de développement des ENR dans le cadre du PCAET et du projet de PNR et proposer, dès à présent, une cartographie et une liste de recommandations intégrant les vigilances patrimoniales naturelles et paysagères afin d'anticiper les éléments qui seraient inscrits dans la Charte du PNR.

Objectifs de cette réflexion :

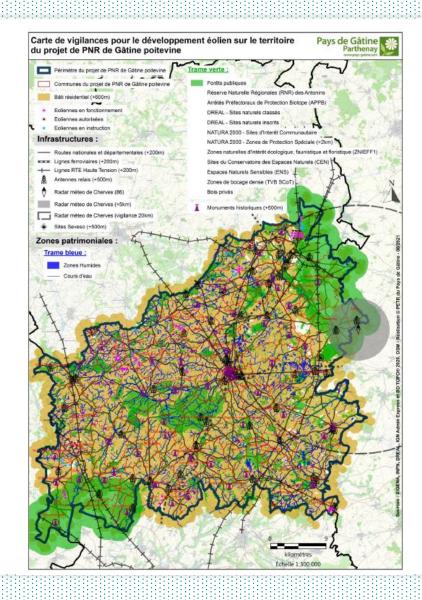
- Intégrer la prise en compte des aspects environnementaux et paysagers, véritables marqueurs identitaires du territoire,
- Un éolien choisi et non plus subi,
- Eviter le mitage et les effets de saturation,
- Planifier les futures implantations d'énergie renouvelable,
- Dimensionner le développement des énergies renouvelables aux besoins locaux.

Une cartographie des vigilances pour le développement éolien et recommandations pour les futurs projets ont donc été mis en place. La Méthodologie appliquée pour réaliser cette carte s'appuie sur l'intégration de critères réglementaires déjà pris en compte lors de l'instruction des dossiers qui sont complétés par des critères propres aux caractéristiques et enjeux du territoire (zone de vigilance ou d'exclusion). Les résultats des travaux du Bureau du Pays de Gâtine font apparaître 5 niveaux d'information :

- Bâti résidentiel : la zone d'exclusion réglementaire de 500 mètres autour des habitations est fixée à 600 mètres dans la cartographie du Pays de Gâtine, afin de limiter les nuisances pour les riverains et de favoriser l'acceptabilité des projets. Une approche terrain reste nécessaire pour affiner la présence de bâti résidentiel sur certains secteurs.
- Les infrastructures : il s'agit là de reprendre en grande partie les éléments d'exclusion réglementaire pour porter à la connaissance des élus et habitants les contraintes liées aux infrastructures (routes principales, lignes ferroviaires, lignes à haute tension, antennes relais radars...)
- Les monuments historiques : le Pays de Gâtine sera vigilant à ce que les projets éoliens ne rentrent pas en covisibilité avec les monuments historiques classés ou inscrits. Ce travail très fin sera apprécié au cas par cas et ne peut être cartographié pour les 98 monuments concernés.
- La trame bleue : la cartographie fait apparaître le réseau hydrographique et l'inventaire des zones humides sur lesquelles le Pays de Gâtine sera particulièrement vigilant à la mise en œuvre de la séquence ERC.

La trame verte : de nombreux zonages de protections et d'inventaires sont déjà pris en compte lors de l'instruction des projets. Le Pays de Gâtine souhaite les compléter afin de présenter une vision globale des enjeux liés au patrimoine naturel et paysager. Ainsi, on retrouve dans cette catégorie les forêts publiques et les massifs privés, les zones Natura 2000 (dont 2 km de zone tampon autour des zones de protection spéciale pour l'avifaune), la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, les sites naturels inscrits et classés, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1, les sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aguitaine, les Espaces Naturels Sensibles et les zones de bocages denses identifiés dans la Trame Verte et Bleue du SCoT.

La liste de ces éléments cartographiés s'accompagne d'une recommandation afin de mieux prendre en compte l'enjeu paysager en Gâtine. Le Pays de Gâtine ne souhaite pas voir se multiplier les projets composés de peu de mâts, particulièrement en zone bocagère, ainsi, il préconise les parcs de 4 mâts minimum.



6. SYNTHESE - LES RESSOURCES



CHIFFRES CLES

- 28 tCO2éq par habitant à l'échelle du Pays de Gâtine
- Consommation énergétique : 40MWh par habitant
- 458 GWh d'énergies renouvelables produits, c'est-à-dire 17 % de la consommation d'énergie
- 7 carrières en activité
- Environ 4 000 000 tonnes de matériaux inertes extraits au maximum par an
- 5 types de matériaux extraits
- 425 kg/an de déchets produits sans considérer les gravats et déblais
- 82 % des déchets valorisés
- 19 627 ha d'espaces forestiers

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Une mixité énergétique importante et un potentiel de développement des énergies renouvelables majeur
- Des ressources nombreuses pour renforcer la capacité du territoire à stocker du carbone
- Une production majeure de matériaux minéraux et forestiers autour de filières très structurées issues d'une ressource géologique et climatique variée
- Une production de déchets en baisse et fortement valorisée
- Des filières de matériaux biosourcées nouveaux (paille, chanvre...) en cours de structuration

FAIBLESSES / MENACES

- Un secteur agricole fortement émetteur de gaz à effet de serre (élevage et usage d'intrants)
- Un secteur industriel fortement émetteur de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques
- Un parc de logement vieillissant énergivore
- Une dépendance à la voiture thermique importante
- Un risque de précarité énergétique important pour de nombreux ménages
- Une économie circulaire non structurée qui émerge
- Des déchets organiques non valorisés

ENJEUX

- Intégration des enjeux de biodiversité à la transition énergétique
- Appropriation des énergies renouvelables par les citoyens
- Maîtrise de l'énergie dans tous les secteurs et par tous les acteurs (industrie, collectivités, particuliers) en lien avec l'intégration paysagère et la trame noire (éclairage)
- Renforcement des mesures de sobriété énergétique dans tous les secteurs d'activités
- Décarbonation de l'économie agricole et industrielle
- Développement et maitrise des énergies renouvelables (mixte énergétique : attention particulière sur la méthanisation et les panneaux photovoltaïques)
- Reconquête globale des rôles du bocage : économique, énergétique, arboricole, hydraulique, écologique et paysager
- Mise en place de plans de gestion pour les haies en lien avec le stockage carbone
- Structuration des filières autour de l'économie circulaire particulièrement en matière de valorisation des déchets et d'alternatives aux matériaux de constructions carbonés (ciment, béton...)
- Poursuite d'une gestion durable des déchets
- Réduction des risques de précarité énergétique liés à la mobilité et au logement

PARTIE 8
LE TERRITOIRE
ADMINISTRATIF
ET SON
CONTEXTE
SUPRA
TERRITORIAL



1. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

Le périmètre d'étude du projet de PNR comprend :

- L'ensemble des communes du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Gâtine (78 communes) ;
- 6 communes limitrophes au PETR et appartenant à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais : Saint-Paul-en-Gâtine, Trayes, Largeasse, Neuvy-Bouin, l'Absie et Clessé.

LE PETR DU PAYS DE GATINE

Situé au cœur du département des Deux-Sèvres, le Pays de Gâtine est un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) au service du développement d'un territoire qui présente une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale. Il regroupe 3 communautés de communes soit 78 communes sur une superficie de 1600 km² et compte environ 66 000 habitants. Son siège se situe à Parthenay.

Le Pays de Gâtine, créé en 1976, est aujourd'hui un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Son périmètre a évolué à la marge depuis cette date et au fil des réformes territoriales.

Il est administré par des élus locaux, au service des communes, des communautés de communes, des associations et des acteurs socioprofessionnels. Il coordonne, anime et accompagne leurs projets et initiatives de développement en matière économique, sociale, culturelle, agricole et environnementale.

Les 3 communautés de communes appartenant au PETR du Pays de Gâtine sont les suivantes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet issue de la fusion au 1er janvier 2014 de 2 communautés de communes qu'étaient l'Airvaudais et le Val du Thouet (ancien canton de Saint-Loup-Lamairé). Elle se compose aujourd'hui de 9 communes suite à la création d'une commune nouvelle au 1er janvier 2019 qu'est Airvault (fusion de la commune d'Airvault avec l'ancienne commune de Tessonnière).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE



La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine issue de la fusion au 1er janvier 2014 de 4 communautés de communes qu'étaient Espace-Gâtine, Parthenay, Pays Thénezéen et Pays Ménigoutais. Elle se compose aujourd'hui de 38 communes suite à la création d'une commune nouvelle au 1er janvier 2019 qu'est Les Châteliers (fusion des anciennes communes de Chantecorps et de Coutières).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE GATINE



La Communauté de Communes du Val de Gâtine issue de la fusion au 1er janvier 2017 de 3 communautés de communes qu'étaient Gâtine-Autize, Val d'Egray et Pays Sud Gâtine. Elle se compose aujourd'hui de 31 communes suite à la création de 2 communes nouvelles au 1er janvier 2019 que sont Saint-Pardoux-Soutiers (fusion de Saint Pardoux et Soutiers) et Beugnon-Thireuil (fusion des anciennes communes de Le Beugnon et de La Chapelle-Thireuil).

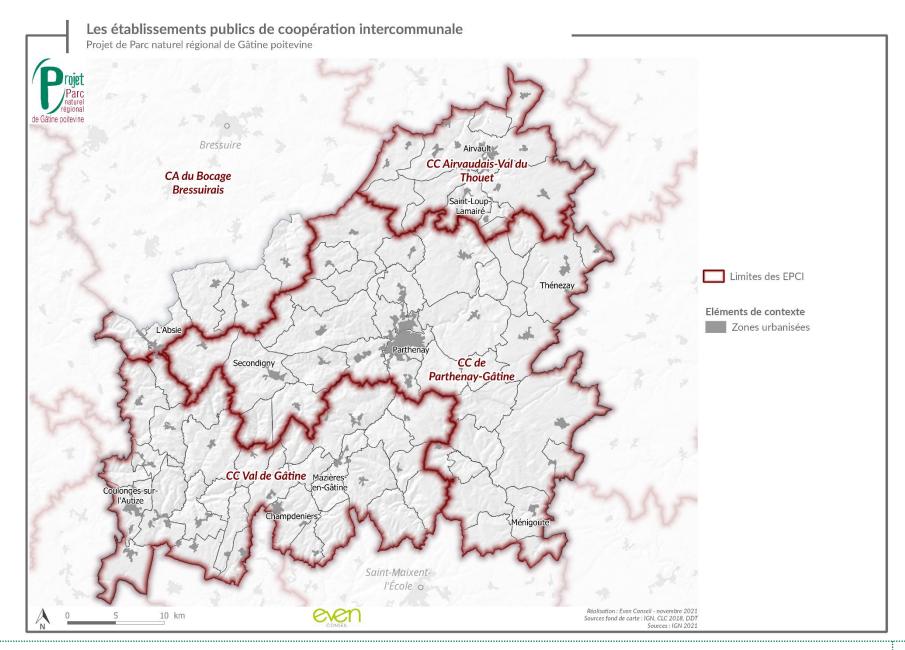
LES 6 COMMUNES APPARTENANT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est issue de la fusion, au 1er janvier 2014, des communautés de communes Cœur du Bocage, Delta-Sèvre-Argent, Terre de Sèvre, de dix communes de la communauté de communes de l'Argentonnais et trois autres communes. A la suite de plusieurs fusions de communes, elle se compose aujourd'hui de 33 communes et regroupe environ 73 800 habitants.

Parmi ces communes, 6 communes limitrophes au PETR du Pays de Gâtine et appartenant à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (historiquement membres du Pays de Gâtine jusqu'en 2014 date à laquelle elles ont rejoint la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais) :

- Saint-Paul-en-Gâtine:
- L'Absie ;
- Largeasse;
- Trayes;
- Neuvy-Bouin;
- Clessé.

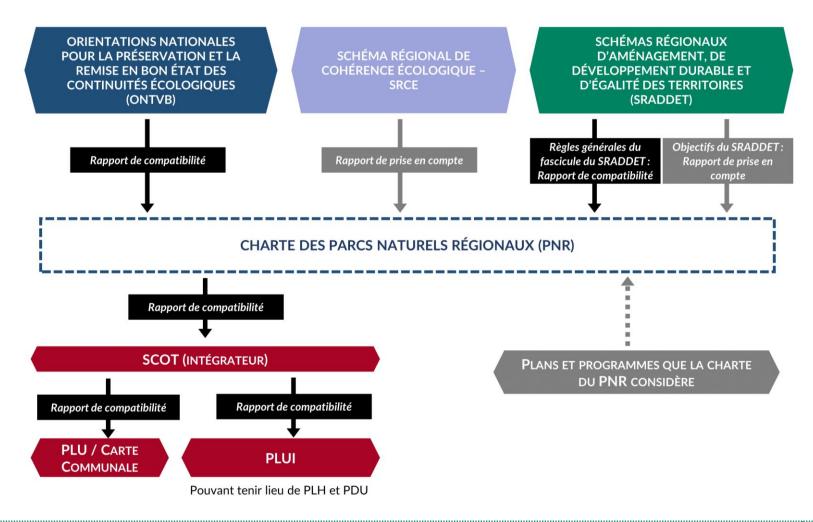
Ces 6 communes regroupent environ 3800 habitants.



2. LES DOCUMENTS CADRES

Il convient de présenter l'articulation de la Charte avec les autres plans/programmes et documents de planification pouvant être utiles à la démarche d'évaluation environnementale.

La liste des plans et programmes dont l'articulation avec la Charte du PNR de la Gâtine poitevine doit être analysée a été établie à partir de la fiche méthodologique spécifique à l'évaluation environnementale de Charte de PNR.



ORIENTATIONS NATIONALES POUR LA PRESERVATION ET LA REMISE EN BON ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES (ONTVB)

La Charte du PNR doit être compatible avec les ONTVB

En application de l'article R. 371-22 du code de l'environnement, les Chartes de PNR doivent être compatibles avec les ONTVB : « Les documents de planification et projets relevant du niveau national qui doivent être compatibles avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques en application du sixième alinéa de l'article L. 371-2 sont ceux qui sont approuvés ou décidés par une loi, un décret ou un arrêté ministériel. La compatibilité de ces documents de planification et projets s'apprécie notamment au regard des atteintes susceptibles d'être portées aux espaces constitutifs de la trame verte et bleue en application de l'article L. 371-1 ainsi qu'aux espèces, habitats et continuités écologiques d'importance nationale identifiés comme constituant des enjeux nationaux et transfrontaliers par le document-cadre adopté en application de l'article L. 371-2. ».

De plus, selon l'article L.371-2 du code de l'environnement, ils « précisent les mesures permettant d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques que la mise en œuvre de ces documents de planification et projets, notamment les grandes infrastructures linéaires, sont susceptibles d'entraîner. »

Le rapport environnemental expliquera en quoi la Charte du parc ne contrevient pas (ou contribue) à la préservation ou à la remise en bon état des espaces constitutifs de la TVB et aux enjeux de cohérence nationale espèces/habitats/continuités écologiques d'importance nationale identifiés dans les ONTVB.

LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

La Charte du PNR doit :

- <u>Être compatible</u> avec les règles générales du fascicule du SRADDET
- Prendre en compte les objectifs du SRADDET

Quelle Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030 ? C'est la question à laquelle répond le SRADDET, adopté par les élus régionaux le 16 décembre 2020. Ce schéma est l'outil que chaque Région doit élaborer pour réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Dès le début, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix d'y appréhender toutes les dimensions de l'aménagement du territoire, en prenant en compte le développement économique, la formation et l'emploi, l'environnement, le numérique, la santé... Autant de thématiques traitées jusque-là indépendamment, dans différents plans et schémas. Avec ce schéma, la Région renforce son rôle d'aménageur du territoire et fixe quatre grandes priorités pour cette stratégie d'aménagement du territoire.



ZOOM / FOCUS

4 PRIORITÉS

Quatre grandes priorités structurent notre stratégie d'aménagement: bien vivre dans les territoires, lutter contre la déprise et gagner en mobilité, produire et consommer autrement, protéger notre environnement naturel et notre santé.

1 Bien vivre dans les territoires

Chacun doit trouver à s'orienter, se former tout au long de la vie et travailler sur son lieu de vie ou à proximité. Les entreprises doivent disposer d'un environnement local favorable à leur développement et à leurs recrutements en fonction de leurs besoins.

De nouvelles formes de logements, abordables et de qualité, une offre de services, en particulier de santé, la prise en compte du vielllissement de la population dans les politiques d'aménagement doivent répondre aux besoins des habitants et contribuer à l'attractivité des territoires.

2 Lutter contre la déprise et gagner en mobilité

Il est essentiel que les Néo-Aquitains puissent accéder sur leurs lieux de vie aux services et aux équipements indispensables à la qualité de la vie quotidienne. Aussi devons-nous tout mettre en œuvre pour favoriser la revitalisation des centres-bourgs et des centres villes, créateurs de lien social et remparts à la désertification.

Des solutions de mobilité propres et accessibles qui facilitent les déplacements en prenant en compte la diversité des rythmes de vie et des besoins des habitants et des territoires doivent être mises en place. La connexion au très haut débit est également indispensable au développement économique et à la vie quotidienne.

3 Produire et consommer autrement

Notre modèle agricole doit évoluer pour fournir à une population de plus en plus nombreuse une alimentation saine et durable, en créant de la valeur ajoutée dans les territoires. Les politiques d'aménagement doivent intégrer la raréfaction et la dégradation de la ressource en eau, bien commun précieux et fragile, et nous devons produire moins de déchets et mieux les valoriser.

4 Protéger notre environnement naturel et notre santé

Alors que l'érosion massive de la biodiversité fait peser de lourdes menaces sur la société humaine, l'agriculture et la santé, le modèle de développement basé sur l'artificialisation sans retenue des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être abandonné. La nature doit être protégée et restaurée et l'empreinte écologique des activités humaines limitée. La qualité de l'air que nous respirons doit être améliorée et les émissions de gaz à effet de serre réduites, ce qui implique notamment de revoir nos modes de déplacement, de réduire notre consommation d'énergie et de développer les énergies renouvelables.

LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Charte du PNR doit prendre en compte le SRCE

Le rapport environnemental expliquera en quoi la Charte prend en compte la TVB régionale identifiée dans le ou les SRCE (en quoi elle la précise, la complète...), contribue aux objectifs de préservation et de remise en état assignés aux continuités écologiques régionales dans le ou les SRCE, contribue à la mise en œuvre du plan d'action stratégique du ou des SRCE et prend en compte les priorités d'actions et les principaux obstacles ou éléments fragmentants définis dans ce plan (le cas échéant) pour prioriser les mesures ou dispositions liées à la TVB sur le territoire du parc et définir des engagements adaptés.

ÉLEMENTS DU SRCE

Le cœur du territoire du projet de PNR est essentiellement composé de réservoirs de biodiversité bocagers. Plusieurs réservoirs de types forestiers y sont également présents, mais ces derniers sont plus généralement localisés à l'interface entre le bocage et la plaine, au Nord-Est du territoire.

Ce n'est pas le seul type de réservoir présent sur le territoire. En effet, la forte présence de l'eau se traduit par des corridors du types marais ou humides mais également des corridors de vallées.

De plus, les plaines, fortement développées sur les extrémités Nord-Est et Sud-Ouest, jouent également ce rôle.

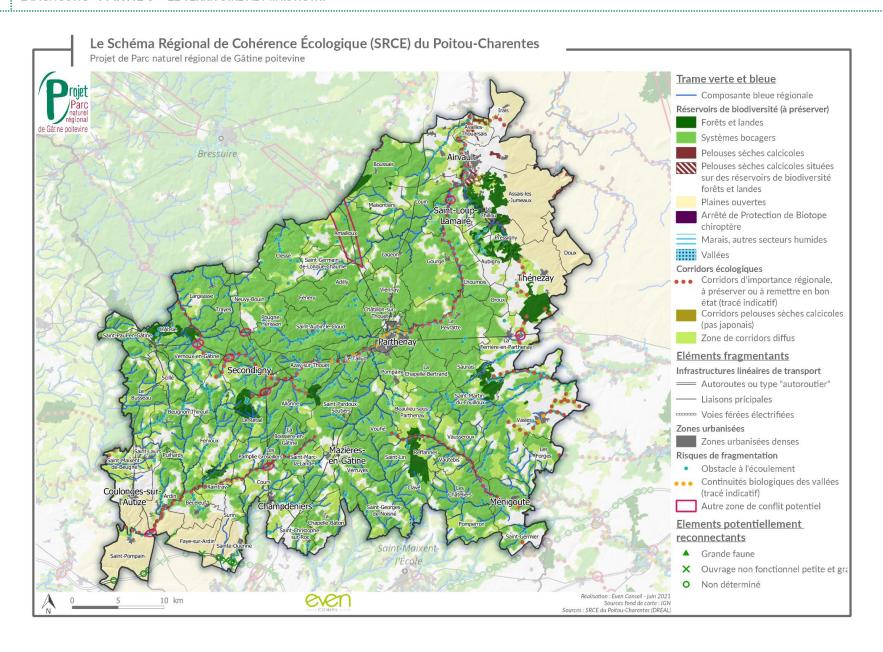
Enfin, bien que moins représentés des réservoirs de landes ou encore de pelouses sèchent sont également présent. Ces réservoirs de biodiversité sont irrigués par de nombreux corridors de biodiversité comme par exemple un corridor d'intérêt national qui permet la connexion de deux principaux espaces bocagers français, que sont le massif Armoricain et le massif Central.

Ce n'est pas tout puisque plusieurs corridors d'importance régionale sont également recensés comme le Thouet par exemple, qui traverse la commune de Parthenay.

Pour terminer, de nombreux corridors diffus, notamment au centre du territoire, mais également des corridors de pelouses sèches en pas japonais, servent de support au déplacement de la biodiversité.

De nombreux éléments fragmentant perturbent le déplacement des espèces au sein de ces corridors et réduisent les surfaces des réservoirs de biodiversité. Un des premiers éléments fragmentant du territoire concerne les infrastructures linéaires du territoire : autoroutes, voies ferrées ou encore liaisons principales. Mais il est également possible de mentionner les zones urbanisées denses du territoire comme Parthenay ou Airvault par exemple.

Enfin, le réseau aquatique développé est ponctué d'obstacles à l'écoulement, perturbant ainsi ces continuités écologiques.



ARTICULATION DE LA CHARTE AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

La charte doit considérer ces différents plans et programmes.

Les plans et programmes listés ci-après contribuent à la définition de l'état initial de l'environnement. De façon générale, ces plans et programmes sont retenus car leur champ est lié à ceux de la charte en fonction des enjeux du territoire.

L'évaluation environnementale de la charte pourra compléter cette liste au regard du contenu de la charte en démontrant de quelle manière cette dernière s'inscrit dans les objectifs de ces plans et programmes voire les affine.

Patrimoine naturel et biodiversité

Stratégie nationale pour la biodiversité

La SNB 2011-2020 fixe pour ambition de « préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité ». Le Gouvernement lance l'élaboration de la 3ème stratégie nationale pour la biodiversité, qui fixera le cap pour concourir à la préservation des écosystèmes et des espèces, à notre santé et à notre qualité de vie pour les 10 prochaines années.

Stratégie Nationale des Aires Protégées

La stratégie nationale pour les aires protégées présente des ambitions et un programme d'actions à l'horizon 2030, unifiés pour la première fois pour l'ensemble des aires protégées et du patrimoine naturel terrestre et marin, en métropole ou dans les territoires d'outre-mer. Elle comporte 18 mesures mises en œuvre par l'intermédiaire de trois plans d'actions nationaux triennaux. Ces plans d'actions doivent être déclinés et complétés par les territoires de métropole et d'outre-mer.

Le Pays de Gâtine est associé au Comité Départementale des Aires protégés qui formulera des propositions pour le plan d'actions régional prévu pour octobre 2022.

Plan national zones humides

Les 52 actions présentées dans ce plan d'action, organisées en 6 axes, ont été élaborées et validées par les membres du groupe national pour les milieux humides.

- Axe 1 : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement.
- Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides.
- Axe 3 : Entretenir, préserver et reconquérir les milieux humides.
- Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace.
- Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides.
- Axe 6 : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent.

Paysages et patrimoine culturel

Atlas des paysages de Poitou-Charentes

Le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes a réalisé le premier inventaire des paysages de Poitou-Charentes, sur les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne). Cette mission, confiée à une équipe pluridisciplinaire autour de paysagistes concepteurs, s'est déroulée sur trois ans (1997-1999).

80 entités différentes ont été identifiées et décrites.

Sites Patrimoniaux Remarquables

3 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), dont un secteur sauvegardé avec PSMV, concernent le territoire du PNR.

Eau

SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne a été adopté le 22 octobre 2021 pour la période 2022-2027.

SAGE

Le territoire du projet de PNR est concerné par 5 SAGEs :

1. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, approuvé le 29 avril 2011 et en cours de révision depuis 2018

Objectifs:

- Gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines
- Gestion quantitative en période d'étiage
- Gérer les crues et les inondations
- 2. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sèvre Nantaise, approuvé le 7 avril 2015

Objectifs:

- Amélioration de la qualité de l'eau
- Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle
- Réduction du risque d'inondation

- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques
- Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Organisation et mise en œuvre
- 3. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Thouet, en cours de finalisation (adoption prévue en février 2022).

Objectifs:

- Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
- Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau
- Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
- Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif
- Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante
- Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents
- Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
- Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

- Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux
- Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
- Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides
- 4. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vendée, approuvé 18 avril 2011, en cours de révision

Objectifs:

- Assurer la répartition équilibrée de la ressource et optimiser la gestion hydraulique du complexe hydraulique de Mervent
- Réduction du risque d'inondation
- Améliorer la gestion globale des crues et des inondations
- Réduction du risque d'inondation
- Améliorer la vie piscicole et les milieux aquatiques
- Information et sensibilisation des acteurs concernés
- 5. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Clain, approuvé 11 mai 2021

Objectifs:

- Alimentation en eau potable
- Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
- Gestion qualitative de la ressource
- Fonctionnalité et caractère patrimonial des milieux aquatiques
- Gestion des crues et risques associés
- Gouvernance de la gestion intégrée de l'eau

Energie Climat

PCAET

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial est en cours d'élaboration sur le Pays de Gâtine qui réalise ce document à l'échelle des trois communautés de communes membres. Ce plan est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle pour la transition énergétique du territoire. Le diagnostic a pour objectif l'étude des enjeux du territoire en termes : d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), de production d'énergies renouvelables (EnR), de maîtrise des consommations énergétiques, d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre la pollution de l'air. L'objectif est de disposer d'une vision partagée du territoire dans les domaines Climat-Air-Energie, afin de définir une stratégie et les actions qui en découleront.

Le PCAET de l'Agglomération du Bocage Bressuirais est en cours d'élaboration. Le plan d'actions est en cours de réflexion et certaines actions ont déjà débuté.

PGRI

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne a été adopté le 23 novembre 2015.

Principaux objectifs:

- 1. Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues* et les capacités de ralentissement des submersions marines
- 2. Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

- 3. Réduire les dommages* aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- 4. Intégrer les ouvrages de protection* contre les inondations* dans une approche globale
- 5. Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
- 6. Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

Le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. L'élaboration d'un plan de prévention des déchets s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement.

Constituant la 3e édition, le PNPD pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020).

Schéma Régional des Carrières (SRC)

Le SRC est élaboré par le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et son approbation est prévue fin 2021. Dans l'attente, les actuels Schémas Départementaux des Carrières (SDC) restent en vigueur.

Le schéma départemental des carrières des Deux-Sèvres (2005) définit les conditions d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des

milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.



FOCUS: FEUILLE DE ROUTE NEO TERRA

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les acteurs publics et privés dans leur transition énergétique et écologique à l'horizon 2030.

Avec ses 11 ambitions, la feuille de route Néo Terra guide l'action régionale et celle de ses partenaires pour la mise en œuvre d'actions concrètes.

Il s'agit pour la charte de s'intégrer dans cette démarche supra-territoriale.

Les 11 ambitions de la feuille de route Néo Terra sont les suivantes :

- 1. L'engagement citoyen
- 2. La transition agroécologique
- 3. La transition des entreprises
- 4. Les mobilités propres
- 5. Un urbanisme durable
- 6. Un nouveau mix énergétique
- 7. Objectif « zéro déchet »
- 8. La préservation de la biodiversité
- 9. La préservation de la ressource en eau
- 10. La préservation des terres agricoles et forestières
- 11. La Région, une administration exemplaire

3. LES DOCUMENTS D'URBANISME

En application de l'article L. 333-1 du code de l'environnement, « Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les documents d'urbanisme en tenant lieu ainsi que les cartes communales doivent être compatibles avec la charte, dans les conditions fixées à l'article L. 131-1, L131-4 et L131-7 du code de l'urbanisme » et « les règlements locaux de publicité (...) doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte. » Concernant les documents d'urbanisme, il s'agit, notamment :

- Des schémas de cohérence territoriale (SCoT);
- Des plans locaux d'urbanisme (PLU) et intercommunaux (PLUi), schémas de secteur, cartes communales... en l'absence de SCoT.

LES SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE

Le territoire est couvert par deux SCoT :

- Le SCoT du Pays de Gâtine, opposable depuis le 13 décembre 2015, à l'exception des communes de Clessé, Neuvy-Bouin, Largeasse, L'Absie, Trayes et Saint-Paul-en-Gâtine,
- Le SCoT du Bocage Bressuirais, opposable depuis le 3 mai 2017 pour les 6 communes cités ci-dessus.

La Charte s'impose dans une relation de compatibilité aux SCoT. Il revient aux SCoT de transposer les dispositions pertinentes des Chartes de Parc. Les SCoT doivent être évalués tous les 6 ans par leurs auteurs.

En l'absence de SCoT intégrant les dispositions de la charte, qu'il n'existe pas ou qu'il ait été approuvé avant l'adoption d'une charte de PNR, il s'agira au PLU/PLUi de démontrer l'intégration de la charte.

LA SITUATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX ET CARTES COMMUNALES

La situation des Plans Locaux d'Urbanisme sur le territoire du PNR est la suivante :

- CA du Bocage Bressuirais / 38 communes : PLUi approuvé en novembre 2021
- CC Airvaudais-Val du Thouet / 9 communes : PLUi en cours d'élaboration (phase DIAG)

Actuellement : 2 PLU / 7 communes au Règlement National d'Urbanisme (RNU)

- CC du Val de Gâtine (documents d'urbanisme à l'échelle des anciennes communautés de communes):
 - CC Gâtine-Autize / 12 communes : PLUi Approuvé en Juin 2020
 - CC Val-d'Egray / 8 communes : PLUi Approuvé en Juin 2020
 - CC Sud Gâtine / 11 communes : PLUi Approuvé en Mai 2014
- CC Parthenay-Gâtine / 38 communes: PLUi en cours d'élaboration (phase PADD)

Actuellement: 12 PLU / 14 Cartes Communales / 12 RNU

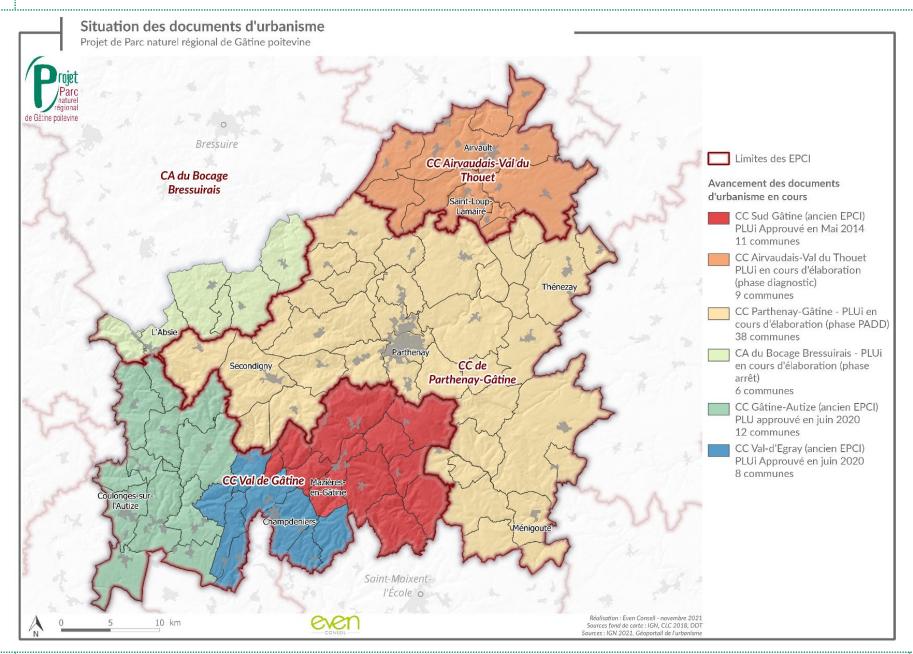


TABLE DES MATIERES

Introduction	4
Un Parc naturel Régional	4
Historique de la procédure	7
Le périmètre du projet de PNR	7
Organisation territoriale	8
Objectif du document	10
Méthode d'élaboration du diagnostic	10
Glossaire	12
Partie 1 Le patrimoine naturel	17
1. Le cadre physique des milieux naturels	18
Le contexte géologique	18
Le climat	
La topographie et l'hydrographie	
L'occupation du sol	
Les caractéristiques écologiques de Gâtine	
Les milieux protégés	
· · · ·	
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	
Les Sites Natura 2000	
Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)	39
La Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Bocage des Antonins	41
Les sites acquis par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle- Aquitaine (CEN)	
Les milieux inventoriés	46

Les	pelouses sèches calcicoles	51
Les	sites identifiés dans l'inventaire national du patrimoine géolog	gique 52
Les m	nilieux ordinaires	56
Les	milieux aquatiques	56
Les	zones humides	57
Les	milieux bocagers	58
Les	milieux forestiers	60
Les	plaines	60
	nenaces et enjeux pesant sur la biodiversité et les h els	
Une	pollution des cours d'eau	61
Une	e destruction des milieux naturels et semi-naturels	61
3. Syr	nthèse - Caractéristiques écologiques	64
l. Les	s composantes forestières en gâtine	66
La res	ssource forestière sur le territoire	66
La va	lorisation de la forêt	71
Les e	njeux forestiers du territoire	71
Un	futur rôle économique en lien avec le stockage carbone	72
Un	enfrichement de la Gâtine	73
L'éc	conomie sylvicole	76
5. Syr	nthèse - Composantes forestières	78
rtie 2	La Gâtine, Château d'eau du Poitou	79
l. Le	cycle de l'eau	
Pavs	de sources et de cours d'eau	80

Le réseau hydrographique	81
Le Thouet	83
Le Thouaret	83
Le Cébron	84
La Sèvre Nantaise	84
La Vendée	84
L'Autize	84
Le Chambon	84
L'Auxance	86
La Boivre	86
La Vonne	86
Les zones humides	87
2. La ressource en eau	90
La qualité des masses d'eau	90
Les masses d'eau souterraines	90
Las responsed/service reflected to	
Les masses d'eau superficielle	94
Les continuités écologiques liées à l'eau	
	107
Les continuités écologiques liées à l'eau	107 110
Les continuités écologiques liées à l'eau	107 110 110
Les continuités écologiques liées à l'eau	107110110113
Les continuités écologiques liées à l'eau	107110110113
Les continuités écologiques liées à l'eau	107110113113
Les continuités écologiques liées à l'eau	107110113113114

3	122
L'assainissement collectif	122
L'assainissement non collectif	122
L'usage agricole	125
4. Synthèse – L'eau, ressources et usages	127
Partie 3 Le patrimoine paysager	129
L'histoire du bocage en Gâtine	135
1. Les paysages de bocage denses	141
Le bocage des affluents du Cébron et du Thouet	142
Le bocage de Secondigny à Mazières	144
Le bocage du Sud-Gâtine	146
Enjeux et évolution des paysages de bocage	148
2. Les paysages de transitions	159
Les Contreforts de la Gâtine	160
Enjeux, évolution des paysages des contreforts de la gâtine	161
Enjeux, évolution des paysages des contreforts de la gâtine Entre Plaine et Gâtine	
	164
Entre Plaine et Gâtine	164
Entre Plaine et Gâtine Enjeux, évolution des paysages entre plaine et Gâtine	164 165
Entre Plaine et Gâtine Enjeux, évolution des paysages entre plaine et Gâtine	164 165 170 171
Entre Plaine et Gâtine	

Enjeux, évolution des paysages de la Vallée du Thouet 181	Une production agricole diverse217
La vallée de l'Autize182	La structuration des exploitations agricoles221
Enjeux, évolution des paysages de la Vallée de l'Autize	Une filière bovine forte224
5. Les paysages urbains185	Ovins et caprins, des productions importantes en Gâtine 227
Les formes urbaines186	La filière ovine227
Parthenay186	La filière caprine
Coulonges-sur-l'Autize	L'importance des cultures et du fourrage232
Airvault	La Gâtine, terre de vergers234
Les transitions urbaines190	3. Une constante adaptation aux enjeux de société235
Les entrées de ville	Montée en qualité des productions235
Les Zones d'activités195	L'adaptation aux exigences des consomm'acteurs235
La place de la publicité198	Prise en compte des enjeux paysagers et écologiques237
L'impact visuel de l'affichage extérieur sur le territoire	Des initiatives pour maintenir les pâtures et des haies
Les autorisations, interdictions dans le cadre d'un PNR	L'agriculture biologique238
6. Synthèse – Les paysages de Gâtine205	L'émergence des enjeux de stockage carbone et de filières bois-énergie
Partie 4 Une agriculture basée sur l'élevage207	
1. La vie rurale et agricole en Gâtine208	L'incertitude induite par la crise climatique240
Une dynamique agricole de plusieurs siècles208	4. Synthèse – L'agriculture de Gâtine242
Un monde agricole lié aux gâtinais et inversement210	Partie 5 Le patrimoine historique et culturel244
Au fondement des familles	1. Le patrimoine architectural, marque de l'histoire des hommes
Une activité économique majeure	en Gâtine245
L'agriculture, pilier du cadre de vie	 Le patrimoine bâti rural et vernaculaire, l'art de vivre en Gâtine 253
Une population agricole nombreuse mais en déclin213	Répartitions et implantations traditionnelles
2. Une production diversifiee217	Repartitions of implantations traditionnelles230

Typologies et matériaux	253
Les maisons de bourg	254
Le bâti rural	256
La maison de maitre	256
Le patrimoine vernaculaire	259
3. Le patrimoine culturel et immatériel, un heritage connaitre et faire connaitre	
La prégnance des savoir-faire agricoles	267
Le travail du cuir	267
Les metiers de la laine	270
La tradition laitière	272
Le savoir-faire artisanal et industriel à conserver	275
La fabrication de tuiles et de briques	275
L'extraction de pierres	276
Le geste et la parole en Gâtine poitevine	277
Le Parlanjhe, le patois poitevin	277
La cuisine influencée par le terroir	279
4. La vie culturelle, un foisonnement à cultiver	280
Le foisonnement culturel du tissu associatif	280
L'éducation culturelle et artistique	283
Un réseau en mouvement	287
5. Synthèse - Le Patrimoine de Gâtine	290
Partie 6 Habiter la Gâtine	292
1. La démographie en Gâtine	293

	Un territoire rural structuré par le bassin de vie de Parth	-
	Un territoire attractif au dynamisme démographique ralenti	.294
	Un vieillissement progressif de la population	300
	Une décohabitation des ménages marquée sur les commurbaines	
2	. Le logement en Gâtine	306
	Le logement : un habitat rural au fort potentiel de réhabilit	
3	. L'analyse de l'artificialisation des sols	312
	Une artificialisation des sols portée principalement par le développe résidentiel	
	Artificialisation des sols et évolutions sociodémographiques	313
	Artificialisation des sols et production de logementS	314
	Artificialisation des sols et formes urbaines	317
	Une lutte contre l'artificialisation engagée	318
4	. Synthèse – Logements et articificialisation des sols	320
5	. Les mobilités	322
	Infrastructures et déplacements en voiture	322
	Flux domicile - travail	325
	Offre de mobilité	327
	Le covoiturage : une solution alternative pour le transpo quotidien	
	Les mobilités douces encore peu développées	332
	L'accès au Haut Débit sur le territoire	334

6. Les risques	335
Les risques naturels	335
Les risques naturels liés à l'eau	
Les risques naturels liés au sol et au sous-sol	338
Le Risque incendie	340
Les risques industriels et technologiques	
Le risque industriel	342
Le risque lié au transport de matières dangereuses	345
Risque rupture de barrage	345
Le risque minier	346
Les nuisances	346
Pollution lumineuse	346
Pollution sonore	348
Pollution atmosphérique	
7. Synthèse - Mobilite et risques	351
Partie 7 Les activités économiques et territoire	
1. Activités économiques et équipements	354
Un territoire historiquement dynamique	354
Une évolution de l'emploi à la baisse, une consecteurs : Parthenay, Airvault et Secondigny	
Le secteur du commerce comme principal pourv l'agriculture se maintient	•
La diversification des emplois et entreprises	365
Une offre de proximité qui répond aux besoins q	uotidiens 368

Les commerces	370
Une offre d'enseignement limitée	374
2. Tourisme et hébergement	378
Potentiel touristique	378
Entre petite balade et grande itinérance	<u></u> 380
L'offre d'hébergement	386
Les clientèles	388
L'accueil des visiteurs	390
3. Synthèse – économie et tourisme	394
4. Ressources minérales et biosourcées	396
Les ressources minérales	396
L'exploitation du gisement du sous-sol	396
Les enjeux environnementaux	399
Les déchets, ressources du futur	401
Les ressources biosourcées	405
5. Les ressources énergétiques, les cons de gaz à effets de serre	
Les consommations énergétiques	413
Les émissions de gaz à effet de serre	414
Les énergies renouvelables	416
Le bois-énergie	417
La méthanisation	417
Le Solaire	418
L'Eolien	418

Les autres énergies renouvelables	0
6. Synthèse - Les ressources42	4
Partie 8 Le territoire administratif et son contexte supre erritorial420	
1. L'organisation administrative du territoire42	7
Le PETR du Pays de Gâtine42	7
Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet	7
Communauté de communes DE Parthenay-Gâtine	7
Communauté de communes du val de gâtine	8
Les 6 communes appartenant à la communauté d'agglomératio du bocage Bressuirais42	
2. Les documents cadres43	0
Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bo état des continuités écologiques (ONTVB)43	
Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)432	
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)43	3
Éléments du SRCE	3
Articulation de la charte avec les autres plans et programme	
3. Les Documents d'urbanisme43	9
Les Schémas de Cohérence Territoriale43	9
La situation des Plans Locaux d'Urbanisme communaux o intercommunaux et Cartes Communales43	
able des matières44	1

Liste des illustrations	447
Liste des tableaux	452
Annexe bibliographique	453

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. régionaux.fr	Les 58 parcs naturels régionaux de France – source : parcs-naturels-
Figure 2.	Localisation du projet de PNR dans la région Nouvelle-Aquitaine5
	Nuage de mots des caractéristiques du territoire, lié à la question : CRIVEZ-VOUS L'IDENTITÉ DE LA «GÂTINE»? Listez 3 mots qu Ecrire la «Gâtine»
	Evolution des températures mensuelles - Analyse Even Conseil sur la 5 Météo-France et Drias20
-	Evolution des températures - Analyse Even Conseil sur la base des France et Drias20
-	Evolution des précipitations - Analyse Even Conseil sur la base des France et Drias21
-	Evolution des précipitations par saisons - Analyse Even Conseil sur la 5 Météo-France et Drias21
Figure 8.	Tables d'orientation et d'interprétation au Terrier du Fouilloux 23
-	Vue du terrier, en direction du Nord-Est - Source : Charte Paysagère du 23
Figure 10.	Occupation du sol du projet de PNR - Source : OSO 2018 (Cesbio) 25
Figure 11.	Périmètre de l'ENS La Marbrière d'Ardin (Source : Département 79). 31
Figure 12. Département De	Fiche ENS Vallée sèches d'Availles-Thouarsais – Source : ux-Sèvres32
	Fiche ENS La Carrière de la Pagerie à Coutières – Source : ux-Sèvres32
	Fiche ENS Lac du Cébron à Saint-Loup-Lamairé – Source : ux-Sèvres33
-	Fiche ENS Communaux de l'Hôpiteau à Boussais – Source : ux-Sèvres33
0	Fiche ENS La Grimaudière – IFFCAM à Coutières – Source : ux-Sèvres34

Figure 17. Sèvres	Fiche ENS Carrière de Mollets à Doux – Source : Département Deux- 34
Figure 18. Préau (Source : LF	Outarde canepetière (Tetrax tetrax) - Crédit photo : Louis-Marie PO)38
Figure 19. INPN	Localisation de l'arrêté de Biotope de la retenue du Cédron – Source : 39
-	Localisation de l'arrêté de Biotope du Ruisseau du Magnerolles et Bassin : INPN40
-	Localisation de l'arrêté de Biotope de La Cavité de la Dent - Source : 40
-	Localisation de l'arrêté de Biotope de L'ancienne Citerne d'eau – Source : 40
Figure 23. poitevine entre 20	Répartition des prairies par rapport aux surfaces agricoles en gâtine 010 et 2019 - Source : RPG62
Figure 24. https://inventaire	Taux de boisement par département à l'échelle de la France - source : e-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique1166
-	Répartition des principales essences d'arbres dans les forêts du projet de 9 TOPO
Figure 26. (à gauche) et en 2 - source : IGN	Photographies aériennes des abords de l'Autize à Béceleuf en 1958 018 (à droite) montrant l'évolution des boisements le long du cours d'eau 73
Figure 27. (à gauche) et en 2	Photographies aériennes de la Forêt d'Autun sur Thénezay en 1950 1018 (à droite) - source : IGN74
-	Photographies aériennes du Bois de Magot (Saint-Martin-du-Fouilloux) e) et en 2018 (à droite) - source : IGN
	Photographies aériennes des abords du Thouet à proximité d'Airvault che) et en 2018 (à droite), montrant la création d'une peupleraie à s d'eau, à gauche - source : IGN76
-	Photographies aériennes dans la plaine d'Airvault en 1950 (à gauche) et) - source : IGN77
Figure 31.	Bassin versant du Thouet – source : valleeduthouet.fr

-	Sensibilité et évolution de la disponibilité en eau sur le bassin Loire ce : Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire E Loire Bretagne. Localisation du territoire du PNR avec le rond blanc. 96		
Figure 33. de Gâtine	Taux de prélèvement d'eau par usage en 2016 - source : PCAET du Pays 110		
Figure 34.	Origine de l'eau et usages – source : PCAET Pays de Gâtine110		
Figure 35. Observatoire Nat	Ecoulement des cours d'eau en Gâtine en 2018 - Source : tional de l'Etiage / PCAET du Pays de Gâtine111		
Figure 36.	Schéma de principe des périmètres de protection de captage113		
Figure 37. Protection du captage d'eau potable du Cébron- source : arrêté préfectoral du 24 février 2017 rectificatif de l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection révisés de la prise d'eau du Cébron 114			
Figure 38.	Zones sensibles du bassin versant – source : sertad.fr115		
-	Production et distribution de l'eau potable du syndicat des eaux du ource : syndicat-seco.com116		
Figure 40. du PNR	Structures gestionnaires de la distribution en eau potable sur le territoire 119		
Figure 41.	Structures gestionnaires des eaux usées sur le territoire du PNR en 2021 122		
Figure 42. territoire du PNR	Structures gestionnaires de l'assainissement non collectif sur le 123		
Figure 43. la CCPG - Source	Synthèse des contrôles de fonctionnement du SPANC sur le territoire de : PLUi Parthenay-Gâtine124		
Figure 44.	Cartographie de la densité de haies en France Métropolitaine133		
Figure 45. 2014	Les formes de haies - source : Charte Paysagère du Pays de Gâtine 2012- 137		
Figure 46. poitevine	Formation des chaos granitiques - Laurent Morin – CPIE de Gâtine 138		
Figure 47. Ambiance de bocage ajouré - source : Charte Paysagère du Pays de Gâtine 2012-2014140			
_	Photographies aériennes à proximité de Lageon en 1958 (à gauche) et e) montrant l'évolution du bocage - source : IGN143		

Figure 49. Photographies aériennes à proximité de Azay-sur-Thouet en 1959 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution du bocage - source : IGN145
Figure 50. Photographies aériennes à proximité de Saint-Martin-du-Fouilloux en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution du bocage - source : IGN. 147
Figure 51. Comparaison de la densité de haies par commune entre 2011 (estimation) et 2020 - Source : université d'Angers, photographie aérienne 2018 150
Figure 52. Photographies aériennes à proximité du Tallud en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant la disparition des haies sur le territoire - source : IGN 151
Figure 53. Photographies aériennes à Louin en 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN
Figure 54. Photographies aériennes à proximité de Vasles et de l'Auxance en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN 163
Figure 55. Schématisation de l'évolution des paysages entre plaine et Gâtine - source : Diane Delgado, Pays de Gâtine, 2020
Figure 56. Photographies aériennes à proximité de Saint-Christophe-sur-Roc en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN 166
Figure 57. Photographies aériennes à Fenioux 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN
Figure 58. Photographies aériennes à Faye-sur-Ardin 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN
Figure 59. Photographies aériennes à Thénezay 1959 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages sur le territoire - source : IGN
Figure 60. Bloc diagramme de la Vallée du Thouet - source : Charte paysagère du Pays de Gâtine 2012-2014
Figure 61. Photographies aériennes du Thouet à Airvault 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages de vallées boisées - source : IGN 181
Figure 62. Bloc diagramme de la Vallée de l'Autize - source : Charte paysagère du Pays de Gâtine 2012 - 2014
Figure 63. Photographies aériennes de l'Autize à Ardin en 1958 (à gauche) et en 2018 (à droite) montrant l'évolution des paysages de vallées boisées - source : IGN 184

DIAGNOSTIC - TABLE DES MATIERES

Figure 64. 2018 (à droite)	Photographies aériennes de Parthenay en 1959 (à gauche) et en source : IGN186	Figure 80. de Gâtine – sour	Répartition des surfaces déclarées à la PAC par culture en 2017 en Pays ce : Agreste Nouvelle Aquitaine, 2020232
Figure 65. et en 2018 (à dr	Photographies aériennes de Coulonges-sur-l'Autize à en 1958 (à gauche) oite) - source : IGN187	Figure 81. 2020 en Gâtine e	Répartition des surfaces déclarées à la PAC par culture entre 2000 et en Gâtine poitevine – source : SRISET Nouvelle Aquitaine233
Figure 66. droite) - source :	Photographies aériennes d'Airvault en 1950 (à gauche) et en 2018 (à IGN188	Figure 82. en 2010 (en ha) -	Techniques de production sur les surfaces agricoles mises en culture – source : SRISET Nouvelle Aquitaine233
Figure 67.	Evolution des Unité Travail Annuel – source : SRISET Nouvelle Aquitaine	Figure 83.	$La\ pomme\ Clochard\ -\ Source: produits-de-nouvelle-aquitaine. fr\ 234$
Figure 68.	210 Part de la population agricole en 2008, 2013 et 2018 et évolution de	Figure 84. Parthenay, 2019	Extrait de l'affiche du festival de l'élevage et de la gastronomie de 236
la population ag	pulation agricole sur la période 2008-2018 – source : INSEE, Analyse Even Conseil 214		Typologie de porte en fonction des époques - Source : Habiter la Gâtine, 254
Figure 69.	Diagnostic agricole du Val de Gâtine (CA79) – 2019214	Figure 86.	La tannerie Girard à Parthenay, Vue du quartier Saint-Paul, quartier
Figure 70. 2016-2017	Répartition par classe d'âge des chefs d'exploitation - source : CA79, 214		établissement Girard au premier plan (c) Région Nouvelle Aquitaine, rrimoine culturel
Figure 71. SRISET Nouvelle	Sucession du chef d'exploitatins de plus 50 ans en 2010 - source : Aquitaine215	Figure 87. Nouvelle Aquitaiı	Carte publicitaire de l'usine d'Aubrun à Parthenay, (c) Région ne, Inventaire du patrimoine culturel Collection particulière)
Figure 72. Nouvelle Aquita	La Gâtine, terre d'élevages selon des données 2010 - Agreste ine, 2020217	Figure 88. patrimoine cultur	Filature de laine Blot, (c) Région Nouvelle Aquitaine, Inventaire du rel 271
Figure 73. Nouvelle Aquita	Evolution du cheptel en Gâtine poitevine (en UGB) -source : SRISET ine 218	Figure 89. (c) Région Nouve	L'atelier de fabrication de la filature et la chaufferie de la filature Cartier, lle Aquitaine, Inventaire du patrimoine culturel
Figure 74.	Evolution du cheptel en Gâtine poitevine (en têtes) – source : SRISET	Figure 90.	Ecole de laine, © Ecole de la Laine
Nouvelle Aquita	ine 218	Figure 91.	Bâtiments construits dans les années 1910 de la laiterie coopérative
Figure 75.	Occupation du sol - source : RPG 2020219	·	amairé (Deux-Sèvres) © Région Poitou-Charentes, inventaire du
Figure 76. Nouvelle Aquita	Evolution de la SAU par exploitations agricoles - source: SRISET ine221	Figure 92.	rel / R. Jean, 2002272 Unité de poudre de lait bâtie dans les années 1960 à Champdeniers-
Figure 77. SRISET Nouvelle	Evolution du nombre d'exploitations et de leur statut juridique – source : Aquitaine222		x-Sèvres). © Région Poitou-Charentes, inventaire du patrimoine culturel 2273
Figure 78. source : Déclara	Composition du cheptel de vaches mères dans la Gâtine Poitevine – tion PAC, 2017224	Figure 93. inventaire du pat	Ancienne et nouvelle laiterie de Pamplie. © Région Poitou-Charentes, rimoine culturel
Figure 79. 2017	Typologies des bovins de boucheries - source: Déclaration PAC, 225	Figure 94. Panzani © Régio	Usine de confection (chemises), puis usine de pâtes alimentaires n Poitou-Charentes, inventaire du patrimoine culturel274
		Figure 95.	Affiche des Êtres Légendaires en Gâtine, 2011278

DIAGNOSTIC - TABLE DES MATIERES

0	Créations d'association pour 10 000 habitants – source : L'essentiel de les Deux-Sèvres – 2020288	Figure 115. ménages et de la p	Evolution comparée en base 100 de la construction neuve, des population – source : INSEE315
Figure 97.	Pourcentage d'effectifs salariés liés à une association sur l'ensemble	Figure 116.	Typologie des résidences principales – source : INSEE 316
	source : L'essentiel de la vie associative des Deux-Sèvres – 2020288	Figure 117.	Répartition par type de résidence en 2017 – source : INSEE 316
Figure 98.	Evolution de la population entre 1975 et 2017 – source : INSEE294	Figure 118.	Evolution de la taille des ménages entre 1975 et 2017 - source :
Figure 99.	Evolution des soldes naturels et migratoires entre 1975 et 2017294	INSEE	316
Figure 100.	Pyramide des âges en 2017 – Source INSEE300	Figure 119.	Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en
Figure 101.	Solde migratoire par tranche d'âge – source : INSEE300		SEE 2018
Figure 102. INSEE	Evolution de la taille des ménages entre 1975 et 2017 - source : 303	Figure 120.	Equipement automobile des ménages en 2018 - Source : INSEE 2018 324
Figure 103. source : INSEE	Evolution de la composition des ménages entre 2012 et 2017 - 305	Figure 121.	Plan des lignes de bus en Nouvelle Aquitaine – source : RNA 2020 328
Figure 104.	Catégorie du parc de logement en 2018 – source : INSEE306	Figure 122.	Plan du réseau TER ferré en Nouvelle Aquitaine, 2021328
Figure 105.	Evolution du parc de logement par catégorie – source : INSEE 306	Figure 123. Nouvelle Républiq	Le tracé de la ligne de fret Parthenay - Saint-Varent © Infographie La ue 329
Figure 106.	Typologie des résidences principales308	Figure 124.	Guide pratique plan vélo / Parthenay / Décembre 2020 332
Figure 107. construction	Part de résidences principales par période d'achèvement de 308	Figure 125.	Classification des routes départementales pour un usage cyclable - yclable 2018-2023 des Deux-Sèvres – Etat des Lieux
Figure 108. source : INSEE	Adaptation du parc de logements à son occupation en 2017 - 311	Figure 126.	Couverture Fibre - source: https://www.deux-sevres-numerique.fr 334
Figure 109. source : CEREMA	Usage et destination des sols artificialisés entre 2009 et 2019 - 313	FIGURE 127.	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle par saison entre 1982 até par communes sur le territoire d'étude du PCAET du Pays de Gâtine
Figure 110. CEREMA	Flux d'artificialisation des sols entre 2009 et 2019 - source: 313		335
Figure 111.	Evolution de la population entre 1975 et 2017 – source : INSEE 314	Figure 128. gonflement des ar	Part du territoire du projet de PNR concerné par un aléa retraitgiles339
Figure 112.	Evolution du nombre d'emplois entre 1975 et 2017 – source : INSEE 314	Figure 129.	Zonage règlementaire du PPRT de Titanobel342
Figure 112		Figure 130.	Zonage règlementaire du PPRT de Maxam Atlantique342
Figure 113. construction – sou	Nombre de logements commencés par an, selon le type de sirce : SIT@DEL 2008-2018314	Figure 131.	Répartition des ICPE par type d'activité343
Figure 114. source : CEREMA	Flux d'artificialisation des sols lié à l'habitat entre 2009 et 2019 - 315	Figure 132. département et du	Carte de pollution lumineuse réalisée par Avex à l'échelle du aterritoire347

DIAGNOSTIC - TABLE DES MATIERES

Figure 133. commune de Parthe	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre sur la nay – source : département des Deux-Sèvres349
Figure 134. du Pays de Gâtine (e Pays de Gâtine	Emission de polluants dans l'air par secteur d'activité sur le territoire en t/an) - Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine, Chiffres 2014 / PCAET 350
Figure 135. https://www.lanouv	Qualité de l'Aire à Niort, Airvault et en Nouvelle-Aquitaine - source : vellerepublique.fr350
Figure 136.	Evolution du nombre d'emplois entre 1975 et 2017355
Figure 137.	Evolution des emplois par secteur d'activité entre 2007 et 2017 360
Figure 138.	Evolution de la répartition des actifs par CSP entre 1999 et 2017 360
Figure 139. population totale er	Evolution du nombre d'emplois, de la population active et de la atre 1999 et 2017361
Figure 140. source : INSEE 2019	Répartition des communes en fonction du nombre de commerces - 9370
Figure 141.	Nombre de commerces sur les communes ayant plus de 5 commerces 370
Figure 142. source : INSEE 2019	Répartition des communes en fonction du nombre de services - 9372
Figure 143.	Nombre de services sur les communes ayant plus de 20 services 372
Figure 144. de santé - source : Il	Répartition des communes en fonction du nombre d'établissements NSEE 2019376
Figure 145. 10	Nombre d'établissements de santé sur les communes en ayant plus de 376
Figure 146. - source : www.pol	Les Deux-Sèvres et les principales destinations touristiques régionales e-implantation-tourisme.org f
Figure 147. 2017 - source : Scho	Fréquentation des voies vertes et de la vélo Francette de 2013 à éma cyclable touristique des Deux-Sèvres384
Figure 148. Source : INSEE - 20	Lits marchands / non marchands sur le territoire du projet de PNR - 18386
Figure 149.	Evolution du nombre de nuitées - été 2018-2019-2020387

	Fréquentation touristique en fonction des saisons – source : Etude tiques dans les Deux-Sèvres388
Figure 151. Etude des clientèles	Saisonnalité des séjours français et étrangers - source : étude BVA - touristiques en Deux-Sèvres - Année 2019-2020388
0	Durée des séjours français et étrangers - source : étude BVA – Etude tiques en Deux-Sèvres – Année 2019-2020389
Figure 153.	Extraction de matériaux en Gâtine poitevine – source : Géorisques 398
Figure 154. Données IREP	Traitement de déchets par l'usine de ciment Calcia – source : 399
Figure 155.	Production de déchets par habitant et par an – source : SINOE, 2019 402
Figure 156.	Répartition des déchets – source : SINOE, 2019
Figure 157.	Valorisation des déchets - source : SINOE, 2019403
Figure 158. 2019	Mode de valorisation des déchets en Deux-Sèvres – source : SINOE, 404
-	Valorisation de chaque type de déchets dans les Deux-Sèvres - 9405
	Consommations d'énergie du Pays de Gâtine, par secteur (GWh) - PCAET Pays de Gâtine413
	Consommations énergétiques du Pays, par type d'énergie, en GWh - PCAET Pays de Gâtine414
Figure 162.	Evolution des émissions de CO2 de la cimenterie – source : IREP415
	Part des émissions de GES du Pays de Gâtine, par secteur - Données ys de Gâtine415
Figure 164.	Situation de la production d'énergie renouvelable en 2016 - AREC 416 $$
	Comparaison des consommations énergétiques et production ble par usage en 2016 – AREC

LISTE DES TABLEAUX

	Lise des sites acquis par le conservatoire d'espace naturels de (CEN) - Source : CEN Nouvelle-Aquitaine, CREN Poitou-Charentes, 44
	Lise des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et - Source : INPN47
	Liste des sites identifiés dans l'inventaire national du patrimoine : INPN
Tableau 4.	Répartition des zones humides par unités paysagères87
	Etat des masses d'eau souterraines sur le territoire du projet de PNR l'eau Loire-Bretagne
Tableau 6. Loire-Bretagne	Pressions sur les masses d'eau souterraines - source : Agence de l'eau 93
	Etats chimique et écologique des masses d'eau – plan d'eau – source : DAGE94
	Etats chimique et écologique des masses d'eau – cours d'eau – 'Eau – SDAGE99
	Pollutions diffuses et ponctuelles des cours d'eau – source : Etat des et de SDAGE 2022 - 2027 - Agence de l'eau Loire Bretagne 106
	Qualité et problématiques des captages d'eau potable en 2021, aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/centre-ouest-st-maxire 117
	nuel ARS 2019 de la qualité des eaux destinées à la consommation de gestion et d'exploitation de la Gâtine et fiches de synthèse du
danse, théâtre,	Etablissements d'enseignements artistiques (musique, chant, arts plastiques) - source: https://www.deux-sevres.fr/le-interactive, annuaire des associations des communautés de 285
Tableau 13.	Cote des crures de 1961 et 1995

Tableau 14. prévention des inon	Circulaires interministérielles de 1994 et 1996 relatives à la dations et à la gestion des zones inondables336
Tableau 15.	Nombre de sites Basias, Basosl et SIS sur le territoire du projet de PNR 343
Tableau 16.	Liste des routes concernée par des nuisances sonores par catégorie 348
Tableau 17. PNR	Descriptions des parcs et jardins présents sur le territoire du projet de 392
Tableau 18.	Liste des carrières sur le territoire du projet de PNR
Tableau 19.	Production d'énergie renouvelable par filière – AREC 416
Tableau 20. Gâtine	Etat des lieux des installations éoliennes novembre 2020 - PETR 419

ANNEXE BIBLIOGRAPHIQUE

Introduction

 Les Parcs naturels régionaux de France, Présentation 2021: https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ress-ources/PNR_plaq_pr%C3%A9s_2021_2_WEB.pdf

Partie 1 - Le patrimoine naturel

- Les futurs du climat, Ministère de la transition écologique : <u>http://www.drias-climat.fr/</u>
- Charte Paysagère du Pays de Gâtine 2012-2014, Pays de Gâtine
- Espaces Naturels Sensibles (ENS), département Deux-Sèvres: https://www.deux-sevres.fr/nos-missions/lenvironnement-leaulassainissement/les-espaces-naturels-sensibles-ens-des-milieux
- Sites Natura 2000 / ZNIEFF: https://inpn.mnhn.fr/accueil/index
- Atlas de la Biodiversité Communal du Pays de Gâtine, Rapport intermédiaire 2020 des inventaires Ornithologiques et Chiroptérologiques, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres et Deux-Sèvres Nature Environnement, Pays de Gâtine, Mars 2021
- Plan d'actions de la Trame Verte et Bleue du Pays de Gâtine, 2021-2025, Pays de Gâtine, CPIE Gatine poitevine et Deux-Sèvres Nature Environnement
- Mémoire méthodologique d'inventaire bocager par Système d'Information Géographique (SIG), Réalisation dans le cadre de l'actualisation de l'inventaire du bocage du territoire du futur Parc Naturel Régional de Gâtine Poitevine, Nathan Blanchard, 2020
- Inventaire du patrimoine géologique Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine, janvier 2020: http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/inventaire-du-patrimoine-geologique-a1696.html

- Inventaire forestier et surface boisée en France entre 2016 et 2020 : https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique11
- Informations forestières spécifiques au projet de PNR de Gâtine poitevine, CRPF, 2021
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole: https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs poitou_charentes.pdf

Partie 2 - La Gâtine, Château d'eau du Poitou

- La vallée du Thouet : https://www.valleeduthouet.fr/la-riviere-patrimoine-lie-a-leau.html
- Etat écologiques des cours d'eau https://www.eaufrance.fr/regles-devaluation-de-letat-des-eaux
- Bassin versant de la Touche Poupard, Sertad : http://www.sertad.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=16&Itemid=252
- Les programmes Re sources : https://spl-cebron.fr/protection-de-la-ressource/programme-re-sources/
- Arrêté préfectoral du 24 février 2017 rectificatif de l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection révisés de la prise d'eau du Cébron
- Syndicat des Eaux du Centre-Ouest : https://www.syndicat-seco.com/accueil.html
- Rapport annuel ARS de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur l'unité de gestion et d'exploitation de la Gâtine, 2019 et fiches de synthèse du rapport ARS, 2020
- Schéma départemental de l'eau potable, Département des Deux-Sèvres, avril 2021: https://www.deux-sevres.fr/sites/default/files/2021-06/2021_Eau-potable SDAEP79 SYNTHESE.pdf
- Aires d'alimentation de captage d'eau potable : <a href="https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/recherche-des-captages/r

- aac?keyword=&sm_field_code_sandre=&sm_field_code_bss=&ex
 actlabel=&search-str=centre+ouest&search-options=keyword
- Portail de l'assainissement, Ministère de la Transition écologique : <u>https://www2.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/</u>

Partie 3 - Le patrimoine paysager

- Connaissance des paysages, CREN Poitou-Charente, 1997: http://www.cren-poitou-charentes.org/paysage/connaissance-des-paysages
- Charte Paysagère du Pays de Gâtine 2012-2014
- Etude des dynamiques des paysages de transition en Gâtine depuis 1999, Diane Delgado, stagiaire au Pays de Gâtine, août 2020
- Synthèse sur l'identité paysagère du Pays de Gâtine, Démarche d'enquête qualitative réalisée auprès d'acteurs et d'habitants de Gâtine dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional de Gâtine poitevine, Pays de Gâtine, mai à juillet 2020
- Atlas des paysages de Poitou-Charentes, Michel COLLIN & Jean-Philippe MINIER, CRENPC 1999: http://www.cren-poitou-charentes
 paysages-de-poitou-charentes
- Dispositif national de suivi des bocages, IGN, Département national du suivi du bocage, 2021: https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/dsb_4pages.pdf
- Formation des chaos granitiques Laurent Morin CPIE de Gâtine poitevine

Partie 4 - Une agriculture basée sur l'élevage

- La Gâtine poitevine au XVIIIe siècle : essai de définition d'un pays, Jacques Péret, 2001 : https://www.persee.fr/doc/annor_0003-4134 2001 num 51 3 1320
- Diagnostic de territoire, La Gâtine poitevine, terre d'élevage, Agreste Nouvelle Aquitaine, 2020: https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste_NAEtudes_2avril_2020_GatinePoitevine_cle81d1a1.pdf
- Fiches filière, Filière caprins, mise à jour avec données disponibles au 1^{ier} septembre 2020, Agreste Nouvelle Aquitaine, 2020: https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA Etudes 14_oct2020_FFcaprins_cle05471d.pdf
- Agreste Nouvelle Aquitaine, Mémento de la statistique agricole, édition 2019
- Agreste Nouvelle Aquitaine, Filière ovins viande, 2019: https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 https://draaf.nouvelle-aquitaine.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 https://draaf.nouvelle-aquitaine.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 https://draaf.nouvelle-aquitaine.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 https://draaf.nouvelle-aquitaine.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 https://draaf.nouvelle-aquitaine.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 https://draaf.nouvelle-aquitaine.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filiereovinvia
 <a href="https://draaf.nouvelle-aquita
- Diagnostic agricole de la Communauté de Communes de Val de Gâtine, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, 2019
- Diagnostic agricole de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, 2019
- Déclaration PAC, 2017
- Agriculture biologique : http://carte.bionouvelleaquitaine.com/
- http://www.chevre-poitevine.org/la-chevre-poitevine/
- Les systèmes d'élevages caprins, Institut de l'élevage Idele, 2017 : <u>http://www.redcap.terredeschevres.fr/IMG/pdf/180404system</u> e elevage mothais sur feuille 7.pdf
- Rapport annuel 2020-2021, Coopérative CAVAC : <u>https://www.coop-cavac.fr/wp-</u>

<u>content/uploads/2021/12/Cavac-Rapport-Annuel-2020_2021.pdf</u>

Partie 5 - Le patrimoine historique et culturel

- Carte des monuments historiques et descriptions : https://monumentum.fr/deux-sevres-d-79-carte.html
- Habiter en Gatine, CAUE, Atemporelle
- Le SPR (ex-secteur sauvegardé) de Parthenay : https://www.cc-parthenay-gatine.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Notre_territoire/Labels/Pays_d_art_et_d_histoire/Laissez-vous_conter_le_coeur_de_ville_de_Parthenay.pdf
- Diagnostic du PLUi de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, juin 2020 : [Titre niveau 1] (cc-parthenaygatine.fr)
- Région Nouvelle Aquitaine, Inventaire du patrimoine culture
- La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la Révolution, Merle (Louis), Persée (persee.fr)
- L'association Resocuir : https://resocuir.fr/nos-adherents/carte-des-adherents/
- L'Homme et la pierre : https://www.lhommeetlapierre.com/membres-actifs-associespartenaires.html

- L'essentiel de la vie associative des Deux-Sèvres, novembre 2020 et novembre 2015, Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports DDT 79
- Les associations en Poitou-Charentes, Repères et chiffres clés, septembre 2014, Recherches et Solidarités, la Caisse des Dépôts
- La France associative en mouvement, 19^{ième} édition, octobre 2021, Recherches et Solidarités, Hexopée

Partie 6 - Habiter la Gâtine

- Portail de l'artificialisation des sols : https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/
- Schéma départemental des aires de covoiturage, Département des Deux-Sèvres, novembre 2013
- Aires de covoiturage dans les Deux-Sèvres, DDT 79, 2018
- Guide pratique plan vélo, Parthenay, Décembre 2020
- Diagnostic et état des lieux du Schéma cyclable 2018-2023 des Deux-Sèvres, Département des Deux Sèvres, Novembre 2018
- Poitou numérique, très haut débit Deux-Sèvres : https://www.deux-sevres-numerique.fr
- Diagnostic du PCAET du Pays de Gâtine, 2021
- Les risques sur les communes : https://www.georisques.gouv.fr/
- Classement sonore des infrastructures de transport terrestre sur la commune de Parthenay, département des Deux-Sèvres
- Qualité de l'Aire à Niort, Airvault et en Nouvelle-Aquitaine source : https://www.lanouvellerepublique.fr

Partie 7 - Les activités économiques et ressources du territoire

 Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine (MDEE): http://www.mdee-parthenaygatine.fr/

- L'association BoGaJe (BOcage GAtine JEunesse): http://www.mdee-parthenaygatine.fr/association-bocage-gatine-jeunesse-bogaje
- Schéma cyclable touristique des Deux-Sèvres
- Les chiffres clés du tourisme en Deux-Sèvres, Agence de développement touristique des Deux-Sèvres, 2016
- Bilan de saison touristique 2020, Département des Deux-Sèvres, Mission Tourisme du département, 2020
- Etude des clientèles touristiques 2019-2020 des Deux-Sèvres, Département des Deux-Sèvres, janvier 2021
- Etude sur le poids économique du tourisme en Deux-Sèvres, ProTourisme, décembre 2016
- Osez la gatine poitevine, Portail touristique de Gâtine : https://www.osezlagatine.com/accueil.html
- Les sylvoécorégions (SER), Inventaire Forestier National (IFN), mars 2011
- Diagnostic du PCAET du Pays de Gâtine, 2021
- Etat des lieux des installations éoliennes, PETR Gâtine, novembre 2020
- Délibération du Comité syndical du Pays de Gâtine du 5 juillet 2021
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole: https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/data/srgs_poitou_charentes.pdf
- La filière bois : https://www.cc-parthenay-gatine.fr/coeur-deconomie/filieres-de-tradition-dexcellence/la-filiere-bois
- Observatoire de la Filière Forêt Bois en Nouvelle-Aquitaine, synthèse édition 2020, FIBOIS Nouvelle-Aquitaine

 Production de déchets par habitant et par an, 2019 : https://www.sinoe.org/

Partie 8 - Le territoire administratif

Le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE): http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/Consulter-le-SRCE-de-Poitou-Charentes.html

SDAGE: https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html

